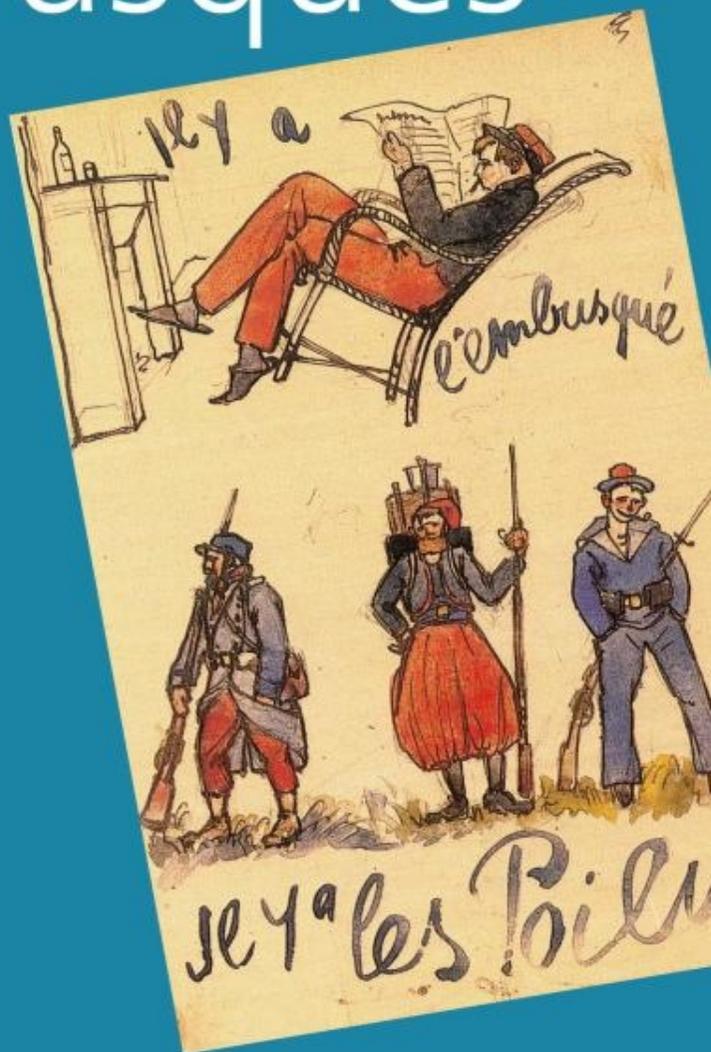


CHARLES RIDEL

Les embusqués

Préface de
Stéphane
Audoin-Rouzeau



ARMAND COLIN

CHARLES RIDEL

Les embusqués

Préface de Stéphane Audoin-Rouzeau



ARMAND COLIN

Composition : Yves Tremblay

Photo de couverture : ©

© Armand Colin, Paris, 2007

ARMAND COLIN • 21, RUE DU MONTPARNASSE • 75006 PARIS

9782200258603 — 1^{re} publication

Avec le soutien du



www.centrenationaldulivre.fr

Remerciements

Version remaniée d'une thèse de doctorat, cet ouvrage s'est enrichi des remarques des membres du jury qui l'ont validée : que monsieur Jean-Noël Jeanneney, Président du jury, monsieur Stéphane Audoin-Rouzeau, monsieur Jean-Jacques Becker, monsieur John Horne et monsieur Christophe Prochasson en soient très sincèrement remerciés. Ma reconnaissance est particulièrement grande à l'endroit de Stéphane Audoin-Rouzeau qui a dirigé cette thèse avec un constant dynamisme, offrant au jeune chercheur ses précieux conseils, sa rigueur intellectuelle et sa grande disponibilité matérielle.

Cet ouvrage repose sur des sources historiques dont la découverte et l'exploitation doivent beaucoup à la collaboration de Marie-Odile Germain, chargée du fonds Maurice Barrès au Département des Manuscrits occidentaux de la Bibliothèque Nationale, madame Bouvier du Service Historique de l'Armée de Terre, ainsi que Thérèse Blondet-Bish, responsable du fonds iconographique et photographique du Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel National des Invalides. Dans cette passionnante quête de sources, monsieur Jean-Noël Jeanneney m'a grandement facilité la tâche en communiquant avec libéralité les archives privées de Jules Jeanneney, son grandpère. Enfin, que tout le personnel des bibliothèques et fonds d'archives fréquentés (SHAT, BDIC, Bibliothèque François Mitterrand, Archives Nationales) soit également vivement salué pour son efficacité et son amabilité. Pour la chaleur de son accueil et la rigueur de son travail, je tiens à remercier l'équipe éditoriale d'Armand Colin, en particulier Corinne Ergasse-Varis.

Ce parcours de recherche n'aurait probablement pas abouti sans le soutien intellectuel, moral, matériel ou technique des personnes suivantes : Ludovic Balavoine, Fabienne Bock, Michel Leparquois, Jean-Marc Luciani et Emmanuel Saint-Fuscien. Ma gratitude est grande aussi à l'égard de Véronique Fruit pour son remarquable travail de lecture. Enfin, comment ne pas saluer la patience et l'appui affectif de tous mes proches. Merci encore à Nathalie, mon épouse, et à Juliette, Zoé et Valentine, mes filles, pour ce précieux temps qu'elles m'ont laissé.

Préface

CEUX QUI SERAIENT TENTÉS de penser que la question des « embusqués » pendant la Grande Guerre constitue un sujet anecdotique en seront pour leurs frais. Le travail exemplaire que lui consacre Charles Ridet montre au contraire que cette question, que l'on pourrait croire d'importance secondaire, constitue au contraire un objet capital. Si « l'embuscage » et les « embusqués » méritaient l'effort d'investigation poussé qui a nourri tout d'abord une très belle thèse de doctorat avant de devenir l'ouvrage que l'on va découvrir, c'est qu'un tel sujet débouche sur une compréhension plus profonde de la société française en guerre et de sa culture de guerre spécifique.

Car la question des embusqués a revêtu une importance capitale aux yeux des contemporains du conflit, au moins jusqu'à l'inflexion de l'année 1916 : cela, Charles Ridet en fait la démonstration parfaite à travers une histoire des représentations de très belle facture. L'auteur montre ainsi à quel point l'embusqué dessine, en creux, la figure archétypale du soldat, tout particulièrement en termes de virilité et d'accès aux femmes : de là procède la dimension cathartique de la figure de l'embusqué pour la communauté combattante. Une image qui se lie d'ailleurs à d'autres figures hautement répulsives, voire anxiogènes, pour la société française en 1914-1918 : celle de l'espion, celle du profiteuse de guerre...

Le second intérêt de l'étude de Charles Ridet est de montrer que la question de « l'embuscage » peut jouer le rôle d'un véritable prisme posé, en quelque sorte, sur la société française en guerre : « l'embuscage » – qui concerna d'ailleurs tous les pays belligérants – offre ainsi l'opportunité d'une relecture en profondeur de ce qu'étaient les grands enjeux du conflit pour une société française confrontée à cette immense épreuve.

L'auteur, toutefois, ne se contente pas d'une histoire des représentations. Il sait rendre passionnante la dimension politique et administrative de sa question, extraordinairement complexe, et dans laquelle il fraye son chemin avec une maîtrise rare. Traitant de la crise politique larvée que suscite la question des embusqués dans la France en guerre, tout au moins jusqu'en 1916, il montre en outre que celle-ci fait rejouer le clivage gauche/droite en opposant deux conceptions de l'égalité en termes de prélèvement de « l'impôt du sang ». À ce titre, elle touche à l'identité même de la République en guerre.

Constamment, l'auteur se montre attentif aux pratiques, en bâtissant une véritable histoire sociale de l'embuscage. Ainsi lorsqu'il met au jour les stratégies des familles – celle des mères en particulier – pour faire en sorte que la vie de l'un des leurs soit protégée ; ainsi lors de son analyse du « procès des réformes frauduleuses » en 1915-1916, mené à partir des archives judiciaires, et qui constitue une réussite particulière au sein d'un travail exemplaire de bout en bout ; ainsi lorsqu'il reconstitue certains parcours de guerre individuels, suivis pas à pas afin d'examiner les stratégies des acteurs sociaux. L'analyse de la recherche d'embuscage que mène le peintre Fernand Léger constitue à cet égard un modèle d'intelligence historique : jamais, me semble-t-il, le parcours individuel d'un soldat de 1914-1918 n'avait été interrogé de cette manière.

On se rend compte, au fil d'une lecture de bout en bout passionnante, que « l'embuscomanie » peut au fond faire figure de crise d'adaptation de la société française à un phénomène inédit : celui de la totalisation de la guerre. La guerre longue, la guerre de position, la guerre industrielle exigent une main-d'œuvre croissante pour les tâches non combattantes de « l'avant » comme pour les tâches productrices de « l'arrière » : mais ceci ne pouvait être compris et accepté d'emblée. Il faut attendre le tournant de 1916 – celui que constitue la bataille de Verdun en particulier – pour que l'opinion française accepte pleinement cet immense basculement destiné à marquer toute l'histoire du XX^e siècle : celui de l'ancien modèle guerrier dans un autre.

L'ouvrage de Charles Ridet témoigne avec éloquence du renouvellement historiographique qui a touché la Première Guerre mondiale au cours de ces vingt dernières années. Sans doute s'intègre-t-il au corpus de réflexions et

d'analyses qui ont porté sur la culture de guerre, mais en apportant une note très personnelle à l'édifice : l'auteur en raffine très utilement le modèle à travers son expertise des modalités complexes et ambiguës d'un authentique refus de guerre et de la tension provoquée par la confrontation de ce refus avec l'acceptation dominante. C'est au fond toute la flexibilité de la culture de guerre que l'étude de Charles Ridel permet d'entrevoir, en mettant en exergue la complexité des différents registres conduisant les individus à adopter telle ou telle attitude, telle ou telle stratégie, face au péril suprême : celui de la mort au combat.

Stéphane Audoin-Rouzeau EHESS

Introduction

BIEN LOIN DES CÉLÉBRATIONS consensuelles, *L'Action Française* profite du 14 juillet 1936 pour instrumentaliser d'une manière redoutable le souvenir du conflit de 1914-1918 et déstabiliser le Front populaire à peine installé. Un article du quotidien royaliste, intitulé « Les ministres et l'Inconnu¹ » et daté du 15 juillet, se scandalise en effet de l'absence des ministres du Front populaire devant la tombe du soldat inconnu, en affirmant que les membres du gouvernement « n'ont jamais eu l'occasion de le rencontrer de son vivant [le soldat inconnu] au seul front qui fut à la fois « national » et « populaire » et ils n'ont rien gardé ensemble, surtout les tranchées ». L'article poursuit ses insinuations en pointant d'un doigt accusateur le sort singulièrement miraculeux de la fratrie Blum :

« Une famille de cinq garçons dans la force de l'âge parvenant à “tirer” les quatre ans de la guerre, non seulement sans morts ni blessés, mais sans avoir vu le front. Quelle famille pourrait en dire autant ? »

Bien évidemment, c'est avant tout Léon Blum qui est visé, lui qui « préféra s'embusquer comme secrétaire de Marcel Sembat » alors que d'autres remplissaient leur devoir. Cette convocation polémique et malveillante de la mémoire du premier conflit mondial culmine peu après, lorsque des journaux d'extrême-droite, tel *Gringoire* citant les témoignages d'anciens combattants du 233^e régiment d'infanterie, calomnient Roger Salengro. Une double accusation pèse en fait sur le ministre de l'Intérieur du gouvernement Blum. Il aurait d'abord obtenu une faveur en se voyant désigner agent de liaison de bataillon au 233^e régiment d'infanterie, poste qui lui permettait d'éviter les risques des premières lignes ; bref, il se serait embusqué. Pis, il aurait déserté en présence de l'ennemi. L'infamie est complète pour cet homme régulièrement calomnié depuis le début des années 1920, même par les communistes qui, à chaque élection à Lille, avaient l'habitude de le surnommer « Roger-la-honte ». Salengro se suicide le 18 novembre 1936. Cet acte de désespoir, à la hauteur du poids de l'opprobre, montre bien quelle reconnaissance et quelle légitime estime de soi les soldats de la Grande Guerre entendaient tirer de leur participation à la Grande Guerre.

Si cet épisode dramatique donne toute la mesure du climat politique haineux des années 1930 en France, il constitue aussi le retour brutal d'une rumeur de la Grande Guerre : celle des embusqués. Entre 1914 et 1918, la conviction est en effet générale que de nombreux soldats échappent avec force appuis aux combats et refusent le sacrifice suprême, c'est-à-dire l'impôt du sang. Maurice Barrès le constate lui-même, en février 1915, dans sa chronique de *L'Écho de Paris* : « On parle toujours des embusqués. C'est un sujet qui passionne la ville, le village et les tranchées. » Le ressentiment à leur encontre se transforme en véritable abcès de fixation et pousse les civils à s'épancher dans des lettres de délation, à pétitionner, à se regrouper en ligues ou à poursuivre dans la rue des embusqués présumés. Quant aux commissions du contrôle postal chargées d'ouvrir le courrier en partance ou à destination du front, elles enregistrent les protestations véhémentes des combattants que l'on trouve également dans *Le Feu* d'Henri Barbusse (prix Goncourt 1916) ou dans un couplet de la chanson de Craonne (« Au lieu de s'cacher, tous ces embusqués/F'raient mieux d'monter aux tranchées. »). De retour d'une inspection au front, Octave Lauraine, membre de la Commission de l'Armée de la Chambre des Députés, va même jusqu'à établir un lien de causalité direct entre la haine des embusqués et les mutineries du printemps 1917, convaincu que les embusqués « sont une cause permanente de conflit violent² ». Des sources de la Grande Guerre émergent donc une colère profuse et incontrôlable.

Le décalage entre la vigueur de cette plainte au cours du conflit et sa place, fort discrète, dans l'historiographie du premier conflit mondial, ne manque pas de surprendre. L'ambition de cet ouvrage est justement de combler cette « lacune » car, sur bien des points, l'étude des embusqués et du phénomène de l'embusquage en France permet d'enrichir notre compréhension de la Grande Guerre et des hommes qui l'ont faite.

De l'oubli à la résurgence historiographique

Il est vrai que cette question n'est réductible ni à la Grande Guerre, ni à la France. Périclès la soulevait déjà en 431 avant notre ère dans sa célèbre oraison funèbre aux premiers Athéniens morts dans la guerre du Péloponèse :

« Pour [notre cité], noblement, parce qu'ils refusaient de s'en laisser dépouiller, ces hommes sont morts en combattant [...]. À ces hommes, il n'est point arrivé que, dans la richesse, le souci de continuer à en jouir les ait fait mollir, ni que, dans la pauvreté, l'espérance de pouvoir, plus tard, y échapper pour devenir riches leur ait fait différer l'épreuve ; [...] En cela, ils ont ainsi dérobé à la honte leur réputation et affronté, de leurs personnes, l'action. Ces hommes [...] n'estimaient pas devoir priver la cité de leur valeur : ils lui en faisaient abandon comme s'ils acquittaient une quote-part, la plus belle de toutes.³ »

En somme, jusqu'où chaque individu est-il prêt à consentir le sacrifice de ses propres intérêts, à s'impliquer dans l'activité guerrière, à exposer son intégrité physique pour la défense de sa cité, de son pays ? Des questions éternelles auxquelles nul individu impliqué dans la guerre ne peut échapper. On peut toutefois supposer que ces interrogations ont pris une acuité exceptionnelle lors du conflit de 1914-1918, car jamais jusqu'alors une guerre n'avait autant mobilisé les citoyens d'une nation et défié toutes les prévisions tant par sa durée que par les efforts exigés et les violences subies.

De même, nombreuses sont les sociétés en guerre minées par une semblable rumeur entre 1914 et 1918. En Angleterre où l'effort de mobilisation repose sur le volontariat jusqu'en 1916, le « slacker » ou le « shirker » le plus décrié fut sans aucun doute Charlie Chaplin. L'Allemagne impériale non plus n'est pas à l'abri de telles tensions. Interceptant une lettre allemande datée du 8 janvier 1916, le contrôle postal français observe un « flot croissant de dénonciations anonymes contre les embusqués⁴ » dans la région de Hambourg. Cependant, c'est bien dans l'hexagone que ce problème revêt une dimension singulière, tout simplement parce que la société française y a déjà été confrontée par le passé, lors des guerres révolutionnaires. Certes, en cette période, le terme « embusqué » n'était pas employé pour désigner ces « mauvais Français » qui se dérobaient au devoir des armes. Mais les études de Jean-Paul Bertaud ont montré l'existence de stratégies employées par certains citoyens pour échapper à la levée en masse et à la réquisition d'août 1793 : simulations ; pressions sur les conseils de réformes ; « course au mariage » car la loi de réquisition de 1793 exemptait les mariés, etc. Bref, les requis « embusqués » ont bel et bien existé. En témoigne ce commentaire plein d'amertume et de colère contenue d'un volontaire des Armées de la Révolution en 1794 :

« [un ami] m'a donné des nouvelles de nos jeunes de Froidefontaine. Il n'en est pas plus content que moi et n'a pas tort, car ces concitoyens aiment mieux faire le salpêtre que de le brûler aux moustaches des Autrichiens [...]. Ce n'est pas le tout de faire le fort au coin d'un bon feu.⁵ »

Défendant devant ses collègues sa proposition de loi contre les embusqués, le député Louis Mourier confirme clairement, en 1917, le rôle matriciel des guerres révolutionnaires dans cette question de l'embusquage :

« En l'an II, les jeunes gens de la première réquisition prirent une attitude menaçante vis-à-vis des "muscadins", des "miriflores" qui trouvaient le moyen, grâce à leurs relations, à leur fortune, à leur ingéniosité, d'éviter de partir au feu, soit en prétextant un cas d'exemption, soit en obtenant une affectation de tout repos⁶. »

Ravivée tout au long du XIX^e siècle par les lois de mobilisation (on n'en compte pas moins de 9 entre 1798 et 1913 !) ou les hostilités dans lesquelles la nation fut engagée, la rumeur contre les « embusqués » s'inscrit en fait dans un temps long français. Néanmoins en mobilisant une grande partie de la population adulte masculine française et en l'exposant à la mort comme aucune autre guerre ne l'avait fait auparavant, le premier conflit mondial reformule

la problématique en des termes nettement plus dramatiques et avec des enjeux d'un tout autre ordre.

Dans ces conditions, on est d'autant plus surpris qu'une telle question soit rapidement tombée dans l'oubli après la victoire de 1918, apparaissant comme anecdotique sur le plan historiographique. Les raisons en sont multiples.

Dans l'entre-deux-guerres, la mémoire officielle du conflit de 1914-1918 a préféré les symboles unanimistes (cérémonies aux morts, éloges des chefs militaires, anniversaires de batailles) aux questions qui divisent. Il faut aussi rappeler le primat de l'histoire diplomatique et militaire parmi la communauté historique. Tout ce qui n'entre pas dans la trame étroite des événements diplomatiques et militaires échappe à leur investigation historique. Des pans entiers du conflit, comme la guerre vécue des populations civiles et combattantes, restent dans l'ombre. Dédain ou indifférence, tel est, en somme, le sort que les historiens de la Grande Guerre réservent au problème des embusqués.

C'est seulement dans les écrits combattants que les embusqués ont droit de cité. Qu'il s'agisse de journaux, de souvenirs ou de romans, la question revient en effet avec récurrence et donne lieu parfois à de célèbres passes d'armes, comme celle qui entoure la publication de *Témoins* en 1929, la monumentale somme critique de témoignages combattants rédigée par Jean-Norton Cru. Ancienne, la querelle oppose principalement Jean-Norton Cru à Henri Barbusse après que ce dernier ait été classé dans la catégorie « médiocre » des témoignages combattants⁷. À vrai dire, les critères en vertu desquels Jean-Norton Cru répartit les témoignages combattants reposent sur un postulat fondamental : le bon témoin de la Grande Guerre ne peut être qu'un combattant qui a connu de façon prolongée le danger des premières lignes. Aussi Jean-Norton Cru présente-t-il scrupuleusement les itinéraires militaires des écrivains sélectionnés, jusqu'à compter avec minutie leur temps de présence au front. Cette démarche dénie toute valeur testimoniale aux écrivains « embusqués » durant le conflit. Témoignage « médiocre », *Le Feu* l'est, sans doute pour des raisons propres à sa construction romanesque ou au positionnement idéologique de son auteur, mais surtout parce que Jean-Norton Cru doute de la réalité de l'expérience combattante d'Henri Barbusse. Doute que ce dernier retourne d'ailleurs à l'endroit de son détracteur. Il n'en reste pas moins que cette controverse est révélatrice de la susceptibilité malade des combattants dès qu'on met en cause les conditions de leur engagement.

Mais *Témoins* tombe aussi dans l'oubli. Il faut dire que les enjeux et le déroulement de la Seconde Guerre mondiale ont singulièrement dévalué l'intérêt de la question des embusqués. La défaite rapide de mai-juin 1940, l'attentisme majoritaire de la population, la collaboration du régime de Vichy et de certains Français avec l'Allemagne hitlérienne, ou encore les modalités spécifiques de l'action résistante – où la part des civils fut déterminante – accentuent le caractère dérisoire de ce refus de guerre manifesté par certains soldats en 1914-1918. Sur ce point, le commentaire de Jules Jeanneney, un acteur de premier ordre de la Grande Guerre, est très révélateur. Membre de la Commission sénatoriale de l'Armée et sous-secrétaire d'État à la Guerre dans le ministère Clemenceau, il est l'auteur, en 1917, d'un rapport remarqué sur les embusqués, appelé le « Bottin de l'embusquage » où sont consignés des exemples d'embusquage avérés dans les bureaux militaires et les services ministériels. Un document qui fit trembler bien des mobilisés de l'arrière. Alors qu'il classe ses archives personnelles en 1951, ce « grand désembusqueur » ainsi qu'aimait le surnommer Georges Clemenceau, jette sur son action au cours du conflit un regard rétrospectif qui a tout d'une fin de non-recevoir pour notre recherche :

« Les pièces justificatives qui étaient à l'appui [du rapport] sont ainsi devenues sans intérêt. Il serait toutefois dommage pour la « petite histoire » qu'elles disparaissent toutes.⁸ »

À bien le lire, en 1951, cette question n'a pas, n'a plus d'avenir historiographique et la masse formidable des pièces accumulées par lui avec un acharnement et une rigueur saluée par tous durant le conflit n'aurait plus d'intérêt que pour la « petite histoire » seulement.

Cependant, certains ne se sont pas résignés à cantonner les embusqués dans la « petite histoire ». Deux ouvrages historiques en particulier vont contribuer à la résurgence historiographique de la question. En 1959, le livre d'André Ducasse, de Jean Meyer et de Gabriel Perreux, intitulé *Vie et mort des Français. Simple histoire de la Grande Guerre*, transforme profondément l'approche traditionnelle du conflit. Les trois auteurs, normaliens et anciens

combattants, se montrent en effet plus sensibles aux acteurs anonymes de la guerre, à l'avant comme à l'arrière. C'est d'ailleurs à ce titre que la rumeur des embusqués trouve place dans leur propos. En 1966, Jean Meyer donne plus d'ampleur à la question dans un ouvrage qui reste une référence, *La vie quotidienne des soldats pendant la Grande Guerre*. Il y analyse les nombreux types ou degrés d'embusquage (embusqués « absolus », « permanents », « pseudo » ou « quasi » embusqués, etc.) qui ont déterminé chez les soldats de 1914-1918, une « gradation de l'hostilité », hostilité haineuse et souvent teintée de jalousie. Et l'auteur de rappeler que cette question des embusqués ne fut pas un épiphénomène de la Grande Guerre : « Les ranceurs, écrit-il, [...] fermenteront pour grossir le mécontentement larvé, qui explosera au printemps 1917. » Cette curiosité affirmée pour une histoire d'en bas peuplée d'acteurs anonymes anticipe de deux décennies environ le renouvellement historiographique de la Grande Guerre : stimulés par la demande sociale, confrontés à des sources variées, munis de questionnements et d'outils conceptuels nouveaux, les historiens de 1914-1918 vont pratiquer une histoire sociale et culturelle du conflit. Les objets d'histoire se multiplient et les frontières de l'investigation historique sont sans cesse déplacées. Un saut qualitatif dont notre travail est en grande partie tributaire.

De nombreux travaux ont notamment défriché un champ historiographique nouveau : les refus de guerre en 1914-1918 (insoumission, désertion, mutineries, refus d'obéissance). Toutefois, à ces refus de guerre « spectaculaires », définis et sanctionnés par la loi de mobilisation ou par le Code de justice militaire, à ces refus frontaux qui avaient pour conséquence première de placer leurs auteurs en rupture de ban avec l'institution militaire et la communauté nationale, il faut sans doute en ajouter d'autres. Ce sont ces stratégies de contournement qui ont permis à certains mobilisés de s'éloigner, pour un temps plus ou moins long et selon des degrés variables, de la guerre et de ses activités les plus dangereuses. Il ne s'agit donc pas d'affronter, de s'opposer à l'obligation militaire, mais bien plus de la circonvenir. Ces tactiques d'évitement de l'expérience du combat ne constituent pas une « désertion de l'armée » mais plutôt, pour reprendre les termes de Chritoph Jahr, une « désertion dans l'armée ».

Soulignons, l'apport de deux historiens anglo-saxons. Dans son ouvrage au sous-titre révélateur, *Trench Warfare 1914-1918. The Live and Let Live System*, Tony Ashworth interroge d'un regard neuf le comportement des soldats anglais. Certains d'entre eux ont développé une capacité de résistance passive et tacite, mais efficace, aux ordres d'un haut commandement engagé dans une guerre de plus en plus totalisante et brutale. Ce principe du « Live and Let Live », que l'on peut traduire littéralement par « vivre et laissez vivre » ou « vivre en laissant vivre », développé de part et d'autre du *no man's land* entre les principaux protagonistes de la guerre des tranchées, a pu connaître bien des formes : fraternisations, trêves, inertie mais aussi « ritualisation de l'agression », c'est-à-dire une application molle, volontairement « inoffensive », des consignes d'attaques décidées par le haut commandement dans l'espoir de représailles tout aussi bénignes de la part de l'ennemi. Certes, ce « live and let live System » ne constitue sans doute qu'une fragile parade face aux dangers des premières lignes. Cependant il montre que loin d'être des « marionnettes de guerre » obéissant à la loi d'airain de la hiérarchie militaire, les soldats, souvent avec la complicité implicite de sous-officiers, ont pu modifier, interpréter et, *in fine*, contrecarrer certains ordres du commandement pour rester en vie ou, à tout le moins, réduire le risque de mort. Quant à Leonard V. Smith, il n'est pas très éloigné de cette optique en se proposant d'étudier, au sein de la 5^e division d'Infanterie française, les rapports de force entre la troupe et le commandement. Ces relations, tendues et flexibles, enjeux permanents de négociations, obéiraient au principe de « Proportionality ». Les soldats ont plus ou moins tacitement proportionné leur engagement ou leur consentement à la violence de guerre à l'enjeu des opérations décidées dans les états-majors. Ce concept de proportionnalité pose ainsi la question des seuils de violence que chaque individu est prêt à franchir au cours de la Grande Guerre.

Des recherches d'historiens français soulignent également les marges de manœuvre et de négociation des combattants au sein du cadre contraignant de l'activité guerrière. Sophie Delaporte a récemment étudié les mutilations volontaires et les simulations. Jules Maurin et Philippe Boulanger ont dévoilé un procédé original – et paradoxal – employé par certains mobilisés pour échapper aux premières lignes : l'engagement. Ce mode d'incorporation donne au candidat l'insigne privilège du choix de son arme. Plus le conflit s'installe, plus les armes choisies par les engagés sont éloignées du front (artillerie lourde, marine). Si, évidemment, cette tendance traduit une

mutation profonde du combat (l'avènement d'une guerre de matériels), l'engagement, en offrant le choix de l'arme, a aussi permis à certains hommes d'éviter l'infanterie, par trop exposée. Nous sommes bien là en présence d'une stratégie qui, tout en empruntant des voies légales, manifeste le refus de certains d'être placés au cœur du danger.

Notre ambition est d'approcher au plus près le parcours d'hommes confrontés à la violence de guerre afin de compléter la typologie des comportements possibles. Ni condamnation, ni réhabilitation rétrospective, ce travail souhaite seulement comprendre comment les traumatismes multiples et les sacrifices de cette guerre totale ont pu conduire certains combattants à réviser les termes de leur consentement personnel à la guerre. Entre l'héroïsme anonyme de centaines de milliers de soldats et la désertion ou les mutineries de quelques milliers d'autres, une autre posture, à savoir l'embusquage, ne s'est-elle pas lentement dégagée ? Ces conduites de préservation individuelle ou de survie dans la guerre n'ont-elles pas constitué, pour les soldats, une échappatoire face à la brutalité des combats, en leur offrant la possibilité de se désengager du conflit tout en restant mobilisés – et c'est bien là la particularité du phénomène ? En outre, le phénomène a-t-il eu le caractère endémique que lui reconnaissent les Français en 1914-1918 ? Comment interpréter ces discours contre les embusqués ? Que disent-ils de l'état de tension d'une société engagée dans une guerre dont les enjeux, d'emblée, sont perçus comme vitaux ? N'ont-ils pas subi l'usure du temps ? Quels sont au juste les motivations, les procédures, les obstacles, les dynamiques psychologiques, sociales et sociologiques de l'embusquage ?

La question des sources

C'est avec ces questions que nous sommes entrés dans la masse énorme des sources imprimées et des archives du premier conflit mondial. Un chemin passionnant dont il ne faut pas cacher au lecteur les principaux obstacles.

Premier écueil, la masse et la diversité des sources. Les proportions de la colère contre les embusqués sont telles qu'on les trouve dans la plupart des documents contemporains du conflit : sources imprimées, littéraires ou iconographiques, archives judiciaires, parlementaires et militaires, textes de lois et règlements, témoignages de combattants. Un exemple seulement : l'État, dans sa volonté d'organiser et de rationaliser l'activité guerrière de la nation, dans son souci permanent de gérer et de surveiller l'affectation de millions d'hommes, a légué à l'historien une masse impressionnante d'archives (états numériques, marée de circulaires se complétant, se modifiant et le tout dans des intervalles très courts, etc.) dont l'exploitation sérieuse ou exhaustive est fort ardue.

Second obstacle, bien des sources apparaissent « biaisées » car l'identité même du sujet pousse au jugement de valeur. Dans la plupart des témoignages, et parfois dans les archives officielles, la suspicion est permanente, en particulier dans le monde médical appelé à examiner les soldats blessés au front ou dans les diverses commissions d'inspections de l'arrière⁹. Y a-t-il d'ailleurs une définition objective de l'embusqué ? Victor Dalbiez, l'auteur de la première loi contre les embusqués, proposait la suivante en avril 1915 : par embusqués, il entend « ceux qui par habileté personnelle, par relations ou par le hasard, ont obtenu, depuis le jour de la mobilisation, des emplois, des travaux pour lesquels ne les désignaient ni leur affectation régulière, ni leur profession, ni même pour certains leurs aptitudes » (*JORF*). Les termes choisis se distinguent par leur imprécision ; à tout le moins, ils autorisent toutes les dérives, ce que ne manqueront pas de faire les contemporains du conflit appliquant l'anathème « embusqué » à la majorité des hommes mobilisés ou mobilisables. Bref, si la question des embusqués s'apparente beaucoup à un sujet d'opinion, elle est aussi mâtinée de rumeur¹⁰. L'objet d'étude apparaît donc déformé, caricaturé par de la subjectivité, de la jalousie individuelle ou sociale, et parfois de la malveillance. Piège de la subjectivité qui donnerait à cette recherche les allures d'un tribunal où, quatre-vingt-dix ans après, l'on décernerait ou retirerait médailles militaires et Croix de Guerre. Mais tous ces excès observés durant le conflit ont une indéniable valeur heuristique pour l'historien qui veut accéder aux représentations des Français de la Grande Guerre, c'est-à-dire « l'outillage

notionnel [qu'ils] utilisaient pour rendre leur propre société moins opaque à leur entendement¹¹ ».

Alors que les contemporains du conflit parlent d'abondance à propos des embusqués, comment atteindre concrètement les pratiques d'embusquage ? À l'aide de quelles sources reconstituer des parcours de guerre qui permettent de comprendre les motifs et les ressources mobilisées par les soldats qui souhaitaient « s'embusquer » ? De plus, on se demande bien quelles pourraient être la dimension et la composition d'un corpus d'individus suffisamment représentatif des pratiques d'embusquage d'un conflit qui a mobilisé des effectifs par millions. Isoler des trajectoires biographiques est une chose, les écrire en est une autre, sans doute en raison de la complexité et de l'ambiguïté de leur matériau : l'homme. La démonstration réside principalement en une écriture de l'intime où l'inévitable processus d'empathie éclaire l'implication du sujet-historien.

Cela dit, il fallait bien fixer un périmètre aux sources disponibles et définir des méthodes d'exploitation appropriées.

Pour interroger les représentations collectives des Français combattants ou civils sur les embusqués, les journaux de tranchées, les périodiques et les magazines illustrés de l'arrière ont été des sources privilégiées. Il n'est pourtant pas fréquent d'associer, d'envelopper dans un même regard historique les imprimés de l'avant et ceux de l'arrière. Au contraire, l'usage historiographique est de les opposer, pour la simple raison que les journaux des tranchées sont apparus dans le but de rompre la désinformation et le bourrage de crâne orchestré par une littérature de l'arrière étroitement censurée par le pouvoir. Une opposition artificielle sur bien des points. Car les combattants des tranchées, quoiqu'ils s'en défendent souvent, ont lu avec avidité les écrits de l'arrière pendant leurs longues périodes de repos dans les cantonnements ou d'attente dans les premières lignes. De même, les feuilles du front, en dépit de leurs modestes tirages, ont parcouru aussi l'arrière. En témoigne l'initiative de la bibliothèque municipale de Rouen qui, dès 1915, s'abonne à plusieurs journaux du front dont *Le Canard du Boyau*, organe du 74^e régiment d'infanterie encaserné dans cette ville. Entre l'avant et l'arrière, ces écrits n'ont donc jamais cessé de circuler et, avec eux, la figure de « l'embusqué ». Encore fallait-il connaître l'impact précis de cette figure sur les acteurs anonymes du conflit. Les lettres du contrôle postal aux Armées, recoupées avec certains carnets de guerre de combattants ou de témoins, sont précieuses à cet égard car elles permettent d'atteindre, avec un degré de proximité satisfaisant, les affects et les opinions des Français sur la question des « embusqués ». On leur a ajouté une source jusqu'à maintenant peu utilisée : la correspondance de guerre de Maurice Barrès, une masse archivistique de 15 362 lettres envoyées par des civils et des soldats à l'écrivain académicien et député, entre 1914 et 1918. Cette relation épistolaire, bien qu'inscrite à droite du spectre politique français mais pas seulement puisque de nombreux correspondants de Barrès se disent « socialistes » ou tout simplement « patriotes », permet de confronter la guerre perçue et la guerre vécue. Ces lettres de Français anonymes éclairent les non-dits des sources imprimées de l'avant et de l'arrière souvent confrontés à la censure. Elles confirment en tout cas que le thème des embusqués était bien une préoccupation récurrente des Français de la Grande Guerre, au point d'occuper la scène politique, jusqu'en 1916 surtout.

Journaux d'opinion et d'information, débats parlementaires, enquêtes de police et d'opinion permettent en effet de reconstituer les principaux éléments de l'intense débat politique ouvert par la question des embusqués. Un débat auquel bien peu de contemporains échappent tant la question qui l'anime est élémentaire, mais la réponse complexe : comment le régime républicain peut-il organiser et garantir la participation démocratique des citoyens à l'effort de guerre ? Car cette guerre est bien perçue par les acteurs du conflit comme une mise à l'épreuve des grands principes républicains, au premier rang desquels figure l'égalité. Un principe d'égalité que les sacrifices consentis rendent de moins en moins abstrait et désincarné : désormais, entre 1914 et 1918, l'égalité ne se mesure plus qu'à l'aune du sang versé, du sacrifice consenti. En pleine Chambre des députés, le 30 novembre 1915, le lieutenant-colonel Driant le proclame avec une gravité que sa mort, l'année suivante à Verdun, rend rétrospectivement plus tragique : depuis le début du conflit, l'impôt du sang « n'a jamais mieux mérité son nom »¹². Ainsi, cette mobilisation inégale et injuste qui expose certains citoyens à une mort statistiquement hautement probable dont d'autres sont par ailleurs

préservés, révèle-t-elle pour beaucoup la nature profondément hypocrite de l'Union sacrée. La République en guerre ne serait plus qu'une vulgaire « machine à piston » où la recommandation et les passe-droits seraient monnaie courante, où les députés eux-mêmes se déroberaient à leurs obligations militaires et embusqueraient leurs proches ou leurs électeurs. Aux joutes politiques, s'ajoute également la réactivation complexe et partielle de luttes sociales d'avant-guerre. La bourgeoisie se voit en effet accusée, grâce à ses appuis nombreux, d'abriter ses enfants à l'arrière et de laisser la place aux paysans sur le front meurtrier. Mais l'opprobre pèse également sur les milieux ouvriers et leurs centrales syndicales, jugés coupables d'embusquer les leurs dans les usines de la Défense nationale. En mêlant la grogne sociale et la défiance politique à l'encontre du régime, le scandale des embusqués ébranle donc les bases de l'Union sacrée. Cependant, le pouvoir, jugé coupable de passivité, voire de complicité, contraint aussi par le problème des effectifs, décide d'organiser une « chasse aux embusqués » : l'exploitation de circulaires ministérielles, de textes législatifs (la loi Dalbiez de 1915 et la loi Mourier de 1917) et de rapports d'inspections dans les lieux sensibles de l'embusquage (dépôts, bureaux militaires, usines) nous permettra d'en déterminer les principes et d'en évaluer les résultats.

Enfin, deux sources permettront de parcourir le passionnant territoire des pratiques et d'évaluer le poids respectif des déterminations sociales, individuelles et psychologiques dans le choix de l'embusquage par certains acteurs du conflit. Sur ce point, on ne soulignera jamais assez la justesse de la remarque de Jean-Pierre Azéma : la guerre est l'un des « laboratoires privilégiés des règles non écrites du jeu social ». C'est bien ce qui apparaît en effet au travers des archives judiciaires du procès des réformes scandaleuses (1915-1916), un procès au retentissement national qui fait comparâître devant le 3^e Conseil de Guerre de Paris les responsables d'une agence d'embusquage installée au cœur de la capitale ainsi qu'une trentaine de « candidats-embusqués » (soldats du front, mobilisés de l'arrière). Quant à la correspondance de guerre de Fernand Léger, elle est un exemple symptomatique des tentations et des difficultés de l'embusquage.

Associant les outils et les ambitions de l'histoire culturelle, sociale et politique, nos propos s'organisent en deux parties. La première partie présente les grands traits et les usages multiples de cette figure de guerre essentielle qu'est « l'embusqué », tout en la remplaçant dans le débat et les polémiques politiques. Observant le tarissement de la rumeur et la modération des débats sur les embusqués après 1916, nous tenterons aussi d'en saisir les facteurs explicatifs. La première partie fixant le cadre général, la deuxième développe une approche micro-historique du phénomène en reconstituant les itinéraires de guerre de quelques soldats de la Grande Guerre et en décelant les stratégies et les motivations de leur embusquage, ou de leur lente évasion du cœur du conflit, serait-on tenté de dire.

1 « Les ministres et l'Inconnu », *L'Action Française*, 15 juillet 1936, page 1. Les citations suivantes également.

2 Lauraine (Octave), Rapport de la Commission de l'Armée, septembre 1917, Archives Nationales, C 7507.

3 Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, Livres II, XLI-XLIII, Éditions Robert Laffont, 1990, p. 267-268.

4 SHAT, 5 N 134.

5 Jolielerec (François-Xavier), *Volontaire aux Armées de la Révolution. Lettres de 1793-1796*, Paris, 1905, p. 184.

6 Mourier (Louis), *JORF. Débats parlementaires-Chambre des Députés*, séance du 15 mars 1917, p. 728.

7 En juin 1918, Barbusse réagit à la conférence d'un officier français en mission en Amérique (il s'agit très vraisemblablement de Jean-Norton Cru, envoyé aux États-Unis depuis 1917) qui a mis en cause ses états de service : *Le Feu* n'est pas un authentique témoignage combattant puisque son auteur était un embusqué d'état-major. Barbusse riposte : « J'ignore si ce fonctionnaire galonné a fait – comme il prétend – sa campagne en France avant de la faire en Amérique. Mais sa prétention à connaître les soldats fait sourire. Avez-vous été simple soldat dans les tranchées, mon officier ? Non ? Alors ne parlez pas de ce que vous ne savez pas. » Barbusse (Henri), *Paroles d'un combattant*, Paris, Flammarion, 1920, p. 66 et 68.

8 Note manuscrite du 1^{er} février 1951, Archives Jules Jeanneney.

9 Citons l'exemple des certificats pré-rédigés du docteur Buy concluant à la mutilation volontaire des soldats blessés qu'il pouvait examiner. In Offenstadt (Nicolas), *Les fusillés de la Grande Guerre*, Éditions Odile Jacob, 1999, p. 40-41.

10 Ploux (François), *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Aubier, collection historique, Paris, 2003, 289 p.

11 Chartier (Roger), « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, nov.-déc. 1989, n° 6, p. 1514.

12 Les extraits des débats parlementaires sont, dans leur intégralité issus du *JORF* (*Journal officiel de la République Française*), cf. bibliographie générale.

PREMIÈRE PARTIE

Apogée et déclin d'une rumeur : « l'embuscomanie » (1914-1918)

« EMBUSCOMANIE » : L'EXPRESSION se lit souvent dans les sources pour qualifier la rumeur qui, de toutes parts, poursuit les « embusqués ». Les Français « embuscomaniasques » ? On est bien forcé de l'admettre lorsqu'on observe l'étonnante inflation du champ lexical alors utilisé pour les stigmatiser. Il faut remarquer que le mot « embusqué » n'a pas toujours connu cette signification péjorative. L'acception première était militairement plutôt flatteuse : tirant son étymologie de l'italien « bosco » qui signifie « bois », le verbe « embusquer » (« imboscare ») a longtemps appartenu au vocabulaire cynégétique. À l'image du chasseur caché pour mieux surprendre le gibier, le soldat « embusqué » était en effet, à l'origine, tendu vers l'attaque de l'ennemi ou « l'embuscade ». C'est à partir de la moitié du XIX^e siècle que le mot subit une complète inversion sémantique pour désigner au contraire celui qui fuit le danger et le devoir des armes. Jusqu'au déclenchement du conflit, « embusqué », « embusquage », « embuscade » restent essentiellement des « mots de caserne¹ ». À notre connaissance, c'est Georges Clemenceau qui réutilise le premier ce terme dans *L'Homme Libre* du 31 juillet 1914. Par la suite, l'emploi du mot est généralisé et subit de nombreuses déclinaisons. La palette lexicale est plutôt riche. Les contemporains du conflit font subir de multiples déformations au mot. En fait, cette prolifération lexicologique renouvelle sans cesse le signifiant pour accroître la valeur péjorative du signifié et l'efficacité de la stigmatisation. Tous les procédés littéraires sont mis à contribution et concourent à l'idée que « l'embusqué » est une réalité protéiforme. Un procédé fréquent consiste à appliquer à la racine embusqué de nombreuses dérivations par l'adjonction d'un suffixe ou d'un préfixe. Ceci permet en particulier de décliner à l'infini les statuts, les positions de l'embusqué : si on peut « débusquer » l'individu honni après une opération de « déembuscation », celui-ci parvient malgré tout à se « rebusquer » ou « réembusquer », voire mieux encore à se « surembusquer ». En tout cas, la question ne suscite pas l'indifférence et divise la population en « embuscophobes », « embuscophiles » ou « embuscomaniasques ». Pour donner une identité à l'insaisissable embusqué, pour mieux le repérer et le dénoncer sans doute, certains ont recours à la dénomination propre par antonomase : après transformation orthographique, embusqué devient en effet un patronyme. Veut-on supposer par là que cette attitude est une tare congénitale, héréditaire et ancienne ? L'incorporation de l'article au surnom embusqué plaide en faveur de cette hypothèse : il y a des Lembusqué comme il y a des Lécuyer ou des Langlois. Cette dénomination, lorsqu'elle comporte une particule (Jean des Embuscadins), a pour objectif de stigmatiser aussi une classe sociale prédisposée à l'embusquage des siens. Exemples qui, parmi tant d'autres, montrent bien que « L'embusqué » se cache partout ; il est, sur le plan lexical du moins, omniprésent et insaisissable.

Sans doute insolite et réducteur, ce rapide détour lexicologique résume pourtant l'ambition de la première partie de cet ouvrage : l'étude de la figure de « l'embusqué » dans la société française en guerre. Il s'agit plus précisément de reconstituer le portrait ou les modèles de « l'embusqué » qui ont pu être proposés aux contemporains du conflit. La question des embusqués eut-elle, au quotidien et dans l'intimité des vies anonymes absorbées par l'effort de guerre, l'importance que suggère l'analyse des principaux médias de la période ? A-t-elle été vécue comme un drame à la fois individuel et national ou n'a-t-elle été qu'un épiphénomène mondain et parisien ? Que dire des innombrables séances parlementaires ou articles de presse consacrés à la question ? En somme, ces discours offrent-ils un miroir fidèle ou

un miroir déformant des Français en guerre ? En répondant à ces questions, les chapitres 1 et 2 dégagent un pan passionnant des représentations de guerre, politiques et culturelles, des Français et permettent d'approcher les mécanismes de mobilisation, d'adhésion et de rupture à l'œuvre pendant le conflit de 1914-1918.

On ne peut éluder ici une autre question : celle de la chronologie. Ces discours ont-ils subi des inflexions au cours des quatre années du conflit ? L'opprobre a-t-il pesé pendant quatre ans ou, au contraire, s'est-il dilué ou transformé avec l'usure du conflit ? Certes, il est difficile de soumettre les représentations collectives de millions d'acteurs du conflit à une tentative de périodisation, en particulier sur le « temps court » de 1914-1918. C'est donc plutôt une esquisse de périodisation que nous proposons ici, à partir d'un corpus restreint de journaux de tranchées (31 au total) et des lettres de la correspondance Barrès. Les journaux du front de notre sélection comptent trois cent vingt-sept « occurrences » (articles, récits, poèmes, devinettes, caricatures) sur le problème des embusqués, alors que 1 233 lettres reçues par Barrès s'en font également l'écho (soit 8 % des 15 362 lettres de sa correspondance). Sur le plan chronologique, la concordance des sources est assez spectaculaire et permet de distinguer deux périodes. Les années 1914-1916 représentent l'apogée de cette « embuscomanie » combattante et civile. Près de 67 % des articles rédigés sur cette question dans les journaux de tranchées le sont pendant ces deux années, alors que 81 % des lettres reçues par Barrès se répartissent sur la même période. À partir de 1917, le reflux quantitatif est net. La rumeur tombe même à un niveau très faible en 1918 : les journaux du front, avec 7 % des occurrences, sont moins prolifiques, comme les lecteurs de Barrès d'ailleurs (9 % des lettres sur ce thème ont été envoyées durant cette année). Si l'image de « l'embusqué » structure et obsède les représentations et les discours des Français, c'est surtout lors des années 1914-1916. Après 1916 et sous l'effet d'une pluralité de causes abordées dans le chapitre 3, les discussions sur les embusqués deviennent moins intenses et moins polémiques, comme si la majorité de l'opinion avait compris les excès et les impasses.

1 Dauzat (Albert), *L'argot de la guerre...*, Armand Colin, Paris, 1918, p. 36. Si l'on écrit aujourd'hui « embuscage », l'unique graphie utilisée durant le conflit est « embusquage ». C'est celle que nous emploierons.

CHAPITRE 1

Une figure de guerre obsessionnelle

PREMIÈRE GUERRE DE PROPAGANDE moderne, la Grande Guerre a produit de nombreuses figures de guerre censées faciliter l'intériorisation des enjeux du conflit. Ces figures constituent sans doute l'un des rouages essentiels de la mobilisation des esprits entre 1914 et 1918. Ainsi, l'image du « Boche », incarnation de la barbarie et de la régression culturelle, a-t-elle longtemps permis aux Français d'investir la guerre d'une dimension civilisatrice. D'autres figures de guerre ont suscité au contraire le dévouement et la confiance des populations. Citons dans cette catégorie, la marraine de guerre et, évidemment, le « poilu », archétype du patriotisme et du courage viril. Souvent plus proches de la caricature que de la guerre vécue, ces figures de guerre ont pu exaspérer les combattants, mais aussi tromper les civils sur les réalités du combat. Indiscutablement, elles ont perdu de leur pertinence au long du conflit. Pourtant, l'erreur serait de réduire leurs discours à un grossier bourrage de crâne ou à des stéréotypes vides en raison même de leur instrumentalisation par la propagande. À ce titre, Stéphane Audoin-Rouzeau a bien montré la valeur de « témoignage » de la presse des tranchées. Dans cette dernière, le rire et l'humour, puissants remèdes contre le cafard, sont souvent mobilisés, mais ils n'empêchent pas la gravité et la profondeur des propos.

L'originalité de la figure de « l'embusqué » réside sans doute dans son ambiguïté. Bien français, « l'embusqué » est malgré tout honni. Mobilisé, il n'en est pas moins victime d'un opprobre tenace. À travers la construction de cette figure de « l'embusqué », les journaux du front trahissent les angoisses et les attentes de la communauté combattante. Rien de plus erroné en effet que de considérer les nombreux poèmes que les journaux des tranchées lui consacrent comme de simples exercices de métrique. Comment dire sa fierté de participer à la défense de la patrie ? Comment témoigner de la spécificité irréductible de l'expérience du front ? Comment distinguer la valeur d'un sacrifice souvent consenti dans l'anonymat et l'anomie de la bataille ? « L'embusqué » est un peu l'exutoire de ces interrogations, l'antidote de ces inquiétudes secrètes. La question apparaît donc comme un enjeu combattant, mais un enjeu réapproprié aussi par la littérature de l'arrière (hebdomadaires illustrés, revues pour l'enfance, romans, vaudevilles ou pièces de boulevard, etc.). Certes, des non-dits, des distorsions existent, mais celles-ci interviennent à la marge, tant les représentations puisent dans le même socle de convictions et s'inscrivent dans la même dynamique mobilisatrice : « l'embusqué » réunit les Français dans une réprobation unanime et doit culpabiliser ceux qui oseraient encore rester à l'écart de la guerre.

L'embusqué, caricature du mauvais soldat

La figure de « l'embusqué » dessinée par les journaux de l'avant et de l'arrière lors des deux premières années du conflit est d'une assez grande cohérence. Type générique du mauvais soldat, « l'embusqué » apparaît comme un lâche et un traître, davantage guidé par l'égoïsme que le patriotisme ; un simulateur et un imposteur qui veut ressembler au poilu en usurpant certains signes de son courage comme la Croix de Guerre ; un concurrent déloyal dont le seul exploit se limite à la conquête des femmes de l'arrière. À la turpitude morale de « l'embusqué » correspond un portrait physique guère plus avantageux.

Un lâche et un inutile

Lorsqu'en septembre 1916, *Le Bochofage* décide de lancer un grand concours ouvert aux civils et aux poilus afin

de « trouver l'expression définissant le mieux l'Embusqué », l'angle d'attaque choisi par la plupart des personnalités ayant accepté de répondre est bien celui de la lâcheté de « l'embusqué » qui refuse son devoir patriotique le plus élémentaire. Le romancier Paul Margueritte choisit une définition très courte pour mieux isoler le principal reproche : « L'Embusqué est celui qui, pouvant faire son devoir, s'y dérobe. » Un autre participant au jeu en fait la « personnification de la lâcheté ». Pour beaucoup, la lâcheté de « l'embusqué » consiste à faire preuve d'une inaction et d'un attentisme impardonnables et « à ignorer que la guerre est déclarée » selon un article du *120 Court*. Il est « loin du front empourpré par le sang des blessures », lit-on dans un poème du journal *L'Écho des tranchées* en mai 1915. La mobilisation de « l'embusqué » semble se résumer en fait à l'occupation d'une sinécure. On trouve d'autres expressions synonymes : « retraites sûres », « coins tranquilles » ou « mystérieux », « abri », « trou ». Alors que le drame se joue au son du canon et du fusil, les journaux du front ou de l'arrière s'ingénient à rappeler que les tâches de « l'embusqué » sont d'une futilité révoltante comme *L'Argonaute* qui ironise au sujet d'un embusqué mobilisé comme « garde magasin auxiliaire au dépôt de réserve des pattes d'épaules dépareillées ». Dans *La Vie Parisienne*, un « embusqué » s'enorgueillit d'être « cycliste du secrétaire du dactylographe du capitaine d'habillement ». On le comprend bien, nous sommes très loin des enjeux véritables du conflit.

Le plus grave est que la lâcheté et l'inutilité de « l'embusqué » se doublent d'une absence totale de compassion à l'égard de ceux qui souffrent et combattent. Bien au contraire, il fréquente les lieux de plaisir, bars, terrasses ou cinémas. En outre, il ne semble reconnaître aucune préséance ou supériorité morale au poilu qui le défend. Monstre froid et cynique, il ne cède même pas sa place aux amputés et aux mutilés dans le métro et toise dans la rue les femmes endeuillées ou les permissionnaires encore valides.

Cette terrible indifférence de « l'embusqué » est soulignée de façon poignante dans la dernière strophe du poème « Aux embusqués » paru dans *Le Diable au Cor* du 22 août 1915 :

« Pendant que sur la plaine uniformément grise
Hurlant sous la douleur, tout seul, les bras crispés,
Un enfant de vingt ans lentement agonise
Dansez donc le tango, Messieurs les embusqués ! »

Une indifférence ostentatoire que les correspondants de Maurice Barrès croient percevoir également. À les lire, les embusqués n'auraient d'autre occupation qu'un agréable farniente ponctué de fêtes : des « jouisseurs de l'arrière¹ » qui « se la coulent douce », « se donnent du bon temps et se reposent dans un bon lit » ou « se chauffent les tibias ». Cette présence de « l'embusqué » au coin du feu (alors que les combattants des tranchées souffrent des pieds gelés) est un lieu commun de la stigmatisation. C'est ainsi qu'André Mare le représente dans un de ses carnets de guerre, lisant un journal devant la cheminée. Le député Paul Poncet reprend le même cliché devant ses collègues lors d'une discussion parlementaire : dénonçant les gendarmes embusqués, il déclare que « les plus jeunes, encore en fonction, sont à l'arrière, bien tranquilles, au coin du feu ». De leurs régulières et pénibles rencontres avec les embusqués lors de leurs promenades, les correspondants de Barrès retiennent la même physionomie immorale : les embusqués ont un « air heureux » ou « détaché », parfois « goguenard et placide ». Leur vantardise surtout exaspère : « Lorsque vous demandez à un de ces embusqués s'il va bientôt au front, il vous répond qu'il n'y a que les poires qui y vont », se scandalise un lecteur de Barrès ; « on se demande si ces gens-là savent rougir », ajoute un autre. Certains expliquent cette morgue et cette indifférence de « l'embusqué » par son complexe d'infériorité : « Conscients de la lâcheté de leur conduite, ils cherchent au contraire à rabaisser les héros qui se battent. »

En tout cas, on semble bien loin de la gravité et du recueillement imposés par les circonstances dramatiques du conflit.

Les journaux du front ne s'attachent pas seulement à décrire la lâcheté de « l'embusqué », mais veulent comprendre les motivations qui l'animent. C'est d'abord la peur qui le dissuade de combattre. Les termes de « pleutre », « flanchard », « peureux », « froussard », « trembleur » reviennent fréquemment sous la plume des

réducteurs ou des correspondants de Barrès. Le seul contact physique des armes effraie « l'embusqué » et provoque chez lui des troubles somatiques : « Rien que la pensée de caresser Rosalie [...], cela provoque chez lui des nausées terribles », affirme un article de *La Mitraille*. Peur contre laquelle certains ne voient, non sans humour, d'autres remèdes que médicamenteux comme le « froussoudonal » cité dans *L'Écho des Tranchées-villes* ou « l'embuskéol » dans *Le Canard enchaîné*. Poussé par la peur et l'instinct de conservation, « l'embusqué » se montre prêt à toutes les simulations. Il s'invente des maux ou des infirmités qui le rendent inapte à l'effort de guerre, comme dans cet extrait de poème du *Diable au Cor* du 3 février 1916 :

« Et pis, voyons, dans l'tas, y faut bien qu'il en reste ! M'sieur l'Major, moi j'ai les jambes en manch's de bois. Moi, je suis malad'du cœur. Moi, j'ai le torticolis. Chef, moi je peux pas partir car j'attends un colis. Moi j'ai le citron fêlé. Mon oncle épileptique. Moi, j'ai dans les rognons quéq'chos'de... néphrétique. Et moi, quoique chauvin, plus d'gazon sus l'talus [...]. »

Le souffle patriotique qui a saisi la majorité de ses concitoyens ne l'a pas même effleuré. Au contraire, il serait, à en croire François Sernada dans *La Mitraille*, « ignifugé » face à l'embrasement patriotique général. Une frilosité patriotique déjà remarquée durant le service militaire avant la guerre.

On trouve des commentaires plus durs dans la correspondance Barrès, certains lecteurs considérant les embusqués comme des « Boches de l'intérieur ».

Cette lâcheté constitutive de « l'embusqué » s'explique aussi par la pression des proches, notamment celles de l'épouse ou de la « maman peureuse à l'extrême ». Cette mise en cause de la femme « embusqueuse » est assez fréquente. Même si elle se ravise souvent, le premier réflexe de la femme est bien de mettre le mari ou le fils à l'abri. C'est la morale d'un long récit proposé par *Les Trois Couleurs* et intitulé « Le choix » où une jeune femme, au terme d'une difficile négociation intérieure, refuse le rappel dans une usine de guerre de son fiancé mobilisé au front. La femme, comme l'homme mobilisé, a compris les impératifs de la défense de la patrie. Cette lâcheté de « l'embusqué » n'aurait-elle pas plutôt son origine dans l'hérédité ou l'atavisme social ? C'est ce que sous-entendent l'expression assez usitée de « fils à papa » et ces quelques vers de Jean Bastia publiés dans *Le Pépère* en mai 1916. Le célèbre chansonnier imagine les mots prononcés par une mère à son fils au moment de la mobilisation.

« Ton grand-père, au temps jadis, Ton père, en soixante-dix, Ta race, Tous ont été réformés. Tu suivras de tes aînés. La trace. »

De façon plus générale, *L'Écho des Marmites* envisage les complicités en réseau dont profite « l'embusqué » pour se mettre à l'abri : « relations personnelles, familiales ou parafamiliales ». Le spectre des complicités qui favorisent cette lâcheté est vite élargi par le journal qui précise qu'il suffit de « faire partie de la clientèle d'un personnage influent dans le domaine législatif, militaire, ecclésiastique ou bureaucratique » pour s'embusquer. Le romancier Paul Adam prétend dans le *Bochofage* que « l'Embusequé, c'est l'ami du parlementaire et de la CGT ». Toutefois, cette mise en cause des élites sociales ou politiques de la République reste assez rare dans les journaux de l'avant et les périodiques illustrés de l'arrière. La crainte de la censure, certainement.

Un imposteur

L'infériorité morale de « l'embusqué » ne l'empêche pas d'exercer à l'égard du poilu une concurrence déloyale qui exaspère les journaux du front. Il est un redoutable imposteur qui subtilise la parole et le témoignage des vrais soldats. Car si le poilu, convaincu du caractère indicible de l'expérience du front, se mure dans un silence épais, « l'embusqué » pécore, parle et écrit d'abondance au sujet d'une guerre qu'il ne connaît pas.

Bonimenteur et pâle imitateur du poilu, « l'embusqué » réclame indûment sa part de gloire en composant des récits héroïques. Or, privé du contact du front, il s'inspire en particulier des communiqués, on le sait tant décriés par les poilus. Le scandale atteint en effet son comble lorsque « l'embusqué » s'improvise stratège et donne des conseils

sur les opérations militaires. Alors que les poilus sont empêtrés dans une guerre de secteur à l'horizon fort réduit, « l'embusqué » a un avis sur tout : les plans de l'ennemi, les desseins secrets des alliés, le ravitaillement, la production de guerre. C'est bien l'impression que laisse la lecture de ces quelques vers extraits d'un poème au titre à la fois ironique et assez cruel pour les poilus – « le vrai vainqueur 1916 » – et qui paraît dans *La Fusée* en septembre 1916 :

« Il guide Pétaïn, il inspire Joffre ; Du coin de sa table, il crie : Halte là ! L'or et les canons, c'est lui qui les offre, Il sait les secrets du Tsar Nicolas. [...] Se faire tuer, à tout prendre, qu'est-ce ? De l'inconscience ou bien du chiqué Son courage, à lui, jamais ne s'abaisse. Qu'à bien délayer le communiqué. Sa plume bondit à travers l'espace, Pulvérisé, abat, fauche et démolit. Du fond de sa chambre il conquiert les places : Il prend des blockhaus du fond de son lit. »

Cette manie de commenter les communiqués est pareillement critiquée par les lecteurs de Maurice Barrès : « Les entendez-vous jubiler et jongler sur les cadavres des autres », s'emporte l'un d'entre eux. À défaut d'une lecture maladroite du communiqué d'ailleurs dépourvu d'intérêt, « l'embusqué » a bien d'autres ressources pour s'imprégner de cette guerre lointaine. Le cinéma apparaît par exemple comme un utile pis-aller aux lacunes de l'expérience et de l'imagination.

L'imposture peut avoir lieu au cours de la guerre, mais aussi après le conflit : c'est sans doute une autre hantise des poilus. Lorsque les rangs des vrais témoins auront été décimés, « l'embusqué » pourra en effet s'approprier la mémoire glorieuse de la guerre. *Le 120 Court* envisage cette éventualité :

« Attendons la fin de la guerre et nous le verrons surgir de son trou, en pleine lumière. Ne nous faisons pas d'illusion ! Du jour au lendemain, nous le rencontrerons partout, la main tendue, la physionomie éclairée d'un sourire. Il racontera à qui voudra l'entendre, ses faits de guerre, ses prouesses, ses fatigues et les dangers qu'il a courus. »

La crainte de *L'Écho des tranchées* n'est pas très différente sur ce point :

« Vous raconterez la gloire de cette guerre, vous qui n'y aurez pas participé et vous parlerez des embusqués avec mépris. »

Dans l'immédiat, « l'embusqué » usurpe les signes distinctifs du courage combattant, notamment les brisques². Ce thème des brisques confisquées par « l'embusqué » revêt une importance particulière dans la plupart des journaux du front. En général, on s'en prend à son « goût des brisques », des « brisques passives » qui tombent « de six mois en six mois » avec une régularité toute administrative. Pour *Le 120 Court*, il ne fait aucun doute : « l'embusqué » est aussi un « embrisqué ». Quant au *Pépère*, il veut alerter la vigilance des civils en leur rappelant que : « BRISQUES ne veut pas dire RISQUES... ». Puisque « l'embusqué » est particulièrement attiré par les signes distinctifs du courage guerrier, les journaux du front tournent en dérision cette imposture. Il s'agit de décerner à l'individu des décorations fictives proportionnelles à la vacuité de son engagement. C'est dans cet esprit que *Le Plus-que-Torial* pastiche l'institution des citations militaires : elles sont accordées aux « embusqués » par « le Grand Quartier Général des Embusqués » et distribuées selon la valeur de l'embusquage. Il y a ainsi des citations « à l'ordre du regimement », d'autres plus précieuses « à l'ordre de la reculade », les seules qui donnent droit à une « croix de grève ». Cités, les embusqués méritent aussi une croix, mais frappée au coin de l'infamie : la croix ou la médaille des embusqués. Cette proposition est faite par André Dahl dans *Le Poilu Déchainé* et dans *Fantasio* au cours de l'année 1915. Elle est saluée et reprise par d'autres journaux du front qui souhaitent l'organisation d'une « journée des embusqués ». *L'Écho des Tranchées-ville* publie un poème : « La croix des Embusqués ». De nombreuses cartes postales circulent également sur les « médailles d'embusqués »

La lecture des lettres de Barrès ou des rapports du contrôle postal va plutôt dans le sens inverse. L'acrimonie

combattante atteint un niveau singulier sur cette question des décorations. Avant guerre, il n'existait que deux distinctions militaires donnant droit à un traitement, la médaille militaire et la légion d'honneur. Afin de montrer et d'augmenter « la valeur sociale du héros » selon l'expression de L. Huot et P. Vöivenel sans cependant grever les finances de l'État, la loi sur la Croix de Guerre est promulguée le 8 avril 1915, notamment sous l'impulsion de Maurice Barrès qui ne reçoit pas moins de 250 lettres de la part de ses lecteurs sur cette question. Cette décoration ou sanction positive qui apparaissait aux yeux des combattants comme la réponse idéale au problème de la reconnaissance du mérite militaire et au risque de confusion avec les embusqués, est devenue un grand sujet de discorde et de frustration. Il y a là un scandaleux trafic, plus grave encore que celui de la présidence de Jules Grévy³. L'attribution de la Croix de Guerre obéirait souvent au plus grand arbitraire en ne distinguant que rarement les véritables faits de guerre. En effet, les soldats s'étonnent de la voir portée, « souillée », par des mobilisés de l'intendance, des officiers d'administration ou d'état-major. Sa distribution se ferait « au petit bonheur » pour des motifs plus que discutables si l'on en croit ce sergent de ligne qui connaît un soldat décoré de la croix pour avoir reçu « un bien heureux petit éclat » alors qu'il était aux feuillées ! Toujours est-il que la multiplication des prétendants et des titulaires de la Croix de Guerre contribue à la dévaluation de cette décoration et à une confusion des mérites qui fait le jeu des embusqués. Au mois de septembre 1916, un rapport du contrôle postal de la 1^{ère} armée remarque en effet : « On en vient à dire que la Croix de Guerre devrait s'appeler la croix d'embusqué. »

C'est pourquoi certains refusent le port de ces insignes, comme ce soldat dont la lettre a été saisie par le contrôle postal :

« Ici, pour nous distinguer des embusqués qui sont à 50 kilomètres à l'arrière et qui portent 3 chevrons, nous avons décidé de ne pas en porter du tout. Comme ça, on nous reconnaîtra.⁴ »

Un choix conforme à celui de cet adjudant du 28^e régiment d'infanterie qui se confie ainsi à Barrès :

« Si les coutumiers de l'embusquage [ceux qui se dérobent] sont honorés de la même façon que les coutumiers de l'embuscade [ceux qui attaquent], je connais beaucoup de ces derniers, et je serai de ce nombre, qui se refuseront de parer leur boutonnière d'un insigne que certains auront eu peu de mal à gagner. »

Dans un autre domaine, capital celui-ci, « l'embusqué » exerce une concurrence traumatisante à l'endroit des poilus : non content d'usurper leur gloire, il convoite les femmes, leurs femmes. Il n'est jamais loin de celles-ci, à la sortie des ateliers de cousettes ou des usines de guerre, dans les villages ou les cantonnements à l'arrière de la ligne de front. On peut s'interroger sur la réaction des combattants, souvent en proie à la misère affective et sexuelle du front, qui ont pu lire cette perfide boutade dans *La Fusée*, « La création du monde par le cuistot » :

« Le 9^e jour, Dieu se rappelant que le poilu était rentré de permission et que sa femme était seule, eut un malin sourire, et créa l'embusqué. »

L'indignation sans doute ? L'indignation, surtout lorsque les femmes cèdent trop facilement aux avances de « l'embusqué ».

Comme les journaux du front, les archives du contrôle postal ou la correspondance Barrès, font allusion à la trahison possible des femmes avec les « embusqués ». Ces derniers sont des noceurs patentés et font « la bombe et le reste avec les femmes » ou paradent dans les restaurants ou aux terrasses des cafés, accompagnés de « belles dames » ou de « poules ». Un correspondant de Barrès le déplore sans ambages dans une lettre de 1916 : « Les embusqués couchent avec les femmes de nos soldats qui eux couchent au fond des tranchées. » Une condamnation de la collaboration sentimentale ou sexuelle des femmes qui contient sans doute les germes du phénomène des femmes tondues observé lors de la Libération en 1945⁵.

Finalement, ce que reprochent les journaux du front à « l'embusqué », au-delà de sa lâcheté et de sa couardise

impardonnables, c'est de cumuler tous les « avantages » honorifiques de cette guerre sans en connaître les terribles réalités. Comme semble l'indiquer un chromo de *Fantasio* d'octobre 1915 (voir illustration cahier hors texte) représentant un « embusqué » paradant dans un compartiment du métro sous les regards admiratifs de la gent féminine. Ce soldat de fantaisie est coupable d'un odieux « Abus de confiance » à l'égard des populations civiles, abus de confiance qui lui permet de priver les véritables combattants de la part de gloire et de reconnaissance qu'ils pouvaient légitimement revendiquer. Est-ce ce chromo qui a déteint sur la description d'une scène vécue par un correspondant de Maurice Barrès, en mars 1916, où, là aussi, un « embusqué » capte l'attention des usagers du métro aux dépens d'un véritable combattant ? La similitude est troublante en tout cas.

« Il est jeune, soigné et élégant dans un uniforme neuf, une attitude vive avec un léger orgueil dans le regard. Une gloire de luxe ! Tous les regards sont tournés vers lui, on se retourne pour le voir encore, chacun voudrait mettre un nom sur sa figure. Il en éprouve manifestement un plaisir très grand... Dans un autre coin, pas très loin, un fantassin est assis, il lit le journal du soir. Sa capote est sale malgré tout le mal qu'il s'est donné avant de partir, son bleu horizon, par place teinté de rouille. Sur la figure fripée qui garde encore la gravité tragique de là-bas, les nuits, la fatigue ont creusé leurs tranchées... Il est bien seul, personne ne fait attention à lui. Je le regarde un long moment ; derrière son journal déployé, il y a aussi une Croix de Guerre, mais on ne voit que le ruban, la croix descend, se coule dans la poche de la capote. »

Un coquet et un efféminé

La stigmatisation de ce faux soldat ne se cantonne pas à cette dimension morale mais recourt également à des critères physiques. L'apparence et la constitution physiologique, l'identité sexuelle même de « l'embusqué » doivent le signaler et le discréditer définitivement aux yeux de l'opinion publique.

Dans la guerre des tranchées, la brutalité des combats et les intempéries du front s'inscrivent particulièrement dans l'uniforme des poilus. Pour ces derniers, il n'y a de bon vêtement que celui qui protège contre la pluie, le froid et la boue. Aucun scrupule vestimentaire donc, mais plutôt l'improvisation et la débrouillardise. Sur ce point, le contraste avec « l'embusqué » est saisissant car ce dernier consacre tout son temps à sa tenue, « toujours à l'affût d'une mode nouvelle » selon le *120 Court*. Tout comme il se dérobe au devoir, « l'embusqué » refuse la tenue réglementaire en se faisant confectionner son propre uniforme. Ces signes d'une élégance vestimentaire déplacée en temps de guerre, on les retrouve dans les larges chromos de *La Vie Parisienne* et de *Fantasio*. Le signalement de « l'embusqué » qui apparaît dans les journaux de tranchées ne s'éloigne en rien de ce portrait brossé par l'arrière. L'apparence générale de « l'embusqué » est toujours très soignée : il est toujours « tiré à quatre épingles », avec un « uniforme du dernier bleu » ou parfois composé d'un « drap de fantaisie ». Parmi les accessoires vestimentaires qui discriminent particulièrement « l'embusqué », on remarque le képi, le monocle, à la fois signe de préciosité et marqueur social, et les bottes ou jambières (leggin's). En somme, « l'embusqué » semble briller de mille éclats : les cuirs de sa tenue sont « miroitants » tandis que sa moustache est « cirée » ; ses cheveux sont souvent « pommadés et partagés en deux camps par une raie large » et ses bottes « vernies ». C'est donc bien le poilu qui apparaît en négatif de cette description, le poilu et sa capote délavée par les intempéries, le poilu empêtré dans les bandes molletières et empêtré dans son barda, le poilu qui n'a d'autre choix que le port du casque dans les tranchées ou du bonnet de police dans les cantonnements.

Malgré une certaine propension à l'exagération, ces images de « l'embusqué » ont leur part d'authenticité. Les correspondants de Barrès confirment ce détournement des règles vestimentaires par les militaires de l'arrière dont les uniformes sont souvent « éclatants », certains paradant avec « le képi sur l'oreille » ou « avec la raye [sic] sur le côté ». Ces fantaisies vestimentaires inquiètent même les autorités. Dans une circulaire du 14 septembre 1915, Alexandre Millerand, le ministre de la Guerre, souhaite mettre un terme à cette « variété des costumes et [au] mélange de couleurs⁶ » qui nuisent gravement à la discipline et au renom de l'armée. Il faut dire aussi que les tailleurs multiplient les encarts publicitaires pour proposer des uniformes d'apparat ou de permission aux mobilisés.

Ajoutons que l'intendance n'est pas en mesure de renouveler suffisamment les uniformes de la troupe, ce qui incite certains soldats à s'en acheter un et stimule les stratégies de distinction vestimentaire. En tout cas, on mesure bien là le poids du regard social et de la norme vestimentaire dans une société qui a mis sous l'uniforme une grande partie de ses hommes.

Suspecte à bien des égards, la coquetterie vestimentaire de « l'embusqué » pose en tout cas explicitement la question de son identité sexuelle. De récentes études ont montré que la Grande Guerre a cristallisé la répartition sexuelle des rôles⁷. Déterminant dans l'expérience de la caserne en temps de paix, le processus de virilisation culmine pendant l'activité guerrière en n'assignant à l'homme qu'une tâche principale : combattre. Quant à la femme, elle doit contribuer à la repopulation ainsi qu'au réconfort des combattants. Entre ces deux modalités de combat, entre ces deux identités sexuelles mobilisées, il n'est pas d'intermédiaire admissible, autrement c'est la confusion. C'est pourquoi celui qui déroge aux obligations de son sexe est un traître aux yeux de la communauté. Et c'est bien le cas de « l'embusqué ».

Sur ce point, la démonstration des journaux du front se veut complète et implacable, même si elle mobilise le plus souvent le registre de la vulgarité. On nie d'abord toute virilité à « l'embusqué ». Quelques jeux de mots se rencontrent pour souligner son déficit de vitalité sexuelle. Par exemple, le directeur de *L'Écho des Gourbis* déclare lors du concours du *Bochofage* que « l'embusqué » « c'est le plus sot de la guerre ». *Le Télé-mail* en fait « l'eunuque de l'Histoire ». L'auteur du poème « J'aim'mieux êtr'Poilu » qualifie les embusqués de « toutes ces c... hoses molles ». André Charpentier, dans son célèbre poème « La création de l'Embusqué », le dote d'un organe « sans vigueur sur lequel je n'insisterai pas ». Plus souvent, les journaux du front remarquent l'absence totale de système pileux chez « l'embusqué ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on le surnomme « épilé » (synonyme sans doute le plus fréquent). Très vite, *Le 120 Court* établit le lien entre l'absence de poils et l'infériorité sexuelle présumée de « l'embusqué ». Lisons :

« On sait que les embusqués se distinguent par la pauvreté de leur système pileux. Pour obvier à cet inconvenient, certains commerçants mettent en vente de petites perruques de forme bizarre qui permettront désormais à tout embusqué de passer, dans l'intimité au moins, pour un poilu complet. On trouve aussi dans les mêmes maisons d'autres accessoires destinés à compléter l'illusion, et que la bienséance ne nous permet pas de décrire. »

Dépourvu de toute virilité, « l'embusqué » ne peut donc être un soldat valeureux. Mais, il est aussi un piètre géniteur. C'est ce qu'affirme *Le Diable au Cor* pour lequel la débilité physique et sexuelle du personnage en fait un « reproducteur dégénéré ». Ainsi sa progéniture est à son image : « rejetons rachitiques, tout à fait impropres au combat ». « L'embusqué » menace le substrat de la « race » française. Rien de comparable avec la fécondité proclamée des vrais poilus. Il faut lire dans ces propos la popularité des thèses de l'hérédité et de la dégénérescence au XIX^e siècle. Une certitude se dégage en tout cas, et elle est censée rassurer les poilus : « l'embusqué » n'a ni les moyens physiques ni les moyens sexuels de ses prétentions auprès des femmes.

Allant plus loin encore, d'autres veulent prouver positivement sa féminité. Car ce n'est pas seulement la recherche d'un raffinement vestimentaire qui désigne « l'embusqué » comme une femme mais sa complexion même.

Pourtant, dans ce registre de la condamnation, quelques contradictions apparaissent. Cette féminisation de « l'embusqué » est moins fréquente et souvent moins crue dans les périodiques de l'arrière. Le périodique illustré *Les Trois couleurs* entretient bien la confusion sexuelle, mais sans vulgarité puisqu'il est destiné aux enfants, en décrivant la sinécure d'un embusqué qui « continuait à remplir [dans un hôpital] de petits services comme une femme ». En outre, présenter « l'embusqué » comme un être fragile et efféminé peut paraître paradoxal : à trop décrire ces êtres cacochymes, n'est-ce pas en réalité justifier leur mise à l'écart du conflit ou leur réforme ? Il faut d'ailleurs remarquer qu'un autre portrait physique de « l'embusqué », certes assez minoritaire dans les journaux du front, est en concurrence avec le précédent. Loin d'être un faible de nature, « l'embusqué » est en pleine possession

de ses moyens. Les lecteurs de Barrès ne s'y trompent pas et perçoivent toujours l'individu comme un gaillard, prenant, sur ce point précis en tout cas, le contre-pied des sources imprimées. Maurice Barrès peut lire en effet des expressions sans équivoque sur l'état physique de ces soldats embusqués : ces hommes, qui ne cessent de s'afficher dans les rues, sont « beaux gaillards », « bien portants », « superbes », « très valides » ou encore « solides et faits pour combattre ». Les exploits physiques de ces « mauvais » soldats sont minutieusement relatés. Un correspondant certifie connaître un homme, ajourné en raison d'une prétendue déficience physique, qui a pourtant suffisamment de vigueur pour « faire du sport à outrance et aller à la chasse du matin au soir quand c'est la saison ». Une parisienne décrit le portier embusqué de son immeuble « fort comme un Turc et lâche comme un Teuton ». La bonne santé d'un homme paraît donc suspecte dans les postes non combattants ou dans les emplois civils de l'arrière. Un soupçon qui apparaît bien dans « Apollon », une nouvelle qui figure dans le recueil de nouvelles écrites par Colette en 1917 et intitulé *Les heures longues* : en raison de sa santé éclatante, un déménageur est pris pour un embusqué. Il s'agit en fait d'un père de six enfants dispensé par l'article 48 de la loi de mobilisation de 1905. Il n'en reste pas moins que ces appréciations tendent à montrer que la représentation du corps est biaisée par le poids du regard militaire et les exigences de la Défense nationale. Comme si tous les correspondants de Barrès participaient à un conseil de révision, évaluant rapidement et d'un coup d'œil expert la capacité d'un homme à tenir les armes et à combattre.

Typologie et topographie du monde des embusqués

Loin d'en faire uniquement le type générique du mauvais soldat ou une figure désincarnée et déréalisée, les journaux du front et les témoins s'efforcent aussi d'inscrire le personnage dans la réalité complexe de la guerre. Où sont donc les embusqués ? Quelles sont leurs positions et leurs affectations militaires ? On le voit, ces questions et leurs réponses permettent de fixer la limite entre l'engagement et la passivité et d'établir un *distingo* fondamental, mais plein de nuances, entre l'avant et l'arrière, entre les soldats et les mobilisés, entre les combattants et les non-combattants. Il faut insister sur les incidences logiques de cette question, notamment aux yeux des combattants. Non seulement, l'authenticité de l'expérience combattante fonde l'autorité et la valeur de leur témoignage, mais elle leur donne aussi la priorité dans la reconnaissance attendue de la patrie. Voilà un débat sur lequel les civils ne sauraient avoir voix au chapitre. À l'image de Barrès qui, dans sa chronique de *L'Écho de Paris*, ayant employé mal à propos l'expression « monter la garde » pour désigner les soldats des tranchées, se fait reprendre sèchement par un correspondant combattant. L'erreur sémantique du chroniqueur est par trop grave pour ce soldat car, précise-t-il dans sa lettre de juillet 1916, « les hommes [des premières lignes] veillent ou guettent, voilà les mots employés. On monte la garde devant une poudrerie, un poste, une guérite », bref à l'arrière. Dans ce débat, les mots ont donc leur importance : un capitaine de cavalerie passé à l'infanterie le rappelle encore à Barrès en appuyant ses propos par : « J'insiste sur le mot : combattant ; je l'ai souligné intentionnellement. » Une distinction qui constitue encore la pierre angulaire de l'ouvrage de Jean Meyer, *Les Soldats de la Grande Guerre*, publié en 1966, dans lequel il déclare :

« La guerre n'a fait qu'accentuer la différence de toujours entre le militaire et le soldat : on ne devient soldat que lorsqu'on affronte le sacrifice de sa vie.⁸ »

S'il s'agit de départir les poilus des embusqués et d'éviter toute confusion en construisant une échelle du mérite militaire, la question des critères retenus reste entière en raison de la diversité et de la subjectivité des expériences de guerre.

Les trois critères de différenciation du monde combattant

L'embusquage n'est pas un « privilège exclusif de l'arrière », affirme avec honnêteté *Le Père*, une feuille du

front. Dans les multiples espaces du front, la contribution des combattants n'est pas la même et nombreux sont les embusqués de l'avant. Trois critères étroitement corrélés permettent d'établir une échelle dans la valeur de l'engagement combattant : la proximité des premières lignes, le temps de présence au front et la valeur combattive.

Les correspondants militaires de Barrès accordent une importance particulière au critère de la distance. Il existe en effet une corrélation étroite entre la proximité du front et le danger, et par conséquent le mérite militaire. C'est pour cette raison que la plupart des correspondants s'insurgent contre l'ambiguïté et l'inanité de l'expression « zone des armées⁹ » qui autorise tous les malentendus possibles, comme l'affirme péremptoirement l'un d'entre eux en février 1916 : « Tous ceux qui sont dits au front et qui se contentent d'être dans la zone des armées sont la plupart des embusqués. » Cette « zone des armées », qui avec ses 40 à 60 kilomètres de profondeur rassemble des positions militaires fort différentes, n'est donc pas le « vrai front ». En effet, quoi de commun entre l'expérience de guerre d'un mobilisé en poste à Amiens ou à Rouen, deux villes comprises dans la zone des armées pendant la majeure partie du conflit, et la vie d'un combattant dans un secteur du front ? Les termes « front », « avant », « zone des armées », « première(s) ligne(s) », s'ils marquent bien une rupture avec l'arrière, n'en désignent pas moins des réalités variables. Jean Meyer avait cette expression savoureuse pour rappeler la profondeur du front et l'inégalité de ses dangers : « Il y a l'arrière de l'arrière, l'avant de l'arrière, l'arrière de l'avant, l'avant. »

Seule une proximité relative du front donne droit au titre de combattant et permet d'observer ou de subir, comme le disent les correspondants de Maurice Barrès,

« Les blessures affreuses que causent les obus, les souffrances terribles produites par les gaz ou les liquides enflammés, les angoisses mortelles où [...] plongent [ces] terrifiantes visions. »

Sans négliger pour autant les privations et les misères matérielles de la vie des tranchées que sont la pluie, le froid, la boue, les témoins attachent donc une importance primordiale au danger. N'est combattant que celui qui a « réellement risqué [sa] vie ». Et selon eux, le périmètre du danger et du risque ne semble pas excéder quelques kilomètres, trois à cinq. De façon symptomatique, après la mention de son unité et de son secteur postal, un correspondant militaire prend soin d'ajouter : « à 4 km de l'ennemi » lorsqu'il se présente à Barrès. Même à l'arrière, ce seuil kilométrique entre la mort redoutée et la vie garantie semble admis. Annette Becker évoque le cas du sociologue Maurice Halbwachs, réformé pour myopie, qui apprend dans une discussion avec un proche que « ceux qui sont à 4 ou 5 km en arrière [des premières lignes] ont des chances d'échapper ». Selon un correspondant de Barrès, c'est bien dans cet espace restreint, « véritable zone de la mort », que le soldat se bat, risque cent fois sa vie dans une attaque, dans un tir de barrage, dans une patrouille, [connaît] l'horreur du combat à la grenade ou du corps à corps ».

Au-delà, c'est l'arrière-front, relativement épargné. C'est donc l'exposition régulière à une mort brutale et statistiquement fort probable qui doit être prise en compte pour circonscrire la vraie communauté des soldats. La portée sonore ou matérielle des projectiles ennemis recoupe parfois ce critère de la distance : *a contrario*, les embusqués de la zone des armées sont donc ceux qui « n'ont jamais entendu, même de loin, l'explosion d'un obus » ou « siffler une balle ».

Dans les feuilles du front aussi, la distance apparaît comme un élément discriminant entre soldats véritables et embusqués, entre journaux des tranchées authentiques et autres apocryphes. Ainsi le journal du front *Marmita*, dans son n° 15 du 1^{er} décembre 1915, rappelle, non sans fierté, dans son sous-titre « Rédaction et Administration en campagne », affirmant également que dans cette feuille, « on écrit les articles parfois à une cinquantaine de mètres des Boches et les photos qui y paraissent ne viennent pas de l'arrière ». Dans un article au titre révélateur : « Où commence l'arrière ? » et à l'ambition didactique affichée, *Le 120 court* du 15 novembre 1915 présente exhaustivement l'échelle du danger en distribuant les positions militaires d'un bataillon d'infanterie sur plusieurs kilomètres de profondeur – treize kilomètres cinq cent pour être précis. Les hommes de ce bataillon sont en fait répartis en cinq zones d'inégal danger. La première zone comprend l'essentiel des hommes de troupe qui surveillent,

attaquent ou repoussent l'ennemi. L'article intègre deux zones supplémentaires dans l'avant : à mille mètres de la première ligne, il y a le poste de secours frappé sans trêve par les obus lors des attaques ou touché par les balles perdues (2^e zone) ; cinq cents mètres plus loin, on trouve le centre des écopés et les cuisines (3^e zone), dernière zone de l'avant. Bref, le front marqué par les risques et les contraintes du combat s'étend sur à peu près 1 500 mètres de profondeur : tous les mobilisés gravitant dans cet espace peuvent être considérés comme de vrais combattants. Ensuite viennent le demi-arrière et l'arrière, eux-mêmes composés de deux zones, sur une profondeur d'une douzaine de kilomètres. Les embusqués y sont majoritaires. La vie est aisée et tranquille pour eux puisque le bruit de la canonnade se fait à peine entendre et qu'ils peuvent fréquenter des civils.

Pourtant la présence dans la zone du danger n'est pas un critère à lui seul suffisant et pertinent. On doit aussi compter avec le temps de présence au front et l'ardeur au combat. Le séjour dans les tranchées doit être prolongé, à tout le moins excéder plusieurs semaines, et dans un secteur dangereux. Ce critère de la durée est d'ailleurs l'une des conditions d'attribution des brisques créées, on l'a vu, en avril 1916 : au bout d'un an de présence au front, le soldat peut porter un chevron sur le bras gauche et un chevron supplémentaire pour chaque période de six mois. Une blessure de guerre donne droit au port d'un chevron sur le bras droit. Car, en toute logique, la blessure est censée illustrer la combativité et le courage du soldat. Un principe dont la pertinence n'est que partiellement reconnue par les combattants qui écrivent à Barrès. En effet, il ne s'agit pas seulement d'exhiber une blessure pour prétendre au titre de combattant.

Un autre soldat évoque les « actes fugitifs [occasionnels, involontaires ? de bravoure] » et cherche à détruire le mythe de la blessure de guerre en révélant qu'« il est même arrivé qu'une heureuse blessure ait fait passer un poltron pour un véritable héros ». Un soldat du 1^{er} régiment de zouaves renchérit :

« Il n'y a pas que des braves au front, malheureusement il y a des tièdes et des lâches. De plus les obus et les balles ne distinguent pas, elles blessent indistinctement les uns et les autres. »

La mort elle-même ne fait pas forcément du soldat un combattant. Ces propos se rencontrent fréquemment : sans doute durs, excessifs et élitistes, ils n'en reflètent pas moins une exigence patriotique exacerbée, voire une conception sacrificielle du devoir chez certains soldats.

Les embusqués du front

En même temps qu'ils conditionnent le mérite militaire, les trois critères retenus structurent toute une hiérarchie des armes et des nombreux services du front et de l'arrière-front.

Indiscutablement, les soldats issus de régiments d'infanterie occupant les premières lignes se placent au sommet de cette hiérarchie. Cette fierté d'appartenir à la « biffe » rend d'ailleurs les journaux du front émanant d'unités d'infanterie particulièrement « embuscophobes ». *Le 120 Court*, journal d'un bataillon de chasseurs alpins, autant dire un corps d'élite, est l'un des plus sensibles à ce sujet. Non sans grandiloquence et gravité, *Le Canard du Boyau*, émanation du 74^e régiment d'infanterie, compare l'infanterie à la « martyre » des troupes françaises :

« L'infanterie, c'est la solide assise sur laquelle s'étage l'armée. C'est le roc fondamental sur lequel s'érige comme autant d'accessoires coquets et de luxueuses décorations, toutes les autres parties brillantes de l'organisme militaire. »

Cette préséance de l'infanterie est d'ailleurs reconnue par les autres armes. Ainsi un « groupe d'artilleurs » avoue-t-il à Barrès son admiration pour l'infanterie :

« La France aura une dette envers tout combattant, mais la dette sera double envers l'infanterie ! Ce sont les rois de notre victoire, malgré leurs pertes, ils veulent marcher quand même. »

Pour autant, cette échelle des mérites présente de multiples et complexes degrés. Car même la valeureuse infanterie, la « reine des batailles », abrite également des embusqués qui n'affrontent jamais ou que trop rarement les périls du « vrai front ». Il s'agit notamment des titulaires de postes non combattants des unités d'infanterie. Dans *Le Feu*, Volpatte estime leur nombre à 250 dans un régiment d'infanterie : les ordonnances, les tampons des adjutants, les fourriers, les caporaux d'ordinaire, les secrétaires de bureaux, le garde-drapeau, le vague-mestre et la plupart des hommes du service de santé, sauf les brancardiers régimentaires. Certains correspondants de Barrès évoquent aussi le cas des cyclistes évoluant surtout à l'arrière-front. Henri Barbusse en donne un exemple : un groupe de soldats « terrorisés par l'artillerie » ne comprend pas que l'on décerne une Croix de Guerre à « un cycliste qui a subi tous les bombardements dans la sape profonde du commandant de compagnie et à l'ordonnance du commandant dont la seule difficulté fut d'aller au ravitaillement pour le capitaine ».

C'est surtout la jouissance de quelques privilèges qui fait de ces hommes des embusqués aux yeux des véritables poilus. Le cycliste comme l'agent de liaison bénéficie d'une mobilité enviable pour des poilus prisonniers de l'univers carcéral des tranchées ou assignés à résidence dans leurs cantonnements. En outre, ils traversent des villages où les opportunités d'achat et de rencontre, avec des femmes notamment, sont assez nombreuses ; d'ailleurs, ils ne se déplacent qu'entre le général et le colonel, rarement vers l'ennemi. Le téléphoniste souffre aussi de cette image : il opère la plupart du temps dans des abris solides, non loin des officiers et profite de leurs avantages matériels. La supériorité de ces militaires du front s'affirme surtout dans les cantonnements, au cours de ce qu'Henri Barbusse dans *Le Feu* appelle la « course à la table » :

« Tous ces gens-là sont plus puissants que de simples soldats des compagnies, ont plus de moyens et de mobilité, et peuvent tirer leurs plans d'avance. »

Ces différences ou ces inégalités ressenties à proximité des premières lignes ont-elles été génératrices de tensions particulières au sein des unités servant sur le front ? On est également tenté de le croire à la lecture de quelques rubriques des journaux du front qui mettent en cause à mots couverts certains soldats de leur unité. À moins que ces dénonciations n'aient d'autre objectif que de verbaliser et de soulager des tensions latentes ? Au total, de bien maigres indices qu'un autre journal du front, *Le Père*, s'empresse de contredire en rappelant que si ces militaires du front sont parfois apostrophés d'un « Va donc embusqué », cette insulte n'est jamais lancée avec amertume ou méchanceté. Et pendant la bataille, ils ne sont pas totalement soustraits au risque de mort : le cycliste ou l'agent de liaison portent parfois des plis urgents sous les obus. D'ailleurs, même dans les abris, la menace des gros calibres ennemis reste réelle.

L'accusation d'embusqué au sein de l'infanterie revient toutefois avec insistance à propos des officiers, sans que les correspondants précisent toujours leur grade. Le zèle disciplinaire des officiers ne s'exercerait que dans les cantonnements, mais très rarement dans les premières lignes où ils ne sont pas ou peu présents : ils commandent « à l'abri des intempéries et des obus » et « leur vie s'écoule loin du danger ». Ces accusations peuvent surprendre lorsqu'on connaît les taux de pertes dans les rangs des officiers d'infanterie (29 %) sensiblement supérieurs à ceux des hommes de troupes (22,5 %). Ce genre d'accusation est sans doute le symptôme de frustrations et de revendications d'ordre catégoriel ou matériel : mieux logés et protégés dans des abris fortifiés, parfois éclairés à l'électricité et chauffés au charbon comme le disent certains témoins de Barrès, bénéficiant en outre de traitements confortables, les officiers sont aussi les plus décorés. Tout un faisceau de reproches et de ressentiments que l'accusation « embusqué » semble résumer de manière lapidaire.

Derrière l'infanterie, on trouve un ensemble composite d'armes combattantes ou d'unités nécessaires à la préparation du combat et présentes sur le front. En général, les feuilles du front ne cachent pas leur mépris pour ces militaires embusqués à plusieurs kilomètres du front qui connaissent tous les avantages honorifiques de la vie de l'avant (citations, décorations) sans en éprouver les terribles réalités.

L'artillerie est régulièrement visée, surtout l'artillerie lourde placée à plusieurs kilomètres des premières lignes et

pas toujours précise lorsqu'il s'agit de pilonner les lignes adverses. Le sigle qui la désigne (ALGP ou Artillerie Lourde à Grande Portée) a d'ailleurs été détourné en « Artillerie de Luxe pour Gens Pistonnés ». Mieux que de nombreux exemples, le texte « L'artilleur » rédigé par Charles de Gaulle dans une tranchée de l'Aisne en juin 1915 résume bien les préventions de l'infanterie à l'égard du monde de l'artillerie : l'artilleur est un « malin » qui mène une vie confortable loin des premières lignes qu'il ne fréquente qu'exceptionnellement, lorsque le danger est totalement absent. Soulignons toutefois que le critère de la distance est à l'origine de discriminations au sein même de l'artillerie. L'esprit de corps existe sans doute, mais le danger, donc le mérite, n'est pas le même qu'il s'agisse de l'artillerie lourde, de l'artillerie de campagne ou de l'artillerie des tranchées, entre le tireur d'une pièce et le mobilisé d'un parc de réparation ou de munitions. En témoigne le ressentiment de ce soldat du 57^e régiment d'artillerie qui s'adresse à Barrès. Cet artilleur, affecté aux pièces de tir, c'est-à-dire à distance suffisamment proche des premières lignes pour être exposé à des tirs de contre-batterie, considère en effet comme embusqués bon nombre des artilleurs de son unité affectés à l'échelon, à quelques kilomètres en retrait de sa pièce. Sur la cavalerie et le génie, les préjugés sont sensiblement les mêmes, encore qu'il faille, là aussi, distinguer les cas.

Sans hésitation possible, ce sont surtout les unités et les services non combattants de la zone de l'arrière-front, ignorant tout de la pénibilité et des risques de la vie de tranchées, qui sont mis à l'index par les combattants : les services des étapes, de l'intendance, le train des équipages ou le personnel des gares régulatrices, la prévôté, les sections de munitions pour l'artillerie, le service de santé, tout le personnel des cantonnements installé à environ une dizaine de kilomètres des premières lignes. Parmi ceux-ci, les services d'état-major de la zone des armées sont particulièrement honnis.

Les membres des états-majors sont pour la plupart « ignorants de la terreur de la bataille ». Le service de santé, et notamment les brancardiers de la division, sont concernés aussi par l'opprobre, du moins lors des premiers mois du conflit : on les accuse de faire preuve d'une prudence excessive lors des combats, de ne pas répondre aux appels des blessés et de se cacher pour « échapper au danger de la mitraille ». Une autre lettre envoyée à Barrès considère les soldats infirmiers comme un « repaire d'embusqués ». Les services automobiles sont aussi l'objet de tels reproches. Les villages de l'arrière-front où passent et cantonnent ces diverses unités sont le théâtre de nombreux incidents. Jules de Bonnevallet, maire de Berles-Monchel, petite commune située en plein arrière-front, à quinze kilomètres des premières lignes, peut en témoigner :

« On défend aux cuisiniers, brosseurs, secrétaires, en un mot, tous les embusqués de se mettre à la porte lorsque passe un régiment d'infanterie se rendant aux tranchées et ce afin d'éviter les lazzis des fantassins à l'égard des embusqués. »

En décembre 1914, le jeune lieutenant d'infanterie Charles de Gaulle confirme ces tensions dans ses carnets :

« Nos hommes affectent le plus profond dédain pour ces gens de l'arrière, et le soir, il y a plusieurs incidents, les fantassins affectant de ne pas saluer les sous-officiers de l'artillerie ou des brancardiers. »

Force est de le reconnaître, cette échelle des dangers n'apparaît en général que de façon incomplète dans des propos décousus et souvent hargneux. Cependant, il arrive que certaines lettres reçues par Barrès exposent avec un souci d'exhaustivité et de rigueur la diversité et l'inégalité des mérites militaires. Des lettres mûrement réfléchies et solennelles dans leur forme puisque rédigées comme des propositions de loi dans l'espoir que Barrès les défende ensuite à la Chambre. En fait, leurs auteurs ont l'ambition d'établir une hiérarchie indiscutable des mérites en fonction de laquelle la Nation reconnaissante pourra se déterminer et distribuer ses récompenses symboliques (médailles) et matérielles (pensions, avancement, mutations). Tel est l'objet de la lettre du chef de bataillon du 70^e régiment d'infanterie, envoyée à Barrès le 5 août 1915. Son courrier est rédigé comme un texte de loi, avec un préambule et six articles. Cette « proposition de loi » a pour but de faire disparaître les abus observés dans la distribution des médailles, en particulier la Croix de Guerre et de récompenser les hommes « qui n'ont pas quitté le

contact de l'ennemi depuis le début des hostilités », comme l'affirme le préambule. Les six articles précisent les conditions d'attribution. Des conditions fort strictes, on peut en juger : l'article deux opère d'emblée une distinction fondamentale puisque « seuls les combattants des corps de troupes, à l'exclusion des militaires appartenant aux différents services qui fonctionnent habituellement très en arrière des tranchées ou du champ de bataille » peuvent y prétendre en raison leur « existence de sacrifice, de souffrance et d'abnégation ».

L'article trois aborde les critères qui devront guider les chefs de corps dans leurs propositions de décoration : la présence d'un an au front – cette lettre est rédigée en août 1915 – c'est-à-dire douze mois consécutifs sans la moindre interruption de service est déterminante, cet officier considérant comme une interruption de service toute évacuation en arrière pour maladie, pour blessure ou pour l'instruction des recrues (article quatre). Mais un autre critère est associé au précédent : le soldat devra « figurer constamment sur les situations de prises d'armes comme disponible pour le combat », étalon irréfutable de son courage militaire. Enfin, après cette présentation des critères, l'article cinq, que nous citons intégralement, déploie la hiérarchie des prétendants à une décoration :

« Article 5 : ceux qui peuvent prétendre à cette médaille :

dans l'infanterie : les mitrailleurs, les téléphonistes de tranchées, les brancardiers des compagnies, les cuisiniers (qui risquent leur peau en maintes circonstances pour assurer la subsistance des camarades), les cyclistes des bataillons et compagnies qui peuvent être assimilés aux véritables combattants parce qu'ils en partagent la vie, les privations, les souffrances et les dangers.

En sont exclus : le personnel des services de l'arrière, celui des quartiers généraux, de l'aviation, du trésor, des Postes, de la gendarmerie, des ambulances, des automobiles, du parc du génie d'artillerie, les militaires employés dans les convois, les secrétaires, musiciens, ouvriers, plantons, hommes de la CHR. [Compagnie Hors Rang]. Ces catégories de militaires jouissent le plus souvent d'une sécurité relative et d'un confort très appréciable qui atténuent pour eux les épreuves de la guerre.

dans la cavalerie : les cavaliers ayant assuré le service des tranchées depuis novembre 1914, et ce jusqu'en août 1915. Beaucoup de cavaliers sont demeurés en réserve dans des cantonnements éloignés, pendant fort longtemps.

dans l'artillerie : au personnel des pièces de tir, à l'exclusion des conducteurs et du personnel des différents échelons. Les parcs et les échelons s'installent confortablement et ne connaissent guère les misères de la tranchée.

dans le génie : aux sapeurs employés depuis nov. 1914 aux travaux de sapes et de mines dans les tranchées et aux projecteurs de tranchées.

dans le service de santé : seuls les médecins et infirmiers de bataillon pourvu qu'ils aient vécu constamment à la tranchée avec leur bataillon. Pas pour le médecin-chef qui vit en 3^e ou 4^e ligne. »

Une hiérarchie plus fine qu'on ne croit et validée *in fine* par les taux de pertes par arme, car les statistiques sont sans ambiguïté sur ce point. Pour la troupe, le pourcentage des pertes par rapport aux mobilisés est de 22,9 % dans l'infanterie, 7,6 % dans la cavalerie (qui a été démontée), 6,4 % dans le génie, 6 % dans l'artillerie, 3,5 % dans l'aviation, 1,7 % dans le service automobile¹⁰.

Les embusqués de l'arrière et de l'intérieur

Les témoignages envoyés à Barrès permettent d'établir, avec plus ou moins de précision, une topographie de l'embusquage de l'arrière et de l'intérieur. On retrouve évidemment les multiples services nécessaires à la logistique de guerre (les magasins généraux de l'intendance, les divers organismes du service de santé, état-major, etc.) mais au-delà, ce sont tous les services de l'État en guerre, de la bureaucratie militaire ou civile qui sont confondus dans l'opprobre. En effet, totale est « la quiétude des bureaucrates de l'arrière », comme le prétend un correspondant de

Barrés. Du niveau le plus modeste au poste à responsabilité, les correspondants accusent l'administration d'abriter « une armée de scribes ». Un correspondant suspecte par exemple la présence de robustes et jeunes hommes dans la garde civique de la ville de Dieppe en Seine-Inférieure. D'autres, sans pour autant fonder leurs propos mais convaincus que tout homme valide doit se trouver au front, en voient dans les postes, les sous-préfectures et les préfectures, à la Place Militaire de Paris et jusque dans les ministères. Mêmes effectifs pléthoriques et superflus dans les ateliers, les gares et surtout les bureaux des compagnies de chemins de fer : les employés des services centraux des chemins de fer passent leurs journées « bien tranquillement, sous l'œil bienveillant de leurs chefs de service, à faire une vague paperasse qui n'intéresse en rien la Défense nationale ».

Une critique déjà en vogue avant guerre et souvent associée au nom de Courteline, l'auteur de *Messieurs les ronds-de-cuir*, en 1893.

Dans les journaux du front, l'embusquage de l'arrière apparaît également comme une spécificité administrative. « L'embusqué », le « scribouillard » ou « Monsieur Lebureau » sont les acteurs d'une même conspiration contre la Défense nationale. L'incurie administrative qui règne en France et permet de tels abus, c'est bien elle qui est visée dans le poème *L'Agonie des embusqués* qui figure dans le numéro de Noël 1915 de *L'Écho du boqueteau*. L'auteur donne la parole à Gallieni qui découvre médusé les pratiques et le laisser-aller de son ministre : effectifs excessifs (« Ils sont cinquante au téléphone » ; « seize hommes pour quatre chevaux » dans l'écurie¹¹ ; « les encombrants »), zèle et compétence fort discutables (« triste routine » ; « universelle apathie », etc.). En réalité, aucun militaire administratif n'échappe à la vindicte : plantons, secrétaires d'état-major, cyclistes, déjà moqués à l'avant, le sont encore plus à l'arrière. « L'embusqué de la 222^e section » paru dans le n° 197 de *Fantasio* du 1^{er} avril 1915 (voir illustration cahier hors texte) représente l'épave de ce genre de soldat fanfaron et inutile pour la Défense nationale. Cette 222^e section n'est pas si énigmatique et vise en fait les militaires de la 22^e section de COA (Commis et Ouvriers militaires d'Administration). Encasernée à Latour Maubourg, cette section pourvoit en ouvriers et secrétaires divers services militaires (intendance, usines, services de Place) placés dans des zones de l'arrière ou de l'intérieur, donc non exposés. En sus de cette 22^e section, la capitale compte aussi la 20^e section de Secrétaires d'état-major et du recrutement (à l'École Militaire), la 22^e section d'infirmiers militaires (quai de la Râpée) ou le 19^e Escadron du Train des Équipages. Suspectées d'abriter des embusqués, ces formations militaires sont l'objet de bien des plaintes et protestations. Le gendarme non plus n'est pas épargné. Rarement sur le front, il manifeste un goût prononcé pour les brisques et les tâches peu risquées de la zone de l'arrière-front.

L'automobiliste est à bien des égards l'un des embusqués de l'arrière les plus vilipendés. Embusqué, il l'est assurément pour beaucoup : cette association est d'ailleurs à l'origine de la déformation orthographique du mot « embusqué » en « ambusqué ». Les dangers affrontés par les automobilistes sont souvent moqués. L'automobiliste se discrédite aussi par sa fantaisie. Pour *Le 120 Court*, les automobilistes se distinguent par leur « chic » avec des « uniformes collants ». Henri Barbusse fait du service automobile une « ruche de filons ». Cette critique apparaît bien dans cette gravure de René Vincent, réalisée en 1915 et intitulée le « Départ de l'Ambusqué » (voir illustration dans cahier hors texte) En somme, l'image veut démontrer que les propriétaires d'automobile, tous issus d'une élite économique et sociale, bénéficient d'une sorte de préemption en matière d'embusquage. Ce réquisitoire social doit être replacé dans les conditions spécifiques de la mobilisation d'août 1914. Manquant cruellement de véhicules motorisés (150 automobiles tout au plus en août 1914) et de titulaires du certificat de conduite, l'Armée a en effet autorisé chaque propriétaire qui offrait son automobile à la réquisition militaire d'en être le conducteur. Leur service n'avait lieu en général qu'en retrait des premières lignes.

Plus précisément, trois lieux apparaissent de façon récurrente comme des refuges d'embusqués : le dépôt, l'hôpital et l'usine. Le dépôt a pour fonction principale d'assurer aux corps de troupes qui s'usent au front, les moyens de compléter leurs effectifs en hommes instruits et équipés. Il y a des dépôts pour chaque arme et quasiment chaque unité ou service militaire de l'armée. La plupart des dépôts sont dans la zone de l'intérieur. Sur l'ensemble du territoire, l'effectif des dépôts atteint, pour être précis, 1 210 689 hommes en février 1915¹². Leur

population est par définition mouvante (soldats en stage ou combattants en fin de convalescence attendant leur renvoi au front, jeunes classes en cours d'instruction, etc.), mais il y existe quelques postes fixes dont les titulaires sont assimilés à des « embusqués » : fourrier, scribe, comptable, cordonnier, magasinier, instructeur, ordonnance, chauffeur du commandant du dépôt. Henri Barbusse prête à Völpatte des propos sans complaisance à l'égard des mœurs des dépôts : c'est dans les dépôts que les embusqués déploient leurs stratagèmes pour rester à l'abri. Völpatte préconise d'ailleurs une solution empruntée à la mythologie grecque pour régler ce problème : à l'image des écuries d'Augias, il s'agit de « détourner dans eux tous, tout partout, la Seine, la Garonne, le Rhône et la Loire pour les nettoyer ».

En 1921, dans son roman *Loin de la Riflette*, Jean Galtier-Boissière fait encore du dépôt le centre de toutes les manœuvres d'embusquage. Tout le livre est consacré aux agissements de la « faune dépôtesque ». Dominés par une hiérarchie incompétente et laxiste, les dépôts offrent aux embusqués une gamme de manœuvres variées pour repousser la perspective d'un rappel au front : corruption, simulation, chantage, piston ; recherche de stages d'instructeurs et autres filons ; ou encore tours de passe-passe et faux en écriture pour falsifier les listes de tour de départ (il s'agit d'une liste tenue par le commandant du dépôt, qui fixe l'ordre de départ des renforts disponibles pour le front), etc.

Agissements corroborés par les lecteurs de Barrès. L'atmosphère des dépôts semble, en ces heures de sacrifice, particulièrement délétère et érode le moral des combattants les plus déterminés et celui de leurs proches. « Je ne voulais pas croire qu'en cette dure épreuve ce qu'on appelait le piston existait toujours mais depuis que je suis au dépôt, je vois tant de choses si tristes », révèle, plein de dépit, un soldat à Barrès, en mars 1915. Un autre soldat a pris conscience que ce lieu n'est pas une école du patriotisme lorsque les hommes de son dépôt l'ont « traité de fou et regardé comme une bête curieuse, en refusant un petit service de tout repos à Paris et en demandant à être versé [...] dans une section d'autos mitrailleuses ».

Un endroit comparé à « une véritable cour du roi » peuplée de protégés dépendant ouvertement de l'appui de gradés et de « plats valets qui ont une frousse intense du marmitage » ou « d'embusqués de métier » dont l'objectif affiché est de conserver leur place et de profiter durant toute la guerre des « douceurs [du] dépôt » précisément. Ce qui scandalise au plus haut point les combattants, c'est l'avancement rapide et les décorations en nombre de ces mobilisés qui n'ont pourtant pas l'expérience du feu : « Il n'y a que ceux qui sont dans les dépôts qui avancent », lit-on. Mal gérés par des officiers dont la partialité le dispute à l'incompétence, les dépôts abritent donc « par milliers » des forces vives, des hommes jeunes et en général bien portants qui seraient mieux utilisés au front.

L'analyse des mœurs du dépôt par Marc Bloch confirme bien les témoignages courroucés des correspondants de Barrès. À l'issue de son congé de convalescence, l'historien passe en effet quinze jours, en juin 1915, dans le dépôt des 72^e et 272^e régiments d'infanterie de Morlaix. Il déclare à ce propos :

« On rencontre dans les dépôts une foule de soldats, et même d'officiers, qui se cramponnent désespérément à la vie morne mais sûre qu'offre une petite garnison de l'arrière et sont capables, pour y demeurer plus longtemps, non point sans doute de très mauvaises actions, mais d'une foule de petites lâchetés médiocres. »

On pourrait aussi évoquer le témoignage de Guillaume Apollinaire, toujours au dépôt du 38^e régiment d'artillerie de campagne de Tarrascon, en janvier 1915. À Lou, il écrit : « Je trouve qu'il y a trop de monde dans nos dépôts. Surtout trop de lâches. » La remarque de Daniel Halévy sur le dépôt d'interprètes du Havre en mars 1915 est quelque peu sévère dans la mesure où il n'est pas lui-même un combattant, mais elle concorde avec cette impression d'ensemble :

« Un dépôt est inévitablement dirigé par des officiers non combattants, souvent renvoyés du front pour... timidité ; notre commandant, paraît-il, ne pouvait entendre un obus éclater sans tomber par terre, et son unique action de guerre est un prodigieux galop qui l'a mené de Charleroi au Havre ; et les autres... j'ignore mais

j'imagine. Et quand on va dire aux gens qu'on ne veut pas rester au Havre, on est mal vu. Au contraire, si on demande une atténuation, ils sont tout affabilité. Enfin, une sorte de mutualité d'embusqués. »

Autre lieu, mêmes pratiques : l'hôpital, les services sanitaires de l'arrière sont aussi considérés, mais avec moins d'insistance sans doute et surtout dans les premiers mois du conflit, comme des repaires d'embusqués. Les correspondants de Barrès incriminent à la fois le personnel encadrant et les patients des hôpitaux. Ces majors, souvent médecins réservistes, n'auraient guère intégré les exigences de la vie militaire. Pour ce correspondant, environ huit cents infirmiers et médecins réservistes s'embusqueraient à Alger car ils « ne tiennent pas à partir ayant leur clientèle » dans cette ville. Beaucoup de ces personnels doivent leur place au piston, raison pour laquelle ils sont débordés par les nouvelles tâches qui leur incombent et se révèlent piètres gestionnaires : selon ce témoin de l'intérieur, un prêtre infirmier de Montbard en Côte d'Or, l'hôpital où il officie est dirigé par des hommes qui se « sont faits exemptés frauduleusement du service militaire » et qui en outre n'ont aucune compétence et autorité sur les malades pour diriger l'hôpital. Sans compétence professionnelle ni conscience patriotique d'ailleurs, ces majors, ces secrétaires d'hôpitaux se remarquent par leurs multiples excès. Ici, le major d'un hôpital de la côte normande a réservé plusieurs pièces et quarante lits pour les besoins de villégiature de sa famille. Là, vingt infirmiers de l'hôpital de Foix, « une somme d'embusqués », passent leurs journées dans les cafés de la ville. C'est ainsi que l'anarchie règne dans ces établissements, anarchie dont semblent profiter aussi les malades. En effet, une discrète litanie prend corps dans la correspondance : nombreux seraient les « faux blessés de blessures qui ne guérissent jamais, et qui se traînent d'hôpital en hôpital », les simulateurs en tout genre ou ceux qui entretiennent leur blessure. Convaincu de telles pratiques, un témoin estime à cinquante les places indûment occupées par les embusqués des différents services du Val-de-Grâce. Ces allégations, on les retrouve d'ailleurs dans de nombreux témoignages combattants. Toutefois, il est probable que ces témoins méconnaissent la diversité et la gravité des blessures de guerre qui exigent souvent de longs soins. Une méconnaissance qui entretient sans doute la rumeur.

Dernier lieu d'embusquage évoqué, les usines de la Défense nationale. La crainte de la censure explique probablement la modération des critiques des journaux du front à l'égard des ouvriers de la Défense nationale. En revanche, la parole apparaît nettement plus libérée dans les archives du contrôle postal ou dans la correspondance de guerre Barrès. Non que la nécessité des usines de guerre soit remise en cause, mais certaines pratiques irritent les combattants comme les civils. La politique de salaires élevés en est une : alors que les risques entre l'usine et le front ne sont pas comparables, les mobilisés, les détachés dans les usines sont « grassement payés ». Un artilleur du front rappelle :

« Quant à l'arrière, il y a tous les embusqués des usines qui gagnent jusqu'à 15 F par jour et qui ont leur femme et leurs enfants, et qui font une vie de patachon, quand on se fait tuer pour eux ici.¹³ »

Surtout, la présence de certains ouvriers ne répond à aucun critère objectif, mais s'explique plutôt par le favoritisme. Un favoritisme qui multiplie, selon un correspondant de Barrès, les « faux métallurgistes » comme dans cette usine de Saint-Denis dont quinze ouvriers seulement sur cent cinquante sont du métier, les autres étant bouchers, rentiers, ou bonnetiers ! De pareilles accusations concernent aussi certains établissements industriels de la Loire. Les patrons abusent de leur droit à désigner nominativement le personnel dont ils ont besoin.

Loin de le réserver uniquement au monde des mobilisés, les journaux du front appliquent l'épithète « embusqué » à certains civils de l'arrière. Ils visent moins les réformés ou les hommes du service auxiliaire¹⁴ que les littérateurs qui se distinguent par leur patriotisme de bon aloi et leur jusqu'aboutisme facile au lieu de porter courageusement l'uniforme. Ce sont ces « bourreurs de crâne » qui mystifient les réalités du front et se livrent à une véritable campagne d'intoxication à l'aide de récits glorieux et falsifiés qui creusent, chaque jour un peu plus, le fossé entre l'arrière et l'avant. Maurice Barrès et Henri Bordeaux sont les cibles occasionnelles de ce genre de critiques. Le courage et l'héroïsme bon marché du chanteur Théodore Botrel sont écornés par *La Vie Parisienne*. Ses compositions patriotiques sont loin de valoir la Croix de Guerre, comme le remarque un contrôleur postal de la 1^{ère}

Armée en avril 1916 :

« Certains [combattants] se montrent assez offusqués que le chansonnier Botrel ait obtenu une citation à l'ordre de l'Armée pour être venu donner des représentations sur le front.¹⁵ »

Félix Mayol est lui aussi pris à partie parce qu'il ne revêt pas l'uniforme (il est né en 1872, donc mobilisable) et continue de chanter dans son concert. Sans que l'on en connaisse précisément les raisons, une rumeur persistante, distillée par de petites rubriques empoisonnées des journaux du front ou des périodiques de l'arrière, semble en effet s'abattre sur le fils d'Edmond Rostand, Maurice. *Le Canard du Boyau* sur le ton de la révélation annonce que « M. Rostand travaille actuellement à une œuvre qui mettra en scène un héros de la Grande Guerre ; mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse de son fils ».

Dans son numéro 2 du mois de septembre 1915 entièrement consacré aux embusqués, *Le Canard enchaîné* élargit considérablement l'acceptation du terme. Les embusqués sont tous ces civils dont le comportement n'est pas à la hauteur des combattants du front : faux patriotes mais surtout les profiteurs de guerre, petits (bouilleur de cru, mercanti, propriétaire) ou grands (usinier, entrepreneur, fournisseur de guerre). Il s'agit de « la foule des mauvais citoyens qui s'abattent comme des sauterelles partout où la mobilisation a fait le vide et qui prient avec ferveur le vieux bon Dieu français pour que les vrais titulaires des places qu'ils occupent ne reviennent jamais ».

« On est toujours l'embusqué de quelqu'un »

De l'avant à l'arrière, de haut en bas de cette hiérarchie complexe de positions militaires, c'est toute une cascade de mépris qui apparaît. L'invective « embusqué » semble rebondir perpétuellement d'une position militaire à l'autre. D'ailleurs les discussions passionnées autour des critères d'appartenance au monde combattant et de la définition de l'embusqué s'achèvent souvent sur un axiome : « on est toujours l'embusqué de quelqu'un ». Un axiome au large succès comme le montrent ses multiples variantes. Henri Barbusse le reprend lui-même à travers l'intervention du sergent Bertrand pour clore la colère de Volpatte. *Le Péle-Mêle* le présente sous forme de bande dessinée intitulée « on est toujours un embusqué par rapport à quelqu'un » (voir illustration cahier hors texte), dans son numéro du 4 juin 1916. Alain, dans ses *Souvenirs de guerre*, proposait un aphorisme assez proche : « On est toujours à l'arrière de quelqu'un. » Selon toute vraisemblance, l'expression est apparue lors du second semestre de l'année 1915, sans que son auteur soit très clairement identifié. En tout cas, la formule a le mérite de souligner les apories et les difficultés d'un débat sur lequel chaque soldat, chaque mobilisé, et même chaque civil, croit pouvoir dire son mot.

Néanmoins, deux interprétations de l'axiome sont possibles. « On est toujours l'embusqué de quelqu'un » peut sous-entendre qu'on pourrait faire davantage, s'impliquer et se mobiliser, chercher le danger et le contact de l'ennemi. Cette lecture s'inscrit dans une dynamique culpabilisante. On ne peut négliger cependant la lecture *a contrario* de cet axiome, moralement plus confortable et disculpatrice : il y a toujours plus embusqué que soi, c'est-à-dire que chacun contribue honorablement à la défense de la patrie, dans la mesure on est toujours plus utile ou exposé que d'autres. Donc, point n'est besoin d'en faire davantage. Cette interprétation possible a d'ailleurs été critiquée par certains journaux du front. Ainsi le journal du front *Le Père* pousse-t-il l'axiome jusque dans ses retranchements (il)logiques :

« Mais supposez qu'un zeppelin mal élevé aille lâcher sa bombe sur lesdits embusqués parisiens ; alors toute la nomenclature se retourne à l'envers et c'est le bonhomme en première ligne qui est le véritable embusqué, puisque sous ce rapport, il ne craint rien. »

Dans *Marmite*, Georges Franchi déplore également l'inversion éventuelle de cette hiérarchie : un civil peut très bien démontrer son utilité et se trouver des embusqués. La conclusion logique de cette démonstration ne ravit pas vraiment l'auteur :

« Existant partout, l'embusqué n'existe plus. D'où je puis conclure – avec quel bonheur ! – que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. »

Les fonctions cathartiques de « l'embusqué »

L'antinomie combattant/embusqué est à ce point structurante et obsessionnelle que les contemporains du conflit la projettent partout, jusque dans le règne animal (voir illustration cahier hors texte) ! En effet, de nombreux dessins de journaux du front ou de *La Vie Parisienne* ou de *Fantasio*, s'inspirant probablement de l'album de Benjamin Rabier, *Flambeau Chien de guerre* de 1916, représentent à l'envi la confrontation de chiens poilus du front et de petits chiens maniérés et embusqués de l'arrière. Employant le registre humoristique, la question des embusqués est même devenue un sujet de plaisanterie si courant qu'on pourrait douter finalement de la réalité d'une colère à l'égard des embusqués. Ne risque-t-on pas de surinterpréter et d'amplifier ce problème alors qu'il n'est qu'un prétexte parmi tant d'autres pour rire, parade efficace contre le cafard ? Un exemple : l'expression « être coiffé à l'embusqué », les cheveux tirés en arrière, loin du front, fait florès au point d'entrer presque dans le langage courant, mais avait-elle une valeur péjorative ? En d'autres termes, les jeux de mots ou les calembours faciles ne banalisent-ils pas ou ne diluent-ils pas la stigmatisation ? Rien n'est moins sûr, car c'est finalement une histoire en creux à laquelle nous renvoient ces discours et ces représentations sur « l'embusqué ». Réprouvée et caricaturée, cette figure de guerre apprend en fait beaucoup sur les comportements, les exigences et les angoisses des contemporains du conflit. Les excès mêmes de cette figure de guerre permettent de définir négativement les contours et les valeurs du monde combattant. Plus efficace qu'une hagiographie directe – et un peu vaine – du poilu, la démarche consiste donc à transformer ce soldat incapable et fanfaron en un indispensable faire-valoir des soldats du front. En somme, « l'embusqué » remplit une triple fonction cathartique aux yeux de soldats, mais aussi des civils, soumis à des épreuves et des sacrifices inédits.

Héroïser : « l'embusqué », faire-valoir du « poilu »

Représentant le niveau le plus faible du courage et de l'engagement militaire, « l'embusqué » est l'antonyme parfait du poilu, comme le sous-entend la définition, lapidaire mais éclairante, qu'en donne *Le Canard dieppois* : « Embusqué : contraire du poilu, il possède en défauts tout ce que l'autre possède en qualités. »

La mise en parallèle du quotidien d'un combattant des tranchées et d'un « embusqué » de l'arrière réalisée par *L'Écho des Marmites* s'inscrit dans cette même dynamique de la valorisation (voir illustration cahier hors texte). Toutes ces mises en scène délibérément révoltantes qu'on lit dans les journaux du front et de l'arrière sont surtout destinées à valoriser le comportement des vrais combattants du front et à conforter l'estime de soi. Une fonction élémentaire, mais essentielle comme l'avoue *Le FILON* : « Le poilu sent bien qu'il n'est si grand que parce qu'il y a des embusqués. » Ce sentiment de supériorité confine parfois au mépris. Ainsi René Legrand, dans son poème *L'embusqué* n'a-t-il que dédain pour ces hommes et déclare, péremptoire : « On n'a pas besoin d'eux qu'ils restent ! On s'en tirera bien sans eux. » De manière très symptomatique, les cinq strophes du poème *Ballade de l'Embusqué* dans *L'Écho des Tranchées* de janvier 1916 se terminent par « Laissez-le, c'est un embusqué ! ». Le propos est le même dans un poème du *Diable au Cor* dont chaque strophe est ponctuée par un « Pff... j'aime mieux être Poilu ! » « L'embusqué » ne mérite donc que le mépris et l'oubli de la communauté nationale et les vrais combattants ont d'autres préoccupations : le combat est au front, il s'agit de ne pas gaspiller ses forces. Comme les médailles, la figure de guerre de « l'embusqué » participe donc, comme l'a si bien dit Bruno Cabanes, de ce « désir pathologique, inextinguible de reconnaissance » manifesté par des combattants qui, la plupart du temps, se démènent anonymement dans le chaos de la bataille. À en croire le contrôle postal, les vertus thérapeutiques de cette figure

sont réelles. Ici un caporal du 268^e régiment territorial d'infanterie écrit en mai 1916 :

« Mon front n'aura pas à rougir. Lorsque cette guerre sera finie, on ne pourra pas me traiter d'embusqué et ma chère femme et ma fille seront fières de moi. ¹⁶ »

Là, c'est le commentaire d'un soldat du 169^e régiment d'infanterie qui valide, sans en avoir peut-être conscience lui-même, ce processus d'héroïsation : « En France nous regardons avec pitié ceux qui n'ont pas participé à la grande lutte. ¹⁷ » « L'embusqué » est bien la pièce maîtresse d'un système de représentations qui valorise l'homme combattant. Même si chaque combattant qui a connu les peines et les dangers du front sait en son for intérieur qu'il est à peu près impossible de hiérarchiser l'héroïsme », comme le pense J. Galtier-Boissière, et en conséquence impossible de le récompenser justement, la certitude qu'il y a des embusqués et surtout qu'il y a forcément plus embusqué que soi, offre une sorte de compensation et de consolation.

Au surplus, la construction de ce héros négatif participe aussi d'une tentative de dire l'indicible, de verbaliser les violences, les humiliations et les souffrances vécues au front et au cours des combats. Sans doute l'abus des références scatologiques dans les journaux de tranchées, est-il un héritage du discours de caserne d'avant-guerre. Mais, n'est-ce pas aussi, pour tous ceux qui ont connu la bataille, un moyen d'exorciser l'expérience de la peur et en particulier « le difficile contrôle des fonctions élémentaires du corps au moment du paroxysme de la terreur », comme l'ont montré S. Audoin-Rouzeau et A. Becker ? En ce sens, « l'embusqué » est bien une figure cathartique ou exutoire des souffrances morales, physiques et matérielles des mobilisés des premières lignes. De même, il ne faut pas mésestimer l'intérêt et le sens caché de la critique des excès vestimentaires de « l'embusqué ». Des chaussures au couvreur-chef, « l'embusqué » est l'antithèse du poilu. Quel autre moyen, pour les occupants des tranchées, d'oublier ou d'exorciser le manque d'hygiène élémentaire des premières lignes, de ne surmonter cette perte d'intégrité physique qu'en caricaturant les excès de propreté et les « libations » de « l'embusqué » ?

Enfin, « l'embusqué » apparaît aussi comme l'exutoire de la misère affective et sexuelle des soldats, et suscite une question permanente chez les combattants : celle de la fidélité des femmes qui attendent à l'arrière. En cas de collusion entre les embusqués et les femmes, le divorce entre l'avant et l'arrière deviendrait total. Les combattants tentent donc de se rassurer de façon dérisoire et pathétique à la fois. À lire leurs journaux, les femmes d'embusqués elles-mêmes, conscientes de l'infériorité morale de leurs époux, seraient prêtes à transgresser les liens matrimoniaux et consentiraient à l'adultère pour motif patriotique. *Le Télé-Mail* présente en ces termes une scène de ménage entre un homme et son épouse qui prend trop à cœur son rôle de marraine : au mari qui s'emporte : « J'en ai assez ! Je t'ai vue avec ton filleul ; j'étais embusqué », sa femme sûre de son bon droit lui rétorque de manière cinglante : « Justement... il n'est pas embusqué, lui ! » De façon plus générale, les femmes exerceraient une coercition efficace et de tous les instants sur ces mauvais soldats. Beaucoup de journaux accordent notamment un pouvoir particulier au regard de la femme sur « l'embusqué ». Ce thème apparaît particulièrement bien dans certains dessins de *La Vie Parisienne* ou des journaux du front (voir illustration cahier hors texte). Les femmes sont par aussi capables de remarques assassines ou blessantes. *L'Écho des Guîtounes* présente une scène de guerre à Bordeaux où un jeune soldat automobiliste, avec un brassard portant la lettre A, « se pavane orgueilleusement » et tente de séduire deux femmes. Leur réponse ne se fait pas attendre. La première dit sur un ton faussement ingénu : « Tiens, je ne croyais pas que "embusqué" s'écrivait avec un A. » En outre, aux avances pressantes de l'embusqué, la femme sait toujours répondre. *La Vie Parisienne* fait grand cas, dans des chromos pleine page, de la répartie féminine à l'encontre des embusqués (voir illustration cahier hors texte) : ces réponses cinglantes de femmes courtisées par « l'embusqué » sont censées rassurer les combattants qui pourraient douter de leur fidélité.

Culpabiliser : « l'embusqué », repoussoir patriotique d'une nation

Même si le caractère vital et légitime de la guerre a été spontanément perçu par une très large majorité des populations européennes, la propagande d'État a particulièrement utilisé le levier psychologique de la culpabilité

pour resserrer les rangs parmi la nation. Le cas est patent en Angleterre où l'effort de mobilisation repose essentiellement sur le volontariat jusqu'en 1916. Qui n'a pas en mémoire la célèbre affiche de Lord Kitchener pointant d'un index accusateur les Anglais qui ne se seraient pas encore enrôlés ? Ce processus de culpabilisation se rencontre également en France, pourtant pays de conscription et de service militaire obligatoire. Dans la plupart des supports de la culture de guerre, la figure de « l'embusqué » en est souvent le catalyseur.

En témoignent les vaudevilles et comédies, nouvelles et romans des deux premières années du conflit. « L'embusqué » y fait une entrée remarquée. Souvent second rôle, le statut théâtral de « l'embusqué » est de mettre en valeur ou d'exacerber les sentiments et les comportements des personnages principaux. Comme le suggèrent les travaux d'Olivier Forcade sur la censure, des centaines de pièces ont été composées selon cette trame. Nous avons retenu seulement quelques exemples choisis parmi les plus caractéristiques.

La revue hebdomadaire *Lecture pour Tous* s'inscrit parfaitement dans cette dynamique de la culpabilisation. La nouvelle d'Oswald Dallas, *Le Tireau-flanc*, décrit l'irrésistible sursaut moral d'un jeune célibataire anglais qui avait refusé l'appel au volontariat. *La Guerre en Pantoufles*, pièce comique en un acte, exploite la même veine, tout en réactualisant, au passage, les scènes de ménage, grand classique des comédies et des vaudevilles. Une dispute conjugale est lancée par la remarque mesquine du mari frileusement attaché à son poste de fonctionnaire alors que sa femme s'épuise dans des œuvres de bienfaisance à l'égard des soldats blessés. Mobilisée à sa manière, l'épouse met en cause la veulerie patriotique de son époux. L'injure « embusqué » ne tarde pas à fuser. Piqué au vif, l'époux parvient à se faire affecter comme cycliste au front. Le différend conjugal connaît une fin en forme de confession patriotique volontairement grandiloquente.

La structure du roman de Paul Marguerite, *L'embusqué*, est identique. Ce roman publié en 1916 et bien accueilli par la critique littéraire, connaît un succès d'estime qui explique sa réédition l'année suivante. La guerre y surprend une famille divisée, et surtout un couple depuis longtemps déchiré : Pierre Forment, artiste peintre réputé de Paris, multiplie les infidélités avec ses modèles et ses clientes, si bien que sa femme Henriette, en dépit de ses principes moraux, prend un amant, Maxime Archer. Cependant, dès les premières heures de la mobilisation, Pierre est absorbé par son devoir patriotique. Il veut « cogner » et part dignement vers le front comme « fantabosse et sergent ». Dès lors, Paul Marguerite expose les états d'âme, les doutes croissants d'Henriette au sujet de l'engagement militaire de son amant. Consumée par sa relation coupable, Henriette estime pourtant que son amant ne doit pas éluder « l'impôt du sacrifice » : « Quand elle le considérait, bien fait, beau de race musclée, il lui semblait impossible qu'il fit moins un soldat que Pierre, que tous ceux qu'elle avait vus s'éloigner stoïquement. »

Henriette ne peut s'empêcher d'interroger le comportement de son amant à l'aune des rumeurs, elle doit finalement se rendre à l'évidence puisque Maxime s'est réfugié à Montreux, en Suisse. Il y est même pris à partie dans la rue et insulté d'embusqué et d'eunuque par des passants. Pour Henriette, désormais « cet amour lui semblait un opprobre ». Elle répudie donc l'amant qui refuse la « loi sacrée » et retrouve son mari qui entre-temps est revenu du front grièvement blessé. On le voit, dans cette intrigue très conventionnelle où la morale patriotique rejoint la morale sociale, où la guerre régénératrice révèle à chacun ce qu'il est et ce que sont réellement les autres, « l'embusqué » scelle la réconciliation du couple. Par ses tares morales, sa lâcheté et son cynisme, il est l'aiguillon du sursaut patriotique de la majorité des acteurs du conflit. La fonction de cette figure est donc de renforcer et de réassurer la cohésion et les certitudes du groupe majoritaire.

On ne sera pas étonné non plus, tant les jeunes générations furent elles aussi intégrées aux enjeux du conflit, de retrouver « l'embusqué » dans la littérature enfantine. Comme le montre l'ouvrage de S. Audoin-Rouzeau, *La guerre des enfants*. Justification du conflit, diabolisation de l'ennemi et célébration de l'héroïsme français sont en général les thèmes de prédilection de ce genre d'écrits. Néanmoins, la figure de « l'embusqué » n'en est pas moins instrumentalisée afin d'exploiter le ressort psychologique de la culpabilité, et sa conséquence logique, le rachat patriotique.

La démarche est presque systématique dans les récits historiés de la revue *Les Trois couleurs*. En effet, lorsqu'on

y parle d'embusquage, c'est surtout pour convaincre les jeunes lecteurs que les embusqués n'existent pas ou ne le restent pas longtemps dans la mesure où ils sont travaillés par le remords. Les personnages empruntent tous le même itinéraire qui, d'une position embusquée et culpabilisante, les conduit sur le front, en général vers une action ou une mort héroïque. À l'image de « Guy de M. », personnage central d'un petit récit lisse et édifiant, sobrement intitulé « L'embusqué », dont on aurait aimé connaître l'effet sur ses jeunes lecteurs :

« Tous ses amis étaient partis courageusement et lui restait presque inactif, derrière un bureau, à noircir des papiers... travail véritablement pour un vieux ! Guy eut honte ! Il se trouva un bon à rien et demanda à changer de service. »

Insurgé contre sa propre lâcheté et magnétisé par le devoir et les risques du front, cet « ex-embusqué » est désormais précipité dans une spirale héroïque. Guy de M. se bat pour être affecté dans un régiment d'infanterie où « on peut admirer son endurance et son courage même dans les situations les plus périlleuses ».

De nombreuses cartes postales françaises et britanniques diffusées en France durant le conflit, mettent également en scène les enfants. Ceux-ci apparaissent comme des « adultes miniatures » porteurs des préoccupations de leurs aînés. À l'aide de ces documents, il s'agit certes de culpabiliser les enfants et de stigmatiser ceux qui ignoreraient par trop les nécessités du moment. « Embusqué » donc, l'enfant qui continue d'aller à l'école et refuse de partager le sort commun de ses petits camarades, faisant passer le devoir de combattre après l'obligation scolaire (voir illustration cahier hors texte). « Embusqué » aussi l'enfant qui file dans sa voiture à pédales alors que ses semblables ont fait le choix des armes. Sans doute s'agit-il surtout de culpabiliser les adultes, les principaux utilisateurs de ces cartes, en leur montrant que la majorité des enfants voient clairement les véritables enjeux du conflit et savent distinguer les soldats valeureux des militaires de pacotille. N'est-ce pas le message de cette carte qui représente un embusqué d'un bureau de l'état-major démasqué par la candeur et la générosité d'un enfant prenant son monocle pour un cache-œil masquant une blessure de guerre ? L'assistance adulte est visiblement ravie par cette remarque enfantine qui confond « l'embusqué » décontenancé. Clairvoyant ou naïf, l'enfant reconnaît et culpabilise « l'embusqué ».

Tous ces exemples extraits de sources variées semblent illustrer la pression que les acteurs du conflit ont dû supporter ou se sont eux-mêmes infligée, comme en témoigne la couverture du *Pêle-Mêle* de novembre 1915 montrant un civil bardé de certificats médicaux attestant ses nombreuses infirmités (bronchite, pieds plats, hernie, varices, arthrite...) afin de calmer les regards inquisiteurs de la rue (voir illustration cahier hors texte). Une question demeure pourtant : la figure de guerre de « l'embusqué » a-t-elle eu la charge culpabilisante qu'on lui confère ? La pression collective à leur endroit était-elle si forte ? Ne sommes-nous pas en face d'une clause de style de la rhétorique et de la propagande de guerre ?

On peut en douter si l'on en juge par l'existence d'un singulier syndrome, le syndrome des « embusqués malgré eux ». Jacques Bainville l'entrevoit sans doute lorsqu'il affirme, dans les premiers jours du conflit, le 17 août 1914, que « le non-combattant n'est plus rien. Il le sent, il le sait ». La correspondance de guerre de Maurice Barrès apporte également de saisissants témoignages sur un malaise qui se développe sous ses yeux lors des deux premières années du conflit essentiellement. En décembre 1914, le chroniqueur de *L'Écho de Paris* reçoit la lettre d'un marin sur un torpilleur en rade de Brest, lettre dont le contenu est exemplaire de la déréliction morale de ces « embusqués malgré eux ».

« Comment [...] appelleriez-vous un jeune homme de vingt-cinq ans bien portant qui a fait des armes sa propre carrière et qui n'a pas entendu un coup de fusil depuis cinq mois de guerre, qui n'a pas eu un seul instant sa vie en danger ? Pour moi, c'est un embusqué. Je le suis, peut-être involontairement, ce qui n'empêche que j'ai honte de sortir en ville. Et quand je coudoie des soldats boueux, il me semble entendre dire derrière moi : "Celui-là, qu'est-ce qu'il attend pour partir" ? »

Dans les 95 « embusqués malgré eux » qui confient leur détresse à Barrès, on compte autant de militaires

mobilisés que de civils. Les premiers appartiennent à la plupart des armes ou services de l'armée : services de l'arrière, artilleurs, cavaliers et fantassins trop éloignés des premières lignes. Une même diversité s'observe parmi les civils : les ajournés, les réformés, les exemptés, des fonctionnaires encore en poste constituent le gros de l'effectif, avec les hommes du service auxiliaire dont l'incorporation n'est pas systématique. Bref, ces hommes se sentent sous-employés et surtout peu exposés. Des hommes de tous âges : il y a, par exemple, un soldat de la classe 1886 (48 ans en 1914) qui, non mobilisable, n'en déploie pas moins ses efforts pour sortir de sa position « d'embusqué ». À l'autre extrémité générationnelle, c'est un adolescent de seize ans, Max Célérion, qui supplie Barrès :

« Monsieur, je vous en supplie, obtenez-moi cela : demandez une dispense d'âge, demandez que je passe à travers les mailles, mais que je puisse m'engager, il le faut, il le faut à tout prix. [C'est le correspondant qui souligne] Je veux mourir. »

Cette exigence patriotique n'est cependant pas l'apanage des hommes, et c'est probablement l'un des aspects les plus originaux de ce problème : quelques femmes désireuses d'intégrer la communauté combattante se considèrent, elles aussi, comme des « embusquées malgré elles ». Parmi elles, beaucoup d'infirmières qui, sans doute galvanisées par les articles de Barrès sur les dysfonctionnements du service de santé, souffrent de leur inactivité¹⁸ : « Je suis prête à aller n'importe où, je n'ose espérer l'honneur d'être envoyée en avant », affirme Marthe Bésiau ; madame Collet, une sage-femme dont les multiples demandes d'affectation dans un train sanitaire ont toutes échoué, vit très mal son éviction du conflit :

« Je suis désespérée de n'avoir rien obtenu ; j'ai presque honte d'aller chez des amis qui me croyaient partie et qui sont étonnés de me voir. »

La honte de son inactivité peut déboucher parfois sur la honte de son sexe : cette culpabilité d'appartenir au sexe faible, celui qui ne se bat pas, est principalement le fait de jeunes filles. Mademoiselle Laffite, qui a repris ses études d'infirmière, vit très mal son désœuvrement au point de faire cet aveu à Barrès en octobre 1914 : « Alors, je suis prise d'une violente rage, et pour la première fois, je regrette de n'être point un homme afin de me plonger dans l'action de la bataille. » Barrès reçoit une autre confession de ce type de la part « d'une jeune fille de vingt-deux ans qui ne regrette à cette heure que d'être une femme ! ».

Pour la plupart des correspondants, la position « d'embusqué malgré lui » est intenable parce qu'ils s'estiment en pleine forme et aptes à faire campagne. Certains d'entre eux n'hésitent pas à mentionner leur taille, leur poids et des pratiques sportives révélatrices d'une « santé de fer ». Comme ce soldat d'état-major qui ne tolère plus sa présence au lycée Victor Duruy, siège du quartier général des armées de Paris : un mètre soixante-quinze, alpiniste et cycliste, il désire simplement se « battre tout de suite ». Quand bien même une infirmité figurerait dans leur dossier militaire, elle est balayée d'un revers de main. Un soldat du service auxiliaire appartenant à la classe 1907 s'insurge « que pour une infime déviation de la colonne vertébrale, les médecins [n'aient] pas consenti à [le] verser dans le service *armé* ». Au surplus, ces « embusqués malgré eux » prétendent avoir des compétences techniques et militaires qui feraient merveille au front : ils ont effectué tout ou partie de leur service militaire ou, à défaut, ont pris des cours de tirs.

C'est que, disponibles physiquement, ces hommes le sont aussi moralement. Leur patriotisme est exacerbé et la plupart déclarent vouloir « concourir à l'œuvre sacrée de la défense de la patrie ». Cette position subie est d'autant plus insupportable qu'elle ruine en effet leurs espoirs de vengeance, comme l'affirme ce témoin :

« J'ai été élevé, Monsieur Barrès, dans la haine des Allemands et l'espoir d'une revanche et alors que la voilâ venue, je me trouve embusqué malgré moi. »

Pour ce chasseur d'Afrique qui, en mars 1916, se morfond encore au Maroc, c'est trahir l'honneur familial que d'observer d'aussi loin le sacrifice de ses camarades : « Depuis soixante-dix ans, ma famille a des comptes à régler

avec les Boches » (Il s'agit sans doute d'une famille « d'optants » alsaciens ou lorrains). Bref, ces professions de foi patriotiques suggèrent bien le processus de « brutalisation » en cours, du moins sur le plan verbal : « Je tiens à assouvir ma haine du Boche et il faut pour cela que je change de régiment », écrit un correspondant en avril 1915. Cet aveu a d'autant plus de valeur lorsqu'on sait qu'il est celui d'un homme, venant tout droit de la Cordillère des Andes où il dirige une grande exploitation agricole, insatisfait d'être affecté dans un régiment territorial et impatient d'en découdre.

Toutefois, en attendant leur départ vers le front ou la recommandation de Barrès qu'il réclame, ces non-combattants exclus du conflit n'en traversent pas moins une crise morale profonde. Un soldat de l'arrière qui s'ennuie dans la garde peu périlleuse du camp retranché de Paris « souffre au point d'en tomber malade ». État dépressif qui peut conduire à la mort si l'on en juge le témoignage de Jacques Bainville qui note dans son journal, à la date du 7 février 1915, les circonstances du décès d'un ami, Henry de Buchard :

« Cet ancien antimilitariste est mort des émotions de la guerre, du chagrin de n'avoir pu servir : engagé dès les premiers jours, il avait été réformé après deux mois d'instruction militaire. »

Toutefois, c'est surtout un profond sentiment de culpabilité qui étire la majorité de ces soldats, dont beaucoup avouent « rougir de honte ». Pour eux, il n'y a pas d'infraction à la loi, mais une transgression d'ordre moral : ils trahissent non seulement la nation, mais aussi leur conscience et la conception qu'ils se faisaient de leur engagement. L'activité, l'engagement, et la mort surtout, de leurs concitoyens renvoient ces hommes à leur intolérable inaction. Ces « embusqués malgré eux » s'enferment dans un processus d'auto-culpabilisation en comparant leur sort à d'autres. Un complexe assez proche du syndrome de culpabilité du survivant.

Ce processus de culpabilisation s'inscrit d'abord dans le cercle familial. En effet, la mobilisation de près de huit millions d'hommes durant tout le conflit n'a épargné aucune famille. Et voir tous les membres de leur famille remplir leur devoir est pour ces non-combattants un facteur de culpabilité indéniable. Pour preuve, ce réformé n° 2 qui déclare à Barrès :

« J'ai la rage au cœur quand je pense que j'ai deux frères et quatre beaux-frères qui eux pourront dire : j'étais là. »

Un autre réformé confirme le poids de l'exemple familial :

« Tous mes parents, tous mes amis sont partis et j'éprouve comme une honte à rester inutilisable dans les circonstances actuelles. »

Ce que craignent aussi ces non-combattants, ce sont les questions posées après-guerre, surtout lorsqu'elles le seront par leurs propres enfants. Ainsi ce tailleur, âgé de vingt-six ans (classe 1908), qui ronge son frein dans le dépôt du 5^e génie, à Vierzon, redoute-t-il l'interrogation légitime, mais dérangeante de son fils à la fin du conflit :

« Quand, plus tard, ce cher enfant que j'ai dû quitter me demandera : "Et toi papa, qu'as-tu fait de beau à la guerre ?", devrais-je alors me contenter de rougir et de répondre tout bas, bien bas pour ne pas que les voisins entendent : "Moi, mon fils, j'étais à l'atelier, je faisais des pantalons". »

Cet exemple tend en à prouver que le consentement au conflit s'est largement élaboré et entretenu au sein du cercle familial. Sur ce point, un notaire apprend à Barrès qu'un réformé a obtenu sa réforme « frauduleusement à tel point que son père voulait le dénoncer ».

Le sort de ses camarades ou concitoyens peut également provoquer cette culpabilité. Le départ d'hommes pour le front est une scène douloureusement vécue par ces « embusqués involontaires ». Les regards appuyés et réprobateurs des passants dans la rue peuvent accroître leur sentiment de culpabilité. Pour ce cheminot de quarante ans, traverser les rues de son village et croiser les yeux de mères ou d'épouses de mobilisés est devenu un

chemin de croix quotidien en cette fin d'année 1914 :

« Tous les hommes jeunes et demi-jeunes sont partis, et j'ai honte de lire sur mon passage dans les yeux des mères et des épouses ceci : "Que fais-tu là toi ? Ta place n'est-elle pas là-haut avec les nôtres..." ? Et dans leur langage muet mais éloquent, ces mères, ces épouses, je le dis franchement, ont raison. »

Au passage, on remarquera que cet « embusqué malgré lui » analyse et partage l'état psychologique de ceux qui le jugent et le méprisent. Comme si la culpabilité débouchait finalement sur une véritable haine de soi.

Considérer ces appels de détresse et ces crises de culpabilité comme de simples figures de style ou comme les symptômes excessifs d'une exaltation nationaliste propre au lectorat de Barrès serait une grave erreur. Au contraire, on les retrouve dans beaucoup de carnets ou de journaux de guerre. Le poids du regard ? Le témoignage d'André Mare ou celui de Daniel Halévy permet de le mesurer. Le premier, camoufleur exposé au danger mais survivant, écrit en effet le 8 septembre 1916 :

« Ce matin, j'ai rencontré quatre femmes en grand deuil... En me croisant, j'ai senti dans leur regard : pourquoi n'est-ce pas celui-là ? »

Daniel Halévy, interprète auprès de l'armée britannique, n'est même pas en mesure de soutenir les regards des combattants de retour des tranchées :

« Plus d'une fois j'ai détourné les yeux tant je les ai vus fermés, durs, presque menaçants au sortir des heures atroces. »

Son journal se clôt sur « cette infériorité radicale dont [il] souffre vis-à-vis de ceux qui ont fait la guerre, qui en ont eu les peines ».

Cette culpabilité du non-combattant, le témoignage du lieutenant Charles de Gaulle en offre aussi une bonne illustration. De Gaulle vit ses deux années « d'odieuse captivité », entre 1916 et 1918, dans les mêmes dispositions que les lecteurs de Barrès. Il décline même l'opportunité d'un retour en France offerte par un accord entre l'Allemagne et la France car « l'idée, note-t-il le 1^{er} septembre 1918, de rentrer en France pour aller m'embusquer dans quelque bureau me révolte absolument¹⁹ ». La victoire de 1918 prend un goût très amer pour le prisonnier de Gaulle :

« À l'immense joie que j'éprouve avec vous des événements, s'ajoute le regret indescriptible de n'y avoir pas pris une meilleure part. Il me semble qu'au long de ma vie – qu'elle doive être courte ou prolongée –, ce regret ne me quittera plus. »

On pourrait également évoquer le martyr moral que subit, durant une bonne partie du conflit, Raymond Stern (né en 1877), consciencieux chef d'une section automobile dans l'arrière-front. Les notes de son journal de guerre sont révélatrices d'une susceptibilité à la limite de la paranoïa : Raymond Stern semble autant la cause que la victime de son dégoût. Ainsi, à chaque passage en automobile au milieu des fantassins qui montent ou descendent en premières lignes, Stern a « toujours l'idée qu'ils [le] haïssent ». L'épreuve est particulièrement cruelle lorsque les routes ou chemins sont saturés, son automobile devant circuler lentement et se frayer un chemin au milieu de combattants dont il ne peut s'empêcher d'interroger les regards :

« Route encombrée par les troupes descendant des tranchées. Impression toujours pénible pour un automobiliste ayant un peu de cœur que de se croiser à l'aise dans son car avec ces pauvres hères méconnaissables. Quel sentiment de jalousie et de dédain l'on doit soulever en eux ! Leurs yeux parlent et c'est à peine si l'on peut les regarder en face. »

Les remarques désobligeantes ou les regards torves qu'il doit supporter lui semblent parfaitement légitimes. Le

11 avril 1916, il note :

« J'ai rencontré sur les routes en revenant les 2^e et 4^e bataillons de chasseurs de la 153^e qui montaient, le 418^e [RI] encore. Combien de regards envieux que je comprenais ! »

En juillet 1916, le croisement d'un bataillon de chasseurs de la 47^e DI a été suffisamment marquant et humiliant pour mériter ce commentaire dans son carnet :

« Quels gars ! [...] Et je rentre tout honteux, tout mal à l'aise de la "gloire" que je traverse en voiture – ah si je pouvais me cacher "tout entier" dans mon casque... »

Stern redoute aussi les cantonnements où l'hostilité de la troupe est encore plus palpable : lorsqu'il traverse l'un d'entre eux « au pas littéralement », il constate que « pas un [soldat] ne me salue – tous ricanent ayant l'air de vous crier embusqué à la face ». Il n'a pas la force de faire un rapport sur ce manquement à la discipline, indice indiscutable de son malaise.

Cette douloureuse culpabilité le pousse à envisager une mutation dans l'infanterie, puis dans l'artillerie. Ne dépassant jamais le stade des velléités, il évacue tant bien que mal sa culpabilité d'automobiliste du front. Si Raymond Stern n'a pas l'outrecuidance de croire qu'il appartient au monde combattant, force est de constater que ressembler aux héroïques fantassins, ne serait-ce qu'un court instant, n'est pas pour lui déplaire. Est-ce ainsi qu'il faut interpréter son empressement à ramasser les éclats d'obus qui ont parfois encadré son convoi automobile ? En juin 1915, son convoi automobile subit son « baptême du feu » : quelques obus égarés destinés à un ballon d'observation explosent à deux cents mètres. Comme ses hommes, il en déterre quelques fragments. Cette manie ne disparaît pas : en juillet 1916, Stern récupère un petit éclat d'obus dans le ventilateur de sa voiture ; peu après, il ramasse encore les billes d'un shrapnell qui vient d'éclater. Cette collecte systématique de fragments de guerre, de fragments de mort qui déciment l'infanterie, ne permet-elle pas d'intégrer l'automobiliste Stern dans la zone du danger et, au-delà, dans la communauté des combattants ? Ce mimétisme du soldat apparaît de façon encore plus symptomatique dans l'anecdote où Stern peut se rapprocher, en apparence du moins, des fantassins tant admirés et oublier un temps sa culpabilité d'embusqué du front.

On le voit, tous ces témoignages montrent que les non-combattants ont en grande partie intériorisé et accepté le système de valeurs au nom duquel on les juge et ils se jugent eux-mêmes coupables. Il y a là le signe indéniable d'une culture de guerre partagée. Participer au conflit est, pour eux et la collectivité, une nécessité ; s'en trouver exclu, apparaître comme un « embusqué » n'est rien d'autre qu'une infamie. Certes, le contrôle social et la force de la norme, rappelés en l'espèce par les exemples familiaux ou les regards des concitoyens, sont pour beaucoup dans ces remords « d'embusqués malgré eux ». Mais ils n'ont d'efficacité que dans la mesure où ces hommes, bien conscients de vivre un événement d'une intensité exceptionnelle, veulent spontanément participer au combat ou approcher le danger. Indépendamment ou de manière sous-jacente à l'indiscutable effort de propagande, ces mobilisés semblent donc porter en eux des questions et des motivations qui sont au cœur de leur consentement au conflit et revêtent, dans cette guerre au caractère total, une dimension quasi existentielle : comment participer au mieux à la défense de la patrie ? Cette réflexion nous conduit à un objet d'histoire fort difficile à appréhender, mais pourtant essentiel dans l'analyse et la compréhension des conflits, mêmes les plus modernes, et tout particulièrement celui de 1914-1918 : l'amour-propre, la fierté, le sentiment de l'honneur et le sentiment national. Sur cette dimension intime de l'engagement, sur ce sentiment de l'honneur, les propos de Lucien Febvre, prononcés au sortir des douloureuses Années Noires, ouvrent une piste lumineuse :

« [Ce sentiment de l'honneur :] c'est un sentiment très personnel, un sentiment très individuel, sans doute, mais en même temps [...], un sentiment très collectif, un sentiment de participation aux croyances communes, aux façons d'être et d'agir... Ce sentiment de l'honneur, qui n'est pas seulement référentiel, mais tonique, qui n'a pas seulement voix consultative, ni même voix délibérative, mais voix impérative, au conseil de notre

Conscience, ce sentiment de l'honneur qui, aux moments de trouble, intervient à la fois pour nous confirmer que la bonne voie est bien celle-ci, et non celle-là, la voie de l'honneur, et en même temps pour nous donner la force d'emprunter cette voie même si elle doit nous conduire à la mort...²⁰ »

Exorciser : derrière l'opprobre, la tentation de l'embusquage

Rompu à la lecture de plusieurs centaines de lettres par jour, un censeur du contrôle postal observe : « Plusieurs correspondants envient les embusqués²¹. » En effet, derrière le harcèlement des « embusqués », il n'est pas difficile en effet de trouver la jalousie. D'ailleurs, ceux qui assistent à la « Grande colère » de Volpatte, dans *Le Feu*, font une remarque de bon sens à celui qui vitupère les embusqués : « Tu voudrais que ce s'rait toi pas ? » Ce que Volpatte ne conteste pas du reste. Comme Henri Barbusse, les journaux du front sont prêts à reconnaître que la tranquille position de « l'embusqué » est à bien des égards enviable. Cela apparaît en creux dans l'article « L'embusqué » du *120 Court*. Plein de commisération pour le « pauvre embusqué » qui ne connaît rien des sensations sublimes de la guerre comme « l'obus qui fracasse », « le claquement sec des mitrailleuses », « la poitrine exposée à tous les coups », « la désolation tragique des attentes », « le spectacle sanglant de nos morts », cet article est construit comme une antiphrase : à bien réfléchir, la guerre est une expérience tragique et celui qui l'a connue a toutes les raisons d'envier ce « pauvre embusqué ». La formule grandiloquente : « Dieu ! que je plains l'embusqué ! » peut sonner un peu faux, on en convient.

Cette envie d'être, temporairement ou définitivement, un « embusqué » est parfois parfaitement assumée et revendiquée par certains journaux des tranchées. Les pensées des combattants sont assez fréquemment dirigées vers l'arrière et pas seulement en direction de leurs familles. Le dépôt, voilà le lieu vers lequel convergent souvent leurs tentations d'embusquage et leurs rêves de « coins tranquilles ». Cette fascination de l'arrière est bien au centre de la rêverie trouvée dans *L'Écho des Tranchées-ville* : l'auteur, anonyme, se voit transporté au terme de ses divagations oniriques dans une de « ses sous-préfectures tranquilles où se trouvent actuellement les dépôts des régiments sur la ligne de feu ».

Le Filon ne s'embarrasse d'aucune précaution pour rappeler l'irrésistible attrait du dépôt sur les soldats du front :

« Oui, le [dépôt] est le terme idéal des poilu [...] qui [...] tournent leur espoir vers ce coin béni. Le désir de bien-être, de vie sauve, de calme, de paix se traduit souvent par ces mots : Oh ! si j'étais cuisot au dépôt ! Si j'étais scribouillard au dépôt ! Si j'étais ordonnance du cheval du commandant du dépôt ! Dépôt, on rêve de toi le soir au créneau quand ça flotte... Pour le moral, si tu n'existais pas, il faudrait t'inventer. »

Décidé à faire tomber les tabous et les non-dits, le même journal du front dévoile la dynamique cachée de cette haine des embusqués :

« Dans l'idée qu'on se forge sur les embusqués, il y a plus d'envie que de mépris véritable. Quand on voit un jeune gars qui malgré les circulaires ministérielles, se maintient à l'arrière, on dit : "c'est un salaud !" et au fond de soi l'on pense : "c'est un malin". Quel est le combattant qui, ne serait-ce qu'une heure, n'a souhaité être embusqué ? En vérité combien de braves seraient à l'arrière, s'ils en avaient la possibilité ? »

Si l'aveu explicite de l'embusquage est difficile pour beaucoup de journaux des tranchées, il existe cependant un indice indiscutable de cette tentation de l'éloignement du front et des combats, voire du retour à l'arrière : c'est la recherche du « filon ». Il semble que ce soit une préoccupation constante des soldats et une pratique assez usitée comme en témoignent la correspondance de guerre de Maurice M. Barrès ou les archives du contrôle postal. En effet, pour tout soldat, il est légitime de se préserver d'une guerre dont les contraintes matérielles et le caractère meurtrier n'ont jamais eu de précédent. *Le Petit Écho du 18^e RIT* a une formule lapidaire pour définir le filon : « Ça consiste dans le moyen de ne pas trop s'en faire. » En fait, le filon ne constitue qu'une rupture souhaitée et nécessaire, mais temporaire, avec les affaires de la vie du front : il s'agit simplement d'obtenir quelques avantages matériels (le

couchage, l'alimentation, la dispense de corvées etc.) dans une vie des tranchées qui est dépourvue de tout confort, à l'image de ce fantassin qui se réjouit d'avoir été désigné pour convoier la soupe entre les roulantes et les premières lignes : « Ça, c'est le filon, car me voilà embusqué. Je ne prends plus le poste d'écoute, et ça fait tout de même une différence.²² » Un autre qui vient d'être muté dans une section de télégraphistes non loin des premières lignes ne dissimule en rien son contentement : « Je suis toujours très satisfait de mon nouveau filon qui me tient décidément à l'abri du froid et du danger pour cet hiver.²³ » Ainsi conçu, le filon n'est en rien une négation du combat, d'autant plus qu'il est précaire. Cette stratégie de d'économie ou de préservation n'est d'ailleurs pas visée par « la grande colère » de Volpatte : en déclarant « j'veux bien qu'on filoché », le bouillant personnage de Barbusse reconnaît là une attitude humaine justifiée en raison même de la dureté des combats. Au demeurant, la tentation du filon a des limites, celles de la camaraderie notamment : Barbusse prête ces propos à Lamuse, un membre de l'escouade du *Feu*, qui reconnaît en effet, sans scandaliser ses camarades :

« Moi je me suis souvent démerdé pour ne pas monter aux tranchées, et j'compte pas les fois qu'j'y ai coupé. Ça je l'avoue. Mais quand les copains sont en danger, j'suis plus chercheur de filon, j'suis plus démerdard. »

Toutefois, et c'est là toute l'ambiguïté de cette stratégie de l'esquive ou de la préservation, le filon est à géométrie variable.

Encore faut-il signaler le cas exceptionnel de la « fine » ou de la « bonne blessure », à savoir une blessure accidentelle qui, sans atteindre les fonctions corporelles vitales, est suffisamment invalidante pour exiger une évacuation vers un hôpital de l'arrière et une période de convalescence. Tous n'ont pas cette chance, à l'instar de ce soldat dont la lettre a été l'objet d'un contrôle postal :

« Je suis à l'infirmerie pour coup de pied de cheval, je ne demande qu'à y rester. J'aurais préféré avoir plus, pour être évacué, mais je n'ai pas eu cette veine²⁴. »

Jeune soldat, Étienne Tanty se désespère aussi de sa malchance lorsqu'une balle en fin de course effleure à peine sa capote : « C'était une belle blessure, écrit-il à ses parents, et j'étais tout déçu qu'elle ait raté. Un peu plus de force et ça y allait. Une balle si bien placée ! » Deux jours après, il rumine toujours sa déception : « Je ne suis pas encore consolé de la balle de l'autre jour ; voyez-vous, ce filon qui tombe du ciel et qui casse en arrivant ! »

À ces parents qui ont vécu avec appréhension cet épisode, il rappelle les conséquences appréciables de la bonne blessure :

« Vous vous réjouissez que la balle de l'autre jour n'ait pas pénétré ; c'était le filon, je le crains bien, et j'aurais pu lire le communiqué dans quelque ville du centre ou du midi ; tandis qu'en ce moment je ne sais ce qui m'attend. »

Le 25 septembre suivant, une balle lui traverse la joue et lui brise les dents de la mâchoire supérieure. À quelques centimètres près, la mort se dérobe et la « chance » lui sourit. Évacué vers un hôpital de Reims, il se réveille dans un lit, au milieu d'une pièce chauffée et éclairée à l'électricité, entouré d'infirmières : « Je ne m'ennuie pas, je dors et je jouis de revivre », déclare-t-il. Son seul sujet d'inquiétude concerne la rapidité de sa guérison. Tanty n'est pas le seul à vouloir prolonger les avantages matériels et honorifiques (éventuellement une décoration, au moins le contact de civils admiratifs) d'une évacuation acquise dans les « règles ». « Je signerais bien un engagement de trois mois à cet hôpital²⁵ », confesse un évacué dont la lettre a été contrôlée. Un autre ne se résigne pas à la perspective de son propre rétablissement, synonyme de renvoi au front :

« La vie d'hôpital me semble bien douce à côté de celle des tranchées, aussi je vais tâcher d'y rester le plus longtemps possible²⁶. »

Les proches ou la famille à l'arrière les encouragent parfois dans ce sens, comme le remarque un agent du contrôle

postal de la 1^{ère} Armée en mai 1916 :

« Fréquentes aussi sont les félicitations des familles aux mobilisés hospitalisés pour accident ou maladie et sortis ainsi du danger.²⁷ »

Toutefois, à côté des petits filons et de la blessure providentielle qui permettent d'obtenir de rares moments de décompression et de compensation, existent de grands filons qui ne sont plus le fruit du hasard ou d'une opportunité, mais d'une recherche délibérée dont le but est de quitter de manière durable la zone des combats. La volonté d'embusquage est manifeste, d'autant qu'elle nécessite parfois des méthodes réprouvées. Certains choisissent de provoquer la « chance » en recourant par exemple aux mutilations volontaires comme celle de l'index ou du pied, pratiques souvent dénoncées mais assez minoritaires en fait étant donné la vigilance teintée de suspicion systématique des médecins militaires. D'autres soldats utilisent les simulations. Les aliénations mentales sont sans aucun doute les plus élaborées d'entre elles, mais aussi les plus difficiles à tenir et en outre peu ou mal reconnues par le corps médical. Il est sans doute plus efficace de simuler une claudication comme le croit l'expéditeur de cette lettre destinée à un convalescent : « Boîte le plus longtemps possible et tâche s'il est possible, de n'y plus revenir²⁸. » En revanche, la liste est longue des pathologies provoquées : absorption de boissons « échauffantes », injections de pétrole, d'acide picrique, d'alcool mélangé de miel et autres substances dans le but de provoquer albuminurie, conjonctivite, glycosurie, diabète, phlegmons, ictères et abcès. Les contrôleurs postaux de l'armée relèvent parfois des échanges coupables de prescriptions médicales entre les soldats, comme celle de ce cavalier du 3^e Dragons :

« Un tuyau ! Peut-être le connais-tu, mais c'en est un. Voilà : respirer tous les matins à jeun une mèche soufrée allumée, 5 ou 6 fois. Au bout d'une huitaine, on voit le progrès. Prendre ensuite de la quinine, 1 gr. à 1 gr. ½, cela dépend des personnes, pour provoquer la fièvre. Avant d'aller à la visite, en prendre un peu plus. Résultats bronchite. Bonne réussite, en souvenir de l'épicéa que tu m'avais donné et qui m'a très bien réussi l'hiver dernier.²⁹ »

Les sources parlent même « d'édentés volontaires » cherchant à gagner l'arrière pour se faire poser un « ratelier » ! Une fois sortis de la zone des armées, ces soldats blessés ou convalescents apportent beaucoup de soins – de négligence plutôt – à entretenir leur blessure ou leur maladie pour retarder la guérison et différer *sine die* le retour au front (ôter un bandage herniaire, manquer les séances de mécanothérapie ou de rééducation, etc.).

Maurice Barrès est aussi, à sa façon, confronté à l'irrésistible attrait qu'exerce l'arrière ou la position « d'embusqué » sur certains soldats. Depuis le déclenchement du conflit, il reçoit régulièrement des demandes de recommandations (150 au total entre 1914 et 1918). Un chiffre peut-être dérisoire, mais il faut rappeler cependant qu'envoyer de telles demandes à Barrès, qui n'a jamais caché son aversion pour ces pratiques³⁰, était un peu hasardeux. Plusieurs dizaines de correspondants s'y sont pourtant risqués.

Quatre-vingt-cinq de ces demandes de recommandation sont directement adressées à Barrès par les soldats eux-mêmes. S'il est normal que les mobilisés prennent eux-mêmes en main le problème de leur affectation, beaucoup de sollicitations sont le fait de civils, les « protecteurs » (maires, curés, marraines et patrons) mais surtout de proches parents des soldats (mères, pères, frères, sœurs, etc.). La famille, précédemment présentée comme une cellule d'émulation patriotique, voire de coercition dans le cas des « embusqués malgré eux », se présente dans le cas présent sous un autre jour : elle cherche à encadrer le retour des siens à l'arrière. L'aveu sincère de ce père montre que les impératifs de la nation en armes et ceux de la famille ne sont pas toujours à l'unisson : « Si un soldat n'est qu'une unité dans l'armée, il est tout pour moi, puisqu'il est mon enfant. » Il apparaît même que ces pères, mères, frères ou sœurs ne sont pas tous mandatés par les soldats. En fait, bien des demandes qui parviennent à Barrès se font à l'insu des soldats auxquels la mutation est censée profiter. À l'image de cette mère :

« Je dois vous dire que mon fils ignore totalement la démarche que j'ai faite auprès de vous, il est certain qu'il

n'approuverait pas mon sans-gêne, mais les mères ont toutes les audaces. »

Cette tante, venant en aide à sa sœur déjà frappée par la mort de l'un de ces fils, a pris soin de sonder son neveu survivant, lui-même fantassin, sur l'opportunité d'un retour à l'arrière alors que la bataille de Verdun commence à peine :

« Ne voulant pas agir contre ses idées, je lui ai demandé s'il ne croyait pas juste qu'on appelle ceux qui ont fait suffisamment leur devoir. »

Apparemment, la réponse fut catégorique et négative. Pourtant, face « au chagrin de sa mère », la tante persévère clandestinement dans son intention de faire revenir son neveu à l'arrière :

« Bien qu'il ne soit pas au courant de la démarche que j'ai faite auprès de vous, je n'hésite pas à vous donner le nom de mon neveu. »

Il n'en reste pas moins que pour la majorité des cas, la recommandation qu'on sollicite de Barrès est entièrement assumée par les soldats ou coordonnée avec leurs proches.

La plupart des « candidats à l'embusquage » sont issus d'unités servant au front (régiments d'infanterie de ligne surtout, mais aussi de cavalerie à pied, d'artillerie) et souhaitent obtenir un sursis, un congé de convalescence, mais surtout muter vers des postes moins exposés. Parmi les positions convoitées, on trouve celle d'instructeur, d'interprète, de cycliste, d'automobiliste ou de secrétaire. Il est surprenant de retrouver l'aviation parmi ces vœux d'affectation étant donné les pertes dans cette arme. Sans doute la longueur de l'instruction et le prestige militaire de cette arme y sont-ils pour quelque chose. En tout cas, le statut répulsif de l'infanterie se vérifie bien puisqu'aucun candidat ne souhaite d'affectation dans ses rangs. Derrière cet indiscutable attrait de l'arrière, il faut aussi distinguer son rôle militaire et logistique croissant, ce qui ne manque pas de multiplier les opportunités d'affectations. Un fait important doit être souligné : un certain nombre de ces demandes s'inscrivent dans la légalité en vertu de circulaires ou de décrets ministériels dont les termes sont rappelés à Barrès. Quelles que soient donc les arrière-pensées de ces demandes, il s'agit pour une part non négligeable d'entre elles d'un « embusquage légal ».

Néanmoins, c'est souvent avec un certain malaise que les correspondants s'adressent à Barrès. Ceux-ci sont bien conscients de leur audace et « d'outrepasser ce qui est permis ». Bon nombre redoutent les réticences de Barrès et affirment haut et fort, comme ce soldat de l'artillerie coloniale, ne pas chercher à s'embusquer :

« Mais à peine si j'osais m'adresser à vous, craignant que je ne sache assez bien m'expliquer et que vous croyez que ce serait quelque chose de l'embusqué que je vous demanderais, pas du tout je suis trop patriote pour chercher à m'effacer devant mon devoir. »

L'argumentaire développé a donc d'autant plus de valeur. À les en croire, des motifs valables justifient leur retour à l'arrière. Il est possible de dégager une typologie des arguments ou des « alibis » proposés à Barrès. L'incapacité physique à poursuivre le combat est souvent évoquée. Maladie cérébrale, bronchite chronique, arthrite, rhumatismes, simple ou double hernie, sciatique aiguë, myopie : le catalogue des misères physiques proposé à Barrès est éloquent. Les épouses tiennent également des dossiers médicaux à sa disposition. En dépit de leur fatigue, ces soldats disent avoir conservé la volonté d'être utiles et de continuer le combat, mais autrement et ailleurs. Ils possèdent en effet des compétences techniques qui seraient utilisées au mieux dans des postes non combattants. L'argument économique pèse donc de tout son poids dans cette guerre d'usure. D'autres soldats, peut-être poussés par l'appât du gain ou les exemples de fortunes rapides à l'arrière, font coïncider leur intérêt particulier avec l'intérêt général. L'argumentation de cet artilleur à pied, loin d'être isolée, se passe de tout commentaire :

« Il est question de fourrures pour les aviateurs. Je suis successeur de la maison Lefebvre, 338 rue Saint-Honoré, existant depuis dix ans dans votre arrondissement et il me serait particulièrement agréable de fournir au

prix de revient même moins les vêtements nécessaires à nos héros de l'air. J'y joindrais ma contribution personnelle aussi large que possible mais pour cela il faudrait revenir et parler de la reprise des affaires !!! et sans moi... ma maison peut difficilement occuper le personnel habituel que j'occupe cette saison ! Cependant je me mets à votre disposition pour tous renseignements intéressant la question et vous pouvez compter sur ma patriotique contribution. »

La famille est aussi une motivation essentielle. Ces soldats candidats à un départ du front sont en effet particulièrement préoccupés par les difficiles conditions de vie des leurs à l'arrière. Les misères familiales sont souvent décrites avec précision : femmes enceintes, enfants en bas âge ou très nombreux, parents infirmes et à charge, situation de veuvage. Le retour de l'homme est la seule solution pour soulager la cellule familiale accablée par la cherté de la vie et l'insuffisance des allocations. Des arguments essentiellement matériels, on le voit, mais aussi d'ordre moral puisqu'il s'agit de pallier un vide éducatif. En revanche, le poids du deuil familial semble déterminant pour les civils qui veulent organiser le retour de leur mobilisé. Réduites à la portion congrue et parfois littéralement décimées, les familles veulent préserver leurs derniers membres ou représentants. C'est ainsi qu'il faut interpréter cette lettre émouvante d'un père de famille qui déplore la mort de quatre de ses cinq fils : désormais, la recommandation attendue de Barrès pour affecter le dernier fils de la classe 1917 dans les COA a pour objectif vital de « sauver les débris d'une famille honorable et durement éprouvée ». Barrès, père d'un fils unique mobilisé, pouvait-il rester insensible à ce genre de tourment ?

Est-ce pudeur, orgueil ou incapacité à verbaliser, mais le rôle de la peur est rarement souligné par les correspondants dans leur désir d'arrière. Cette « affection nerveuse » mentionnée par une mère pour défendre le cas de son fils correspond-elle au *Shell Shock* ? On a en revanche plus de certitude au sujet du soldat Vignol pour la recommandation duquel Barrès a reçu trois lettres : sa mère, une veuve qui porte déjà le deuil d'un fils, tante, à l'aide de sa sœur, de convaincre son deuxième fils de rechercher un poste à l'arrière. La lettre du 27 février 1916 envoyée par la tante, montre ce dernier inflexible. En revanche, dans la lettre du 5 mai 1916, la mère croit avoir trouvé une faille dans le consentement patriotique de son enfant :

« [Celui-ci] me semble-t-il, comprend davantage ma douleur, mes souffrances accrues de le savoir personnellement en danger. Il me ferait, je crois, le sacrifice d'accepter un poste moins exposé. »

Mais la dernière lettre de la tante nous apprend que c'est bien l'obus qui faillit enterrer René Vignol à Thiaumont lors de la bataille de Verdun, et provoqua sa profonde commotion, qui le décide finalement à reconsidérer son refus d'aller à l'arrière. Bref, la pression constante de ses proches, le spectre de la mort et la perspective d'un retour prochain au front ont conduit ce soldat à une sorte d'« aggiornamento » et à accepter l'idée, pour sauver sa vie, d'une démarche auprès de Barrès.

Que l'on parcoure les journaux du front, les périodiques de l'arrière ou cette correspondance de guerre, la figure de « l'embusqué » apparaît globalement sous les mêmes traits, dans les mêmes lieux (dépôts, hôpitaux, usines, services militaires et civils de l'arrière) et généralement associée aux mêmes avanies. Cette cohérence globale des représentations est un remarquable témoignage de la dynamique mobilisatrice du premier conflit mondial. Cet antihéros est l'instrument privilégié du panégyrique des combattants du front. Éminemment plastique et élastique, cette figure acquiert une indiscutable valeur métaphorique, cathartique et presque mythologique³¹. Au demeurant, la figure de « l'embusqué » permet de galvaniser les civils de l'arrière tout en maintenant une pression efficace et culpabilisante sur les individus qui mesureraient par trop leur effort.

Sans doute l'image de l'embusqué patiemment construite par les combattants a-t-elle quelque chose de pathétique et de vain ; elle est d'ailleurs symptomatique de cet orgueil des combattants qui exaspérait tant l'artilleur Alain. Ce dernier notait dans une lettre du 13 avril 1915 :

« On entend ici [au front] de nobles discours très simples. Mais assez souvent aussi la conversation dégénère

en crise de vanité ; chacun veut avoir plus souffert que les autres. Je ne supporte plus cela. »

Il faut également remarquer que cette « embuscomanie » censée conforter le prestige du groupe combattant contribue assez paradoxalement à une forme de « bourrage de crâne » ou à des simplifications outrancières dont on sait à quel point les combattants avaient horreur. Enfin, parler des embusqués conduit souvent à une tautologie décourageante, résumée par la formule « on est toujours l'embusqué de quelqu'un », ce qui entraîne une confusion des mérites militaires dont les combattants du front sont les premières victimes.

1 Pour alléger l'appareil critique de cet ouvrage, la référence de chaque extrait de lettre de la correspondance de guerre de Maurice Barrès se trouve en annexes. Toutes les lettres ici citées datent des années 1914-1916.

2 Voir lexique.

3 Daniel Wilson, le genre du Président Jules Grévy, était impliqué dans un trafic de décorations avec le général Caffarel, sous-chef de l'état-major de l'armée. Le scandale éclate en octobre 1887.

4 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 20 septembre au 1^{er} octobre 1916, SHAT, 16 N 1388.

5 Le témoignage de Grenadou, présent dans les départements du Nord après l'amistice de novembre 1918, révèle l'existence de cette pratique sur les « mauvaises patriotes ». In Grenadou (Ephraïm), *Grenadou paysan français*, Paris, Éditions du Seuil, 1966, p. 131. Voir aussi : Thébaud (Françoise), *La femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock, 1986, 319 ; Virgili (Fabrice), *La France « virile »*. *Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000, 392 p.

6 Circulaire n° 13542.K du 14 septembre 1915, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 175.

7 Roynette (Odile), « *Bons pour le service* » *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, p. 406. Citons parmi les nombreuses contributions : Mosse (George L.), *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Tempo, Abbeville, 1997, 215 p. ; Tamagne (Florence), *Histoire de l'homosexualité en Europe, Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000, 601 pages.

8 Meyer (Jean), cf. bibliographie.

9 Voir Lexique.

10 Devos (J.-C.), Guinard (J.-P.) et Nicot (J.), *Inventaire sommaire des archives de la guerre*, Paris, Imprimerie de la Renaissance, 1975, p. 210-211.

11 Anecdote confirmée par Louis Marcellin : « En arrivant rue Saint-Dominique, Gallieni a trouvé dans les écuries du ministère de la Guerre, quatre chevaux et, pour donner les soins à ces quatre chevaux, dix-sept palefreniers, tous embusqués. », Marcellin (Louis), *Politique et politiciens pendant la guerre*, Paris, La Renaissance du Livre, vol. 1, p. 170.

12 « Note sur les dépôts », Grand Quartier Général, 21 février 1915, SHAT, 7 N 164.

13 Contrôle postal de la 1^{re} armée, période du 13 au 19 novembre 1916, SHAT, 16 N 1388.

14 Voir lexique.

15 Rapport du 25 avril au 9 mai 1916, Contrôle postal de la 1^{re} Armée, SHAT, 16 N 1388.

16 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 10 au 24 mai 1916, SHAT, 16 N 1388.

17 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 11 au 20 septembre 1916, SHAT, 16 N 1388.

18 De semblables scrupules tenaient Vera Brittain, la fiancée d'un jeune volontaire anglais dont le deuil a été étudié par Stéphane Audoin-Rouzeau dans *Cinq deuils de guerre. 1914-1918*, Paris, Éditions Noësis, 2001, p. 13-51.

19 En vertu de conventions entre la France et l'Allemagne, les prisonniers de guerre rapatriés ne peuvent recevoir d'affectation « ni pour un front quelconque des opérations militaires, ni dans la zone des étapes, ni dans les territoires ennemis occupés » mais dans des services de l'intérieur. Dépêche ministérielle n° 1.735-1/11 du 21 janvier 1918, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 424.

20 Febvre (Lucien), « *Honneur et Patrie* », texte établi, présenté et annoté par Thérèse Charmasson et Brigitte Masson, Paris, Perrin 1996, p. 76.

21 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 4 au 10 décembre 1916, SHAT, 16 N 1388.

22 . Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 25 mars au 10 avril 1916, SHAT, 16 N 1388.

- 23 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 13 au 19 novembre 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 24 Contrôle postal de la 1^{re} armée, période du 20 au 31 août 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 25 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 25 mars au 10 avril 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 26 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 10 juin au 25 juin 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 27 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 10 mai au 25 mai 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 28 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 6 au 12 novembre 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 29 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 20 au 26 novembre 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 30 Voir l'article du 22 février 1915, « Dominationis Arcana », ouvertement et violemment dirigé contre les embusqueurs et le phénomène de la recommandation, *Chronique de la Grande Guerre*, vol. 3, édition 1931, p. 266-268.
- 31 Girardet (Raoul), *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1986, p. 16.

CHAPITRE 2

Un défi pour la République en guerre

Si LA FIGURE DE « L'EMBUSQUÉ » CONNAÎT une telle vigueur dans les représentations collectives, c'est sans doute parce qu'elle est au cœur d'un débat politique dont la question centrale est simple dans sa formulation, mais cruciale dans ses implications : comment et en vertu de quels principes la République entend-elle utiliser ses citoyens pour défendre son sol et obtenir la victoire ? La seule réponse qui a longtemps prévalu tient en quelques mots : « l'égalité de l'impôt du sang ». À de rares exceptions près, tous les citoyens doivent être, au premier jour des combats, en armes sur la ligne de front. Or, la conviction se répand rapidement que ce principe est sans cesse bafoué.

Les modes de participation au débat qui s'ouvrent sont fort variés : organes de presse, débats parlementaires largement mêlés de lettres d'électeurs courroucés, manifestations improvisées dans les rues, pétitions, création ou action de ligues, etc. Ranimant les querelles politiques et religieuses d'avant-guerre, la thématique des embusqués devient vite un ferment de discorde qui fragmente l'Union sacrée en de multiples sous-groupes aux trajectoires opposées : les combattants du front contre les soldats de l'arrière ; les citoyens mobilisés contre les parlementaires qui se sont exemptés de leur devoir militaire ; les « petits » contre les « gros » bourgeois embusqués ; les paysans dans les tranchées contre les ouvriers grassement payés et protégés dans leurs usines ; et même les Français du Nord contre ceux du Midi. Le combat contre l'ennemi semble se faire dans une relative désunion, d'autant que la plupart des critiques convergent vers les institutions et les représentants de la République. Bref, c'est la question de l'impact politique de ces divisions sur l'Union sacrée qui doit être posée.

Les divisions de l'Union sacrée

La « grande colère » de l'opinion

Loin d'être un phénomène mondain et parisien, les récriminations contre les embusqués s'inscrivent dans un cadre hexagonal. La diversité des secteurs postaux des correspondants militaires de Barrès ou des lettres interceptées par le contrôle postal en est une preuve. À l'arrière, la rumeur se développe autant dans les villes principales ou moyennes, celles qui accueillent les dépôts, les hôpitaux militaires ou les usines de guerre que dans les campagnes. Les colonies françaises elles-mêmes ont leurs « embusqués » : plusieurs correspondants de Barrès écrivent du Maroc, de Tunisie ou d'Algérie pour dénoncer des cas d'embusquage scandaleux, comme le font parfois certains députés à la Chambre¹. Bref, tous les symptômes d'une contagion générale sont réunis.

Les enquêtes de police ou comptes rendus préfectoraux des deux premières années du conflit soulignent l'extrême irritabilité de la population sur le sujet et l'inquiétude du pouvoir. Ainsi le 31 janvier 1915, le préfet des Bouches-du-Rhône communique au président du Conseil Viviani un rapport circonstancié sur l'état d'esprit de la population marseillaise. À l'issue d'une manifestation, il a reçu une trentaine de femmes de toutes conditions et de différents quartiers de la cité phocéenne. L'une d'entre elles a même lu un *factum* demandant le départ pour le front des hommes des dépôts :

« Elles se sont plaintes, écrit-il, des conditions dans lesquelles s'effectuent les promotions et des faveurs dont paraissent jouir les embusqués, tout cela en des termes violents. Il m'a paru que cette manifestation pouvait

avoir, si des mesures n'étaient pas immédiatement prises, des effets fâcheux sur l'état d'esprit de la population.² »

Le préfet fait comparaître la trentaine de femmes devant des policiers. La meneuse est mise en garde à vue tandis qu'une perquisition a lieu à son domicile. Dans les divers arrondissements de Paris, la situation est sensiblement la même. D'août à décembre 1915, les rapports montrent que l'exaspération contre les embusqués est récurrente. Les réactions des permissionnaires sont scrutées avec attention : la synthèse des enquêtes du mois de septembre 1915 précise que « les mobilisés ont fait au sujet de la présence dans la capitale de nombreux jeunes gens valides, des réflexions amères ».

Mais ce sont les femmes qui figurent encore aux avant-postes de la vindicte populaire. Localement, les épouses de mobilisés exacerbent les tensions, comme dans la rue Vaugirard du 15^e arrondissement, aux abords des n° 391 et 393 où siège la 20^e section de secrétaires d'état-major :

« Le public proteste contre la présence dans la capitale de ces jeunes gens dont l'apparence robuste lui fait dire que ce sont des embusqués par protection. D'autre part leur mise souvent soignée provoque des réflexions désobligeantes à leur égard de la part de femmes de mobilisés qui, sur leur passage, ne se font pas faute d'émettre l'opinion que leur place serait mieux au front qu'à Paris. »

Des incidents se produisent également dans le 2^e arrondissement en août 1915 :

« Chez nombre de petits commerçants, bouchers, boulangers, crémiers, coiffeurs des rues Montorgueil et Saint-Sauveur, ainsi qu'au restaurant du Croissant, 146 rue de Montmartre, et au cinéma 5 boulevard Montmartre, on prétend que ce sont toujours les mêmes hommes qui sont au front et les mêmes privilégiés qui restent dans les dépôts. »

Ces tensions urbaines, la police municipale parisienne les relève aussi : dans les mains courantes de la police, on observe une augmentation des outrages à agent : l'insulte « embusqué » est fort sollicitée. Comme le montre G. Perreux, les altercations dans la rue sont si nombreuses qu'un juge de paix de Paris a tenu, à partir de novembre 1915, une séance hebdomadaire entièrement consacrée au règlement des différends entre les réformés, exemptés et blessés apostrophés par des passants. La découverte retentissante d'un réseau d'embusquage au cœur de Paris accrédite toutes les rumeurs : grâce à la complicité de médecins et après le versement de fortes sommes d'argent, plusieurs dizaines de mobilisés ont été frauduleusement hospitalisés ou réformés. La presse nationale et provinciale s'est d'ailleurs emparée du scandale, couvrant avec insistance les six mois de l'instruction et les 22 audiences du procès d'avril 1916. En octobre 1915, au moment où l'instruction commence, un inspecteur posté à la sortie de la gare du Nord constate que des parents et des femmes qui attendent des soldats permissionnaires « s'entretiennent fréquemment du scandale des réformes scandaleuses³ ».

En fait, aucune ville accueillant des militaires ne paraît à l'abri. Membre de la Commission sénatoriale de l'Armée, le sénateur Henri Chéron affirme en juin 1915 :

« On nous a cité des villes de dépôts où les départs ont donné lieu aux manifestations les plus fâcheuses et se sont effectuées dans les gares, aux cris de "À bas les embusqués !" »⁴

Ce climat explosif observé dans les villes contamine parfois les campagnes environnantes, comme en témoigne le tourment, en apparence légitime, de ce paysan du Limousin qui écrit à Maurice Barrès :

« Si sa dure sa finira mal pour nous autres, les soldats y commencent à se révolté, ma paraît que dernièrement y en a des vieux, y voulais étranglé un chef raport qui cachait des jeunes qu'aurait du partir avant eusses. Dans les villes les blessés y saluent pas ces mauvais oficiers et sa va mal mais y cache tout. [...] »

En outre, la plupart des correspondants de Maurice Barrès sont convaincus du caractère massif de l'embusquage : « beaucoup trop nombreux », « par milliers partout », « ils sont légion », lit-on en effet fréquemment. Certains proposent des estimations chiffrées, toutes exemplaires, à leur échelle, de ce mal endémique. La comptabilité est parfois très précise. Ainsi une Parisienne a-t-elle scrupuleusement observé la situation militaire des onze jeunes hommes résidant dans son modeste immeuble du faubourg Poissonnière : deux seulement ont rejoint le front, les autres, selon elle, sont embusqués. Cet habitant de la rue Lecourbe, dans le 15^e arrondissement, évalue quant à lui à une « demi-douzaine » le nombre d'embusqués dans son habitation. Les ordres de grandeur sont parfois plus importants : « 200 à 300 hommes parfaitement valides » à Berck-sur-Mer selon « un patriote », « 500 hommes valides » à Fontainebleau selon une veuve, ou encore « deux mille réformés » embusqués dans le canton d'Argenteuil. La précision statistique de ce jeune collégien de seize ans qui écrit à Barrès en octobre 1914 et dont le père est mobilisé, est remarquable : il a dénombré dans la ville de Flers pas moins de 512 réformés ; et de considérer que sur « ce nombre fantastique pour une petite ville de 13 000 âmes, 350 au moins sont embusqués ». Lorsque les correspondants tentent un chiffrage global de l'embusquage, l'ordre de grandeur est proche de plusieurs centaines de milliers d'hommes. Des chiffres inquiétants et scandaleux pour peu qu'on les convertisse sur le plan militaire : ces trois à quatre cents mille embusqués pourraient en effet former de « beaux régiments » ou « une armée nouvelle ». Ces correspondants ont-ils été influencés par le tonitruant article de Charles Chenu publié dans *Le Gaulois* en octobre 1914, et intitulé « Je lève un régiment » ? C'est probable.

On remarquera que ces relevés statistiques emploient des méthodes pour le moins discutables. En fait, un cas d'embusquage avéré dans le voisinage proche suffit à prouver le caractère général du problème. Tel correspondant affirme péremptoirement qu'« il en reste trop » à partir de l'embusquage présumé du portier de son immeuble qui devait partir le 4^e jour de la mobilisation mais qui a obtenu un faux certificat d'invalidité. Chez un autre témoin, l'estimation brille aussi par son imprécision, car c'est seulement à l'aune de sa propre expérience qu'il évalue le phénomène :

« Si dans toutes les maisons d'habitation de Paris, il y a [sic] la moitié d'hommes de ce qu'il y a dans la note [sic] on aura un beau contingent d'hommes disponible [sic]... »

En dépit de ces approximations, l'évidence, à leurs yeux, ne saurait souffrir aucune discussion.

Du front sourd la même colère. Mis en place au cours de l'année 1915, le contrôle postal aux Armées est si préoccupé par la question qu'il l'intègre dans une sorte de grille de lecture du courrier envoyé ou reçu par les soldats de la zone des armées. Les rapports décadaires ou de quinzaine de la commission de contrôle postal d'Is-sur-Tille, responsable du courrier des unités de la 1^{ère} Armée, montrent que la rubrique « embusqués » est particulièrement bien renseignée. Les extraits de lettres recopiés et les synthèses rédigées en disent long sur l'étonnement et l'inquiétude des contrôleurs à l'égard de la parole combattante. Pour qualifier l'effet des embusqués sur le moral des soldats, les contrôleurs utilisent souvent les termes : « expressions déprimantes », « irritation », « récriminations », « rancœurs ».

Une synthèse du courrier intercepté prétend même que les permissionnaires reviennent des villes de l'arrière « hantés de ce qu'on a appelé « l'embuscomanie »⁵ ». Les rapports des différentes commissions de contrôle postal sont ensuite envoyés au GQG. Leur lecture y est-elle jalousement circonscrite ou, au contraire, est-elle proposée à certains hommes du pouvoir civil ? Nous n'avons pas de réponse à cette question. Toujours est-il qu'au GQG, ces centaines de dossiers issus des commissions de contrôle postal donnent lieu à une synthèse générale assurée par le SRA – le service des renseignements aux armées – dirigé par le colonel Poindron et rattaché au 1^{er} bureau de l'état-major. Les rapports de quinzaine du colonel Poindron⁶ ont l'ambition de saisir l'opinion ou le moral des combattants dans leur ensemble. Les propos sont souvent alarmistes. Une constatation ébranle surtout l'officier du GQG : dans son rapport du 15 septembre 1916, il déplore que « la haine de tous ceux que les combattants englobent sous la désignation d'“embusqués” est au moins aussi répandue que celle des Allemands » ; deux mois plus tard, le

15 novembre 1916, l'incompréhension est toujours la même : « Chose curieuse, personne ne rend responsables les Allemands. »

Plus grave encore, la question des embusqués cristallise d'anciens ou de nouveaux clivages au sein de la France en guerre. Elle remet notamment en cause la réalité même de l'Union sacrée parce que toutes les classes sociales, toutes les sensibilités politiques et toutes les régions de France ne contribueraient pas de manière identique à l'effort de défense. Que chaque classe ait sacrifié ses intérêts sur l'autel commun de l'Union sacrée, beaucoup de témoins semblent en douter. Pour un correspondant de Barrès, ce conflit hors norme cache une « guerre nationale des castes ».

En effet, sous la pression d'une guerre meurtrière et prolongée, chaque groupe social chercherait à préserver et protéger les siens. L'embusquage ne serait qu'une adaptation des règles de la reproduction sociale à un contexte nouveau. Les lettres ouvertes par le contrôle postal sont souvent éloquents sur ce point :

« Tu dis que tu n'as pas vu beaucoup de riches dans les tranchées. C'est bien vrai, car, les bougres ils ont des relations et en profitent pour se faire verser dans tel ou tel service. Cela ne relève guère le moral du pauvre⁷ »

écrit un soldat à un camarade. Ce sergent du 359^e RI croit même à la valeur statistique de sa petite enquête :

« Ce matin, je m'informais auprès des hommes de ma demi section de leur profession. C'est bien comme au 47^e RI, tous cultivateurs ou ouvriers. Tu peux être sûr que s'il y a quelque riche, il est à l'arrière, et s'il n'a pu s'esquiver du front, il est caché dans les services de l'arrière-front, ce qui vaut l'arrière, puisqu'il y a peu de danger et qu'il ne passe pas pour embusqué. Mais que de haines ces gens-là amassent contre eux pour l'après-guerre⁸. »

L'origine sociale des embusqués dénoncés à Maurice Barrès ne permet aucune hésitation non plus : fils d'avocats, de juges, de notaires, d'industriels, de hauts fonctionnaires ou d'hommes politiques, ils appartiennent à la bourgeoisie. Jules Isaac, dans une lettre du 19 janvier 1915 à sa femme, avait des mots très durs à l'endroit de cette classe dont il était pourtant issu :

« Là où on se bat, là où on écope et là où on meurt : le peuple y est et une infime minorité de bourgeois qui font honnêtement leur devoir ou trop candides pour se défilier. Mais la bourgeoisie est la pépinière des embusqués. »

Nombre de soldats et de civils sont persuadés qu'une collusion fondamentale et tacite existe entre les classes dirigeantes pour conserver leur suprématie et leur progéniture, car elles disposent du pouvoir de la relation, du piston, et de l'argent. Fataliste, un soldat du 262^e RI déclare :

« Tu parles d'embusqués ? [...] Mais, sois tranquille, ils résisteront et on ne les aura pas eux. Ils ont de grands manitous dans leurs manches.⁹ »

Récurrente avant la guerre¹⁰, l'accusation est donc simple : les « riches », « les gros » qui ont toujours voulu échapper au devoir des armes, sont les embusqués de la Grande Guerre.

La problématique des embusqués suggère toutefois un autre clivage social, entre les « petits » cette fois, puisque les ouvriers apparaissent privilégiés par les besoins de l'économie de guerre. Ils sont massivement renvoyés dans les usines de l'arrière, tandis que les paysans et les « classes moyennes », en raison de l'absence de compétences professionnelles utiles à l'industrie de guerre, restent aux tranchées et sont persuadées de payer le plus lourd tribut à l'impôt du sang. N'est-ce pas le constat lucide de ce territorial qui écrit à Barrès en juin 1916 :

« Si au commencement de la campagne, il y avait parmi nous de toutes les classes de la société et de toutes les

professions, petit à petit beaucoup se sont évanouis. De sorte que maintenant, il n'a plus chez nous, que petits commerçants, petits employés et cultivateurs. Est-ce bien juste et bien fait pour donner du courage ? »

Ces ouvriers, considérés comme les alliés objectifs du patronat, sont souvent appelés les « embusqués de la CGT¹¹ ». L'expression, qu'on trouve souvent dans les rangs de la droite, transfère clairement le clivage social sur le champ politique. Observateur attentif et parfois partial, le cardinal Baudrillart tient ses informations de Marc Sangnier pour noter dans ses carnets, en juillet 1916 :

« J'apprends qu'on a évité de mobiliser les chefs de la CGT, on a démobilisé tous les chefs des organisations socialistes et la plupart de leurs hommes, pour travailler dans les usines de munitions [...] Mais il naît et il se développera une hostilité de plus en plus marquée entre les paysans qui se font tuer pour cinq sous par jour et les ouvriers qui conservent leur peau et reçoivent de gros salaires, tout en travaillant pour la Défense nationale. Enfin, après avoir embusqué les chefs socialistes, on dénonce comme embusqués les curés, et le tour est joué. »

Dans la correspondance de Barrès, politiquement ancrée à droite, la mise en cause des forces de gauche est devenue une antienne. D'abord, le parti socialiste et la CGT couvriraient l'embusquage des leurs pour préparer leur avenir électoral, comme croit le deviner ce lecteur de Barrès en février 1916 :

« Les socialistes ont mis à l'abri leurs plus fidèles troupes et les gardent pour leur "victoire finale" [...] leur victoire électorale. »

Ce genre de remarque prolonge sans doute la stupeur qu'a pu provoquer la progression de cette jeune formation politique lors des élections législatives d'avril-mai 1914, faisant passer le nombre de ses députés de 68 à 104. Plus largement, on taxe les partis historiquement associés à l'exercice du pouvoir sous la Troisième République de préserver leurs intérêts et leur électorat : l'embusquage serait le fait des partis « blocards » ou de quelque « gros bonnet du radicalisme », sans que la franc-maçonnerie ne soit jamais très éloignée, puisqu'un lecteur dénonce les manœuvres des « embusqués de la politique et des loges maçonniques. » Toujours est-il que ce favoritisme politique tourné vers les seuls sympathisants de gauche, permettrait de mieux comprendre le caractère arbitraire des décisions militaires dont certains correspondants de Barrès estiment être les victimes : mesures vexatoires, refus de mutations ou de permissions, sans compter les campagnes de dénigrement dans de modestes communes rurales. Une marquise résidant dans les Vosges se plaint à Barrès des agissements de l'instituteur de son village : ce dernier a transformé l'école en « foyer de propagande » et ses propos anticléricaux auraient pris une nouvelle tournure en persuadant « les paysans que si mon fils est réformé et que son frère est dans l'auxiliaire, c'est que j'ai payé à cet effet ».

Toutefois, une autre fracture surgit au sein de la France en guerre : les embusqués se recruteraient en effet dans le Midi. Cette charge n'est pas nouvelle. Elle renvoie à un clivage géographique et politique séculaire et reflète la méfiance du pouvoir central jacobin à l'égard de sa périphérie méridionale, rebelle et peu intégrée. Avant guerre, Maurice Barrès, natif de Charmes-sur-Moselle en Lorraine, dénonçait également, comme le rapporte Z. Sternhell, le « complot méridional contre les provinces de l'Est », les méridionaux s'accommodant fort bien de la perte des provinces du nord-est et ne souscrivant pas à l'idéal de la Revanche. Guère sensible aux impératifs patriotiques comme l'a montré pour beaucoup l'insoumission du 17^e régiment d'infanterie de Béziers en 1907 lors de la révolte viticole, le Midi se singulariserait désormais par l'embusquage des siens selon J.-Y. Le Naour. Soupçon ravivé dès les premiers jours du conflit par la prétendue défaillance du XV^e Corps d'Armée lors de la bataille des frontières. Lâchant prise à Saint-Mihiel, le 21 août 1914, le XV^e Corps d'Armée aurait précipité la retraite. L'accusation est lancée le 24 août 1914 dans *Le Matin* par le sénateur Gervais qui appelle « les soldats du Midi à effacer [...] l'affront qui vient d'être fait, par certains des leurs, à la valeur française ».

Certes, le sénateur revient sur ces propos trois jours après dans le même journal, mais l'attaque illustre la force d'un préjugé régional qui s'observe fréquemment dans les carnets de guerre des soldats ou dans les lettres reçues par

Barrès. Au front d'abord, les soldats méridionaux seraient de piètres combattants : ils désertent, sèment les munitions ou refusent de sortir des tranchées. Un Dijonnais s'en prend au manque de patriotisme du 115^e régiment territorial cantonné dans sa ville : « Si le Midi bouge, c'est pour fuir ! Qu'on le stigmatise comme il le mérite. » À l'arrière, les populations du Midi sont très loin de l'ascétisme patriotique imposé par la situation. « Toulon et le reste du Midi, c'est triste de le dire, ne sont pas à l'unisson avec le reste du pays », se lamente un médecin de la Marine. L'embusquage, les réformes frauduleuses, les mutilations volontaires et les simulations y auraient particulièrement cours. Aucun doute possible pour ce correspondant de Barrès, ces pratiques sont celles « d'un Midi digne disciple de l'ancien 17^e » prouvant à quel point les Méditerranéens sont « abâtardis ». Symptôme révélateur de l'indifférence du Midi aux malheurs de la Nation, on parle au Sud de « la guerre du Nord ». Cet état de fait s'explique aussi par la prétendue partialité du personnel politique de ces régions : parlementaires rompus aux pratiques du clientélisme politique, maires protégeant leurs administrés notamment lors des conseils de révision.

La dernière fracture dessinée par la question des embusqués est générationnelle. L'adjectif ou le substantif « jeune » est présent dans la plupart des stigmatisations de l'embusqué, comme celle de ce soldat du 279^e RI dont la lettre a été saisie par le contrôle postal :

« Ma ville est pleine d'embusqués, des jeunes gars et ces s... là ont le culot de mettre des brisques comme les gens du front, aussi je te garantis que ça roussit dur pour eux [...]. »

Car si la Nation demande à l'homme de protéger la femme contre l'ennemi, elle n'en exige pas moins, en tout cas au début du conflit, au jeune de protéger ses aînés jusqu'au sacrifice suprême. Ce « pacte générationnel » est d'ailleurs inscrit dans les lois de mobilisation qui attribue une vocation militaire spécifique à chaque classe de mobilisés. En s'embusquant, les jeunes hommes non seulement violent ce pacte, mais ruinent les espoirs que certains avaient placés en la jeunesse française avant 1914, notamment Agathon dans son enquête publiée en 1913 sous le titre *Les jeunes gens d'aujourd'hui*. « Jeune » ? Le terme est, il faut l'avouer, fort vague et polysémique, d'autant que l'expérience de guerre a multiplié et durci les seuils entre générations, comme l'a montré Jean-François Sirinelli. Pourtant les tranches d'âge évoquées tournent souvent autour d'une moyenne, la trentaine d'années. Ces propos comminatoires renseignent surtout sur l'identité de leurs auteurs. En effet, cette accusation est essentiellement portée par des territoriaux et leurs femmes. Des territoriaux qui n'omettent jamais d'indiquer leur âge (souvent 40 ans et plus) et de présenter les signes de leur délabrement physique. N'oublions pas que l'espérance de vie d'un homme à la veille du conflit dépassait à peine 55 ans. Mais l'usure physique n'est pas le seul grief de ces territoriaux. Ils se disent également accablés par le poids des responsabilités familiales, alors que les embusqués en sont totalement exempts. Ces jeunes hommes qui fuient leurs responsabilités militaires, sont aussi coupables d'un célibat dangereux pour la régénération de la nation. Pour ce lecteur de Barrès, il ne fait aucun doute : « un embusqué célibataire est lâche » tant sur le plan militaire que civil puisqu'il est à l'origine de la décadence démographique française. En outre, la mobilisation et l'éloignement du *pater familias* privent l'enfance de tout repère. Par leur couardise et leur malthusianisme égoïste, les « jeunes » sont donc responsables des difficultés militaires présentes et futures de la Nation. Accusée par une partie de ses aînés, la jeunesse française sait répondre à ces allégations : face à cette rumeur diffuse, le jeune fantassin Étienne Tanty (né en 1890) riposte ainsi en août 1915 :

« Il n'y a pas d'âge pour recevoir des marmites ! Trop facile d'envoyer des remplaçants ! Pères de famille ? Et qui vous y oblige ? À quel titre une faveur ? [...] À vous de les défendre ces joies [mariage, enfants], moi je ne les possède pas [...] Vos enfants ? Je m'en fous, comme vous vous foutez de moi et de ce qui me touche... Et quelle drôle de sélection que cette sélection à rebours, où les plus jeunes et les plus forts sont détruits les premiers. [...] Si la logique était de ce monde, on appellerait d'abord les classes les plus anciennes et les hommes mariés qui ont le plus d'enfants : cette conclusion ne me semble nullement paradoxale. »

Un correspondant de Barrès prétend que cette manie cynique de traquer les jeunes est surtout le fait des « bons

bourgeois, gras, paisibles, innocents et féroces dont la seule indignation est que tous les autres hommes qui ont un an de moins bien entendu ne soient pas dans les tranchées pour défendre leur bien-être ».

D'ailleurs, les statistiques apportent un démenti formel à ces allégations. Ce sont les classes d'âge les plus jeunes qui connaissent les pertes les plus élevées : celles-ci sont supérieures à 20 % de la classe d'âge mobilisée pour les classes 1908 à 1915. La classe 1914 est la plus éprouvée avec 29,2 % de pertes. Quant aux célibataires, ils représentent 58 % des morts de l'armée française.

L'absence de la figure du Juif dans cette galerie de traîtres, de couards et autres « mauvais français » ne laisse pas de surprendre, quelques années seulement après l'affaire Dreyfus. Certes la population peut réserver l'épithète « embusqué » à certains résidents étrangers, Russes et Polonais en particulier. Le reproche prend parfois une connotation antisémite, comme le note un commissaire de police après son inspection du 3^e arrondissement de Paris où « les habitants se montrent de plus en plus hostiles aux jeunes israélites qui occupent le carreau du Temple¹² ». Mais, dans l'ensemble, la figure de « l'embusqué » n'est pas associée à celle du Juif, contrairement à ce que l'on observe en Allemagne, analysé par J. Winter, où les plaintes incessantes de la population contre les « juifs embusqués » ont poussé le ministère de la Guerre à mener deux enquêtes sur les affectations militaires des juifs allemands. Rien de tel en France. Sur les 1 233 lettres reçues par Barrès sur les embusqués, une quinzaine à peine ont des accents antisémites. Même les journaux *La Libre Parole* ou *L'Action Française* sont muets sur ce point, préférant attaquer un nouvel ennemi de la France en guerre, l'espion ou l'affidé de l'Allemagne. Maurice Barrès renie également son passé d'antisémite en intégrant la communauté juive dans *Les Diverses familles spirituelles de la France* (1917). Repentirs sincères ou tactiques ? Enseignements de l'affaire Dreyfus ? Prise de conscience à l'égard de la contribution des Français de confession juive à l'effort de guerre ? Un peu de tout cela sans doute.

Au cœur des récriminations, « l'égalité de l'impôt du sang »

« Cette hantise des embusqués, était le fait des âmes médiocres, peu capables de méditer sur ce qui était vraiment essentiel parmi les causes de nos souffrances. »

Comme Jean-Norton Cru, la tentation est grande de faire de la jalousie, sociale ou individuelle, le moteur principal de cette plainte contre les embusqués. Effectivement, derrière les protestations que reçoit par exemple Maurice Barrès, il y a souvent une forte dose de ressentiment et de malveillance, des sentiments moins élevés donc que le seul patriotisme sincèrement outragé. En fait, la moindre contrariété suffit souvent pour que les correspondants aient recours à la grille d'explication simpliste de l'embusquage ou à l'insulte « embusqué ». Les charges contre les embusqués laissent aussi place à des préoccupations bien prosaïques. Ainsi, on condamne les embusqués parce qu'ils possèdent des « avantages exorbitants ». Et quels avantages ! Par exemple, des « poilus de la 169^e division » considèrent qu'il est inadmissible que les « embusqués du train des équipages » soient équipés « d'imperméables bleus donnés par l'État » alors que leur besoin s'en fait ressentir dans les tranchées. Enfin, une lectrice révoltée par les prix excessifs et la médiocrité du vin vendu au front conclut par : « Et pendant ce temps-là les embusqués ont tout en abondance. » On le voit, nombre de correspondants ont tendance à transformer les « embusqués » en boucs émissaires des problèmes logistiques ou matériels de la guerre (le couchage, la nourriture et l'habillement, la cherté de la vie). N'est-ce pas d'ailleurs cette fragilité et cette versatilité des accusations contre les embusqués qui transparait à travers la mésaventure qui survient vers la fin du mois de novembre 1916, à Francis de Miomandre, un employé de la Maison de la Presse ? Cette anecdote savoureuse est contée par Paul Morand.

« Se rendant à son bureau, à la Maison de la Presse, Miomandre qui s'est glissé sur la plate-forme du tram, déjà trop pleine, est l'objet des remarques acides de la receveuse : "il y en a qui préfèrent le boulevard aux tranchées..." "Le stylo c'est moins lourd que la riflette..." Miomandre, qui se faisait tout petit, enhardi par des regards désapprobateurs jetés par les autres voyageurs sur la receveuse, dit timidement : "Madame, vous n'avez pas les sympathies du tramway. – Les quoi ? v'la que vous m'insultez ! Descendez embusqué !" Bousculade,

horions, la contrôlease frappe Miomandre à la tête avec le porte-tickets en fer. Francis descend précipitamment, court se faire panser chez un pharmacien. Deux heures plus tard, pour rentrer chez lui, il emprunte le même parcours et tombe sur la même receveuse qui ne le reconnaît pas avec sa tête bandagée et qui, écartant les gens, crie patriotiquement : « Les Grands blessés d'abord ; montez mon officier ». »

De même, plusieurs dizaines de lettres envoyées à Barrès s'apparentent à une forme de délation, en fournissant les coordonnées précises de présumés embusqués. Notons que les lecteurs ne s'abritent pas tous derrière l'anonymat et défendent l'honnêteté et le caractère patriotique de leur démarche, comme le précise par exemple cette lectrice : « Je n'ai aucune acrimonie contre personne. La justice et l'équité m'ont seul dicté cette lettre. » Les correspondants souhaitent davantage édifier Barrès et contribuer à l'ouverture d'une enquête en « [se tenant à sa] disposition pour des plus amples renseignements ». Un correspondant militaire ému par l'abatement moral des blessés provoqué par les trop nombreux embusqués, propose même l'institutionnalisation de ce genre de pratique :

« Ne pourrait-on pas exercer un contrôle sévère à ce sujet et autoriser tout combattant à signaler celui de ses concitoyens qui aurait pu se glisser entre les mailles du filet ? »

On ne sait comment Barrès a pu considérer cette proposition de justice populaire. Il n'en reste pas moins que les renseignements qu'il reçoit sont parfois troublants de précision. L'exemple typique de la lettre de délation est peut-être ce rapport anonyme qui, sur plus de seize pages, dissèque l'embusquage d'un jeune homme de trente-deux ans affecté au service automobile de Paris Clichy. Rien ne semble manquer : sa double identité, le numéro minéralogique de son véhicule, son emploi du temps, son invalidité simulée, son mariage intéressé avec la veuve d'un colonel qui dispose d'appuis au ministère de la Guerre. Seize pages pour un seul embusqué ! Ne peut-on pas deviner dans ces dérapages les prodromes de détestables pratiques épistolaires observées sous la France de l'Occupation ?

Esprits simplistes, bornés et haineux ? On est tenté de le dire, même si ces exagérations interviennent dans un contexte où le lot des privations, des absences, des souffrances et des deuils a pu éprouver la modération de bien des individus. S'agirait-il plutôt d'une insulte gratuite, d'une sorte d'exutoire spontané pour « cette excellente rouspétance, moxa que l'on se pose à l'âme, qui détend les nerfs » des soldats, comme l'ont affirmé Louis Huot et Paul Voivenel dans leur essai sur La psychologie du soldat ?

Il faut également remarquer que la vindicte contre les embusqués revêt aussi une dimension politique et idéologique. Pour preuve les proclamations que Barrès ne cesse de lire dans sa correspondance :

« Ce que le peuple réclame, c'est l'égalité pour tous, sous un régime où on ne voit que ce mot sur tous les monuments » ; « l'impôt du sang doit être, plus que tout autre encore, exclusif de tout privilège » ; « l'égalité de l'impôt du sang doit être la règle générale. »

Cette défense du credo égalitaire est en tout cas révélatrice d'une pénétration des valeurs républicaines au sein de la population française – *a fortiori* si l'on considère l'appartenance politique d'une partie du lectorat barrésien. Le 10 août 1915, lors des débats sur la proposition de loi Dalbiez, le sénateur Henri Chéron a bien compris l'exaspération de ses concitoyens au sujet des embusqués, lorsqu'il déclare :

« Ils se demandent si c'est toujours la République qui gouverne. C'est par l'égalité devant la loi qu'ils la connaissent et qu'ils la comprennent. Il faut que nous arrivions à leur donner satisfaction¹³. »

Ainsi donc, l'embusquage est en contradiction flagrante avec l'essence du régime républicain qui, depuis sa mise en place en 1870, a appliqué le principe d'égalité à la plupart des champs de la vie sociale ou politique. Ceci vaut en particulier dans le domaine militaire, où quatre lois de mobilisation (1872, 1889, 1905 et 1913) ont renforcé le caractère obligatoire, universel et égalitaire de la conscription en France (suppression du remplacement, des dispenses et du tirage au sort). La mise en place de ce service militaire républicain a été déterminante, selon l'historienne Odile Roynette, dans « l'intégration progressive des citoyens à la communauté nationale ». Les deux

premiers articles de la loi de 1905 soulignent bien le pacte conclu entre la nation, la République et l'armée :

« Art. 1 : Tout Français doit le service militaire personnel ; art 2 : Le service militaire est égal pour tous, [...] il ne comporte aucune dispense. »

Désignant ce processus de démocratisation du service militaire, l'expression « égalité de l'impôt du sang » est devenue rapidement populaire. En temps de paix, on parle plutôt « d'impôt du temps ». À l'âge de vingt ans, tous les citoyens passent devant un conseil de révision qui les reconnaît bons ou non pour le service militaire. L'expérience de caserne dure au moins deux années, voire plus. Le service actif achevé, les citoyens reviennent à leurs occupations civiles, mais n'en sont pas moins régulièrement astreints à des périodes d'exercice ou de manœuvre. Ayant intériorisé en temps de paix leurs devoirs militaires, il n'est donc pas surprenant d'entendre les citoyens-soldats réclamer « l'égalité de l'impôt du sang » en 1914. Cette exigence est d'autant plus forte qu'elle renvoie au sentiment profond que l'existence de la nation est menacée par le conflit qui s'ouvre. L'invasion allemande et l'occupation du nord de la France ont ranimé en effet un vieux réflexe rhétorique français, celui de « la Patrie en danger ». Dans cette guerre vitale, « l'impôt du sang » conserve toute sa pertinence politique et morale.

Que la Ligue des Droits de l'Homme s'intéresse également à la question de l'embusquage montre bien à quel point la Grande Guerre est perçue comme un conflit de nature politique. Les soldats mobilisés restent des citoyens porteurs de droits inaliénables, au premier rang desquels l'égalité. Lutter contre les embusqués, c'est rester fidèle aux valeurs qui animent la Ligue depuis sa création en 1898 lors de l'affaire Dreyfus, comme le déclare son président Ferdinand Buisson :

« Nous avons estimé que dans l'effroyable crise traversée par notre pays, nous devons maintenir intacts les principes de droit et d'égalité dont nous avons assumé la garde ; et, chaque fois que, dans la précipitation des mesures prises, l'un d'eux s'est trouvé atteint ou menacé, chaque fois ayant vérifié les faits, nous sommes intervenus avec diligence. Il nous a paru que dans la distribution des emplois sédentaires, dans l'appel des territoriaux ou l'envoi des militaires au front, il s'était produit ça et là des irrégularités fâcheuses.¹⁴ »

Ainsi, la chasse aux embusqués s'insère souvent dans l'ordre du jour des séances de la Ligue. Il apparaît même que les lettres de citoyens courroucés sont devenues un principe actif de son action : ces lettres sont examinées, vérifiées et reprises ensuite dans des courriers adressés au ministre de la Guerre. Dans son discours de fin d'année en 1915, le secrétaire de la Ligue, M. Guernut rappelle les mérites de la ligue :

« Je dirais [...] simplement que la Ligue des Droits de l'Homme s'est donnée pour tâche essentielle d'obtenir, autant qu'il est raisonnable, l'égalité devant le péril militaire ; qu'elle a fait à l'arbitraire, la faveur, aux passe-droits une guerre impitoyable ; qu'elle a remporté de très notables victoires.¹⁵ »

Est-ce en raison de l'enracinement à gauche de la Ligue de Droits de l'Homme que Georges Berthoulat, directeur du quotidien *La Liberté*, préside à la création d'une Ligue Nationale contre les Embusqués ? Inspiré par la formation dans de nombreuses villes de province de groupements de pères de famille contre les embusqués, Berthoulat lance le projet en novembre 1915. Répondant à une pression populaire, le succès de cette initiative est immédiat. La réunion inaugurale mi-novembre, rue Blanche, au siège de la *Liberté*, compte en effet 1 500 participants, mères et pères de soldats, anciens officiers, permissionnaires et mutilés. Il s'agit de préciser les objectifs de la ligue, de la doter de statuts, de ressources et d'un comité directeur. Berthoulat rappelle dans *La Liberté* que la ligue n'a pas d'autre but que de seconder et stimuler les pouvoirs publics dans leur chasse aux embusqués et d'éviter aux poilus permissionnaires « le contact des uniformes trop azurés de l'embuscade ». Une œuvre de « salut public » en somme, placée au-dessus de tous les partis, même si elle naît à droite. Les statuts sont déposés fin décembre 1915 : on définit les niveaux de cotisation et on arrête la composition du comité. Le Président est le général des Garets. Il y a quatre vice-présidents. Le secrétaire général est Henri Bailly, secrétaire d'ambassade honoraire. Le comité comprend

de nombreux représentants de la société militaire, du monde littéraire, juridique ou économique. Entre autres, on compte Henri Galli, député de la Seine et vice-président de la Ligue des Patriotes, et René Doumic de l'Académie Française. L'article 5 est déterminant pour bien comprendre son action :

« La Ligue a pour objet essentiel par sa propagande, par ses enquêtes strictement impartiales, par ses études administratives et ses démarches de seconder les pouvoirs publics à l'effet de réaliser l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang. En dehors de tout point de vue politique ou confessionnel, au-dessus de tout mobile personnel, sa mission est uniquement de paix sociale, attendu qu'elle se propose de coordonner, tout en le satisfaisant, le besoin de justice qui s'affirme de plus en plus impérieux dans le pays et qui, s'il est livré à lui-même, pourrait dégénérer en manifestations désordonnées. »

Les ligueurs sont censés mener des enquêtes rigoureuses dont les résultats sont soumis aux autorités compétentes. Malheureusement, les sources manquent pour évaluer l'action de la Ligue. Cette dernière prétend que 40 à 50 % des démarches auprès du ministère ont donné lieu à des sanctions, sans compter l'effet dissuasif de leurs investigations contre « l'aventure de l'embusquage » évoquée dans *La Liberté*. Lors des assemblées générales, des parlementaires en vue comme Henri Chéron membre de la Commission de l'Armée du Sénat, prononcent des discours. La Ligue veut remplir le rôle « d'agent de liaison avec les pouvoirs publics ».

La loi Dalbiez contre les embusqués au cœur du débat parlementaire de l'année 1915

Réuni de nouveau depuis janvier 1915, le Parlement se transforme rapidement en caisse de résonance du mécontentement populaire contre les embusqués. Assaillis de lettres d'électeurs, les parlementaires ont compris en effet le caractère délétère de la rumeur. Le problème des « embusqués » fait irruption autant dans les réunions des deux Commissions parlementaires de l'Armée que lors des séances publiques. Pendant au moins deux ans, les incidents, les interpellations, et surtout les projets et propositions de loi sur le problème des embusqués ne vont pas cesser. Dans cette longue litanie de débats précédés et suivis d'intenses campagnes de presse, nous avons retenu ceux de l'année 1915, sans doute les plus engagés et, au surplus, en étroite interaction : il s'agit des débats sur la proposition de loi Dalbiez contre les embusqués (juin à août 1915) et ceux relatifs à l'appel et l'incorporation anticipée de la classe 1917 (séances du 1^{er} avril et du 30 novembre 1915).

Les délibérations sur la proposition de loi Dalbiez marquent l'entrée spectaculaire de la question des embusqués dans le débat parlementaire. Les spectateurs se pressent aux tribunes publiques de la Chambre. Ces discussions, étalées sur trois mois, vont susciter bien des espoirs parmi l'opinion combattante et civile.

À dire vrai, les Français sont maintenus en haleine depuis le mois d'avril 1915, avec les débats sur la révision (recensement de la classe) et l'incorporation (l'entrée effective dans le corps d'armée) de la classe 1917. Cette mesure est exceptionnelle au vu des lois de recrutement, mais le pouvoir s'y résout en raison des problèmes d'effectifs. Si l'incorporation anticipée des classes 1915 et 1916 ne fut qu'une formalité, celle des classes suivantes fut à peine disputée à la Chambre. Car incorporer en 1915 la classe 1917, soit deux ans avant l'échéance légale, signifie que tous les jeunes hommes nés en 1897 (18 ans à peine en 1915) sont menacés d'un envoi rapide au front. Cette perspective provoque un véritable électrochoc qui rend d'autant plus insupportable la présence d'hommes valides et plus âgés, mobilisés ou non mobilisés à l'arrière. Le 1^{er} avril 1915, Alexandre Millerand, le ministre de la Guerre, obtient seulement la révision de la classe 1917 : il devra de nouveau passer devant la Chambre pour obtenir son incorporation. En outre, il est contraint au compromis suivant : l'incorporation de la classe 1917 n'aura lieu qu'après le vote d'une loi organisant l'utilisation de toutes les ressources en hommes déjà mobilisés et mobilisables. Pour résumer, il s'agit de débusquer tous les embusqués. Le même jour justement, le député radical-socialiste Victor Dalbiez dépose une proposition de loi tendant à assurer « la juste répartition et une meilleure affectation des hommes mobilisés ou mobilisables ».

Huit séances sont nécessaires à la Chambre et au Sénat pour discuter les 9 articles de la proposition de loi Dalbiez

entre juin et août 1915. Dans l'esprit de Victor Dalbiez, cette proposition comporte deux vertus, deux principes. Un principe idéologique et politique puisque la « juste répartition » des effectifs mobilisés ou mobilisables correspond à l'idéal républicain de la nation en armes et met un terme au courroux justifié de la population contre les embusqués. Il s'agit, comme il le dit dans la séance du 17 juin 1915, « d'arracher jusque dans ses racines [...] cette fleur empoisonnée du favoritisme et de l'arbitraire ».

Mais cette proposition repose aussi sur un principe d'efficacité militaire, dans la mesure où la « meilleure utilisation » des effectifs mobilisés ou mobilisables donnera à l'état-major des effectifs supplémentaires tout en ne compromettant pas les capacités de production des usines de guerre. Derrière Dalbiez se regroupent les partisans du primat de l'impôt du sang dans l'affectation des hommes mobilisés : on compte le général Pédoya, le président de la commission de l'Armée de la Chambre, et son rapporteur Henry Paté (inscrit au groupe des Républicains de gauche), ainsi que plusieurs députés radicaux-socialistes et socialistes. Très nettement, ce sont les députés de gauche qui monopolisent la parole : parmi les cent quatre députés intervenant lors des débats à la Chambre, quatre-vingt appartiennent aux groupes parlementaires de sensibilité de gauche (soit 77 %), dont seize radicaux-socialistes (15 %) et trente-huit socialistes (37 %). Ceux-ci sont pourtant loin de mésestimer le rôle de l'industrie dans le conflit. Toutefois, ne pas appliquer l'égalité de l'impôt du sang, comme le rappelle dans la séance du 10 juin 1915 le député Léon Bérard, c'est « laisser croire qu'il y a, quelque part, à l'abri d'un favoritisme qui serait la pire des trahisons, une armée de Français peu empressés à prendre leur part des devoirs et des risques communs ».

Le général Pédoya qui ne cesse, selon ses dires, de recevoir des lettres et des doléances de maires pour un vote rapide de la loi Dalbiez, souligne aussi le 17 juin : « Notre proposition est moins une question de chiffres qu'une loi de justice et de moralité. »

Chaque député partisan de l'égalité de « l'impôt du sang » donne son exemple d'embusquage : on lit des lettres contre les automobilistes ou les inamovibles embusqués des dépôts, mais aussi des témoignages sur la résistance des embusqueurs dans les services militaires sédentaires ou dans l'administration. Néanmoins, c'est le problème des faux ouvriers qui revient le plus souvent dans les propos. Coiffeurs, artistes, patrons de cafés, avocats, notaires : les faux métallurgistes semblent être légion. Le député socialiste Jean-Pierre Raffin-Dugens, dans la séance du 17 juin, cite une longue lettre datée du 14 juin qui dénonce l'embusquage de jeunes célibataires dans les forges d'Allevard situées dans sa circonscription. Tous ces exemples désastreux visent la procédure de mise en sursis¹⁶, mais également une mesure de Millerand qui, pendant les premiers mois du conflit, a donné carte blanche aux industriels pour recruter les effectifs dont ils manquaient : munis d'une lettre officielle du ministère de la Guerre, les chefs d'établissements industriels avaient le droit « discrétionnaire » de réclamer les soldats qualifiés dans les dépôts et de les employer dans leurs ateliers. Un blanc-seing pour les affectations de complaisance, en fait. Il faut donc réviser toutes les affectations dans les usines, n'y laisser ou n'y faire entrer que les ouvriers spécialistes et débuser les faux ouvriers.

Constamment visé et soutenu par une poignée de députés du centre-droit ou de la droite conservatrice, le ministre de la Guerre Millerand campe sur ses positions. Il énumère la longue liste des circulaires ministérielles prises à l'encontre des embusqués. Et c'est sans l'ombre d'un doute qu'il justifie le droit accordé aux industriels de recruter directement dans les dépôts car « l'essentiel, ce jour-là, c'était d'avoir des hommes dans les ateliers vides, c'était de trouver un personnel capable de les mettre en marche », clame-t-il le 10 juin. Surtout, il agit la menace d'une chute de la production des usines de guerre ou des mines, des blocages dans les chemins de fer et les services postaux, activités essentielles à l'effort de guerre. En définitive, ce que craint au plus haut point le ministre, c'est une application brutale d'une loi qui désorganiserait les services militaires, les usines et les administrations de l'arrière.

Bref, même si beaucoup s'accordent à reconnaître les cas scandaleux d'embusquage, les positions sont opposées. La veille de la séance du 24 juin, un compromis est toutefois conclu entre la Chambre et le gouvernement, notamment sur la question des ouvriers mobilisés dans les usines de guerre (nous reviendrons ultérieurement sur le dispositif législatif et juridique de la loi Dalbiez). La perspective des vacances parlementaires accélère aussi la

conclusion des débats et le vote de la loi le 17 août 1915. Mais la vigilance parlementaire sur le problème des embusqués est toujours d'actualité.

La séance du 30 novembre 1915, consacrée à l'incorporation de la classe 1917, le montre bien d'ailleurs. Émile Driant, le rapporteur du projet, déplore en effet que : « la question des embusqués est visiblement la préoccupation de la plupart des membres qui ont pris part à cette discussion ».

Les députés citent des lettres de lecteurs donnant des exemples locaux : « embusqués » du service auxiliaire ou des dépôts, généraux embusquant leurs fils ou leur gendre, « embusqués » dans les états-majors, les sections de COA ou d'infirmiers ou encore dans les services automobiles. Une nouvelle fois, le phénomène surgit dans toute sa variété et son ampleur. Une nouvelle fois, la même exigence parlementaire : envoyer d'abord les embusqués de l'arrière au front avant d'appeler la classe 1917. Cette requête paraît d'autant plus légitime que la poursuite des embusqués de l'arrière est l'objectif affiché de la loi Dalbiez votée peu avant, au mois d'août 1915. Son application rigoureuse devait permettre de différer l'incorporation précoce de ces jeunes. Même rejetée par 405 voix contre 115, la motion préjudicielle de Vincent Auriol est révélatrice de cette fronde parlementaire : très sceptique à l'égard de l'efficacité des circulaires ministérielles, Auriol propose d'ajourner ni plus ni moins la présente discussion jusqu'à ce que les résultats de l'application de la loi Dalbiez aient été communiqués par le gouvernement. Apprécié pour son énergie et sa fermeté, c'est le général Gallieni, ministre de la Guerre depuis un mois, qui emporte la décision de la Chambre : cette incorporation est, affirme-t-il, une « simple mesure de prévoyance », la classe 1917 n'étant pas destinée à être envoyée immédiatement au front. Il s'agit de l'entraîner et de l'intégrer le plus tôt possible dans cette « formidable machine que la France construit chaque jour dans l'intérêt de la Défense nationale ». Menaçant, il se dit prêt à engager sa responsabilité si le projet n'est pas voté. Souple, il recule de vingt jours la date d'incorporation (au 5 janvier 1916) pour que la classe 1917 profite des fêtes de fin d'année. Enfin, il promet de persévérer dans la recherche des embusqués en appliquant avec zèle les dispositions de la loi Dalbiez :

« Je mettrai toute mon énergie à faire partir et utiliser les hommes qui sont encore dans la zone de l'intérieur et qui peuvent trouver place aux armées. Ne sera pas à son poste tout homme qui, par son âge, son état physique pourrait être au front et est encore dans la zone de l'intérieur. »

Attiser ou apaiser : le dilemme de la presse

« Il a été beaucoup question des embusqués dans de récentes séances de la Chambre. Le mal serait moins grand, ce qui est sans doute le cas, qu'il serait encore trop grand. S'en taire, c'est qu'on le veuille ou non, en favoriser l'accroissement. En parler sans mesure, c'est aviver une plaie, risquer de présenter au pays une fausse image de lui-même, lui faire grossièrement injure. »

Voilà résumés en quelques mots écrits au mois d'octobre 1916, les scrupules déontologiques et patriotiques d'un journaliste face à cette question des embusqués. L'auteur de ces lignes, Joseph Reinach, chroniqueur au *Figaro*, n'est pas, loin s'en faut, le seul « faiseur d'opinion » ou chroniqueur de presse à éprouver ce dilemme : faut-il écrire d'abondance ou s'imposer un silence coupable sur le problème des embusqués ? L'étude des principaux journaux montre bien que le débat qui anime la presse au sujet des embusqués se structure autour d'un traditionnel clivage gauche-droite. Entre toutes, et eu égard à l'influence politique de Georges Clemenceau, son rédacteur en chef, la ligne éditoriale de *L'Homme enchaîné* doit être distinguée. Au-delà, cette question des embusqués sert en même temps, et jusqu'à la fin 1916, d'exutoire polémique, de « soupape de sécurité » aux compromis – compromissions – politiques et idéologiques de l'Union sacrée.

La campagne de Georges Clemenceau contre les embusqués

Le 26 août 1914, au moment du remaniement du cabinet Viviani, Georges Clemenceau décline, en raison d'inimitiés personnelles avec Poincaré et Millerand notamment, la proposition qui lui est faite de diriger le ministère de la Justice. Ce refus n'entame en rien son influence politique. Avant même d'intégrer et de présider les Commissions de l'Armée et des Affaires étrangères du Sénat, Georges Clemenceau profite en effet de sa position de rédacteur en chef de *L'Homme enchaîné* pour observer et commenter, avec un sens critique acéré, la situation militaire et politique de la France en guerre. Ce journal fondé en 1913 sous le titre *L'homme Libre* est rebaptisé *L'homme enchaîné* en octobre 1914 après une courte suspension par la censure sur ordre de Millerand et de Louis Malvy, respectivement ministres de la Guerre et de l'Intérieur. Or, des premiers jours du conflit jusqu'à la formation de son gouvernement en novembre 1917, *L'Homme enchaîné* s'empare de façon particulièrement virulente du problème des embusqués.

L'efficacité éditoriale de cette campagne repose sur la présence, simultanée et toujours en première page de son journal, d'articles de Clemenceau et de lettres de lecteurs dénonçant les embusqués. « Innombrables lettres », « milliers de lettres » : Clemenceau le répète à l'envi, il ne cesse de recevoir des lettres sur cette question de la part de civils et de soldats. Le volume sa correspondance – détruite par Clemenceau à la fin de sa vie – semble en effet considérable. Dans son article du 18 avril 1915, il cite les extraits de cinq lettres sur cette question, toutes datées du même jour (le 9 avril). Mieux, dans l'édition du 11 avril 1915, il affirme avoir compté dans son courrier du matin plus de 80 lettres sur les embusqués. Au cours des premiers mois du conflit, deux rubriques intitulées « Il faut en finir » et « Il y a encore des embusqués » en assurent plus ou moins régulièrement la publication. La pratique devient systématique avec la rubrique le « Carnet des Embusqués » qui apparaît à la fin du mois d'avril 1915. Durant plus d'un an (du 26 avril 1915 au 11 août 1916), ce « Carnet des embusqués » connaît les honneurs de la première page et publie trois cent soixante-dix-neuf lettres révélant des cas d'embusquement avérés. Autant de preuves indubitables d'un mal endémique que l'opinion et surtout le ministre de la Guerre à la tête de l'édifice militaire, ne sauraient ignorer plus longtemps.

Les articles de Clemenceau ont une autre fonction, toutefois complémentaire à la publication du courrier des lecteurs : à la matérialité brute des lettres, ses éditoriaux ajoutent en effet l'analyse critique de l'homme politique expérimenté. Évidemment tous les éditoriaux de *L'Homme enchaîné* ne sont pas consacrés au problème des embusqués. On en dénombre quarante-six. L'essentiel est concentré sur les deux premières années du conflit, avec un pic de publication en avril 1915 lors des débats sur l'incorporation de la classe 1917. La perspective d'anticiper l'incorporation et d'envoyer au front les jeunes hommes de la classe 1917 (18 ans à peine en 1915) lui fait écrire dans son éditorial du 6 avril 1915 :

« Très longtemps j'ai gardé le silence, en dépit des innombrables informations, trop concordantes, que je continuais de recevoir. Il me paraissait équitable de laisser au "réformateur" [Millerand] le temps de développer sa "réforme" [contre les embusqués] et d'en apprécier les effets. »

Effets jugés nuls, c'est pourquoi Clemenceau veut rappeler avec insistance à l'opinion le caractère pernicieux de cette question et indiquer quelques remèdes pour la résoudre. Ses dix-neuf éditoriaux du mois d'avril 1915 dressent l'inventaire précis des lieux, des complicités et des pratiques d'embusquement¹⁷. Un inventaire que les lettres du *Carnet des Embusqués*, créé lui aussi en avril 1915, vont valider un peu plus chaque jour.

Alors que le « Carnet des embusqués » affirme la nature pérenne et générale de l'embusquement, les articles de Clemenceau interviennent à intervalle plus ou moins espacé dans le but de développer et d'enrichir la compréhension, ou éventuellement les transformations, du phénomène. Toutefois, même après le pic d'avril 1915, la pression éditoriale reste vive. De nombreux entrefilets et beaucoup de discours ou de rapports parlementaires se bousculent en première page, sans compter quelques dessins humoristiques ou ironiques sur le sujet. Bref, rares sont les fois où *L'Homme enchaîné* ne comporte aucune allusion au problème des embusqués.

Cet ensemble de lettres et d'éditoriaux permet de dégager la pensée clemenciste à propos du problème des

embusqués. Avec obstination, Clemenceau expose à son lectorat et à la France entière « l'armature de la grande embuscade nationale ». Qu'est-ce à dire ?

Clemenceau est d'abord convaincu, à la lecture de sa correspondance, du caractère endémique et destructeur de l'embusquage. Médecin de formation, il a d'ailleurs recours fort opportunément à une terminologie médicale pour décrire ce phénomène. Il parle en effet de « fléau », « d'épidémie », de « maladie embuscatrice », de « chancre pagédénique » et rongeur ou encore de « peste embuscatrice ». Un « virus de l'embuscation » serait même en circulation ! À n'en pas douter, l'emploi de ce vocabulaire épidémiologique a bien pour but d'impressionner les lecteurs. Tous ces procédés discursifs se superposent efficacement aux avanies enregistrées par le *Carnet des Embusqués* et permettent à Clemenceau d'agiter le spectre d'une probable révolte provoquée par cette « plaie sociale autant que militaire ».

Comment expliquer ce scandale dans un pays qui applique, depuis plusieurs décennies, le principe d'égalité à tous les champs de l'activité sociale, politique, religieuse et militaire ? Avant tout, Clemenceau ne veut pas « abaisser cette question d'ordre national à des misères de personnes ». Curieusement, l'individu embusqué n'est pas le plus blâmable. La faiblesse individuelle, Clemenceau l'admet, la conçoit. N'en déplaise aux thuriféraires de la furia française, il reconnaît qu'« un peuple ne peut se composer uniquement de héros » et « qu'il y a des degrés dans le courage civique et militaire. [...] Nous ne pouvons pas tous être sublimes ».

Poursuivant la description du tableau des faiblesses humaines, Clemenceau avoue que « de cœur comme de corps, il se rencontre des malingres » ce qui explique le « fâcheux premier mouvement », « l'erreur passagère » de certains hommes pourtant soumis à la même loi militaire que leurs concitoyens. Ce que Clemenceau ne tolère pas, en revanche, c'est que ces défaillances individuelles trouvent des appuis et des prolongements parmi le corps social, l'administration et les institutions politiques républicaines. En somme, c'est à un voyage au cœur de « l'institution des embusqués » qu'il convie ses lecteurs pour jeter l'opprobre sur la conspiration de trois acteurs : la protection ou le piston, l'inertie et la censure gouvernementales, enfin l'obstruction administrative.

Clemenceau met d'abord en cause le milieu social du candidat à l'embusquage. En effet, ces faiblesses individuelles face au devoir des armes sont encouragées et surdéterminées par des intérêts de classe.

« La faiblesse personnelle est, dit-il, trop souvent aggravée des faiblesses de famille, empirées elles-mêmes par les faiblesses sociales. »

Le seul levier efficace de l'embusquage serait « l'amitié de belles connaissances, il n'y a pas d'autres moyens », en particulier pour un « éminent fils à papa ». L'embusquage est parfois l'œuvre exclusive des parents, des amis, « des mamans dépourvues d'héroïsme » qui, à force de persuasion, infléchissent « la bonne volonté moyenne » de leurs fils. Indiscutablement, cette pratique semble être, dans son esprit, un apanage de la bourgeoisie : d'ailleurs depuis son éditorial du 28 octobre 1914, il utilise de manière récurrente l'expression « les seigneurs embusqués » pour stigmatiser cet insupportable privilège de classe à l'heure du sacrifice commun. De même le rédacteur en chef de *L'Homme enchaîné* distingue de « Grands et Petits Embusqués » : il y a le « menu fretin » – des embusqués anonymes disposant d'appuis médiocres mais suffisants pour être à l'abri – et le « gratin » – des embusqués profitant des faveurs directes des plus hautes instances du pouvoir. C'est la qualité du « piston » et éventuellement la nature du poste occupé, qui sépare le « grand » du « petit embusqué ». Sur ce point donc, Clemenceau ne déroge pas aux représentations communes d'une partie de la population et de la gauche politique et contribue même à les renforcer.

Clemenceau incrimine ensuite tous les « embusqueurs » institutionnels, ceux qui détiennent une part du pouvoir civil ou militaire et cèdent aux pressions individuelles, familiales et sociales dans l'espoir d'une gratitude future. En effet, rares sont les personnes de pouvoir qui savent résister au « régime d'universelle recommandation ». Régulièrement, le *Carnet des Embusqués* en fournit des preuves. Même dans les plus hautes sphères du pouvoir, le ministère de la Guerre par exemple, ce rapport clientéliste entre « l'embusqueur » et « l'embusqué » s'observe.

L'éditorial du 11 avril 1915 avance le chiffre de deux à trois cents embusqués, plantons, secrétaires, dactylographes du service armé, dans les couloirs et les bureaux du ministère. Cette estimation vise avant tout Alexandre Millerand. Car c'est bien lui qui incarne, aux yeux de Clemenceau, les compromissions, les velléités du pouvoir central à l'égard du problème des embusqués. Clemenceau ne procède même pas par insinuation ou sous-entendu pour le désigner : « Dans quelque catégorie qu'on pousse l'étude du problème, on aboutit inévitablement à la responsabilité du ministre de la guerre », affirme-t-il dans son éditorial du 17 avril 1915. Quelques jours plus tard, dans l'éditorial du 28 avril, le fondateur de *L'Homme enchaîné* surenchérit. La gangrène des embusqués, c'est finalement la gangrène du pouvoir, installée dans le bureau même du ministre de la Guerre. En effet, elle a pris « dans son entourage, mais dans l'entourage de son entourage et dans l'entourage de tous les entours concentriques où s'étendent, de proche en proche, les manifestations de son pouvoir ».

Non seulement Millerand a la naïveté de se croire obéi, mais il dissimule en permanence le problème en préférant les euphémismes à la vérité des faits. Lors des débats parlementaires du 1^{er} avril 1915, Millerand se refuse en effet à employer le terme « embusqué » mais parle de « gros mot » et de « catégorie peu intéressante ». Grave « faute de psychologie » estime Clemenceau, car c'est méconnaître la mobilisation de la société française en guerre qui ne supporte plus ces infractions à l'égalité de l'impôt du sang. En outre, Millerand abrite son incompétence derrière le recours systématique à la censure. Une censure partielle qui sape l'œuvre salutaire du journal comme Clemenceau le déplore, avec un certain sens de la dramatisation en décembre 1914 :

« On m'enlève par un acte arbitraire que ne couvre même pas une apparence de légalité, le dernier droit, le dernier pouvoir qui me reste, celui d'en appeler à la conscience publique pour qu'elle impose l'accomplissement de son devoir au ministre. »

Bref, Millerand qui concentre une somme d'accusations sur lesquelles il nous faudra revenir, est le pur représentant de ce « gouvernement des yeux bandés » où Clemenceau collectionne les ennemis personnels. Avec l'arrivée de Gallieni au ministère de la Guerre, en octobre 1915, la sévérité du jugement de Clemenceau s'atténue quelque peu.

Quand bien même la volonté d'interrompre ce scandale se manifesterait au sommet du pouvoir, un autre écueil subsiste : l'obstruction de l'administration. C'est en fait dans l'administration que réside la réalité du pouvoir et l'essentiel des blocages. Dans un article du 2 avril 1915, consacré aux « scribes d'hôpitaux », le journal donne un exemple saisissant de la « tyrannie paperassière » : le médecin-chef doit en effet remplir et envoyer aux autorités militaires ou aux familles des soldats pas moins de dix-sept types d'états périodiques pour chaque pensionnaire de son hôpital. Cette énorme production de documents statistiques multiplie les « scribes d'hôpitaux », embusqués de fait. L'insinuation se précise ensuite :

« Mais, chose plus grave, on se demande si cette marée toujours montante de papiers n'a pas simplement pour but de légitimer la présence à Paris d'une nuée de secrétaires embusqués de marque, nécessaire à compiler et à classer tous ces documents. »

Au demeurant, la « routine d'indolence » de l'administration rend bien hypothétique l'application des circulaires ministérielles. Et Clemenceau de conclure péremptoirement :

« Tourner une circulaire, si l'on ne trouve pas plus simple de l'enfreindre ouvertement, est d'art élémentaire dans la haute et basse administration. »

Cette défiance de Clemenceau à l'égard du corps des fonctionnaires n'est pas nouvelle. Dans toute réforme contre les embusqués, la réforme du rouage administratif apparaît comme le nœud gordien.

La plaie des embusqués semble redoutable, mais la simplicité des remèdes étonne lorsqu'on lit Clemenceau. Il faut d'abord mettre en œuvre une vague d'inspections afin de réviser les situations (hommes du service auxiliaire,

exemptés, réformés et sursitaires) ou les lieux (dépôts et hôpitaux, administrations civiles et militaires) pouvant abriter des embusqués. Pour mener à bien cette « œuvre rationnelle de systématique nettoyage », Clemenceau préconise la création de Commissaires spéciaux, totalement indépendants pour refuser toute recommandation et dotés de pouvoirs de sanction immédiatement applicables. Clemenceau ne mésestime pas la contribution des Chambres sachant que « les sénateurs et les députés sont toujours plus sensibles aux mouvements de l'opinion publique que les ministres barricadés derrière leurs monceaux de papiers ».

C'est ainsi que le principe de la loi Dalbiez reçoit son approbation. Cependant, craignant les défaillances des « recommandeurs du Parlement », Clemenceau semble faire plus confiance aux commissions parlementaires, plus restreintes et affranchies de toute pression extérieure, affirmant que « devant les deux commissions de l'Armée, il n'y a point de prétexte pour ne pas répondre ». Néanmoins, la solution réside principalement dans le rétablissement de l'autorité gouvernementale qui seule pourra commander « une hiérarchie de volontés en action » et infléchir la résistance structurelle de l'administration. En d'autres termes, un gouvernement qui gouverne, un pouvoir exécutif volontariste et à l'occasion coercitif : voilà le remède radical au problème des embusqués selon Clemenceau.

Convaincu que « tout est facile quand on veut », Clemenceau souhaite donc inaugurer une nouvelle méthode gouvernementale faite de fermeté et d'opiniâtreté. Tout réside pour lui dans le choix des hommes.

Sur cette campagne de Clemenceau, Jacques Bainville, proche de l'Action Française, a dit : « [elle] a été imaginée par Clemenceau qui sait bien que le sentiment de l'égalité est le plus puissant ressort qui agisse sur l'esprit des Français. » Beaucoup sont convaincus que, loin de servir l'intérêt général, sa campagne est en fait l'instrument d'une conquête du pouvoir. En outre, répandre complaisamment l'idée que les embusqués sont nombreux et inexpugnables aurait un effet dissolvant sur le moral des civils et des soldats. Bref, *L'Homme enchaîné* se tromperait de cible en visant obstinément le gouvernement ou les services militaires de l'arrière et entretiendrait un défaitisme larvé au point que certains de ses articles sont repris par *La Gazette des Ardennes*, un Journal édité par les Allemands en direction des populations des départements envahis.

Indéniablement, la campagne de *L'Homme enchaîné* est très habilement orchestrée puisqu'elle associe l'analyse du journaliste et de l'homme politique au témoignage de centaines de Français anonymes. Indiscutablement, le poids des rancunes personnelles à l'endroit de Millerand, Briand ou Malvy pèse bien lourd dans les propos de Clemenceau et son attaque en règle de l'action gouvernementale. D'ailleurs, à trop clamer qu'il faut simplement un gouvernement volontaire – sous-entendu le sien – et que « l'intérêt de la patrie est que je sois entendu », Clemenceau offre le flanc à de telles critiques. Notons surtout que sur bien des aspects du problème, la vision de Clemenceau et de son journal est un peu caricaturale. En réalité, il prend assez tardivement conscience des exigences « logistiques » et industrielles du conflit. La nécessité de produire massivement armes et munitions, donc de renvoyer quantité de mobilisés à l'arrière, n'est pas encore pour lui la priorité en avril 1915 et ne le sera jamais vraiment d'ailleurs. Certes, c'est le 8 avril 1915 qu'il souligne pour la première fois explicitement la contribution des ouvriers à l'effort de Défense nationale en déclarant :

« Avant d'entrer dans le vif de l'affaire, une réserve s'impose. Clairement, les ouvriers qui nous fabriquent des armes, des munitions, dont la production ne dépassera probablement jamais les besoins, se trouvent spécialisés dans des services où ils ne sont pas moins efficacement employés que s'ils se trouvaient à l'ennemi, fusil en main. »

Mais le rédacteur en chef de *L'Homme enchaîné* s'empresse d'ajouter la remarque suivante, prouvant par là même qu'il ne s'est pas totalement affranchi des représentations sur la guerre qui dominaient au déclenchement du conflit :

« L'important est que nous soyons bien d'accord sur le principe fondamental qui veut que chaque homme qui peut être un soldat soit un soldat, c'est-à-dire non pas seulement un citoyen revêtu d'un uniforme, mais un homme en armes à sa place au combat. »

Pour simplifier, un homme valide ne peut être qu'un combattant : voilà son postulat fondamental. Entre l'activité guerrière des premières lignes et la production nécessaire des usines, Clemenceau fait plutôt l'impasse sur le caractère crucial des services militaires de l'arrière.

Certaines critiques sont donc fondées. Mais de là à suspecter, chez Clemenceau, la création et la manipulation cynique de cette rumeur pour satisfaire une revanche personnelle, il y a un pas que l'analyse de *L'Homme enchaîné* et du contexte historique empêche de franchir.

Les lettres d'abord. À l'accusation de manipulation, il répond très nettement que ses éditoriaux et son *Carnet des Embusqués* qui troublent tant le pouvoir et la censure « sont un effet et non pas une cause » de sa correspondance. Au surplus, Clemenceau se fait un devoir de les publier. Taire le problème, laisser les esprits s'échauffer jusqu'au risque d'une explosion sociale, le rédacteur en chef de *L'Homme enchaîné* s'y refuse, convaincu alors de faire le lit de l'embusquage : « Avez-vous remarqué que les choses dont on ne parle pas n'en suivent pas moins leur cours, ou même se développent sans résistance ? ». Clemenceau est convaincu de la force probatoire de sa correspondance, car, écrit-il :

« Je consens qu'un correspondant, que dix correspondants puissent se tromper, ou être mus par des sentiments plus ou moins justifiés. Mais lorsque, pendant de longs mois, un nombre incalculable de lettres, suivies de signatures qui ne vont pas sans péril, disent unanimement la même histoire, il est bien difficile de ne pas être impressionné. »

D'ailleurs, pour éviter ces risques, *L'Homme enchaîné* demande à ses lecteurs des « renseignements vérifiés » et s'efforce de débarrasser les lettres, lorsqu'il les publie, de toute indication de lieu, de personne, de date. Ainsi cette correspondance n'est-elle pas utilisée comme un instrument de délation, mais bien plus comme un moyen de documentation et d'édification de l'opinion et du pouvoir. Soucieux de l'exactitude des faits rapportés, le journal fait souvent un complément d'enquête sur certains cas d'embusquage. Une lettre publiée par le *Carnet des Embusqués* donne-t-elle des informations erronées ou malveillantes, un rectificatif intervient quelques jours après. La concordance et la répétition des propos de ses épistoliers décrivent donc l'embusquage comme une réalité incontestable et structurelle, en tout cas guère liée à des contingences de lieux ou de personnes. C'est à ce titre, et seulement à ce titre, que les lettres figurent en première page de son journal. Indice révélateur, certains députés citent quelques extraits du *Carnet* en plein hémicycle¹⁸. En réalité, et au-delà de son inimitié manifeste à l'égard de Millerand, Clemenceau veut surtout « canaliser un mouvement d'opinion pour obtenir une réforme déterminée » des autorités.

Ensuite, Clemenceau revendique la légitimité politique des principes au nom desquels il mène sa campagne : l'égalité et la justice. Guère surprenant du reste, pour cet homme qui fut un fervent dreyfusard : « Peu de sentiments ont plus de prise sur les âmes que la justice », affirme-t-il en janvier 1915, ajoutant que ce sentiment de justice – ou d'injustice – est exacerbé par la présente guerre. Car écrit-il avec force :

« Ici, c'est la vie et la mort qui sont en jeu. Plus de considérations secondaires. Rien qui puisse détourner l'attention de cette idée fixe : mon fils, demain, sera peut-être mort tandis que l'autre... »

Enfin, Clemenceau se garde de tout défaitisme. Il affirme même édulcorer les propos qu'il peut lire : « Loin d'exagérer le mal, je le présente en des formes atténuées. Loin d'exciter les ressentiments, je souhaite qu'ils s'apaisent. » Dans le même sens, le *Carnet des Embusqués* accorde une place honorable aux « embusqués malgré eux » (23 lettres) et de nombreux entrefilets rappellent qu'il y a des « embusqués par erreur ». La combativité des mobilisés français reste intacte pour l'essentiel, le problème est surtout d'ordre institutionnel on l'a vu. Si, par facilité, il s'inscrit parfois dans les représentations les plus caricaturales de « l'embusqué », Clemenceau ne cache pas le caractère de plus en plus complexe de cette question. D'ailleurs depuis le milieu de l'année 1916, Clemenceau lie de plus en plus cette question des embusqués à un autre sujet plus grave mais moins polémique ou « politique » :

le problème des effectifs. La chasse aux embusqués n'en reste pas moins d'actualité. Étant donné la pénurie des effectifs français, Clemenceau affirme même, sur le ton de la boutade, que « la dernière victoire [sera] remportée par les embusqués » débusqués. Bref, l'utilité militaire de cette campagne contre les embusqués n'est pas moins urgente lorsque l'on sait que « l'Allemand occupe une très importante partie de notre territoire tandis [...] que de faibles cœurs essayent de se dérober au champ de bataille ». Défense territoriale, augmentation des effectifs, victoire française et recherche des embusqués : tout se tient en définitive.

Parler des embusqués : réticence à droite, évidence à gauche

Le rayonnement des éditoriaux de Georges Clemenceau, individu difficilement classable sur le plan politique, ne saurait nous dispenser d'une étude plus complète de la presse française sur cette question et de son influence sur l'opinion. Avec quelle tonalité, informative ou partisane, les autres quotidiens abordent-ils la question ? Malgré les exigences de l'Union sacrée, la question des embusqués a bien du mal à se départir, entre 1914 et 1916, du traditionnel clivage gauche-droite. On l'observe effectivement dans la manière dont cette question mobilise, matériellement et politiquement, les journaux des deux camps et oppose leurs imaginaires respectifs. Pour résumer, les quotidiens de gauche ne cessent de dénoncer sur leurs premières pages la gravité du problème et la nécessité d'une réaction vigoureuse, alors que les quotidiens de droite ont tendance à minorer l'intérêt et l'urgence de cette question pour la Défense nationale. Évidemment ces deux approches opposées ne peuvent effacer la variété des points de vue et des sensibilités.

L'analyse de quelques journaux représentatifs des droites françaises ne laisse pas de doute : la question des embusqués ne rencontre guère leurs faveurs éditoriales, encore moins en première page. Les journaux se contentent pour la plupart d'une couverture sommaire, voire hostile, des principaux débats sur les embusqués, ceux de la loi Dalbiez notamment.

Ainsi, c'est de manière insignifiante que Barrès, dans sa chronique de *L'Écho de Paris*, répercute l'écho de cette question des embusqués. Le problème des embusqués qui occupe tout de même 8 % de sa correspondance de guerre (1 233 lettres au total) ne se retrouve pas dans les mêmes proportions dans ses articles : seulement dix-huit d'entre eux, sur plusieurs centaines, soit à peine 1 %, abordent de front ou allusivement le problème des embusqués. Seul un seul article comporte le terme « embusqué » dans son titre. Il s'agit de l'article du 3 décembre 1914, sobrement intitulé « Un embusqué ». Barrès y défend la cause d'un de ses nombreux correspondants, un bandit corse qui, après avoir pris le maquis pour un crime, veut racheter sa faute en allant au combat. Un « embusqué malgré lui » donc. À l'exception de cet exemple, jamais la dureté des propos de ses correspondants au sujet des embusqués ne se retrouve sous sa plume. De même, les lettres de délation qu'il reçoit n'ont jamais reçu son agrément. Pour quelles raisons Barrès refuse-t-il d'être le porte-voix d'une partie de ses lecteurs ? Barrès hésite à publier des témoignages dont il ne peut vérifier l'exactitude. Mais ses réticences sont surtout politiques. Il souhaite en effet préserver l'Union sacrée. Cette question des embusqués est bien perçue comme une menace directe sur la fragile alliance scellée en août 1914. Trop conscient de l'irritabilité de ses concitoyens, Barrès ne veut pas réitérer la triste expérience de sa campagne sur les allocations de guerre au terme de laquelle il déclarait :

« Nous sommes à un moment où il faut tout apaiser. L'inconvénient de ma campagne [sur les allocations de guerre], c'est qu'en donnant du ressentiment à des souffrances, elle peut les irriter, je veux dire les aggraver et même les prolonger dans l'imagination de ceux qu'elles n'atteignent pas. »

C'est ainsi qu'il juge l'embuscomanie des soldats :

« Actuellement, il y a chez beaucoup [de combattants] quelque chose d'uniforme, avec des sentiments très simples, d'où émerge surtout la rancune contre les embusqués et les exploités et une certaine obsession développée par la solitude. »

« Ennemi des vaines récriminations », Barrès ne veut donc pas accentuer les réactions épidermiques et nerveuses d'une partie de l'opinion.

Proche de *L'Écho de Paris*, *La Croix* ne nie pas l'existence d'embusqués dans l'armée française : le quotidien catholique affirme par exemple, en octobre 1914, qu'il y a deux « catégories à lever : les espions et les embusqués ». Cependant le journal croit en l'efficacité des circulaires et des instructions du ministre de la Guerre grâce auxquelles « les embusqués vont réintégrer leur corps ». En décembre 1914 le problème semble définitivement circonscrit et appartient au passé : commentant l'effort de récupération parmi les exemptés ou les réformés, le journal est convaincu que « la campagne contre les embusqués [...] juste, nécessaire » est terminée. La ligne éditoriale de *L'Action Française* est encore plus révélatrice de ce déni de la droite. La question des embusqués y est réduite au rang de non-événement. « L'organe du nationalisme intégral » s'est choisi un autre ennemi de l'intérieur menaçant l'édifice national en guerre : l'espion. C'est vers cette cible que de très nombreux éditoriaux, en particulier ceux de Léon Baudet sous le titre « La chasse aux maisons allemandes », sont dirigés avec obstination. Visiblement, le journal estime que les « embochés » sont plus dangereux que les embusqués ; que les pratiques sournoises de l'entreprise Maggi-Kub et autres nids d'espions sont bien plus révoltantes que les embusquages avérés dans les dépôts militaires. La couverture du procès des « réformes scandaleuses » qui voit comparaître plusieurs dizaines « d'embusqués » devant le 3^e Conseil de guerre de Paris fournit un bon exemple de cette espionnite pathologique de *L'Action Française*. Depuis l'instruction qui débute en octobre 1915 jusqu'au jugement du 24 avril 1916, *L'Action Française* nie l'évidence et transforme cette affaire en procès d'espionnage en ne retenant que la culpabilité d'un des prévenus, Istkia Garfunkel dont les origines – « un juif russe » – et les prétendus services à l'Allemagne suffisent à le discriminer. Des dizaines d'embusqués jugés, le journal ne dit mot.

Ce mutisme commun des journaux de droite a plusieurs explications. La première est d'ordre idéologique : ces journaux critiquent en fait le fondement des mesures et des débats contre les embusqués : l'égalité. Ce principe républicain légué par la Révolution leur semble fondamentalement contre nature et son application pernicieuse dans le contexte présent. C'est sans doute ce qui permet de comprendre leur hostilité contre la loi Dalbiez. Celle-ci n'est qu'une loi politique et en rien une loi sur les effectifs censée renforcer la Défense nationale. *L'Action Française*, par la voix d'Henri Vaugeois, y voit en effet les intrigues « des maniaques et des mystiques de l'égalité révolutionnaire ». *La Croix* condamne pareillement cette « manie de sottise égalité ». La question des embusqués ne serait en fait qu'un épisode du séculaire conflit « entre les poussées égalitaires et mortelles, fruits de la révolution, et les saines notions que la tradition chrétienne et l'expérience des siècles avaient implantées dans les esprits », affirme un journaliste catholique. Le réflexe antiparlementaire de ces journaux de droite permet aussi de comprendre leur opposition de principe aux lois contre les embusqués. L'action discrète du pouvoir exécutif, au moyen de circulaires, est jugée suffisante. D'ailleurs, le ministre de la Guerre Millerand est l'objet d'un soutien permanent, et ses interventions à la Chambre sont largement reproduites. En réalité, ils estiment que l'action parlementaire gêne le pouvoir exécutif en s'arrogeant des pouvoirs qu'elle n'a pas et ses « piteux débats » sur les embusqués constituent une caisse de résonance particulièrement nuisible pour le moral de la population. Comme le rappelle monsieur Berthoulat dans *La Liberté*, les débats houleux sur la proposition de loi Dalbiez ont fait perdre de vue l'essentiel, car « ce n'est pas ici [les embusqués de l'arrière] qu'est l'adversaire, c'est en face de notre héroïque armée ». Pour preuve, ces débats trouveraient de larges échos dans les journaux allemands et *Le Journal de Genève* (assertion que nous n'avons pas vérifiée). Bref, en relayant ainsi la rumeur, les journaux de gauche font preuve d'une attitude irresponsable. Refus du principe de l'égalité démocratique, défiance à l'égard des effets délétères du débat politique sur une question sensible, peur de l'intervention violente des masses populaires : telles sont les raisons des réticences des journaux de droite à parler du problème des embusqués.

À gauche, les journaux témoignent au contraire d'un intérêt manifeste pour la question. Certes, l'évocation du problème n'a pas, tant dans la forme que le fond, le caractère systématique que l'on a pu observer dans *L'Homme enchaîné*, mais les méthodes employées sont sensiblement les mêmes pour rappeler qu'il y a bien une « plaie » de l'embusquage menaçant à « la longue [...] une partie de l'armée et de la nation », comme l'affirme Gustave Hervé

dans *La Guerre sociale*. Les éditoriaux sont plus fréquents que dans les journaux de droite, des lettres sont souvent citées dans les rubriques spécialisées de *L'Humanité* ou de *L'Œuvre*. L'activité réglementaire ou législative, les faits divers (conseils de guerre jugeant des embusqués, etc.) sont scrutés avec soin. Les inégalités constatées justifient une « chasse aux embusqués » et une pression constante sur le pouvoir. Sur le principe, la loi Dalbiez est approuvée. Enfin toute catégorie de mobilisés ou toute nouvelle disposition ministérielle ou législative dérogeant au sacro-saint principe d'égalité est stigmatisée. Henry Mortimer-Mégré fait preuve d'une extrême vigilance sur tous ces points dans sa chronique « L'œuvre militaire » qu'il tient depuis septembre 1915 dans le quotidien *L'Œuvre*. Au nom de l'égalité, il souhaite intensifier les récupérations parmi les exemptés et les réformés. Il porte aussi une attention particulière au problème des tours de départ dans les dépôts et observe de manière très critique la distribution des décorations. Au nom de l'égalité encore, il dénonce la multiplicité des « filons légaux », ces niches d'embusqués aménagées par la loi. Parmi ces filons légaux violant le principe d'égalité, il vise notamment les affectés spéciaux de l'article 42 de la loi de mobilisation de 1905, c'est-à-dire tous les fonctionnaires titulaires d'emplois jugés indispensables à la Défense nationale et inscrits aux tableaux A, B et C dans la loi de mobilisation. Il réclame une juste « répartition des charges militaires » (article du 19 octobre 1916) ou « L'égalité de l'impôt du sang » (9 novembre 1916). Les prisons aussi auraient leurs embusqués. Selon Mortimer, il suffit aux « apaches » de « commettre un délit de quelque gravité » pour connaître non l'enfer, mais la douceur carcérale d'une prison de l'intérieur. Finalement comme beaucoup de ses confrères, la réflexion de Mortimer-Mégré est sans cesse sous-tendue par l'interrogation suivante :

« Faut-il se résoudre à supprimer de notre langage ce beau mot de “justice” [...], se résoudre à effacer de nos murs le mot “égalité” ? La première, la plus essentielle des égalités, c'est celle, devant l'impôt du sang, de tous les hommes en âge de porter les armes ».

Toutefois, chaque journal de gauche aborde la question à travers le prisme de ses propres intérêts catégoriels. Sur ce point, le cas de *L'Humanité* est exemplaire. Les usines et la guerre, le monde ouvrier et la guerre : c'est à travers ces problématiques que le journal socialiste envisage la question des embusqués avec embarras. En effet, le rappel nécessaire de milliers de soldats dans les usines de l'arrière crée au sein de l'organe socialiste un malaise évident qui ne cesse de grandir à partir de 1915. D'abord plus que tout autre organe de gauche, *L'Humanité* révisé singulièrement et précocement – c'est-à-dire dès 1915 – son attachement au principe d'égalité : cette bataille moderne, dont les socialistes avec Albert Thomas ont rapidement compris qu'elle serait industrielle, provoque des inégalités inévitables « contre lesquelles il serait absurde de protester » Selon Bracke. C'est donc, comme l'évoque le député Sixte-Quenin au nom « d'une impérieuse nécessité » qu'il faut transférer les soldats-ouvriers du front vers les usines. Le principe est désormais « chacun à sa place », ce qui conduit d'ailleurs le journal socialiste à ne pas verser dans « l'embuscomanie » la plus caricaturale. L'autre élément du malaise est que ce rappel des ouvriers du front a donné lieu à de nombreux abus en multipliant les « embusqués de l'usine » qui d'ailleurs, on l'a vu, apparaissent fréquemment dans le *Carnet des Embusqués de L'Homme enchaîné*. Craignant l'amalgame, *L'Humanité* ne cesse donc de dénoncer ces « faux ouvriers », notaires, avocats qui ont obtenu des postes avec la complicité du patron. Ces embusqués, d'extraction bourgeoise en général, obtiennent des rendements insignifiants et détériorent aussi, par leur manque d'aptitude et de motivation, l'appareil de production indispensable à la Défense nationale. C'est pourquoi le journal socialiste réclame avec force, sous la plume d'E. Vaillant, des certificats professionnels ou techniques, ainsi qu'une « révision générale des emplois dans les ateliers nationaux et privés travaillant pour la guerre » et salue les mesures qui renvoient les embusqués de l'usine. Pour les affectations dans les usines, les socialistes souhaitent que la prérogative patronale qui consiste à recruter nominativement les ouvriers nécessaires soit remplacée par le contrôle du Parlement et des syndicats, les plus à même d'évaluer les compétences techniques des candidats. Cette prérogative de la classe ouvrière au renvoi à l'arrière n'est pas sans provoquer quelques critiques. L'accusation du *Cri de Paris* est directe par exemple lorsqu'il déplore le fait que désormais « tout ouvrier, quelle que soit sa profession ou sa spécialité, a d'avance de naissance, de droit divin, une compétence exclusive pour

travailler dans les ateliers de la guerre ».

À l'intérieur, la main-d'œuvre usinière travaille « aux côtés » du patronat, alors que les paysans et les classes moyennes, sous l'uniforme, combattent physiquement l'ennemi : un surprenant bouleversement se produit dans la hiérarchie et la solidarité des groupes sociaux. Est-ce ce sentiment de culpabilité qui pousse *L'Humanité* à être particulièrement discrète sur les hauts salaires accordés aux ouvriers des usines alors que d'autres journaux de gauche, moins liés au monde ouvrier, comme *La Guerre sociale* ou *L'Œuvre*, s'en scandalisent au contraire ? Est-ce toujours ce sentiment de culpabilité qui conduit *L'Humanité* à mettre en relief les cadences effrénées auxquelles sont effectivement soumis les ouvriers ou à défendre, avec un surcroît de bienveillance, les intérêts des paysans ? Réconcilier masses ouvrières et masses paysannes dont les trajectoires s'opposent dans la guerre, souligner aussi le caractère crucial de la production agricole pour la défense de la patrie, c'est la double tâche que s'assigne Compère-Morel dans un éditorial au titre particulièrement évocateur, « La guerre des paysans » :

« Jamais peut-être les paysans de notre pays, servant leur pays avec autant de courage que d'abnégation, n'auront donné au monde un plus bel exemple d'héroïsme et de dévouement. Et on peut dire – car c'est la vérité – que cette monstrueuse guerre, c'est la guerre des paysans. [...] Le patriotisme des uns vaut incontestablement le patriotisme des autres et ceux-ci comme ceux-là sont utiles à la défense du pays. [...] Et sans nier les efforts inouïs, le travail considérable et le labeur immense et persévérant des centaines de mille de prolétaires mobilisés autour de nos hauts fourneaux, derrière les machines-outils aux muscles d'acier de nos usines et à côté des tours puissants de nos manufactures, il n'en est pas moins vrai que ceux que les villes tentaculaires n'avaient pas encore pris à la vie champêtre affrontent presque seuls, désormais, les dangers de la tranchée. »

Le clivage gauche droite autour des embusqués

Sur le terrain polémique, le clivage gauche-droite est plus net encore, ce qui contribue sans doute également à la nervosité et à la réactivité de la population sur la question. Aux nécessaires compromis idéologiques de l'Union sacrée, la question des embusqués semble offrir comme une soupape de sécurité. Dès les premières semaines du conflit, il s'agit pour les différents courants politiques de prouver la cohérence et l'authenticité patriotique de leur adhésion au conflit. La tentation est donc grande de rehausser le comportement glorieux de ses rangs par l'évocation des faiblesses, voire de la couardise, des « anciens » adversaires politiques. Dès lors, on comprend que dans de telles dispositions d'esprit, les divers partis politiques aient particulièrement sollicité la figure et l'anathème de « l'embusqué ». Le débat polémique fait alors son miel d'une insinuation nouvelle et réciproque : le camp politique adverse, dont on a toutes les raisons de suspecter la sincérité de l'engagement patriotique, abriterait des embusqués.

L'accusation est parfois *ad hominem*. Il suffit de lire les petites rubriques fielleuses de quelques périodiques politiques ou littéraires pour observer l'intense circulation de l'insulte dans les débats politiques : qu'il s'agisse du *Carnet de la Semaine*, de la revue *Les hommes du jour* ou de quotidiens nationaux, il y a toujours un adversaire politique, ou le fils de l'un d'entre eux, à stigmatiser. On peut seulement observer que tout homme politique, mobilisable par son âge, s'expose à ce genre de reproche de la part du camp opposé. Brizon, un député socialiste particulièrement vindicatif dans ses interpellations parlementaires, est régulièrement mis en cause, au début de l'année 1916, par *L'Œuvre* qui rappelle qu'il « n'est pas devant l'ennemi alors qu'il aurait l'âge d'y être ». Dalbiez, auteur de la première mesure législative d'envergure contre les embusqués, n'échappe pas non plus à ce genre de reproche. *Le Cri de Paris* précise que le député radical-socialiste des Pyrénées Orientales, âgé de 38 ans en 1914, a été envoyé « au front, à Biskra, en Algérie ». Mais le personnage public et politique qui subit le plus l'opprobre durant tout le conflit est sans conteste Maurice Barrès. L'avanie a poursuivi partout l'écrivain lorrain, des journaux de tranchées aux périodiques et quotidiens politiques. C'est par exemple la cible privilégiée du *Canard enchaîné* du 20 septembre 1915. D'autres journaux, avec leurs gros tirages, se chargent de faire plus grande réclame à l'injure. Évoquons par exemple les propos réguliers d'un collaborateur de *L'Humanité*, Sixte-Quenin, à l'encontre de Barrès :

« Ce Président de la Ligue des Patriotes n'a pas jugé à propos d'aller offrir son existence, comme rançon au retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Il avait si souvent reconquis Strasbourg sur la place de la Concorde qu'il estima que cela suffirait à sa gloire. À d'autres, la boue glorieuse des tranchées et la joie profonde d'être mutilé. »

Comment expliquer cet opprobre qui pèse sur un homme dont l'âge (Barrès est né en 1862) n'en fait même pas un mobilisable ? Il y a certainement la tonalité de certains de ses articles, notamment ceux consacrés aux blessures de guerre¹⁹. Les contemporains acceptent d'autant moins les fautes de goût de ce style guerrier et outrancier que Barrès ne s'est pas engagé comme il l'avait affirmé au début du conflit.

Mais l'accusation entre les deux camps peut parfois prendre la forme d'une bataille rangée, comme le conflit qui oppose catholiques et socialistes au sujet des ecclésiastiques mobilisés dans les services sanitaires de l'arrière. Cette querelle est sans doute le principal épisode de ce qu'on appelle alors, dans les rangs catholiques, « la rumeur infâme ». À partir du mois d'octobre 1915, Sixte-Quenin, député socialiste des Bouches-du-Rhône et collaborateur régulier à *L'Humanité*, affirme que 12 580 ecclésiastiques profiteraient, en violation des règlements, d'une affectation de complaisance dans les services de santé de l'intérieur au lieu d'être au front. Le conflit est lancé et oppose d'un côté *La Croix* soutenue par *L'Action Française*, *L'Écho de Paris* et, de l'autre, *L'Humanité*, épaulé par *La Lanterne*, *L'Homme enchaîné*, mais aussi par un grand quotidien régional, *La Dépêche de Toulouse*.

Le conflit s'appuie sur une interprétation contradictoire des lois de mobilisation de 1889 et 1905. Mais au terrain juridique, on préfère souvent celui de la polémique. Sans surprise, les lettres reçues par les rédactions de presse sont publiées, instrumentalisées. On use aussi de la calomnie. Gailhard-Bancel, un député de l'Action Libérale, considère Sixte-Quenin (classe 1890) comme le prototype du parlementaire embusqué. *La Croix* s'en prend aux « embusqués des bureaux de rédaction » de *L'Humanité*, de *La Dépêche de Toulouse*. De son côté, Sixte-Quenin rappelle l'insupportable privilège dont jouissent les ecclésiastiques embusqués : « la Fort classique aussi, la querelle de chiffres ». Affirmant que 20 000 prêtres combattent, *La Croix* s'insurge contre les comparaisons statistiques du camp adverse dont le but est « d'insinuer que les religieux sont des lâches et des embusqués ». L'article de *La Croix* répond à *La Bataille syndicaliste* qui annonçait, en février 1915, le chiffre de 22 jésuites tués seulement contre 638 instituteurs. Pour montrer le caractère relatif de ces chiffres, *La Croix* rappelle qu'il y a alors 36 000 instituteurs mobilisés en France et à peine 16 000 jésuites dans le monde. Ce combat statistique porte parfois sur des cas très précis. On passe en revue la situation du personnel infirmier de certains hôpitaux de l'intérieur. Le 9 février 1916, *L'Humanité* dénonce le sursis « scandaleux » (un auxiliaire de la classe 1892, un non-combattant donc !) obtenu par le curé d'un petit village de la Creuse, Saint-Sulpice-les-Champs. La réponse de *La Croix* intervient le 19 février : ce sursis est nécessaire puisque ce curé gère onze paroisses avec l'accord des maires des onze communes concernées. *La Croix* se demande si un instituteur pourrait assurer l'enseignement dans onze classes. Plus intéressants sont les arguments qui explorent la dimension morale et technique de la question. Que ceux qui ont vocation au soin des âmes soient appelés à porter les armes et l'acceptent en grande partie, embarrasse de plus en plus l'Église. Comment en effet envisager qu'un prêtre puisse célébrer la messe ou administrer les sacrements après avoir blessé ou tué ? Le prêtre ne peut être, en raison des spécificités de son service, qu'exempté du service des armes. *La Croix*, dans son édition du 3 février 1916, convoque donc les services d'un canoniste pour réaffirmer : « Cette immunité supérieure à toutes les lois, qui tient le prêtre désarmé au milieu des luttes homicides, qui lui prescrit de se faire tuer mais lui interdit de tuer. »

Sixte-Quenin fait peu de cas de ce genre d'argumentation en pointant du doigt l'attitude longtemps contradictoire de son adversaire catholique :

« Chaque fois que les journaux catholiques parlent d'un prêtre combattant, c'est pour célébrer sa bravoure et glorifier ses exploits qui, forcément, se sont traduits par la mort d'êtres humains. »

En outre, le parti catholique est convaincu que le personnel ecclésiastique a bien des compétences professionnelles et morales qui le prédisposent, au même titre que les médecins, aux emplois du service de santé : la vocation

sacerdotale donne des aptitudes particulières pour les « soins les plus délicats, [les] besognes exigeant le plus de précision, de conscience, voire même d'esprit de sacrifice ». « Le principe des aptitudes spéciales vaudrait-il pour les seuls amis de *L'Humanité* ? Quelle flagrante partialité ! », s'insurge Gailhard-Bancel dans *La Croix*. La conception des aptitudes spéciales est bien différente pour Sixte-Quenin : la compétence professionnelle n'a d'acceptation qu'économique ou industrielle ; en aucun cas, elle ne saurait être d'ordre spirituel.

Cette querelle par voie de presse connaît un difficile et long dénouement parlementaire, en février 1917 seulement. Ce conflit de plus de deux ans s'inscrit dans le souvenir des luttes religieuses du XIX^e siècle et accentue singulièrement les fragilités de l'Union sacrée. Faut-il suivre *La Croix* qui croit finalement distinguer dans les articles de Sixte-Quenin une manœuvre de diversion ? Le quotidien catholique est explicite sur ce point :

« [*L'Humanité*] sent aussi que l'insistance avec laquelle on a non seulement rappelé les ouvriers du front, ce qui est normal, mais réclamé leur désignation par les organisations syndicales, très généralement socialistes, a laissé sur le monde des agriculteurs et des employés une impression très froide. [...] C'est pourquoi, l'un de ses leaders, M. Sixte-Quenin, a cherché une diversion en des attaques aussi odieuses qu'injustifiées contre le clergé catholique. »

Résister à la pression populaire

Malgré l'exploitation polémique de la question des embusqués, il y a toutefois une position commune entre les journaux de droite et ceux de gauche. Face à la pression épistolaire, leur embarras va en effet croissant.

À droite, le refus de publier ces lettres est une constante. Le quotidien *Le Temps* en compris assez tôt les risques. En faisant paraître, coup sur coup, deux articles sur le problème en novembre 1914, le journal conservateur subit un afflux de lettres inattendu dont la virulence est source de malaise. Lisons :

« En consacrant deux articles aux "embusqués", ne sommes-nous pas tombés dans une embuscade ? Le fait est que ces publications ont attiré sur nous un véritable assaut épistolaire. »

La crainte du journal est bien là : cette chasse est sur le point de dégénérer en « hallali » populaire, violent et incontrôlable. Échaudé, *Le Temps* se mure dans le silence. Ce silence n'est pas sans provoquer parfois des tensions entre les chroniqueurs de presse et leurs lecteurs. En taisant obstinément les propos qu'il lit dans sa correspondance, Maurice Barrès courrouce, et même s'aliène, une partie de son public. En 1915, un commandant de dépôt juge indigne son action, notamment à la tête de la Ligue des Patriotes :

« Il n'est pas admissible que le Président de la Ligue des Patriotes ne prenne pas la direction du mouvement avec tous les moyens dont il dispose. [...] Si l'auteur de ces lignes ne voit pas le Président entreprendre cette campagne, il ne croira plus à rien.²⁰ »

Si, au début, les rédactions des journaux de gauche ont vu dans la publication des lettres un formidable moyen d'information et de pression, de plus en plus, on en vient à considérer avec scepticisme le bien fondé de ces réclamations épistolaires. Le cas est particulièrement probant dans *La Guerre sociale* et explique sans doute la difficulté croissante de Gustave Hervé à traiter le problème des embusqués. Ce dernier a été démesurément grossi par la passion égalitaire des Français, et des Françaises en particulier. Avec une misogynie prononcée, Hervé tient les femmes responsables de cette « embuscomanie » et c'est en général avec condescendance qu'il fait la lecture de leur courrier. Au sujet de l'incorporation anticipée de la classe 1917, il déclare par exemple :

« Pas toutes très aimables, les lettres de Mamans. On dirait des chattes à qui on veut enlever les petits. »

Toujours prompt à dénoncer les « énormités des femmes de poil », Hervé souligne aussi les inconvénients de cette « embuscomanie » pour une utilisation rationnelle des effectifs mobilisés ; c'est de la manière suivante qu'il

explique la présence de milliers d'hommes du service auxiliaire, inaptes au service armé, mais maintenus désœuvrés dans les casernes de France en raison de la vindicte féminine :

« Que dirait madame Chose si elle voyait monsieur Machin dans ses foyers, alors que son fils à elle est dans les tranchées ? Madame Chose crierait "à l'embusqué" ! » Et pour ne pas faire de peine à madame Chose, qui est atteinte d'embuscomanie, la nation entretient dans ses casernes des milliers de citoyens, qu'elle condamne à vivre dans la plus crapuleuse oisiveté. »

Refusant de dénigrer son lectorat, *L'Humanité* choisit la pédagogie pour lui expliquer la complexité croissante et les nouvelles contraintes du combat sur la question des affectations. À titre d'exemple, l'article de Bracke sur les « embusqués », où il affirme les inégalités inévitables, a suscité de nombreuses lettres qui « montrent qu'il a été compris même si certains lui disent qu'il défend ainsi les embusqués des chemins de fer ». Au sein de la Ligue des Droits de l'Homme, le trouble aussi est grandissant à propos des lettres innombrables qui encombrant le siège de l'association. On s'interroge de plus en plus sur leur utilisation, surtout lorsqu'elles contiennent des dénonciations nominatives. Déjà en février 1915 :

« M. Raynal [membre du comité central] serait d'avis de les transmettre au ministère de la Guerre quand elles sont appuyées de preuve par une section ou une personne honorablement connue. [...] Le Comité central, après discussion, décide de laisser les requérants envoyer ces sortes de plaintes directement au ministre sous leur responsabilité. »²¹

En mars 1916, l'embarras se précise au sein du comité de la Ligue : « Fréquemment des militaires nous sont dénoncés comme "embusqués". Cette question a fait l'objet, au Comité Central, d'une discussion approfondie.²² » Comprenons, difficile et mouvementée. Ainsi, faute de preuve irréfutable, le comité décide-t-il de ne plus transmettre de demandes au ministère de la Guerre risquant d'engager gravement la responsabilité et la crédibilité de la Ligue. À droite comme à gauche, les journaux ont peu à peu tenté de résister à « l'embuscomanie » d'une partie de leur lectorat. Une preuve de maturité politique et de discipline patriotique.

Les errements et les responsabilités du pouvoir

« Briand, d'une voix mesurée, convaincante, expose, en qualité de Garde des Sceaux, une situation qui l'inquiète. Un officier du recrutement de Paris est suspect. Grâce à lui, des fils de banquiers naturalisés, ou bien restent à Paris, ou obtiennent des postes de confiance. Il cite plusieurs cas. Chacun ajoute le sien. C'est d'abord Poincaré. Puis Viviani qui, avec une véhémence où l'on sent l'écho des plaintes de sa femme dont un fils est mort au feu, dit que, dans sa rue, dans sa maison, il y a des bourgeois revenus sans motif du front, grâce à cet officier. Il y aura un jour un incident. Le gouvernement sera responsable. »

Ce compte rendu d'Abel Ferry sur le Conseil des ministres du 18 février 1915 montre que la rumeur des embusqués est bien remontée jusqu'aux plus hautes instances gouvernementales. L'attitude du Président du Conseil surtout est exemplaire : accablé sans doute par le deuil de son fils, Viviani croit rencontrer des embusqués tous les jours et mène sa petite enquête jusque dans son immeuble, scrutant et comparant les parcours militaires de tous les hommes en âge d'être mobilisés.

Jugé responsable du scandale des embusqués, le pouvoir est l'objet de deux accusations récurrentes. On lui reproche d'abord de protéger et d'embusquer ses proches. Cette guerre patriotique serait en effet gangrenée par le « piston » ou les « hautes protections » « d'embusqueurs » issus, pour la plupart, des élites républicaines. On l'accuse ensuite de ne pas apporter de remèdes efficaces au problème, voire d'étouffer le scandale avec la censure. Ce

genre de critiques qui n'épargnent aucune catégorie du personnel politique, administratif et militaire de la Troisième République était déjà en vogue avant guerre, notamment depuis le pamphlet de Robert de Jouvenel, *La république des camarades*. Toutefois, l'inventaire des accusations ne peut faire l'économie d'un effort d'explication et de mise en perspective dans le cadre d'une guerre totale.

Le spectre de « La République des camarades »

Dans la question des embusqués, le statut militaire des députés mobilisables apparaît comme un véritable abcès de fixation (aucun sénateur n'est en âge d'être mobilisé). 291 députés sur 602 sont mobilisables en août 1914. En préférant siéger à la Chambre plutôt que porter l'uniforme, ils se sont accordés un statut d'exception à l'égard de la loi de mobilisation, ce que beaucoup de combattants jugent insupportable. Malgré ses nombreux rapports à la Commission de l'Armée de la Chambre des députés, Victor Dalbier, le député éponyme de la première loi d'envergure contre les embusqués, ne jouit pas d'une grande popularité dans les journaux du front ou de l'arrière.

Le problème de la compatibilité du devoir militaire et du devoir parlementaire s'est posé de manière récurrente avant guerre, comme l'a montré Fabienne Bock. Pourtant, aucun compromis définitif n'a pu être trouvé. En août 1914, l'ajournement des séances parlementaires permet encore d'éluider la question. Après la séance de l'Union sacrée, seulement 51 % des députés mobilisables (148 sur 291 mobilisables) rejoignent leur corps. Aucun d'eux n'appartient à l'armée d'active ; ces députés incorporent principalement des unités de l'armée territoriale ou de sa réserve. Bref, comme des milliers de leurs concitoyens territoriaux, la majorité des députés mobilisés mènent en général une guerre sans gloire et relativement anonyme dans les dépôts ou les hôpitaux de l'arrière (beaucoup d'entre eux sont médecins), ce qui ne les empêche pas de connaître un avancement rapide et de cumuler, jusqu'en février 1915 du moins, leur solde avec leurs indemnités parlementaires. Cependant en janvier 1915, avec la rentrée parlementaire, il est impossible de différer davantage un débat sur le statut du député en temps de guerre. Les mêmes arguments resurgissent. Les partisans de la supériorité du devoir parlementaire prétendent qu'un élu du peuple ne peut obéir à une autorité militaire ; qu'envoyer des députés à l'armée, c'est diminuer le caractère représentatif, donc souverain, de la Chambre alors que de grandes décisions doivent être prises. Ceux qui défendent au contraire la supériorité du devoir militaire sur le devoir parlementaire précisent que les députés sont les seuls à s'accorder une exemption au principe de l'obligation et de l'universalité du service militaire, pourtant voté par eux-mêmes, l'effet sur les électeurs n'en étant que plus désastreux. Début janvier 1915, le député Léon Accambray dépose une proposition de loi prévoyant la suspension des obligations militaires des parlementaires en temps de guerre. Mais la Commission de l'Armée ne penche pas pour cette solution législative (une loi d'exception difficile à assumer aux yeux de l'opinion) et décide de laisser le choix aux députés mobilisés. Finalement, c'est Joffre qui met un terme à l'embarras d'une grande partie des députés mobilisables. Dans une note du 12 février 1915 adressée aux généraux en chef des armées, il propose aux membres du Parlement soit de prendre un congé durant toute la durée de la guerre afin de siéger, soit de conserver leur poste aux armées. Clemenceau estime que les députés doivent siéger. Joffre ne cache pas non plus sa préférence pour cette solution. Selon Abel Ferry, Millerand non plus n'y est pas hostile : « Il veut obliger les députés mobilisés à choisir entre le front et la Chambre. Ils le font d'eux-mêmes. »

En effet, selon Fabienne Bock, une « poignée » de députés (36) choisissent le devoir des armes ou alternent présence au « front » et à la Chambre. Ils représentent 12 % des députés mobilisables. On est très loin des taux de prélèvement observés parmi les classes d'âge semblables de citoyens anonymes ou, comme le remarque péfildement *La Croix*, des 200 députés volontaires des Communes. Dix députés meurent au combat.

Malgré le compromis du 12 février 1915, la question des députés-soldats reste, tout au long du conflit, une source d'interpellations, d'incidents de séances et même de couloirs. L'opinion, une partie de la presse et de la droite parlementaire alimentent encore la rumeur qui voit dans la Chambre des députés une concentration d'embusqués, à gauche en particulier. D'ailleurs, on ne met pas seulement à l'index les députés mais aussi certains services protocolaires du Palais-Bourbon : au cours d'un débat, le député radical-socialiste Louis Guichard va jusqu'à

considérer comme embusqués les sentinelles placées à toutes les portes d'entrée du Palais-Bourbon. Leur suppression permettrait de récupérer quatre-vingts hommes. Les débats sur la loi Dalbiez surtout ont rouvert la plaie car les parlementaires votent une loi dirigée contre les embusqués en se soustrayant *ipso facto* à son application. Une loi hypocrite selon *L'Action Française* dans la mesure où « la grande agence d'embuscade [le Parlement] doit être la première à faire mine de poursuivre les embusqués ». G. Berthoulat dans *La Liberté* ajoute à cette proposition de loi un amendement fictif, mais particulièrement explicite :

« Les partisans de la proposition Dalbiez jouiraient d'une toute autre autorité contre l'embuscade si leur proposition de loi eût débuté ainsi : article premier : l'égalité pure inspirant le présent projet, il sera exécutoire dans toutes les administrations et les usines françaises, y compris celles où se confectionnent les lois, les parlementaires non mobilisables devant largement suffire au travail législatif. »

La majorité des députés a donc choisi de siéger pour se consacrer à une tâche qui est, il faut le remarquer, à la mesure des enjeux du conflit : organisation du contrôle parlementaire aux armées et vote de textes législatifs variés, notamment contre les embusqués. Le choix de ces députés n'était pas si aisé : fallait-il accepter, au nom de l'égalité devant l'impôt du sang, un rôle de figuration dans un dépôt de l'arrière ou comme GVC, ou bien déroger à la loi pour fournir un travail parlementaire plus utile à la Défense nationale ? Certes, cette mise en cause de l'attitude des parlementaires mobilisables pendant la Grande Guerre est le fait de parlementaires ou de conducteurs d'opinion de droite. Mais elle permet probablement de mieux comprendre la virulence de l'antiparlementarisme dans l'entre-deux-guerres, notamment dans les rangs des anciens combattants. À cet égard, l'amorce de campagne du *Journal des Mutiés et Réformés* est symptomatique de cette suspicion et de cette rancune tenaces. Dans son édition du 4 octobre 1919, le journal souhaite en effet établir « ce que nos députés ont fait depuis 1914 » au moyen de listes recensant « les faits et gestes militaires et parlementaires de nos élus ». La première liste énumère ceux qui « ont été plus ou moins mobilisés ». Dans le numéro du 11 octobre une deuxième liste paraît sur « ceux qui auraient pu être mobilisés » Le 18 octobre 1919, commence « l'étude individuelle de leur mobilisation » qui s'arrête longuement sur le cas Dalbiez. Toutefois, la publication de ce qu'il faut bien appeler des listes noires parlementaires cessera avec l'élection de la Chambre bleu horizon.

Une autre pratique politique républicaine expliquerait aussi le scandale des embusqués : la recommandation. Comme l'affirme « La Palisse » dans *Le Cri de Paris*, « l'espèce embusquée ne naît pas spontanément : il lui faut l'aide d'un embusqueur. Pas d'embusqueur, pas d'embusqué ». Une analyse que Georges Clemenceau partage aussi à demi-mot lorsqu'il affirme dans *L'Homme enchaîné* que « les embusqués du temps de paix expliquent très bien les embusqués d'aujourd'hui ». Selon lui, les origines et les causes de cette pratique structurelle dans l'organisme républicain sont variées. Premièrement, la recommandation est un reliquat de l'Ancien Régime : en effet, « la toute-puissance du Roi s'est fragmentée en des sous-puissances de démocratie ». Cet héritage mal assumé a légué aux Français « deux sentiments contradictoires : la recherche de la faveur, et, la détestation de celui qui l'obtient ». Deuxièmement, la recommandation a pu, dans un certain contexte politique, constituer une pratique nécessaire, salutaire, en particulier lorsque l'établissement de la République n'était pas encore acquis après 1870 : il s'agissait alors, grâce à la recommandation, de « ne pas laisser pénétrer au cœur de la place des ennemis avérés du régime républicain », usage avéré par le système des fiches du général André (1901-1904). Cette explication constitue presque une excuse. En tout cas, Clemenceau est le premier à reconnaître qu'il a usé, avant la guerre, de la recommandation et qu'on pourrait en trouver trace dans quelque carton administratif. La recommandation donne aussi plus de souplesse et de rapidité au processus décisionnel souvent prisonnier des lenteurs et des complexités de la voie hiérarchique. Évidemment, la pratique devient condamnable lorsqu'elle sert des intérêts clientélistes. Le conflit de 1914-1918 renforce le caractère contradictoire des attitudes à l'égard de la recommandation, en la revêtant à la fois d'un nouveau discrédit et d'un nouvel intérêt puisqu'elle apparaît comme une condition *sine qua non* dans la course aux places les moins exposées.

Les commentateurs de la période livrent en effet des chiffres impressionnants sur l'ampleur des recommandations

visant les situations personnelles de militaires de tous grades afin d'en accélérer l'avancement ou d'en modifier l'affectation. Selon Louis Marcellin, les services ministériels de Millerand ont réceptionné en moyenne 240 recommandations quotidiennes ; le chiffre s'élève à 300 par jour au moment où Gallieni prend les clés du ministère de la Guerre en octobre 1915. Pendant huit mois, le ministère de la Guerre du général Roques aurait reçu 90 000 lettres de recommandation mobilisant « une armée d'employés et de dactylographes embusqués ». On ne sait si ces lettres ont été archivées ou détruites. En tout cas, elles semblent impliquer une grande partie du personnel politique républicain : en fait, il suffit de détenir une parcelle d'autorité politique (maire, préfet, etc.), médicale ou militaire (médecin civil ou militaire, commandant de dépôt, etc.) pour influencer sur les destinées militaires d'un solliciteur. Être membre d'un cabinet ministériel expose aussi aux demandes de recommandations. Tel était le cas de Philippe Berthelot, directeur du cabinet d'Aristide Briand aux Affaires étrangères. Paul Morand décrit en effet la scène suivante dans son *Journal*, le 4 novembre 1916. Berthelot qui vient d'assister à la générale du *Partage de Midi* de Claudel, est assailli de quémandeurs en tout genre :

« Les Berthelot très entourés ; leur loge prise d'assaut, comme si Philippe était l'auteur. C'est qu'il est l'auteur de la Maison de la Presse ; les amateurs de sursis d'appel ne l'oublient pas. »

Sans conteste possible, c'est le député qui, soucieux de son électorat pour sa réélection, figure comme le principal embusqueur aux yeux de l'opinion. Un poste peu exposé contre la promesse d'une fidélité électorale après le conflit : c'est le pacte immoral et antipatriotique qui relie le député embusqueur et le candidat à l'embusquage. Signalons seulement cette plainte envoyée à Maurice Barrès par le commandant du dépôt du 8^e régiment d'artillerie sis au camp d'Avord, non loin de Bourges, dans le Cher. Un poste privilégié semble-t-il pour observer les ravages du clientélisme politique en pleine Union sacrée :

« Il y a des moments où je suis découragé par toutes ces turpitudes que j'ai envie de m'en retourner, et puis je me dis que je me rongerais encore plus en ne faisant rien... et je me remets au travail, répondant à toutes les demandes des députés qui ont des phénomènes à proposer. Il y en a même qui ne les proposent pas mais qui ordonnent de les nommer dans un délai déterminé. Ils ne doutent de rien.²³ »

Le Cri de Paris mène sa propre enquête. En avril 1915, un de ses collaborateurs s'est posté à la porte du ministère de Millerand de 9 heures à 12 h 30 : il a vu défilier quarante-deux députés et sénateurs. La revue estime qu'avec une moyenne de cinq à six embusqués à recommander, cela fait 1 700 embusqués à caser par semaine. Trente-six secrétaires se consacrent entièrement à répondre à ces recommandations. Pour dénoncer cette plaie de la recommandation parlementaire, *L'Œuvre* publie *in extenso* deux lettres de demande d'appui adressées à des députés dont les noms ont été effacés. Les milliers de questions écrites des députés ne sont-elles pas un autre indice de cette « pression » électorale venue d'en bas ? Même le président de la Chambre ne montrerait pas l'exemple puisque Gallieni note dans ses carnets à la date du 11 janvier 1916 : « Visite de Deschanel pour des recommandations. » Ce sont encore les députés qui sont visés lors des débats sur la proposition Dalbiez : au cours de la discussion sur l'article 7 qui envisage des sanctions à l'égard de ceux qui feraient de fausses déclarations afin d'embusquer des hommes dans un service administratif ou dans une usine travaillant pour la Défense nationale, l'amendement du député Delahaye (groupe des droites) propose d'ajouter la catégorie suivante d'embusqueur : « L'immunité parlementaire est suspendue pour tout membre des deux chambres qui se serait fait embusqueur. » L'idée est de ne pas exempter de nouveau les députés d'une mesure de rigueur à l'égard de l'embuscade, mais l'amendement est rejeté.

Toutefois, force est de remarquer que dans un contexte de guerre totale exigeant des Français un lot d'efforts hors du commun, la position d'embusqueur n'était sans doute pas si confortable moralement. Clemenceau souligne qu'il « faut avoir le cœur assez robuste pour écarter d'un geste décisif » une demande de sollicitation. Un « cœur assez robuste », il en fallait un à ces préfets, à ces ministres de la Guerre ou à Albert Thomas, à la tête du stratégique sous-secrétariat à la Guerre (Artillerie et Munitions) d'octobre 1915 à décembre 1916 et du ministère des Armements et

Fabrications de guerre de décembre 1916 à septembre 1917, pour résister à ces vœux d'affectation à l'arrière, surtout lorsqu'ils étaient défendus par les femmes de mobilisés. Dans un carton du Service Historique de Vincennes contenant des pièces non classées, nous avons trouvé quelques-unes de ces lettres adressées à des hommes de pouvoir influents : des femmes y énumèrent avec détail et un certain sens du pathos, les sacrifices consentis par les leurs, justifiant leur souhait d'embusquage par des exemples d'embusquage encore plus révoltants. En fait, ce que ces lettres disent toutes maladroitement, c'est que leur destinataire influent dispose souverainement de la destinée du solliciteur, que recommander le retour d'un mobilisé à l'arrière, c'est comme exercer une sorte de droit de grâce.

Le ministère de la Guerre entre d'inertie et impulsion

Alors que le commandement du GQG s'exerce sur tous les mobilisés de la zone des armées, l'affectation des hommes mobilisés ou mobilisables présents dans la zone de l'intérieur est sous l'entière responsabilité du ministre de la Guerre. Cette prérogative ministérielle est renforcée par la loi du 5 août 1914 qui donne au ministre de la Guerre la faculté d'employer tous les mobilisables « indistinctement dans les corps de troupes ou services de l'une ou l'autre armée (active, etc.) au fur et à mesure des besoins qui viendront à se produire au cours de la guerre ».

On comprend donc que les regards et les reproches se soient souvent tournés vers les différents ministres qui se sont succédé rue Saint-Dominique. Car, finalement, c'est de leur fermeté et de leur autorité sur leurs subordonnés que dépend l'application des circulaires ministérielles ou des textes législatifs (loi Dalbiez) contre les embusqués.

Millerand a longtemps incarné aux yeux d'une partie de la presse et de l'opinion l'inertie gouvernementale à l'égard des embusqués. Abel Ferry n'a pas de mots assez durs pour celui qui, d'août 1914 à octobre 1915, commande tous les organismes militaires de l'Intérieur :

« Il ignore le gouvernement, il froisse les parlementaires, il ne fait rien, mais rien ; [...] Millerand se contente d'homologuer pesamment ce que lui proposent ses services. Il vit dans la contemplation du nombre de ses directeurs. »

Clemenceau ne trouverait rien à redire à ce portrait peu flatteur. En 1917, soit deux ans après le départ de Millerand du ministère de la Guerre, le député Paul Poncet lui décerne encore le titre peu flatteur de « grand organisateur de l'embuscade ».

Pourtant, c'est sans doute ce ministère de la Guerre qui a produit le plus de circulaires contre les embusqués, ce que Millerand ne manquait pas de rappeler. Un faux argument pour Clemenceau pour lequel l'efficacité d'une circulaire dépend de l'impulsion qu'on lui donne en haut de l'administration. C'est du reste le reproche le plus fréquent que l'on adressait à Millerand : son incapacité à vaincre l'inertie et la routine de son administration. Le président de la République Poincaré confirme cette critique en observant que Millerand « par principe, défend ses subordonnés avec une belle énergie ». Une défense souvent aveugle selon Abel Ferry, excédé au plus haut point par le « parti pris d'admiration du ministre pour ses subordonnés et ses services ». Cette réputation d'inertie s'explique et se nuance. Passons sur le caractère polémique de certaines critiques et rappelons surtout un fait capital. Millerand s'est vu confier la lourde tâche d'organiser la production de guerre, déterminante pour l'issue du conflit, et de réaffecter dans les usines les ouvriers mobilisés massivement partis sur le front depuis août 1914. À lui donc, mais aussi à Albert Thomas, son sous-secrétaire d'État à la guerre, la mission ardue de réparer une erreur collective dont l'état-major était sans doute le principal responsable. Sur ce point, Poincaré reconnaît le mérite de son ministre :

« La guerre nous a surpris dans une période de transition et de pénurie. [...] Millerand a devant lui une tâche formidable, qui réclame toute sa puissance de travail, toute la force réalisatrice de son esprit tenace et ordonné. »

La presse, quelle que soit sa sensibilité, n'est pas longue, en revanche, à saluer les mérites et le courage du successeur de Millerand contre les embusqués : le général Gallieni. Georges Berthoulat dans *La Liberté* le surnomme le « grand débusqueur ». L'espoir est aussi de mise dans la population et les rangs combattants comme le montrent

certains rapports de commissaires spéciaux sur l'état d'esprit de la population parisienne. Pour le mois de novembre 1915, les inspecteurs relèvent parmi les Parisiens du 6^e arrondissement « la satisfaction de la prise du portefeuille de la guerre par le général Gallieni qu'ils estiment qualifié pour mener à bien l'application de la loi Dalbiez²⁴ ». Même impression dans le 17^e arrondissement : « Beaucoup de soldats venus en permission ont exprimé l'espoir que le nouveau ministre de la Guerre allait faire rentrer dans le rang les embusqués qu'ils affirment exister encore en grand nombre, particulièrement dans les services automobiles. »

Fait exceptionnel pour des journaux du front qui cultivent l'esprit frondeur à l'égard du pouvoir, *L'Écho du Boqueteau* dans son numéro de Noël 1915 lui rend hommage dans un long poème intitulé *L'agonie des embusqués*.

Dans la longue litanie des circulaires ministérielles, Gallieni s'est distingué par quelques-unes fort attendues et appréciées. Le 4 novembre 1915, quelques jours à peine après son arrivée rue Saint-Dominique, il publie une circulaire remarquée contre les recommandations. Constatant que son ministère reçoit en moyenne trois cents lettres de recommandation par jour, Gallieni n'envisage plus que l'unique voie hiérarchique pour modifier la situation personnelle d'un militaire. Toute lettre de recommandation sera donc renvoyée à son destinataire. Le ton ministériel est ferme puisque « les militaires ayant été l'objet d'une recommandation quelconque en seront la première fois avisés, dès la seconde ils seront passibles d'une punition disciplinaire²⁵ ». De *L'Humanité* à *La Croix*, en passant par *L'Action Française* ou *Le Temps*, cette circulaire est perçue comme une mesure efficace contre les embusqués et les embusqueurs. Gallieni ne semble pas s'en tenir aux déclarations de fermeté : il leur ajoute l'exemple. Les journaux se font l'écho d'une mesure disciplinaire – soixante jours d'arrêt et suppression des cadres – prise à l'encontre d'un officier territorial qui avait pris comme ordonnance un soldat du service armé. En février 1916, une autre circulaire prescrit aux officiers d'état-major de reprendre contact avec le front. Dorénavant aucun poste d'état-major ne sera ouvert à un officier de l'armée d'active s'il n'a pas effectué au moins trois mois de commandement au front. Beaucoup y voient le rapprochement salutaire des concepteurs des attaques de ceux qui les exécutent. La place dans un état-major ne peut s'acquérir, se mériter qu'au front. De plus, en matière de chasse aux embusqués, Gallieni semble nettement plus ouvert à la collaboration que Millerand. La Ligue Nationale contre les embusqués indique qu'elle reçoit toujours le concours bienveillant de son ministère. Sous Gallieni aussi, la censure du *Carnet des Embusqués* de Clemenceau est bien moins tatillonne : des 62 lettres totalement censurées (sur un total de 379 publiées d'avril 1915 à août 1916), 51 (soit 82 %) l'ont été sous le ministère Millerand et une seulement (soit moins de 2 % !) sous celui de Gallieni. Enfin, le pouvoir reconnaît officiellement l'existence du phénomène et daigne lui apporter des remèdes efficaces. Toutefois, le passage du général Gallieni rue Saint-Dominique est trop bref (octobre 1915-mars 1916) pour infléchir « l'embuscomanie » de la population. Après la mort de Gallieni en mai 1916, la chasse aux embusqués ne semble plus une priorité de ses successeurs, les généraux Roques et Lyautey, puis Paul Painlevé, dont on loue pourtant la bonne volonté.

Les malentendus de la guerre imaginaire et les enjeux de la guerre réelle

Certes, la responsabilité du pouvoir dans la question des embusqués peut s'expliquer par des faiblesses ou maladresses personnelles, mais il ne faut pas oublier l'essentiel : les institutions républicaines, les structures économiques, industrielles et administratives de la France n'étaient tout simplement pas préparées à la poursuite d'une guerre nouvelle tant par sa durée que par ses exigences mobilisatrices. Cette obsession des embusqués résulte en grande partie d'un décalage brutal entre les attentes la « guerre imaginée » et les enjeux de la guerre réelle.

Sans doute, la conception idéologique et stratégique de la mobilisation d'août 1914, défendue avant guerre par le pouvoir militaire et validée par la plupart des gouvernements, n'est-elle pas étrangère à la soudaineté de la rumeur contre les embusqués. On le sait, les plans de l'état-major français imaginaient une guerre courte dont l'issue devait dépendre du choc de « gros bataillons ». Le « mythe de la percée » comme le nomme J.-J. Becker dans *L'année 1914* avait donc pour corollaire une mobilisation de masse. Et ce fut bien le cas d'ailleurs. Les quinze premiers jours d'août 1914 ajoutent 288 700 hommes (réservistes de l'armée active, armée territoriale et sa réserve) aux 817 000

hommes des effectifs de paix. Du 15 août au 30 septembre 1914, 1 099 000 hommes supplémentaires sont incorporés. En deux mois, 3 986 000 Français sont donc appelés sous l'uniforme. Certains d'entre eux sont des hommes appartenant aux classes 1887 et 1888 (âgés respectivement de 47 ans et 46 ans en 1914). Si ces chiffres prouvent qu'au mois d'août 1914 « la nécessité de consacrer à la guerre même tout l'effort possible de la population valide était [...] passionnément acceptée », Louis Marin, dans son rapport parlementaire de mars 1920, n'en reconnaît pas moins leur caractère excessif. La concentration de ces troupes sur le front fut certes un succès, mais combien de ces mobilisés restèrent à l'intérieur, victimes des goulets d'étranglement de la logistique et de l'intendance, sous-équipés, désœuvrés et démoralisés dans les dépôts ? En tout cas, il n'en fallait pas plus pour que la population ne considère les dépôts comme des foyers d'embusqués. Dès la fin décembre 1914, le ministère de la Guerre se rend à l'évidence en renvoyant dans leurs foyers les hommes du service armé et du service auxiliaire des classes 1887 et 1888 (circulaire du 27 décembre 1914).

L'option stratégique d'une guerre courte a également considérablement réduit les préoccupations logistiques de l'état-major. À dire vrai, son seul souci concerne les transports (réquisition des chemins de fer, chevaux et automobiles) en vue de concentrer l'infanterie sur les zones de combats. Quant à l'artillerie, légère pour l'essentiel, elle devait se contenter des stocks des arsenaux pour accompagner l'infanterie dans son irrésistible victoire. À la mobilisation, à peine 50 000 ouvriers travaillent dans les établissements d'État pour la production de guerre, tandis qu'une grande partie de la main-d'œuvre du secteur industriel privé a été mobilisée : l'usine Renault de Billancourt étudiée notamment par G. Hatry, qui employait 4970 salariés en janvier 1914, n'en compte plus que 1 200 le 17 août 1914, soit une baisse de 76 % de ses effectifs. Cependant face au prolongement et à l'intensité d'engagements consommant force munitions et matériels de guerre sophistiqués, les autorités militaires prennent rapidement conscience du caractère caduc de l'option stratégique de départ. Le développement d'une industrie de guerre a désormais caractère d'urgence. Au ministre de la Guerre revient donc la charge d'adapter l'outil industriel aux fabrications de guerre et surtout de définir le mode de recrutement de la main-d'œuvre ouvrière, mobilisée ou non. Et dans ce dernier domaine, c'est plutôt « l'improvisation » qui prévaut. Fin septembre 1914, Alexandre Millerand décide en effet de confier la production de guerre aux établissements industriels privés, alors qu'elle était jusqu'ici un quasi-monopole d'État. Les délégués du Comité des Forges et certains constructeurs automobiles composent des groupes régionaux chargés de la mise en marche des usines et des fabrications de guerre. Louis Renault, mobilisable de l'armée territoriale, obtient un sursis d'appel pour être nommé à la tête du groupe régional de Paris. L'urgence de la situation contraint le ministère de la Guerre à accorder de grandes facilités de recrutement aux industriels privés. Le 29 septembre 1914, Millerand invite les entreprises travaillant pour la Défense nationale à fournir des listes nominatives de spécialistes encore dans les dépôts dont elles souhaiteraient le retour. En outre, les chefs d'établissements industriels peuvent accorder des sursis provisoires pour des ouvriers non encore mobilisés. Le 18 octobre suivant, Millerand autorise les industriels, en dehors de toute formalité administrative, à aller personnellement dans les dépôts recruter le personnel dont ils ont besoin, malgré la résistance des chefs de dépôts. Peu à peu, c'est un droit sans limite de réclamer nominativement des ouvriers spécialistes et des manœuvres qui est reconnu aux industriels. Dans sa circulaire du 11 juin 1915, Albert Thomas, sous-secrétaire d'État à l'Artillerie, demande de nouveau aux industriels de faire connaître le nom des soldats spécialistes réclamés comme indispensables, et ce, quelle que soit leur classe (même les classes 1911 à 1916) ou leur grade. Il est également possible aux industriels de réclamer des manœuvres dans les mêmes conditions. Comme prévu, cette souplesse des démarches de rappel provoque une véritable explosion des demandes de soldats ouvriers. À Billancourt, après la décre de la mobilisation, le recrutement connaît une embellie spectaculaire : après l'étiage d'août-septembre 1914, les effectifs ouvriers s'élèvent à 5 683 en janvier 1915, 8 377 en juillet et 10 262 fin septembre 1915.

On comprend aisément que ces conditions de recrutement aient donné lieu à des abus et placé dans les usines de « faux métallurgistes » ou de « faux ouvriers ». Quel député, lors des débats sur la proposition de loi Dalbiez en juin 1915, n'a pas cité une lettre d'électeur dénonçant les embusqués des usines ? Albert Thomas, tout en restant convaincu de la priorité de la mobilisation industrielle, dispose d'informations souvent concordantes sur ce point.

Comme celles que lui fait parvenir en juillet 1915 le général Pouradier-Duteil, commandant la 13^e région militaire :

« On me signale des étudiants, qui, les uns abandonnant, les autres continuant leurs études, se font embaucher dans des usines pour pouvoir, lors de l'appel de la classe 1917, arguer de leur qualité de métallurgiste, pour se faire réclamer par les dites usines. Le succès de cette manœuvre aurait le double inconvénient de favoriser la pusillanimité de ceux qui la pratiquent et par suite de semer la discorde dans ce jeune contingent et, d'autre part, de placer dans les usines des apprentis, mal préparés par leur éducation antérieure à des tâches manuelles et qui n'y rendraient aucun service.²⁶ »

Les exigences organisationnelles du conflit ne se limitent pas, loin s'en faut, au seul problème des usines. Pour garantir les approvisionnements, concevoir de nouveaux matériels de guerre, pour mener une guerre de propagande, le pouvoir a créé de nombreuses institutions et commissions militaires ou civiles qu'il fallait bien pourvoir en personnel. Fabienne Bock a justement parlé à ce propos d'une « l'exubérance de l'État », exubérance nécessaire et urgente au regard des enjeux du conflit, mais non contrôlée à bien des égards. Ces critiques ne sont pas nouvelles, mais le sacrifice consenti par beaucoup de citoyens accroît le ressentiment.

On vise parfois la structure même du pouvoir républicain, et notamment son administration civile et militaire, incapable de s'adapter aux dimensions du conflit ou de redéployer ses effectifs en fonction des nouveaux besoins. Moins anecdotiques qu'il n'y paraît, des critiques visent par exemple la Garde républicaine, service d'apparat républicain s'il en est. Au cours d'un débat parlementaire, le député Paul Poncet considère en effet ce corps d'élite comme « la plus grande embuscade ». Il appuie son accusation sur des témoignages et des lettres : l'affectation de trois mille gardes républicains, jeunes pour la plupart, à des « services de parades » dans la capitale (défilés, surveillance de théâtres ou de bâtiments publics) scandalise la rue. Plus grave, l'administration de la République abriterait des embusqués en vertu de l'article 42 de la loi de mobilisation. Cet article de la loi de 1905, repris dans celle de 1913, dispose que certains mobilisables, fonctionnaires ou agents de l'État, peuvent ne pas rejoindre leurs unités en cas de mobilisation, s'ils sont, depuis six mois au moins, titulaires des fonctions et emplois désignés aux tableaux A, B et C. L'esprit de cet article qui déroge au principe d'universalité du devoir militaire, est de ne pas désorganiser les services publics notamment dans l'instant crucial de la mobilisation. Ces fonctionnaires ne peuvent rejoindre leurs corps que sur ordres spéciaux lorsqu'ils ne sont plus jugés indispensables au bon fonctionnement du service. Les tableaux A, B et C dressent une liste impressionnante comprenant environ 350 catégories de personnels des services publics qui peuvent bénéficier de ces sursis d'appel : tout le personnel des postes et des télégraphes profite par exemple de la mesure ; dans les chemins de fer aussi. Près de 530 000 mobilisables ont été ainsi dispensés de mobilisation en août 1914. À en croire certains, l'esprit de cet article 42 aurait été largement dévoyé et constituerait une « embuscade légale » que Clemenceau est l'un des premiers à stigmatiser. Car dans les services publics, tous les fonctionnaires se déclarent indispensables pour échapper au renvoi dans leur corps. Chaque chef de service s'ingénie à démontrer le caractère indispensable de ses subordonnés ; en retour, le maintien de ces derniers justifie l'emploi du chef de service. Chacun semble y trouver son compte, l'embusqueur et les embusqués. C'est pourquoi, ces sursitaires ou ces « indispensables » des services publics sont visés par l'article 1 de la loi Dalbize.

L'absence de contrôle et l'improvisation s'observent précisément dans les modalités de recrutement ou d'affectation des hommes dans les commissions ou les services nouveaux de cette guerre totale. La recherche des compétences professionnelles ou des « aptitudes spéciales » fait que l'on recrute parfois des soldats du service armé appartenant à de jeunes classes. Ainsi l'excroissance des services du ministère de la Guerre fait-elle courir le bruit que de nombreux embusqués s'y cachent : Clemenceau s'en fait l'écho dans *L'Homme enchaîné* et le député Charles Bernard dans *l'Hémicycle*. Dans le débat parlementaire du 30 novembre 1915 sur l'appel de la classe 1917, ce dernier pose au ministre de la Guerre la question suivante qui brille par sa précision :

« Pourriez-vous me dire pourquoi il y a un commandant de l'armée coloniale et un sous-lieutenant qui sont encore embusqués au ministère de la Guerre ? »

Une conviction qui revient aussi dans les lettres qu'Émile Durkheim adresse à Marcel Mauss, son gendre. Le sociologue éprouve en effet une « gêne pénible » devant le parcours militaire de certains collaborateurs de *L'Année sociologique* plus attirés par les services ministériels de l'arrière que les dangers de l'avant. Lorsqu'il connaît l'affectation d'Henri Hubert, responsable de la section « sociologie religieuse » dans *L'Année sociologique*, au sous-secrétariat d'Albert Thomas, Durkheim sort littéralement de ses gonds dans sa lettre du 22 avril 1916 :

« Quand je songe à Hubert, doucement embusqué à Paris, je ne puis me défendre d'un mouvement d'irritation. C'est l'embusqué vulgaire, sans prétexte plausible. »

Il est fort probable que cette « embuscomanie » de Durkheim soit aussi renforcée par la mort de son fils, André, sur le front d'Orient en février 1916.

Les services de la censure créés à l'occasion du conflit, c'est-à-dire le bureau de la presse à Paris et les commissions de contrôle de presse installées dans les régions militaires, sont aussi l'objet d'accusations récurrentes : parmi les quelque cinq mille censeurs, nombreux seraient les embusqués. Clemenceau, dès le mois d'octobre 1914, porte une telle insinuation sur « la troupe patriotique des censeurs, parmi lesquels, le diable aidant, [il] pourrai [t] découvrir quelques embusqués ».

En janvier 1915, il se demande toujours « s'il y a des embusqués dans la censure ». Au cours des débats de la proposition de loi Dalbiez, le député Auguste Bouge (gauche démocratique) réitère ce grief. Autre exemple, les besoins croissants en automobiles rendent les officiels peu regardants sur le recrutement des conducteurs. *L'Œuvre* apprend que c'est un embusqué, finalement jugé par le 3^e Conseil de guerre, qui conduisit par monts et par vaux sur le front et pendant dix-sept mois l'automobile du général Foch. Une rocambolesque histoire en réalité : ce chauffeur de vingt-cinq ans a usurpé l'identité d'un jeune homme décédé, puis volé une automobile pour la faire réquisitionner, et lui avec, comme les règlements l'y autorisent. Il s'engage en août 1914 au 19^e escadron du train des équipages et est immédiatement pris comme chauffeur de Foch jusqu'en décembre 1915. Le 3^e Conseil de guerre le condamne à deux ans de prison !

Mais toutes ces critiques n'ont rien de comparable avec la campagne de presse qui vise une institution créée en 1916 : la Maison de la Presse. En effet, avec le conflit de 1914-1918, la propagande entre officiellement dans l'effort de guerre. La nécessité d'organiser un office de propagande, auprès des neutres notamment, pour provoquer leur engagement moral, économique, voire militaire apparaît comme un enjeu majeur du conflit. Dès la fin du mois d'août 1914, le ministère des Affaires étrangères crée un « Bureau de la presse » chargé d'analyser les quotidiens étrangers. Mais les efforts sont dispersés puisque chaque ministère fonde son propre bureau d'information de presse et de propagande. L'étape décisive du développement et de la centralisation des services de propagande intervient sous l'impulsion de Philippe Berthelot, chef de cabinet du ministère des Affaires étrangères dirigé par Aristide Briand, avec la création en janvier 1916 de la Maison de la Presse.

Avec la Maison de la Presse, le pouvoir s'est donné des moyens considérables. L'organisme s'installe dans un grand immeuble, 3 rue François I^{er}. L'espace se distribue sur sept étages, en grandes salles de travail, de lecture ou de réunion. Des cabines téléphoniques, des appareils télégraphiques et un bureau de poste permettent de recevoir et de diffuser l'information du monde entier. Quatre sections, elles-mêmes subdivisées en bureaux ou services, embrassent les multiples dimensions de la propagande officielle : section diplomatique, section militaire, section de traduction et d'analyse de la presse étrangère, enfin section de propagande qui envoie des représentants en mission à l'étranger. Près de deux cent cinq revues et journaux étrangers couvrant les principales aires géographiques impliquées dans le conflit ou risquant de l'être, sont lus et traduits quotidiennement et sont l'objet de synthèses. Lieu unique de collecte de l'information et de la documentation pour les organes du pouvoir et les journalistes, La Maison de la Presse revêt un intérêt majeur pour son fondateur, Aristide Briand :

« Aussi les rédacteurs de journaux français ne trouvent-ils pas toujours l'information qu'ils cherchent et sont-

ils parfois réduits à des à peu près, ou même des erreurs qui peuvent être préjudiciables à la Défense Nationale, qui le sont certainement à la renommée du pays²⁷. »

Prenant naissance à gauche, la campagne qui s'abat sur la Maison de la Presse ne vise pas tant l'utilité de l'agence, car personne ne discute l'intérêt de tracts, de livres, de prospectus de propagande ou de contre-propagande, que sa composition. En effet, la Maison regroupe environ trois cents hommes, mobilisés pour la plupart, mais mis en sursis d'appel en vertu de compétences intellectuelles et professionnelles – des hommes de lettres, des universitaires et des journalistes. Or, l'entrée dans la Maison de la Presse ne semble avoir qu'un seul sésame : la recommandation. Après plus d'une année passée auprès de l'armée anglaise comme interprète, Daniel Halévy y est affecté en mars 1916 après qu'il ait demandé à Philippe Berthelot, son cousin, de le réclamer. Jean Cocteau profita également des largesses de Berthelot²⁸. Toutes les conditions – le privilège de classe ajouté de la recommandation – sont donc réunies pour transformer la Maison de la Presse en « asile d'embusqués » ou en « nid d'embusqués ». *L'Homme enchaîné* égratigne régulièrement le nouvel organe. *Le Bonnet Rouge* critique cet organisme fort coûteux devenu, en outre, le « repaire de camelots du Roy, de la littérature et de boulevardiers ». Cette campagne n'est pas du goût de Georges Berthoulat qui est l'un des rares à prendre publiquement la défense de l'organisme dirigé par Berthelot tout en reconnaissant la présence d'embusqués rue François I^{er}. De grands universitaires ou intellectuels de l'époque, comme Élie Halévy ou Émile Durkheim, n'hésitent pas à dénigrer les activités de cette agence de propagande et l'intensité du travail qu'on y déploie.

Toujours est-il que ces critiques ont inquiété le pouvoir. Poincaré semble s'en être ému : « Pourvu que ces locaux ne servent pas à abriter trop d'embusqués », écrit-il dans ses *Mémoires*. Après quelques mois de service, en novembre 1916, Briand, le « parrain » de la Maison, sans cesse questionné à ce sujet devant les commissions parlementaires de l'armée, aurait fait part de son courroux à Berthelot : « Je vais avoir des embêtements avec votre Maison de la Presse ; il faut remanier tout cela. » La Maison de la Presse est aussi victime d'une cabale politique ourdie par Ribot et Clemenceau contre Briand. Pour autant, quelle crédibilité accorder aux rumeurs qui en font le repaire de célébrités embusquées ? L'analyse ultérieure des rapports de visite de Jules Jeanneney, en mai 1916 au nom de la commission sénatoriale de l'armée, et en avril 1917 au nom de la Commission de Contrôle des Effectifs, permettra d'apporter quelques éléments de réponse.

Entre 1914 et 1916, la question des embusqués ouvre un débat politique autant dans les tranchées de l'avant que dans les travées parlementaires, les rédactions de presse, les lieux publics et les foyers, à l'arrière. Ce courant d'opinion s'est rapidement déclaré, dès les premières semaines du conflit. Il est vrai que les débats à propos des lois de mobilisation, en 1905 surtout, avaient conditionné les esprits à l'égalité de « l'impôt du sang ». L'entrée dans la guerre renforce la pertinence de ce principe : chacun croit à une guerre courte puisque toutes les forces sont mobilisées dans un effort décisif. En fait, l'exigence est double aux yeux de beaucoup : il faut l'égalité et l'intégralité de l'impôt du sang. Ceux qui dérogent, volontairement ou non, à ce principe sont immédiatement catalogués comme « embusqués ». Au surplus, la campagne de presse de Clemenceau comme les grands débats au Parlement sur la révision et l'appel de la classe 1917 ou la loi Dalbiez en juin-août 1915 entretiennent ce courant d'« embuscomanie ». Et ceux qui ne suivent pas particulièrement les joutes parlementaires ou ne lisent pas régulièrement *L'Homme enchaîné* ne peuvent échapper à l'impact médiatique du procès des « réformes scandaleuses » entre octobre 1915 et avril 1916.

Comment interpréter cette « crise » et quel est finalement son pouvoir de déstabilisation sur l'Union sacrée ? Dans l'étude des nombreuses crises politiques qui ont périodiquement secoué le régime républicain entre 1871 et 1968, Michel Winock n'a pas intégré le premier conflit mondial, jugeant, avec raison, que cette guerre était finalement « la preuve d'une cohésion sociopolitique remarquable ». Pour autant, nombre de symptômes de la « fièvre hexagonale » se retrouvent dans la crise que nous venons d'observer. Indiscutablement, le problème des embusqués a multiplié les lignes de fracture au sein du consensus de 1914, la principale étant sans doute la lutte des classes que beaucoup croient retrouver en filigrane des récriminations. Les embusqués se recruteraient parmi les

privilegiés disposant des appuis nécessaires pour s'extraire du front, ressources dont sont privées les classes plus modestes. Cette compétition sociale, chacun en perçoit alors l'enjeu : protéger les siens équivaut en fait à précipiter les autres vers une mort probable. Les petits exposés, les gros à l'abri ? La formule a pu faire illusion un temps, mais rien n'est plus inexact en fait, tant les classes sociales se présentent en ordre dispersé sur cette question. Étant donné le primat reconnu aux compétences techniques dans les affectations à l'arrière, c'est le monde ouvrier qui apparaît comme favorisé alors que le monde paysan alimente massivement les premières lignes. Dès octobre 1916, le service des renseignements de l'armée constate ce divorce au sein des « petits » :

« Le mouvement contre les embusqués commence à se diviser. Si les paysans et les ouvriers prennent prétexte de l'état physique des renforts pour dire que les riches envoient les pauvres à la boucherie, les paysans protestent contre la paye des ouvriers mobilisés et la relève de jeunes employés de chemin de fer²⁹. »

Dans ces conditions, on ne risque guère un conflit social d'envergure. Ces divisions sociales neutralisent plus la menace qu'elles ne l'activent. En réalité, il apparaît clairement que la crise des « embusqués » n'est pas, pour reprendre l'expression de Michel Winock, une crise « anti-système » mais une crise « intra-système ». La population reste foncièrement attachée à la nature républicaine des institutions françaises, au premier rang desquelles l'égalité. D'ailleurs, le principal reproche adressé au gouvernement réside bien dans son incapacité à mobiliser de manière égalitaire les citoyens face au danger. Il trahit ses discours d'avant-guerre et l'esprit de la loi de mobilisation. Il décrète la « mobilisation générale », alors que des milliers d'hommes restent en arrière des combats, dans la zone des armées, dans les dépôts, ou retournent même à l'intérieur, dans les usines. Cette crise « intrasystème » illustre un décalage fondamental entre la guerre imaginée et inculquée avant 1914 et les impératifs économiques de la guerre vécue.

Entre 1914 et 1916, toute réflexion sur l'affectation des hommes mobilisés ne cesse donc de se heurter à l'irréductible dialectique du premier conflit mondial : comment combiner l'élan patriotique et « révolutionnaire » des premiers mois du conflit avec ses nouvelles exigences logistiques et industrielles ? Cette tension est au cœur des débats sur la loi Dalbiez en 1915. Dans cette guerre totale, « l'impôt du sang » conserve toute sa pertinence idéologique et morale, c'est du moins la conviction du socialiste Pierre Renaudel :

« Quand nous touchons à cette question des embusqués, nous disons : c'est le problème de l'égalité. Nous pourrions dire en même temps que c'est le problème de l'élan moral de la nation [...]. Le problème des embusqués ne doit pas être regardé avec un sourire un peu sceptique et railleur. »

Au contraire, Fernand Merlin (radical, radical-socialiste) défend la révision du principe de « l'égalité de l'impôt du sang » et plaide en faveur du renvoi à l'arrière de nombreux mobilisés :

« Hier encore nous n'avions qu'une vision imparfaite de la guerre moderne. On ignorait ses complexités, l'outillage et l'énorme ravitaillement en hommes et surtout en munitions et armes qu'elle imposerait. Elle réclame aujourd'hui toutes les forces vives du pays, forces non seulement physiques, mais morales, techniques et scientifiques. Derrière les champs de bataille, la tranchée, il y a l'infirmerie, l'ambulance, puis l'arsenal, l'usine, la fabrique, le laboratoire. [...] En Allemagne, à côté d'une armée de monstres qui poursuit une guerre sans pareille dans l'histoire, il y a cet autre foyer de mort, Krupp, avec son immense armée. [...] Opposons, dans nos usines, à l'Allemagne, un nombre équivalent de bras. »

C'est seulement au terme de l'année 1916 que l'opinion publique, éclairée par les enjeux et les enseignements de la bataille de Verdun, va basculer dans la guerre moderne et considérer d'une autre manière le problème des embusqués.

-
- 1 Comme le député Jean Bon qui dénonce « l'embuscade qui fleurit bon aux colonies et en particulier dans l'Afrique du Nord ». In *JORF, Débats parlementaires-Chambre des députés*, séance du 16 mars 1917, p. 766.
 - 2 « Rapport des préfets et commissaires spéciaux sur l'état d'esprit de la population », Archives Nationales, F⁷ 12936.
 - 3 « Résultats de l'enquête permanente dans les divers arrondissements de la capitale pour le mois d'octobre 1915 », 10^e arrondissement, Archives Nationales, F⁷ 12 936.
 - 4 Chéron (Henri), « Rapport fait à la commission de l'Armée de l'Armée du Sénat », 19 juin 1915, SHAT, 7 N 494.
 - 5 Rapport du 21 au 31 octobre 1916, Contrôle postal de la 1^{re} armée, SHAT, 16 N 1388.
 - 6 Colonel Poindron, « Rapports généraux sur l'état moral de l'armée, 1916-1918 », SHAT, 16 N 1485.
 - 7 Rapport du 1^{er} au 7 juillet 1916, Contrôle postal de la 3^e armée, SHAT, 16 N 1398.
 - 8 Rapport du 10 au 20 août 1916, Contrôle postal de la 1^{re} armée, SHAT, 16 N 1388.
 - 9 Rapport du 20 au 26 novembre 1916, Contrôle postal de la 1^{re} armée, SHAT, 16 N 1388.
 - 10 En effet, sans parler du remplacement supprimé par la loi militaire du 27 juillet 1872, les exemptions et les dispenses du service militaire favorisaient souvent la bourgeoisie des villes et des campagnes.
 - 11 Rapport du 10 au 21 octobre 1916, Contrôle postal de la 1^{re} armée, SHAT, 16 N 1388.
 - 12 Archives Nationales, F⁷ 12 936.
 - 13 Chéron (Henri), « Débat sur la loi Dalbiez », *JORF-Sénat*, séance du 10 août 1915, p. 469.
 - 14 Buisson (Ferdinand), *Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, n°1, janvier-avril 1915, p. 3.
 - 15 *Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, n°6 et 7, 1^{er} et 15 décembre 1915.
 - 16 Voir lexique « sursis ».
 - 17 C'est de ces éditoriaux, essentiellement ceux de 1914 à 1916, que nous avons extrait la plupart de nos citations.
 - 18 Comme Durañaur, député radical-socialiste, qui lors des débats sur le projet Dalbiez, cite *in extenso* la lettre publiée par *Le carnet des embusqués* du 4 juin 1915. *JORF-Chambre des Députés*, séance du 10 juin 1915, p. 869.
 - 19 Dans son article du 4 octobre 1914, Barrès déclare que les blessures au visage « perfectionnent notre France ». In « La blessure au visage », *Chronique de la Grande Guerre*, vol. 1, 1931, p. 298.
 - 20 *Correspondance de guerre Barrès*, Carton n° 3, Soldats, lettre du 12 septembre 1915.
 - 21 Séance du 8 février 1915, *Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, n° 3, 1^{er} juillet 1915, p. 229.
 - 22 *Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, n° 2 et 3, février-mars 1916, p. 78.
 - 23 Carton n° 3, Soldats, lettre du 15 septembre 1915.
 - 24 « Rapport des commissaires spéciaux sur l'état d'esprit de la population, novembre 1915 », Archives Nationales, F⁷ 12 936.
 - 25 Circulaire du 4 novembre 1915, SHAT, 16 N 1380.
 - 26 Sous-secrétariat d'État à l'Artillerie, lettre du 24 juillet 1915, SHAT, 5 N 132.
 - 27 Lettre du 17 février 1916, d'Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères. *Archives privées Jules Jeanneney*.
 - 28 Cité par Barré (Jean-Luc), *Le Seigneur-chat. Philippe Berthelot 1886-1934*, Paris, Plon, 1988, p. 295.
 - 29 Rapport du S.R.A. sur l'état moral de l'armée, 15 octobre 1916, SHAT, 16 N 1485.

DEUXIÈME PARTIE

De la rumeur aux pratiques : « parcours d'embusqués »

AVANT DE PÉNÉTRER LE TERRITOIRE des pratiques d'embusquage, il est souhaitable de présenter au lecteur l'impressionnant effort législatif et réglementaire entrepris par le pouvoir politique et militaire contre les « embusqués ». On parle aussi, il est vrai un peu sommairement, de « chasse aux embusqués ». Il n'en reste pas moins que cet empilement de lois, de règlements et d'organes d'inspection a dressé autour des hommes mobilisés ou mobilisables tentés par l'embuscade un réseau d'obligations fort contraignantes dont le chapitre 4 tente d'évaluer la cohérence et l'efficacité. C'est cet édifice que les mobilisés tentés par l'embusquage devaient contourner et subvertir en adaptant sans cesse leurs stratégies à l'évolution des règlements. Sans doute un peu revêche, cette approche juridique et institutionnelle du sujet est une étape indispensable dans l'effort de reconstitution de « l'espace des possibles » selon J. Revel, de ces hommes qui ont refusé une participation entière au conflit de 1914-1918.

Avec les quelque huit millions d'hommes mobilisés en France pendant la Grande Guerre, il paraît vain de dresser un inventaire exhaustif des pratiques d'embusquage, d'autant que ces stratégies sont à géométrie variable, employant moyens légaux et/ou illicites, allant de la recherche du filon dans la zone des armées jusqu'à la volonté d'occuper de manière permanente des postes (dépôts, bureaux, usines) de l'intérieur. Ainsi s'explique notre sélection de quelques parcours de guerre dans les deux derniers chapitres. Le chapitre 5 privilégie l'étude d'un procès qui a défrayé la chronique judiciaire nationale au cours des années 1915 et 1916. Pour avoir violé l'égalité de l'impôt du sang en achetant une réforme ou une hospitalisation frauduleuse, plusieurs dizaines d'hommes mobilisés ou mobilisables sont jugés par le 3^e Conseil de guerre de Paris. L'analyse historique s'épanouit souvent dans l'instant judiciaire, et ce procès porte en lui les promesses d'une meilleure compréhension historique du phénomène des embusqués. Les archives permettent en effet de saisir les stratégies échafaudées par ces soldats et les mobiles qui les ont animés. Grâce à la floraison récente de témoignages, de carnets de guerre et de correspondances sur le conflit de 1914-1918, le chapitre 6 réduit l'échelle d'analyse à un individu afin de suivre un itinéraire de guerre, quasiment pas à pas, de la mobilisation jusqu'à la fin des hostilités. L'embusquage, cet effort de distanciation de la guerre, de ses peines et de ses horreurs, est autant physique que moral, mais n'en comporte pas moins de nombreux obstacles.

CHAPITRE 3

Le déclin d'une dispute nationale

L'ANALYSE D'UN MOUVEMENT d'opinion au cours de la Grande Guerre se heurte à de nombreux obstacles, notamment lorsqu'on veut en saisir les éventuelles inflexions chronologiques. D'une part, jamais le singulier de cette entité abstraite « l'opinion » n'a paru aussi précaire que sous la Grande Guerre : en effet, aux traditionnels clivages sociaux ou politiques, il faut désormais ajouter la cascade des démarcations introduites par l'expérience de la guerre entre civils et militaires, entre militaires et soldats. D'autre part, en l'absence de véritables sondages, il faut se mettre en quête de documents de substitution qui ne sont que des fragments ou des reflets de « l'opinion » comme les articles de la presse, les débats parlementaires ou les rapports demandés aux préfets en juin 1917 sur le moral de l'arrière. Une autre source de valeur est souvent exploitée : les archives du contrôle postal aux Armées. Si le sérieux et le scrupule intellectuel des contrôleurs ne fait pas de doute, leur contrôle permet-il pour autant d'isoler une opinion combattante sur la question des embusqués ? Annick Cochet en est convaincue : « L'opinion publique se situe là : dans ce que les contrôleurs n'ont pu éviter de remarquer et de dire. » À l'échelle d'une Armée, la réponse semble effectivement positive, puisque les contrôleurs sont astreints à la lecture quotidienne de 250 lettres et doivent vérifier « au moins une fois par mois les correspondances de chaque régiment et de chaque unité constituée de l'Armée¹ »

Toutefois, les résultats statistiques de certains contrôles invitent à la prudence. Leur exploitation reste très aléatoire. En outre, si les extraits de lettres sont étonnants et compilés avec ferveur, il ne faudrait pas les surinterpréter. C'est en substance l'aveu d'un contrôleur de la 1^{ère} Armée qui remarque que « pour faire ressortir une opinion exacte, il faudrait le plus souvent copier les lettres en entier ; en général, la phrase la plus saillante relevée est atténuée par l'ensemble de la lettre² ».

Enfin, le moral des unités d'une même Armée, de ses divisions et de ses différents régiments, peut varier en fonction de l'intensité des combats dans lesquels elles sont engagées, mais aussi selon l'état des tranchées ou des cantonnements, données pas toujours saisissables dans les lettres.

Pourtant, au travers des sources, on peut déceler d'indiscutables indices d'une évolution chronologique de la rumeur. En août 1916, *L'Homme enchaîné* abandonne la publication de son *Carnet des Embusqués* ; dès la deuxième moitié de l'année 1916, les lettres de la correspondance de guerre de Barrès ou les journaux du front abordent en moins grand nombre la question des embusqués ; après 1916 toujours, La Ligue des droits de l'Homme se détourne de la question des embusqués pour défendre les principes d'égalité et de justice à travers les problèmes de soldes, d'avancement et de permission accordées aux soldats. Ces concordances illustrent une tendance de fond que les rapports du contrôle postal ou les débats parlementaires soulignent également : le second semestre de l'année 1916 marque bien un tournant dans les représentations collectives et les discours politiques sur le problème des embusqués. Vigoureuse les deux premières années du conflit, la rumeur s'essouffle à partir de 1916. Pierre Bouyoux parvient à la même conclusion dans son étude de l'opinion publique à Toulouse³. Notons toutefois que le recul de la rumeur n'est pas parfaitement linéaire, l'inflexion semblant intervenir plus tardivement dans le milieu combattant, c'est-à-dire vers la deuxième moitié de 1917.

En fait, la rumeur sur les embusqués subit un processus de marginalisation et de dépolitisation catalysé pour une large part par les enjeux et les enseignements de la bataille de Verdun. Acmé de la guerre d'usure qui couvre presque l'intégralité de l'année 1916 et qui voit défilier une majeure partie des unités de l'armée française, la bataille de Verdun souligne en effet parfaitement le caractère déterminant de l'effort productif et logistique de l'intérieur ou de l'arrière-

front. Même si la plupart des décideurs politiques ou militaires en étaient depuis longtemps convaincus, c'est la majorité de l'opinion qui bascule au cours de l'année 1916 dans la guerre moderne. Face aux nouvelles priorités industrielles et techniques du combat, le problème des embusqués perd une partie de sa légitimité idéologique et stratégique. Les hommes mobilisés sont chaque mois un peu plus nécessaires à l'arrière. Au surplus, les pertes subies ou les souffrances accumulées dans le saillant de Verdun ne soulignent que trop les impasses ou l'indécence d'une rumeur que la plupart des Français avaient cautionnée jusqu'alors. Signalons aussi que l'année 1917, en raison de son intensité événementielle et politique, fait diversion à propos de la question, tandis que l'arrivée de Clemenceau au pouvoir en novembre 1917 convainc une partie de l'opinion que les heures des derniers embusqués sont désormais comptées. Bref, exsangues, davantage lucides sur les conditions du combat et persuadés d'être mieux gouvernés, les Français sont moins sujets à « l'embuscomanie. »

Le tournant de Verdun en 1916

Priorité à la guerre économique et industrielle

La production d'armements et de munitions de guerre ainsi que la répartition rationnelle des ressources humaines sont devenues, en 1916, l'enjeu vital de la poursuite et du succès des opérations militaires. Ces priorités, étroitement parallèles à la prise de conscience du caractère durable du conflit, apparaissent dans les débats parlementaires et la presse, et la précision vaut d'être notée, tous horizons politiques confondus. On observe seulement quelques décalages chronologiques. Ces préoccupations ont pour conséquence de dépassionner la question des embusqués ; en tout cas, elles l'englobent dans un réseau de nouvelles contraintes et problématiques.

La mobilisation industrielle, certains journaux en avaient fait leur cheval de bataille dès le milieu de l'année 1915, sans pour autant provoquer une prise de conscience parmi la majorité de l'opinion sur cet aspect déterminant du premier conflit mondial. En raison de son héritage idéologique et de sa sociologie électorale, *L'Humanité* est fort sensible à cette priorité. En effet, dès février 1915, le député Bracke affirme dans les colonnes du quotidien socialiste que « la question des embusqués n'est qu'un fragment d'un problème bien plus étendu et bien plus haut : l'aménagement des forces de la France pour le maximum de rendement en vue de la Défense nationale ».

Le ton est plus péremptoire encore lorsque Louis Dubreuilh écrit dans le même quotidien : « C'est une guerre de matériel, c'est une guerre de munitions ! » Finalement, « deux armées » françaises doivent collaborer pour vaincre les Allemands : les soldats sur « les champs de bataille » et les ouvriers sur « les champs de travail ».

Le sénateur de la Meuse, Charles Humbert, mène aussi dans *Le Journal* une intense campagne de presse en faveur de la mobilisation industrielle. Bien conscient que la nation « ne se représente peut-être pas encore assez le véritable caractère du conflit sans précédent dans lequel elle est engagée », le sénateur Humbert publie quinze éditoriaux sous le même titre « Des canons ! Des munitions ! » au cours du mois de juin 1915, c'est-à-dire au plus fort des débats sur la loi Dalbiez. Craignant que la proposition de loi Dalbiez ne désorganise la production de guerre déjà bien mal en point, Humbert déclare dans l'édition du 2 juin 1915 :

« C'est l'armée des métallurgistes qu'il faut renforcer, et tout de suite, et sans inutile discussion sur l'âge de ceux qui doivent y être affectés. [...] Il n'est pas de soldats indispensables au front ; mais tous les spécialistes sont indispensables aux usines. Ce qui triomphera, ce n'est point la France, d'ailleurs admirable, qui sait souffrir et qui sait mourir, c'est la France, non moins belle, qui sait produire, inventer, travailler. »

Ces propos lucides et courageux se retrouvent dans quelques interventions parlementaires sur la loi Dalbiez, des députés ayant parfaitement compris les exigences nouvelles de la guerre moderne et ses conséquences en terme

d'affectation ou de réaffectation des mobilisés. Toutefois, proclamer en juin 1915, comme le fait le sénateur Humbert, que nul soldat n'est indispensable au front, reste encore très audacieux. « L'embuscomanie » bat son plein parmi la population ou certains organes de presse. On a vu que Clemenceau avait consacré dix-neuf éditoriaux sur le problème des embusqués au mois d'avril 1915 : ce sont bien eux qui, pour l'instant, confortent les représentations de l'opinion autour du principe de l'égalité de « l'impôt du sang ».

Perçu seulement en 1915, le caractère crucial de la mobilisation économique a désormais statut d'évidence en 1916, l'année de Verdun. La cause est entendue pour Albert Thomas lorsqu'il s'adresse aux sénateurs au cours du comité secret du 4 juillet 1916. Le sous-secrétaire d'État à l'Artillerie, cheville ouvrière de l'organisation industrielle de la Défense nationale, y déclare le déclin salutaire de l'idée égalitaire qui était au cœur de la rumeur contre les embusqués :

En dépit des sollicitations multiples et contradictoires, celles des industriels en manque de main-d'œuvre, celles des femmes de soldats, celles de l'état-major peu enclin à dégarnir le front, Albert Thomas ne cesse d'œuvrer pour une augmentation continue de la production de guerre. L'organe d'information de son sous-secrétariat, *Le Bulletin des Usines de guerre* dont le premier numéro date du 1^{er} mai 1916, s'évertue à montrer les dangers d'une application aveugle de « l'impôt du sang » dans cette guerre moderne. Bref, c'est le principe de spécialité (« The Right Man in The right Place ») qui doit désormais prévaloir dans la répartition des effectifs mobilisés. Symbole du primat des questions économiques et industrielles, le sous-secrétariat à l'artillerie de Thomas est transformé en ministère de l'Armement le 12 décembre 1916.

Les cinq séances parlementaires de novembre 1916 à juillet 1918 consacrées à l'appel et à l'incorporation des classes 1918 à 1920 témoignent également d'une prise de conscience des parlementaires au sujet de cette indiscutable transformation des enjeux de guerre. Centrale en 1915 (appel et l'incorporation de la classe 1917), la question des embusqués subit une éclipse durable à partir du débat de novembre 1916 (révision de la classe 1918). Les préoccupations sont autres, ce que résume avec lucidité le député Deschamps en décembre 1917 lors du débat sur la révision de la classe 1919 :

« Pendant longtemps, on a semblé croire que le seul effort qu'elle [La France] eut à fournir était un effort exclusivement militaire. C'était une erreur. [...] Il ne suffisait pas d'avoir des soldats, il fallait encore les nourrir et subvenir aussi aux besoins de la nation. »

En même temps que la notion de « Défense nationale » s'élargit, la catégorie « effectifs » ne désigne plus seulement les troupes armées, mais aussi la main-d'œuvre industrielle et agricole. « Tous à l'avant », et en premier lieu les embusqués abrités à l'arrière, n'est plus la formule de la victoire, les parlementaires en sont convaincus. Les positions militaires ou civiles de l'intérieur deviennent désormais utiles à la Défense nationale. Cette nouvelle équation relativise ou, à tout le moins, dédramatise la question des embusqués. Les besoins d'hommes à l'avant et à l'arrière n'en créent pas moins des « tendances contradictoires » dont l'arbitrage constitue le nouvel enjeu des séances. Des mesures de compression dans les services militaires de l'arrière et d'industrialisation des travaux dans la zone des armées devraient par exemple permettre de dégager des effectifs pour les usines de l'arrière ou le front. « Compression », « industrialisation », « effectifs », « gaspillage » : c'est désormais un vocabulaire technique qui structure la réflexion parlementaire rejetant les termes « embusqués », « débusquer », non seulement trop chargés sur le plan politique, mais de surcroît dépassés pour désigner les nouveaux impératifs du conflit. Pour preuve, les extraits de lettres lues dans l'hémicycle à partir de novembre 1916 le sont désormais, non pour dénoncer les « embusqués », mais les « inutiles » de l'arrière. Un glissement sémantique révélateur.

Le revirement est manifeste aussi dans la presse. Malgré leur prédisposition idéologique à dénoncer le scandale des embusqués, les journaux de gauche prennent conscience des obstacles posés par l'application aveugle de l'égalité de « l'impôt du sang ». Cet « aggiornamento » se traduit par le succès croissant de la notion d'équité, plus flexible. On trouve parfois le principe « chacun à sa place », traduction de la notion anglaise « The Right Man in the Right

Place ». Dans un article du 24 août 1916 intitulé « Pour l'équité », L'Homme enchaîné reconnaît que « l'égalité absolue dans les tâches et les périls du front n'est pas possible ». Toutefois, cette évolution lexicale cache un renoncement de taille, parfois fort difficile à assumer. Alors que Mortimer-Mégret en page trois de *L'Œuvre* chasse encore les embusqués au nom de « l'égalité de l'impôt du sang », son collègue Fernand Izouard en première page tient des propos plutôt contradictoires. Rappelant l'utile contribution de certains services militaires de l'arrière, il déclare en effet :

« N'oublions pas que nous sommes en guerre, qu'il s'agit d'organisation militaire et que celle-ci repose – et il le faut bien – sur la négation de l'égalité. »

Quant au directeur de *L'Œuvre*, Gustave Téry, il affirme en mars 1916 que « les civils aussi font la guerre » étendant ainsi à son maximum la notion de devoir et de défense de la patrie. L'article paru dans *La Croix* le 4 décembre 1916, sous un titre très explicite : « Les conséquences économiques d'un excès de mobilisation », est également fort révélateur de cette compréhension nouvelle de la notion de Défense nationale.

Mais les impératifs de la guerre totale ne se limitent pas au développement des usines de guerre. Certes, les établissements et ateliers de la Défense nationale ne cessent de réclamer et d'obtenir tourneurs, fraiseurs, ajusteurs, mouleurs (etc.), mais les mines exigent à leur tour le renvoi de mineurs, comme les poudreries ou les raffineries attendent le renvoi d'ouvriers du front. L'intendance exige aussi ses spécialistes « indispensables » comme les boulangers et les bouchers, ou bien les tanneurs et les cordonniers pour fabriquer et réparer chaque année des millions de paires de brodequins. Il faut également ajouter les besoins de nouveaux services militaires : doté d'environ 150 véhicules en août 1914, le service automobile de l'Armée en compte 52 000 en janvier 1917, mais il lui faut un nombre correspondant de conducteurs et de mécaniciens dans ses parcs d'entretien. La section du camouflage créée *ex nihilo* en août 1915 ne cesse d'augmenter ses effectifs pour compter 3 000 artistes peintres et 80 000 ouvriers en 1918. Et la liste pourrait être allongée encore ! Si, pour économiser les effectifs, l'État tente de recourir aussi à la main-d'œuvre coloniale ou féminine et de moderniser et mécaniser les méthodes de travail, il n'hésite pas à renvoyer à l'arrière des hommes mobilisables ou mobilisés dont les compétences sont indispensables à la production de guerre. Dans ces retours de mobilisés à l'arrière, il apparaît clairement que « la profession est devenue un élément de classement et d'affectation d'une importance primordiale », comme le constate avec justesse Mortimer-Mégret dans *L'Œuvre* en juillet 1917. Toutefois, un seul secteur d'activité échappe au principe de spécialité : la production agricole. Le pouvoir compte principalement sur les familles paysannes ainsi que sur les importations pour ravitailler les armées en grains. Certains députés réclament au moins la démobilisation des plus anciennes classes agricoles de la réserve de l'armée territoriale (classes 1888 et 1889). En vain. Il n'y a pas d'exemption de « l'impôt du sang » pour les paysans mobilisés. Pour ces derniers, une seule mesure de renvoi est envisagée et mise en place tardivement, en mai et en juillet 1916 : il s'agit de permissions agricoles de 15 jours, renouvelables une fois, pour les labours, les fenaisons, les moissons et les vendanges.

Il n'en reste pas moins que tous ces transfuges de mobilisés spécialistes vers l'arrière-front ou l'intérieur font subir à l'armée française des mutations profondes qui affectent les représentations de l'opinion sur la question des « embusqués ». Les tableaux qui suivent illustrent la technicisation croissante de l'armée française et le gonflement de sa logistique. En mai 1915, la répartition des effectifs, avec *grosso modo* neuf combattants pour un non combattant et sept combattants sur dix dans l'infanterie, explique finalement assez aisément « l'embuscomanie » des Français. Après 1916, la configuration et l'équilibre des forces sont profondément modifiés : la « reine des batailles » ne représente plus que 50 % des effectifs combattants, alors que l'artillerie, pièce maîtresse des opérations militaires, en compte 35,5 %. Autre mutation capitale, les postes de la logistique militaire au sens large du terme sont en constante inflation pour atteindre, en octobre 1918, la proportion d'un non-combattant pour deux combattants.

Répartition des effectifs combattants dans l'armée française, 1914-1918⁴

	1 ^{er} mai 1915		1 ^{er} juillet 1916		1 ^{er} octobre 1917		1 ^{er} octobre 1918	
COMBATTANTS		%		%		%		%
Dans l'infanterie	1 526 000	71,5	1 477 000	66,5	1 141 000	60,5	851 000	50,5
Dans la cavalerie	100 000	4,5	93 000	4	71 000	3,5	68 000	4
Dans l'artillerie	394 000	18,5	494 000	22,5	521 000	27,5	601 000	35,5
Dans le génie	104 000	5	125 000	5,5	120 000	6,5	117 000	7
Dans l'aéronautique	8 000	0,5	35 000	1,5	35 000	2	51 000	3
Total	2 132 000	100	2 215 000	100	1 888 000	100	1 688 000	100

Combattants et non-combattants dans l'armée française, 1914-1918

	1 ^{er} mai 1915	%	1 ^{er} juillet 1916	%	1 ^{er} octobre 1917	%	1 ^{er} octobre 1918	%
COMBATTANTS des cinq armes	2 132 000	85	2 215 000	77	1 888 000	73	1 688 000	64
NON COMBATTANTS (des cinq armes et des services militaires)	390 000	15	648 000	23	698 000	27	965 000	36
Total	2 522 000	100	2 863 000	100	2 586 000	100	2 653 000	100

Puisqu'il est démontré que la victoire se joue aussi sur le front intérieur, la présence d'un militaire, d'un ouvrier, d'un sursitaire à l'arrière est donc mieux acceptée. Des catégories entières de militaires de l'armée qui tombaient sous l'opprobre en sont maintenant partiellement débarrassées : certains postes non combattants de l'infanterie ; les hommes du service auxiliaire, jugés plus utiles à l'arrière ; les services militaires de l'arrière-front, reconnus comme un rouage déterminant entre l'intérieur productif et l'avant combattant. L'éloignement du danger ne fait plus « l'embusqué ». L'opinion semble avoir globalement compris et accepté la nécessité de nouveaux critères d'affectation militaire : au principe d'égalité, il faut substituer les principes d'équité et surtout d'utilité pour la Défense nationale : « The Right Man in the Right Place ». C'est le cœur de l'aveu de Mortimer-Mégret :

« Il n'y a d'embusqués que ceux qui utilisent des subterfuges pour rester dans des postes [...] où [...] l'intérêt du chapitre ne les autorisent à être. Chez les autres, quels qu'ils soient, il n'existe pas d'embusqués. »

En somme, la nature essentiellement politique de la question des embusqués n'a pas résisté aux nouveaux enjeux économiques et organisationnels de cette guerre d'un nouvel ordre. Painlevé l'affirme du haut de son autorité de ministre de la Guerre en mars 1917 : « Il ne faut pas invoquer le principe d'égalité quand il est sacrifié à un grave motif d'intérêt national. » On ne saurait être plus clair. Prononcée deux ans auparavant, cette intervention aurait certainement provoqué une volée de protestations.

« L'impôt du sang » face au poids du deuil

Mais il y a probablement une autre explication à l'effacement progressif de la rhétorique de « l'impôt du sang » et au tarissement de la rumeur contre les embusqués. Sans doute le terrible bilan humain de la bataille de Verdun at-il fini aussi par convaincre le gouvernement, les députés et l'opinion que la guerre était « dévoreuse d'hommes ».

L'année 1916 n'est pas la plus meurtrière du conflit. En février 1916, au début de l'offensive allemande, les pertes (morts, disparus et prisonniers) de l'armée française s'élèvent à 941 000. Fin novembre 1916, on les évalue à 1 286 000, soit 345 000 de plus. Une large part de ce bilan macabre tient aux combats dans le secteur de la Meuse. Les contemporains n'avaient sans doute qu'une perception encore mal chiffrée de l'hécatombe, mais l'impression est bien celle d'une hémorragie démographique du peuple français. Les pertes de Verdun égrainées pendant 10 mois de combat, doublées de celles de la Somme, accélèrent sans doute la prise de conscience des Français sur le deuil de masse qui s'organise. On la mesure par exemple dans les interventions angoissées de députés lors des débats sur la révision de la classe 1918 en novembre 1916. Comme celle du député socialiste Frédéric Brunet qui adresse cette injonction au gouvernement : « Il faut sauvegarder l'avenir de la race en prenant toutes les mesures qui pourraient la protéger et l'améliorer. » La métaphore du député socialiste Deguise trahit la même inquiétude pour qui la guerre ne cesse « d'arracher du cœur [de la France] de nouveaux soldats qui seraient des affluents vivants du fleuve de la mort ». Dans ce nouveau contexte, tout appel anticipé de classe est considéré par les députés comme un impôt supplémentaire et insupportable prélevé sur le sang français. Il y a désormais quelque indécence à crier « haro sur les embusqués ! » alors que la mort n'épargne pratiquement aucune famille.

Comment expliquer autrement le scandale suscité par les insinuations du député radical-socialiste Jean-Pierre Raffin-Dugens qui prétend contre toute vraisemblance dans *Le Droit du Peuple de Grenoble* du 26 juillet 1916 et dans *Le Populaire du Centre* de Limoges du 30 juillet, que le fils de Maurice Barrès est un embusqué uniquement parce qu'il est toujours vivant après deux ans de présence sous les drapeaux ? 235 lettres de la correspondance Barrès y font allusion. Un soldat du 72^e régiment d'infanterie avoue en avoir pris connaissance dans « le feu d'une discussion avec un de mes camarades blessés » ; une surveillante du central téléphonique du service interurbain de Paris révèle, en juillet 1916, que la « rumeur infâme avait pénétré jusque dans nos bureaux ». Voire sur les planches de quelque cabaret : c'est, en substance, le témoignage de monsieur Boulanger qui, le 30 juillet 1916, au Moulin de la Chanson, 4 boulevard de Clichy, perçoit très distinctement le balbutiement du chansonnier Jacques Cazol, balbutiement suffisamment fort pour « être entendu des deux premiers rangs » : « Barrès... président ligue... patriotes a son fils embusqué à Versailles, c'est vrai ça. » Certains lecteurs visiblement impressionnés par la rumeur font part à Barrès de leurs doutes quant à la situation militaire de son fils, comme cette correspondante qui expose sans détours ses soupçons dans sa lettre de février 1916 :

« Une question que beaucoup se posent et à laquelle je vous demande de répondre. Où est votre fils ? Est-il un saint de France ? »

Évoquons aussi le témoignage de madame Husson qui, visitant son mari en repos à Bernay, prétend avoir entendu de semblables bruits dans « le train à l'aller comme au retour ». L'aveu de cette lectrice, membre de la Ligue des Patriotes présidée par Barrès, tourne ensuite à la confession puisqu'elle reconnaît : « J'eus la lâcheté d'y ajouter foi me promettant dans mon for intérieur de ne plus faire partie de la ligue. »

Beaucoup de lettres adressées à Barrès sont en fait des demandes de renseignements, les correspondants voulant détruire les doutes qui les assaillent. Déplorant la virulence de cette rumeur, une marraine de guerre souhaite, « pour l'amour de la vérité [et] afin de ne pas laisser s'étendre la tâche d'huile de la calomnie », que Barrès fournisse les renseignements nécessaires avant le prochain départ de son neveu au front prévu le 3 juillet 1916. Six jours plus tard, madame Leblanc remercie Barrès pour la rapidité de sa réponse.

Désirant percer l'abcès, Barrès publie un article le 6 août 1916 dans lequel il démonte les arguments de l'accusateur et communique, après l'autorisation de la censure, les pièces du dossier militaire et la localisation de l'unité de son fils (1^{er} escadron du 12^e cuirassiers, secteur postal 19)⁵. Au député socialiste, il rétorque :

« Qu'est-ce qu'il vous faudrait ? Votre haine ne cherche même pas à le cacher. Il vous faudrait que mon fils fût mort. C'est votre conclusion. [...] Il n'y aura pas un père, pas une mère, quand même ils me détesteraient, pour

justifier ce cri horrible qui [...] veut atteindre mon enfant. Monsieur Raffin-Dugens, vous êtes un misérable ! »

Un lecteur de Barrès, « sergent au front », accueille avec soulagement la publication de cet article, lui à qui « on affirmait que votre fils était embusqué et qu'on mettait au défi de prouver le contraire ». Délivrance aussi pour ce sergent d'infanterie dans sa lettre du 7 août : « Depuis longtemps j'attendais cette réponse, car il y a six mois, j'ai été provoqué sur cette même question. » À leur image, la majorité des correspondants ont d'emblée perçu le caractère ignominieux de cette insinuation du député socialiste. Un caporal des tranchées s'emploie à démontrer l'absurdité des propos de Raffin-Dugens : « Aussi tous les poilus qui sont sur le front et que la mort a épargné sont de mauvais soldats. » Quelle que soit leur sensibilité politique, les soldats semblent faire cause commune avec l'auteur lorrain. Ainsi un artilleur du 105^e régiment d'artillerie confesse-t-il :

« Je ne suis pas, je dois vous le dire, de votre parti, mais les attaques multiples que vous avez subies de la part de gens de mauvaise foi vous ont assuré toute la sympathie de la quasi-unanimité des combattants. »

Un territorial ne croit pas trahir la pensée de ses camarades du 245^e RTI en affirmant :

« Tous d'opinions politiques pourtant bien différentes sont unanimes à flétrir avec moi la conduite de l'ignoble individu qui porte le nom de Raffin-Dugens. »

Ce soutien unanime venu du front aurait même une traduction statistique à en croire ce soldat du génie qui prétend que « 98 % des poilus sont avec vous ».

Le soutien dont bénéficie Barrès dépasse donc largement le cercle de ses correspondants ou de ses amitiés politiques. Même dans des journaux de sensibilité de gauche, guère amènes à l'endroit de l'écrivain lorrain, la campagne de Raffin-Dugens ne suscite que réprobation. *L'Œuvre* se sent par exemple dans l'obligation morale de publier la réponse de Maurice Barrès dans ses propres colonnes, en rappelant que « d'une épigramme à une calomnie, il y a toute une distance que nous tenons à mesurer ce matin en publiant la réponse de M. Barrès ».

Le très anti-barrésien Georges Pioch va jusqu'à reconnaître dans *Les Hommes du Jour* que « Raffin-Dugens a fait une gaffe », abusivement exploitée, il est vrai, par Maurice Barrès. Enfin, sentant qu'une limite a été franchie dans la diffamation et la malveillance.

La mort obsédante, c'est encore elle qui figure à la fin de la version, sans doute la plus connue, que Roland Dorgelès donne de l'axiome « on est toujours l'embusqué de quelqu'un ». Celle-ci est publiée dans un journal du front *Le Bochofage* en juillet 1917 et doit son succès principalement à sa chute. En effet, la liste des positions militaires, toutes embusquées les unes par rapport aux autres, se termine par :

« Alors..., alors devant le guetteur transi, il n'y a plus personne pour l'envier, plus personne que les dormeurs bleuis, couchés dans l'herbe râpée de la dernière attaque. Et ceux-là aussi sont embusqués pour toujours. »

Cette fin pénible est parfois censurée, comme dans *Le Canard enchaîné* du 7 août 1917. Non seulement toutes les positions militaires semblent moralement inconfortables ou en deçà des exigences de sacrifices de l'opinion publique, mais inexorablement cette rumeur pousse vers la mort ; et seule cette mort peut faire taire l'opprobre. Le but de Dorgelès est sans doute de prouver l'absurdité et, même plus, l'indécence de cette manie qui consiste à stigmatiser les embusqués. Comme si la dynamique culpabilisante, positive et mobilisatrice de l'embuscomanie était annihilée par la perspective des cadavres pourrissants. En cela, le propos de Dorgelès constitue une réponse cinglante à la généralisation d'un anathème qui n'épargnait plus personne depuis le début du conflit.

Ce pressentiment et ce spectre d'une saignée démographique sans précédent ne cesseront de se préciser avec la durée du conflit. Même si elle est votée le 20 février 1917, la loi prescrivant une nouvelle visite des réformés n° 2 et des exemptés des classes 1896 à 1917 (environ 900 000 hommes) a suscité beaucoup de résistances parmi la Chambre. Impatient d'accroître les forces disponibles pour réaliser la rupture sur le front et faire face aux problèmes

d'effectifs, le Haut commandement et le gouvernement utilisent encore l'aiguillon des embusqués pour convaincre la Chambre de l'opportunité de cette énième révision. Le rapporteur du projet gouvernemental, Jean Ossola, déclare en effet : « L'obligation de ce nouvel examen se justifie d'ailleurs par des raisons d'équité et dérive du même principe que vous avez sanctionné par le vote de la loi du 17 août 1915 », la loi Dalbiez. Or, en 1917, la majorité de la Chambre n'est plus dans les mêmes dispositions que lors des débats sur la loi Dalbiez. En 1917, l'exhortation gouvernementale à la poursuite des embusqués laisse de marbre l'Hémicycle qui n'y voit plus qu'un prétexte pour un nouveau prélèvement insupportable sur les forces « vives » de la nation. Le député de la gauche radicale Albert Favre résume le sentiment de bon nombre de ses collègues lorsqu'il répond au rapporteur du projet de loi :

« Le gouvernement nous réclame, une fois de plus, des effectifs. Des hommes, encore des hommes, toujours des hommes, telle a été et telle est encore sa principale devise de guerre. Procédé facile, certes, commode, mais singulièrement dangereux au point où nous en sommes arrivés. Nous avons accordé jusqu'ici tout ce qui nous a été demandé, sans discussion ; mais nous sommes un certain nombre dans cette Chambre qui pensons qu'en cette matière l'extrême limite a été atteinte. »

De même, le 31 juillet 1918, la perspective de l'incorporation de la classe 1920 est considérée par un député socialiste comme « un crime contre la race ». D'ailleurs comment peut-on envisager faire la guerre avec la classe 1920, lorsqu'on connaît les souffrances déjà endurées par ces jeunes hommes depuis le début du conflit ? C'est la question que pose sans fard le député Betoulle au cours de cette même séance :

« Qu'est-ce que la classe 1920 ? Ce sont des enfants qui, au moment de la déclaration de guerre, avaient treize ans, treize ans et demi, qui, depuis cette époque, ont été obligés de produire un travail intensif, de remplacer le père et les frères qui sont sous les drapeaux ; ce sont des enfants que vous avez fatigués avant l'âge, auxquels vous avez demandé le maximum d'efforts ; ce sont des enfants que vous allez incorporer... »

Les derniers enfants peut-être ? En tout cas ceux qui devaient porter l'espoir d'une régénération de la population française.

Force est de constater que cette volonté de conserver des Français vivants, à l'avant comme à l'arrière, neutralise la thématique des embusqués. S. Audoin-Rouzeau montre que, finalement, ce poids du deuil fragilise et disqualifie la rumeur plus qu'elle ne l'exacerbe. Désormais le terme « embusqué » n'est plus une apostrophe patriotique et culpabilisante, mais une diffamation intolérable. L'usage n'en fut par la suite que plus mesuré. Le recul de l'épithète est net par exemple dans les interventions parlementaires. On a relevé 170 occurrences du mot dans les 17h30 de débats sur la loi Dalbiez, alors que les 24 heures de débats sur la loi Mourier n'en comptent que 115. Une observation que corrobore à sa façon le revirement jurisprudentiel provoqué par l'arrêt de chambre correctionnelle de Caen le 9 novembre 1916⁶. Cette instance juge en appel la sentence du tribunal correctionnel de Saint-lô rendu le 22 juillet 1916 à propos d'un incident survenu dans cette même ville le 1^{er} avril : un maréchal des logis d'artillerie en uniforme a été pris à partie en pleine rue par un individu et abondamment traité « d'embusqué ». Estimant que ces « propos étaient de nature à porter atteinte à l'honneur » de la partie civile, considérant, en outre, que cette injure constitue bien un outrage à agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions (article 224 du code pénal), la Chambre correctionnelle de Caen confirme le jugement du tribunal de Saint-Lô. Le prévenu est condamné à une amende de 200 francs.

L'embusqué ou l'usure d'une caricature

Dans les journaux du front et les périodiques de l'arrière, la figure de « l'embusqué » connaît deux évolutions remarquables au fil de l'année 1916. Elle s'estompe d'abord ; elle est moins péjorative et hostile ensuite. On mesure bien là, comme le souligne Christophe Prochasson, que les représentations ne sont pas « des images passives mais des systèmes culturels actifs, polysémiques, réversibles et en constante évolution ».

Bien que nul ne songe évidemment à contester le sacrifice hors du commun de l'infanterie, on reconnaît désormais plus volontiers l'utilité de mobilisés jusqu'ici considérés jusqu'alors comme des « embusqués », comme les artilleurs, les automobilistes, les téléphonistes. À Verdun, tous à un titre ou à un autre ont été mêlés dans le chaos de la bataille, tous ont été les acteurs de cette « victoire » française, si bien que de nombreux non-combattants approchent, voire intègrent, la communauté combattante, du moins la communauté de souffrance. Le cas est manifeste pour les automobilistes. Ce service souvent présenté comme un repaire d'embusqués gagne en effet ses lettres de noblesse sur la Voie Sacrée en transportant troupes, blessés, ravitaillement et munitions. Les journalistes de *L'Œuvre*, comme tant d'autres de leurs confrères, ne cessent de mettre en relief leur participation active à la bataille et les dangers encourus. Dans son article du 28 mars 1916, intitulé « Les automobilistes militaires », l'éloge de Mortimer-Mégret est particulièrement vibrant.

L'auteur réclame même « un peu de galon et un peu de ruban pour ces oubliés ». Mais Verdun a également distingué les télégraphistes et téléphonistes, devenus de téméraires « coureurs » en raison de la destruction quotidienne des lignes téléphoniques. Un article de *L'Œuvre* du 10 juillet 1916 signale aussi que les cyclistes sont « les gens les plus ignorés de l'armée » alors qu'ils sont souvent « fort exposés » au cours de leurs déplacements. Parlant des brancardiers régimentaires en 1917, Mortimer-Mégret a encore la leçon de Verdun en mémoire :

« Ce n'est point un service, c'est une formation de combat qui prend une part essentielle à la bataille et y joue un rôle très important. Voyez Verdun, voyez la Somme. »

Cette transformation des représentations s'observe aussi dans les débats parlementaires. Les compliments apparaissent enfin dans la correspondance des soldats. Ainsi le contrôle postal de la 3^e armée a-t-il intercepté cette lettre écrite en mars 1916 par un soldat français qui, pour avoir connu l'enfer de Verdun, ne peut qu'approuver la campagne de réhabilitation en faveur des automobilistes. Il ne lui viendrait plus à l'esprit de discuter le courage militaire des chauffeurs du front : en effet,

« depuis Verdun, les journaux ont réhabilité les automobilistes, au moins ceux du front ; on les appelle plus [sic] embusqués et quand on emploie ce mot, on le fait précéder du qualificatif : héroïques. Quel trafic sur ces routes ! Il est impossible de se faire une idée de ce que c'est⁷ ».

Nous avons vu à quel point le moral de l'automobiliste Stern était assombri par sa culpabilité « d'embusqué malgré lui ». Sans disparaître totalement, ce sentiment désagréable s'amenuise en grande partie à l'occasion de la bataille de Verdun à laquelle il participe du 2 février au 21 avril 1916. Séjourant dans une caserne de la citadelle, il y supervise les évacuations de blessés, ce qui l'oblige à de fréquentes reconnaissances sur les routes marmitées, missions au cours desquelles son « toupet et son calme » l'étonnent plus d'une fois. En fait, il gagne l'estime de soi. En outre, il assiste aux impressionnants convois sur la route de Bar-le-Duc-Verdun transformée pour l'occasion en « un véritable chemin de roulement ». En mars 1916, cette noria interminable fait écrire à Stern : « C'est le triomphe de nos autos. » Ce triomphalisme est à la mesure de l'opprobre subi depuis le début du conflit :

« Les voitures tiennent, la route tient, les conducteurs passent jours et nuits à leur volant – jamais on leur décernera assez d'éloges, et jamais on ne tressera assez de couronnes à "l'Automobile", qui a sauvé Verdun et l'on peut dire : la "France". »

Les engagements qui suivent Verdun renforcent Stern dans sa conviction et le libèrent de sa culpabilité. Le spectacle des camions dans le secteur de Fismes (Aisne) pour la préparation de l'offensive du printemps 1917 suscite par exemple ce commentaire : « Cette longue théorie de véhicules qui vont amonceler les munitions à l'avant sont tout l'image de cette guerre, et de la grande victoire de "l'automobile". "Bravo l'auto !" », s'exclame-t-il. En mars 1917, il est persuadé du rôle déterminant des automobiles dans la bataille imminente qui va relancer la guerre de mouvement :

« Allons, roulez voitures ! et roulez fort jour et nuit si la Victoire doit dépendre de là et vite ! [...] Je crois vraiment que nous y aurons été pour quelque chose – les Embusqués – avec un “A” . »

L'échec est sans doute cuisant, mais Stern est fier malgré tout des 2 000 évacuations réalisées par ses sections sanitaires en moins de trois jours.

Ces évolutions multiples, les périodiques de l'arrière comme *À la Baïonnette* ou *Le Pêle-Mêle* et certains journaux du front ne sont pas longs à les enregistrer. Beaucoup viennent en effet à reconnaître plus ou moins ouvertement les impasses et les excès de « l'embuscomanie ». Ceux-là mêmes qui avaient élaboré et entretenu la rumeur, constatent en fait que cette dernière finit toujours par se retourner contre les « authentiques » poilus. De plus en plus infondée, la rumeur est trop souvent colportée par des « professionnels » de la délation, dont la mesquinerie le dispute à la méchanceté. On les appelle aussi « embuscophobes ». La stupidité de ces personnages est sans bornes. *Le Filon* dénonce ces « vieillards qui ont l'embuscomanie dans la tête » mais n'épargne pas non plus les « commères » ou ces « femmes qui ont des névralgies » et qui souhaitent « qu'il lui [l'embusqué] arrive malheur ». L'article de François Sernada paru dans *La Mitraille* sous le titre « La Débusqueuse » en brosse un portrait sans complaisance : femme à l'esprit borné, vieille fille acariâtre, égoïste.

Mais le problème est que même les honnêtes gens, civils ou combattants, ont du mal à se départir de ce puissant réflexe « d'embuscomanie ». C'est pourquoi *Le Pêle-Mêle* souhaite tempérer le zèle patriotique du « trop bon citoyen » en lui proposant huit commandements dont deux visent précisément « l'embuscomanie » : « Tu n'obséderas pas M. le commissaire de demandes d'enquête sur tes voisins ; tu ne persisteras pas indéfiniment dans ton embuscomanie. » Ce que les combattants redoutent le plus en fait, c'est d'être les victimes mais surtout les auteurs de ces méprises blessantes, comme dans la pièce de Paul Lavalley, *L'Embusqué*⁸, écrite en novembre 1917 et jouée pour la première fois le 16 décembre 1917 au foyer du soldat de Prouilly. Une scène classique dont la fin se veut édifiante : quatre poilus font une entrée bruyante dans le compartiment d'un train où se trouve, endormi, un jeune homme en civil avec une valise et des fleurs. La discussion s'engage entre les permissionnaires au sujet des embusqués. Le jeune homme concentre tous les reproches des soldats : un jeune de 25 ans à peine, « rasé de près, bichonné », « fatigué d'avoir fait la noce » qui va sans doute rejoindre la femme d'un mobilisé prétendent-ils. Un des soldats, incapable de contrôler son dégoût et sa haine, moleste le jeune homme. Le bras articulé de ce dernier tombe à terre. Stupeur dans le compartiment. Le jeune homme ne s'est toujours pas réveillé. Comble de maladresse et de confusion, les quatre permissionnaires aperçoivent la médaille militaire sur le veston du civil. Ils décident de lui remettre sa prothèse, en vain. Alors le civil se réveille et dit d'un ton indulgent :

« Si je vous abandonne les vrais propres-à-rien, je vous conseille d'y regarder à deux fois avant d'engueuler le civil. Vous risqueriez des confusions regrettables. Depuis trois ans, vous savez, c'est dans le civil qu'on recrute les meilleurs militaires. »

Avant de descendre pour prendre leur correspondance, les quatre poilus saisis de honte font le salut militaire au modeste héros. Quelle a pu être la réaction des soldats qui assistaient à cette représentation ?

Dans un intéressant *Essai sur la différence ou la difficulté de contenter tout le monde*, le journal du front *Le Tord-Boyau* donne quelques illustrations de cette exigence jamais satisfaite de l'opinion sur la qualité de l'engagement des soldats :

« Si vous avez des brisques, on vous regarde comme un embusqué, mais si vous n'en avez pas, c'est que vous étiez auparavant à l'intérieur » ; « Si vous êtes amputé, on vous dit que c'est encore heureux, mais si vous ne l'êtes pas, on dira que vous vous êtes débrouillé. »

L'absence de blessure aussi est suspecte et semble être le privilège exclusif des embusqués comme le montre ce dessin intitulé « Soupçon » paru dans *Les hommes du jour* en juillet 1917. Évoquons l'anecdote, même si elle est rédigée après guerre en 1931, qui survient à quelques jours d'intervalle au personnage principal du roman de Maurice

Genevoix *H.O.E.* En convalescence dans sa famille après une amputation du doigt consécutive aux combats, ce blessé est pris à partie par un fantassin en permission :

« Nos yeux s'étaient croisés : je vis son regard appuyer sur moi, me jauger. Il passa sans un salut, roula une dizaine de mètres, tourna la tête par-dessus son épaule et cria au travers de la rue : Eh ! l'embusqué, tu les as vus, les Boches, avec tes galons fantaisie ? [...] Je regardais le bel uniforme que j'avais récemment commandé à un tailleur de la ville, ma vareuse d'un bleu suave, le double galon d'or qui barrait largement mes manches. Je revivais le temps pas si lointain où j'avais patrouillé dans les boyaux fangeux de la Woëvre. ⁹ »

Mortifié, notre blessé commet pourtant semblable erreur quelques jours après à la terrasse d'un café en persiflant au sujet d'un jeune officier d'intendance décoré de la Croix de Guerre :

« Lui [...] n'avait rien dit ; il avait seulement retiré son monocle dépoli et nous avons rougi en voyant son orbite informe, son œil vide aux cils clos et collés. [...] Je me disais : comment reconnaître, plus tard, si dès maintenant, et même entre nous autres, cette indignation coléreuse, cette rancune contre les épargnés, cette jalousie fatalement grandissante nous jettent à ces violences soudaines, à ces grossièretés injustes. »

Il est fort probable qu'en se multipliant ces petites scènes pénibles aient mis en un terme à la rumeur.

Le ressac de l'année 1917

En fait tous les éléments qui rendaient le débat sur les embusqués conflictuel disparaissent peu à peu au cours de l'année 1917. Le processus de dépolitisation de la question semble inéluctable, même si les mutineries de 1917 la ravivent un court instant.

Les mutineries de 1917 ou le dernier sursaut de « l'embuscomanie » ?

Dans les archives du Contrôle postal des unités de la 1^{ère} Armée, l'année 1916 marque aussi le début du déclin de la rumeur contre les embusqués. En effet, les censeurs ne trouvent plus dans les lettres contrôlées que « quelques allusions » qui n'avaient pas figuré sous leurs yeux depuis « longtemps ». Dans le rapport concernant la période du 6 au 12 novembre 1916, l'affaissement est manifeste pour le contrôleur qui note : « L'embuscomanie décline de jour en jour. » À la lecture de certains commentaires, il faut certainement plus parler de banalisation de la rumeur : les allusions qui perdurent au sujet des embusqués s'inscriraient davantage dans une sorte de rite verbal, comme le pense un autre contrôleur postal :

« Les embusqués restent d'ailleurs l'objet d'un certain nombre de récriminations ; mais il semble que ce soit refrain qu'on répète sans être bien sûr qu'il y ait encore des coupables. ¹⁰ »

L'observation relevée dans le rapport pour la période 31 décembre 1916 - janvier 1917, le confirme d'ailleurs : la présence de critiques contre les embusqués dans les lettres de soldats est devenue, aux yeux du contrôleur, une réalité « ordinaire », banale en somme. Ces remarques ne trahiraient-elles pas aussi une accoutumance ou une lassitude croissante des censeurs à l'égard d'une rumeur omniprésente depuis le commencement du conflit ?

Cependant, le lent processus d'extinction de la rumeur contre les embusqués dans les armées françaises n'est ni total ni linéaire. Tout en confirmant l'érosion de la rumeur à la fin de l'année 1916, les rapports généraux du colonel Poindron à la tête du SRA deviennent en effet nettement plus alarmistes à partir du début de l'année 1917¹¹. La question est si « aiguë » qu'elle entraîne certains mouvements d'indiscipline comme ce « refus collectif [du 126^e

régiment d'infanterie] de porter les brisques, insignes d'embusqués » noté dans le rapport du 15 février 1917. Nous sommes à quelques mois des mutineries, événement qui redonne corps à la rumeur. Cette crise a fait l'objet de nombreuses études historiques. Intense mais relativement circonscrite dans l'espace et dans le temps, elle trouve en fait son explication dans un faisceau de facteurs matériels, militaires et stratégiques, politiques et moraux. La difficulté est que la hiérarchie des causalités ou des responsabilités a pu varier en fonction des acteurs et des témoins. Dans leur recherche étiologique, les contemporains évoquent souvent en effet la question des « embusqués ».

Dans son rapport à la Commission de l'Armée, le député Octave Lauraine constate que « le soldat français a soif d'égalité » et prétend que les embusqués sont une « cause permanente de mécontentement violent¹² ». Interprétant les mutineries comme un mouvement de subversion révolutionnaire ourdi par l'intérieur et relayé dans les unités du front par quelques agitateurs, l'état-major français est aussi tenté d'établir un lien causal entre la rumeur contre les embusqués et l'exaspération des soldats. Les rapports du SRA de juin 1917 s'inscrivent bien dans cette lecture de l'événement. À titre d'exemple, le rapport du 6 juin 1917 consigne un extrait de lettre, jugée subversive, qui illustre l'influence pernicieuse de l'intérieur sur les esprits du front. Un soldat écrit, en effet, à sa femme :

« Enfin j'espère m'en sortir indemne en attendant je sens mon sang bouillir car quand cela éclatera ceux qui avant criaient vive la guerre peuvent venir me trouver et les embusqués du pays pourront bien déménager¹³. »

Dans le rapport du 11 juin 1917, le SRA estime que le mauvais moral des soldats s'explique en partie parce que

« la querelle des classes sociales combattantes et non combattantes n'a jamais cessé : chez les officiers, c'est l'opposition des officiers de troupe et des officiers d'état-major ; chez les hommes, les paysans des tranchées comparent leur sort à celui des ouvriers d'usine ou des bourgeois des bureaux¹⁴ ».

Dans le rapport du 15 juillet 1917 sur les causes d'agitation parmi la troupe, le SRA regarde encore dans la direction de l'intérieur. Cet extrait de lettre d'une femme à un soldat y figure notamment :

« À Troyes il y a environ 15 jours il y a eu des incendies très souvent et il paraît qu'on a trouvé des lettres qui disaient que tant qu'il y aurait des embusqués, Troyes brûlerait. Le bruit avait même couru que l'hôtel de ville devait sauter¹⁵. »

Dans ces conditions, et sachant combien l'information et les rumeurs pouvaient circuler rapidement entre l'arrière et l'avant, l'état-major est convaincu qu'il est impossible aux soldats de résister à l'influence pernicieuse de l'arrière. Pourtant, cette analyse de l'état-major est loin d'être corroborée par les rapports préfectoraux du mois de juin 1917 : les quatre-vingt-trois rapports des préfets ne captent guère de rumeur sur les embusqués. Seul le préfet du Cher, dans son rapport du 19 juin 1917, craint que « l'animosité [de ses administrés] contre les ouvriers des usines traités couramment d'embusqués¹⁶ » n'impressionne les soldats du front.

Finalement, quelle place tient la question des embusqués dans la trame explicative des mutineries ? Guy Pedroncini prétend que l'état-major a largement exagéré les manipulations politiques et les faiblesses de l'arrière pour mieux minimiser ses propres responsabilités. Selon lui, les mutineries sont avant tout une crise militaire sanctionnant trois années d'impasse tactique. Plus récemment, Léonard V. Smith a proposé une autre interprétation de l'événement. Les agitations au sein de la 5^e Division d'infanterie, pourtant nullement impliquée dans les opérations désastreuses sur le Chemin des Dames, sont avant tout d'ordre politique. L'historien britannique précise que les mutineries sont l'instant « d'une complexe renégociation politique des paramètres de l'autorité du commandement. » Une crise politique au cours de laquelle les citoyens-soldats en appellent à la démocratie directe pour discuter les ordres du commandement, et au-delà les fins et les moyens du combat. Il s'agit d'une revendication on ne peut plus légitime : devant l'incapacité du commandement à créer la guerre de mouvement et à ne proposer d'autre horizon aux soldats qu'une guerre d'usure dans l'univers carcéral des tranchées, c'est finalement au peuple

souverain et combattant qu'il revient de prendre la direction de la guerre.

Les mutins ont-ils motivé leur désobéissance par le scandale des embusqués ? La chasse aux embusqués fait-elle partie de leurs doléances ? Il est difficile de répondre à ces questions, peut-être parce que les revendications des soldats se sont souvent exprimées avec une certaine confusion. Sans doute la question des embusqués n'est-elle pas au centre ou le détonateur de la crise puisque, depuis la fin 1916, la tendance est au déclin de « l'embuscomanie ». Toutefois, dans cette crise, la thématique des embusqués agit comme une sorte de principe fédérateur en agrégeant, au sens propre du terme, les motifs d'insatisfaction. Qu'il s'agisse de la distribution des décorations de guerre ou du régime des permissions, de l'avancement, des relations hiérarchiques au sein des unités, enfin de l'inégalité des classes sociales face au danger, l'anathème embusqué résume et catalyse toutes les frustrations accumulées depuis des dizaines de mois dans la troupe. Jean-Noël Jeanneney a souligné que le langage subversif des mutins était parfois stéréotypé : quelques chants révolutionnaires dans un cantonnement, des drapeaux rouges sur un convoi de permissionnaires. Les insultes d'embusqués ne remplissent-elles pas la même fonction cathartique ? C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter la présence de nombreux graffitis à l'encontre des embusqués sur les trains de permissionnaires en 1917. Il y a tout lieu de croire que ces graffitis ne sont pas des rédactions collectives, mais probablement le fruit d'initiatives individuelles. Remarquons aussi que les propos affichés sur les trains sont parfois contradictoires : à côté des très convenus « À bas la Guerre !¹⁷ », « Vive la révolution ! », on trouve encore des graffitis anti-allemands. Par exemple, sur le train R du 13 au 13 juillet 1917 : « À bas les boches, on doit les supprimer de l'Europe. » Mais les diatribes contre les embusqués reviennent souvent. Sur le train R. bis transportant des combattants de retour du front, on a retrouvé et hâtivement effacé à l'arrivée à Paris, le 27 juin 1917, les inscriptions suivantes : « Des embusqués, il n'en faut plus » ; « Camarades, la République se fout de notre gueule. » Le 5 juillet 1917, à Crépy-en-Valois, on relève sur le train 7B ter : « Un poilu réclame la guerre aux embusqués. » De telles épigraphes s'écrivent encore à la mi-juillet, alors que les mutineries sont terminées : « Mort aux embusqués, c'est une bande de vaches, ils seraient mieux au front », a-t-on pu lire sur le train PLM 14701 dans la nuit du 13 au 14 juillet 1917. Les rapports de certains chefs d'unités ou de gares régulatrices montrent aussi que l'insulte permet de verbaliser et de libérer les tensions accumulées au front entre les différentes catégories de mobilisés. Le début de mutinerie du 85^e RI à Noncourt, dans la nuit du 26 au 26 juin 1917, oppose ainsi 150 fantassins de cette unité d'infanterie aux conducteurs d'un convoi de 59 camions venus les embarquer vers une destination inconnue. Les fantassins arrêtent les véhicules en pleine nuit, brisent des vitres et des phares et insultent les conducteurs « d'embusqués [...] complices des officiers qui veulent les emmener aux tranchées. » Le commissaire spécial de Nancy confirme cette fronde contre les officiers dans son rapport du 26 juin 1917 :

« Les militaires de toutes armes protestent tous les jours de ne pouvoir prendre le train directement pour Paris lequel, disaient-ils, ne contient que des officiers et des militaires embusqués à Nancy. »

Les passages et les correspondances en gare sont souvent l'occasion de nombreuses altercations entre combattants et non-combattants ou non mobilisés. Le 26 juin 1917, dans la gare régulatrice de Troyes, survient une altercation entre un soldat du 81^e régiment d'artillerie d'assaut et un employé des chemins de fer. C'est bien le premier qui « a insulté des agents de la compagnie des chemins de fer de l'Est qui se trouvaient sur le quai, servant leur local, en les traitant d'embusqués, fainéants, propres à rien ».

Les insultes se terminent par une rixe générale. L'alcool est souvent considéré comme un facteur désinhibant par les officiers qui rédigent les rapports. C'est visiblement le cas du soldat Gouble affecté à un parc d'artillerie (donc non combattant) qui revient après 7 jours de permission. Le retour de Paris à Beauvais est particulièrement mouvementé en effet :

« Il était en état d'ivresse, tenait des propos incohérents, traitait à chaque station d'embusqués et de cochons les militaires qui se trouvaient sur les quais. En cours de route, il interpella le gendarme Bourcois dans les termes suivants : "Dis donc sale embusqué, fainéant, indigne de porter la médaille militaire". »

En revanche, c'est parfaitement sobre que le soldat Auvrard s'adresse ainsi à un groupe d'hommes dans le cantonnement de Germiny à la mi-juin 1917 :

« Au lieu de faire des lois, Dalbiez ferait mieux de venir sur le front combattre comme nous car si nous, territoriaux, on nous fait faire un jour sa connaissance, au lieu de lui dire bonjour, on lui lancera une grenade sur le coin de la gueule. Je ne serai pas le seul car l'autre jour un bicot, en pleine gare de Nord, a balancé une grenade sur des flics et des gardes républicains, c'est bien fait pour eux car ces blancs-becs devraient être au front. »

En tout cas, à partir de la moitié 1917, la rumeur se tarit très clairement. Dans les unités de la 1^{ère} Armée qui ne furent pas impliquées dans les mutineries du printemps 1917, la rubrique « embusqués » est de moins en moins renseignée. On trouve fréquemment les indications « néant », « rien à signaler ». Au cours de l'année 1918, la rubrique « embusqués » elle-même n'apparaît que très rarement dans les rapports des contrôleurs postaux.

Les enseignements de la loi Mourier de 1917

Louis Mourier, député radical-socialiste du Gard, n'en est pas à son coup d'essai contre les embusqués. En 1916, il est à l'origine, avec son collègue Vincent Auriol, de nombreux ordres du jour demandant au gouvernement d'appliquer la loi Dalbiez. Il multiplie les interpellations en faveur d'une révision de tous les sursis d'appel, convaincu que ces procédures de retour à l'arrière offrent trop de sinécures aux embusqués. Insatisfait des résultats de la lutte contre les embusqués, il propose en janvier 1917 une nouvelle loi contre les embusqués. Les discussions commencent en mars 1917.

La similitude entre les débats sur la proposition de loi Mourier et ceux de la loi Dalbiez est troublante. Le contexte législatif est pratiquement identique et Henry Paté à la Chambre et Henri Chéron au Sénat sont encore les rapporteurs du nouveau texte ; comme la loi Dalbiez. L'attente et l'exaspération de l'opinion sont fortes là aussi, surtout après les mutineries de mai-juin 1917 : les députés et les sénateurs ont conscience de légiférer autant contre les embusqués que pour la paix publique. La crise militaire du printemps pèse en effet lourdement sur les débats et ranime la rhétorique égalitaire de « l'impôt du sang ». Pour beaucoup de parlementaires, un lien causal existe entre les mutineries et la question des embusqués. Le sénateur Henri Chéron justifie ainsi l'opportunité de cette loi :

« Le respect de l'égalité des charges militaires ne répond plus seulement au besoin de justice [...] Après trois ans de guerre, au milieu de tant de souffrances, de tant de deuils, le souci le plus élémentaire de la paix publique et de l'unité du pays commande ici de donner entière satisfaction à la conscience nationale. »

Lors de la séance du 26 juillet 1917, le député Lasies présente cette initiative comme la loi de la dernière chance :

« Il faut surtout éviter de donner à nos combattants des espérances qui ne réaliseront pas. N'oubliez pas que les derniers événements qui nous ont tant angoissés ont surtout été provoqués par les promesses faites [le député pense à la loi Dalbiez de 1915], mais non tenues. »

La conclusion des débats appartient au sénateur Jules Jeanneney guère plus rassurant dans la séance du 3 août 1917 :

« Vous ne pouvez pas ne pas sentir, comme nous, monter de plus en plus la réprobation contre tous ceux qui, rebelles aux dangers des batailles, mettent leur intelligence à s'y soustraire, et mauvais Français, violent l'égalité de l'impôt du sang. »

En forme d'épilogue douloureux à son discours, Jules Jeanneney lit la lettre poignante d'un instituteur dont le fils unique, un jeune homme du service auxiliaire récupéré, vient de mourir au front alors qu'il connaît dans sa commune un embusqué de vingt-huit ans qui « n'a jamais vu le front que de très loin, [ayant] fait la campagne dans des bureaux d'état-major » et prépare son mariage à l'occasion de fréquentes permissions. Jeanneney a particulièrement bien

choisi son extrait, car les derniers mots de l'instituteur rappellent combien l'inégalité de l'impôt du sang peut se concrétiser de manière insupportable : « De cette sorte, dans le même mois, j'aurai, comme secrétaire de mairie, à inscrire sur nos registres, la mort de mon fils et le mariage d'un embusqué. » Toutefois, l'approche des congés parlementaires, fin août, accélère la conclusion des débats et précipite le vote, comme en 1915.

Des différences notables existent pourtant entre ces deux débats. Certes le principe général de la proposition de loi Mourier vise à compléter la loi Dalbiez de 1915 : l'article 1 entend en effet lutter contre les embusqués, notamment ceux des classes 1903 à 1917, officiers compris, installés dans des unités non-combattantes de la zone des armées (les mobilisés de cette zone n'étaient pas visés par la loi Dalbiez) ou de l'intérieur et qui n'auraient pas servi au moins un an dans une unité combattante. Apparemment, « l'impôt du sang » triomphe encore. Pourtant une analyse rapide du dispositif législatif débattu montre que c'est le principe de spécialité qui prévaut dans la répartition des effectifs mobilisés. Ainsi, le vote des articles donne lieu à des discussions plus techniques et moins caricaturales, à la mesure des enjeux de la production de guerre et de la complexité croissante de l'armée ce qu'illustre bien le nombre d'amendements déposés (103 ici, contre 37 pour la loi Dalbiez). Lorsqu'elle a lieu, la référence à « l'égalité de l'impôt du sang » s'avère donc essentiellement incantatoire. D'ailleurs, une série de dispenses permettent de contourner ce sacro-saint principe. D'abord, tout mobilisé de l'arrière qui aurait servi dans une unité combattante au moins un an depuis le début de la guerre est légalement dispensé de l'application de cette loi. Mourier et ses collègues considèrent en effet qu'une année dans une unité du front constitue une épreuve suffisamment longue pour que le risque de mort se soit maintes fois présenté. Est-il décent d'exiger plus d'un soldat qui a bravé la mort au moins une année et, qui plus est, rempli désormais une tâche utile à l'effort de guerre à l'arrière ? Ensuite, les articles 2 et 3 établissent une longue liste des mobilisés exemptés *de facto* de l'application de la loi alors même qu'ils n'ont pas un an de service dans une unité combattante. Sur ces mobilisés spécialistes absolument indispensables à la Défense nationale, les parlementaires tiennent des propos que bon nombre d'entre eux auraient sans doute récusés et jugés proprement scandaleux en 1915. Ceux qui doivent ainsi échapper légalement à « l'impôt du sang » sont innombrables. L'article 3 de la loi précise par exemple que les dispositions de l'article 1 ne s'appliquent en principe à aucun spécialiste qualifié travaillant pour la Défense nationale « à l'étude, à la construction, à la fabrication, à l'entretien au service ou à la réparation du matériel de guerre ». De telles catégories de spécialistes se comptent par dizaines. Le député socialiste Deguise veut même élargir l'exemption aux « chimistes, radiologistes et manipulateurs de radiologie mobilisés dans les services techniques et laboratoires de l'avant et de l'intérieur » jugeant que, par les services rendus et les risques encourus (bombardements mais surtout les accidents de manipulation), « ces hommes n'ont pas à redouter l'appellation injurieuse d'embusqués ». À l'évidence, les deux années qui séparent la loi Mourier de la loi Dalbiez ont profondément changé les représentations des députés sur l'effort de guerre et relativisé les enjeux posés par le problème des embusqués.

Les Alliés, de nouveaux embusqués ?

Exsangue à force de payer un « impôt du sang » devenu insupportable, le peuple français semble retourner sa rhétorique égalitaire vers les alliés dont le sacrifice n'est pas à la hauteur de celui consenti par les « poilus ». Dans les débats parlementaires, en particulier ceux consacrés à l'incorporation des jeunes classes, les insinuations ne cessent de se multiplier. Dans la presse ou dans les rangs combattants, l'accusation est encore plus directe.

En effet, à partir de la séance du 21 novembre 1916 (incorporation de la classe 1918), les députés ne cessent d'interroger la contribution des Alliés au regard des pertes françaises. Jusque-là ce genre de comparaison était totalement absent. Dans la séance du 30 novembre 1915 (incorporation classe 1917) par exemple, Vincent Auriol ne marchandait pas ses compliments à l'égard des « efforts [alliés] pour défendre la liberté des peuples ». Le revirement est net à partir du débat de novembre 1916 : Abel Ferry, rapporteur de la Commission de l'Armée lors de cette séance, y est sans doute pour quelque chose lorsqu'il suggère à la Chambre la revendication suivante : « Qu'elle demande que nos alliés, qui ont déjà tant fait pour la guerre, fassent un effort supplémentaire. » Ces propos, beaucoup de députés vont les reprendre dans des termes encore plus explicites. Écoutons le socialiste Albert Favre

dans la même séance :

« Il ne faut pas toujours donner sans compter, au moment où nous sommes arrivés ; il est bon, à certaines heures, de faire le calcul, le bilan des pertes que nous avons subies, pour que nous puissions dire à ceux qui combattent à côté de nous : "Voilà ce que nous avons fait ; voilà ce que nous vous demandons de faire". Guerre d'usure, a-t-on dit, semblant en prendre son parti assez allègrement. Guerre d'usure oui ; mais il ne faut pas hésiter à le dire [à l'exiger] : guerre d'usure bilatérale, [car] les sacrifices en hommes, du côté de nos alliés et du nôtre, ne sont point équivalents. »

Le député donne ensuite des preuves de cet engagement total, presque unilatéral, des forces françaises dans la guerre. Son collègue Deguise en mars 1917 est tout aussi péremptoire :

« Car, en toute justice, je pense que si l'égalité absolue pouvait exister, la France pourrait se croiser les bras sur tous les champs de bataille, pendant que les autres nations alliées continueraient seules à lutter pour le triomphe du droit et de la civilisation. »

En décembre 1917, il prétend que « c'est le poilu français qui a tenu depuis 1914 jusqu'au mois de décembre et c'est pourquoi le poilu français a le droit que vous pesiez dans la balance de la justice internationale et entre les alliés les sacrifices qu'il a faits et ceux que les autres doivent accomplir ».

Dès lors, la nouvelle exigence à l'égard du gouvernement français est simple : il s'agit de réclamer une plus grande contribution de la part des alliés dans l'effort commun. En décembre 1917, Patureau-Baronnet (radical, radical-socialiste) donne trois à quatre mois au gouvernement français pour obtenir des Alliés 60 000 à 80 000 soldats et réclame même l'application d'une « loi de recrutement commune » à tous les membres de l'alliance. Bref, nombreuses sont les interventions parlementaires qui illustrent la substitution de la problématique des « alliés embusqués » à celle des « embusqués français ». Les parlementaires persisteront d'ailleurs dans cette attitude juste après la guerre, comme dans le célèbre rapport parlementaire de Louis Marin, en mars 1920.

À l'image du Parlement, la presse, qu'elle que soit son appartenance politique (le reproche est cependant plus marqué dans les journaux de gauche), fait chorus sur l'insuffisance de l'engagement allié. L'enlisement du conflit, la présence de corps expéditionnaires étrangers sur le sol français, les pertes enregistrées et les engagements des alliés, mais aussi la variété des régimes de recrutement au sein des nations luttant contre l'Allemagne, toutes ces données conduisent bon nombre de Français à la conviction qu'en matière d'utilisation des hommes, il y a deux poids deux mesures.

L'Angleterre est particulièrement visée par ce genre de griefs comme l'expose J. Winter. Depuis le début 1916, les journaux scrutent avec beaucoup d'attention la difficile genèse du service obligatoire outre-Manche, encourageant les efforts de leurs promoteurs, Lord Derby et M. Asquith. Le commentaire de Gustave Hervé est singulièrement incisif : constatant les limites du volontariat britannique, il s'en prend aux célibataires anglais qui ont refusé tout engagement. Pour 650 000 d'entre eux, affirme le fondateur de *La Victoire*, « c'étaient bel et bien des embusqués », symboles vivants d'une « race égoïste, amie de ses aises ». À la grande satisfaction de tous les chroniqueurs hexagonaux, le bill qui institue le service militaire obligatoire et universel en Angleterre est voté le 4 mai 1916. Soulagé par ce vote, Clemenceau, qui a consacré de nombreux éditoriaux au problème, ne peut cacher que jusqu'à maintenant l'Angleterre « s'était laissée aller aux nonchances du retard. On peut dire que, d'un mot, elle a fait le nécessaire pour rattraper le temps perdu ».

On n'en souligne pas moins les limites de cette nouvelle loi de recrutement : un Anglais n'est plus mobilisable après 41 ans (48 ans pour les Français et même plus), l'Irlande n'est pas concernée par cette loi. Georges Berthoulat, dans *La Liberté*, regrette le nombre encore trop élevé de « slackers » outre-Manche : un système d'exemption assez large permet à de nombreux hommes de moins de 41 ans d'éviter l'incorporation en travaillant dans les usines de guerre ou en appartenant à des professions « réservées » au nombre de trois cent cinquante ; au

surplus des tribunaux locaux permettent de faire appel de la décision d'incorporation.

En France même, les troupes anglaises offrent le flanc à de nombreuses critiques. On les retrouve dans certains rapports d'Abel Ferry. Dans celui du 31 mai 1917, par exemple, il estime que les « alliés exagèrent » et devraient « soulager du quart de son effort l'armée française ». Beaucoup d'éléments plaident d'ailleurs pour une plus large participation anglaise : l'infériorité de leurs pertes ou l'importance des non-combattants dans les services de l'arrière. Enfin, il y a l'inégale répartition des forces anglaises et françaises le long du front. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec 1 800 000 hommes, les Anglais tiennent un front de 138 km, soit un ratio de 13 hommes par mètre. En revanche, dans l'armée française, le *ratio* est bien plus défavorable : 5 hommes par mètre de front (2 800 000 combattants pour 574 km). C'est pourquoi Abel Ferry préconise l'élargissement du front anglais à 270 km environ.

L'exigence d'égalité ne doit donc plus seulement caractériser la France ou l'Angleterre, mais s'imposer à l'ensemble des nations alliées. C'est le leitmotiv de la classe politique et de la presse françaises au cours de l'année 1916. « Quant à nous [les Français], il n'est guère possible de faire plus que nous avons déjà fait », lit-on dans *L'Humanité* du 15 décembre 1916. *La Croix* souhaite aussi « l'égalisation des charges militaires entre les Alliés ». C'est mot pour mot le même souhait que Mortimer-Mégret martèle obstinément dans sa rubrique militaire de *L'Œuvre* à partir du second semestre 1916. Les titres de ses articles ne nécessitent pas de longs commentaires : « L'impôt du sang égal pour tous : nations comme individus » (25 novembre) ; « Les principes qui régissent les individus doivent aussi régir les nations » (26 novembre) ; « Chacun son tour » (27 novembre). Le gouvernement français est donc sommé d'augmenter les concours alliés. Craignant que la France ne soit incapable de se relever économiquement et démographiquement de cette épreuve, la Ligue des Droits de l'Homme suggère également de « signaler ce danger à quelques alliés, qui ont des réserves d'hommes considérables¹⁸ ».

C'est de manière tout aussi directe que les combattants soulignent le caractère presque unilatéral du sacrifice français. Quelques lettres de la correspondance de guerre Barrès en témoignent. À bien entendre ce sergent du 166^e régiment d'infanterie, la transparence de l'engagement britannique serait l'une des causes de la démoralisation croissante de son unité : les Anglais n'ont pas fourni les effectifs promis et leurs pertes seraient dix fois moins élevées que dans les rangs français. Celui-ci ajoute :

« Des officiers français, parlant de l'armée anglaise, disent : un tiers sur le front, un tiers à l'arrière qui joue au football, un tiers en permission en Angleterre. »

Un témoin qui a pu parler avec des soldats du 401^e régiment d'infanterie de retour de la Somme en avril 1918, livre ce commentaire à Barrès :

« Je ne retiens que la rage qu'ils ont exprimée d'être de sanglants bouche-trous de toutes les fautes et les lâchetés de certains de nos alliés. »

Le 19 avril 1918, lors d'une visite du front, les députés Renaudel, Ossola et Ferry se trouvent entourés par une centaine de fantassins haineux redescendant d'une attaque. Parmi les causes de cette irritation impressionnante, les députés entendent la suivante : « Nous en avons assez de sauver les Anglais et les Italiens ! »

Quant aux Italiens, obligés de solliciter le soutien des troupes françaises après le désastre de Caporetto, ils ne sont pas plus épargnés par Abel Ferry. En mission à la fin de l'année 1917, il en revient avec une impression très défavorable, notamment au sujet des « fuites d'effectifs » (désertion, sursis d'appel abusifs) fort nombreuses. Certains relevés du contrôle postal confirment ce reproche. Comme dans la ville de Rennes où, note le service du moral, « l'arrivée d'un millier de soldats italiens destinés à travailler à l'Arsenal, au moment où nos troupes partent au secours de l'Italie, a causé une grande surprise et une vive émotion »¹⁹.

Sur le front italien, on peut même parler de grogne à la lecture de certaines lettres saisies par le contrôle postal

français. Le résumé des lettres envoyées par les soldats de l'Armée d'Italie pour la période de décembre 1917-janvier 1918 est sans ambiguïté :

« Les critiques et les plaintes les plus vives sont provoquées par le grand nombre d'embusqués. Nos R.A.T. en particulier, sont péniblement surpris de voir tant d'hommes jeunes et vigoureux non mobilisés et maintenus dans des postes de l'arrière. On souhaite ardemment que notre gouvernement obtienne du gouvernement allié la mobilisation complète et rapide de toutes les forces de la nation. »²⁰

André Mare porte un semblable regard sur les alliés de la France. Ce camoufleur qui a l'expérience des premières lignes sur le front français depuis 1915 est muté en Italie à la fin de l'année 1917. L'impression de malaise est immédiate en face de la désorganisation de l'armée italienne ; les soldats transalpins fanfaronnent : « [ils] ont assez d'allure mais tout ça a une gueule d'opéra comique et pas l'air sérieux. » À Mantoue, Vérone, Vicence, villes de l'arrière-front italien, il constate la présence de beaucoup de jeunes hommes non mobilisés. Cette sévérité se justifie d'autant plus à ses yeux qu'« il n'y a pas de comparaison entre la guerre qu'on fait ici et celle de chez nous ».

Évidemment, il faut, dans ces récriminations, faire la part des griefs militaires et de ceux qui ne le sont pas (altérité culturelle, peur de l'occupation et de la concurrence étrangères, cherté de la vie provoquée par le fort pouvoir d'achat des soldats alliés, etc.). On peut supposer aussi que le choix, justifié ou non, de cette nouvelle cible permet de cultiver, sur le plan rhétorique au moins, l'identité égalitaire de la République en guerre. Toujours est-il que les Français sont moins enclins à se dénigrer eux-mêmes.

L'intensité et la diversion événementielles de l'année 1917

L'année 1917 constitue une indiscutable rupture militaire, politique, sociale et morale dans l'ensemble des pays belligérants. Les grands bouleversements politiques et diplomatiques de cette année ont particulièrement retenu l'opinion et n'ont pu être sans conséquence sur la question des embusqués. Certes, il n'y a pas à proprement parler de lien de causalité direct entre ces deux réalités. Mais, à n'en pas douter, la densité politique et diplomatique de l'année 1917 exerce un pouvoir de diversion sur l'opinion et dévalue un peu plus l'intérêt politique du problème des embusqués.

La chronologie suivante n'est pas exhaustive. Elle montre cependant que la politique reprend ses droits en 1917 : quatre gouvernements différents (Briand, Ribot, Painlevé et Clemenceau) se succèdent en France. Au surplus, de retentissantes affaires d'espionnage provoquent la réprobation unanime de l'opinion. L'ennemi de l'intérieur n'est plus « l'embusqué », mais bien l'espion ou l'affidé de l'Allemagne. En 1915-1916, l'actualité judiciaire avait été monopolisée par le procès des « réformes scandaleuses » jugé au mois de mars-avril par le 3^e Conseil de guerre de Paris. Or en 1917, le 3^e Conseil de guerre ne juge plus les embusqués, mais les « espions » ou les « traîtres » tels que Mata-Hari ou les personnalités impliquées dans l'affaire du *Bonnet Rouge* (journal anarchiste) comme Vîgo (Miguel Almereyda) mais aussi le député Turmel et Bolo.

Ces scandales qui éclatent au grand jour et posent la question de la complicité active ou passive de certains hommes politiques visent particulièrement Caillaux et Malvy. Ce dernier, ministre de l'Intérieur, est la cible d'une intense campagne de presse de la part de Léon Daudet dans *L'Action Française* et de Clemenceau dans *L'Homme enchaîné*. Malvy est contraint à la démission le 31 août, avant d'être poursuivi. L'impact de ce climat délétère est manifeste parmi les combattants : dans un rapport daté du mois d'octobre 1917 et résumant l'état moral de 1 059 unités de l'armée à partir des documents fournis par les chefs de corps et les commissions de contrôle postal, le SRA conclut que 86 % des unités sont préoccupées par ces scandales politiques. En revanche, « la vie trop large des ouvriers mobilisés », souvent assimilés à des embusqués, n'indisposerait plus que 7 % des unités²¹. L'actualité diplomatique fait aussi diversion à propos de la question des embusqués : les propositions de paix, qu'elles soient allemandes ou pontificales, suscitent l'interrogation ; le projet de conférence internationale socialiste à Stockholm

accélère les divisions politiques au sein de l'Union sacrée. Quant aux conséquences militaires et politiques de la révolution russe, elles ne laissent pas de préoccuper les rédactions de presse.

L'action du gouvernement Clemenceau contre les embusqués

D'ailleurs si « l'embuscomanie » décline, n'est-ce pas lié aussi à la perception nouvelle que l'opinion a de l'action ministérielle ? Peu à peu, une conviction l'emporte en effet : avec un pouvoir mieux organisé et plus déterminé, les jours des derniers et des véritables embusqués (ceux du favoritisme) sont désormais comptés. Et cette confiance nouvelle dans le pouvoir coïncide avec le retour de Clemenceau aux affaires en novembre 1917. En septembre 1917, le chroniqueur Sigit déplorait encore les vellétés gouvernementales contre les embusqués :

« Ah ! Oui ! Ils tiennent les épilés ! » « la ligue contre les embusqués travaille de son côté, de toutes ses forces. Mais que faire contre la faction impérieuse qui tient en laisse nos ministres, comme l'administration tout entière, les politiciens et la presse ? Non, vous ne les aurez pas, les embusqués ! Vous ne les aurez pas, parce que vous acceptez comme maîtres les pires embusqueurs. »

Quatre mois après, il est tout heureux de se contredire dans *Le Charivari* :

« Ils ne tiennent plus qu'à un fil ! La terreur règne dans les différents campements où nos bons embusqués abritaient leur précieuse personne. »

Comment expliquer cet « effet Clemenceau » ? Il faut d'abord considérer le contexte. Dans le climat pesant de trahison et de risque de désunion sociale et politique, Clemenceau incarne le dernier recours. Il suffit de lire les commentaires de la presse sur sa célèbre déclaration ministérielle du 20 novembre 1917, en particulier dans *La Croix* et *L'Action Française*, guère susceptibles de complaisance à l'égard de Clemenceau. *La Croix* est visiblement impressionnée par ce discours :

« Nous n'hésitons pas à déclarer que monsieur Clemenceau a eu, hier, un grand succès à la Chambre et que ce succès était mérité. Sa déclaration ministérielle est un bel appel à la discipline du pays tout entier. »

L'approbation de Charles Maurras surtout ne laisse pas de surprendre : le nouveau Président du conseil a donné une « impression physique » considérable sur l'ensemble des parlementaires et « le ton général du discours a été grave, et souvent d'un souffle vraiment français et d'une patriotique émotion²² ». Clemenceau est « celui qui personifie aujourd'hui l'action » surenchérit même le fondateur du journal royaliste dans l'édition du 24 novembre. L'action contre les embusqués en particulier. Même si elle s'efface des colonnes de *L'Homme enchaîné*, la question des embusqués conserve en effet un caractère primordial aux yeux de Clemenceau. Le général Mordacq, chef du cabinet militaire et chargé par Clemenceau de procéder à un « nettoyage de l'intérieur », résume ainsi la situation :

« Il ne faut pas oublier enfin que cette poursuite des embusqués [...] présentait en novembre 1917 une importance capitale. [...] M. Clemenceau se rendait tellement compte de la gravité de la question, que tous les soirs, sans exception, vers vingt heures environ, pendant toute la durée de la guerre, monsieur Ignace [le sous-secrétaire d'État à la justice militaire] venait le mettre au courant du résultat de ses recherches au cours de la journée écoulée. Il semble qu'actuellement [le témoin écrit à la fin des années 1920], on ait quelque peu oublié cette situation morale de fin 1917 qui provoqua parmi nous une grosse inquiétude²³. »

Pour comprendre « l'effet Clemenceau », il faut ensuite évoquer l'équipe gouvernementale choisie pour mener à bien cette « guerre intégrale » annoncée par Clemenceau dans sa déclaration du 20 novembre 1917. Président du Conseil, Clemenceau détient le portefeuille de la Guerre. Son équipe gouvernementale est composée de proches collaborant avec lui depuis le début de la guerre dont certains siégeaient à la commission sénatoriale de l'Armée. Georges Mandel dirige le cabinet civil et le général Mordacq le cabinet militaire de la présidence du Conseil. Léon

Abrami prend la tête du sous-secrétariat à la guerre (effectifs et pensions) après qu'Abel Ferry l'ait refusé. Édouard Ignace est nommé sous-secrétaire d'État à la justice militaire et sa probité comme sa pugnacité le désignent spécialement pour lutter contre les embusqués. Jules Jeanneney occupe le sous-secrétariat d'État à la Présidence du Conseil et celui de la guerre. Sa présence est un indice marquant de la volonté de Clemenceau de mettre un terme au scandale des embusqués. Le sénateur de Saône-et-Loire est un membre actif de la commission sénatoriale de l'Armée ; il s'est particulièrement distingué, en août 1917, par son volumineux rapport sur les embusqués. Jules Jeanneney y retrace surtout les activités et les écueils rencontrés par la Commission de Contrôle des Effectifs dont il fit partie. Créée en mars 1917, cette commission avait pour ambition de mieux gérer les affectations des militaires et de réduire les embuscades. Les activités de cette commission se soldent par un échec. Fin juillet, la plupart des membres de la Commission remettent leur démission au ministre de la Guerre Paul Painlevé. Les moyens d'action sont jugés insuffisants et les blocages administratifs d'autant plus puissants que le ministère de la Guerre refuse de les résorber et de les sanctionner. La lettre d'encouragement d'Henri Bailly, secrétaire général de la Ligue Nationale contre les Embusqués, est tout de même révélatrice de la dynamique que Jeanneney tentait d'insuffler contre l'embuscade :

« C'est avec un bien vif regret que j'apprends la résolution que vous avez prise ainsi que vos collègues du Parlement d'abandonner la commission de contrôle. Je comprends votre décision car à quoi bon, si vous n'avez pas les moyens d'action indispensables, poursuivre une œuvre forcément perdue. Veuillez me dire si la commission existe toujours et en ce cas si vous estimez que nous devons continuer à lui envoyer nos papiers ; je crains que cela soit bien inutile si aucune sanction n'intervient²⁴. »

En entrant dans le gouvernement Clemenceau, Jeanneney dispose enfin des moyens et du soutien politique pour éradiquer l'embuscade. La collaboration reprend avec la Ligue nationale contre les embusqués qui l'intronise « grand nettoyeur des tranchées de l'arrière²⁵ ».

L'action de Clemenceau contre les embusqués fut résolue et consista à appliquer, quasiment à la lettre, le programme qui avait été élaboré dans les colonnes de *L'Homme enchaîné* dès les premiers mois du conflit. D'abord on change en profondeur les méthodes de travail pour sortir le ministère de la Guerre de sa léthargie : réunion quotidienne et individuelle avec les directeurs de bureau, abandon des bordereaux et des notes au profit du téléphone, organisation de permanences à toute heure du jour et de la nuit. Les premières mesures donnent le ton. L'équipe gouvernementale traque méthodiquement tous les « indispensables » des ministères, des organismes publics ou des missions militaires françaises fonctionnant auprès des armées anglaise et américaine (postes d'interprètes, etc.). L'application de la loi Mourier est scrupuleuse. En outre, Clemenceau crée le 12 décembre 1917 le Commissariat aux Effectifs doté de véritables moyens d'investigation et de pouvoirs de sanction. Cet organisme est dirigé par monsieur Le Hérisse et Henry Paté (ce dernier fut rapporteur de la loi Dalbiez et de la loi Mourier à la Chambre). La Maison de la Presse est supprimée.

De même, la mésaventure qui survient à Jean Monnet montre à quel point Clemenceau est *a priori* hostile à tout passe-droit en matière d'affectation militaire. Réformé avant guerre et en sursis d'appel illimité, Jean Monnet (1888-1979) se consacre depuis le début du conflit au développement de la coopération interalliée entre Londres et Paris, pour l'achat ou le transport de produits essentiels. Membre de plusieurs « executives » à Londres à la fin de 1917, il est officiellement chef de la mission à Londres du ministère du Commerce et des Transports maritimes et délégué du ministre du ravitaillement. Ce poste en vue n'est pas du goût de Louis Loucheur, ministre de l'Armement du ministère Clemenceau, qui présente son cas à Clemenceau. D'archevêque Clemenceau convoque Monnet et lui pose l'intimidante question : « Vous, expliquez-moi ce que vous faites à Londres !²⁶ » Finalement, l'aplomb et les arguments du jeune délégué convainquent le président du Conseil qu'un inapte est plus utile à Londres que dans un dépôt, même revêtu d'un uniforme.

En 1918, la vigilance à l'égard des embusqués est toujours de mise. Clemenceau attache encore à cette question

« une importance capitale²⁷ » selon son directeur du cabinet militaire. Pour les embusqués les plus notoires, il est décidé en mai 1918 de tenir un « carnet des embusqués » : cette réplique du Carnet B permet de les suivre et de « s'assurer qu'ils étaient toujours au front dans la catégorie des combattants », révèle le général Mordacq. Les statistiques relatives aux inspections dans les dépôts que nous verrons plus loin permettent de dire que Mordacq n'exagère sans doute pas la vigueur de l'action du gouvernement Clemenceau contre les embusqués. En tout cas cette action énergique porte ses fruits et rassérène la troupe comme le note un contrôleur postal de la 1^{ère} Armée pour la période du 11 au 17 janvier 1918 :

« On admire la politique énergique de Clemenceau, particulièrement à l'égard des traîtres, des incapables et des embusqués²⁸. »

Jusqu'à maintenant, lorsqu'un nom de politicien figurait dans cette source, il était couvert de reproches et parfois d'injures.

Virulent depuis l'entrée en guerre, le débat sur les embusqués subit plusieurs mutations à partir de 1916. Il perd d'abord une partie de son intensité politique. C'est là le signe indiscutable d'une adaptation des esprits aux nécessités de la guerre d'usure : avec le prolongement du conflit, la question est de plus en plus abordée sous un angle technique et enserrée dans les enjeux industriels du conflit. La clé de la victoire ne réside plus dans l'affectation égalitaire – ou juste – des citoyens-soldats au front, mais surtout dans l'utilisation rationnelle et équitable des compétences techniques et militaires des mobilisés, sur les fronts intérieurs en particulier. Bref, il y a une sorte d'« *aggiornamento* » politique explicitement ou implicitement accepté par tous : face aux contraintes logistiques de ce nouveau conflit, l'application étroite, disons idéologique, de l'impôt du sang est périmée et même dangereuse. En outre, l'arrivée de Clemenceau au pouvoir, en novembre 1917, porte sans doute un coup décisif à la rumeur des embusqués en convainquant finalement une large part de l'opinion, et d'abord les combattants, que le pouvoir daigne s'occuper avec fermeté du problème. En outre, cette « fièvre hexagonale » selon les mots de M. Winock s'internationalise et du coup s'apaise. En effet, devant l'ampleur des pertes françaises, l'opinion et les hommes politiques reprochent aux Alliés de ne pas consentir un sacrifice équivalent à celui des forces françaises. Le « dénouement » de cette crise est certes lent, puisqu'il s'explique par une adaptation des représentations aux nouvelles nécessités de la guerre d'usure.

1 « Instructions sur les commissions de contrôle postal destinées aux membres de ces commissions », 1^{er} décembre 1916, p. 11. SHAT, 16 N 1 380.

2 Rapport du 1^{er} au 10 octobre 1916, Contrôle postal de la 1^{ère} armée, SHAT, 16 N 1388.

3 Bouyoux (Pierre) *L'opinion publique à Toulouse pendant la Première Guerre mondiale. 1914-1918*, Thèse de 3^e cycle, Toulouse, 1970, L'auteur n'en reconnaît pas moins que « l'embusconnie n'a jamais vraiment disparu ».

4 Tableaux statistiques élaborés à partir des données du rapport Louis Marin, *JORF – Documents parlementaires – Chambre des députés*, annexe n° 633, séance du 29 mars 1920, p. 65.

5 Barrès (Maurice), « Une odieuse campagne. Réponse à M. Raffin-Dugens », *Chronique de la Grande Guerre*, vol. 8, édition 1931, Paris, Plon, p. 379-389.

6 *Gazette du Palais*, recueil Dalloz, 1917, p. 120.

7 Contrôle postal de la 3^e Armée, rapport du 24 au 30 mars 1918, SHAT, 16 N 1398.

- 8 Lavalley (Paul), *L'Embusqué*, Caen, Imprimerie de A. Mouville, 1917, 14 p.
- 9 Maurice Genevoix, *H.O.E.*, Paris, Les Étinzelles, 1931, p. 58-60. (pour les deux citations).
- 10 Contrôle postal de la 1^{re} armée, rapport du 25 mars au 10 avril 1916, SHAT, 16 N 1388.
- 11 Colonel Poindron, « Rappports généraux sur l'état moral de l'armée, 1916-1918 », SHAT, 16 N 1485.
- 12 Octave Lauraine, rapport de la Commission de l'Armée, septembre 1917, Archives Nationales, C 7507.
- 13 « Rappports généraux sur l'état moral de l'armée », 6 juin 1917, SHAT, 16 N 1485.
- 14 « Rappports généraux sur l'état moral de l'armée », 11 juin 1917, SHAT, 16 N 1485.
- 15 « Rappports généraux sur l'état moral de l'armée », 15 juillet 1917, SHAT, 16 N 1485.
- 16 « Rappports de préféts. Juin 1917 », SHAT, 16 N 1538.
- 17 SHAT, 16 N 1522 et 16 N 1523. (Pour la présente citation et les suivantes)
- 18 *Bulletin Officiel de la Ligue des droits de l'homme*, n° 2, 15 janvier 1917, p. 110.
- 19 « Bulletin confidentiel résumant la situation morale à l'Intérieur », 15 septembre 1917, SHAT, 16 N 147.
- 20 « Rapport mensuel sur le moral de l'Armée. », déc. 1917-janvier 1918, 16 N 1485, dossier 3.
- 21 « Rappports généraux sur l'état moral de l'armée », octobre 1917, SHAT, 16 N 1 486.
- 22 « Déclaration ministérielle », *L'Action Française*, 21 novembre 1917, p. 1.
- 23 Général Mordacq, *Le ministère Clemenceau. Journal d'un témoin*, Paris, Plon, tome I, 1930, p. 49.
- 24 Lettre du 19 juillet 1917, Archives privées Jules Jeanneney.
- 25 *Bulletin de la Ligue Nationale contre les embusqués*, n° 2, octobre 1918, p. 2.
- 26 Monnet (Jean), *Mémoires*, Fayard, Paris, 1976, p. 81.
- 27 Mordacq (général), *op. cit.*, tome II, p. 35.
- 28 Rapport du 11 au 17 janvier 1918, Contrôle postal de la 1^{re} Armée, SHAT, 16 N 1388.

CHAPITRE 4

La « chasse » aux embusqués

C'EST UNE MÉTHODE PLUTÔT EXPÉDITIVE que propose le journaliste Charles Chenu pour mettre un terme au scandale des embusqués : l'installation de deux barrages sur les boulevards, à la Madeleine et à Drouot suffirait, à l'en croire, à intercepter « un bon millier¹ » de jeunes gens en âge d'être mobilisés. Solution fantaisiste sans doute, dont le but principal est de mettre en cause l'efficacité des circulaires ministérielles contre les embusqués qui se comptent par centaines et témoignent spectaculairement de la préoccupation du pouvoir à l'égard du problème.

Les millions d'hommes mobilisés se répartissent en une multitude de statuts militaires selon des critères variés (l'âge, l'état physique, etc.). Chaque statut militaire comporte des obligations et des contraintes propres. Un homme du service armé n'a pas le même statut ni le même rôle militaire qu'un homme du service auxiliaire. Rien de commun non plus entre un réformé, un ajourné et un exempté². Ensuite, les aléas de la guerre font que ces hommes, mobilisés ou mobilisables, passent fréquemment d'un statut à un autre entre 1914 et 1918, ces changements dépendant d'organes fort divers dont les procédures décisionnelles sont souvent lentes et complexes. Sur ces problèmes d'affectation des mobilisés, les ministres de la Guerre ont signé des milliers de circulaires se complétant ou s'abrogeant dans des délais très courts. Conséquence, la bureaucratie civile et militaire doit assumer des tâches d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. Les lois ont besoin de nombreux décrets d'application transmis, interprétés et mis en œuvre tout au long de la chaîne administrative. Ajoutons aussi que la recherche d'embusqués suppose une emprise statistique sans cesse actualisée sur des effectifs mobilisés ou mobilisables qui se comptent en millions. Il y a là un effet de seuil difficilement surmontable. À ces difficultés intrinsèques, s'en ajoutent d'autres, liées celles-là aux multiples dysfonctionnements du « phénomène bureaucratique », l'application de tous ces règlements évolutifs contre les embusqués exigeant des divers échelons hiérarchiques de l'administration un zèle continu ainsi qu'une solide culture juridique.

Quel est au juste l'édifice réglementaire et législatif dressé contre les pratiques d'embusquage et quelles sont les structures d'inspection chargées de contrôler l'exécution des circulaires ? Quel fut le rendement statistique de cette « chasse aux embusqués » ? A-t-on levé, comme le promettaient nombre d'éditorialistes, des « régiments d'embusqués » ? Remarquons toutefois que cette « chasse » aux embusqués est peu à peu prisonnière de deux tensions contradictoires. La première est représentée par la crise des effectifs combattants. En raison des pertes de l'armée française, le pouvoir est à la recherche constante de nouveaux soldats. Cette course aux effectifs a progressivement instrumentalisé la question des embusqués, s'en servant comme aiguillon ou justification au point de la dénaturer, ce dont la population prend en partie conscience. L'autre tension est exercée par les besoins des usines de guerre et des différents services de l'intérieur qui multiplient les rappels à l'intérieur, donc les opportunités d'embusquage. En somme, la gestion des effectifs ressemble de plus en plus à la quadrature du cercle pour les autorités : il faut affecter à l'arrière, en vertu du principe « The Right Man in the Right Place », des hommes utiles à l'effort de guerre, tout en garantissant un tant soit peu « l'égalité de l'impôt du sang », pièce maîtresse du moral des soldats et des civils, et le maintien d'effectifs suffisants au front. Le ministre de la Guerre Paul Painlevé en est bien conscient, lorsqu'il déclare devant les députés en mars 1917 :

« La Défense nationale est comme un organisme aux fonctions multiples, aux besoins contradictoires. Harmoniser ces besoins et les arbitrer, coordonner ces fonctions, voilà l'œuvre que seul le gouvernement peut et doit accomplir. »

L'arsenal contre les embusqués

En août 1914, les principaux recours du pouvoir contre les pratiques d'embusquage sont contenus dans la loi de mobilisation, encore que celle-ci vise surtout l'insoumission. Pourtant quelques dispositions de cette loi concernent les fraudeurs qui voudraient échapper au devoir militaire en manœuvrant, seuls ou avec des complices, lors des opérations de recensement ou de révision dans l'espoir d'être ajournés ou exemptés. À ce titre, l'article 79 de la loi de mobilisation du 21 mars 1905 pointe ceux qui ont été frauduleusement omis des tableaux de recensement ou ceux qui ont été « indûment exemptés ». Les mutilations volontaires ou les infirmités simulées figurent dans l'article 80, tandis que les articles 81 et 82 prévoient les peines pour les médecins, pharmaciens et fonctionnaires ou officiers publics, tous personnages clés des opérations de recensement et de révision qui se rendraient complices de tels agissements. Cependant face à l'ampleur de la rumeur contre les embusqués, le pouvoir doit bien constater que ces modestes obstacles légaux ne peuvent suffire à juguler un phénomène dont chacun décrit à l'envi la diversité et la complexité. De nombreuses mesures visent les mobilisés de l'intérieur (soldats des dépôts ou des usines) mais aussi les hommes qui n'appartiennent pas au service armé comme les ajournés, les exemptés, les réformés et les auxiliaires, catégories d'individus considérées peu ou prou comme des embusqués. S'il est difficile de distinguer des étapes significatives dans cette accumulation de circulaires ministérielles, il faut souligner deux temps forts dans la réaction du pouvoir avec la loi Dalbiez de 1915 et la loi Mourier de 1917 qui tentent d'apporter une réponse globale au phénomène de l'embusquage.

La surveillance des mobilisés de l'intérieur

La surveillance des dépôts revêt un caractère crucial pour le pouvoir tant sont grandes les récriminations à leur sujet. Millerand, le ministre de la Guerre, reconnaît dans une circulaire du 15 octobre 1914 « la répercussion que [cette question] peut avoir sur l'opinion », estimant que la présence d'embusqués dans ces lieux est intolérable au regard de la crise des effectifs. Dès lors, son programme tient en quelques mots : « la catégorie dite des “embusqués” doit disparaître à tout prix » des dépôts. Un commentaire des circulaires ministérielles par le menu détail risquerait d'être rébarbatif. Contentons-nous de tirer quelques enseignements du chapelet de mesures gouvernementales.

Ces mesures visent en priorité les hommes du service armé présents dans les dépôts, des hommes aptes en théorie au combat, même s'ils peuvent être momentanément déclarés inaptes en raison de maladies ou de blessures. On les trouve en majorité dans les postes sédentaires (secrétaires, comptables, plantons, armuriers, gardes-magasins, infirmiers, etc.) ou bien dans les compagnies d'inaptes du dépôt. Le remplacement de ces soldats du service armé par des hommes du service auxiliaire est l'une des premières solutions envisagées (circulaire du 29 octobre 1914). Le ministère de la Guerre exerce une pression sur ces individus et surtout les commandants des dépôts auxquels il rappelle que nul n'est « indispensable » dans un emploi de l'arrière « à moins de nécessités de service incontestablement démontrées³ ». La pression est d'abord administrative puisque les chefs de dépôts doivent envoyer des états récapitulatifs indiquant le nombre de postes détenus par les hommes du service armé et l'échéance prévue de leur remplacement : ce sont les « rapports des cinq jours » auxquels on ajoutera par la suite des « rapports de dizaine », puis des « rapports mensuels ». Cette masse documentaire doit permettre « d'exercer sur ces catégories de personnels une surveillance permanente ». La pression peut aussi s'exercer directement au moyen « d'inspections inopinées » suggérées dans la circulaire du 15 octobre 1914 et assurées par des généraux de division ou les commandants de Région. À ceux qui se satisferaient par trop de leur position « d'inapte à faire campagne », la circulaire du 14 novembre 1914 prescrit un examen périodique – tous les deux mois – par la « Commission dite des trois médecins », tous trois étrangers aux garnisons où ils opèrent. C'est quelques mois plus tard, avec la circulaire du 7 avril 1915, que le pouvoir se dote d'un véritable organisme d'inspection spécifique aux dépôts afin de veiller à la « stricte et correcte exécution des mesures ». Même si les visites des inspecteurs répondent à d'autres préoccupations, notamment les conditions matérielles du casernement, c'est bien la chasse aux embusqués qui reste

le souci principal.

Le pouvoir entend aussi régler des points de friction permanents au sein des dépôts : le tour de départ au front en est un, et sans doute le principal. Ces listes de départ recensent tous les hommes du service armé du dépôt aptes à faire campagne ; en fait, elles déterminent leur tour de départ au front. Logiquement, les hommes sont rangés par classes de mobilisation (active, réserve de l'active, etc.). En fonction des besoins du corps au front, les premiers de la liste prennent le chemin du front. Cependant les règles ne sont pas uniformes et varient d'un dépôt à l'autre. Il n'y a pas, par exemple, de critères clairs qui fixent l'ordre d'inscription sur ces listes, ce qui provoque des réclamations. Des ratés se produisent : des hommes de la réserve territoriale partent parfois avant des soldats de la réserve de l'armée d'active, plus jeunes. De nombreux abus apparaissent : certains soldats sont soudainement rétrogradés sur les listes ou en disparaissent purement et simplement, ce qui remet *sine die* leur départ au front. Le commandant du dépôt est parfois suspecté, car il a la haute main sur la composition de ces listes : il peut en effet, comme les règlements l'y autorisent, surseoir à l'envoi d'un homme en raison de son caractère indispensable pour le bon fonctionnement du dépôt. C'est à tous ces problèmes que la circulaire du 4 août 1915 tente d'apporter une réponse. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les opérations qui entourent la rédaction de ces listes sont désormais l'objet de nombreuses précautions. « Constamment tenues à jour », les listes sont affichées de manière à pouvoir être consultées par les intéressés : chaque homme du service armé apte à faire campagne et figurant sur la liste peut ainsi signaler au commandant du dépôt les erreurs commises à son sujet. Détail important, ces listes sont « placées sous grillage ou sous verre afin d'éviter qu'aucune inscription frauduleuse ne puisse y être portée ». Pour parer à toute éventualité, un double est tenu et conservé par le commandant du dépôt. Sur le point le plus discuté, à savoir l'ordre d'inscription sur les listes qui conditionne l'ordre de départ vers le front, la circulaire tranche ainsi.

L'ordre d'inscription reflète une sorte de hiérarchie du mérite à la fois militaire et familial. En effet le critère le plus discriminant est militaire : être ou ne pas être allé au front, voilà la grande distinction. Ceux qui ont payé une part de « l'impôt du sang » en fréquentant le front et en en revenant blessé (c'est ce qui explique sans aucun doute la présence de ces individus dans le dépôt) sont systématiquement placés en queue de liste. Ainsi le célibataire « ayant déjà été au front » figurera sur la liste de départ après le père de quatre enfants vivants « n'ayant pas encore été au front ». Le choix est donc net. Toutefois pour affiner cette démarcation fondamentale, on lui ajoute un critère familial (le nombre d'enfants à charge) et un critère démographique (l'âge). L'âge et les charges de famille éloignent donc un peu le soldat de la tête de liste. *A contrario*, l'homme du service armé apte à faire campagne qui a toutes les chances de figurer en tête de liste répond aux caractéristiques suivantes : il s'agit d'un soldat jeune, célibataire et qui n'a jamais fréquenté le front. On retrouve le portrait de l'embusqué stigmatisé. La circulaire du 4 août 1915 précise enfin que nul ne saurait déroger à ces règles, sauf cas exceptionnel comme les employés des services du dépôt (secrétaires, comptables, les officiers et sous-officiers instructeurs par exemple) : le commandant du dépôt peut en effet les reconnaître comme « indispensables » et retarder leur départ. Cependant la situation de ces « privilégiés » peut être contrôlée par un tiers, puisque la date jusqu'à laquelle leur départ est retardé est inscrite sur la liste dans la colonne « observations » réservée à cet effet. On le voit, l'essentiel du dispositif réglementaire contre les embusqués des dépôts est en place dès le deuxième semestre 1915.

Au-delà du problème des dépôts, c'est la position de tous les hommes mobilisés dans les services de l'intérieur (bureaux, ministères, etc.) qui doit être révisée. Une gestion rigoureuse des effectifs militaires doit voir le jour afin d'obtenir « une réforme des habitudes de travail et des conditions d'emploi du personnel¹ » militaire, comme l'affirme le ministre de la Guerre, le général Roques, en novembre 1916. Les circulaires ministérielles organisent en fait une véritable « division scientifique du travail » militaire dans la zone de l'intérieur. La chasse aux embusqués se fonde progressivement dans un vaste plan de remplacement destiné à augmenter les effectifs combattants du front et à réserver les services militaires de l'arrière aux non-combattants.

Cet effort de rationalisation et d'organisation des services militaires et civils de l'intérieur vise tout particulièrement les hommes du service armé encore affectés à l'intérieur. La circulaire du 16 août 1916 évalue à

251 000 le nombre de ces hommes retenus à l'intérieur dans des « services, emplois et travaux du territoire⁵ ». Parmi ces postes sédentaires de l'arrière occupés par des « embusqués », il y a les plantons, les cyclistes ou encore les soldats-ordonnances attachés aux services des officiers (notamment ceux qui sont « montés », c'est-à-dire les officiers de cavalerie). On compte également les hommes affectés au service de place ou les GVC. Les circulaires signalent surtout les nombreux secrétaires travaillant dans les états-majors, les dépôts, les bureaux de recrutement, les hôpitaux, dans les sections de COA (Commis et Ouvriers militaires d'Administration) ou dans certaines administrations publiques (préfectures, municipalités). La catégorie des secrétaires est par exemple l'objet exclusif de la circulaire du 28 novembre 1915 signée par le ministre de la Guerre, Joseph Gallieni. Celui-ci déplore que « dans presque tous les bureaux, le nombre des hommes [du service armé] employés est exagéré⁶ ». L'objectif fondamental du ministère de la Guerre est donc de remettre les hommes du service armé aux armées (formations actives, de réserve et territoriales des différentes armes), en les dirigeant vers les dépôts où ils prendront place à leur rang sur les listes de départ. Les objectifs chiffrés sont plutôt ambitieux : en août 1916, le ministre de la Guerre Roques estime qu'en l'espace de six mois ces mesures pourront fournir au front un renfort de 4 000 hommes par Région militaire (soit 80 000 hommes environ).

En fait, deux ou trois principes élémentaires sont envisagés pour débusquer les éventuels embusqués du service armé toujours à l'intérieur et dégager des effectifs supplémentaires pour les Armées : d'une part, la suppression et la compression de postes occupés par ces hommes dans les services de l'intérieur ; d'autre part, leur remplacement par des non-mobilisables ou des non-combattants avérés. Appliqués régulièrement depuis la fin 1915, et surtout en 1916 au moment où la crise des effectifs se manifeste aux yeux du pouvoir, ces deux principes sont au cœur du « plan de remplacement » défini en 8 février 1917⁷.

Les vertus du principe de suppression sont aisées à comprendre. La circulaire du 23 novembre 1915 en offre un bon exemple en décidant de supprimer certains postes accessoires ou surnuméraires, à savoir « les porte-fanions et escortes des officiers généraux résidant en France dans la zone de l'intérieur ». L'esprit est identique dans la circulaire du 13 juillet 1916 qui, dans le but d'alléger le service de garde des places, préconise la « suppression pure et simple » des postes de garde reconnus inutiles (par exemple devant les gares dont le trafic est réduit, devant les manutentions ou les petits magasins à fourrage ou d'approvisionnement, devant les hôpitaux déjà pourvus d'un poste de police...). De même, en supprimant la remonte des officiers, fonctionnaires et assimilés de l'intérieur, la circulaire du 1^{er} octobre 1916 cherche à réaliser une double économie : d'abord, les chevaux, semble-t-il parcimonieusement utilisés par ces officiers et ces fonctionnaires, seront réintégrés dans leurs dépôts montés, puis dirigés vers le front. Surtout, on attend une économie d'hommes, car « il va de soi qu'à la révision de chevaux d'officiers devra correspondre une révision de soldats-ordonnances ». Le principe de compression peut accompagner efficacement le principe de suppression ou s'y substituer lorsque l'application de celui-ci n'est pas possible. Il s'agit de mieux organiser le fonctionnement des services de l'intérieur, en somme d'y augmenter la productivité du travail. Soit en modifiant les rythmes ou la durée du travail : en fixant à neuf heures la durée quotidienne de travail effectif des hommes du service auxiliaire maintenus dans des emplois sédentaires, la dépêche ministérielle du 28 novembre 1915 espère ainsi économiser des emplois détenus par des hommes du service armé. Soit en modifiant les méthodes ou les cadres de travail : en mai 1916, le ministère de la Guerre ordonne la suppression d'une compagnie dans chaque dépôt d'infanterie. Plus précisément, c'est « l'unité administrative » – les cadres, si l'on veut – de cette compagnie que l'on veut supprimer afin de récupérer le plus grand nombre possible de gradés et d'hommes du service armé pour partir au front. Pour éviter les jeux d'écritures, on recommande la simplification des procédés statistiques et l'utilisation de la machine à écrire dans le « Service des Effectifs » de chaque dépôt pour accroître l'efficacité des relevés statistiques et diminuer les employés de ce service. Autre exemple, la circulaire du 13 juillet 1916 attend de substantielles économies de personnels grâce au simple changement de quelques « règles du service de garde » dans les villes : le raccourcissement des phases de repos entre deux tours de garde rendront ainsi « disponibles un nombre assez élevé d'hommes du service auxiliaire qui seront utilisés pour relever les hommes du service armé affectés à des emplois permanents ».

La circulaire du 8 décembre 1916 pour soulager le service des sentinelles et économiser des hommes recommande de nouvelles méthodes de gardiennage des sites sensibles, comme les usines par exemple : il faut multiplier les clôtures électrifiées, renforcer les portes, etc.

Lorsque la suppression ou la compression d'un service ou d'un emploi militaire de l'intérieur n'est pas envisageable, il reste la solution du remplacement. Les catégories de remplaçants désignés par ces circulaires sont multiples. On peut compter sur du personnel militaire dont la valeur combattante est nulle, voire faible, mais suffisante pour tenir ces postes, à savoir les hommes du service auxiliaire et les hommes des plus anciennes classes de la réserve de l'armée territoriale. À titre d'exemple, la circulaire du 23 novembre 1915 signée par Gallieni prescrit le remplacement de tous les soldats-ordonnances qui n'appartiendraient pas aux classes les plus anciennes du service auxiliaire. Si les hommes du service auxiliaire sont la catégorie privilégiée du personnel militaire de remplacement, on mise également sur le personnel civil : personnel féminin, hommes dégagés d'obligations militaires, retraités, mutilés, jeunes gens pas encore mobilisés, étrangers, vont permettre d'augmenter les effectifs de remplaçants dont l'insuffisance avait souvent été jusqu'alors la pierre d'achoppement de la bonne application des circulaires ministérielles. L'utilisation de la main-d'œuvre féminine dans les corps de troupe, dépôts et services est encouragée dans l'instruction du 1^{er} décembre 1916, remise à jour par celle du 6 septembre 1917. Cette féminisation concerne surtout les postes de secrétaires rédactrices ou comptables, sténodactylographes, téléphonistes, ouvrières, manutentionnaires, lingères dans les dépôts. On songe même à utiliser la main-d'œuvre pénale pour certains travaux de la Défense nationale.

Bref, cette large mobilisation civile doit déboucher les derniers réfractaires au devoir patriotique en alimentant un remplacement en cascade : en effet, « la relève du personnel auxiliaire par du personnel non militaire est une source importante de personnel de remplacement pour la relève des employés du service armé⁸ ».

Les soldats mobilisés dans les usines de guerre constituent une autre catégorie étroitement surveillée par le pouvoir. Après le blanc-seing laissé aux industriels pour le recrutement de la main-d'œuvre ouvrière, le pouvoir tente également de réagir, mais avec une extrême prudence pour ne pas contrarier les besoins industriels de l'arrière et menacer la production de guerre. En charge du sous-secrétariat d'État à la Guerre depuis mai 1915, Albert Thomas procède à une réorganisation des services de la main-d'œuvre ouvrière qui restitue entièrement à l'État le rappel de la main-d'œuvre, là justement où les abus étaient nombreux. C'est la tâche exclusive du Service Ouvrier de son sous-secrétariat. Ce service est un organisme de statistiques et de placement de la main-d'œuvre qui reçoit et examine le bien-fondé des lettres d'industriels et de soldats spécialistes, avant de les remettre au commandement en chef. Il coordonne également l'action des contrôleurs régionaux ou locaux de la main-d'œuvre ouvrière, chargés de mener directement des enquêtes dans les établissements industriels et d'y récupérer des ouvriers mal qualifiés ou insuffisamment employés. La circulaire du 7 août 1915 précise par exemple les modalités du détachement des mobilisés du front dans des établissements industriels de l'arrière. Il leur suffit de s'inscrire sur les registres d'ouvriers ou de manœuvres de l'unité à laquelle ils appartiennent et d'attendre d'être demandés nominativement ou non. Ces fiches de soldats-ouvriers au front sont alors envoyées en double exemplaire au général commandant en chef et au sous-secrétaire d'État, Albert Thomas. Les demandes des industriels sont d'abord adressées à ce dernier qui les transmet au général commandant en chef. Ceux qui ne sont pas rappelés nominativement sont affectés en commençant par les classes les plus anciennes. Pour contrer les pratiques d'embusquage, cette procédure de détachement est encadrée : les registres, remplis par les intéressés eux-mêmes, comprennent des informations militaires et des renseignements professionnels (les emplois civils pendant les cinq dernières années) qui permettent de s'assurer des compétences professionnelles des candidats. Si le chef d'unité venait à douter de la véracité de leur déclaration, un certificat patronal peut attester que ces soldats exerçaient bien avant guerre la profession qu'ils ont inscrite sur les registres. Quant à la circulaire du 15 octobre 1915, elle définit le statut de l'ouvrier-militaire affecté dans un établissement industriel privé travaillant pour la Défense nationale. On parle désormais « d'affectés spéciaux » dont le statut se montre à la fois avantageux et contraignant. Certes, les affectés spéciaux bénéficient,

d'un point de vue civil, de l'ensemble de la législation sociale et ouvrière (salaires, retraites, accidents du travail). En revanche, ils ne peuvent profiter des avantages militaires (permissions, franchise postale, tarifs réduits dans les transports ferroviaires, allocation de la loi du 5 août 1914). De plus, ils sont astreints, en dehors du travail industriel, aux règlements de police applicables aux militaires mobilisés (fréquentation des débits de boissons) et soumis à la juridiction des conseils de guerre. Mais la contrainte principale de ce statut hybride est bien de les laisser à la disposition du ministre de la Guerre qui peut « les employer dans la situation où ils seraient susceptibles d'être le mieux employés⁹ ». À tout moment donc, leur retour au front est possible.

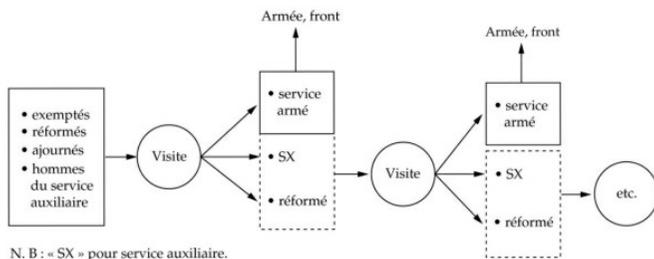
Enfin, le sous-secrétaire à l'Artillerie et aux Munitions obtient le 28 octobre 1915 la mise en place d'une inspection des militaires en sursis d'appel et supprime le principe fort contesté des demandes nominatives d'ouvriers avec sa circulaire du 15 décembre 1915¹⁰. En matière de détachement dans les établissements travaillant pour la Défense nationale, il ne subsiste donc plus que des demandes numériques adressées au Service Ouvrier par l'intermédiaire des contrôleurs de la main-d'œuvre et avec leur avis. Enfin, à plus long terme, Albert Thomas propose des mesures d'ordre structurel pour favoriser les fabrications de guerre et régler le problème de la main-d'œuvre militaire. Toutes ces mesures sont communiquées et expliquées dans le *Bulletin des Usines de Guerre* : développement du travail en série et de la manutention mécanique ; recours à d'autres types de main-d'œuvre, féminine, coloniale ou étrangère ; encouragement à la concentration des établissements industriels pour créer des économies de main-d'œuvre et aussi favoriser leur contrôle. Au début du conflit en effet, le moindre atelier avec un ou deux tours pouvait travailler à l'usinage des obus. Ainsi comptait-on 25 000 établissements de toutes tailles travaillant pour la Défense nationale lors de la première année du conflit, avant que le processus de concentration ne réduise leur nombre à 15 000 dans la dernière année du conflit.

Les ajournés, exemptés, réformés et hommes du service auxiliaire

Au cours des premiers mois du conflit, les hommes non compris dans le service armé, c'est-à-dire les hommes du service auxiliaire, les ajournés, les exemptés et les réformés, se chiffrent en plusieurs centaines de milliers. La plupart d'entre eux sont considérés comme des embusqués par une population qui n'accepte pas leur présence à l'arrière. De plus, il y a tout lieu de penser que l'amélioration de l'état de santé d'une partie de ces individus ne justifie plus leur ajournement, leur réforme, leur exemption ou leur présence dans le service auxiliaire. La tentation est donc grande de récupérer des mobilisés dans ces effectifs masculins.

Le principe des mesures de récupération à leur endroit est simple : tout homme qui n'est pas mobilisé ou qui n'appartient pas au service armé doit s'attendre à être visité. La condition de mobilisé est devenue la norme, celle de non-mobilisé est l'exception. Malgré leur diversité, les statuts de ces hommes ajournés, réformés, exemptés, auxiliaires sont rendus de plus en plus instables et précaires par les règlements. Le schéma suivant essaie de faire la synthèse de l'esprit des mesures de récupération qui les visent. Quelle que soit la spécificité de chacun de ces statuts, quelle que soit aussi la nature des organes chargés de procéder aux visites (conseil de révision, commission des trois médecins ou commission spéciale de réforme), l'idée fondamentale est bien de soumettre ces catégories d'hommes à une pression constante par le biais de visites répétées pour les verser *in fine* dans le service armé. D'ailleurs tous ceux qui ne se rendent pas à la convocation devant le conseil de révision ou la commission spéciale de réforme sont considérés comme aptes au service armé.

*L'esprit des mesures de récupération des ajournés, exemptés, réformés
et hommes du service auxiliaire*



Preons quelques exemples parmi les catégories des ajournés, des exemptés et des réformés. Le décret du 9 septembre 1914 prescrit la visite par le conseil de révision de la classe 1915 de tous les hommes qui ont été réformés, ajournés et exemptés avant la guerre et encore soumis aux obligations militaires. Le 15 septembre 1915, l'arrêté d'application du décret du 9 septembre 1914 prend même soin d'ajouter, dans son article 5, que les décisions des conseils de révision statuant sur la situation des hommes visés par le décret du 9 septembre seront « définitives ». Logiquement, ceux qui sont réformés par le conseil de révision de la classe 1915 ne pourront donc plus être repris par l'institution militaire. Or, l'article 1 de la loi du 20 février 1917 fait fi de l'article 5 de l'arrêté du 15 septembre 1914 : tous les hommes réformés et exemptés appartenant aux classes 1896 à 1914, déjà visités en vertu du décret du 9 septembre 1914 et qui ont été maintenus dans leur position, seront de nouveau visités par la commission spéciale de réforme. Le sort des dispensés de la visite prévue par le décret du 9 septembre 1914 donne un autre aperçu du caractère systématique de l'effort de récupération. En effet, les hommes réformés après la mobilisation sont dispensés de la visite prescrite par le décret du 9 septembre 1914. Mais la loi du 6 avril 1915 met fin à cette exception en imposant une visite des réformés n° 2 et réformés temporaires qui l'ont été entre le 2 août 1914 et le 31 décembre 1914.

Ce procédé qui transforme les dispensés d'une loi ou d'un décret en catégories visées dans un texte postérieur, est tout aussi manifeste dans le cas des hommes du service auxiliaire. Combinant les différents textes réglementaires et législatifs, le schéma suivant présente avec plus de détails l'instabilité et la précarité de la position des hommes du service auxiliaire et les multiples visites auxquelles ils sont soumis.

Supposant que « l'aptitude physique d'un certain nombre d'entre eux a certainement dû s'améliorer depuis l'époque où ils ont passé le conseil de révision¹¹ », le décret du 26 septembre 1914 exige le passage devant la commission de réforme de tous les hommes du service auxiliaire qui ne sont pas encore sous les drapeaux. Quelques mois après seulement, l'article 3 (alinéas 1 et 2) de la loi Dalbiez soumet également à une visite de la commission spéciale de réforme tout homme qui serait versé dans le service auxiliaire à partir de la promulgation de ladite loi. En réalité, les hommes du service auxiliaire sont sans cesse à la merci d'une visite. En effet l'alinéa 9 de l'article 3 dote également les chefs de corps, de service et de dépôts d'une prérogative déterminante, celle de pouvoir proposer à tout instant à l'examen de la commission spéciale de réforme un auxiliaire qui semblerait avoir recouvré suffisamment d'aptitude physique pour être classé dans le service armé.

Il apparaît donc nettement qu'un homme du service auxiliaire, quelle que soit sa position de départ, est dans l'impossibilité théorique d'éviter deux visites.

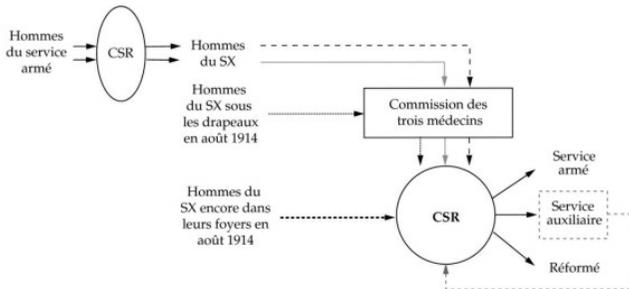
À l'issue de cette analyse, on peut remarquer que les positions militaires réputées abriter les embusqués sont prises dans un maillage juridique de plus en plus serré et astreints à de fréquentes visites. Philippe Boulanger estime

que les conscrits des classes 1914, 1915, 1916, 1918 ont été respectivement soumis à 6, 5, 4, 4 et 2 révisions¹². Le résultat escompté est le classement du visité dans le service armé. Reconnus bons pour le service armé, ces récupérés sont soumis aux obligations de leur classe. Ceux qui appartiennent aux classes de l'armée d'active ou de sa réserve et même de l'armée territoriale iront donc sur le front. Néanmoins, si le versement ou le maintien des hommes visités dans le service auxiliaire est d'un moindre intérêt pour l'armée, il permet d'augmenter le nombre de ces derniers et de remplacer des hommes du service armé encore présents dans des services de l'intérieur. Seule une catégorie semble avoir échappé à cette tyrannie des visites : les mobilisés des usines.

La précarité d'un statut militaire : homme du service auxiliaire

- Légende** → Visite prescrite par le décret du 26 septembre 1914
- Visite prescrite par le décret du 14 novembre 1914
- Visite prescrite d'après le décret du 15 mai 1915
- Visite prescrite par les alinéas 1 et 2 de l'article 3 de la loi Dalbiez (17 août 1915)
- Prérogative reconnue aux chefs de corps, de service et de dépôts par l'alinéa 9 de l'article 3 de la loi Dalbiez (17 août 1915)

CSR : Commission spéciale de Réforme et **SX** : service auxiliaire



Les lois Dalbiez (1915) et Mourier (1917) : la quadrature du cercle

Tous ces principes de récupération, de révision, de remplacement, d'inspection de lieux ou de catégories d'hommes jugés « suspects » sont peu ou prou au cœur du dispositif des deux grandes lois de débusquage : la loi Dalbiez de 17 août 1915 et la loi Mourier du 10 août 1917. Pourtant ces lois ne peuvent pas être considérées comme le simple décalque des innombrables circulaires ministérielles. D'abord parce qu'elles sont l'objet de nombreux et houleux débats parlementaires, déjà analysés. Expression de la souveraineté nationale, ces textes législatifs disposent d'une force exécutoire *a priori* supérieure à celle d'une circulaire ministérielle forcément plus confidentielle. En outre, contrairement à la méthode impressionniste des circulaires du ministère de la Guerre qui cherchent l'efficacité à tâtons en se complétant, en se modifiant ou parfois en s'abrogeant les unes les autres, ces lois, par l'action combinée de leurs articles, tentent d'apporter une réponse immédiate et globale, disons systémique, au problème des embusqués. C'est justement sous forme d'organigrammes que l'on présentera ces deux lois qui tentent de concilier les besoins de l'avant et ceux de l'arrière, de sauvegarder en principe l'égalité de « l'impôt du sang » avec les exigences mobilisatrices des usines et de la logistique de guerre.

Souhaitant augmenter les ressources en hommes et répartir équitablement et justement les effectifs mobilisés, la

loi Dalbiez semble très ambitieuse au regard des catégories d'individus visées et des mouvements d'hommes attendus. Sa logique est assez simple : elle vise à récupérer des non-combattants « embusqués » pour les rendre aux Armées en leur trouvant au préalable des remplaçants. S'inspirant de l'esprit de certaines circulaires ministérielles (les articles 3, 5, 8 et 9 notamment), cette loi comporte deux innovations principales : la volonté de récupérer des effectifs embusqués, d'abord parmi les fonctionnaires en sursis d'appel (article 1) et ensuite dans les usines (articles 6 et 7).

Les catégories de mobilisables et de mobilisés visées par la loi Dalbiez

articles	Catégories visées
art. 1	Les hommes autorisés à ne pas rejoindre immédiatement leur corps à la mobilisation en vertu de l'article 42 de la loi de recrutement de 1905 (tableaux A, B et C) : en bref, les fonctionnaires en sursis d'appel
art. 3	Les hommes du service auxiliaire et les hommes du service armé inaptes à faire campagne
art. 5	Les hommes du service armé employés dans : <ul style="list-style-type: none"> • les services administratifs de l'armée à l'intérieur ou dans la zone des armées (formations sanitaires, bureaux de l'intendance et autres services sédentaires) • les services automobiles de l'intérieur
art. 6 et 7	Les ouvriers mobilisés dans les usines
art. 8 et 9	Les gradés et les hommes de troupe du service armé appartenant aux classes de l'armée d'active et de sa réserve, aptes à faire campagne et encore présents dans les dépôts, formations sanitaires et autres services

Pour bien comprendre l'équilibre et le mécanisme de cette loi, prenons l'exemple des hommes bénéficiaires de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905. Ces hommes mobilisables, mais non mobilisés en vertu de cet article, vivent « comme des civils » et travaillent aux postes qu'ils occupaient avant guerre (préfectures, administrations locales, chemins de fer...). Considérés par l'opinion comme des embusqués volontaires ou malgré eux, la loi les vise en priorité dans son article 1. Toutefois, la première tâche que se fixe la loi est de leur trouver des remplaçants que l'on définit dans l'article 2. Ensuite seulement, le remplacement du bénéficiaire de l'article 42 de la loi de 1905 peut avoir lieu, à condition qu'il ne soit pas reconnu « indispensable » au bon fonctionnement du service. Cette précaution répond à la volonté de ne pas désorganiser les services de l'intérieur dont chacun reconnaît, malgré tout la contribution à l'effort de guerre (chemins de fer, postes...). Le remplacement est donc progressif et coordonné. S'il est jugé non indispensable, le bénéficiaire de l'article 42 quitte alors son poste civil et passe devant la Commission spéciale de réforme. Ou bien, celle-ci le reconnaît bon pour le service armé et il suit les « obligations militaires de la classe d'âge à laquelle il appartient » (départ pour la zone des armées, le front). Ou bien, il est classé dans le service auxiliaire ou réformé. Or cette position n'est pas définitive, puisque l'article 3 (alinéas 1 et 2) prescrit, trois mois après, un nouveau passage devant la commission spéciale de réforme. Reconnu bon, il est incorporé. Maintenu dans le service auxiliaire, il fera office de remplaçant d'un homme du service armé mobilisé dans un emploi sédentaire de l'intérieur ou de la zone des armées (article 5) La circulaire du 6 septembre 1915 fixe la liste de ces emplois : maître ou ouvrier tailleur, cordonnier, armurier, sellier, bottier. Bref, l'emboîtement logique de ces 9 articles montre qu'il est bien difficile, en théorie, d'échapper aux dispositions de la loi Dalbiez.

La loi définit également les règles de recrutement de la main-d'œuvre militaire. Les articles 6 et 7 de la loi du 17 août 1915 définissent en effet les conditions dans lesquelles un militaire peut être renvoyé ou maintenu dans une usine privée travaillant pour la Défense nationale. Selon l'article 6, tous ceux, patrons, ingénieurs, contremaîtres, ouvriers, qui souhaitent être affectés dans un établissement travaillant pour la Défense nationale doivent justifier d'une année d'expérience professionnelle dans un emploi similaire, au moyen d'une déclaration signée résumant leur parcours professionnel avant guerre. Pour les manœuvres, une priorité d'affectation sera accordée aux hommes du

service auxiliaire et aux classes les plus anciennes de l'armée territoriale. De surcroît, les besoins de l'industrie sont tels que les mobilisés déjà détachés dans les usines, mais qui ne peuvent se prévaloir d'un an au moins d'expérience professionnelle, ne pourront y être maintenus qu'après un examen devant une « commission mixte » composée de représentants du patronat et du monde ouvrier. L'article 7 envisage les sanctions contre d'éventuelles infractions ou manœuvres de la part des embusqués ou des embusqueurs (directeurs d'usines, d'entreprises privées) dans le but d'obtenir, de conserver ou d'accorder de tels postes dans les usines.

S'agissant des hommes déjà sous l'uniforme, l'économie de la loi est encore plus simple. Ils sont astreints à des visites régulières : les hommes du service armé inaptes à faire campagne ne peuvent rester plus de deux mois dans cette situation sans subir un examen de la commission spéciale de réforme (article 3) ; de même les mobilisés des formations sanitaires et autres services (dépôts) sont tous les trois mois sous la menace d'une inspection d'un contrôleur général de l'armée (articles 8 et 9). Quant aux hommes du service armé encore présents dans des emplois sédentaires de l'arrière (article 5), ils doivent être remplacés par des hommes du service auxiliaire (article 3), des engagés spéciaux (article 4) ou volontaires (article 5).

La loi veut donc provoquer un mouvement d'hommes mobilisables ou mobilisés vers les Armées. Mais c'est un mouvement qui n'a rien d'automatique. En effet, deux alinéas dans les articles 1 et 5 peuvent empêcher ces migrations d'hommes vers les Armées. Reconnu « indispensable » au bon fonctionnement du service dans lequel il travaille, le fonctionnaire sursitaire (article 1) ou le mobilisé du service armé (article 5) échappe en toute légalité à l'application de la loi. L'efficacité de cette loi dépend donc de l'interprétation de ces alinéas.

La loi Mourier présente une structure plus rudimentaire que la loi Dalbiez. Pour le comprendre, il faut rappeler que la loi du 10 août 1917 n'abroge nullement celle du 17 août 1915, mais lui apporte un surcroît d'efficacité en visant des catégories de mobilisés qui n'avaient pas été expressément désignées dans le premier texte de loi. La loi Mourier distingue en effet deux catégories particulières de mobilisés : les jeunes et les officiers du service armé encore présents dans les services militaires de l'intérieur ou de la zone des armées (déjà pointés du doigt dans les articles 5, 8 et 9 de la loi Dalbiez) et encore une fois les mobilisés dans les usines.

Les catégories de mobilisables et mobilisés visées par la loi Mourier

Articles	Catégories visées
Art. 1	« Les officiers, assimilés ou fonctionnaires ayant la correspondance de grade, appartenant aux classes 1903 et plus jeunes n'ayant pas, pendant un an au moins, depuis la mobilisation, servi dans une unité combattante »
Art. 2	Les spécialistes qualifiés, officiers et hommes de troupe, employés dans les ateliers, usines et établissements de la Défense nationale

Les auteurs de la proposition et les rapporteurs des commissions de l'armée de la Chambre et du Sénat l'ont affirmé haut et fort : il s'agit de placer « les jeunes à l'avant, les vieux à l'arrière ». La fourchette des classes comprises dans l'article 1 le montre bien, on vise essentiellement les classes de l'active et de la réserve de l'active (classe 1903 et plus jeunes). L'autre catégorie stigmatisée par la loi Mourier est celle des officiers : ceux-ci doivent donc montrer l'exemple et ne plus se contenter d'une confortable vie de garnison à l'intérieur ou à l'arrière-front. Rappelons aussi que cette loi entend poursuivre la chasse aux embusqués non seulement dans les services de l'intérieur – ce que la loi Dalbiez ambitionnait également – mais aussi, et la nouveauté est bien là, dans les services militaires de la zone des armées, les « embusqués du front » en somme. Poursuivi à l'intérieur, l'embusquage se serait principalement réfugié dans l'épaisse ceinture des services de l'arrière-front, de la zone des étapes en particulier. C'est du moins la conviction manifestée lors des débats par le rapporteur de la commission de l'armée, Henry Paté :

« Aussi bien, ce n'est pas dans les services ou dépôts de l'intérieur que se trouvent les abus les plus criants, c'est aux armées, à l'arrière du front, dans les états-majors, les formations sanitaires, dans les services de

l'intendance, dans les escadrilles, dans les compagnies d'aérostiers, qu'il faut aller les chercher¹³. »

C'est pourquoi la notion de « unité combattante » tient une place centrale dans le texte de loi. En effet tombe sous le coup de l'article 1 celui qui n'a pas servi pendant un an au moins dans une « unité combattante » depuis la mobilisation. Dans le cas contraire, le militaire est légalement dispensé de l'application de l'article 1. Alors que la loi Dalbiez se contentait de verser les « embusqués » dans les formations de la zone des armées, la loi Mourier se montre plus exigeante en les dirigeant vers le front, dans des « unités combattantes », et non plus dans quelque service de la zone des armées. Reste cependant à définir « l'unité combattante » et à préciser ce qu'il faut entendre par « séjour d'un an ».

En outre, l'article 3 de la loi Mourier de 1917 resserre un peu plus le dispositif de contrôle de la main-d'œuvre militaire affectée dans les usines travaillant pour la Défense nationale. Il faut remplir quatre conditions pour qu'un homme mobilisé soit maintenu dans un tel établissement. Avant tout, la déclaration écrite du chef d'usine ou d'atelier certifiant que le mobilisé est bien spécialiste qualifié et indispensable. Ensuite, ce maintien du mobilisé dans l'usine doit être exposé au contrôle social de l'opinion : la copie de cette déclaration d'indispensabilité est en effet transmise à la mairie du dernier domicile du mobilisé et retranscrite dans un registre mis à la disposition du public. Après il faut un avis favorable de la « commission mixte » instituée par l'article 6 de la loi Dalbiez. Enfin il est nécessaire d'obtenir une décision conforme du ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre.

Pour débusquer ces « embusqués » de la zone des armées et de l'intérieur, il faut, comme dans la loi Dalbiez, des remplaçants choisis parmi de multiples catégories, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes, en particulier dans le cas des gradés. C'est à ce titre que l'article 2 qui contient la liste des remplaçants, innove en précisant qu'un homme du service auxiliaire remplaçant pourra être gradé. Pour les sanctions appliquées aux chefs d'unités, de services ou d'entreprises qui feraient obstruction à l'application de la loi, l'article 9 de la loi Mourier s'en remet à l'article 7 de la loi Dalbiez.

Il y a pourtant des exceptions à l'application de la loi. Une fois encore la fameuse clause de « l'indispensabilité » peut jouer pour certains hommes visés par l'article 1 (article 4) ou certains spécialistes des usines de guerre (article 3). Surtout l'article 2 de la loi Mourier exempte d'emblée de l'article 1 de nombreuses catégories de personnels militaires.

De l'égalité à l'équité de l'impôt du sang

L'ensemble des mesures précédentes peut paraître suffisant pour entraver efficacement les pratiques d'embusquage. Pourtant le pouvoir a voulu compléter ce dispositif par un certain nombre de mesures compensatoires. Il ne s'agit plus ici d'intervenir sur les nombreux statuts militaires, de les emprisonner dans une série de contraintes, de les soumettre à des visites répétées. D'ailleurs la population avait-elle une parfaite connaissance des multiples dispositions que nous venons d'exposer ? En outre, ces lois et ces règlements avaient-ils le pouvoir de rasséréner, de dissiper ce qu'il y a de purement irrationnel et compulsif dans la rumeur qui poursuit les embusqués au début du conflit ? C'est pourquoi certaines mesures du pouvoir cherchent aussi à jouer sur les affects afin d'apaiser « l'embuscomanie » dont on a vu à quel point elle était délétère pour le moral des combattants et des civils.

Les affectations préférentielles réservées aux pères de familles nombreuses et aux soldats ayant perdu plusieurs frères sur les champs de bataille, des catégories emblématiques de soldats dont le maintien au front alimentait souvent la rumeur contre les embusqués, participe par exemple par exemple de cette politique. Nul doute qu'elles aient apaisé bien des tensions dans le corps social et inauguré la mise en place d'une sorte « d'équité » de l'impôt du sang. La création ou la manipulation de symboles y contribue également. En effet, si le conflit a augmenté considérablement la liste des décorations militaires (Croix de Guerre en avril 1915 ; brisques et fourragère en avril 1916), il est remarquable de constater que le pouvoir s'emploie à définir également des insignes pour les non-combattants.

Pour l'État, il ne s'agit plus seulement d'exprimer la « valeur sociale du héros » selon Huot et Voivenel mais la valeur sociale du mobilisé, de tous les mobilisés, en établissant une hiérarchie visuelle et complète des mérites, variés par définition. Les circulaires ministérielles insistent particulièrement sur la visibilité sans équivoque de la décoration. Celle du 21 avril 1916 sur la fourragère et les chevrons, précise bien que ces insignes doivent figurer « d'une façon apparente et permanente¹⁴ » sur l'uniforme. Même souci pour l'insigne réservé aux hommes du service auxiliaire : « Ce brassard portera au recto et de façon très apparente un S, de couleur rouge », note-t-on dans l'instruction du 19 octobre 1917. La hiérarchie des insignes repose sur le choix des couleurs, des motifs et des matières. La Croix de Guerre est une croix entre les branches de laquelle sont entrecroisées deux épées. Au centre, une tête de République coiffée d'un bonnet phrygien et ornée d'une couronne de lauriers avec en exergue « République française ». Une Croix de Guerre aux antipodes de la sémiologie élémentaire des insignes des sursitaires ou des hommes du service auxiliaire : un simple écusson cousu d'initiales (« S » ou « AX ») en lettres capitales. La matière des décorations permet aussi le classement. Par exemple l'insigne des hommes du service auxiliaire est « découpé dans des effets usagés en drap garance¹⁵ », alors que celui des sursitaires, créé en février 1918, est fait avec une toile de drap bleu très résistante pour durer. Rien à voir avec la noblesse des couleurs, l'alliance des matières de la Croix de Guerre. Ces variations et ces combinaisons de signes permettent donc de proportionner la reconnaissance publique et symbolique à la valeur et à l'utilité militaires de son titulaire et de distinguer tous les mobilisés dans leur plus grande diversité, du soldat glorieux décoré de la Croix de Guerre avec palme ou étoile de bronze, d'argent ou d'or, couvert de brisques sur les deux bras, à l'anonyme homme du service auxiliaire. Mais en établissant une telle hiérarchie des mérites, ces « armoiries » de la Grande Guerre ont aussi pour fonction d'attribuer à chaque mobilisé une place dans le conflit et de la légitimer aux yeux de la société. La circulaire du 8 août 1917 prête ces vertus à l'insigne réservé aux auxiliaires : il s'agit d'un « insigne apparent pour distinguer les militaires du service auxiliaire et éviter les confusions qui se produisent parfois à leur sujet¹⁶ ».

Ces insignes sont d'autant plus nécessaires que certains mobilisés redevenus civils portent le costume et non plus l'uniforme. Certes, le port de ces insignes peut faciliter les contrôles par la police sur la voie publique. Mais dans une société où les regards des passants, des femmes de mobilisés et de permissionnaires se font volontiers inquisiteurs et accusateurs, l'idée est bien de familiariser l'opinion avec la diversité et la nécessaire inégalité des mérites. L'insistance du pouvoir à rendre obligatoire le port de ces insignes, sous peine de sanctions, est révélateur de cette ambition. Davantage de décorations, moins d'insultes et de confusions blessantes ?

La ronde des inspections

« Une hiérarchie de volontés en action » : c'est ainsi que Clemenceau imaginait en 1915 l'édifice institutionnel capable de mettre un terme au scandale des embusqués. À supposer qu'une volonté ferme existe au ministère de la Guerre, comment en effet l'insuffler aux multiples chaînons de l'administration militaire et civile ? Statutairement responsable de l'affectation des hommes mobilisés ou mobilisables présents dans la zone de l'intérieur, le ministre de la Guerre attend de ses subordonnés (généraux commandants les Régions, chefs de services ou de dépôts, officiers inspecteurs, etc.) qu'ils s'assurent de la bonne application des circulaires ministérielles et des lois, notamment en organisant des vagues d'inspection. Il nous est évidemment impossible de dresser l'inventaire complet des multiples organes d'inspection qui ont accompagné l'effort de guerre en France durant le premier conflit mondial. Ils se comptent par dizaines, chaque département ministériel, chaque service ou arme possédant en propre ses organes de contrôle et d'inspection. Sans compter les enquêtes des commissions parlementaires. Notre intention est plutôt de présenter les cadres et les dynamiques institutionnels de l'effort d'inspection entrepris par le ministère de la Guerre pour veiller à la bonne utilisation des effectifs mobilisés et à la bonne exécution des lois et circulaires contre les embusqués.

Un considérable effort d'inspection est donc mené dans la zone de l'intérieur et celle des armées par les organes d'inspections militaires, mais aussi par les commissions parlementaires dans le but de vérifier l'exécution des circulaires et lois contre les embusqués. Nous avons limité nos investigations à quelques lieux d'embuscade réputés (la Maison de la Presse, les dépôts d'infanterie, ministères) pour évaluer la pression du pouvoir sur les « professionnels de l'embuscade » qui refusent leur part de l'impôt du sang.

Les organes d'inspection

L'une des questions les plus débattues au sujet des organes d'inspection et de contrôle chargés d'appliquer les circulaires, décrets et lois contre les embusqués, est celle de leur composition. Nul ne conteste le principe de bon sens qui veut que les membres des organes d'inspection soient étrangers aux circonscriptions, administratives ou militaires, où ils doivent opérer afin d'éviter d'éventuelles connivences entre inspecteurs et inspectés. Membres civils ou membres militaires ? Telle est plutôt la question discutée par beaucoup de contemporains. En effet, qui des représentants de la Nation, de l'Armée ou des soldats doit surveiller la juste répartition de « l'impôt du sang » entre les citoyens français ? En d'autres termes, qui est le plus habilité à débusquer les embusqués et à recruter des soldats parmi les hommes de l'arrière ? Aucun organe de contrôle ou de visite des hommes mobilisés, quel qu'il soit, n'échappe à ce genre d'interrogation durant le conflit. Dans la première mouture de sa proposition de loi, Victor Dalbiez penchait pour une inspection civile en confiant le contrôle de sa loi à une commission parlementaire de quarante-quatre membres. Mais cette exigence d'un contrôle parlementaire s'évanouit au cours des débats. Elle est encore prématurée en 1915, comme l'a montré l'historienne Fabienne Bock. Certains croient davantage en l'efficacité d'un contrôle exercé par des militaires. Non des officiers généraux qui depuis la guerre n'auraient pas quitté la zone de l'Intérieur, mais de véritables combattants. Georges Berthoulat, dans *La Liberté*, émet cette idée au cours des débats sur la proposition de loi Dalbiez : il s'agit de confier le contrôle de la future loi à des officiers blessés en convalescence considérant que « ces vaillants, retour du feu, sauront débusquer ceux qui sans excuses et sans emploi indispensable à la défense, s'obstinent à demeurer loin des balles ».

L'esprit est le même lorsque les députés socialistes Poncet, Valière et Pressemane proposent un amendement au dispositif de la loi Mourier, avec la création d'une commission d'inspection composée uniquement de militaires ayant tous une longue expérience du front. Ce serait éviter les désillusions de la loi Dalbiez. En effet :

« Si nous voulons que la loi Mourier soit mieux appliquée que la loi Dalbiez, appelons les intéressés, les combattants à faire la besogne nécessaire de débusquage. Dans chaque armée, dans chaque Région, une commission composée d'officiers, de sous-officiers, de soldats, ayant tous un long séjour dans les unités combattantes, exercera son contrôle sur les effectifs. »

Selon Poncet, la présence de « poilus » dans cette commission offrirait deux garanties :

« La première, c'est d'avoir combattu ; la seconde, c'est de connaître par avance les embusqués et de savoir où les trouver... »

Avec ce changement radical dans les méthodes d'inspection, Poncet ravive le mythe d'une démocratie du front dont les citoyens-soldats, tous soudés par l'expérience commune du combat et ce quel que soit leur grade, sont finalement les seuls capables de comprendre et d'imposer à l'arrière la nécessité du sacrifice exigé. Son texte additionnel est cependant refusé.

Jusqu'à la fin 1915, le pouvoir conduit son effort d'inspection à partir d'organes de « contrôle » intervenant tous dans un cadre spatial étroit : le conseil de révision opère à l'échelle cantonale, la commission spéciale de réforme et la commission dite des trois médecins à l'échelle de la subdivision militaire. De telle sorte que la véritable échelle de contrôle des effectifs reste bien la région militaire, placée sous l'autorité du général commandant la Région. En effet, à partir des situations périodiques envoyées par les dépôts de la Région, à partir des travaux des conseils de révision

ou des commissions spéciales de réforme, à partir des registres des bureaux de recrutement, le général commandant la Région est seul en mesure de communiquer à son ministre de tutelle, le ministre de la Guerre, des statistiques sur les effectifs mobilisés ou mobilisables de sa Région. Ce général est donc la courroie de transmission du ministère de la Guerre. À ce titre, on a déjà vu que Millierand leur conseillait de procéder à des « visites inopinées » dans les dépôts, lieux sensibles de l'embusquage (circulaire du 15 octobre 1914). Mais débordé par ses multiples tâches, le commandant de Région est bien en peine de contrôler efficacement l'application des nombreuses circulaires relatives aux embusqués.

Les efforts d'inspection sont juxtaposés à l'échelle subdivisionnaire ou à celle de la Région militaire, mais pas encore intégrés ou en synergie. Aux Inspections générales des dépôts d'avril 1915, s'ajoutent en septembre et octobre 1915 les Inspections Régionales des sursis et les Commissions spéciales de contrôle exigées par l'article 9 de la loi Dalbiez. Il n'y a pas à proprement parler d'inspection générale et coordonnée.

Un changement majeur intervient dans le dispositif d'inspection avec la création des « Inspections générales d'arrondissement » par le ministre de la Guerre Gallieni, le 15 novembre 1915. Le domaine de compétence de ces Inspecteurs généraux est singulièrement accru : ils ne se limitent plus seulement à l'inspection de dépôts. Gallieni délimite ainsi le champ de leur action :

« Elle s'exerce tout particulièrement sur l'application intégrale de la loi du 17 août 1915 et des circulaires ministérielles concernant la conservation des effectifs, sur l'envoi aux armées des "embusqués" et sur l'utilisation la meilleure des ressources des dépôts, formations et établissements¹⁷. »

Les inspecteurs sont surtout dotés d'un véritable pouvoir de décision et de sanction : loin de seulement signaler les abus, « ils ont pleins pouvoirs pour les redresser et pour ordonner sur place les mesures jugées nécessaires, à charge d'en rendre compte. Cette structure d'inspection reste ainsi en place près d'un an et demi, avant qu'elle ne subisse des modifications répétées au cours de l'année 1917.

Dans cette série de créations institutionnelles de l'année 1917, il y a pourtant une nouveauté de taille : l'apparition de la Commission de Contrôle des Effectifs créée le 10 mars 1917. Uniquement composée de parlementaires et intégrée au ministère de la Guerre qui lui délègue certains pouvoirs, cette commission est censée donner une nouvelle impulsion auprès de l'Inspection Générale des Effectifs créée en février 1917. Elle dispose d'un avis consultatif sur toutes les questions relatives à l'utilisation des effectifs mobilisés, peut procéder à ses propres investigations et voter des motions dont l'exécution est assurée par le ministre de la Guerre. La Commission compte parmi ses attributions exclusives, la surveillance et l'inspection des administrations centrales et civiles. En outre, elle arbitre les litiges pouvant survenir entre l'Inspection générale et un service contrôlé. Pour le reste, les contrôles sont pris en charge par les inspecteurs de l'Inspection Générale. Ces derniers reçoivent leurs ordres de mission de la Commission. C'est sur cette expérience inédite de contrôle parlementaire que nous allons nous pencher pour découvrir les contraintes matérielles, institutionnelles et politiques qui entourent les opérations d'inspection.

L'échec de la Commission de Contrôle des effectifs (mars-juillet 1917)

La séance inaugurale a lieu le 25 mars 1917 dans le cabinet du ministre de la Guerre, Paul Painlevé. Sont présents les quatre parlementaires qui composeront désormais la Commission : les députés Victor Dalbiez et Henry Paté et les sénateurs Jules Jeanneney et Auguste Gervais, ainsi qu'un officier inspecteur, le général Desprez. Les propos introductifs du ministre de la Guerre précisent les buts de ce nouvel organe et l'appui ministériel sans faille dont il va bénéficier :

« À l'heure actuelle et plus le temps passe, l'obligation devient plus grande de faire appel à toutes les ressources du pays sans exception, il convient par suite d'empêcher que les embuscades démoralisantes pour ceux qui partent donnent lieu à des revendications qui font paraître encore plus dur le sacrifice qu'on impose à

ceux qui vont sur le front. [Le ministre de la Guerre] frappera sans faiblesse les responsables des complaisances constatées.¹⁸ »

À peine constituée, la Commission déploie une intense activité, comme en témoignent les procès-verbaux de ses trente-trois séances et les trente-huit motions qu'elle vote et adresse au ministre de la Guerre. L'essentiel des motions (27 sur 38, soit 71 %) sanctionne des enquêtes approfondies dans des administrations centrales ou des services militaires de l'intérieur. Au cours de chacune de ces visites, les membres de la Commission examinent la situation de chaque homme du service armé à l'aune des articles de la loi Dalbiez, des mesures de compression et du plan de remplacement du 8 février 1917. Il s'agit de savoir si le militaire du service armé est réellement indispensable au service et s'il ne remplit pas les critères pour aller au front. La classe, le parcours militaire depuis le début du conflit, le temps de présence au front, le grade, les blessures, la dernière visite qui a déclaré tel ou tel homme inapte à faire campagne, toutes ces informations sont soigneusement relevées. Si, dans le bénéfice du doute, la Commission peut demander une contre-visite devant une commission médicale pour savoir si l'inaptitude physique à faire campagne est justifiée, elle prescrit dans la majeure partie des cas un envoi aux Armées. 872 militaires mobilisés à l'arrière en furent l'objet. Quelques ministères sont particulièrement visés par ces motions. On remarque que ce sont les ministères les plus liés à l'activité guerrière (ministère de la Guerre, des Affaires étrangères, de l'Armement, du Ravitaillement) qui auraient le plus « d'embusqués », un signe sans doute de la croissance de leurs missions, mais aussi du renforcement de leurs prérogatives en matière d'affectation de mobilisés. Le ministère de la Guerre emploie un trop grand nombre de gendarmes et d'hommes du service armé comme plantons ou cyclistes. Dans son 1^{er} bureau par exemple, la Commission déclare qu'il est « inadmissible d'avoir des téléphonistes de la réserve de l'armée d'active¹⁹ ». De même, sa Direction des Relations avec la Presse offre une trop belle sinécure à certains traducteurs ou interprètes du service armé. Quant au ministère des Affaires étrangères, il est stigmatisé pour l'un de ses services, la Maison de la Presse.

On pourra objecter la modestie du nombre des renvois aux Armées prononcés par la Commission. 872 militaires renvoyés aux Armées dont 206 appartenant aux administrations centrales, c'est bien peu au regard des 190 000 hommes du service armé encore présents dans la zone de l'intérieur en 1917. En fait, peu importe le nombre, les membres de la commission sont surtout soucieux de révéler par des enquêtes minutieuses des cas d'embusquage irréfutables et de les ériger, si possible, en exemple.

Nombreuses en effet sont les motions qui ne concernent qu'un seul homme. Ces dossiers sont instruits à la suite de dénonciations. Jules Jeanneney parle à cet égard de « police individuelle de l'embusquage²⁰ ». L'ouvrier Pacholski, auteur de « déclarations mensongères » afin d'être affecté comme métallurgiste dans un atelier parisien, est-il victime de ces délations ? Toujours est-il que la Commission lui consacre deux motions. Après un mois d'enquête et quatre rapports contradictoires confirmant les fausses déclarations de l'individu, la Commission demande au ministre de la Guerre l'ouverture d'une information judiciaire contre Pacholski pour violation de l'article 7 de la loi Dalbiez. La Commission ne craint pas non plus de débusquer certains officiers supérieurs et même un général et un colonel qui n'ont aucun séjour au front. C'est parfois tout un réseau d'embusquage que la Commission pense mettre à jour, comme au ministère du Ravitaillement où l'on relève la présence douteuse du directeur et de cinq employés de la maison de commerce Vilgrain. Le parcours du directeur n'est pas des plus exemplaires : Ernest Vilgrain, de la classe 1900, a été évacué le 22 août 1914 pour « blessure légère à l'intérieur des lignes », « une blessure accidentelle insignifiante²¹ », ajoute même la Commission. Depuis, plusieurs visites l'ont déclaré inapte à faire campagne en lui ordonnant toutefois de se faire opérer. Or, trente mois après, il ne s'est toujours pas résolu à l'opération. La Commission demande donc son passage devant la Commission spéciale de réforme de Paris. En outre, il faut pourvoir au remplacement des 5 employés de cette maison de commerce, car ils appartiennent à des classes particulièrement jeunes (classes 1901, 1902, 1903, 1906 et 1912). Souvent, les militaires qui sont visés par ces motions sont les représentants d'une élite sociale et intellectuelle. Avocats, banquiers, architectes, chercheurs, ils ont su faire valoir leurs compétences auprès de nombreux services de l'intérieur. Jean Cocteau, soldat de la classe 1901 et

secrétaire au service de propagande de la Maison de la Presse, n'y aurait pas sa place selon la motion n° 3 du 11 avril 1917. Il doit être renvoyé aux armées. Même sort, selon la motion n° 18 du 14 mai 1917, pour Jean Monnet, soldat de la classe 1908 sans le moindre séjour au front et mobilisé au ministère du Ravitaillement. La présence d'Henri Massis et de Robert de Jouvenel n'est pas non plus du goût des parlementaires de la Commission qui exigent leur retour au front dans leur motion n° 36 du 7 juin 1917. Étonnante présence en effet que celle de ces hommes incapables de se conformer aux modèles de comportement qu'ils appelaient de leurs vœux avant le conflit. Henri Massis, coauteur de l'enquête *Les Jeunes gens d'aujourd'hui* en 1912, n'a visiblement pas le goût de l'action qu'il avait cru déceler et admirer dans la jeunesse française d'avant-guerre. Sous-lieutenant de réserve au 66^e bataillon de Chasseurs à pied, il est détaché au ministère des Affaires étrangères et en mission à Athènes. Quant à Robert de Jouvenel (sous-lieutenant de la classe 1902), l'auteur de *La République des Camarades* en 1914, son cas donne la mesure de l'efficacité des réseaux sociaux de la République que son célèbre pamphlet avait pourtant dénoncés. Après un court séjour au front, il accumule les sursis (5 en tout) de trois mois et travaille depuis février 1916 à la Maison de la Presse. Il n'a pas répondu aux appels réitérés de se présenter à son corps (230^e régiment territorial d'infanterie) et vient d'être mis, juste avant la visite de la Commission et par décision ministérielle, à la disposition du sous-secrétariat d'État de l'Aéronautique.

Paté, Dalbiez, Jeanneney et Gervais, quatre des parlementaires les plus en vue sur la question des embusqués, procèdent donc dans la moindre exclusive et avec une grande sévérité. La manière dont ils conçoivent « l'envoi aux Armées » est très révélatrice de cette intransigeance :

« La Commission tient bien à préciser ce que l'intérêt National commande d'entendre par un envoi aux Armées. Il ne peut s'agir d'une affectation à des emplois quelconques de la zone des Armées. Pour tous ces mobilisés, c'est une obligation d'autant plus impérieuse de prendre sa part des dangers de la bataille, qu'il y a été longtemps soustrait. [Il ne peut s'agir d'une] affectation à de vagues bureaux, services ou états-majors, ce qui ne serait rien moins qu'un changement d'embuscade [mais du] versement effectif dans une unité de combat²². »

Comment donc expliquer l'échec de cette Commission et l'arrêt de ses activités dès juillet 1917 ? L'insuffisance des moyens matériels n'est pas la principale cause, même si les quatre parlementaires, dès la 6^e séance du 2 avril 1917, se plaignent « de l'impossibilité de travailler, en raison de l'exiguïté des locaux et de l'absence totale de personnel ». À dire vrai, c'est un triple isolement qui semble avoir eu raison de la détermination des quatre parlementaires de la CCE.

En premier lieu, la Commission constate que sa méthode d'investigation est totalement inconnue des autres inspections avec lesquelles elle doit collaborer. Des frictions apparaissent souvent sur ce point avec le contrôleur général de la Main-d'œuvre, le général Dumézil qui ne semble avoir aucun programme d'inspection. « Son but, actuellement, c'est d'aller un peu partout, dans toute la France, de prendre contact avec tous les contrôleurs », déplorent les membres de la Commission lors de la séance du 28 mars 1917. Accompagné de cinq officiers pour contrôler un personnel ouvrier de 550 000 hommes répartis dans plus de 10 000 établissements, l'inspecteur Dumézil préfère en effet les tournées « rapides et inopérantes », avec parfois six à dix établissements visités par jour. Le général Dumézil se rend d'abord au contrôle régional de la Main-d'œuvre, puis auprès des contrôleurs locaux et effectue ses contrôles sur pièces uniquement. En réalité, ses inspections sont guidées par le contrôle local qui lui soumet des cas litigieux. Les parlementaires de la CCE estiment que ce mode de contrôle « risque de consolider les abus non découverts²³ ». En outre, il « ne faudrait pas moins de cinq ans pour que les visites pratiquées aient porté sur tous les établissements, et sans qu'un seul ait été visité deux fois ».

La CCE préconise donc la méthode des « coups de sonde » qui consiste à examiner dans les « moindres détails » la situation des militaires sur les registres de quelques établissements ciblés, mais aussi *in situ* dans les ateliers ou les bureaux. Ce conflit larvé éclate lors de la séance du 11 avril 1917. La motion n° 11 du 9 mai 1917 entend démontrer l'inefficacité de « l'Inspection Générale des Effectifs » à partir d'un simple exemple : Loucheur, le sous-secrétaire

d'État des Fabrications, vient d'enlever par compression près de mille ouvriers d'un atelier de construction de Lyon sans affecter la production alors que l'inspecteur général l'avait visité auparavant et n'avait rien trouvé d'anormal. La Commission réclame des transformations dans l'organisation de « l'Inspection Générale des Effectifs ». Bref, on voit que les membres parlementaires de la Commission ne se contentent pas des prérogatives et du schéma organisationnel dans lequel on les a placés mais proposent constamment des améliorations²⁴.

Isolée, la Commission l'est également des administrations centrales qu'elle inspecte régulièrement. Les fonctionnaires d'État font corps autour de la protection des leurs et dressent un rempart de mauvaise volonté face aux incursions des quatre parlementaires. Cette dernière ne cesse en effet d'enregistrer les infractions des divers départements ministériels qui ne fournissent aucune réponse aux renseignements demandés sur leur personnel. La motion n° 30 du 4 juin 1917 constate à quel point la motion n° 3 du 11 avril 1917 qui prescrivait l'envoi aux Armées de quarante-sept militaires de la Maison de la Presse a été ignorée. Les parlementaires n'ont reçu de réponse à cette motion que le 16 mai et pour un seul des officiers signalés. Le constat est amer :

« La commission est contrainte d'observer qu'elle serait sans autorité suffisante, si de telles motions demeuraient sans suite ou n'en devaient recevoir une qu'avec un semblable retard²⁵. »

Dans la séance du 9 juin 1917, l'une des dernières, les quatre parlementaires ont bien du mal à dissimuler leur découragement :

« La commission s'élève contre la tendance manifeste des services à apporter des retards dans l'instruction des affaires, à donner des renseignements manifestement erronés, puis à répondre aux motions en dressant les erreurs qu'ils ont commises. Il est clair qu'aucune instruction n'est possible dans ces conditions²⁶. »

Le dernier isolement est celui dans lequel le ministre de la Guerre les a laissés. Celui qui lors de la séance inaugurale leur promettait un soutien indéfectible et une sévérité à toute épreuve, celui qui est chargé de rendre exécutoires les motions de la Commission, aurait failli à sa parole, selon les membres de la Commission. Il faut dire que Paul Painlevé n'est pas directement à l'origine du décret du 10 mars 1917 qui a donné naissance à la Commission, pour la simple raison qu'il n'était pas encore ministre de la Guerre à cette date. Cette Commission a été créée par le ministre de la Guerre Lyautey, démissionnaire le 14 mars 1917. On ne sait dans quel état d'esprit, Painlevé, son successeur rue Saint-Dominique, a assuré l'héritage de cette création. Certaines motions de la Commission ont reçu son agrément. Pour le reste, la Commission ne peut que regretter son manque d'implication, voire son obstruction. Elle regrette en particulier qu'il n'ait pas mesuré la portée exacte des motions. Celles-ci, votées après de méticuleuses inspections, ne sauraient être de « simples vœux », mais de « véritables projets de décision que le ministre ratifie²⁷ ». Dans la séance du 3 mai 1917, les membres de la Commission rappellent ce *distinguo* en déclarant au ministre de la Guerre :

« Nous ne pouvons faire œuvre utile que si vous sanctionnez efficacement nos travaux. La conception contraire tendrait à subordonner l'application des lois au bon vouloir des administrations publiques²⁸. »

Pis, le ministre semble consulter au préalable les départements ou services visés par la Commission pour savoir si les motions sont applicables.

Cette expérience de contrôle se termine donc sur un échec patent. La pugnacité de ses membres a été de peu de poids face à la résistance structurelle de l'administration. Au bout de quatre mois à peine, le 15 juillet 1917, Paté, Dalbiez, Jeanneney et Gervais remettent leur démission à Paul Painlevé que celui-ci refuse. Ils n'auront pas de remplaçants ; les activités de la commission sont donc suspendues. Un échec patent, mais aussi retentissant. En effet, les parlementaires ne cachent pas en public les raisons de leur abdication. Henry Paté lit en pleine séance de la Chambre la lettre qu'ils ont adressée au ministre de la Guerre :

« Vous n'ignorez pas à quelles résistances notre effort s'est heurté : résistances de vos services, résistances d'autres départements ministériels, résistance âpre et parfois cynique des égoïsmes que nous allions troubler. Au bout de quatre mois d'expérience, le rendement de notre tâche reste sans proportion avec celui qu'exige le bien public. Il en sera ainsi tant que l'organe chargé de dépister les embusqués et d'obtenir que nos mobilisés soient employés comme il faut, n'aura pas la composition, les pouvoirs, le champ et les moyens d'action que nous avions demandés pour lui. »

Quant à Jules Jeanneney, le 3 août 1917, il dépose un rapport parlementaire qui résume les péripéties de cette expérience et présente

« les pouvoirs et les moyens nécessaires à l'organe de contrôle qui sera chargé d'assurer la stricte application à tous les mobilisés et à tous les mobilisables des lois, règlements et instructions concernant leur affectation et leur emploi ».

L'échec est finalement vertueux, car ce sont ces vicissitudes de la Commission qui permirent de définir les cadres et les prérogatives du Commissariat aux Effectifs créée en décembre 1917 par le gouvernement Clemenceau. En donnant au Commissariat une envergure et un pouvoir jusqu'ici inusités, Clemenceau provoque un tournant majeur en matière d'inspection des effectifs et des embusqués. Ce commissariat, comme dans le cas de la Commission de Contrôle des Effectifs, ne fait plus doublon avec l'Inspection Générale des Effectifs. Il s'y substitue, il l'englobe. Sa mission définie par l'article 1 est des plus larges. Sa composition paritaire associe parlementaires et militaires. On compte trois sénateurs et trois députés délégués par les deux Commissions parlementaires de l'Armée. Ces six Commissaires aux effectifs assistés d'un membre du Conseil d'État et de la Cour de Cassation, mais également d'officiers inspecteurs des effectifs représentant le soussecrétariat des effectifs dirigé par Léon Abrami, détiennent en fait la réalité du pouvoir : droit de procéder en tous lieux et inopinément à toutes les investigations exigées par leur mission (article 3), droit de convocation devant le Commissariat (article 3), droit de notifier et de réclamer le changement d'affectation d'un mobilisé à son autorité compétente avec un délai d'un mois (article 4), droit de plainte auprès des juridictions compétentes (article 5), droit d'auto-saisine sur toute question concernant la bonne utilisation des effectifs (article 6). À dire vrai, cette longue liste de prérogatives annonce la mise au pas de l'ensemble des administrations civiles et militaires.

Les inspections de la Maison de la Presse (1916-1917)

Objet d'intenses polémiques, la Maison de la Presse fut plusieurs fois inspectée par des commissions parlementaires. Certes, ces inspections n'étaient pas dénuées d'arrière-pensées politiques et leurs résultats furent controversés : lorsque la commission sénatoriale de l'armée visite la Maison de la Presse, c'est une manière pour le Parlement de s'arroger un droit de contrôle sur le pouvoir exécutif. N'oublions pas non plus que Clemenceau, alors président de la Commission sénatoriale de l'armée, ne voit pas d'un mauvais œil la surveillance d'un service ministériel fondé sous les auspices d'Aristide Briand, son ennemi intime.

La première inspection parlementaire auprès de la Maison de la Presse a lieu en mai 1916, quatre mois à peine après sa création. La mission d'inspection est confiée à deux membres des commissions parlementaires de l'armée : le sénateur Jules Jeanneney et le député Milliès-Lacroix. Ils doivent contrôler les administrations centrales de la Guerre et des Affaires étrangères ainsi que leurs services, afin de vérifier l'application de la loi Dalbiez et éventuellement faire « sortir d'emplois trop paisibles les mobilisés qui s'y sont embusqués²⁹ ». La Maison de la Presse ne constitue donc pas l'objectif principal de leur mission, c'est pourquoi elle ne figure pas au cœur du rapport qui est remis à la Commission sénatoriale de l'armée le 30 juin 1916. Les quelques lignes que Jeanneney lui consacre dans son rapport sont peu favorables. Il évoque le « personnel considérable employé rue François I^{er}, dans un immeuble fort confortable ». Ce personnel est composé de 143 officiers et 248 hommes de troupe, soit 391 hommes. Pour tout dire, Jeanneney ne peut cacher son embarras. Si les cas d'embusquage flagrants semblent rares, il

note cependant que « les situations que nous avons observées sont régulières. Nous ne pourrions malheureusement dire qu'elles soient toutes correctes, et, moins encore, qu'elles soient toutes exemplaires ».

Pour être légale, une position militaire peut n'en être pas moins « incorrecte » au regard de la morale patriotique et du caractère exceptionnel du conflit. Des situations « incorrectes », Jules Jeanneney en compte cinq tout au plus. Là, un sergent de la classe 1901, affecté au ministère de la Guerre depuis le 7 mars 1915 et à la Maison de la Presse depuis le début 1916 :

« On ne peut d'ailleurs invoquer pour lui de raison de technicité spéciale ; c'est un rentier, sans titre universitaire ni fonction particulière. Son emploi, rue François I^{er}, est de "traduction d'allemand". On trouverait sans peine des traducteurs équivalents parmi des auxiliaires, des blessés ou des sous-officiers ayant réellement fait campagne. »

Parmi ces cas litigieux également, « un capitaine d'artillerie territoriale, classe 1896 [soit 40 ans], professeur de sciences politiques, obstinément fixé à Paris depuis vingt-deux mois. »

La confrontation des maigres indications du rapport Jeanneney de juin 1916 et des fiches individuelles remplies et envoyées par la Maison de la Presse sur son personnel à l'issue de l'inspection de mai 1916 est pour le moins intéressante sur le déroulement de l'inspection et l'exploitation des résultats par les parlementaires. Bien entendu, tout le personnel de la Maison de la Presse n'a pu être entendu par Jeanneney et Milliès-Lacroix. Ces derniers se sont sans doute penchés sur les registres de situation de la Maison de la Presse. Ont-ils procédé à des entretiens ? On ne sait. Ils ont demandé en tout cas aux bureaux de la Maison de la Presse de remplir soigneusement et de leur retourner des fiches individuelles pour chaque militaire présent dans les différentes sections. Remplies à la main, ces fiches présentent une nomenclature précise³⁰ destinée à bien cerner le profil et la qualité « d'indispensable » du mobilisé dans la Maison de la Presse. Sur le plan strictement juridique, les situations décrites sont « régulières », même si parfois les indications fournies par les bureaux de la Maison sont particulièrement succinctes : il y a des hommes du service auxiliaire, des exemptés contre-visités ; les hommes du service armé appartiennent souvent à l'armée territoriale ou à sa réserve ou alors sont déclarés inaptes, en convalescence après une blessure de guerre ; il y a des jeunes hommes, mais ils ont été réformés et ont souscrit un « engagement spécial » selon l'article 4 de la loi Dalbiez. Surtout, on peut les considérer comme des spécialistes de la fonction qu'ils remplissent.

Profil professionnel des militaires affectés à la Maison de la Presse (mai 1916)

Profession antérieure à la Guerre	Nombre
Universitaires, professeurs de lycée	23
Étudiants	9
Hommes de lettres, artistes	4
Avocats, journalistes, architectes	10
Fonctionnaires (autres que l'Instruction Publique)	4
Divers	15
Total	65

En effet, ceux-ci sont issus du monde universitaire, de professions libérales (journalistes, avocats). À une majorité

écrasante, la profession antérieure et l'emploi actuel dans la Maison de la Presse concordent. Il y a seulement deux militaires qui ne déclarent aucune profession avant guerre. En somme, quoi de plus normal qu'un professeur agrégé d'allemand ou d'anglais soit traducteur ou interprète, qu'un professeur de français à Odessa se spécialise dans l'étude de la presse russe, qu'un architecte soit secrétaire dessinateur, qu'un lithographe soit ronéiste, qu'un employé de bureau soit secrétaire, enfin qu'un cocher soit planton ? Pierre Chapelle n'a-t-il pas sa place dans la Maison de la Presse selon le principe « The Right Man in the Right Place » ? Ce publiciste de la classe 1895 a été mobilisé en août 1914 au 110^e régiment territorial. Jusqu'à son entrée à la Maison de la Presse le 22 mars 1916, son parcours n'est pas très clair parce que son livret militaire a été perdu : il serait passé au 240^e RTI, puis au 15^e escadron du Train des Équipages. À la Maison, Chapelle est secrétaire bibliothécaire des journaux de tranchées dont il tire les extraits communiqués aux journaux français et étrangers. Les services de la Maison de la Presse précisent que Chapelle « connaît bien la question des journaux de tranchées ». Et pour cause, il fut directeur de deux feuilles du front, *Le Canard Poilu* et *Le Lapin à Plumes*.

Avant de rédiger leur rapport, Jeanneney et Millès-Lacroix ont relu ces fiches individuelles. Quelques annotations et soulignages indiquent dans quel état d'esprit ils le firent. Visiblement cette relecture des fiches s'est faite à la fois sous la pression sociale et à l'aune du mythe de « l'égalité de l'impôt du sang ». Toutes les lacunes d'informations, les scories de parcours et les contraventions au principe de « l'égalité de l'impôt du sang » sont en effet soulignées et permettent de retrouver les exemples cités dans le rapport. Ce « capitaine d'artillerie territoriale, classe 1896, professeur de sciences politiques, obstinément fixé à Paris depuis vingt-deux mois » n'est autre que Georges Blondel, professeur à l'École libre des Sciences Politiques avant guerre et chargé à la Maison de la Presse des questions économiques d'après la presse austro-allemande. Sur sa fiche, son grade (il est capitaine d'Artillerie coloniale) et ses mutations (il est affecté depuis août 1914 à la 3^e circonscription de réquisition du Camp Retranché de Paris) ont été bien soulignés. Parfois un trait épais vient stigmatiser la classe de mobilisation du militaire. Sur le cas Chapelle, Jeanneney souligne avec force la mention qui le gêne : « Livret égaré. Impossible préciser les dates [de ses mutations avant d'arriver à la Maison]³¹. » C'est probablement pour manifester son doute que l'un des deux parlementaires fait ressortir d'un large trait le parcours suivant de cet homme dont la nomination au poste d'interprète-stagiaire suit de peu une visite qui venait de le verser dans le service armé et l'enjoignait donc de rejoindre le front :

« Versé dans l'auxiliaire le 3 mars 1915 ; déclaré bon pour le service armé le 8 juin 1915 ; nommé interprète-stagiaire le 7 juillet 1915. »

Le rapport de la commission sénatoriale du 30 juin 1916 n'est pas long à recevoir une réfutation de la part des services du ministère des Affaires étrangères³². Ces derniers contestent d'abord l'effectif total de cette Maison. Aux 391 individus comptés par Jeanneney, ils en opposent seulement 245.

Chiffre restreint et modeste, vis-à-vis de l'Allemagne notamment :

« Il est inutile de dire que les personnalités qu'elle occupe, aussi bien rue François I^{er} qu'à l'étranger, sont bien loin du chiffre des agents que l'Allemagne emploie à travers le monde en les exemptant de tout service au titre de "valeurs nationales". »

La note rappelle ensuite l'utilité de cette entreprise de centralisation de la presse française et étrangère, ennemie, alliée ou neutre, dans la perspective d'une intensification de l'effort de propagande. La note justifie également les modalités de recrutement au tout début de la Maison de la Presse : face aux « besoins très pressants [...], il était indispensable de trouver d'abord des compétences ; ensuite de les trouver vite, si l'on voulait rattraper l'avance prise par nos ennemis ». Et d'ajouter que « les compétences ne sont pas toujours faciles à trouver. Les hommes – quoiqu'on en dise – ne sont pas interchangeables comme les pièces d'une machine ».

La note multiplie les exemples sur ce point. Elle estime par exemple qu'il n'est pas possible de se passer des services du soldat Armand Petitjean même s'il appartient au service armé et à la classe 1904 (il a donc 32 ans). Sa maîtrise de cinq langues et son itinéraire avant guerre le désigne comme « The Right Man in the Right Place » :

« Ingénieur, résidant depuis de longues années dans l'Amérique du Sud, où il est à la tête de plusieurs exploitations industrielles et commerciales, monsieur Petitjean connaît à fond toutes les républiques sud-américaines qu'il a parcourues dans tous les sens. [Il a une] compétence commerciale et ses relations personnelles [sont] très étendues dans l'Amérique latine. Le départ de monsieur Petitjean serait la désorganisation complète de tous les services de l'Amérique du Sud si important et dont l'organisation a été particulièrement difficile. »

Afin de « dissiper les malentendus » et souligner les limites statistiques du rapport de la Commission sénatoriale de l'Armée, le contre-rapport des Affaires étrangères propose un tableau complet des effectifs de la Maison de la Presse. Les chiffres semblent en effet parler d'eux-mêmes et « [font] ressortir le soin mis à économiser, dans toute la mesure du possible, les ressources en hommes valides du pays » : 73 % (178 sur 245) des militaires de la Maison de la Presse appartiennent au service auxiliaire et 88 % (59 sur 67) des hommes du service armé sont issus de l'armée territoriale et de sa réserve. Aucun n'appartient à l'armée active.

Pourtant, la Maison de la Presse n'en a pas fini avec les inspections. Une autre survient en janvier 1917, encore conduite par la Commission sénatoriale de l'armée, et provoque, c'est Paul Morand qui l'affirme, un « gros émoi » dans le service. Aucune trace archivistique n'en a été apparemment conservée. En revanche, nous disposons des résultats de l'inspection menée par les membres de la Commission de Contrôle des Effectifs en avril 1917. C'est au cours de la 5^e séance de cette Commission, le 29 mars 1917, que Henry Paté et Jules Jeanneney sont désignés pour visiter la Maison. Les méthodes employées sont les mêmes (enquête sur place, système de fiches individuelles). L'appréciation d'ensemble n'a pas varié depuis 1916, même si cette fois les parlementaires reconnaissent la contribution utile de la Maison à l'œuvre de propagande de la France. On juge les officiers trop nombreux, alors que l'armée manque de cadres à l'avant :

« La question est de savoir s'il est bien légitime d'enlever tout ce personnel-cadre au devoir qu'il pourrait remplir encore dans les rangs pour l'immobiliser dans des fonctions pouvant indiscutablement être remplies par des personnes dégagées de toute obligation militaire ou par des auxiliaires³³. »

Les parlementaires demandent donc l'application de la loi Dalbiez à la lettre, mais aussi dans son esprit. Le 11 avril 1917, la Commission vote et adresse au ministre de la Guerre une motion qui demande l'envoi au front de quarante-sept mobilisés de la Maison de la Presse pour la seule raison qu'ils « n'y ont point été ou n'y ont eu qu'un temps de présence insuffisant ; certains sont particulièrement désignés par leur âge, et le grade qu'ils ont reçu, à l'intérieur, pendant la guerre³⁴ ».

Armand Petitjean, le chef de la Section de l'Amérique du Sud jugé indispensable en 1916 par la Maison de la Presse, en est. Ses services sont sans doute très « appréciés », mais les parlementaires jugent que « sa classe le désigne très nettement pour une unité combattante. Il doit être fait effort pour le remplacer ».

Au principe « The Right Man in the Right Place », les parlementaires répondent finalement que nul n'est indispensable dans un service de l'arrière, surtout de cette nature. Parmi les quarante-sept envois au front, on compte aussi trente-deux hommes du service auxiliaire – dont Jean Cocteau – appartenant à de jeunes classes (dix-huit d'entre eux ont moins de 30 ans). Évidemment ils ne peuvent combattre, mais ils peuvent malgré tout figurer dans des services de l'arrière-front. Apparemment, ces prescriptions de la Commission de Contrôle des Effectifs n'ont toujours pas reçu la moindre application en juin 1917³⁵.

Démisionnaire de la Commission de Contrôle des Effectifs depuis juillet 1917, Jules Jeanneney n'en continue pas moins le combat. Il reprend ses critiques dans son rapport parlementaire du 3 août 1917. Dans cette

perspective, on comprend mieux l'empressement du gouvernement Clemenceau, auquel Jeanneney appartient, à supprimer la Maison de la Presse dès la fin novembre 1917. Il n'en reste pas moins que ces vagues d'inspection parties à l'assaut de la Maison de la Presse et l'interprétation qui fut faite de leurs résultats, sont révélatrices de multiples tensions institutionnelles, sociales et politiques. La chasse aux « embusqués » de la Maison de la Presse est certes l'enjeu d'une guerre de territoire entre le Parlement et les administrations centrales. Nul doute aussi que la composition sociologique très typée et parisienne de la Maison de la Presse en ait fait une cible facile pour l'opinion publique. Toutefois, au-delà de ces rivalités institutionnelles et politiques, les inspections de la Maison de la Presse montrent à quel point l'harmonisation du principe de « l'égalité de l'impôt du sang » et de la règle pragmatique « The Right Man in the Right Place » est difficile pour les acteurs du conflit.

Les inspections des dépôts d'infanterie

« Les états [statistiques périodiques] dernièrement fournis par les dépôts montrent qu'il existe encore dans la plupart des régions, malgré les ordres formels donnés à plusieurs reprises, un grand nombre d'hommes, gradés ou non, du service armé, aptes à faire campagne, employés [...] dans les dépôts. Je vous prie de vouloir bien veiller personnellement à ce que tous ces hommes soient immédiatement remplacés, [...] de manière à pouvoir être envoyés en renfort avant le 1^{er} mars prochain. [...] J'attire votre attention sur l'extrême importance du but à atteindre et les inconvénients graves attachés à sa méconnaissance.³⁶ »

Cette circulaire de février 1915 envoyée aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, ainsi qu'aux généraux commandant les Régions, est un bel aveu d'impuissance pour un ministre de la Guerre qui réclame depuis octobre 1914 la disparition de la « catégorie dite des embusqués³⁷ ». Elle n'en justifie pas moins le maintien et l'intensification des inspections dont les archives de Vincennes portent la trace.

Pas moins de 5 337 inspections de dépôts furent réalisées entre septembre 1915 et novembre 1918. Malheureusement, le volume et le désordre relatif de cette masse documentaire ne nous ont pas permis d'isoler un dépôt commun d'infanterie et de suivre de bout en bout les inspections dont il fut l'objet, afin d'observer l'efficacité des injonctions du pouvoir. Les inspections du général Boëlle dans les dépôts de la 3^e région militaire entre septembre 1914 et octobre 1916, apportent quelques éléments de réponse aux questions suivantes. Comment se déroule une inspection ? Peut-on attester la présence d'embusqués dans les dépôts et comment l'expliquer ? Enfin, ces inspections concourent-elles malgré tout à la raréfaction du phénomène ?

Les officiers inspecteurs, des généraux dans la plupart des cas, n'ont pas toujours eu bonne presse dans les rangs parlementaires. Juges et parties, ils ne procédaient qu'à des visites superficielles, complaisantes et faussement « inopinées ». Le député Aristide Jobert déclare à leur sujet dans une séance de la Chambre, en novembre 1915 :

« Je connais, dans une Région, un général inspecteur qui vient régulièrement tous les quinze jours et qui a bien soin de se faire annoncer. »

Les archives consultées apportent force nuances à ces imputations. D'abord, un inspecteur général ne choisit pas lui-même les dépôts à inspecter. Souvent l'ordre lui vient de son supérieur hiérarchique ou de son ministre de tutelle. Ou de plus haut encore. C'est par exemple sur une plainte transmise par la présidence du Conseil d'Aristide Briand que le général Joffre, dans une note du 22 février 1916, demande au général Boëlle, inspecteur de la zone des Armées, de contrôler le dépôt du 173^e régiment d'infanterie à Belfort en mars 1916. Ensuite, inopinées, ces inspections semblent l'être indiscutablement dans l'ensemble. Du moins, on fait en sorte pour qu'elles le soient car toutes les facilités leur sont accordées : contrairement aux règlements en vigueur, l'inspecteur est dispensé de tout passage aux bureaux de la Place et se rend directement au dépôt. Il semble qu'on veuille par cette facilité administrative éviter aussi qu'un message téléphonique de certains hommes des bureaux de la Place puisse annoncer la visite du général inspecteur dans les dépôts. Sur place, les inspections sont souvent scrupuleuses, à l'image de celles du général

Boëlle, inspecteur général de la zone des Armées. Son territoire de compétence est plutôt vaste, comprenant une large bande qui va du Territoire de Belfort à la 3^e région militaire, soit plusieurs dizaines de dépôts. Certes, il est difficile de retracer avec exactitude l'emploi du temps de cet inspecteur. Toutefois, pour la seule 3^e région militaire qui ne compte pas moins de dix-huit dépôts d'infanterie, il visite entre 1914 et 1916 trente-sept dépôts représentant quarante-neuf unités différentes. On ne peut parler de tournées d'inspections régulières, comme en octobre 1914 où la plupart des dépôts de la 3^e Région sont inspectés. Mais la pression est maintenue sur les principaux dépôts, ceux de Rouen (dépôt commun des 39^e-239^e RI et celui des 74^e-274^e RI) et du Havre (dépôt des 129^e-329^e RI) qui concentrent de gros effectifs. Ces dépôts sont inspectés trois fois au cours de cette période, et les effectifs du 74^e régiment d'infanterie le sont même à quatre reprises. En outre, n'oublions pas qu'aux visites de l'inspecteur général, le général commandant la Région peut ajouter les siennes.

Le général Boëlle explique ses arrivées matinales par la volonté de ne pas gêner le travail des dépôts. Son intention n'est-elle pas aussi de créer un certain effet de surprise ? L'inspection se fait sur pièces en général : il s'agit de contrôler avec précision les listes de tour de départ au front et les documents statistiques (listes des aptes et des inaptes du service armé, des auxiliaires, des hommes n'ayant pas été au front, etc.) tenus à jour par les bureaux du dépôt. Mais l'inspecteur recourt beaucoup aux entretiens. Lors de son inspection du dépôt commun des 39^e et 239^e de Rouen en septembre 1915, il tient par exemple à recevoir individuellement les vingt-neuf officiers présents au dépôt³⁸. Le mois suivant, il va jusqu'à interroger les cent trente-deux hommes, officiers, sous-officiers et soldats, présents au dépôt de la 3^e section de secrétaires d'état-major³⁹. Ces entretiens, brefs de toute évidence, sont pourtant de la plus haute importance : il s'agit de s'enquérir de l'état d'esprit et du moral des hommes, de jauger aussi leurs compétences ou disons leur « indispensabilité ». Ainsi, à l'issue de l'interrogatoire des huit secrétaires du bureau de comptabilité du dépôt commun des 74^e-274^e RI de Rouen, le général Boëlle se croit-il en mesure d'affirmer : « Chacun sait ce qu'il a à faire ; tous les services fonctionnent normalement et régulièrement⁴⁰. »

Inspections du Général Boëlle dans les dépôts de la 3^e Région (1914-1916)

Périodes d'inspection	Rouen	Le Havre	Vernon	Lisieux	Bernay	Evreux	Total
Septembre 1914	6 dépôts 8 unités	2 dépôts 3 unités	2 dépôts 2 unités				10 13
Octobre 1914	4 dépôts 6 unités	2 dépôts 3 unités	1 dépôt 1 unité	2 dépôts 3 unités	2 dépôts 3 unités	2 dépôts 3 unités	13 19
Sept.-oct. 1915	7 dépôts 9 unités						7 9
Février 1916		4 dépôts 5 unités					4 5
Septembre 1916	1 dépôt 1 unité						1 1
Octobre 1916	2 dépôts 2 unités						2 2
Visite de dépôts	20	8	3	2	2	2	37

Manifestement, ces tête-à-tête tiennent lieu aussi de visite médicale informelle. Lorsqu'il convoque les quatre cent vingt-cinq hommes de la 3^e section de COA de Rouen, l'ambition de l'inspecteur est de « se faire une idée bien

exacte sur [leur] valeur physique⁴¹ ». Et si l'état de santé d'un soldat ne correspond visiblement pas à sa situation (inapte, homme du service auxiliaire), l'inspecteur suggère au commandant de dépôt de le présenter devant la commission des trois médecins ou la commission spéciale de réforme. L'inspecteur se rend également dans les divers camps d'instruction du dépôt, installés dans les campagnes environnantes, souvent à quelques dizaines de kilomètres. Là encore, il interroge les soldats aptes à faire campagne qui sont promis à un prochain envoi au front, tout en observant la qualité de leur instruction. Ce fractionnement spatial du dépôt impose une visite de deux jours en moyenne, parfois plus. L'inspection achevée, l'officier inspecteur s'attelle à la rédaction du rapport.

À quelles observations conduisent ces rapports d'inspection ? Avant tout, les inspecteurs tiennent à signaler les difficultés et les contraintes dans lesquelles se débattent les dépôts. Celles-ci sont particulièrement sensibles au début du conflit : beaucoup d'entre eux ont été déplacés en raison de la progression des forces allemandes dans le Nord et l'Est. Au cours de ces migrations forcées, des registres ont été perdus qu'il a fallu reconstituer. Au surplus, ces dépôts ne cessent depuis août 1914 d'envoyer des renforts à leur corps. Le dépôt commun des 39^e et 239^e RI, par lequel transita notamment Roland Dorgèlès, a envoyé 2 875 hommes aux Armées à la mi-octobre 1914⁴² tandis que le dépôt des 74^e et 274^e RI, début octobre 1915, en a envoyé 7186⁴³. Signalons aussi que ces hommes envoyés au front sont équipés par les soins du dépôt dont les ateliers produisent ou entretiennent les brodequins, les havresacs, les pantalons, les chemises, képis, bretelles de fusils, et bien entendu les armes. Dans le seul dépôt commun des 39^e et 239^e RI de Rouen, on dénombre en septembre 1915 quatre-vingt-douze cordonniers, trente-deux tailleurs et sept armuriers. Bref, les entrées et les sorties d'hommes, de matériels et d'objets divers sont incessantes et demandent un énorme travail administratif. L'arrivée des convalescents, des récupérés, des jeunes classes, la préparation des inaptes et des aptes, le nombre d'hommes détachés dans les usines de la région, tout doit être scrupuleusement noté. Stigmatisé par l'opinion comme le refuge par excellence des embusqués, le dépôt n'en n'effectue pas moins un travail de l'ombre essentiel à l'effort de guerre.

Face au problème des embusqués, les commentaires des inspecteurs se partagent en deux. Indiscutablement, il y a des propos qui sont – ou se veulent – rassurants. Les inspecteurs ne marchandent pas leurs compliments lorsque les commandants de dépôts combattent les manœuvres dilatoires de certains hommes. Visitant le dépôt des 39^e-239^e RI de Rouen en septembre 1915, l'inspecteur Boëlle se félicite du procédé employé pour éviter les séjours trop longs de certains hommes dans la compagnie des blessés : pour s'assurer de la régularité de leur traitement, on leur a remis une carte de douze traitements. À chaque séance de massage, de mécanothérapie ou d'électrothérapie, le médecin ou l'infirmier appose sa signature. Ces cartes sont examinées et renouvelées après par le médecin-chef du dépôt. Quelque temps plus tard, dans le dépôt des 74^e-274^e RI, il s'enthousiasme en constatant que les listes de départ sont bien affichées :

« Cette mesure est excellente, car elle institue, en quelque sorte, un contrôle des hommes entre eux. Les soldats lisent ces listes avec la plus grande attention⁴⁴. »

Cependant, le général Boëlle conserve parfois de ses visites une impression pénible.

« Il est permis, au premier abord, d'exprimer un certain étonnement en voyant, dans cette catégorie d'employés, des hommes d'aspect vigoureux, bien taillés dont la place serait, semble-t-il, sur le front. Certains donnent, en effet, à première vue, l'impression d'hommes forts et capables de faire campagne. Il serait utile de changer fréquemment les médecins chargés de visiter ces soldats, afin de contrôler les diagnostics les uns par les autres et par suite les décisions. Il est essentiel, en effet, au yeux de la population, de dissiper toutes les préventions qui existent contre ces jeunes gens, appartenant en général à des familles aisées et notables et que leur emploi dans les bureaux fait suspecter, surtout par les familles éprouvées par la guerre⁴⁵. »

D'autre part, les données statistiques rassemblées autorisent toutes les spéculations. Comme celles du dépôt des

39^e et 239^e RI de Rouen où 1 291 hommes sur 3 433 ne sont pas encore allés au front soit 37 % de l'effectif total. Parmi eux, des détachés dans les usines (94 hommes) et la classe 1916 en cours d'instruction (596 hommes), dont Boëlle ne conteste nullement la situation. Il s'interroge cependant sur le « chiffre élevé de sous-officiers n'ayant pas encore marché⁴⁶ » (79 hommes). Les 1 318 hommes (38 % de l'effectif total du dépôt) de la « compagnie dite des éclopés » forment également un « effectif qui paraît si élevé ». La situation des hommes travaillant dans les ateliers d'habillement et d'équipement du dépôt provoque aussi son étonnement : 54 % de ces emplois sédentaires sont tenus par des hommes du service armé, et 31 % de leurs titulaires sont aptes à faire campagne. Visiblement, les circulaires prescrivant le remplacement des hommes aptes à faire campagne ne sont pas respectées. La situation des hommes du service auxiliaire est aussi sujette à caution : ces hommes sont jeunes pour la plupart. Parmi les 39 auxiliaires de l'atelier de cordonnerie dépôt des 39^e et 239^e RI, 33 ont moins de 35 ans, 14 ont moins de 30 ans et trois appartiennent aux classes 1914 et 1915. Les préventions de l'inspecteur à l'égard de cette catégorie sont renforcées par les résultats récents de la Commission spéciale de réforme. Celle-ci en application de l'article 3 de la loi Dalbiez a examiné trente-quatre hommes du service auxiliaire : vingt-deux (65 %) ont été maintenus et douze (35 %) ont été classés dans le service armé. Chiffres qui font déclarer au général Boëlle :

« Il semble que tous les hommes du service auxiliaire devraient, sans aucune exception, passer périodiquement devant la commission de réforme. On éviterait ainsi des réclamations dont le général a entendu les échos. »

Une autre catégorie retient son attention : les douze soldats interprètes détachés du dépôt des 74^e-274^e RI auprès de la base anglaise de Rouen depuis près d'un an. L'inspecteur relève que huit d'entre eux sont issus de jeunes classes et conseille au commandant de dépôt de « renouveler les démarches faites pour récupérer des soldats qui, abrités dans des postes de tout repos, évitent d'aller au front⁴⁷ ».

À l'échelle de la 3^e Région, le général inspecteur éprouve aussi une certaine gêne à l'égard de la faible proportion de mobilisables ou de « disponibles » que proposent ces dépôts pour d'éventuels renforts au front : seulement 17 % pour celui des 74^e-274^e RI de Rouen encore. La proportion des non mobilisables est au contraire très élevée (les recrues de la classe 1916 pas encore instruites, les hommes dans les hôpitaux, les récupérés, les hommes du service auxiliaire, les ouvriers détachés dans les usines). Le malaise est également perceptible au sujet du nombre d'absents au dépôt. Lorsqu'il visite les camps d'instruction du dépôt des 39^e-239^e RI, le général Boëlle déplore que

« les chiffres donnant le nombre des hommes réellement présents sont suffisamment éloquents pour démontrer avec quelle facilité les hommes, pour divers motifs, échappent à l'instruction comme à la manœuvre⁴⁸ ».

Peut-on exprimer plus clairement sa perplexité ? Boëlle en est donc réduit aux vérifications sur pièces et aux explications des chefs de dépôt :

« Le grand nombre d'absents et d'indisponibles a frappé l'attention du général inspecteur qui n'a pu que s'en rapporter aux justifications fournies par le commandant du dépôt sur l'absence ou l'indisponibilité de tous ces hommes⁴⁹. »

Malgré ses efforts, le général inspecteur a le sentiment que « beaucoup échappent à son inspection⁵⁰ ». Les commandants de compagnies connaissent peu leur personnel ; de nombreux malades vont à la visite le jour de l'inspection ; les indisponibles, les hommes du service armé des services sédentaires et les hommes du service auxiliaire sont en trop grand nombre.

Cette situation peu flatteuse des dépôts, le général Boëlle l'explique assez simplement. Certes, il y a toujours la rouerie, l'habileté de soldats peu enclins à l'expérience du feu. Mais ce sont surtout les cadres, les officiers qu'il incrimine en tant que responsables ou complices de la pusillanimité des soldats. C'est le facteur principal qu'il

retient pour expliquer ces statistiques équivoques. Les absences répétées des officiers du dépôt portent préjudice à l'état d'esprit général : « On a objecté qu'au dépôt de Rouen, les officiers ne faisaient que passer- le fait est exact⁵¹ », déplore Boëlle. Cette charge de l'inspecteur vise en particulier le commandant du dépôt des 39^e et 239^e RI, non seulement « brouillon et fatigué » mais, plus grave, « au point de vue administratif sous la dépendance de ses chefs de service ou de ses adjoints qui lui sont subordonnés ». Il est d'ailleurs démis de ses fonctions quinze jours après⁵². Pis, certains officiers, comme ceux du 21^e RTI, s'accrochent à ces situations de rente dans les dépôts :

« On a remarqué qu'un certain nombre d'officiers appartenant au 21^e Territorial étaient de Rouen, habitaient Rouen, et n'avait jamais guère quitté cette ville depuis le début de la mobilisation. Quelques-uns de ces hommes occupent dans le civil des professions qui les mettent en contact avec des hommes auxquels ils ont pu rendre des services. D'autres exerçant des professions libérales, ont sous leurs ordres des gradés et des hommes qui, dans la vie civile, sont leurs clients, et dont ils sont, par conséquent, les obligés⁵³. »

On comprend mieux dans ces conditions que « l'action des officiers responsables n'a pas été assez énergique pour ramener dans les rangs un certain nombre d'inaptes ou d'éclopés ». Il faut rappeler aussi la part de défiance corporative dans ces critiques, puisque le général inspecteur vise pour l'essentiel des officiers et des médecins de réserve, bref ceux qui étaient civils avant guerre.

Au final, il paraît difficile d'évaluer la portée d'inspections dont les séries statistiques ne sont pas toujours homogènes et dont on ne sait comment elles étaient interprétées en haut lieu, au ministère de la Guerre. Sans doute les recommandations que ne cessent de rappeler les inspecteurs jusqu'à la fin du conflit : remplacement d'hommes du service armé dans les emplois sédentaires, compression de postes, éviction de commandants de dépôts jugés par trop laxistes, nouvelles visites des hommes du service auxiliaire, respect des règles du tour de départ, ont-elles fini par être exécutées et facilitées par le recours à une main-d'œuvre de substitution (femmes, retraités, officiers blessés etc.) ? Les archives montrent que les rapports sont souvent suivis d'effet. Une chose est certaine en tout cas, les dépôts ont subi une pression de plus en plus forte de la part du pouvoir. Même partielles, puisqu'elles ne commencent qu'en septembre 1915, les données du tableau qui suit soulignent avec force que l'essentiel des 5 337 inspections ont été diligentées sous le ministère de la Guerre dirigé par Clemenceau. Du mois d'octobre 1915 à novembre 1917, le niveau des inspections est relativement stable, avec une moyenne mensuelle de 38 inspections. Durant cette période, une augmentation assez sensible se constate sous le ministère Painlevé avec environ 130 inspections par mois. En revanche, dès le premier semestre du ministère Clemenceau, le niveau d'inspection progresse brutalement. Au total, entre novembre 1917 et novembre 1918, on ne dénombre pas moins de 4 365 inspections, soit environ 82 % de l'ensemble ou 363 inspections mensuelles.

Le rythme des inspections de dépôts de septembre 1915 à novembre 1918

Périodes d'inspection	Nombre d'inspections	Ministères de la Guerre
Septembre-octobre 1915	80	Alexandre Millerand
Oct. 1915-mars 1916	75	Général Gallieni
Mars-oct. 1916	38	Général Roques
Oct. 1916-juillet 1917	131	Roques/Lyautey/Painlevé
Juillet-nov. 1917	648	Painlevé
Nov. 1917-nov. 1918	4 365	Clemenceau
Total	5 337	

Les résultats statistiques du débusquage

Déterminer le degré d'application de ces lois et règlements n'est pas chose aisée et ce pour une simple raison. La France compte 4 899 000 hommes sous les drapeaux au 1^{er} mai 1915⁵⁴ dont 2 031 990 dans la zone de l'intérieur ; quant aux seuls dépôts, leur effectif total s'élève à 1 481 207 hommes. C'est parmi ces effectifs considérables qu'il faudrait évaluer l'impact de ces mesures ; qu'il faudrait aussi compter les prélèvements ou les débusquages opérés par les neuf articles de la loi Dalbiez. Or, les archives ne nous offrent même pas les moyens de cette ambition déraisonnable. Voilà un curieux paradoxe, car jamais jusqu'alors des États en guerre n'avaient autant compté leurs hommes, à l'arrière et sur le front. Cependant, on peut légitimement se demander jusqu'à quel point cet effort statistique fut maîtrisé : malgré l'amoncellement de dénombremens statistiques, rarement nous avons trouvé ou pu construire des séries statistiques homogènes et concordantes. Tous ces états numériques, ces relevés statistiques périodiques ne font-ils pas plutôt écran avec la réalité que l'on veut observer ?

Certains contemporains du conflit avaient d'ailleurs bien conscience de ce flottement statistique généralisé. À l'image du député socialiste Jean Bon qui s'en prend aux « chiffres de fantaisie » proposés par le sous-secrétaire d'État à la Guerre René Besnard, au cours d'une discussion sur la proposition de loi Mourier en 1917 :

« Pour les chiffres d'effectifs depuis le 1^{er} août 1914, ni vous, ni vos prédécesseurs, ni tous ceux qui se sont succédé depuis le 1^{er} août 1914, n'ont jamais pu nous donner des chiffres exacts à 200 000 près. »

La marge d'erreur est rédhibitoire. Trouve-t-on ce jugement trop partisan, une note interne du service de santé le confirme pourtant. Rédigée dans la première moitié de 1916, cette note estime que les chiffres relatifs aux entrées et aux sorties proposées par les formations sanitaires sont en « contradiction constante » et totalement « fallacieux⁵⁵ ». Comme beaucoup d'autres services, le sous-secrétariat du Service de Santé ne peut donc échapper à la conclusion qui s'impose :

« Pour ces raisons, le sous-secrétariat d'État du Service de Santé a émis lui-même l'avis qu'on ne pouvait tirer aucune donnée statistique certaine des chiffres fournis par lui, sur le mouvement des blessés et des malades en 1915. »

Et les aveux de ce genre abondent : « Il n'est pas possible de fixer actuellement le nombre des hommes en sursis d'appel. Les inspecteurs régionaux des sursis ne connaissent certainement pas tous les hommes en sursis dans leur région⁵⁶ », note le général Roques en avril 1916. Malgré cette fragilité des données statistiques du premier conflit mondial, nous indiquerons, avec la prudence qui s'impose, quelques chiffres relatifs à la récupération de soldats du service armé parmi les ajournés, les exemptés et les réformés ainsi que les résultats des lois Dalbiez et Mourier

La récupération des ajournés, exemptés et réformés

On ne peut attribuer à la seule chasse aux embusqués le mérite de cet effort de récupération. En effet, cette thématique devient peu à peu le prétexte ou l'aiguillon de la nécessaire intensification du recrutement pour maîtriser la crise des effectifs. Les taux de récupération sont malgré tout honorables, comme le montre le tableau suivant. Sous l'impulsion de « l'embuscomanie » lors des deux premières années du conflit, des centaines de milliers d'hommes ont été astreints à une visite (et beaucoup à plusieurs visites) et une majorité d'entre eux ont été récupérés, soit dans le service armé, soit dans le service auxiliaire. Sans doute aussi ces mesures de récupération ont pu être contournées, mais à la marge. Le député Fernand Merlin le rappelle dans un débat à propos de la visite des réformés et des exemptés en février 1917. Il vise le décret du 15 septembre 1914 chargé d'appliquer celui du 9 septembre qui prescrit une visite pour les ajournés, exemptés et réformés d'avant-guerre. Le texte du 15 septembre ajoutait une série de dispenses à cette visite en fonction d'infirmités précises : perte d'un membre, perte du pouce de la main,

paralyse d'un membre, déviation de la colonne vertébrale, perte complète de la vue ou d'un œil, atrophie d'un membre ou ankylose d'une articulation majeure, obésité forte (poids supérieur à 100 kg)⁵⁷. Et le député d'affirmer qu'on « ne vit jamais en France autant de poids lourds, d'ankylosés et de paralytiques ».

Résultats des mesures de récupération des ajournés, réformés et exemptés⁵⁸

Mesures de récupération	Examinés	Récupérés par rapport aux examinés	dont versés dans le service armé	dont versés dans le service auxiliaire	Maintenus	Réformés, exemptés
Ajournés, réformés et exemptés d'avant-guerre	1 993 524	60 %	35 %	25 %	39 %	1 %
Ajournés, réformés et exemptés durant la guerre	698 590	48 %	37 %	11 %	50 %	2 %

Récupérer certes, mais pour quel poste militaire ? Ces « récupérés », notamment ceux qui sont versés dans le service armé et intègrent généralement l'infanterie, pouvaient-ils être de véritables combattants ? Beaucoup en doutent. De nombreux parlementaires se plaignent du caractère superficiel et expéditif de ces visites, qu'elles soient assurées par le Conseil de révision ou par la Commission spéciale de réforme. Philippe Boulanger indique que la durée moyenne des séances du conseil de révision était de 2 h 15 en 1916 pour 99 hommes examinés, soit 1 mn 30 par homme⁵⁹. Chacun a son exemple, mais le parlementaire le plus vindicatif sur ces examens à la « va que je te pousse » ou « au petit bonheur » fut sans doute monsieur Doizy, le président de la Commission parlementaire de l'hygiène publique. Depuis 1915, il ne cesse de s'insurger contre les violations répétées à l'instruction sur l'inaptitude physique au service militaire du 22 octobre 1905. Il faut dire que cette dernière est modifiée à trois reprises au cours de l'année 1916⁶⁰, année de crise des effectifs justement. Toutes les affections concernant la vision, l'audition, les malformations légères y sont consignées et motivent en fonction de leur degré le passage dans le service armé ou auxiliaire ou la réforme. Or, on constate un net assouplissement des critères d'aptitude physique au service des armes. En outre, avec le temps imparti aux visites, il va sans dire que l'observation scrupuleuse de cette instruction de nombreuses fois corrigée est une gageure. On est donc bien loin de la volonté de récupérer le jeune gaillard embusqué, soldat en puissance. Pressée par la crise des effectifs, l'armée semble moins soucieuse de la valeur combative de l'homme soumis à la visite, au risque de recruter podagres, tuberculeux et autres piliers d'hôpitaux. Alors qu'une spécialisation professionnelle indiscutable garantit un maintien dans une usine de l'arrière, les critères physiques de récupération pour le front sont de moins en moins exigeants et rarement respectés. N'est-ce pas cet étrange paradoxe que Jean Galtier-Boissière exprime à sa manière dans son roman *Loin de la Riflette*, publié juste après le conflit ?

« Il est tout à fait superflu de se porter à merveille pour recevoir un shrapnell dans le ventre. [...] En fait, tous les anciens fantassins conviendront qu'il est totalement inutile d'avoir bon pied bon œil pour participer à une attaque de tranchées. Le problème est d'un tout autre ordre. Étant donné cent hommes émergeant d'un parallèle de départ, il s'agit d'en faire arriver quarante à la première tranchée ennemie distante de quelques dizaines ou centaines de mètres, les soixante autres guerriers étant fatalement mis hors de combat par les mitrailleuses et les tirs de barrages. »

Un tournant intervient toutefois dans la loi du 20 février 1917, où Doizy réussit à faire passer un amendement qui inscrit noir sur blanc dans son article 3 que les conseils de révision devront suivre rigoureusement les instructions sur

l'aptitude physique. L'effet est immédiatement perceptible dans les résultats de cette loi : pour la première fois depuis le début du conflit, parmi le nombre de récupérés, ceux versés dans le service auxiliaire (80 449) l'emportent sur ceux classés dans le service armé (67 581).

Il faut aussi ajouter les effets des mesures de compression et de suppression de postes. Dans ce domaine les circulaires se répètent souvent, signe indiscutable de difficultés d'interprétation et d'application. En novembre 1916, le ministre de la Guerre Roques s'en prend au manque de rigueur de certains chefs de service en raison des nombreuses imperfections de leurs relevés statistiques et de la modestie des résultats obtenus en la matière. Au-delà des risques inévitables de lecture partielle ou superficielle des textes ministériels, il y a aussi l'esprit de caste qui explique les réticences de certains chefs militaires à accepter une main-d'œuvre civile, *a fortiori* féminine, dans leurs services. En dépit de ces obstacles, ces mesures peuvent donner certains résultats positifs, même si nos sources restent encore trop lacunaires sur ce point. Nous disposons seulement du bilan des « économies de personnel réalisées par compression, suppression d'emplois et remplacement⁶¹ » pour le mois de septembre 1916. Au total, 10 334 militaires ont été récupérés à l'intérieur parmi lesquels tout de même 4 210 hommes de service armé dont 935 de l'active et sa réserve. Le reste est composé de 6 124 hommes du service auxiliaire relevés de leur emploi : 1 538 d'entre eux ont été affectés à des emplois précédemment tenus par des hommes du service armé, 2 228 ont été affectés à des emplois nouveaux, tandis que 2 358 restent disponibles.

Les résultats de la loi Dalbiez

« La loi Dalbiez ? Ai-je besoin de vous dire que nous avons constaté avec peine qu'elle n'était pas appliquée au bout de deux ans de promulgation ?⁶² »

Cet aveu de 1917 est particulièrement pénible pour Henry Paté, lui qui avait été le rapporteur enthousiaste de la proposition de loi Dalbiez à la Chambre en 1915. Les débats sur la proposition de loi Mourier de 1917 sont avant tout l'occasion d'un audit de la loi Dalbiez où le passif surpasse largement l'actif. Alors que Clemenceau ne croit plus à son application depuis le mois de septembre 1916, le journal *La Liberté* en 1917 compare cette barrière légale contre l'embusquage à « un filet aux mailles si larges que tout y passe⁶³ ». Marius Moutet voit même dans cet échec de la loi Dalbiez l'une des causes des mutineries du printemps 1917⁶⁴. Il est d'autant plus difficile de prendre une distance critique vis-à-vis de ces propos que les documents statistiques sur l'application de loi Dalbiez sont éparés et discontinus. La loi Dalbiez ne semble pas échapper aux incertitudes statistiques que nous évoquions plus haut. En 1917, la Commission de Contrôle des effectifs le déplore encore :

« Il n'existe au département des Travaux Publics, [...] aucune statistique générale permettant de se rendre compte des conditions d'application de la Loi [l'article 6 de la loi Dalbiez]⁶⁵. »

À peine peut-on esquisser les résultats de son application pour quelques articles seulement et jusqu'en septembre 1916.

Les chiffres sont tout de même éloquentes : en l'espace d'une année, 345 889 hommes sont récupérés et rendus aux Armées. Ces résultats contredisent les discours fort peu élogieux sur la loi. Comment donc expliquer cette distorsion entre les chiffres et leur perception ? En fait, on s'aperçoit que les articles de la loi ont un rendement inégal. Jusqu'en septembre 1916, ce sont les articles 3, 5, 8 et 9 qui permettent de « débusquer » les plus gros effectifs avec 311 000 hommes, soit 90 % du total des effectifs récupérés. Or ces articles ne font que s'inscrire dans l'action des circulaires ministérielles de récupération ou de lutte contre les embusqués des dépôts. Intégrés dans la loi Dalbiez, ils n'en faisaient pourtant pas l'originalité. En fait, c'est sans doute sur ce qu'elle avait de proprement spécifique et novateur que la loi Dalbiez a échoué, à savoir ses articles 1 et 6.

Les résultats de la loi Dalbiez (1915-1916)

Articles	1 ^{er} sept.- 1 ^{er} nov. 1915	1 ^{er} nov.- 1 ^{er} déc. 1915	Total au 1 ^{er} déc. 1915	Total au 1 ^{er} sept. 1916
Art. 1 : incorporation des fonctionnaires et agents des services publics (art. 42 loi 1905)	4 019	930	4 949	13 586
Art. 3 : hommes du service auxiliaire et réformés classés versés dans le service armé	38 480	7 898	46 378	106 000
Art. 4 : engagés spéciaux	988	316	1 304	4 303
Art. 5 : hommes du service armé relevés de leurs emplois dans les dépôts et services	26 550	9 122	35 672	134 000
Art. 6 : Hommes relevés de leur emploi dans les établissements travaillant pour la Défense nationale et reçus dans les dépôts	448	687	1 135	17 000
Art. 8 et 9 : envoi aux Armées de gradés et d'hommes de troupe aptes à faire campagne qui n'ont pas encore été sur le front (dépôts, formations sanitaires et autres services de la zone de l'intérieur)	?	?	?	71 000
Total	70 485	18 953	89 438	345 889

L'article 1 prescrit, on le sait, l'incorporation dans l'armée des bénéficiaires de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, ceux qui ont été mis en sursis d'appel au moment de la mobilisation. Cette disposition distingue la loi Dalbiez de toutes les mesures gouvernementales précédentes. Ces fonctionnaires en sursis sont environ 400 000 au moment où les parlementaires discutent la proposition de Dalbiez, un chiffre suffisamment élevé pour susciter l'espoir d'une récupération, d'un débusquage massif. Or l'effet de l'article 1 est quasiment nul : 4 019 fonctionnaires et agents des services publics ont été incorporés au 1^{er} novembre 1915. Le mois de novembre 1915 n'en ajoute que 930. Après un an d'application, l'article 1 accouche d'un chiffre dérisoire : 13 586 fonctionnaires incorporés, soit 4 % à peine du total récupéré. On le voit, la clause de « l'indispensabilité » du fonctionnaire au bon fonctionnement du service administratif a été largement sollicitée par les administrations. Comme le prévoit l'article 1 de la loi Dalbiez, plusieurs dizaines de milliers de demandes de maintien nominatives ont été faites auprès du ministre de la Guerre par les ministères dont dépendent tous ces fonctionnaires en sursis, au point de provoquer l'ire de l'état-major, les remontrances de la commission de l'armée du Sénat. Intransigeant sur la question de l'embusquage, Gallieni trouve trop faibles les efforts consentis par les autres cabinets ministériels. Le 22 novembre 1915, il leur fait parvenir une note à ce sujet. Il répète la consigne à plusieurs reprises. Le ministre de la Guerre montre aussi l'exemple en remplaçant rapidement 1 162 des 5 126 fonctionnaires de l'Administration centrale de la Guerre concernés par l'article 42 de 1905, soit un taux de remplacement de 26 %. Les remplacements sont assurés par des femmes pour l'essentiel. D'autres ministères empruntent plus ou moins timidement cette voie. De septembre 1915 à septembre 1916, le ministère de l'Intérieur a incorporé 4 031 (des gardiens de la paix pour l'essentiel) de ses 13 461 fonctionnaires en sursis d'appel (taux de remplacement de 30 %), le ministère des PTT remplace 23 % de ses fonctionnaires. Le contraste est saisissant avec l'application de l'article 1 dans les administrations des chemins de fer et des Finances. La première ne remplace que 301 de ses fonctionnaires sur un effectif de 190 564 et la deuxième 267 sur 9 140 individus, soit un taux de remplacement de 3 %. Ces deux corps ont des raisons valables (rôle déterminant

des transports ferroviaires et du prélèvement des impôts dans l'effort de guerre) de repousser l'application drastique de cet article 1. Mais d'autres lui offrent une résistance sans réel argument. C'est en tout cas, ce qui ressort de la lecture d'une note interne de l'état-major datée du 17 août 1916. Elle déplore la faiblesse des incorporations de fonctionnaires et vise en particulier le ministère du Commerce qui persiste à maintenir dans son service du « Ravitaillement de la Population Civile » quatre fonctionnaires appartenant au service armé et à de jeunes classes de la réserve de l'Active qui pourraient être aisément remplacés. La note met directement en cause la responsabilité du ministre du Commerce, monsieur Clémentel :

« À la suite d'une démarche personnelle de M. le ministre du Commerce auprès de M. le ministre de la Guerre, le sursis accordé à ces employés a été prolongé de trois mois. Monsieur le ministre du Commerce demande actuellement leur maintien définitif.⁶⁶ »

Plus grave, selon la même note, les administrations demandent la remise à leur disposition de certains agents incorporés prouvant par là même la « difficulté qu'il y a à maintenir les résultats acquis au titre de la loi du 17 août 1915 et à plus forte raison à les intensifier ».

Concernant les embusqués des usines (article 6), les résultats sont là encore décevants au regard des attentes exprimées lors des débats de juin-août 1915. Seulement 17 000 ouvriers sont relevés de leur emploi en septembre 1916. Au 1^{er} décembre 1915, ils n'étaient que 1 135. Les comptes rendus sur l'application de l'article 6 restent souvent laconiques et invoquent, à juste titre, la nécessité des fabrications de guerre. Les chiffres relatifs à l'application de l'article 7 qui prévoit des sanctions contre ceux qui contreviennent à l'application de l'article 6 prêtent aussi à sourire lorsqu'on se remémore l'intensité des discussions de juin-août 1915 : au 1^{er} décembre, aucune sanction n'est encore intervenue, il y a seulement dix affaires en instance dans 6 régions militaires ayant communiqué leurs statistiques. À la fin du mois de février 1916, vingt-quatre infractions ont été jugées alors que vingt-cinq autres sont en cours de jugement.

L'article 4 de la loi innove également en créant des « engagés spéciaux » qui devaient faciliter le remplacement des hommes du service armé occupant des emplois sédentaires de la zone des armées et de la zone de l'intérieur (article 5). Or, en septembre 1916, on peut parler de fiasco : seulement 4 303 hommes ont consenti un engagement spécial. Les hommes de l'article 5 ont été remplacés pour l'essentiel par des pères de familles nombreuses et des hommes des plus anciennes classes de la réserve de l'armée territoriale.

Les créations originales de la loi Dalbiez contenues dans les articles 1, 67 et 4 ont donc été plus que modérément appliquées. Et beaucoup prétendent que ces résultats sont largement dus à la seule persévérance de Gallieni. Ce dernier quitte le ministère de la Guerre en mars 1916. Et après ? Après, il est difficile de pousser plus loin nos investigations. En octobre 1916, dans son célèbre discours sur les embusqués, Vincent Auriol va jusqu'à relativiser la portée statistique de la loi Dalbiez en affirmant qu'« en vérité, la loi Dalbiez a eu pour objet de faire changer de place les embusqués » : ils ont obtenu dans l'arrière-front de la zone des armées une place très confortable car « à l'abri des invectives de leurs compatriotes et des balles ennemies⁶⁷ ».

Les résultats de la loi Mourier

Contrairement à sa devancière, la loi Mourier récolte des commentaires plus nuancés. Certes, ce texte législatif a donné lieu à certains malentendus et des esprits chagrins ont davantage vu dans ses articles 2 et 3 (qui énumèrent les nombreux cas de dispense) une institutionnalisation de l'embusquage qu'une nécessaire adaptation aux exigences logistiques du conflit. Toutefois, le sentiment qui prévaut peu à peu parmi l'opinion qui émerge des archives du contrôle postal, est que la loi Mourier a été correctement appliquée. Au point d'atténuer les réflexes « embuscomaniques ».

Pourtant, les problèmes d'application de la loi Mourier ne sont pas des moindres. La mise en œuvre de cette loi

est suspendue à la publication du décret énumérant les unités dites combattantes. Cette définition des « unités combattantes » est fondamentale en effet. D'une part, c'est dans ces « unités combattantes » que devront être versés les hommes visés par l'article 1. D'autre part, tous ceux qui ont servi dans ces « unités combattantes », durant un an au moins, en sont légalement dispensés. Dès le 19 août 1917, le ministre de la Guerre Paul Painlevé signe le décret publiant la liste « des formations mobilisées réputées unités combattantes ». Cette classification repose sur un principe assez simple : est combattante toute unité exposée au danger et évoluant au moins dans le cadre divisionnaire, à distance rapprochée des premières lignes. Apparaît alors une double hiérarchie. D'abord entre les armes elles-mêmes. L'essence combattante des armes décroît en effet selon que l'on appartient à l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie et l'aéronautique. Ainsi les corps actifs et de la réserve de l'active appartenant à l'infanterie sont-ils pour la plupart considérés comme combattants. Les états-majors de divisions d'infanterie évoluant dans le périmètre du danger le sont également. Ensuite cette hiérarchie s'observe au sein de chacune de ces armes, entre leurs différents services. Dans l'artillerie, l'essentiel des unités est également réputé combattante : artillerie de tranchées, de campagne, d'assaut, artillerie lourde attelée ou tractée, à l'exclusion des parcs de réparation. Les unités de tir contre avions le sont aussi à la condition d'être installées à demeure à moins de quinze kilomètres des premières lignes. Dans le génie par exemple, ne sont réputées combattantes que les sections de projecteurs, les compagnies de sapeurs, de pontonniers, de télégraphistes ou d'électriciens de première ligne. Tous les autres services du génie mobilisés en retrait par rapport au front (parcs du génie, compagnies de télégraphie de deuxième ligne, sections et ateliers de camouflage, compagnies de cimentiers, etc.) sont réputés non combattants. Dans l'aviation, la distinction est plus simple encore : ne peut être considéré combattant que le personnel navigant des escadrilles et de toute autre formation. Sans subir de profondes modifications, cette classification des unités du front est complétée jusqu'à la circulaire du 16 décembre 1917 qui établit un classement définitif et précis des formations combattantes et non-combattantes⁶⁸. Entre-temps, un autre problème épineux a été dénoué, celui du décompte du temps de service dans une unité combattante. Ce temps de service d'une année exigé par la loi pour en être dispensé, peut très bien avoir été effectué en une ou plusieurs fois. Au temps de présence dans la zone des combats, on ajoute aussi le temps passé dans les formations sanitaires ou en congé de convalescence par suite de blessure de guerre ou maladies contractées aux armées. Sont exclues de ce décompte les périodes d'instruction ou d'attente au dépôt pour un renvoi au front.

Malgré ces éclaircissements attendus, l'application de l'article 1, les déclarations et les recours prévus par les articles 3 et 4 nécessitent un énorme travail de recensement des mobilisés concernés par la loi. Chaque unité combattante doit par exemple compter le temps de service de ses hommes pour savoir s'ils sont astreints ou non à l'article 1. Le dix de chaque mois, les chefs des formations non combattantes doivent envoyer au ministère de la Guerre un état récapitulatif des effectifs récupérés. Ces opérations paperassières ne sont pas du goût de certains chefs militaires qui estiment qu'elles compliquent la gestion quotidienne de leur unité. Tout indique pourtant que la loi fut patiemment appliquée jusqu'à l'offensive allemande de mars 1918 et la reprise progressive de la guerre de mouvement. Il faut sans doute y voir la détermination du ministère de la Guerre dirigé par Clemenceau, doublement résolu à éradiquer les dernières manifestations d'embusquage et à consolider les effectifs combattants sur le front.

Les sources nous permettent d'évaluer la portée statistique de cette loi au 1^{er} février 1918⁶⁹. Ce sont 27 473 hommes du service armé qui ont été rendus aux unités combattantes. Pour être plus précis, 21 503 officiers ou hommes de troupe ont été prélevés dans les unités non combattantes et versés dans des unités combattantes. Les postes laissés vacants par ces partants ont été soit occupés par les remplaçants de l'article 6, soit supprimés ou comprimés. À ce chiffre, il faut ajouter les 5 970 ouvriers spécialistes des classes 1913 et plus jeunes. Un chiffre dérisoire comparé aux 80 000 ouvriers des classes 1903 à 1917 concernés par l'article 3 de la loi Mourier. Seulement 7 % d'entre eux ont été renvoyés dans des unités combattantes. Ajoutons aussi les 61 426 hommes du service auxiliaire versés dans le service armé en vertu de l'article 8 de la loi. Cet article reste flou sur l'utilisation de ces récupérés : ils sont affectés dans la zone des armées, ce qui ne signifie pas forcément des unités combattantes. Un autre chiffre doit retenir notre attention : le nombre d'officiers et soldats maintenus dans leur poste en vertu des

articles 3 et 4 de la loi. Considérés comme indispensables dans leur atelier ou leur unité non combattante, ils sont 13 185 à avoir échappé à l'application de la loi. Parmi ceux-ci la majorité appartient aux établissements et usines de guerre (11 894). Encore une fois, le principe politique de l'égalité de l'impôt du sang doit composer avec un principe de réalité : le primat de l'industrie de guerre dans ce conflit moderne. Quant aux maintenus de l'article 4, ils ne peuvent rester dans leur unité non combattante que par décision spéciale et motivée du ministre de la Guerre. Ces derniers sont moins nombreux (1 189), sans doute un signe de la fermeté de Clemenceau.

Entre août 1917 et février 1918, on peut donc mettre à l'actif de la loi Mourier le débusquage de 27 443 hommes du service armé, sans compter l'apport des 61 426 hommes du service auxiliaire versés dans le service armé. Ces chiffres ne semblent pas avoir été communiqués à la presse, donc diffusés. Est-ce en raison de leur relative modestie ? D'une part, les cas de dispenses des articles 2 et 3 sont innombrables. D'autre part, rares sont les mobilisés du service armé des classes 1903 et plus jeunes visés par l'article 1, qui en août 1917 n'ont pas à leur actif au moins un an de service dans une unité combattante.

Toutefois, médiocres, ces résultats ne le sont pas tant si l'on se rappelle que les mobilisés « débusqués » intègrent des unités combattantes, opérationnelles sur la ligne de front, alors que la loi Dalbiez et bien d'autres circulaires ministérielles se contentaient d'affecter les « débusqués » dans des formations de la zone des armées dont beaucoup n'étaient pas combattantes. Rappelons aussi que 27 443 hommes récupérés représentent l'effectif de deux divisions d'infanterie, un gain appréciable au début de 1918, moment où la crise des effectifs est la plus aiguë pour la France. Toujours est-il que cette loi jouit d'une réputation d'efficacité parmi l'opinion combattante et civile. Les relevés du contrôle postal ou les nombreux rapports sur la situation morale des soldats sont sans ambiguïté sur ce point. En septembre 1917, un contrôleur affecté à la 1^{ère} Armée note la satisfaction de plusieurs soldats du 327^e régiment d'infanterie de voir des hommes relevés d'unités où ils étaient embusqués, avec cet extrait de correspondance à l'appui : « Je m'aperçois tout de même que petit à petit les embusqués de l'arrière viennent nous voir⁷⁰. » Les commentaires favorables se retrouvent plus fréquemment au début de 1918 : en janvier, le général gouverneur de la 3^e région militaire constate que « l'état moral des troupes est très satisfaisant. Les hommes du front sont heureux que la loi Mourier ait apporté plus de justice dans la répartition des effectifs⁷¹ ».

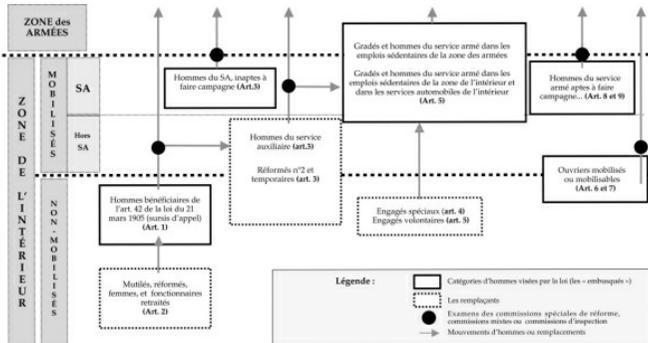
Dans la 7^e région aussi, l'application de la loi Mourier semble avoir apaisé les esprits. Le gouverneur militaire observe en effet qu'à Besançon « l'opinion constate que nul n'échappe aux lois, quelle que soit sa situation⁷² ».

Comment expliquer le parti pris d'inefficacité qui entoure la loi Dalbiez, alors qu'elle a récupéré et rendu aux Armées près de 350 000 hommes en l'espace d'une année seulement ? En retour, comment considérer la perception favorable de la loi Mourier, notamment dans les rangs combattants, alors qu'elle n'a remis aux Armées qu'à peine 30 000 hommes en février 1918 (10 fois moins d'hommes que la loi Dalbiez pour une durée d'application deux fois moins longue) ? Répondre à ces contradictions n'est pas chose aisée. Les exigences de débusquage étaient si fortes et irréalistes en 1915 et 1916, au moment de l'application de la loi Dalbiez, qu'elles ne pouvaient être que déçues. Fin 1917-début 1918, lorsque s'applique la loi Mourier, le contexte n'est plus le même : la nécessité d'effectifs mobilisés à l'arrière, l'ampleur des pertes françaises, l'arrivée imminente des troupes américaines, toutes ces nouvelles variables du conflit ont probablement réduit les attentes de l'opinion.

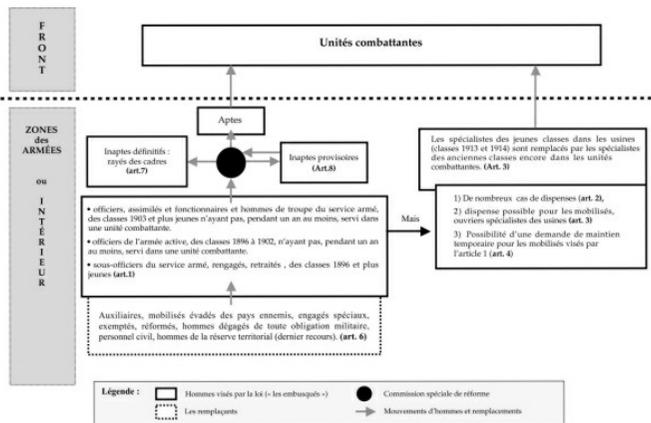
L'activité réglementaire et législative du pouvoir montre bien que la question des embusqués a constitué un front intérieur de la Grande Guerre en France. Doublement pressé par l'opinion et par la crise des effectifs, le pouvoir s'impose un considérable effort de surveillance et d'inspection pour entraver les pratiques d'embusquage à l'arrière et mettre fin à une rumeur déstabilisante. Cette poursuite des embusqués représente une formidable débauche d'énergie. Au début, la lutte contre les embusqués est une prérogative exclusive du pouvoir exécutif. Par centaines, les circulaires ministérielles tentent de remédier au problème en statuant sur des positions militaires fort diverses et en les soumettant à de nombreuses visites. À partir de 1915, le Parlement entend aussi contribuer à l'effort de débusquage en élargissant son spectre aux fonctionnaires en sursis d'appel et aux ouvriers mobilisés dans les usines.

En outre, les députés croient en l'efficacité accrue de textes législatifs issus de longues discussions et plaident pour un renforcement du contrôle de la Commission de l'Armée. Sur le fond pourtant, les méthodes préconisées sont sensiblement les mêmes. La preuve sans doute que cette lutte contre les embusqués est aussi un enjeu de pouvoir : qui de l'autorité exécutive ou de l'autorité législative sera capable d'apaiser les esprits ? Toutefois, cette « chasse » des embusqués est compliquée par la nécessité de maintenir ou de renvoyer à l'intérieur des hommes mobilisés dans le but de pourvoir aux postes de la production de guerre. Cette difficulté et cette contradiction fondamentales se trouvent d'ailleurs au cœur du dispositif des deux grandes lois de débusquement, la loi Dalbiez et la loi Mourier. Certes, les mobilisés des dépôts ou des usines, des services militaires de l'intérieur ou de la zone des armées, les sursitaires, tous ces hommes, s'ils sont jeunes et s'ils remplissent les critères d'aptitude physique au service militaire, ont vocation à être remplacés à l'arrière pour servir au front. Pourtant, dans les interstices de la loi, on admet leur maintien à l'intérieur. C'est l'objet de la fameuse clause de « l'indispensabilité » qui comme le principe « chacun à sa place » concurrence fortement « l'impôt du sang ». Le pouvoir doit donc trancher des questions particulièrement délicates, surtout lorsqu'on les ramène à l'échelle individuelle. Finalement, il s'agit de savoir qui doit partir et qui doit rester.

Le fonctionnement de la loi Dalbiez (17 août 1915)



Le fonctionnement de la loi Mourier (10 août 1917)



Les organes d'inspection dépendant du Ministère de la Guerre (1915-1918)

Date création	Nom de l'Inspection	Composition	Missions	Délégation de pouvoir, compétences
15 novembre 1915	- Inspections générales d'arrondissement -	Six - Inspecteurs Généraux - à la tête d'arrondissement d'inspection regroupant en moyenne trois ou quatre régions militaires	Application de toutes les circulaires, décrets et lois concernant l'envoi aux Armées des « embauchés » C'est-à-dire : l'application de la loi Dallois, la révision des surins	- Les inspecteurs doivent avoir les pleins pouvoirs pour prendre les décisions en toute indépendance sans se croire enchaînés par des règles trop étroitement. - Inspections, rapports, demande de sanctions
2 février 1917	- Inspection générale des effectifs -	Un Inspecteur Général, quatre Officiers Généraux, deux Contrôleurs Généraux de l'Administration de l'Armée, des Inspecteurs Généraux Adjointe	Rendre disponible pour les Armées le nombre maximum d'hommes, tant du service armé que du service auxiliaire Veiller à l'application du plan de remplacement du 8 février 1917	L'inspecteur général a tous les - pouvoirs nécessaires pour régler sur place toutes les questions traitant dans ses attributions - l'inspection ; décision exécutoire en cas d'urgence seulement
10 mars 1917	- Commission de Contrôle des Effectifs -	Quatre parlementaires : Henry Paté, Victor Dallois, Jules Jeanneney et Gervais	Coordonner l'action de l'Inspection Générale des Effectifs Veiller à l'application des textes contre les embauchés.	Avis consultatif sur les projets ou propositions de loi relatifs aux questions d'effectifs ; droit d'inspection en particulier dans les administrations centrales, droit de proposer des motions pour l'application des lois et circulaires ; arbitre en cas de litige entre les Inspecteurs Généraux et un service incriminé
19 mai 1917	- Inspection générale des Effectifs mobilisés ou mobilisables -	Voir Inspection Générale des Effectifs	Voir Inspection Générale des Effectifs	Inspection qui n'est plus soumise à la disposition du ministère de la Guerre - les départements ministériels de l'Armement, des Travaux publics et de l'Agriculture peuvent y avoir recours
13 novembre 1917	- Trois Inspections Générales des Effectifs -	Voir Inspection Générale des Effectifs	Voir Inspection Générale des Effectifs	- Inspection générale des Effectifs aux Armées -, une « Inspection Générale des Effectifs du Territoire », une « Inspection Générale des Effectifs mis à la disposition des départements autres que celui de la guerre »
12 décembre 1917	- Commissariat aux Effectifs -	Six commissaires parlementaires, deux représentants de la Cour de cassation et du Conseil d'État, trois inspecteurs généraux issus du sous-secrétariat des Effectifs, un officier général représentant l'état-major	- Assurer dans tous les départements ministériels, aux Armées, comme à l'intérieur, la stricte observation des lois, règlements et instructions concernant l'affectation et l'emploi des mobilisés et mobilisables de l'armée de terre -	Inspections inspectées ouvrant sur des procédures ; exiger des mesures de la part de ministères compétents ; ses décisions sont exécutoires de plein droit après un délai d'un mois, droit de plainte auprès de la justice, droit d'auto sanction

1 Chenu (Charles), *Le Gaulois*, 18 octobre 1914, p. 1.

2 La lecture du lexique, en préalable ou concomitamment au présent chapitre, est recommandée.

- 3 Circulaire n° 10 526-1/11 du 26 septembre 1914, ministère de la guerre, SHAT, 7 N 423.
- 4 Circulaire n° 19 416-1/11 du 25 novembre 1916, ministère de la guerre, SHAT, 16 N 437.
- 5 Circulaire n° 13 426-1er novembre du 16 août 1916, ministère de la Guerre, SHAT, 16 N 436.
- 6 Dépêche n° 12 227-D du 28 novembre 1915, ministère de la Guerre, SHAT, 16 N 436.
- 7 Dépêche n° 2290-1/11 du 8 février 1917, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 164.
- 8 Circulaire n° 10 278-1/11 du 22 juin 1916, ministère de la Guerre, SHAT, 16 N 436.
- 9 Circulaire n° 7 106 du 15 octobre 1915, sous-secrétariat d'État à la Guerre, SHAT, 16 N 447.
- 10 Circulaire n° 049 506 du 15 décembre 1915, sous-secrétariat d'État à la Guerre, SHAT, 16 N 447.
- 11 « Rapport du ministre de la Guerre Millerand au président de la République », 26 septembre 1914, *JORF. Débats parlementaires-Chambre des députés*, séance du 20 mai 1915, Annexe n° 936, p. 424.
- 12 Boulanger (Philippe), *op. cit.*, p. 143.
- 13 *Ibid.*, p. 21.
- 14 Circulaire n° 3 440-3/11 du 21 avril 1916, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 175.
- 15 Circulaire n° 50-P-5/5 du 8 août 1917, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 175.
- 16 Circulaire n° 50-P-5/5 du 8 août 1917, sous-secrétariat d'État de l'Administration Générale, SHAT, 7 N 175.
- 17 Circulaire n° 8 423-3/11 du 15 novembre 1915, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 151.
- 18 Procès-verbal de la séance n° 1, 25 mars 1917, Archives Jules Jeanneney.
- 19 Motion n° 6, 23 avril 1917.
- 20 Il s'explique dans son rapport du 3 août 1917 : « La Commission des Effectifs avait pris enfin pour tâche d'instruire, au moins préliminairement, les réclamations, plaintes, dénonciations très nombreuses qui lui parvenaient soit directement, soit par l'entremise de sociétés ou de ligues ayant en vue l'intérêt national. » Jules Jeanneney reconnaît toutefois qu'il y avait un « déchet considérable » parmi ces plaintes. Jeanneney (Jules), *JORF. Documents parlementaires-Sénat*, séance du 3 août 1917, Annexe n° 314, p. 612.
- 21 Motion n° 21, 14 mai 1917.
- 22 Motion n° 22, 22 mai 1917.
- 23 Motion n° 1, 11 avril 1917.
- 24 Au cours de la séance du 2 avril 1917, la Commission demande au ministre de la Guerre le droit d'obtenir communication des dossiers sur place auprès des administrations. La motion n° 9 du 1^{er} mai 1917 souhaite que les ordres du ministère de la Guerre donnés à ses services lui soient aussi communiqués.
- 25 Motion n° 30, 4 juin 1917.
- 26 Procès-verbal de la séance n° 31, 9 juin 1917.
- 27 Procès-verbal de la séance n° 18, 1^{er} mai 1917.
- 28 Procès-verbal de la séance n° 19, 3 mai 1917.
- 29 Jules Jeanneney, « Rapport présenté le 30 juin 1916 à la Commission sénatoriale de l'armée sur le contrôle des effectifs dans les deux administrations centrales, guerre et affaires étrangères », annexe n° 1 du rapport du 3 août 1917, *JORF. Documents parlementaires-Sénat*, séance du 3 août 1917, Annexe n° 314, p. 615.
- 30 « Nom, prénoms, profession antérieure à la guerre, situation militaire à la mobilisation, classe, grade, corps, affectation, mutations depuis la mobilisation, date de la mise à disposition des Affaires Étrangères, motif et emploi actuel. », Archives Jules Jeanneney.
- 31 Fiche individuelle d'inspection de Pierre Chapelle, mai 1916, Archives Jeanneney.
- 32 « Note sur le rapport de J. Jeanneney fait le 30 juin 1916 à la Commission Sénatoriale de l'Armée sur l'utilisation des effectifs à la Maison de la Presse », non daté (probablement second semestre 1916), 16 p., Archives Jules Jeanneney.
- 33 Rapport interne de la Commission de Contrôle des Effectifs, probablement avril 1917, Archives Jules Jeanneney.
- 34 Motion n° 3 de la Commission de Contrôle des effectifs, 11 avril 1917, Archives Jules Jeanneney.
- 35 Motion n° 30 et n° 36 de la Commission de Contrôle des effectifs, 4 et 7 juin 1917, Archives Jules Jeanneney.
- 36 Circulaire du 8 février 1915, Ministère de la Guerre, In « Rapport Henry Paté », *JORF. Débats parlementaires-Chambre des députés*, séance du 20 mai 1915, Annexe n° 936, p. 427.
- 37 Circulaire du 15 octobre 1914, Ministère de la Guerre, *Ibid.*, Annexe n° 936, p. 426.
- 38 Rapport d'inspection du dépôt des 39^e et 239^e RI à Rouen, 30 septembre 1915, SHAT, 16 N 416.
- 39 Rapport d'inspection du dépôt de la 3^e section de Secrétaires d'état-majoret du Recrutement à Rouen, 29 oct. 1915, SHAT, 16 N 417.
- 40 Rapport d'inspection du dépôt des 74^e-274^e RI à Rouen, 11 octobre 1915, SHAT, 16 N 417.
- 41 Rapport d'inspection de la 3^e section des COA à Rouen, 29 octobre 1915, SHAT, 16 N 417.

- 42 Rapport d'inspection du dépôt commun des 39^e-239^e RI de Rouen, 15 octobre 1914, SHAT, 16 N 416.
- 43 Rapport d'inspection du dépôt commun des 74^e-274^e RI de Rouen, 11 octobre 1915, SHAT, 16 N 416.
- 44 Rapport d'inspection du dépôt des 74^e et 274^e RI de Rouen, 11 octobre 1915, SHAT, 16 N 417.
- 45 Rapport d'inspection du dépôt de la 3^e section de C.O.A. de Rouen, 29 octobre 1915, SHAT, 16 N 417.
- 46 Rapport d'inspection du dépôt des 39^e et 239^e RI à Rouen, 30 septembre 1915, SHAT, 16 N 416.
- 47 Rapport d'inspection du dépôt commun des 74^e et 274^e RI de Rouen, 11 octobre 1915, SHAT, 16 N 417.
- 48 Rapport d'inspection du dépôt des 39^e et 239^e RI de Rouen, 30 septembre 1915, SHAT, 16 N 416.
- 49 Rapport d'inspection du dépôt du 22^e RTI de Rouen, 11 oct. 1915, SHAT, 16 N 417.
- 50 Général Boëlle, lettre du 14 oct. 1915, SHAT, 16 N 417.
- 51 Rapport d'inspection du dépôt des 39^e et 239^e RI à Rouen, 30 septembre 1915, SHAT, 16 N 416.
- 52 Général Goiran commandant la 3^e région militaire au Général Joffre, 15 octobre 1915, SHAT, 16 N 417.
- 53 Rapport d'inspection du dépôt du 21^e RTI de Rouen, 30 septembre 1915, SHAT, 16 N 417.
- 54 Henri Chéron, « Rapport sur la meilleure utilisation des hommes soumis à l'obligation militaire adopté le 19 juin 1915 par la Commission de l'Armée du Sénat », p. 7, SHAT, 7 N 494.
- 55 « Note au sujet du calcul de la récupération des effectifs », Service de Santé, 1^{er} semestre 1916, SHAT, 7 N 550.
- 56 Lettre n° 8 092-S/11 du 30 avril 1916, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 151.
- 57 Arrêté du 15 septembre 1915, In « Rapport Henry Paté », *JORF. Débats parlementaires-Chambre des députés*, séance du 20 mai 1915, Annexe n° 936, p. 423.
- 58 D'après les chiffres proposés par Philippe Boulanger, *La France devant la conscription....*, Economica, Paris, 2001, p. 347-349.
- 59 Philippe Boulanger, *op. cit.*, p. 340-341. Sur tous les points évoqués dans ce paragraphe, on trouvera d'utiles éléments de comparaison avec l'Angleterre dans l'ouvrage de Winter (Jay), *The Great War and the British People*, Harvard University Press, Massachusetts, 1986, p. 48-64.
- 60 Instructions des 12 mars, 24 juillet et 20 décembre 1916.
- 61 SHAT, 7 N 550.
- 62 Henry Paté, *JORF. Débats parlementaires-Chambre des députés*, séance du 15 mars 1917, p. 732.
- 63 « L'égalité devant la mobilisation », *La Liberté*, 20 janvier 1917, p. 1.
- 64 Marius Moutet, *ibid.*, séance du 26 juillet 1917, p. 2051.
- 65 Commission de Contrôle des Effectifs, motion n° 7, 23 avril 1917, Archives Jeanneney.
- 66 Note de l'état-major, 17 août 1916, SHAT, 7 N 494.
- 67 Auriol (Vincent), *JORF Débats parlementaires-Chambre des députés*, séance du 6 octobre 1916, p. 2053.
- 68 Circulaire n° 29.409-1/11 du 16 décembre 1917, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 431.
- 69 À partir des données de la « Note sur l'application de la loi Mourier jusqu'au 1^{er} février 1918 », SHAT, 7 N 431.
- 70 Rapport du 8 septembre 1917, Contrôle postal de la 1^{re} Armée, SHAT, 16 N 1388.
- 71 « Bulletin confidentiel résumant la situation morale à l'intérieur », 3 janvier 1918, SHAT, 6 N 147.
- 72 *Ibid.*, 15 juin 1918, SHAT, 6 N 147.

CHAPITRE 5

Le procès des réformes frauduleuses (1915-1916)

L'AFFAIRE DES « RÉFORMES FRAUDULEUSES » (qu'on appelle aussi « affaire Lombard et consorts », « affaire Laborde » ou « affaire Garfunkel », du nom des trois principaux protagonistes de la machination) constitue l'épisode majeur de l'actualité judiciaire de la première moitié du conflit en France. L'impact se mesure dans les discussions quotidiennes, comme le montrent certaines enquêtes de police menées dans les différents arrondissements de Paris à la fin de 1915. En octobre 1915, au moment où le scandale éclate au grand jour, un inspecteur posté à la sortie de la gare du Nord constate que des parents et des femmes qui attendent des soldats permissionnaires « s'entretiennent fréquemment du scandale des réformes scandaleuses¹ ». Cet épisode qui marque la rue s'immisce aussi dans les débats parlementaires, comme dans cette séance du 2 février 1917 au cours de laquelle le député Charles Bernard assimile tous les embusqueurs à « des Lombard ». L'affaire aurait même laissé une trace vivace dans la mémoire combattante, à en juger par l'ouvrage de Ducasse, Meyer et Perreux, *Vie et Mort des Français 1914-1918*, qui lui consacre plusieurs lignes en 1959.

D'autres affaires du même ordre ont pourtant existé durant le conflit, mais jamais elles n'ont réuni, comme c'est le cas ici, tous les ingrédients du scandale politique et patriotique : l'implication de personnalités en vue et de soldats ordinaires, la rencontre d'honnêtes hommes et d'individus issus de milieux interlopes, un prétendu espion en fuite, des femmes complices ; ajoutons une forte dose de parisianisme, sans oublier l'odeur de l'argent et un procès à rebondissements. La presse nationale et provinciale, sevrée de procès spectaculaires depuis l'affaire Caillaux, ne s'y trompe pas et couvre avec insistance et une certaine outrance les six mois de l'instruction ouverte en octobre 1915 et les vingt-deux audiences du procès en avril 1916. « La main qui exempte » : c'est par exemple avec ce titre particulièrement accrocheur que le directeur de *La Liberté*, Georges Berthoulat, intitule la plupart des articles qu'il consacre à l'affaire. Sans doute le contexte de cette fin d'année 1915 aide-t-il aussi à comprendre la portée singulière qu'on reconnaît à cette affaire : en octobre-novembre 1915, lorsqu'on arrête les principaux inculpés, les débats sur la loi Dalbiez sont encore dans les mémoires et le débat parlementaire du 30 novembre 1915 sur l'appel de la classe 1917 est monopolisé par le problème des embusqués. Il est même probable que cette affaire ait accéléré la création de la Ligue Nationale contre les Embusqués qui intervient, on l'a vu, en octobre-novembre 1915. En fait, ce scandale accrédite ce que Clemenceau et certains de ses confrères de gauche ne cessent de dire depuis le début du conflit : l'embusquage de nombreux citoyens français est une redoutable plaie sociale et politique qui menace l'effort de guerre de la France.

En dépit de quelques lacunes, les archives du procès permettent de répondre aux questions suivantes. Quelles sont les procédures d'embusquage adoptées ? Quels moyens doit-on employer pour contourner les contraintes de la loi ou des règlements ? Quelles sont les complicités nécessaires ? D'autres interrogations concernent les « candidats-embusqués ». Dans quelles armes ou dans quelles classes de mobilisation se recrutent-ils ? Forment-ils un groupe social homogène ? Quels sont leurs mobiles explicites ou implicites ? Enfin, quelle fut la réponse de la justice face à ce refus organisé de l'impôt du sang ?

Une agence d'embusquage « à guichets ouverts » au cœur de Paris

« On demeure stupéfait que, pendant aussi longtemps et en quelque sorte à guichets ouverts, ait pu fonctionner à Paris une telle agence de réformes et d'hospitalisations, que des misérables aient osé se livrer à ce trafic et que, en ces temps d'héroïsme [...] des Français aient songé à se soustraire au premier de leurs devoirs.² »

Ce n'est pas tant la nature odieuse du crime – le refus de l'impôt du sang – qui scandalise Marie-Pierre Bouchardon³, le capitaine rapporteur du 3^e Conseil de guerre de Paris, que son caractère ostensible et affiché. Comment expliquer la présence d'une « agence » d'embusquage en plein cœur de la capitale et à proximité des lieux du pouvoir que sont le ministère de la Guerre et le Parlement, là justement où s'élaborent les circulaires ou les lois contre les embusqués ? Comment les autorités militaires ou civiles ont-elles pu ignorer une organisation qui avait pignon sur rue ?

La découverte du réseau

En l'espèce, les services de renseignement de la Sûreté générale doivent beaucoup au sursaut et à l'indignation patriotiques d'un « vaillant soldat » comme le surnomme *Le Matin* : il s'agit de l'adjudant Ménard, du 82^e régiment de l'armée territoriale, qui vient passer sa première permission à Paris après quatorze mois de front. En effet, le 14 septembre 1915, ce dernier apprend incidemment au cours d'une discussion avec la femme d'un sous-officier de son peloton, l'existence d'un office d'embusquage à Paris. La « bonne camaraderie⁴ » entre Ménard et ce sous-officier explique sans doute la confiance de la femme de ce dernier. Outré, Ménard rapporte le jour même aux services de police les propos de l'imprudente épouse :

« Vous ne devriez pas retourner au feu, lui a-t-elle dit, il y a toujours moyen de s'arranger pour rester ici. Si vous voulez, je vais vous donner une combinaison infaillible qui vous permettra de vous faire expédier pendant plusieurs mois dans un hôpital et peut-être de vous faire réformer. Vous n'êtes pas le premier qui agit ainsi. »

Avec l'accord de Ménard, les services de la Sûreté générale décident de l'infiltrer dans l'agence pour en mieux connaître l'organisation. Voilà ce que révèlent les rapports de l'inspecteur Simon qui a assuré la filature de Ménard.

Le 16 septembre 1915, Ménard, muni de la recommandation écrite d'un certain Coumoul, se présente 11 rue de Cluny chez le docteur Lombard. L'entretien tourne court. En effet, le docteur Lombard refuse son concours parce qu'un différend l'oppose à Coumoul qui n'a pas versé la somme promise pour sa réforme illégale. Le lendemain, Ménard se présente de nouveau rue de Cluny : cette fois, Lombard accepte d'enclencher la procédure d'hospitalisation et envoie Ménard chez le docteur Saint-Maurice avec une carte de visite de ce dernier sur laquelle il a inscrit : « Pour certificat ». Le 18 septembre, Ménard se rend au 25 rue du Vieux-Colombier au cabinet du docteur Saint-Maurice : sans l'examiner, ce docteur lui délivre un certificat demandant son hospitalisation. La précision du diagnostic médical contraste avec sa rapidité :

« M. Ménard est atteint d'entérite chronique accompagnée de douleurs intestinales violentes après le repas et de diarrhée profuse. Il souffre en outre de douleurs articulaires erratiques et de douleurs lombaires. Ces douleurs sont particulièrement intenses à l'heure actuelle. Monsieur Ménard doit être hospitalisé. »

Ménard verse vingt-cinq francs à Saint-Maurice. Ce certificat fantaisiste est donc la première pièce à conviction de l'affaire. Il est immédiatement photographié par les services de la Sûreté générale avant d'être rendu à Ménard. Au matin du 20 septembre, sur l'indication de Saint-Maurice, Ménard s'installe à la terrasse d'un bar situé 60 rue des Écoles, à quelques pas de la rue de Cluny. Dubosq, le secrétaire militaire du docteur Lombard, vient l'y trouver. Ensemble, ils se dirigent en taxi vers les Invalides, siège de gouvernement militaire de Paris et des bureaux médicaux de la Place. Ménard attend sous la voûte de l'Hôtel des Invalides. Quelques minutes après, Dubosq revient en expliquant ainsi l'impossibilité momentanée d'obtenir un certificat d'hospitalisation :

« Ce matin, déclare-t-il, il n'y a rien à faire car c'est le major qui passe la visite, mais je vous donne rendez-

vous pour aujourd'hui à quatorze heures car ce sera un de mes amis qui passera la visite et tout sera pour le mieux. »

En réalité, ce que Dubosq ne dit pas à Ménard, c'est que son complice Pierron, le secrétaire du bureau médical des Invalides, n'est pas là pour imiter la signature du médecin-major, une signature factice indispensable pour obtenir une hospitalisation dans une formation sanitaire parisienne. L'après-midi, après une heure d'attente sous la voûte des Invalides, Ménard obtient contre la somme de soixante francs son certificat jaune d'hospitalisation qui reproduit les indications du certificat médical du docteur Saint-Maurice. La signature est celle du médecin-major de 2^e classe, le docteur Hertz, contrefaite par Pierron qui, cette fois, était bien là. Le lendemain 21 septembre 1915, Ménard passe chez Lombard et lui remet cent francs pour ses hôpitaux et ses œuvres. Ce montant, pourtant suggéré par Dubosq, ne semble pas satisfaire Lombard qui déclare qu'il serait « nécessaire de répéter plusieurs fois cette somme ». Le même jour, il est admis « d'urgence » à l'hôpital complémentaire n° 38 de Neuilly. À l'hôpital n° 38, dont le médecin-chef n'est autre que le docteur Lombard, Ménard est examiné par Saint-Maurice qui feint de ne pas le reconnaître. Quelques jours de présence suffisent à convaincre l'adjudant Ménard que cet hôpital « n'était qu'un réceptacle de faux malades, entrés au moyen de la même combinaison que lui⁵ ». Là, les faux malades, estimés à près d'une trentaine, prolongent leur hospitalisation à mesure de leur générosité.

Cinq jours seulement, un certificat médical de complaisance, un certificat d'hospitalisation revêtu d'une fausse signature et quelques centaines de francs auront donc suffi pour qu'un permissionnaire du front réussisse à contourner les règlements et à se faire hospitaliser. Selon Bouchardon, l'infiltration de Ménard a montré à la fois le degré et la simplicité d'organisation de l'agence Lombard en distinguant « les diverses phases qui se reproduisent dans un ordre et un rite en quelque sorte immuables ».

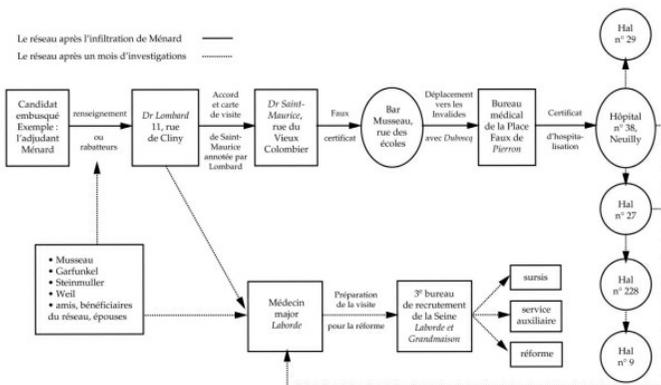
Il ne s'agit pourtant que de la structure embryonnaire d'un réseau plus ramifié encore.

En effet, les principaux protagonistes de l'affaire une fois repérés, les services de la Sûreté générale multiplient les filatures et les investigations jusqu'à la fin du mois de septembre. L'inspecteur Simon et son collègue Cayen se sont postés dans la rue de Cluny ou au bar des Écoles et ont pu constater la répétition de la procédure : allées et venues de militaires au domicile de Lombard, passages au cabinet de Saint-Maurice, rassemblement au bar rue des Écoles avant de gagner les Invalides, hospitalisation à l'hôpital n° 38 de Neuilly. Plusieurs soldats sont identifiés : on déchiffre leur numéro de régiment, on les suit jusqu'à leur domicile. Ces mouvements de soldats suspects sont consignés dans la note de synthèse de l'inspecteur Simon du 4 octobre 1915. Comme le déclare le capitaine Bouchardon, « il était manifeste que l'on se trouvait en présence d'une agence admirablement organisée et en plein fonctionnement ». C'est pourquoi, le 8 octobre 1915, le gouverneur général de Paris délivre un ordre d'informer contre Lombard et ses complices pour corruption, faux et usage de faux. Le même jour, le 3^e Conseil de guerre permanent du gouvernement militaire de Paris est saisi ; le capitaine Bouchardon est chargé de l'instruction.

Les premières arrestations ont lieu le 11 octobre. Dubosq est interpellé le 12 octobre en même temps que Pierron. Lombard, « apeuré » par ces interpellations selon Bouchardon, a le temps de détruire une partie des documents compromettants. Il est arrêté le 13 octobre 1915 comme Saint-Maurice. Malgré les dénégations de beaucoup de prévenus, c'est la coopération de Dubosq lors des interrogatoires et son petit carnet vert qui permettent d'accélérer l'instruction du capitaine Bouchardon. Dans ce petit carnet, Dubosq a scrupuleusement consigné une partie des noms des « clients » de Lombard et la somme qu'ils ont versée pour obtenir leur hospitalisation ou leur réforme. Une pièce à conviction malheureusement égarée depuis. Au bout de quelques jours, on s'aperçoit que la « bande » Lombard faisait aussi commerce de réformes frauduleuses à l'aide des services du médecin-major Laborde membre de la commission spéciale de réforme rattachée à ce 3^e bureau de recrutement de Paris. Laborde est arrêté le 16 octobre comme Grandmaison son secrétaire qui l'assistait au 3^e bureau dans ses réformes frauduleuses. À la fin du mois de novembre 1915, les suspects sont internés au Cherche-Midi. La principale péripétie de l'instruction intervient à la fin du mois d'octobre avec la fuite en Suisse de l'un des

prévenus : il s'agit de Garfunkel dont le passeport pour la Suisse a été délivré grâce au soutien du sénateur Grosjean. Garfunkel, deux mois durant, échappe aux policiers français et suisses. La destination de fuyard fait croire à une affaire d'espionnage, notamment dans les colonnes du quotidien *L'Action Française*. Il est finalement arrêté le 4 janvier 1916 à Genève. Dès lors, l'instruction de Bouchardon reprend un cours normal et procède aux dernières investigations (enquêtes de moralité) et à d'ultimes interrogatoires. Le 6 mars 1916, le capitaine Bouchardon remet son rapport au 3^e Conseil de guerre.

Le réseau d'embusquage de « l'agence Lombard »



Au terme de plusieurs mois d'enquête, la structure et les mécanismes du réseau sont reconstitués. L'agence Lombard propose depuis le mois d'avril 1915 généralement une hospitalisation directe via l'hôpital n° 38 de Neuilly. Les faux malades sont parfois orientés vers d'autres hôpitaux, sans que l'on sache si c'est à l'insu de leur personnel médical. Plus grave encore, l'instruction révèle que cette hospitalisation n'est pas uniquement conçue comme une simple prolongation de permission ou de congé de convalescence, mais souvent considérée comme le prélude à une réforme par le biais de la complicité d'un médecin militaire du 3^e bureau de recrutement, le docteur Laborde. L'agence propose aussi directement, c'est-à-dire sans hospitalisation préalable, le passage dans le service auxiliaire ou mieux la réforme, grâce aux services du même Laborde. Dans chaque cas, Lombard et/ou Laborde apparaissent comme les pivots de l'organisation, s'attachant la complicité active de Saint-Maurice, Duboscq et Pierron pour les hospitalisations et celle de Grandmaison lorsqu'il s'agit de réforme frauduleuse.

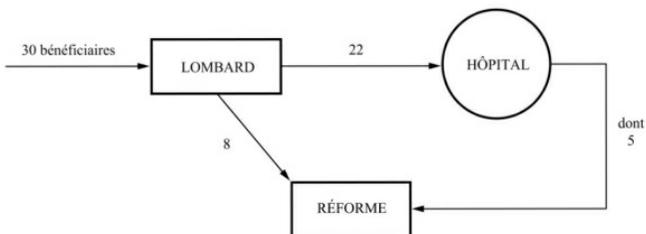
En dépit de nombreuses suspicions qui pèsent sur d'autres militaires, le procès juge quarante-sept inculpés. Quarante-sept individus répartis de la manière suivante : les auteurs principaux de la fraude sont au nombre de sept, les « rabatteurs » et les comparses s'élèvent à dix, tandis que trente individus, mobilisés pour la plupart, ont bénéficié de ce commerce illégal sous forme d'hospitalisation ou de réforme frauduleuse, parfois les deux.

Une « agence admirablement organisée »

Ce ne sont pas seulement la moralité suspecte et « l'audace » de Lombard, Laborde et de leurs assistants qui expliquent le caractère imparable de cette « combinaison » aux yeux du capitaine Bouchardon. En fait, les responsables du réseau, les « embusqueurs », sont tous placés à des postes et à des étapes stratégiques qui rendent l'imposture possible. Qu'elles soient militaires, administratives ou médicales, la chaîne des complicités est très bien coordonnée et donne une apparence de légalité aux hospitalisations et réformes frauduleuses dont profitent les

soldats. L'« agence » dispose donc de procédures parfaitement rodées, qui plus est adaptables aux contraintes et à l'évolution des règlements ou des lois. Autour de cette structure gravitent des « rabatteurs », improvisés pour la plupart. Quelques bars et restaurants, espaces privilégiés de la sociabilité et de la transgression de la Belle Époque, apparaissent régulièrement dans cette organisation.

Les services offerts aux trente bénéficiaires de « l'agence Lombard »



Embusqueurs, bras droit et rabatteurs

La transformation du 11 rue de Cluny en « siège social de l'agence », selon l'expression du capitaine Bouchardon, ne surprend pas lorsqu'on rassemble quelques éléments sur la biographie et l'itinéraire d'Achille Lombard. Âgé de 46 ans en 1915, Lombard est l'homme de réseau par excellence, un « touche-à-tout » qui sait nouer et activer les contacts utiles, déjà bien avant la guerre. Son curriculum vitæ donne effectivement le tourmis : il détient un brevet d'instituteur, un autre d'ingénieur, un diplôme de maître de gymnastique, un certificat d'aptitude pédagogique et un diplôme de docteur de médecine. Déjà conseiller municipal de cette commune entre 1908 et 1912, il est, à la veille de la mobilisation, Président de conseil d'arrondissement de Sceaux. Son omniprésence dans le tissu associatif local est remarquable. En 1905, il fonde un « Institut des Hautes Études » qui dispense quelques cours en sciences et délivre des diplômes d'honneur. Par ailleurs, il est membre de la « Société des mariniers ambulanciers » et de la « Société de secours mutuel ». Bien des inculpés du procès l'ont connu et fréquenté ainsi. Le rayonnement institutionnel de Lombard ne semble pas décroître avec le déclenchement de la guerre, bien au contraire. Dans les premières semaines du conflit, tout en conservant son cabinet médical rue de Cluny, il crée une « Société de la Croix de Lorraine » dont le but est d'apporter du secours aux soldats blessés. En outre, il intègre en tant que médecin-adjoint l'hôpital Villemin n° 27, installé dans une brasserie de la rue du Temple et dirigé par le médecin-major Miette qui a dispensé quelques cours à l'Institut des Hautes Études de Lombard avant la guerre. Les appuis dont jouit Lombard ont permis d'accélérer le versement des subventions de l'État à cet hôpital. Enfin, cet activisme social et médical et les besoins croissants du service de santé militaire lui permettent d'obtenir, conformément à l'arrêté ministériel du 21 août 1914⁶, l'autorisation de fonder en janvier 1915 un hôpital complémentaire au n° 2 de la rue Maillot à Neuilly. Cet hôpital Villemin n° 38 est financé par une donatrice fortunée, madame Boucard, qui ignorera tout des agissements de Lombard, et dirigé, là encore, par le médecin-major Miette. Mais le 20 mai 1915, Miette quitte les deux hôpitaux n° 27 et n° 38 ; Lombard reste seul maître à bord.

Lombard s'est attaché les services d'hommes liges comme le docteur Saint-Maurice, René Duboscq et René Pierron. Saint-Maurice a effectivement une dette à l'égard de Lombard. Avant la guerre, ce docteur originaire de Martinique pratiquait dans la région de Laon. L'avancée des troupes allemandes en a fait un réfugié, sans cabinet ni clientèle. Il répond à une annonce de Lombard publiée dans *Le Matin* du 1^{er} novembre 1914 qui sollicite la collaboration de médecins réfugiés. Lombard lui donne une clientèle et lui attribue des fonctions dans l'hôpital n° 38 où il est responsable des diagnostics des soldats malades. Surtout, c'est à lui que Lombard soustrait l'examen

médical des soldats désireux d'obtenir une hospitalisation. Au service de Lombard, on trouve aussi René Duboscq. Âgé de 35 ans en 1915 et affecté depuis la mobilisation à la 22^e section des infirmiers militaires, Duboscq a été lui aussi membre du conseil municipal de Vitry-sur-Seine de 1908 à 1912. Il est également bien inséré dans le tissu associatif de cette commune : membre d'une Ligue de Protection Sociale, il est aussi correspondant à l'Institut des Hautes Études dont le directeur n'est autre que Lombard. Les relations entre Duboscq et Lombard sont donc antérieures à la guerre. Lombard a sans doute eu tout le loisir d'apprécier les qualités de Duboscq, individu « déluré et doué d'une mémoire exceptionnelle » de l'avis de Bouchardon. C'est pour cette raison qu'en janvier 1915 Lombard obtient l'affectation de Duboscq à son service : ce dernier est officiellement son secrétaire militaire qui le seconde dans ses multiples activités. Dans la combinaison, Duboscq « lui servait de portier, d'homme de confiance et de démarcheur ; il était devenu son bras droit », ajoute Bouchardon. Et de fait, c'est bien Duboscq qui accueille les candidats-embusqués au cabinet de Lombard et les conduit peu après aux Invalides pour obtenir le faux certificat d'hospitalisation signé par Pierron. René Pierron, exempté avant guerre, a été reconnu bon pour le service auxiliaire en novembre 1914. En janvier 1915, il est incorporé à la 22^e section des infirmiers militaires de Paris, puis le 8 février 1915, détaché en qualité de secrétaire au bureau médical de la Place installé aux Invalides. Bref, Lombard apparaît bien comme le donneur d'ordres, soucieux de laisser le moins de traces possibles en déléguant à ses obligés et subordonnés les opérations les plus compromettantes - rédaction du certificat médical de complaisance, acheminement aux Invalides, production de faux, examens à l'hôpital n° 38. D'ailleurs, cette hiérarchie apparaît bien dans la répartition des sommes versées par les clients de l'agence : l'essentiel revient à Lombard, les exécutants se partageant les restes.

Les motivations de ces individus ne semblent pas identiques. Si Saint-Maurice, Duboscq et Pierron cherchent à augmenter leurs modestes ressources, l'accusation semble en revanche convaincue que Lombard s'efforce d'accroître son influence dans la perspective d'élections après la guerre. C'est en tout cas la thèse défendue par le commissaire de police Dhubert dans sa note du 27 décembre 1915 :

« Le but qu'il paraissait suivre était d'acquérir la confiance de ses électeurs, confiance qui se serait traduite, après la guerre, par l'attribution d'un siège au parlement⁷. »

Duboscq le confirme aussi dans un interrogatoire lors de l'instruction, lorsqu'il révèle que Lombard a tenu à « caser » à tout prix et gracieusement le fantassin Delmart pour l'unique raison qu'il résidait à Vitry-sur-Seine et qu'il était un électeur de sa circonscription. Bouchardon souligne qu'un autre bénéficiaire de l'agence Lombard, le chasseur à pied Leblanc, habite dans le canton de Choisy-le-Roi voisin de celui de Vitry-sur-Seine. Cette thèse séduisante et facile résiste pourtant difficilement à la réalité. Les candidats-embusqués de Lombard se recrutent parmi treize arrondissements parisiens, soit autant de circonscriptions électorales. À moins que Lombard ne vise d'autres mandats électoraux comme l'élection au Sénat à laquelle le prépare effectivement la présidence du conseil d'arrondissement de Sceaux. Le bénéfice électoral de tels agissements paraît donc bien aléatoire. Les préoccupations électoralistes ne sont peut-être pas absentes, mais il faut aussi compter avec l'appât du gain et la réciprocité des services rendus ou des obligations contractées avant le conflit.

Ainsi organisée, « l'agence Lombard » ne peut offrir que des hospitalisations dont l'effet est de prolonger des congés de convalescence ou des permissions. La situation des bénéficiaires de ces hospitalisations reste donc précaire : tôt au tard, ils devront rejoindre le dépôt de leur unité et, de là, le front. Lombard est un médecin civil du cadre de réserve. À ce titre, il ne peut ni placer un soldat dans le service auxiliaire, ni accorder un sursis et moins encore une réforme, trois statuts qui préservent durablement des dangers du front. D'où l'intérêt de connaître un médecin militaire comme Laborde. Né en 1864, Fortuné Laborde est aide-major de 1^{re} classe. Affecté dans un hôpital militaire de Toul au début du conflit, il est mis à la disposition du gouvernement militaire de Paris le 16 février 1915. Le 23 février suivant, il est attaché au 3^e bureau de recrutement de la Seine et prend part aux séances de la commission spéciale de réforme. On le trouve aussi au 4^e bureau de recrutement pour l'enrôlement des engagés

volontaires. Dans les commissions spéciales du 3^e bureau, Laborde est assisté par François de Grandmaison, un militaire de la 20^e section des secrétaires d'état-major. Il semble que Lombard et Laborde se soient rencontrés dès le mois de février 1915.

Dès lors, la palette des prestations proposées par « l'agence » devient fort intéressante pour un soldat désireux de prendre ses distances avec les activités les plus dangereuses ou les plus contraignantes de la guerre : l'hospitalisation peut couvrir une absence illégale ou préparer une affectation dans un service militaire de l'arrière ; elle sert aussi de prélude à une possible réforme. Pour les soldats pressés, le passage direct devant la commission de réforme est préférable.

La question des « rabatteurs » du réseau est plus délicate à démêler. L'instruction en distingue six. Il y a des rabatteurs occasionnels ou accidentels qui se contentent d'indiquer l'adresse de Lombard, sans percevoir la moindre commission. Toutefois, certains semblent plus impliqués dans la structure délictueuse en servant d'intermédiaires réguliers et en tirant quelques avantages matériels ou monétaires de leurs services. Le cafetier Eugène Musseau qui exploite le débit de boissons 60 rue des Écoles est l'un d'entre eux. Les allées et venues de soldats pris en filature par l'inspecteur Simon autorisent le rapporteur Bouchardon à comparer le bar de Musseau à :

« une véritable antichambre du cabinet de Lombard, le quartier général où l'on se réunissait avant les départs pour les Invalides. Après la réussite, on venait y sabler le champagne. C'était entre le bar et le 11 rue de Cluny [cabinet du docteur Lombard] un va-et-vient général et le téléphone de Musseau était devenu celui du docteur [Lombard] ».

Musseau dirige en effet certains soldats vers Lombard comme dans le cas du fantassin Rocagel. Lorsque ce dernier, en fin de permission, s'accoude au comptoir et lâche au patron du bar : « J'en ai marre et je voudrais bien ne pas retourner au front », l'inspecteur Simon, présent et placé quelques tables en retrait, a distinctement entendu la réponse accablante d'Eugène Musseau :

« J'ai une combinaison, c'est au 11 rue de Cluny, montez au 1^{er}, à gauche et demandez Lombard ou son secrétaire, un soldat qui a une médaille et certainement vous réussirez. Si cela vous embête, restez ici jusqu'à neuf heures, il va certainement venir car c'est souvent ici que cela se passe.⁸ »

En outre, il arrive parfois à Musseau de collecter l'argent au profit de Lombard. C'est aussi sur une table de son bar que le docteur Saint-Maurice rédige un certificat médical de complaisance pour le soldat Collaire. Un autre rabatteur, Moignet, dentiste et gestionnaire de l'hôpital n° 38 de Neuilly, a aussi ses habitudes au bar de la rue des Écoles.

Avec Musseau, Garfunkel est l'un des rabatteurs les plus en vus de l'affaire. Nous le verrons, cet homme est surtout jugé pour son passé sulfureux et sa volonté d'échapper à la justice du 3^e Conseil de guerre en se cachant en Suisse. Il n'a pourtant dirigé que quatre soldats vers l'agence Lombard. Étudions l'un d'entre eux, le cas Maumus. Cet exemple montre que Lombard et Garfunkel avaient « un intérêt sérieux », économique en l'occurrence, à faire hospitaliser Maumus à Paris. En effet, Garfunkel a mis au point un procédé soi-disant révolutionnaire de stérilisation de l'eau. Il souhaite que Lombard hospitalise quelques-uns de ses protégés ou amis, en échange d'une place dans son affaire. Pour les deux individus qui viennent de s'aboucher, il serait malvenu de refuser une hospitalisation à Félix Maumus, même frauduleuse, car ce dernier est chef de publicité à la Compagnie des omnibus de la ville de Paris et a ses entrées à l'Hôtel de Ville. Un poste qui pourrait être déterminant dans l'attribution du marché de la stérilisation de l'eau de la capitale. Son hospitalisation ouvre donc la perspective de profits intéressants pour Lombard et Garfunkel. Maumus est donc accepté à l'hôpital n° 38, le 31 août 1915. Cette admission scelle donc un pacte entre l'embusqueur et le rabatteur.

Contourner les obstacles

La découverte d'une telle organisation surprend d'autant plus les autorités que la présence d'hommes mobilisés à Paris, qu'ils soient permissionnaires du front ou de l'intérieur, en congé de convalescence, sursitaires ou dans le service auxiliaire, est étroitement encadrée par des règlements forts contraignants. Le « décret portant règlement sur le service de place » du 7 octobre 1909 et statuant sur des domaines variés (services de garde, sentinelles, rondes, patrouilles, prises d'armes, etc.) est en effet renforcé par le décret du 5 août 1914 sur l'état de siège. Contrairement à la majorité du territoire français organisé en une vingtaine de régions militaires, la ville de Paris, comme Lyon, est sous l'autorité d'un gouvernement militaire. Dans cette structure assez complexe, on compte six bureaux de recrutement⁹ qui ont les mêmes attributions que les bureaux subdivisionnaires des régions militaires. La capitale compte aussi un grand nombre de soldats en garnison afin d'assurer la défense du camp retranché de Paris. Les services de la Place de Paris sont installés aux Invalides. Ils gèrent notamment la situation des militaires présents temporairement ou non dans la capitale, comme les permissionnaires ou les bénéficiaires d'un congé de convalescence. Si la réglementation des permissions et des congés de convalescence n'a cessé d'évoluer entre août 1914 et septembre 1915, son trait dominant est bien le régime de stricte surveillance auquel on soumet leurs bénéficiaires. La circulaire ministérielle du 12 septembre 1914 précise par exemple que les soldats permissionnaires doivent se présenter au bureau de la Place pour faire viser leur titre de permission dès que sa durée est supérieure à quarante-huit heures. Les services de police de la ville peuvent faire des contrôles dans les rues et sont dans l'obligation de faire rentrer à leur corps ou dépôt les soldats qui ne seraient pas détenteurs d'un tel titre. Pour obtenir des prolongations de congé de convalescence ou de permission, pour entrer dans un hôpital complémentaire, le militaire doit passer une visite auprès de médecin-chef de la Place.

Nombreux sont les soldats à s'être heurtés à ces règlements avant de songer à solliciter l'agence Lombard ou Laborde. Ces échecs lors de visites régulières montrent, au passage, et l'efficacité de la réglementation, et la probité de ceux qui sont chargés de la faire respecter. D'ailleurs, c'est souvent Lombard qui est à l'origine de ces démarches légales et qui invite certains soldats à se présenter à une visite régulière au bureau médical de la Place. Cette attitude peut surprendre de la part d'un homme qui a largement éprouvé l'efficacité de sa « combinaison » illégale. Il est probable d'abord que Lombard ne souhaite pas s'exposer à des doutes inutiles en donnant un tour systématique à sa « combinaison ». Car finalement, le résultat d'une visite régulière dépend du sérieux et de la conscience professionnelle du médecin-major de la Place qui examine le militaire à l'aune du certificat de Saint-Maurice. Dans ces conditions, l'hospitalisation n'est pas impossible. Duboscq l'affirme lui-même au cours d'un interrogatoire, longtemps le bureau médical de la Place a eu un médecin-major qui « n'était pas aussi dur que les autres ». Il s'agit selon toute vraisemblance du major Hertz dont la complicité n'a pu être établie au cours de l'instruction. Toujours est-il que son examen médical paraissait moins scrupuleux et ses diagnostics concluaient, semble-t-il plus facilement, à une hospitalisation. Cependant Lombard est embarrassé par une circulaire de la Place du 6 août 1915 qui interdit d'hospitaliser à Paris des permissionnaires en provenance de la zone des armées. L'apathie et la négligence du major Hertz ne vont pas jusqu'à ignorer ce nouveau règlement. D'où le recours aux fausses signatures de Pierron. En outre, Hertz est remplacé par le major Doucy. Ce dernier est bien moins disposé à accorder des hospitalisations à la légère. Bouchardon le décrit même dans son rapport comme « absolument réfractaire aux recommandations et aux certificats du médecin-chef de l'hôpital n° 38, ayant tendance même [...] à agir à rebours des désirs de Lombard ».

Dès lors, rien de surprenant que les faux en écriture se soient multipliés avec la présence de ce nouveau major au bureau médical de la Place des Invalides.

Ensuite, il apparaît que Lombard, avant de mettre en branle sa combinaison, a désiré confronter ses clients aux difficultés d'une hospitalisation ou d'une réforme régulière. Ses services n'en paraissaient alors que plus indispensables. C'est par exemple l'expérience du soldat Auriacombe. Bénéficiant d'un congé de convalescence depuis le mois de juin 1915, congé qu'il passe au Grand-Palais puis au dépôt des convalescents de l'École militaire, il souhaite le prolonger. Lombard l'aurait recommandé auprès d'un docteur pour différer son renvoi au corps et le proposer pour la réforme. Or ce docteur conclut au renvoi au corps. Dès lors, Auriacombe a recours aux services frauduleux de « l'agence Lombard ». Au soldat Rocagel qui souhaitait faire durer son congé de convalescence,

Lombard propose une visite auprès de l'aide-major et du médecin militaire qui dirige l'Hôpital complémentaire n° 29, installé au 21 boulevard Haussmann. Son diagnostic est sans appel : Rocagel doit lui aussi réintégrer son unité. Ainsi ce dernier accepte-t-il l'offre de Lombard.

Mais tous les règlements, aussi précis soient-ils, ont leurs failles. Et la présente affaire l'illustre bien : il suffit d'un faux en écriture publique, d'une défaillance ou d'une complicité humaine, voire de quelques artifices, pour que le carcan des règlements se desserre.

Dans l'hospitalisation frauduleuse par exemple, c'est le faux qui tient la place centrale. Il est souvent précédé du certificat de complaisance de Saint-Maurice qui permet d'obtenir une visite médicale à la Place et à partir duquel Pierron rédige les motifs d'hospitalisation du candidat-embusqué. Mais Lombard envoie parfois ses clients, pour peu qu'ils souffrent d'une affection ou d'une gêne quelconque, vers des médecins qui ne font pas partie de sa combinaison pour obtenir une visite médicale aux Invalides. Ceci afin de ne pas éveiller de soupçons à la Place. Les quelques indications portées sur le certificat de visite sont alors interprétées par Pierron dans le sens d'une hospitalisation. Tout repose donc sur la contrefaçon de Pierron. C'est sans doute pour cette raison que Bouchardon décrit le bureau médical de la Place comme une « véritable fabrique de faux », tout en reconnaissant le caractère grossier de l'imitation des signatures des majors de la Place par Pierron.

Le reste n'est plus qu'une formalité, notamment dans les deux hôpitaux dirigés par Lombard. Il est vrai que les textes ministériels comme l'instruction du 21 août 1914 déjà citée, essaient d'imposer quelques contraintes à ces hôpitaux privés subventionnés. Une consigne élaborée en commun par le directeur du service de santé régional et le chef de l'établissement, doit établir les règles de surveillance et de police dans ces établissements. On souhaite aussi placer quelques militaires parmi l'encadrement civil en affectant « à chaque établissement un gradé et un commis aux écritures appartenant autant que possible aux sections d'infirmiers ».

On envisage aussi des visites inopinées d'un médecin principal ou d'un major afin de s'assurer du maintien de la discipline dans l'établissement. Ces prescriptions ne sont pas de mise aux hôpitaux n° 27 ou n° 38, tant le séjour des malades s'y prolonge en toute quiétude et tant la discipline paraît lâche par rapport à celle d'un hôpital militaire. En effet, certains faux malades le quittent pendant la journée et dorment chez eux le soir afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver une nouvelle affectation dans des services de l'arrière. À l'hôpital, la pression est très limitée dans la mesure où les principaux cadres hospitaliers ont été choisis par Lombard et sont parties prenantes de la « combinaison ». Moignet, l'un des rabatteurs, est gestionnaire de l'Hôpital n° 38. Le docteur Saint-Maurice, pourvoyeur de certificats médicaux de convenance en amont, est, en aval, responsable des diagnostics des malades à l'hôpital n° 38, tandis que le docteur Lombard tient à jour ses fichiers avec la partialité qu'on imagine. Néanmoins, tout le personnel médical de ces hôpitaux n'est pas de mêche. Certains ont même émis des doutes au sujet du bien-fondé de l'hospitalisation de quelques malades, comme l'infirmière Lefèvre qui déclare dans un interrogatoire du 30 novembre 1915 à propos des locataires de l'Hôpital n° 27 :

« J'ai pu constater qu'on gardait là, plus longtemps qu'il était nécessaire, des militaires dont l'état de santé était tel qu'ils auraient pu repartir plus tôt. »

Bouchaire, le secrétaire de l'hôpital n° 38, est tout aussi affirmatif : « L'hôpital n° 38 était plein de gens qui n'étaient pas malades, cela crevait les yeux¹⁰. » La généreuse donatrice madame Boucard aurait dit aussi : « Quand donc Lombard me débarrassera-t-il de tous ces embusqués ? »

De même, les diagnostics de Saint-Maurice à l'hôpital n° 38 paraissent aussi assez suspects au docteur Kermadjian, chargé d'administrer aux malades les traitements prescrits par Saint-Maurice : dans un interrogatoire relaté par Bouchardon, Kermadjian avoue qu'il a « été étonné d'apercevoir dans un lit inoccupé, une sorte d'Hercule ». Il révèle aussi qu'un de ses diagnostics a même été modifié après coup : il a remarqué qu'un terme important avait été gratté. Il s'agit du terme « hystéro » qui précédait celui d'épilepsie. Un autre doute l'assaille rétrospectivement lorsqu'il se remémore le jour d'une visite d'un médecin inspecteur du service de santé où

Lombard « paraissait un peu nerveux ». C'est pourquoi, Lombard prend soin de ne pas hospitaliser tous ses faux malades dans ses deux hôpitaux, mais de les répartir ailleurs.

En ce qui concerne les réformes frauduleuses, il s'agit de déjouer les règlements de la Commission spéciale de réforme. En effet, à chaque bureau de recrutement est adjoint d'une Commission spéciale de réforme. Ayant la même zone de compétence que le bureau de recrutement, soit la subdivision, cette commission voit son rôle défini dans la loi de mobilisation de 1905 : elle examine les hommes qui ont été ajournés par le conseil de révision un an auparavant et elle les verse, soit dans le service armé, soit dans le service auxiliaire ; un an après, les ajournés reconnus bons pour le service auxiliaire sont de nouveau examinés par la commission afin d'être versés dans le service armé ou exemptés définitivement. L'article 3 de la loi Dalbiez d'août 1915 prescrit l'examen, trois mois après leur affectation dans cette position, de tous les hommes des classes mobilisées ou mobilisables, classés ou versés dans le service auxiliaire, ainsi que ceux placés dans la position de réforme temporaire ou de réforme n° 2. Les membres de droit de cette commission sont le général commandant la subdivision (le président de la Commission), un fonctionnaire de l'intendance, le commandant du bureau de recrutement et l'officier de gendarmerie de l'arrondissement. La décision se prend à la majorité des voix même si le Président détient une voix prépondérante. Ils sont assistés d'un ou deux médecins militaires qui examinent les pièces médicales du dossier de l'intéressé et le soumettent éventuellement à une visite. Les décisions de la Commission sont définitives en matière de réforme n° 2 et de réforme temporaire.

L'analyse de cas des treize soldats réformés à l'aide de Laborde permet de distinguer deux phases dans cette entreprise de contournement du fonctionnement de la Commission spéciale de réforme.

Avant l'inspection par la Commission spéciale de réforme elle-même, il existe une phase préparatoire dont les modalités ont pu varier. Elle consiste souvent à rendre idoine le candidat à la réforme, tant sur le plan médical qu'administratif. En effet, la préparation des candidats peut revêtir une dimension psychologique et physique. Les informations manquent de précision, mais Laborde aurait donné des pilules à certains clients de l'agence, comme dans le cas du soldat Boisson qui en a absorbé pour entretenir chez lui un état hépatique. On conseille souvent aux candidats de simuler une aliénation mentale. Moignet, l'un des rabatteurs chargé de conduire les malades en automobile à la Commission spéciale de réforme du 3^e bureau, invitait ces derniers à faire « l'idiot » ou leur injectait du miel dissous dans de l'alcool pour simuler des glycosuries ou du diabète. Laborde avait parfois recours au même expédient que le docteur Saint-Maurice : le certificat de complaisance. À titre d'exemple, le soldat Charvoz se lance au cours du mois d'avril 1915 dans une « course aux certificats » pour paraître épileptique aux yeux des autorités médicales et militaires, et ce afin d'éviter son retour prochain au dépôt. Il obtient deux certificats du docteur Dumouret attestant chacun une crise d'épilepsie. Mais la Commission spéciale du 4^e bureau dont l'intéressé Charvoz dépend, refuse sa réforme le 6 avril 1915, au motif que ces deux crises d'épilepsie ont été constatées par un médecin civil et non un médecin militaire. Laborde est alors sollicité en tant que médecin militaire par Lombard pour tirer le soldat Charvoz de ce mauvais pas. Le 14 avril, Laborde lui accorde quinze jours de sursis pour crises épileptiques. Le 28 avril 1915, il rédige un certificat selon lequel il a constaté par deux fois une crise épileptique de Charvoz. Le 30 avril 1915, ce dernier est réformé par le 4^e bureau, un mois à peine après son premier passage devant la même Commission !

Cependant, une autre solution s'impose fréquemment, notamment dans les cas les plus urgents, c'est-à-dire à l'expiration très proche d'un congé de convalescence ou d'un sursis d'incorporation : il s'agit de procéder au changement d'adresse du candidat à la réforme, afin de le placer dans la circonscription de la Commission spéciale de réforme du 3^e bureau de recrutement où officie justement Laborde. Trois soldats seront ainsi orientés vers ce dernier : Adobet, qui réside au 11 rue de Montenotte, se présente avec l'adresse d'une connaissance de Lombard au 87 rue Saint-Louis, pour comparaître devant la Commission de réforme du 3^e bureau. Le soldat Heudier emprunte l'adresse de l'entrepôt de l'un de ses amis, 27 rue de la Huchette, pour avoir le privilège d'être examiné par Laborde. Triadou, résidant au 38 chaussée d'Antin, dépend logiquement du 6^e bureau de recrutement, celui de Champperret qui

l'a déjà jugé apte au service armé le 21 juin 1915. Seul un changement d'adresse lui sauve la mise : le 25 juin, il est examiné par la Commission du 3^e bureau et réformé par Laborde.

Toutefois, tout semble se décider dans le moment crucial du passage devant la Commission spéciale de réforme. Dans cette Commission, le médecin militaire n'a, en théorie, pas voie délibérative mais consultative. On ne connaît pas la composition exacte de la Commission spéciale de réforme du 3^e bureau, mais il semble, selon le témoignage de Grandmaison du 16 octobre 1915, que Laborde avait une « grande autorité vis-à-vis des autres membres de la commission ». Une autorité suffisante en tout cas pour imposer à l'un de ses collègues de la Commission, le médecin-major de 1^{re} classe Giberton, un partage des tâches intéressé : lors des séances de la Commission, c'est de toute évidence Laborde qui examine les patients, alors que le docteur Giberton se contente d'écrire le diagnostic de son collègue, bref d'entériner sa décision sans jamais la discuter. Le médecin-major Giberton confirme d'ailleurs cette mainmise de Laborde sur la Commission en se souvenant aussi « qu'il [Laborde] examinait les malades assez superficiellement et avec un certain parti pris ». Lorsque l'un des médecins-majors de la Commission se refusait à ce partage des tâches, Laborde et Grandmaison avaient d'autres astuces : Laborde avait coutume de faire passer les candidats de Lombard les jours de grande affluence. Ainsi, Grandmaison, qui avait la haute main sur le déshabillage, le pesage et la mensuration des candidats, pouvait-il retarder leur passage pour qu'ils soient précisément auscultés et réformés par Laborde.

Ces réformes frauduleuses passent d'autant plus inaperçues que Laborde entretiendrait une réputation d'extrême sévérité dans ses examens. Bouchardon évoque en effet ses manières « brutales », son manque de sympathie notoire à l'égard des soldats qu'il examine. Or cette intransigeance du médecin de la Commission du 3^e bureau serait purement tactique. Bouchardon fait sienne cette interrogation d'un des témoins auditionnés, le docteur Schmitter :

« Cette sévérité n'était-elle pas qu'une sorte de mise en scène destinée à éloigner de lui tout soupçon, quand il réformait quelqu'un ? »

L'exemple du soldat Langevin permet de valider en partie cette hypothèse. Langevin, réformé depuis le début de la guerre, a été reconnu apte au service armé par Laborde lui-même lors d'une visite au 3^e bureau, le 10 mai 1915. Quelques jours après, redoutant le moment où il lui faudrait rejoindre son corps, Langevin contacte Lombard qui promet de le mettre en relation au cours d'un prochain repas, avec un médecin militaire pouvant de nouveau le réformer. Qu'elle n'est pas la surprise de Langevin lorsqu'il s'aperçoit que ce médecin n'est autre que Laborde, celui qui l'a versé dans le service armé ! Au cours du déjeuner, Langevin ne peut s'empêcher de reprocher à Laborde sa dureté lors de la visite du 10 mai. La réponse du médecin est sans ambiguïté : « Vous auriez dû venir me voir avant », aurait-il déclaré. Et Laborde de le réformer le 5 juillet suivant.

La tarification des services

La question du tarif de ces hospitalisations ou réformes frauduleuses a donné lieu à beaucoup d'exagérations de la part de la presse. *L'Humanité*, dans son édition du 18 décembre 1915, prétend que des réformes ont pu dépasser plusieurs dizaines de milliers de francs. Du reste, en dehors d'aveux explicites, répétés et recoupés, l'instruction est bien incapable d'évaluer la circulation et le montant des sommes qui accompagnent ces pactes vénaux. Rares sont les soldats inculpés qui disposent d'un compte dans une banque de dépôt. La police financière n'en est qu'à ses balbutiements. Seul le soldat Lévy a fait l'objet de telles recherches : les disponibilités en espèces de ce soldat, patron d'une maison de confection dans le civil, ont été estimées à près de 56 000 francs au 31 août 1915. Début septembre, plusieurs mouvements de fonds correspondant à environ 15 000 francs, ont été observés sur le compte de Lévy. Le prix de son hospitalisation, justement.

À défaut d'investigations aussi précises, on doit se contenter des indications suivantes. En fait, il n'y a pas de barème établissant une proportionnalité entre l'importance du service ou de la fraude et son prix. Ainsi le prix d'une

réforme n'est-il pas toujours plus élevé que celui d'une hospitalisation. Il y a seulement quelques usages. Saint-Maurice, Pierron, Duboscq et Grandmaison, les hommes de main de Lombard et Laborde, semblent se contenter généralement de 30 à 50 francs. Il arrive cependant qu'ils perçoivent jusqu'à 100 francs. Quant à Lombard ou Laborde, ils monnaient leurs services autour de 500 à 1 000 francs en moyenne. En additionnant les sommes versées aux intermédiaires, les repas payés à Lombard et ses acolytes dans divers restaurants parisiens (dont les notes dépassent parfois 150 francs), le prix plancher d'une hospitalisation ou d'une réforme tourne probablement autour de 1 000 francs. Certains eurent à déboursier davantage : Lombard et Laborde demandent par exemple à Lerebourg de verser en tout 2 000 francs en raison de sa « solvabilité » supposée. Lévy, ce soldat qui dirige dans le civil une grande maison de confection, doit verser 15 000 francs à Garfunkel pour le prix de son hospitalisation par Lombard. Dans ce cas précis, Lombard ne perçoit rien puisqu'en hospitalisant Lévy, Garfunkel lui promet une place dans son affaire de stérilisation de l'eau. Des sommes plus qu'honorables tout de même, lorsqu'on sait que le salaire journalier d'un ouvrier en 1915 ne dépasse guère les 4 francs, sans parler de la solde du soldat sans grade qui plafonne à 5 centimes avant d'être réévaluée à 20 centimes par la loi du 19 octobre 1915 (même si l'on ne compte pas dans ces modestes revenus les allocations accordées à la famille, soit 1,25 franc par femme de mobilisé et 0,50 franc par enfant à charge). Il y a parfois d'autres modes de paiement. Le soldat Braun, pour obtenir son hospitalisation, a donné une bague à Lombard. D'autres, au contraire, n'ont versé vraisemblablement aucune somme. Cette gratuité des services, le soldat Delmart la doit sans doute à son statut d'électeur du canton de Lombard. Aucun versement d'argent également pour l'hospitalisation du soldat Leblanc. Les explications de Bouchardon sur son cas sont assez sibyllines : « Pour des motifs d'un ordre un peu spécial peut-être, Lombard paraît s'être pris d'une sympathie soudaine pour ce jeune homme. » Au total, le volume des transactions dûment identifiées se monte à 37 100 francs. Il semble que l'on soit en réalité assez loin du compte.

Ces transactions sont parfois l'objet de tensions entre les embusqueurs et les embusqués. Lorsque Boisson verse 30 francs pour son certificat au docteur Saint-Maurice, ce dernier ne cache pas son mécontentement puisqu'il en attendait 50 francs. Hospitalisé au n° 38 depuis le 7 juillet 1915 et ce en vue d'une réforme, le soldat Coumoul tarde à donner la moindre somme à Lombard. Au bout d'un mois, selon Bouchardon, Lombard s'impatiente : « Le corrupteur promettait toujours et comme il ne tenait pas, Lombard l'évacue sur l'hôpital dépôt de Clignancourt. » Charvoz avait promis des sommes mirobolantes - 5 000 francs chacun - à Lombard et Laborde pour obtenir sa réforme. Selon Bouchardon, « Lombard tellement confiant n'exige aucune avance » et fait même croire à Laborde qu'il a reçu 5 000 francs pour que Laborde s'emploie activement à la réforme de Charvoz. Celle-ci est obtenue le 30 avril 1915. Mais Charvoz ne versera pas la moindre somme, Lombard et Laborde n'ayant, on s'en doute, aucun moyen de pression sur ce soldat mauvais payeur. Les frictions surviennent parfois entre les principaux acteurs de l'agence, notamment entre Lombard et Laborde. Lorsque, sur les conseils de Lombard, Langevin vient trouver Laborde pour une réforme, ce dernier souhaite qu'il ne parle plus de son vœu de réforme à Lombard afin de toucher la totalité de la somme.

« Les candidats-embusqués »

« Combien de cas restent louches et combien de réformés se trouvent à l'extrême limite de l'inculpation ? Mais la conviction morale, si puissante qu'elle soit, ne peut suppléer à la preuve d'un acte vénal. »

L'instruction laisse un goût amer au capitaine rapporteur Bouchardon. En effet, sans compter les acteurs principaux et les rabatteurs de « l'agence Lombard », les « candidats-embusqués », ainsi que les surnomme l'édition du *Matin* du 30 mars 1916, ne sont qu'au nombre de trente. C'est une grande déception : alors que les enquêteurs et le capitaine Bouchardon ont la certitude que les bénéficiaires de l'agence Lombard se chiffrent en réalité en plusieurs

dizaines, il faut se contenter d'un nombre somme toute assez réduit d'inculpés. Le commissaire de police Dhubert, conforté par les filatures de l'inspecteur Simon qui observe les innombrables allées et venues de militaires au cabinet de Lombard, l'affirmait ainsi dans sa note du 17 octobre 1915 au tout début de l'instruction :

« Il apparaît établi, dès maintenant, que des centaines et peut-être des milliers d'individus ont ainsi bénéficié des faveurs de cette bande¹¹. »

Dans son édition du 21 octobre, *Le Journal* annonce l'inculpation probable de trois cents individus.

Le nombre modeste de prévenus s'explique par les difficultés de la collecte des preuves, autant pour les hospitalisations que pour les réformes : certains inculpés s'en tiennent à des dénégations systématiques tout au long de l'instruction ; une grande partie des certificats médicaux de complaisance de Saint-Maurice comme ceux de Lombard ont été détruits alors que les archives des hôpitaux n° 27 et 38 étaient systématiquement falsifiées. Difficile aussi, voire impossible, de contredire ou de vérifier le diagnostic d'une visite médicale de Laborde, vieille de plusieurs mois qui a conclu à la réforme d'un soldat. Bref, sans preuves et sans aveux, il est bien vain d'espérer mobiliser tel ou tel article du code pénal ou du code de justice militaire. Force est de constater que ces regrets de l'instruction paraissent justifiés. Des individus suspectés ont été l'objet de recherches et d'interrogatoires lors de l'instruction. Le président du 3^e Conseil de guerre, le lieutenant-colonel Favard, reçoit même une lettre anonyme au moment du procès dont l'auteur avoue avoir usé lui-même des services de « l'agence Lombard » et qui termine sa lettre par : « Je ne veux pas donner mon adresse car je ne tiens pas à aller au banc des accusés.¹² » Duboscq, dans un interrogatoire prétend, quant à lui avoir présenté en moyenne trois à quatre soldats par semaine au bureau médical de la Place pour les hospitaliser illégalement. Or, il ne fait pas de doute que les agissements de l'agence commencent au mois d'avril 1915, peut-être même en mars 1915, lorsque Lombard est de plus en plus influent dans les deux hôpitaux n° 27 et n° 38. Un rapide calcul montre qu'entre début avril et fin septembre 1915, le chiffre des seules hospitalisations devrait approcher plus certainement les quatre-vingt, quatre-vingt-dix individus. Or, l'instruction doit se contenter de vingt-deux hospitalisations pour lesquelles le caractère frauduleux a été clairement établi.

Trente prévenus, trente hommes mobilisés ou mobilisables. Il faut donc se satisfaire de cet échantillon restreint pour comprendre quels sont les mobiles qui poussent ces individus à enfreindre les règlements. D'emblée, il est souhaitable de récuser tout simplisme interprétatif tant l'écheveau des causes qui les ont poussés à choisir l'illégalité semble particulièrement complexe à démêler. Certaines sont avouables aux yeux de la justice sans doute pour obtenir sa clémence, d'autres moins. S'agit-il du traumatisme de leur expérience vécue de la guerre et du front ? S'agit-il d'un fléchissement patriotique passager ou d'un antimilitarisme convaincu ? Pour pénétrer les mobiles de ces trente accusés, il faut aussi, sous chaque soldat, retrouver le citoyen, et tenter de le réinsérer dans le tissu de ses relations sociales et professionnelles.

Les profils

Des soldats d'âge mûr

On se souvient de la rengaine lue par Barrès dans sa correspondance de guerre : les embusqués sont bien souvent de jeunes hommes, de surcroît célibataires, qui refusent de défendre leurs aînés. *Le Canard enchaîné*, lorsqu'il évoque la clientèle de « l'agence Lombard », ne s'écarte pas davantage de cette représentation de « l'embusqué », jeune et nanti socialement, en déclarant qu'il ne s'agit que de « jeunes gens soucieux de conserver un fils à leur maman ».

La présente affaire apporte une forme de démenti à ces discours. Seulement trois des inculpés n'ont pas encore atteint la trentaine : l'un a 29 ans tandis que les deux plus jeunes ont 26 et 22 ans. Au contraire, six de ces soldats ont dépassé la quarantaine. Le plus âgé a 46 ans. Le reste constitue la majorité, soit vingt-et-un individus, et se

trouve dans la trentaine. Justement, l'âge moyen des prévenus est d'environ 34,5 ans. Il s'agit donc d'adultes au sens plein de terme, d'adultes déjà bien installés dans leur vie professionnelle et familiale à la veille du conflit. Pour preuve, vingt-cinq d'entre eux sont mariés et quinze sont pères de famille.

La répartition de ces hommes par classes d'âge mobilisées ou mobilisables peut fournir une information intéressante à propos de l'expérience militaire de ces individus avant guerre et, peut-être aussi, au sujet de leur représentation ou de leur conception de l'impôt du sang. Au moment de l'instruction, un homme seulement appartient à l'armée active, 16 à la réserve de l'armée active, 10 à l'armée territoriale, enfin, 3 à la réserve de l'armée territoriale. Au total vingt-sept de ces hommes ont effectué leur service militaire avant 1905, soit sous le régime de la loi de mobilisation de 1889. Certes, cette loi de 1889 renforce la démocratisation et l'universalité des obligations militaires. Déjà des progrès indiscutables avaient eu lieu avec la loi de 1872 qui avait supprimé le remplacement, symbole s'il en est des inégalités sociales face au devoir militaire. À partir de 1872 donc, tout jeune désigné par le tirage au sort pour effectuer son service ne pouvait plus profiter de son aisance sociale et financière pour se trouver un remplaçant. La loi de 1889 marque un nouveau perfectionnement du principe d'égalité devant les charges militaires puisqu'elle supprime l'engagement conditionnel¹³, une mesure de la loi de 1872 qui avait été souvent contestée. Cependant, la loi de 1889 maintient le tirage au sort : c'est donc encore la chance qui détermine la durée du service militaire. Les « mauvais numéros » sont intégrés dans la première portion du contingent et doivent un service long de cinq ans. En revanche, les « bons numéros » sont incorporés dans la deuxième portion du contingent. Bien souvent ils n'effectuent qu'un service fort court, allant de six mois à un an, en fonction des crédits disponibles. Mais surtout, la loi de 1889 maintient par ses articles 21 et 23 toute une série de dispenses pour motifs familiaux, professionnels, scolaires ou autres. À vrai dire, les progrès décisifs du principe d'égalité ont lieu avec la loi de 1905 dont le vote a ouvert de longues discussions parlementaires. En effet, la loi de mobilisation de 1905 supprime le tirage au sort et les dispenses. À partir de 1905, donc, le service militaire s'effectue dans une tout autre configuration sociale et politique et se rapproche des exigences mobilisatrices qui seront celles du premier conflit mondial. L'égalité devant l'impôt du temps et du sang devient une norme et un devoir politiques auxquels nul citoyen, quelle que soit son extraction sociale ou sa situation familiale, ne peut en principe échapper. Mais à ce moment, la plupart de nos inculpés, sauf trois, ont bel et bien achevé leur service militaire. Reste à se demander si ce tournant observé dans la loi en 1905 s'est manifesté concrètement dans l'expérience de caserne, si l'acculturation au principe d'égalité a été plus forte chez les conscrits incorporés dans le cadre de la loi de mobilisation de 1905.

Malheureusement nous ne disposons pas de l'archive administrative et militaire indispensable – le registre matricule – pour pousser plus loin nos investigations. Ces soldats appelés pour leur service militaire sous le régime de la loi de 1889 ont-ils été incorporés, par le tirage au sort, dans la première portion du contingent ou à l'inverse dans la deuxième portion, celle qui n'exigeait qu'un service court ? Combien auraient pu bénéficier d'une dispense ? On sait seulement que l'un des prévenus, le soldat Auriacombe, est un dispensé de la loi de 1889 en tant que soutien indispensable de famille (il est l'aîné d'une veuve). À ce titre, il n'a pas fait son service militaire. D'où son sentiment d'injustice ou ses difficultés d'adaptation face à l'effort de mobilisation de 1914 ? On ne sait. Quelques inculpés ont été ajournés par le conseil de révision. Le soldat Geoffroy appartenant à la classe 1893, a été ajourné deux fois, comme Léon Heudier et Roche, tous deux de la classe 1894 ou Gaston Lévy de la classe 1904.

Si l'on poursuit notre effort de classification, la majorité de ces soldats inculpés sont des hommes du service armé (21, soit 70 % de l'échantillon). Parmi ces derniers, on compte dix-sept fantassins (57 %). Dix de ces fantassins appartiennent à des régiments d'infanterie de ligne (33 %), cinq à des régiments d'infanterie territoriale (17 %) ; enfin, l'infanterie coloniale et les bataillons de chasseurs à pied comptent un représentant chacun. L'artillerie et la cavalerie sont très faiblement représentées avec respectivement trois (10 %) et un soldat. Il n'y a aucun représentant des deux autres armes des forces françaises en 1915, le génie ou l'aéronautique. Notons également l'absence des autres services militaires que sont les états-majors, le service de santé, l'intendance, le train des équipages militaires, le service automobile, etc. Même si évidemment notre échantillon est trop restreint pour refléter toute la diversité de l'armée française, le fait vaut d'être noté : les hommes du service armé et notamment les fantassins comme les

artilleurs sont sous-représentés par rapport à la répartition des effectifs combattants au sein de l'Armée française (en 1915, 71 % des combattants sont des fantassins et 18,5 % des artilleurs). Au contraire, les auxiliaires, sursitaires ou réformés, avec 9 inculpés, sont sur-représentés dans l'échantillon du procès (30 %).

Cela dit, cette répartition des « candidats-embusqués » de « l'agence Lombard » a de multiples explications. La présence de fantassins vérifie le bien-fondé d'une corrélation que la correspondance de guerre Barrès mettait en exergue : plus l'arme à laquelle appartient le soldat est exposée, plus les souhaits et les stratégies d'embusquage ont chance d'éclore. Dès 1915, il apparaît bien aux yeux de tous que c'est l'infanterie qui, non seulement offre le service le plus contraignant, mais qui paie surtout le plus lourd tribut en ce qui concerne les pertes. L'assertion ne vaut sans doute pas pour tous les fantassins inculpés puisqu'il faut faire une distinction essentielle entre les fantassins de l'armée d'active ou de sa réserve (au nombre de seize dans le cas présent) qui servent en général en première ligne et ceux de l'armée territoriale (cinq au total), surtout stationnés en retrait des premières lignes dans des missions défensives ou dans des travaux d'organisation du front en vue d'offensives. Bénéficiant de périodes de repos plus fréquentes et plus longues que celles de l'armée active et de sa réserve, ces territoriaux pouvaient parfois être intégrés dans la bataille lors d'offensives ennemies brutales. Quant à la présence, dans ce groupe de prévenus, d'hommes non mobilisés, elle trouve une explication assez logique : ils veulent pérenniser une situation qui les tient éloignés des risques de la zone des armées ou du front. Ce qu'ils craignent probablement, c'est d'être examinés et versés dans le service armé, synonyme de retour au front. Leur entrée dans « l'agence Lombard » correspond donc à une stratégie préventive de « sur-embusquage ».

Des commerçants parisiens

Si les situations militaires des candidats-embusqués présentent une certaine diversité, en revanche l'homogénéité de ce groupe est manifeste sur le plan social ou géographique.

Une écrasante majorité – vingt-huit sur trente – des prévenus habite Paris (26) ou sa banlieue (2) à la veille de la mobilisation. L'aire de recrutement de « l'agence Lombard » s'est limitée pour l'essentiel à Paris intramuros, même si sa renommée a pu atteindre un soldat résidant dans le Calvados.

L'homogénéité sociale du groupe est encore plus spectaculaire. Vingt prévenus, soit 67 % des inculpés, tiraient leurs revenus d'avant-guerre d'une activité commerciale. Il s'agit en général de commerces de distribution, de détail : il y a par exemple onze marchands de vins qu'on appelle aussi « débitants de boissons ». Certains d'entre eux ont une double activité, ajoutant à la première celle d'hôtelier, de buraliste ou de restaurateur. On compte aussi quelques épiciers. Relevons que la plupart des inculpés de cette catégorie sont propriétaires de leur commerce : ils sont à la tête d'une « affaire » dont la prospérité et la survie dépendent essentiellement de leur présence et de leur dynamisme. Une contrainte professionnelle qui peut expliquer, chez certains d'entre eux, un attachement viscéral à leur activité de négoce et même le développement d'un certain individualisme économique. Ajoutons aussi qu'il s'agit de métiers de contact ; ces lieux d'activité économique que sont les débits de boisson, les épiceries, les hôtels sont en même temps des lieux de brassage par excellence, entre des habitués et de nouveaux clients, des lieux où marchandises, individus et informations circulent. Le monde de l'artisanat est surtout représenté par la confection (ouvrier en peaux, fourreur, maroquinier). Pour terminer ce panorama sociologique où les élites sociales et économiques sont plutôt discrètes, on trouve aussi un publiciste, un agriculteur et un fonctionnaire de la Ville de Paris.

En revanche, il est plus délicat d'évaluer le niveau de fortune de ces individus. Les enquêtes de police, malgré leur caractère assez superficiel, laissent entendre que certains de ces patrons de commerce disposent d'une appréciable aisance financière. Tel est le cas de quelques « marchands de vins ». Auriacombe, soldat territorial, marchand de vins et buraliste rue de Clignancourt, serait à la tête d'un « débit de vins et de tabac dont le loyer et la gérance se montent à neuf mille francs par an » et l'enquête de police révèle qu'il « posséderait quelques économies ». Aujollet est à la

tête d'un bar « important ». Marix est lui aussi un « commerçant jouissant d'une assez grosse situation ». Lerebourg, grâce à son entreprise de fabrication de conserves et de confiture de la place de l'Odéon, est parvenu à une « certaine situation de fortune ». Le bijoutier Braun est à la tête d'une trentaine d'employés. Gaston Lévy est sans doute le plus nanti en capital puisqu'il dirige une maison de confection dont le chiffre d'affaires mensuel s'élève à 40 000 francs. Pour ces hommes, le versement de 1 000 à 2 000 francs, voire plus, pour une hospitalisation ou une réforme n'a pas représenté un sacrifice insurmontable.

Cependant, d'autres ont un niveau de vie plus modeste et ont dû consentir de gros efforts pour rassembler la somme d'une hospitalisation ou d'une réforme. Selon Bouchardon, Adobet, épicier qui vend œufs et fromages, a réuni « péniblement » la somme, il est vrai rondelette, de 2 000 francs pour sa réforme. C'est surtout grâce à un patient et long effort de thésaurisation qu'ils ont pu payer Lombard ou Laborde. Rocagel, marchand de vins qui a versé près de 900 francs pour son hospitalisation l'affirme à Bouchardon : « J'ai englouti dans l'opération toutes mes économies. » Comme Cambon, son confrère : « Toutes mes économies ont passé dans l'engrenage. » On devine aussi cette médiocrité aux emprunts que certains d'entre eux ont dû faire pour se payer les services de « l'agence Lombard ». Langevin, voyageur représentant de commerce, pour s'acquitter du prix de sa réforme tout en ne mettant pas sa famille (il est père de deux enfants) dans la gêne, a dû emprunter 500 francs à son patron et près de 1 000 francs à un ami marseillais. Malcuit, encore un marchand de vins, obtient un prêt de 500 francs de sa collègue restauratrice madame Launay. Enfin, Geoffroy, restaurateur, hôtelier et marchand de vins se résigne, en attendant de rassembler la somme, à faire une reconnaissance de dette de 500 francs à Lombard.

Être régulièrement présent à Paris, une condition sine qua non de la fraude

Le temps d'un congé ou d'une permission

Avant de choisir l'illégalité de « l'agence Lombard », il faut en effet remarquer que tous ces soldats sont régulièrement présents à Paris. Dans le cas contraire, le soldat serait immédiatement repéré et poursuivi par les autorités : il n'aurait donc ni le temps ni la tranquillité d'esprit pour s'occuper de sa situation.

Les inculpés en position de réforme, de sursis ou appartenant au service auxiliaire sont régulièrement présents à Paris depuis plusieurs mois. Les renseignements sont épars à leur sujet, mais il semble que certains aient été mobilisés au début du conflit avant d'obtenir une réforme, un sursis ou d'être versés dans le service auxiliaire. Toujours est-il qu'ils mènent quasiment une vie de civils et vaquent à leurs occupations journalières dans le secret espoir de pérenniser cette situation. Car la menace qui pèse sur ce « paisible » quotidien est bien celle d'une récupération possible. On sait effectivement que nombre de circulaires ministérielles, ainsi que la loi Dalbiez, ont prescrit une série de visites et de contre-visites pour les auxiliaires et les réformés afin de faire passer dans le service armé ceux qui ne présenteraient plus de tares physiques incompatibles avec le devoir des armes. Ils sont neuf dans ce cas à redouter ou à contester le verdict médical des organes d'inspection qui pourraient – ou ont déjà – prononcer leur renvoi au corps. Ce sont d'ailleurs les premiers à profiter des méthodes frauduleuses de « l'agence », dès le mois d'avril 1915. Antonin Adobet, réformé n°2 depuis le 19 décembre 1914, est dans l'attente d'une visite prévue au mois d'avril 1915 par les instructions ministérielles. Langevin, avant de songer à la méthode Lombard, était réformé et venait d'être versé dans le service armé le 10 mai 1915. Leur départ au corps est parfois imminent, comme dans le cas de Lerebourg. Officiellement versé dans le service armé depuis le 22 décembre 1914, son incorporation doit avoir lieu au mois de mars. Le rapport Bouchardon nous apprend que c'est la veille d'être incorporé à son corps que Lerebourg contacte « l'agence Lombard ». De même, Triadou, classé dans le service auxiliaire en décembre 1914, est de nouveau reconnu apte au service armé et convoqué pour le 3 mai 1915 au dépôt du 122^e régiment d'infanterie installé à Rodez. *In extremis*, il obtient de « l'agence » un sursis de trente jours pour préparer sa réforme qui intervient le 25 juin 1915.

Quant aux hommes du service armé présents à Paris, au nombre de 14, ils sont soit en congé de convalescence,

soit en permission. Les permissions pour les soldats du front viennent d'être instituées fin juin 1915. Tous les permissionnaires ici présents, au nombre de quatorze, semblent détenir un titre de permission régulier. Rares « moments de rencontre¹⁴ » entre les civils et les militaires, les permissions offrent aussi à certains de leurs bénéficiaires l'occasion inespérée d'effectuer des démarches afin de modifier leur situation militaire. Mais ces permissions sont plutôt brèves : ces quatorze hommes du service armé n'ont droit qu'à six jours de permission en moyenne à Paris. Les permissions les plus courtes n'accordent même que quatre jours de présence dans la capitale, un temps sans doute trop bref pour le permissionnaire désireux d'entreprendre des démarches légales afin d'être muté dans un service militaire de l'intérieur. Le véritable pouvoir d'attraction de la « combinaison » de Lombard sur ces soldats est bien là : l'hospitalisation prolonge de quinze jours, un mois, voire plus, ces trop brèves permissions ou ces congés de convalescence. Il est probable que le recours au service de « l'agence Lombard » participe, comme l'a montré Emmanuelle Crosnier, de cette « véritable culture de l'absence illégale [qui] se développe parmi les combattants, qui échangent les ruses pour prolonger leur congé sans risquer de punition ».

Des pratiques qui expliquent en tout cas la défiance du Haut Commandement français au sujet de l'effet bénéfique des permissions sur la troupe.

Sur place, l'efficacité éprouvée du « bouche à oreille »

Le capitaine Bouchardon s'efforce tout au long de son enquête et de ses interrogatoires de savoir comment ces soldats permissionnaires ou en congé de convalescence, ces réformés ou auxiliaires parisiens ont eu vent de l'organisation Lombard. Selon lui, l'agence Lombard doit sa publicité et son rayonnement à l'action de quelques « rabatteurs » qui racolent ouvertement et que nous avons déjà présentés. Ces rabatteurs existent bien, mais interviennent au plus dans une petite dizaine de cas. Pour le reste, c'est un vieux principe de diffusion de l'information qui semble assurer une certaine réclame à l'agence : le bouche à oreille. Toutefois, il faut aborder une question importante qui ne semble pas avoir été posée au cours de l'instruction : ces soldats ont-ils appris l'existence de « l'agence Lombard » avant ou à l'occasion de leur permission ou de leur congé de convalescence ? Le sens et la portée de la réponse ne sont pas anodins : il s'agit de savoir si ces soldats en permission régulière n'ont pas en quelque sorte prémédité leur embusquage en venant passer ces quelques jours à Paris.

Quelques témoignages de soldats au cours de leur interrogatoire peuvent faire pencher pour la thèse de la « préméditation ». Celui du soldat Rocagel d'abord. Ce soldat du 276^e régiment d'infanterie vient de passer dix mois et demi dans les tranchées lorsqu'il arrive à Paris le 6 septembre 1915. Avant d'arriver dans la capitale, il détient déjà des informations précises sur « l'agence Lombard ». En effet, Rocagel a confié à Bouchardon :

« J'avais entendu raconter sur le front qu'on arrivait à se faire embusquer à Paris pour de l'argent, mais qu'il fallait donner une forte somme. »

L'exemple du fantassin Roux montre aussi que les agissements de ce réseau sont connus fort loin à l'intérieur :

« De son dépôt à Montpellier, il avait entendu par les hommes d'un nouveau régiment formé à Narbonne qu'il existait à Paris une combinaison grâce à laquelle on pouvait obtenir, moyennant finance, des prolongations de congé ou des hospitalisations. »

L'information manque de précision sans doute, mais elle révèle le principe élémentaire de circulation du renseignement : il fait partie de ces bruits, de ces rumeurs qui se propagent dans et entre les régiments à l'occasion de rencontres ou de transferts de soldats d'une unité à l'autre, tout en restant apparemment inaccessibles aux cadres, les sous-officiers notamment. Bien souvent, c'est le dépôt qui centralise et répercute l'information au sujet de telles combines. Signalons seulement cette coïncidence troublante : le 20^e régiment territorial d'infanterie du soldat Boisson a son dépôt à Lisieux, comme le 119^e régiment d'infanterie du soldat Guérout, tous deux inculpés dans l'affaire.

C'est également dans le dépôt de convalescents de l'École militaire qu'Auriacombe apprend « par les uns et les autres¹⁵ » qu'un certain Dubosq au service de Lombard pouvait faire obtenir des prolongations de congés.

Mais c'est à Paris même, au sein de la population civile que le principe du « bouche à oreille » intervient avec la plus grande efficacité pour orienter nos candidats-embusqués vers « l'agence Lombard ». L'information semble parcourir tous les canaux de la diffusion orale : relations professionnelles, familiales ou de voisinage. Une vingtaine des inculpés qui comparaissent devant la justice l'ont appris ainsi. Il est par exemple surprenant de trouver dans ce groupe de trente prévenus, onze « marchands de vins ». L'information a dû s'échanger assez intensément au sein de cette corporation de commerçants. Ainsi, c'est madame Launay, à la tête d'un commerce de vins et d'un restaurant où Lombard a ses habitudes, qui renseigne le soldat Malcuit et lui présente Lombard. Geoffroy, classé dans le service auxiliaire, connaît Lombard comme client régulier. C'est aussi le gérant du café Soufflet, un certain Monsieur Erhart, qui révèle au réformé Langevin, représentant de commerce dans le civil, l'existence de la « combinaison », après que celui-ci ait publiquement formulé dans son établissement des regrets d'être reconnu bon pour le service armé. La solidarité professionnelle n'intervient pas seulement parmi les débitants de boissons. Adobet est guidé vers Lombard par un ancien employé de son épicerie, un nommé Demichel. Aujollet tient le renseignement d'un de ses clients.

Les relations de voisinage, qui bien souvent s'additionnent aux rapports professionnels, ont aussi leur importance. C'est son voisin et collègue Wolf, marchand de tissu dans la rue d'Aboukir, qui met Lévy (patron d'une maison de confection) en rapport avec Garfunkel. Le tailleur Bellande de la rue de Clignancourt renseigne le territorial Auriacombe qui réside au 36 de la rue Clignancourt. Moignet, l'un des rabatteurs « institutionnels » de l'agence, habite au 15 de la même rue où il a son cabinet de dentiste. Le quartier du Temple constitue également une aire de recrutement pour « l'agence » Lombard. Collaire et Braun, deux soldats inculpés, résident rue Vieille du Temple, respectivement au 15 et au 25. Malcuit aussi a élu domicile dans la rue du Temple alors que, dernière coïncidence, l'hôpital n° 27 dirigé par Lombard est installé dans une ancienne brasserie de la rue du Temple. L'information se répand donc discrètement, mais rapidement, comme une traînée de poudre : les bénéficiaires de la « combinaison » ou leurs proches en vantent les mérites à d'autres soldats en permission ou à des individus en partance pour leur corps.

La diffusion du renseignement comporte cependant des propres limites. Ainsi, sa renommée reposant sur « le bouche à oreille », « l'agence Lombard » s'expose de plus en plus à des dénonciations. La multiplication d'initiés augmente en effet d'autant les probabilités de délations aux autorités, comme dans le cas de l'adjudant Ménard. D'ailleurs Garfunkel, début octobre 1915, s'était inquiété auprès du docteur Lombard du manque de discrétion de son entreprise en lui déclarant : « Vous faites les choses tellement ouvertement. On dirait que vous vendez une marchandise¹⁶. »

Les mobiles

« Je regrette énormément de m'être laissé aller à accepter pareille proposition. J'ai cédé à un moment de faiblesse et je demande toute l'indulgence de l'autorité militaire. Ma femme était très ennuyée, mon commerce souffrait beaucoup de mon absence et d'autre part, je venais de passer dix mois et demi dans les tranchées de première ligne ; j'ai cédé à la tentation de ces individus. J'ai pris part aux combats de Carency et de Soissons et je demande qu'on veuille bien tenir compte de ma conduite au front.¹⁷ »

L'art de la synthèse, le soldat Rocagel, fantassin du 276^e régiment d'infanterie, le possède à l'évidence lorsqu'il tente d'expliquer et de justifier au capitaine Bouchardon son « moment de faiblesse ». La pression est venue de l'extérieur en quelque sorte : l'embarras de l'épouse, les tracas professionnels, l'usure de la guerre des tranchées sans doute, ont eu raison de ses irréprochables antécédents militaires. En somme, des causes avouables (qui cachent vraisemblablement quelques non-dits) aux yeux d'une justice dont on espère la clémence. Des causes dont il reste à

évaluer le poids respectif, et ce pour chaque inculpé.

Les mobiles économiques

Henri Sellier et A. Bruggeman, les auteurs d'une monographie sur Paris pendant la guerre, entreprise après-guerre sous les auspices de la Dotation Carnegie, ont particulièrement mis en cause l'attitude de la petite-bourgeoisie commerçante de la capitale, celle qui justement comparait devant le 3^e Conseil de guerre. Les commerçants de détail de Paris auraient, semble-t-il, largement profité - et participé - de l'augmentation de l'indice des prix à Paris, relevant leurs tarifs à mesure des hausses de salaires d'une main-d'œuvre ouvrière fort nombreuse dans l'agglomération parisienne. Les auteurs font ainsi de « la recherche individuelle du profit » et de « la méconnaissance des intérêts généraux d'un grand nombre de commerçants » l'origine des problèmes de ravitaillement qui ont éteint la population parisienne. Évidemment, ce point de vue est discutable et offre d'ailleurs peu de résistance aux enseignements statistiques du conflit. Composant 9,71 % de la population masculine active avant la guerre, les « commerçants » donnent au pays 10,60 % des effectifs mobilisés. Avec 196 720 morts, ils représentent 15 % des pertes françaises¹⁸. Néanmoins, nous avons indéniablement devant nous quelques soldats inculpés qui, par leur activité commerciale ou par leur niveau de fortune, représentent la petite-bourgeoisie ou « une classe moyenne ». Étant donné la composition socioprofessionnelle de notre échantillon, l'attrait ou le retour aux affaires, en ces temps de guerre et de profits rapides, mais aussi de rude concurrence, constitue bien un mobile d'une force redoutable voire, pour certains, irrésistible. Bouchardon le reconnaît dans les premières pages de son rapport lorsqu'il déclare que bien des inculpés sont des « commerçants désireux de ne pas abandonner la direction de leurs affaires ». Pour douze des « candidats-embusqués », il s'agit effectivement du mobile principal.

Pour certains permissionnaires, c'est l'idée de voir péricliter leur activité commerciale, et de là la perspective d'un angoissant déclassement social, qui les a poussés à une telle extrémité. Bouchardon est convaincu que c'est parce que « son commerce souffrait trop de son absence » que Rocagel a sollicité « l'agence » Lombard. Pour Collaire aussi la « situation commerciale devenait très difficile, son gérant l'avait abandonné et personne ne se présentait pour le remplacer ». Heudier, homme du service auxiliaire, s'estime indispensable à la survie de la grande épicerie parisienne qui l'emploie. Le fils du directeur ayant été mobilisé, la situation de cette maison réputée est jugée préoccupante et explique logiquement, à l'en croire, le choix de son sacrifice aux intérêts de la maison plutôt qu'à ceux de la patrie, comme il l'avoue lors de l'interrogatoire du 19 octobre 1915 :

« Je restais seul à la tête de la maison avec quarante employés sous mes ordres. J'ai senti que si je venais à mon tour à être mobilisé, la maison sans direction allait tomber complètement. C'est là uniquement la cause de la faiblesse que j'ai eue et que je regrette amèrement. »

Au contraire, d'autres fléchissent devant la perspective de substantiels profits. Pour Adobet, l'épicier réformé, la prochaine visite médicale pour déterminer s'il est apte ou non au service armé, hypothèque une promesse de réussite, car il était condamné à « fermer son magasin dans lequel il venait d'accumuler de nombreuses marchandises » selon Bouchardon. L'enquête de voisinage menée par les services de police pointe d'ailleurs chez cet individu un trait de caractère révélateur : « Dans le quartier, il est réputé pour avoir une honnêteté parfaite mais, dit-on, son commerce passe avant tout et il est très intéressé à ses affaires¹⁹. » Mercantis parisiens ? L'accusation paraît tentante aux yeux de la justice. D'autres inculpés sont aussi décrits comme possédant la fibre des affaires, fibre suffisamment forte pour s'imposer aux devoirs militaires. Triadou passe pour un « commerçant actif et avisé²⁰ ». Aujollet à la tête d'un « bar important » serait aussi « très intéressé à ses affaires²¹ ». Lerebourg, fabricant de conserves place de l'Odéon, lors de son interrogatoire du 16 octobre 1915, ne se dérobe pas sur les véritables causes de son comportement :

« Cela m'ennuyait beaucoup [de rejoindre son corps] parce que j'étais obligé d'abandonner mon commerce

qui était en pleine prospérité. »

Les mobiles familiaux

Vingt-cinq de ces trente « candidats-embusqués » sont mariés (83 %) et quinze sont pères de famille (50 %). La cellule familiale ne dépasse pas les deux enfants, sauf pour un individu qui en a trois. Trois soldats disent avoir à charge leurs parents, leur belle-mère ou leur sœur. Les vicissitudes traversées par la cellule familiale expliquent-elles certains fléchissements ? Est-ce l'épreuve du retour en première ligne, d'une nouvelle séparation d'avec la famille qui pousse certains permissionnaires à demander une prolongation de permission par le biais d'une hospitalisation ? Les épouses des prévenus sont-elles tenues informées des démarches de leurs maris ? Il est difficile de répondre à ces questions. La pudeur des inculpés y contribue sans doute, comme celle de Bouchardon qui n'intègre pas systématiquement cette causalité dans ses interrogatoires.

Pourtant ce mobile affectif est vraisemblable, lorsque l'on sait avec quelle intensité et « investissement émotionnel » les soldats abordaient les permissions. Emmanuelle Cronier souligne avec justesse que ces retours à l'arrière sont souvent l'occasion, en particulier pour les pères de famille, d'une « réactivation de la vie affective » et constituent un « moment de réanimation des liens sociaux, amoureux, familiaux ou de voisinage ». Selon l'historienne, la permission est « un moment de catharsis, où les individus peuvent recouvrer une partie des libertés dont ils ont été privés par la mobilisation de la guerre totale ». Autant de raisons valables en tout cas pour rendre insupportable l'échéance de la séparation et du retour au front. Ces permissionnaires ont-ils vécu leur permission avec la même appréhension que Jules Isaac lorsque la proximité de son cantonnement lui donne l'opportunité de visiter Reims en avril 1915 ?

« Les hommes, les femmes, les enfants qui vont dans les rues, tout cela réveille en moi tant de souvenirs, c'est une sensation très douloureuse et presque insoutenable ; je ne voudrais pas refaire souvent cette promenade, je ne préfère pas sortir de ma tranchée ni de mon four. J'aperçois des silhouettes qui me rappellent trop les êtres chers qui peuplent mon cœur ; devant moi une jeune fille passe, mince, dans un tailleur noir correct, avec un grand col blanc, j'appellerais presque Jeanne [une amie]. Aux galeries où j'achète quelques menus objets, je suis servi par une petite vendeuse de neuf ans qui fait très gentiment son métier. Pour peu je l'embrasserais. Son petit sourire frais me rappelle mon Dani et ma Juliette [ses enfants]. »

Quelques jours après, Jules Isaac redoute l'effet moral prévisible des permissions sur la plupart des soldats : « Dans l'état moral où ils se trouvent, il ne serait pas prudent de les envoyer quelques jours chez eux ; beaucoup n'auraient pas la force de revenir. »

Et leurs femmes avaient-elles la force de les laisser rejoindre leur corps au front ? Les archives du procès montrent effectivement que c'est parfois la femme du prévenu qui joue un rôle actif, voire essentiel (la mère ne semble jamais intervenir directement). Ainsi, le soldat Rogael est-il accompagné par sa femme lorsqu'il se dirige en taxi avec Dubosq vers le bureau médical des Invalides. L'épouse de Gaston Lévy, reconnu bon pour le service armé, ne s'est pas opposée à l'éventualité d'une hospitalisation illégale dans l'espoir de conserver son mari à Paris en le faisant affecter à la 22^e section des infirmiers militaires. Un témoin auditionné en novembre 1915 affirme l'avoir rencontrée en « pleurs ». Elle se serait ainsi confiée : « Il faudrait que l'on puisse le garder jusqu'à ce que cette affectation ait lieu. Mon Dieu, si je pouvais connaître quelqu'un²². » Dans le cas du soldat Émile Chrétien, c'est son épouse qui est la cheville ouvrière de son embusquage. S'inquiétant de l'état de santé de son mari, madame Chrétien contacte une relation de travail, Monsieur Neuens, au demeurant secrétaire civil de Lombard. Début septembre 1915, madame Chrétien scelle un accord pour l'hospitalisation de son mari, à l'insu de ce dernier. Le mari en permission n'a pas la force de le refuser, semble-t-il. Dans l'interrogatoire du 29 octobre 1915, l'épouse ne fuit pas sa responsabilité en avouant : « Je suis un peu la cause de ce qui est arrivé. [...] Je n'ai vu là-dedans que la guérison de mon mari. »

Retenons un dernier exemple, celui de madame Feldstein qui entreprend, elle aussi, des démarches à l'insu de son mari (celui-ci est affecté dans un régiment territorial), madame Feldstein s'est plainte de l'état de santé de son époux auprès d'un certain Rueff, intermédiaire de Garfunkel. Rueff lui propose alors la réforme de son mari pour 10 000 francs environ, grâce à l'intervention de Garfunkel, madame Feldstein est d'abord dubitative, puis enthousiaste lorsqu'elle reçoit confirmation au sujet des appuis de Garfunkel. Elle donne son accord à Rueff même pour cette forte somme « pourvu que [son] mari soit à l'arrière²³ » et se dit aussi prête à « insister » pour que son mari accepte sa réforme, madame Feldstein n'est pas particulièrement déçue par la question de Bouchardon, au cours de l'interrogatoire du 20 novembre 1915 :

« Comment n'avez-vous pas bondi d'indignation quand un individu [il parle de Rueff] est venu carrément vous mettre le marché en mains et vous proposer de faire réformer votre mari moyennant 10 000 francs ? Ignorez-vous donc que la réforme n'est pas un article de commerce ? »

Elle répond que son mari, après sept mois de tranchées, avait terriblement maigri. Elle ajoute aussi pour justifier ses sollicitations coupables : « Je voyais se promener dans la rue foule de jeunes gens tout à fait en état de porter les armes. » Finalement, le pacte frauduleux entre madame Feldstein et Rueff n'aboutira pas. D'une part, ce dernier se sent surveillé. D'autre part, et c'est la raison principale, c'est le mari qui est parvenu à décourager sa femme.

Mauvais citoyens, mauvais soldats ?

« Ceux-là ont été mus par une passion unanime et impérieuse : la peur. Ils ont donné lâchement une obole contre la promesse que leur patriotisme serait dispensé d'épreuves. Le mépris les récompensera. »

Le Matin du 30 mars 1916 croit avoir percé les mobiles de ces trente hommes qui ont eu recours à « l'agence Lombard », en les comparant à de méprisables poltrons.

Remarquons d'abord que les sources ne se prêtent que difficilement à l'évaluation de la peur ou du courage militaire de ces trente inculpés. D'autant plus que la définition de ces termes est sans doute fort étrangère à celle d'aujourd'hui. Au moment où *Le Matin* se complait dans cette accusation « facile », Huot et Voivenel, deux médecins militaires, mènent une réflexion sur le sujet, réflexion qui se concrétise en 1917 avec la publication d'un ouvrage au titre bref, *Le Courage*. Ils dédramatisent d'abord la peur en la considérant comme un phénomène naturel, inévitable et normal. Tout simplement parce que « la peur est la manifestation psychologique de l'instinct de conservation ». Huot et Voivenel veulent alors comprendre la psychogénie du courage : quels sont les facteurs qui rendent un homme, un soldat courageux ? Les auteurs écartent d'emblée l'explication physique car l'expérience a montré que certains avec une « constitution émotive » se sont comportés en véritables héros. À dire vrai, de multiples facteurs – les auteurs parlent de *substratum* – entreraient en ligne de compte : le patriotisme, l'histoire et la religion sans doute, la discipline, l'inculcation patiente de l'éthique du sacrifice associée au poids du regard social, mais aussi l'exemple des chefs ou des camarades certainement. Sur ce dernier facteur, le philosophe Alain déclarait : « Le courage par imitation, que l'on devrait appeler le courage d'amitié, est sans limites. » Pour atteindre le courage, le passage par l'expérience de la peur semble toutefois déterminant selon Huot et Voivenel : en effet, considérant que « toute définition du courage est basée sur l'existence de la peur », les deux médecins affirment que « le courage est le triomphe de l'instinct de conservation social sur l'instinct de conservation individuelle ». Finalement, de cet ouvrage, on ne retiendra que l'affirmation suivante : le vrai courage est une « qualité morale » où l'amour-propre n'est jamais bien loin. Une conclusion à laquelle Marc Bloch est également parvenu :

« Le courage militaire est certainement très répandu. Je ne crois pas exact de dire, comme on le fait parfois, qu'il est facile. Non pas toujours, à dire vrai, mais souvent il est le fruit d'un effort. Effort qu'un homme sain obtient sans douleur de soi-même, et qui devient rapidement une habitude. [...] Je crois que peu de soldats, sauf parmi les plus intelligents et ceux qui ont le cœur le plus noble, lorsqu'ils se conduisent bravement pensent à la

patrie ; ils sont beaucoup plus souvent guidés par le point d'honneur individuel, qui est très fort chez eux à condition qu'il soit entretenu par le milieu. »

Puisque tout, du moins beaucoup, semble se jouer là, de quelles sources disposons-nous pour broser les portraits psychologiques, l'échantillon des qualités morales ou les tempéraments de ces trente inculpés ? Il y a d'abord des enquêtes de moralité menées par la police en janvier 1916. L'utilisation de cette source exige une grande prudence puisqu'elle repose sur des témoignages du voisinage très prompt à la réprobation. Moins sujets à ce genre de subjectivité, les documents administratifs tels que des extraits de casier judiciaire, des relevés des punitions pendant leur service militaire ou des rapports de supérieurs hiérarchiques (commandant d'unité ou de dépôt) fournissent des indications précieuses. Combinées, ces différentes informations permettent de répartir les inculpés selon leur « moralité » et d'appréhender pour partie les raisons de leur présence dans ce procès. Pour partie seulement, car l'analyse historique ne s'enrichit pas toujours au contact d'un déterminisme psychologique aussi étroit qu'arbitraire.

La moitié – quatorze - des prévenus n'a jamais eu maille à partir, avant cette affaire, avec la justice civile ou militaire. L'implication de ces citoyens modèles, de ces travailleurs et de ces conscrits consciencieux peut donc surprendre tant leur moralité semble irréprochable. Les rapports d'enquête sont d'une brièveté et d'une monotonie rassurantes. Leur moralité est signalée « comme bonne ». Bonne comme dans le cas du territorial Collaire qui « fait l'objet de bons renseignements à tous égards et s'est créé lui-même sa situation par son travail et sa bonne conduite ». L'artilleur Braun est l'objet de renseignements « bons à tous égards » et son ancien commandant de section atteste que « sa façon de servir et sa moralité n'ont jamais donné lieu à aucun reproche²⁴ ». Le fantassin Floret, marchand de vins dans le civil, est aussi « réputé comme très travailler et d'une grande honnêteté » selon l'enquête de police, tout comme Delmat sur lequel on n'a pu rassembler que des « renseignements favorables à tous égards ». Tout juste peut-on reprocher à certains d'entre eux quelques péchés véniels pendant leur service militaire. Les relevés de punitions ne sont pas toujours vierges. Mais les punitions infligées au soldat Delmart lors de son service en juillet 1904 prêtent plutôt à sourire et apprennent moins sur le tempérament de l'individu que sur les « gaietés de l'escadron » : en effet, on lui inflige quatre jours de consigne au quartier pour « inattention à la répétition de musique ». De la même façon, le territorial Auriacombe a été puni de huit jours de salle de police pendant les deux années de son service en 1898-1899, pour « mauvais entretien de son arme » et « mollesse et inattention répétée à l'exercice ». Quant au chasseur à pied Leblanc de la classe 1913, on pourrait plus parler d'erreur de jeunesse. Il compte dans l'année qui précède l'entrée en guerre, seize jours de salle de police et six jours de consigne pour absence pendant un après-midi et pour tapage dans les rues après un appel du soir. En tout cas, ces motifs ne préjugent pas d'un manque de zèle militaire. Enfin, comment ne pas considérer comme incongrue la présence du soldat Chrétien devant la justice du 3^e Conseil de guerre ? Cet homme qui fait « l'objet des meilleurs renseignements à tous points de vue » réunit des états de service éloquentes. Né en 1878, il s'engage en octobre 1896 pour trois ans et de nouveau en septembre 1900, mais pour cinq ans cette fois, dans un régiment d'infanterie coloniale. Il ne va pas jusqu'au terme de son engagement puisqu'il est réformé en octobre 1904 pour « rétinite de l'œil gauche ». En septembre 1914, il s'engage pour la durée de la guerre, monte en grade (il est sergent-chef) et obtient même une citation à l'ordre de la brigade, le 26 août 1915, quelques jours avant sa permission à Paris où il cède aux arguments de sa femme pour solliciter les services de « l'agence Lombard ».

En revanche, on émet des « réserves » à l'égard de huit de ces inculpés, même si les renseignements manquent un peu de consistance. La conduite comme la réputation de Geoffroy « laissent un peu à désirer » selon l'enquête de voisinage. L'inculpé Coumoul est « jugé d'un caractère faible et se laisserait aller à l'intempérance ». On met parfois en cause l'intensité et la sincérité de leurs sentiments patriotiques, comme dans le cas du soldat Brandschaft qui « passe pour avoir des sentiments patriotiques peu développés²⁵ ». Pourtant le commandant du dépôt du 149^e RI auquel appartient Brandschaft, le décrit comme « un caractère souple et discipliné et d'un esprit plutôt pondéré²⁶ ». Quant au fantassin Marix, « au point de vue des sentiments patriotiques, il passe [aussi] pour être assez froid », alors que son chef de bataillon en fait « un soldat modeste et plutôt insignifiant²⁷ ». La lecture du relevé des

punitions n'aide pas vraiment à préciser le portrait de cet individu. Certes, pour ses deux années de service en 1906-1907, il cumule douze jours de consigne au quartier et huit jours de salle de police, mais pour des motifs négligeables, disons courtelinesques. Ainsi, le 21 février 1906, il écope de quatre jours de salle de police pour ne pas avoir « assisté à l'épluchage des pommes de terre, malgré que le caporal ait été le chercher deux fois ». Le 10 juillet 1906, on lui inflige quatre jours de consigne au quartier car il « a profité de l'absence d'un de ses camarades pour lui prendre sa baïonnette sans en avoir l'autorisation, ce qui a donné lieu à des recherches inutiles ». Le fantassin Lapinski présente les mêmes « références », moyennes sans être accablantes : une moralité correcte, toutefois, conclut l'inspecteur de police qui a mené l'enquête de moralité, « il passe pour être dépourvu de tout sentiment patriotique et on le dépeint ainsi : "individu sans nationalité" ». Son relevé des punitions pour la période 1906-1907 compte seize jours de consigne de quartier, douze jours de salle de police et quatre jours de prison pour des motifs (quelques retards et une absence à l'appel) dont la gravité n'est pas manifeste. Le commandant du dépôt du 176^e régiment d'infanterie de Béziers le décrit d'ailleurs comme « un soldat vigoureux, intelligent [qui] a fait preuve de bonne volonté pendant les manœuvres ».

Cependant, d'autres présentent un profil bien plus heurté et trouble : citoyens louches ou conscrits indisciplinés, il semble moins étonnant de les retrouver dans cette position d'accusés. Ces hommes « prédisposés » sont au nombre de six. Ainsi le territorial Boisson passe-t-il pour « un professionnel de l'escroquerie » qui avant la guerre vivait d'expédients et de fraudes, ce qui lui valut plusieurs comparutions devant la chambre correctionnelle de Paris. Le territorial Bordas présente une « conduite et une moralité détestables », son activité déclarée de représentant de commerce ne serait qu'un paravent à des occupations bien moins avouables puisqu'il tient une « maison de débauche » rue Saint-Lazare. Les renseignements collectés au sujet du soldat Roche ne sont pas plus favorables. Son casier judiciaire est bien rempli (trois condamnations pour vol, coups et blessures en 1 899 et quatre mois de prison en 1901 pour vol) et ses « fréquentations seraient des plus douteuses ». Mais il n'y a pas que des représentants d'un monde interlope. Le soldat Ménart (à ne pas confondre avec Ménard, celui qui a dénoncé et infiltré le réseau Lombard pour la police) illustre bien l'indiscipline militaire. Il s'agit en fait d'un déserteur multirécidiviste. Incorporé le 1^{er} novembre 1904, il manque à l'appel dès le 7 décembre 1904. Il est officiellement porté déserteur le 6 janvier 1905. Bénéficiant de l'amnistie du 12 juillet 1906, il rentre volontairement au corps le 17 octobre de la même année. Pour très peu de temps, puisque le lendemain de son incorporation, soit le 18 octobre 1906, il manque de nouveau à l'appel et choisit l'exil en Argentine. Il est donc déclaré une deuxième fois déserteur le 19 novembre suivant. Il réapparaît à la mobilisation et rentre volontairement au corps en août 1914, protégé par la loi d'amnistie du 5 août 1914. Malheureusement, aucune explication n'accompagne ce parcours chaotique. Pourquoi est-il revenu en France alors qu'il était réfugié en Argentine où il ne devait redouter aucune poursuite sérieuse comme l'a montré Philippe Boulanger²⁸ ?

En matière de tempérament, de probité morale et de soumission à la hiérarchie militaire, la diversité est donc grande au sein de notre échantillon de soldats. Sur ce point, on ne peut qu'opposer le soldat Chrétien (l'engagé volontaire, objet d'une citation) au soldat Ménart (le déserteur multirécidiviste). Entre ces deux extrêmes, les prévenus se répartissent en une gamme fort variée de caractères plus ou moins rétifs à la discipline militaire. Il reste que tous ces individus ne placent pas au même endroit leur « point d'honneur individuel », pour reprendre l'expression de Marc Bloch. À moins que l'honneur professionnel de certains de ces commerçants, hantés par le spectre de la faillite commerciale et du déclassement social, ait pris le pas sur l'honneur militaire ?

Des soldats épuisés et traumatisés

Les mobiles médicaux sont souvent invoqués par les inculpés, qu'ils soient permissionnaires, en congé de convalescence, réformés ou du service auxiliaire. Ils sont en effet nombreux à se trouver malades, amaigris. Aux questions de l'instruction, ce mobile oppose une parade efficace et somme toute logique pour tenter de convaincre le

capitaine rapporteur Bouchardon du caractère légitime de leur hospitalisation ou de leur réforme. Cependant une parade bien factice, comme l'illustre le soldat Collaire qui commence son interrogatoire du 8 novembre 1915 en prétendant que son hospitalisation était justifiée par un vilain coup de froid. Guère convaincu par le début de son argumentation, il se ravise prestement et déclare au capitaine Bouchardon : « Je ne vous dis pas la vérité. Voilà ce qui s'est passé... »

Au demeurant, Bouchardon a ordonné une visite médicale de tous les prévenus internés au Cherche-Midi. C'est le docteur Socquet, médecin auprès de la Cour d'Appel de Paris, qui procède aux examens dans les premiers jours de novembre 1915. Le docteur commence son travail le 2 novembre 1915 par la visite du soldat Ménard, le soldat infiltré, et ceci afin d'évaluer la justesse des diagnostics du médecin Saint-Maurice. Point par point, il réfute les résultats de l'examen de ce dernier pour conclure que Ménard est « bien constitué et vigoureux », souffrant seulement d'une hernie inguinale double, facilement maintenue par un bandage herniaire. Ensuite le docteur procède à la vérification des fiches médicales retrouvées dans les bureaux des hôpitaux n° 27 et n° 38 et remplies par le même docteur Saint-Maurice au moment de l'hospitalisation frauduleuse des inculpés.

Le décalage entre l'état de santé indiqué sur la fiche de l'hôpital n° 38 et celui constaté par le docteur Socquet est souvent manifeste. Sur les 30 prévenus examinés, le docteur Socquet déduit que les diagnostics de Saint-Maurice étaient erronés pour la plupart (25 cas) ou justes ou partiellement justes (5 cas). Ainsi en est-il pour le territorial Auriacombe. Sa fiche de diagnostic de l'hôpital n° 38, datée du 16 septembre 1915, porte les observations suivantes de Saint-Maurice :

« Entérite chronique avec alternatives de diarrhées, selles liquides et muqueuses, ventre ballonné et douloureux à la palpation, vertiges, vomissements, langue saburrale, souffle au premier temps avec maximum d'intensité à la base²⁹. »

Examiné par Socquet, le territorial Auriacombe est dans un tout autre état : le ventre est souple, aucune palpitation, même si l'expert médical relève quelques petits râles ronflants des deux côtés du cœur. En conséquence Socquet conclut que « son état de santé ne s'oppose pas à ce qu'il reprenne son service ». Socquet n'est donc pas long à s'apercevoir que les maux dont Saint-Maurice accablait les patients de l'hôpital n° 38 sont fantaisistes. Les listes de pathologies sont parfois impressionnantes mais purement factices. La fiche du fantassin Marix retrouvée à l'hôpital n° 38 et datée du 26 septembre 1915 en fait un soldat cacochyme par excellence qui souffre des affections suivantes :

« Ictère fébrile, congestion du foie, foie douloureux débordant des côtes, coliques hépatiques, troubles dyspeptiques permanents, tachycardie et arythmie cardiaque, arthrite au genou droit, tendances syncopales. »

Socquet ne décèle pourtant rien d'anormal le 3 novembre 1915 et préconise son renvoi au dépôt de son unité. Ils sont quatorze dans ce cas.

Pourtant le médecin-légiste est bien conscient des limites de son expertise. Celle-ci intervient plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après celle de Saint-Maurice. Dans cet intervalle, certaines pathologies ont pu se résorber ou apparaître. Socquet constate que les diagnostics de Saint-Maurice comportent parfois une part de vérité, certes exagérée. Heudier, âgé de 41 ans, « ne paraît pas très vigoureux », sa dentition est mauvaise et il est légèrement courbé en avant, mais il n'y a aucun bruit anormal dans la poitrine. Autant de doutes qui le conduisent à proposer le passage d'Heudier, ainsi qu'onze autres inculpés, devant la Commission spéciale de réforme. Cette dernière devra les classer soit dans le service armé, soit dans le service auxiliaire ou la réforme. Dans un cas indiscutable cependant, l'état de santé justifiait, et justifie encore au moment de l'instruction, une hospitalisation. Il s'agit du soldat Braun. Cet artilleur a été évacué en juin 1915 sur l'hôpital militaire de Bar-le-Duc pour être opéré d'un lipome. Opération qu'il refuse pour la raison suivante :

« Je n'avais pas d'autre but, en cherchant à me faire admettre dans un hôpital de Paris, que celui de me faire

soigner dans de meilleures conditions que les hôpitaux du front³⁰. »

Il rejoint donc Paris en permission régulière, et, après bien des réticences, voit Saint-Maurice qui remarque son « lipome à la région dorsale droite ». Braun est admis à l'hôpital n° 38 le 12 septembre à l'aide de la procédure habituelle, alors qu'une visite régulière à la Place aurait sans doute donné les mêmes résultats. Socquet constate dans son examen du 3 novembre un lipome de douze centimètres sur huit qui peut être douloureux en manœuvre et lors de frottements. Il est nécessaire de l'hospitaliser.

Si les motifs médicaux qui justifient ces hospitalisations sont fréquemment le résultat d'une invention et d'une exagération de la part de Saint-Maurice, les conditions spécifiques de la guerre des tranchées ont pu user les organismes ou aggraver des affections antérieures au conflit chez certains inculpés dont la moyenne d'âge est par ailleurs de 34 ans (alors que l'espérance de vie dépasse à peine 55 ans) et les convaincre qu'ils étaient en droit d'obtenir une hospitalisation ; une autosuggestion si forte qu'elle a pu justifier l'emploi de moyens frauduleux, d'autant plus qu'il était très difficile de faire reconnaître une maladie au front par les médecins-majors.

Mais il n'y a pas que des blessures ou des handicaps physiques. Il faut aussi envisager la question des pathologies d'ordre psychologique. En effet, le choix délibéré d'une hospitalisation ou réforme frauduleuse ne s'explique-t-il pas par expérience de guerre traumatisante ? Ces soldats souffrent-ils de lésions du système nerveux, de psychose émotive, de dépression ? Cette série d'hypothèses est particulièrement difficile à discuter. D'une part, le capitaine Bouchardon n'envisage pas cette dimension du problème pour la simple et bonne raison que la prise de conscience du monde médical à propos des traumatismes psychologiques et autres « commotions » commence à peine en 1915, comme le montre S. Delaporte, au moment de l'ouverture de l'instruction. Et de fait, Bouchardon au cours de ses interrogatoires ne décèle - ou du moins le croit-il - aucun trouble post-traumatique chez les prévenus, que ce soit sous forme de délire, d'hallucination, d'hystérie, d'abattement ou de mutisme. D'autre part, les archives du procès ne nous permettent pas de connaître avec précision les engagements respectifs et l'expérience de la guerre des inculpés. C'est souvent incidemment qu'on saisit quelques informations. On apprend par exemple qu'Auriacombe, avant de solliciter « l'agence Lombard » en septembre 1915, avait obtenu son congé de convalescence pour perforation du bras droit par une balle de shrapnell, le 28 avril 1915. Delmart, dans sa déclaration du 23 octobre 1915, mentionne deux blessures. C'est aussi au feu que le fantassin Chrétien a obtenu sa citation. Pour le soldat Floret, le médecin-légiste Socquet confirme la présence de « blessures occasionnées par un ensevelissement par bombe » - écoulement sanguin par l'oreille gauche et suppuration - sans s'interroger pour autant sur la présence d'un quelconque traumatisme pouvant accompagner un tel incident de guerre.

Maigres indications, on en convient, pour savoir si c'est l'expérience du feu qui a réduit ces soldats à de telles extrémités. Pourtant, certaines sources permettraient de pallier ces lacunes. Le registre matricule de chaque individu pourrait nous fournir une aide précieuse. Plus riches encore seraient les indications du *Journal des marches et opérations* des unités auxquelles les prévenus ont appartenu. Contentons-nous dans l'immédiat de quelques indices ou conjectures sur le parcours militaire des vingt-et-un inculpés qui appartenaient au service armé et servaient pour l'essentiel dans l'infanterie au moment où ils ont contacté l'agence Lombard. On sait que cinq d'entre eux appartiennent à l'armée territoriale (dont un à la réserve de l'armée territoriale), alors que les seize autres servent dans l'armée active et surtout dans sa réserve. Cette sous-représentation des territoriaux s'explique peut-être par leur moindre exposition au cours du conflit. Âgés de 34 et 40 ans à la mobilisation, ces soldats ont été surtout utilisés dans des travaux d'organisation du front, avant ou après les offensives. Pendant les grandes batailles, leur mission était surtout défensive et lorsqu'ils se trouvaient impliqués dans un combat, c'était consécutivement à une soudaine et inattendue progression allemande, comme ce fut le cas au cours des premiers mois du conflit. Évaluant en retrait des premières lignes ou tenant les tranchées dans des secteurs réputés calmes, les territoriaux bénéficient en outre de plus longues périodes de repos. Le taux de pertes dans leurs rangs fut moindre que celui des soldats de l'armée active ou de sa réserve : 9,5 % pour les soldats des classes 1894 à 1900 contre 20 % en moyenne pour les soldats des classes 1903 à 1915. Toutefois, le danger peut être une réalité tangible et perceptible dans la guerre d'un

territorial. En ce qui concerne les seize soldats de l'armée active et sa réserve, les informations manquent parfois de précision. On pourrait supputer leur parcours de guerre à partir de l'engagement de leur unité³¹. À supposer que celle-ci ait été utilisée dans les batailles, à supposer encore que ces hommes n'étaient pas inaptes ou à leur dépôt au moment des engagements, il y a peu de doute que ces fantassins n'aient pas participé, à un titre ou à un autre, à un ou plusieurs combats depuis l'ouverture des hostilités. Mais des images, des sensations ou des traumatismes gravés par ces affrontements dans la mémoire et les corps de ces hommes, il faut bien avouer que l'on a peu d'information.

Le verdict patriotique du 3^e Conseil de guerre

Il semble en tout cas que, par voie de presse ou dans la rue, la pression ait été forte sur les membres du 3^e Conseil de guerre pour obtenir un jugement exemplaire, alors que la France joue sa survie dans le saillant de Verdun. Au moment du procès, le capitaine Bouchardon reçoit de nombreuses lettres de délation. L'ouverture de la première séance du 3^e Conseil de guerre a lieu le 30 mars 1916 dans une salle d'audience que *L'Homme enchaîné* qualifie d'« archi-comble » de la cour d'assises de Paris. Le banc des accusés est trop étroit pour accueillir les quarante-sept inculpés et leurs avocats. Il faut trois jours pour que l'huissier de séance achève la lecture du rapport Bouchardon. Au total, plus d'une centaine de témoins sont entendus. Un grand procès avec son lot de rebondissements et de coups de théâtre : le décès en cours de procès du docteur Hertz, ancien médecin-chef au bureau médical de la Place de Paris, ravive le doute quant à son implication dans « l'agence Lombard » ; quelques avocats décident d'abandonner la défense de leur client. Quant au docteur Laborde, prétextant des ennuis de santé, il refuse d'assister aux séances. Tous les soirs, un commis greffier va au Cherche-Midi, puis au Val-de-Grâce où il a été transféré, lui lire le procès-verbal de l'audience du jour.

L'enjeu du procès et la détermination des peines ne se réduisent pas seulement à l'application mécanique des articles du code pénal et du code de justice militaire. À l'évidence, l'exercice de la justice est fortement influencé par le contexte extraordinaire que vit la société française. En effet, le 3^e Conseil de guerre se considère sans doute comme le dépositaire d'une « justice patriotique³² ». Malgré la multiplicité des cas à juger, la justice militaire a voulu établir, dans la modulation des peines et dans la reconnaissance ou non de circonstances atténuantes, un *distinguo* entre les « embusqueurs » et les « embusqués », *distinguo* auquel le code pénal et le code de justice militaire ne l'obligeaient pas pourtant (voir articles 148 et 179 du code pénal et l'article 262 du code de justice militaire). La culpabilité et la responsabilité des « embusqueurs » sont supérieures et le châtement doit être en conséquence. En revanche, si la justice n'hésite pas à condamner les candidats-embusqués, elle s'efforce aussi de les présenter comme les victimes d'une odieuse machination.

Intransigeance pour les embusqueurs

Comme l'instruction l'a montré, l'agence Lombard est une organisation hiérarchisée. Ce sont bien Lombard et Laborde, fonctionnaires et représentants de l'autorité publique, qui donnent les ordres, sous-traitent les démarches à leurs comparses et s'accaparent l'essentiel des sommes versées par les « candidats-embusqués ». À ce titre, ils recueillent les peines les plus lourdes (travaux forcés et dégradation civique ou militaire) et sont les seuls, avec Garfunkel, à ne pas avoir droit aux circonstances atténuantes. Bras droit et rabatteurs sont moins lourdement sanctionnés.

Les têtes du réseau : des prévaricateurs et des exploiters cyniques

L'accusation estime que Lombard et Laborde ont manqué aux devoirs de leur charge. Pis, ils ajoutent à ces faits répréhensibles un comportement immoral en ces heures de guerre. En effet, Bouchardon dans son instruction, comme le commandant Marcet lors du procès, ont souvent mis en exergue le manque de moralité et le cynisme du président du Conseil d'arrondissement de Sceaux et du médecin militaire de la commission spéciale de réforme du 3^e bureau de recrutement. En outre, leur obstruction et leurs dénégations systématiques lors de l'instruction n'invitent pas le 3^e Conseil de guerre à la clémence. La condamnation juridique se prolonge donc en une condamnation morale et patriotique. Le sens de la dégradation civique est d'ailleurs très lourd : ces individus ne méritent pas de rester dans la communauté nationale soudée dans sa lutte contre l'Allemagne impériale.

Lombard que *Le Journal* aime à présenter comme le « deus ex machina » de l'affaire, est, selon Bouchardon, « dépourvu de sens moral, fêru d'ambition, mais n'ayant ni dignité, ni conscience ». Il est loin de pratiquer l'ascétisme moral et patriotique exigé par la guerre : « jovial, bon vivant, ayant le tutoiement facile », il « mène grand train ». Non seulement il a transformé « ses » hôpitaux en asiles d'embusqués, mais aussi en lieux de licence. À l'hôpital n° 27 notamment, « des scènes n'avaient pas tardé à se produire, attirant sur cette formation sanitaire [...] l'indignation de la population du quartier³³ », note le commissaire Dhubert. Les « fréquents petits banquets » et les « copieuses libations » illustrent une « gaieté et une attitude quelque peu déplacées en pareils lieux et circonstances actuelles ». Son système de défense lors de l'instruction ne plaide pas en sa faveur : il n'y a chez Lombard aucune « repentance ». Il nie toute responsabilité et la rejette sur Duboscq et Pierron qui auraient élaboré à eux seuls cette organisation d'hospitalisations frauduleuses. Une ligne de défense qui ne résiste pas à l'examen des faits. L'hospitalisation du soldat Maumus que Lombard exige « coûte que coûte » de Duboscq suffit à le démontrer aux yeux de Bouchardon :

« Difficile de concevoir qu'un subalterne [Duboscq], pour satisfaire les exigences qui lui avaient été présentées comme impérieuses et sans rendre compte après coup à son mandant, ait commis un crime dont il ne tirait aucun profit personnel. Il est surtout impossible d'admettre que Lombard n'ait pas eu la curiosité de demander par quel subterfuge les difficultés [d'hospitalisation] avaient été tournées dans une affaire qui lui tenait tant à cœur. »

La condamnation morale du médecin militaire Laborde est tout aussi vigoureuse. Il est d'ailleurs peu étonnant qu'il se soit abouché avec Lombard car, comme ce dernier, il est caractérisé par les « mêmes allures bohèmes, la même absence de dignité et de sens moral, le même goût pour la vie de plaisir ». Mauvais père de famille, « cynique », il « mène une vie impénétrable » et témoignait déjà avant guerre d'une certaine indifférence pour la médecine militaire, ce qui lui valut d'ailleurs une suspension temporaire de ses fonctions en 1897. Surtout son attitude lors de l'instruction et du procès exaspère les membres de 3^e Conseil de guerre. Bouchardon ne décolère pas à ce sujet : « Cette obstination à ne jamais rien avouer a vraiment dépassé les bornes. » Il nie tout en bloc malgré les nombreuses dénonciations et l'absence de liens entre les dénonciateurs. À ses nombreuses « intempérances verbales » lors de l'instruction, il ajoute aussi la violence physique lorsqu'il frappe Duboscq au cours d'une confrontation, le 19 décembre 1915. Il bafoue la justice patriotique en refusant de comparaître aux séances du Conseil de guerre.

Garfunkel est également lourdement puni, alors même qu'il ne figure pas au cœur de « l'agence Lombard », mais à sa périphérie en tant que « rabatteur ». Voilà un personnage qui catalyse bien des fantasmes et des peurs : des origines étrangères (il est né en Russie), une condamnation à deux ans d'emprisonnement en 1903 pour vol avec blessure, une expulsion de France en 1904, une naturalisation récente en 1912, bref tout le désigne comme un espion de l'intérieur, ce que *Le Matin* ne manque d'insinuer dans son édition du 31 décembre 1915. Le signalement qu'en fait ce quotidien est d'ailleurs peu complaisant : « Un mètre cinquante-cinq, cheveux et sourcils foncés, front fuyant ; yeux marron clair, nez sinueux, bouche de travers, menton rond, visage ovale. » Mais c'est un personnage qui fascine aussi : un pur autodidacte qui tour à tour fut mandoliniste, avocat, médecin, chimiste. Au surplus, un homme doué d'une vive intelligence et d'un entregent remarquable qui était avant la guerre un indicateur de la

préfecture de Police de Paris, notamment au sujet de la bande à Bonnot. Il connaît des personnalités politiques éminentes comme le sénateur Grosjean et possède encore de nombreux appuis au sein de la préfecture de Police³⁴.

Autre élément à charge selon l'accusation, ces individus ne se sont pas contentés d'offrir leurs services aux « candidats-embusqués », mais ils ont littéralement forcé certains d'entre eux à entrer dans leur « combinaison ». Le fait est très clair pour le soldat Braun atteint d'un lipome et qui vient à Paris dans l'espoir de se faire soigner plus efficacement que dans une formation sanitaire du front. Il prend connaissance de « l'agence Lombard » mais hésite à recourir à ses services. Duboscq le confirme au cours de son interrogatoire du 29 novembre 1915 en déclarant qu'au début, Braun « ne voulait pas entrer dans la combinaison et se faire hospitaliser. C'est moi qui suis allé un soir le relancer à son domicile sur les instructions de Lombard ». Autre cas frappant, celui de Lerebourg, dont la réforme a été décomposée en étapes successives, c'est-à-dire précédée de deux mises en sursis, puis d'un passage dans le service auxiliaire. À chaque opération, Lombard et Laborde perçoivent de belles sommes. Ainsi lui en coûte-t-il 500 francs pour son premier sursis le 22 mars 1915 et 500 nouveaux francs pour le deuxième du 21 avril 1915. Le 7 mai 1915, Laborde le fait passer dans le service auxiliaire pour 1 000 francs. Quelque temps après, Duboscq, en raison l'article 3 de la loi Dalbiez qui prescrit une nouvelle visite pour les hommes du service auxiliaire, vient relancer Lerebourg à la fin du mois d'août pour lui annoncer qu'il risque d'être appelé. Alors Laborde lui accorde la réforme n° 2 pour 1 500 francs. « C'est dans cette lamentable affaire que Laborde a montré peut-être le plus d'apreté au gain et le plus de cynisme », déclare Bouchardon. Lombard et Laborde, « véritables pieuvres », ont ainsi décomposé l'embusquage de Lerebourg parce qu'ils avaient « pris des informations sur [sa] solvabilité ». Autre preuve de la cupidité de ces embusqueurs, le « coup de la note en retard » : il s'agissait de faire payer aux candidats-embusqués les ardoises que Lombard et Laborde avaient laissées dans quelques restaurants. Bouchardon estime que dans le cas du soldat Langevin « jamais exploitation ne fut plus obstinée et plus cynique ». En effet, en sus des 1 500 francs versés pour sa réforme, ce soldat a dû payer plusieurs notes de restaurant laissées en souffrance par Lombard et Laborde, si bien que « toutes les économies de Langevin y passèrent », s'indigne Bouchardon.

Les comparses sous influence

Les complices, en premier lieu Duboscq, Pierron et Grandmaison, ne peuvent échapper à la sanction de la justice tant ils ont été les rouages déterminants et consentants de la « combinaison ». Toutefois, on leur reconnaît des circonstances atténuantes dans la mesure où il leur était bien difficile de s'affranchir de l'autorité hiérarchique de Lombard et de Laborde. Leurs antécédents permettent aussi d'alléger le poids de la sentence.

Tel est le cas par exemple de René Duboscq, le secrétaire militaire de Lombard et l'homme à tout faire de la combinaison. Comme le note un rapport de police du 30 novembre 1915, « les renseignements recueillis sur la personne de Duboscq rendent incompréhensibles sa participation, à un tel degré, aux agissements du docteur Lombard ».

L'homme est honnête et probe, qualités que l'instruction permet d'attester. Sa collaboration avec Bouchardon est entière et sans arrière-pensée. De plus, Bouchardon estime que son repentir semble « sincère ». Il rappelle aussi qu'il a tout tenté au début de la guerre pour servir dans une ambulance du front et s'échapper « de l'enfer de la rue de Cluny » : « En un mot mon capitaine, j'ai tout fait pour partir faire mon devoir et je suis peut-être le seul de mon cas embusqué malgré lui. » Sans doute la modestie de son train de vie explique-t-elle sa défaillance comme le reconnaît un rapport de police du 30 décembre 1915 :

« Il semble que ce soit seulement pour s'assurer des ressources pendant la guerre que Duboscq ait participé dans de telles proportions aux actes imputés au docteur Lombard. »

On reconnaît également des circonstances atténuantes au docteur Saint-Maurice. Certes, son système de défense a déplu à Bouchardon et au Conseil de guerre. Il se prétend en effet victime d'un piège et d'une machination. Or c'est

bien lui qui, sans l'ausculter le moins du monde, délivre à Ménard un certificat médical fantaisiste. Et Bouchardon de poser la question :

« N'a-t-il pas les connaissances médicales suffisantes pour déjouer les ruses et ne doit-il pas se montrer d'autant plus soupçonneux que nous sommes en temps de guerre et qu'il s'agissait d'un permissionnaire du front ? »

Mais ses antécédents sont bons. Réfugié à Châteauroux en août 1914, il a su y rendre « des services intelligents et dévoués ». La condamnation de celui qui fut « l'un des rouages de la combinaison » se tempère souvent de condescendance. En effet, perdu et sans clientèle dans la capitale, il est dans la dépendance de Lombard qui le traite de façon « brutale et autoritaire ». C'est d'ailleurs la fréquentation quotidienne de Lombard qui a corrompu ce médecin « probe et correct » et lui a fait perdre jusqu'à la « notion du plus élémentaire devoir médical ».

Un parti pris d'indulgence pour les « candidats-embusqués »

La lecture des peines montre que les bénéficiaires de « l'agence Lombard » ont été sanctionnés conformément aux articles du code pénal et de code de justice militaire. Seulement deux « candidats-embusqués » sont acquittés sans que l'on connaisse avec précision les motivations des juges du 3^e Conseil de guerre. Il s'agit du soldat Chrétien, valeureux fantassin, distingué par une citation, qui ne doit finalement sa présence au procès qu'aux manœuvres de sa femme qui a tout fait pour l'avoir auprès d'elle. Les motifs de l'acquittement du soldat Floret sont plus difficiles à déduire : ses états de service attestent une présence continue au front de septembre 1914 à juin 1915, mois au cours duquel il a été enseveli par une explosion d'obus. Les vingt-huit autres inculpés écopent d'amendes (100 à 300 francs) et de peines plus ou moins lourdes (qui n'excèdent pas 2 ans), mais tous ont droit à des circonstances atténuantes.

Coupables...

La plupart des « candidats-embusqués » ne peuvent échapper à leur responsabilité pénale. Il a bien eu pacte vénal entre un corrompu et un corrupteur ; il y a bien eu faux et usage de faux en écriture authentique et publique. Munis de l'information au sujet de la « combinaison Lombard », c'est souvent seuls qu'ils se sont rendus rue de Cluny. Même faible, leur niveau de connaissances des règlements militaires pouvait faire douter de la régularité de l'inspection fictive aux Invalides et de l'obtention du certificat d'inspection. Bref, les articles du code de justice militaire et du code pénal n'ont plus qu'à s'appliquer.

Aux punitions prévues par les textes, Bouchardon et les enquêteurs de police ajoutent une condamnation morale et patriotique. Ces individus sont aussi coupables d'avoir cru qu'ils pouvaient déroger au principe de l'égalité républicaine et se dérober au devoir militaire grâce au clientélisme politique, comme l'affirme le commissaire Dhupert au cours de l'instruction :

« C'est ainsi que certains inculpés, dans cette affaire, ont cédé à une tentation augmentée de la certitude que la situation politique du docteur Lombard et de ses complices pourrait assurer l'impunité³⁵. »

Coupables encore, selon Bouchardon, d'égoïsme, alors que des centaines de milliers de compatriotes ne reculent pas devant l'impôt du sang :

« Et pendant que leurs camarades retournaient au front, les bénéficiaires des faux menaient une existence paisible, vaquaient tranquillement, à Paris même, à leurs affaires commerciales. Ils étaient des pensionnaires libres du docteur Lombard. »

Toutefois Bouchardon tient à établir une hiérarchie entre les deux crimes dont les inculpés doivent répondre,

L'hospitalisation et la réforme :

« Ici nous touchons à un sujet particulièrement pénible. Que des soldats ayant fait, nous voulons l'espérer, leur devoir au front, aient en retrouvant leur famille et leurs intérêts, cédé à une tentation mauvaise, et chercher, par des moyens frauduleux, à prolonger leur permission et à s'en aller en pleine santé, peupler les hôpitaux Lombard, cette défaillance fut grave, mais elle était réparable et leur abandon de poste ne pouvait être que momentané et, tôt ou tard, ces hommes auraient repris leur place sur la ligne de combat. Mais que des Français, dans la force de l'âge, aient songé, par des misérables intérêts commerciaux, à reprendre leurs occupations sous le couvert d'une réforme frauduleuse, c'est là un véritable crime contre la patrie. »

L'hospitalisation ne correspond qu'à une sortie de guerre temporaire et on peut très bien imaginer un sursaut patriotique chez les hommes qui en profitent. En somme, il ne s'agirait que d'un filon, certes délibérément recherché, mais appelé à disparaître rapidement. En revanche, la réforme constitue un véritable crime de « lèse-patrie » en extrayant définitivement les hommes du combat et en les éloignant psychologiquement de la guerre.

Notons aussi que bien des inculpés ne se sont pas contentés des services de la seule agence Lombard pour chercher à s'embusquer. Le passage par les hôpitaux n° 27 et n° 38 ne constituait pour certains d'entre eux qu'une phase, certes déterminante, d'un plan d'embusquage mûrement réfléchi. Le fantassin Delmart, fourreur dans le civil, recourt à l'hospitalisation de Lombard dans la perspective d'une mutation dans une usine de guerre de la région parisienne. Dans le cas du territorial de l'infanterie Bordas, l'hospitalisation par Lombard n'est pas une fin en soi, mais conçue comme un gain de temps, afin de préparer son passage dans les services automobiles comme le fantassin Marix. Pour le soldat du service auxiliaire Lévy, on peut aussi nuancer le rôle central de « l'agence Lombard ». En effet, Lévy a été classé par la Commission de réforme d'Auxerre « service armé », mais avant, il doit être opéré d'une hernie bénigne. Le 20 août 1915, il entre à l'hôpital complémentaire n° 34 d'Auxerre afin d'y être opéré. Pourtant il refuse l'opération, ce qui signifie son passage *ipso facto* dans le service armé. Sorti de l'hôpital n° 34 le 23 août, il obtient le même jour une permission régulière pour Paris. C'est là qu'il contacte le réseau Lombard et entre à l'hôpital n° 38 le 28 août pour « hernie à opérer ». Le projet de Lévy semble alors d'obtenir la réforme. Mais il sort de l'hôpital de Neuilly le 6 septembre. Cette sortie prématurée, qui met fin à ses ambitions de réforme, est difficile à expliquer. Lévy évoque au cours d'interrogatoires la force des remords qui l'assaillent. Est-ce le coût estimé de sa réforme qui lui semble excessif, lui qui a déjà versé 15 000 francs pour son hospitalisation ? Plus certainement, Lévy a modifié ses plans : il cherche désormais à se faire affecter dans un service d'intendance de Paris pour continuer de gérer ses affaires commerciales. Dès lors, il ne compte plus que sur ses propres relations pour rester à Paris. Le 12 septembre 1915, il entre à l'hôpital n° 9 de Champrosay et essaie d'y rester le plus longtemps possible. Tous les moyens semblent bons. Le 24 septembre 1915, il est examiné par un inspecteur du service de santé qui le reconnaît apte à rejoindre son corps seulement lorsqu'on l'aura équipé d'un bandage herniaire. Lévy se garde bien de dire qu'il en a déjà un, sachant que sa confection demande au moins quinze jours. Lévy mobilise aussi certains de ses appuis afin d'empêcher son évacuation au dépôt. La mère supérieure de l'hôpital n° 9 reçoit en effet une lettre signée « Céleste Joffre, belle-sœur du général » qui demande de « garder le plus longtemps possible mon militaire » en vue de son affectation dans un service à Paris. On imagine l'influence de cet illustre patronyme sur la mère supérieure. En fait, la lettre n'a pas été rédigée et signée par la belle-sœur du général, Céleste Joffre, mais par la fille de cette dernière, Yvonne Joffre, la nièce de Joffre donc. Dans l'audition du 26 novembre, Yvonne Joffre reconnaît avoir agi « très légèrement » et d'ailleurs sa mère se « propose de la gronder »³⁶. La femme de Lévy aurait de son côté multiplié les démarches auprès du directeur de *Paris-Journal*, une connaissance du couple Lévy, pour que celui-ci suggère à un membre de la Direction du service de santé de maintenir Gaston Lévy à Paris. Entré le 12 septembre 1915 à l'hôpital n° 9, Lévy y est toujours le 27 octobre lorsque les services de police viennent l'arrêter.

La réforme du soldat Coumoul ne doit rien à Laborde ou Lombard, même s'il séjourne quelque temps à l'hôpital n° 38. Sa réforme du 14 septembre 1915 par la commission spéciale de réforme du 6^e bureau de recrutement de Paris,

Coumoul l'obtient, selon des aveux de Dubosq, au moyen d'une petite manipulation qui provoque le haut-le-cœur de Bouchardon. Il y a de quoi effectivement :

« Ici nous touchons le détail le plus ignoble de toute l'affaire. Envoyé au Val-de-Grâce pour examen bactériologique, il aurait trouvé le moyen de substituer à ses propres crachats ceux d'un tuberculeux moribond, son voisin de lit, et après les avoir recueillis dans une petite boîte en porcelaine, il aurait été assez immonde pour les placer dans sa bouche et les expectorer en présence des médecins. »

...et victimes

Coupables en droit de corruption et d'usage de faux, les soldats inculpés sont pourtant considérés, à un titre ou à un autre, comme des victimes par l'accusation qui leur reconnaît les circonstances atténuantes, dont l'un des principaux effets est une réduction de la peine (article 463 du code pénal). C'est surtout ce qui ressort de la lecture du rapport du capitaine Bouchardon qui n'a eu de cesse au cours des multiples confrontations et interrogatoires, de relever le cynisme de Lombard et Laborde devant « les confessions poignantes parfois, de ceux qui ont été jusqu'à un certain point des victimes ». On peut même parler d'empathie de l'homme de loi à l'égard de ces soldats qui ont failli et qu'il présente bien souvent comme des « proies ».

Dès leur arrestation, de nombreux soldats ont battu leur coulpe. « Je regrette énormément d'avoir fait cela » sont les premiers mots d'Adobet au capitaine Bouchardon, lors de l'interrogatoire du 12 octobre 1915. Collaire n'a que ces simples paroles pour exprimer la culpabilité qui l'étreint lorsque Bouchardon le questionne le 8 novembre 1915 : « Je regrette énormément de m'être laissé aller à accepter de semblables propositions. » Delmart confesse aussi : « Je reconnais la bêtise que j'ai faite. » Ses regrets, Lévy les formulent après avoir « compris, après réflexion, la gravité de cette affaire ». Poursuivant, Lévy pense que c'est un « moment de folie » qui explique « l'acte abominable » qu'il a commis. « Folie », c'est aussi le mot que choisit Rocagel pour caractériser son choix. Auriacombe s'en prend pareillement à son inconséquence en déclarant : « Je me rends compte aujourd'hui que j'ai agi de façon très légère. » Dans une lettre d'avril 1916 envoyée au 3^e Conseil de guerre, Lerebourg ne s'est toujours pas pardonné sa faute et se décrit encore comme un « malheureux qui pleure sa passagère folie ». Certains, au cours de ces interrogatoires, font aussi part de leurs hésitations et de leurs scrupules au moment où il a fallu en passer par Lombard. À les en croire, le choix de la fraude fut très pénible et l'objet d'intenses introspections. Le mot « tentation » revient aussi fréquemment dans la bouche des inculpés, comme s'ils avaient dû arbitrer un combat entre « le Bien » et « le Mal », entre la trahison et le sacrifice pour la Patrie.

Déclarations spontanées ou calculées ? Au sujet du soldat Lévy, le commissaire Dhubert, qui l'a questionné longuement, remarque que « ses déclarations [...] ont paru le soulager moralement ». D'ailleurs, les derniers mots de son interrogatoire du 27 janvier 1916 s'achèvent sur une sorte de délivrance : « Tout cela me pesait sur le cœur et vous ne sauriez croire combien je me suis allégé de ce poids. » Comme le commissaire Dhubert, le rapporteur du 3^e Conseil semble avoir été particulièrement convaincu par la sincérité de leurs remords. C'est l'évidence, Bouchardon souhaite que les circonstances atténuantes soient reconnues à tous les bénéficiaires de « l'agence Lombard », surtout à ceux qui ont manifesté des regrets ou la volonté de se racheter au front. Quelques passages de son rapport peuvent en donner une idée. Bouchardon est par exemple persuadé que Langevin, au cours de ses interrogatoires, « n'a pas parlé le langage d'un imposteur » et que « même à la lecture, ils [ses interrogatoires] semblent le cri du cœur ». En outre, si le rapporteur Bouchardon insère dans son rapport les paroles suivantes de Langevin, c'est sans doute pour qu'elles soient lues par l'huissier lors de l'audience :

« Mon seul désir est de fouler aux pieds la réforme que j'ai obtenue par des moyens dont je comprends l'ignominie et d'aller faire mon devoir sur le front. Je saurai me racheter. Je vous en donne ma parole d'honneur. »

Lorsque Rocagel pénètre dans le bar de Musseau, rue des Écoles, Bouchardon récuse toute préméditation, alors que les rapports de l'inspecteur Simon disent plutôt le contraire. Non, Rocagel, contraint par une funeste fatalité, aurait seulement eu « la mauvaise inspiration d'entrer au bar Musseau et de lier conversation avec la patron. Il était tombé en plein quartier général de la bande Lombard ». Bouchardon prête parfois aux inculpés des velléités de résistance face aux agissements de Lombard : ainsi le fantassin Roux « eut beau se tenir sur ses gardes, il n'échappa pas » à la tentation de réforme proposée par « l'agence Lombard ». Pourtant l'enquête a montré que Roux, informé de l'existence du réseau Lombard depuis son dépôt de Montpellier, avait expressément demandé une permission afin d'en solliciter les services. Enfin, n'est-ce pas une forme de pardon que Bouchardon réclame pour le soldat Chrétien (l'un des deux acquittés par le 3^e Conseil de guerre) eu égard à ses antécédents militaires, aux manœuvres de sa femme et à son comportement loyal lors des interrogatoires ?

« Il aurait dû se ressaisir et ne pas aller plus avant dans la combinaison quand il a eu en mains la pièce constatant mensongèrement qu'il venait d'être examiné. [...] On ne peut certes se défendre dans ce cas particulier d'un sentiment pénible, quand on songe que Chrétien, bien que réformé, s'est engagé pour la durée de la guerre et qu'il a obtenu le 26 août 1915 une citation à l'ordre de la brigade pour son sang-froid, son activité et son courage. Il méritait mieux que de devenir la proie de la bande Lombard. »

L'après-procès incertain

Le jugement du 24 avril 1916 interrompt brutalement l'éclairage judiciaire sur la destinée de ces quarante-sept inculpés. La plupart d'entre eux, et notamment les « candidats-embusqués », retombent dans l'anonymat d'une guerre de masse. Qu'ont donné les examens de la commission de réforme prescrits par le médecin-légiste Socquet ? Comment les prévenus ont-ils réagi à l'annonce du verdict ? Les inculpés sanctionnés de deux ans de prison sont quasiment sauvés. Mais il semble que tel ne fut pas le cas puisque l'article 7 de la loi Dalbiez disposant que « les peines ne seront exécutées qu'à la cessation des hostilités » a fait jurisprudence et s'applique aux inculpés du procès. Quelle fut ensuite leur trajectoire jusqu'à la paix de novembre 1918 ? Des questions que l'on aimerait débrouiller, mais malheureusement des questions sans réponse solide, à moins d'entreprendre un long périple à travers plusieurs fonds d'archives départementaux pour y interroger le registre matricule de tous ces soldats. Toutefois, nous nous contenterons d'une ébauche de réponse à travers le cas d'un soldat dont nous avons consulté le registre matricule. Ce soldat s'inscrit dans l'une des deux attitudes qui semblent caractériser la réaction des inculpés face au jugement du 3^e Conseil de guerre.

L'exemple du soldat Guéroult

Combiné aux archives du procès, le registre matricule de ce soldat apporte en effet de précieuses indications³⁷ qui montrent toute la complexité et la difficulté d'interprétation d'un parcours de guerre pendant le premier conflit mondial.

Léon Guéroult est né le 4 septembre 1889 à La Bazoque, petite commune rurale du canton de Balleroy, dans le Calvados. Comme ses parents, il est cultivateur. Il appartient à la classe de mobilisation 1909. Son passage devant le conseil de révision a lieu en 1910. Il est reconnu bon pour le service armé et incorporé le 5 octobre 1910 au 119^e régiment d'infanterie dont le dépôt est à Lisieux. Suivent deux années de service actif sans incident particulier : promu soldat de 1^{re} classe le 23 avril 1912, il est mis en disponibilité le 25 septembre 1912 avec un certificat de bonne conduite.

Le décret de mobilisation du 1^{er} août 1914 le rappelle au 119^e régiment d'infanterie. Son régiment appartient à la 6^e division d'infanterie qui participe successivement aux batailles de Charleroi (22-23 août 1914) et de Guise (29

août 1914). On ne sait quelle fut précisément sa place dans les combats. Il ne semble pas blessé, mais est simplement évacué sur l'hôpital de Saint-Quentin fin août pour une crise d'albuminurie. Le 22 septembre, il est admis à l'hôpital de Lisieux pour rhumatisme et albuminurie. Il y reste en traitement jusqu'à la fin décembre 1914. La Commission de réforme de Lisieux lui propose un congé de convalescence de deux mois le 12 janvier 1915, puis un autre de trois mois à compter du 13 avril 1915 qu'il passe chez lui jusqu'à la fin juillet. Étrange parcours que celui d'un homme de 26 ans que les rhumatismes et l'albuminurie auraient écarté du front depuis la fin août, soit onze mois. Certains considèrent avec suspicion ce maintien à l'arrière. Une habitante de son village prétend que Guéroutl « s'est flatté qu'il n'irait jamais au front³⁸ ». D'abord il aurait « déserté » au mois de septembre 1914 et s'en serait sorti grâce au concours actif d'un certain docteur Quesnel. Son hospitalisation à Lisieux et ses deux congés de convalescence ne s'expliqueraient que par l'appui du médecin-major de Lisieux qui lui distille de savants conseils pour avoir de l'albumine : « Il reste le plus longtemps sans uriner et après il boit beaucoup d'alcool pour avoir de l'albumine. » Son comportement fait en tout cas grand bruit dans la campagne normande : « Il faut absolument que cela finisse car l'opinion est surexcitée, c'est honteux », affirme une habitante du village.

Toujours est-il que fin juillet, Léon Guéroutl rejoint le dépôt du 119^e régiment d'infanterie à Lisieux dans l'attente imminente d'un départ vers le front qu'il n'a pas fréquenté depuis onze mois. Or, certains témoignages indiquent qu'il ne dispose plus de complicité médicale à Lisieux et ne peut plus espérer différer un départ vers les premières lignes. C'est à ce moment que Guéroutl décide de se rendre à Paris en permission illégale, le 6 septembre 1915. Il est immédiatement recherché par son corps et par la gendarmerie de Balleroy. Les témoins prétendent qu'il va y retrouver le complaisant major qui l'avait tant aidé à Lisieux³⁹ et qui vient d'être affecté à Paris dans une Commission spéciale de réforme. En arrivant à Paris, Guéroutl doit absolument régulariser sa situation, d'où l'intérêt d'une hospitalisation par « l'agence Lombard ». C'est encore le bouche à oreille qui oriente Guéroutl vers Lombard. En effet, Guéroutl est l'ami du beau-frère d'un certain Pierre Mouron qui lui-même connaît très bien Lombard. Un repas est organisé chez Mouron au cours duquel le pacte vénal est vraisemblablement conclu. Léon Guéroutl désire une réforme *via* une hospitalisation à l'hôpital n° 38. La procédure habituelle (certificat de complaisance de Saint-Maurice, faux certificat d'hospitalisation signé par Pierron) le fait entrer à l'hôpital n° 38 où il reste jusqu'au 7 octobre. Ce même jour, les médecins-majors Larre et Didier⁴⁰ de la Commission spéciale de réforme du 1^{er} bureau de recrutement de Paris prononcent sa réforme n° 2 pour « albuminurie, arthrite du genou gauche, endocardite rhumatismale », comme le relève son registre matricule.

L'arrestation de Léon Guéroutl a lieu le 10 novembre 1915, semble-t-il à son domicile, à La Bazoque. Guéroutl a été confondu par le petit carnet vert que Duboscq tenait à jour depuis quelque temps : on y retrouve son nom à côté de celui de Mouron. Il est immédiatement transféré à la prison du Cherche-Midi à Paris. Le 12 novembre, le médecin légiste Socquet vient l'examiner au Cherche-Midi et conteste le diagnostic médical de la Commission spéciale de réforme du 1^{er} bureau : pas de présence d'albumine dans les urines, pas de gonflement ni d'épanchement au genou droit, aucun bruit anormal dans le cœur et la poitrine. Socquet décèle seulement quelques petits craquements articulaires dans le genou droit (alors que la Commission de réforme visait le gauche). Toutefois prudent, Socquet propose de le soumettre à l'examen d'une commission de réforme. Comme ses codétenus du Cherche-Midi, Léon Guéroutl attend le procès pendant quatre mois.

Malheureusement, nous ne disposons pas des interrogatoires de Guéroutl par le capitaine Bouchardon. Apparemment, Guéroutl ne se montre guère coopératif, comme nous l'apprend Duboscq dans un interrogatoire au cours duquel il affirme que « Guéroutl ne manque pas d'une certaine hardiesse en prétendant ne pas connaître Lombard ». Début février 1916, Guéroutl nie encore tout pacte frauduleux avec « l'agence Lombard ». Au procès qui s'ouvre le 30 mars 1916, Guéroutl doit répondre d'un seul chef d'inculpation « usage de faux », la corruption n'ayant pu être prouvée par le versement d'une somme d'argent. Nous ne connaissons pas son système de défense. Le 24 avril 1916, il est puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 francs, alors que les circonstances atténuantes lui sont reconnues. Le jour du jugement, le 24 avril 1916, il envoie une lettre au

commandant Marcet, le commissaire au gouvernement militaire de Paris qui a assuré l'accusation lors du procès. Il demande la suspension de l'exécution de sa peine en échange de son départ au front. Un départ vers le front avec quelques préférences cependant :

« S'il vous était possible de m'affecter à une ambulance ou à un service automobile (j'ai mon permis automobile), ayant été prisonnier des Allemands et m'étant évadé, je crains de retourner en armes. »

Il semble que ce soit là un pur - et risqué - mensonge, car le registre matricule ne fait aucunement allusion à cet épisode. Le 10 mai 1916, Guérout, conformément au rapport du docteur Soquet, passe devant une Commission spéciale de réforme qui le reconnaît bon pour le service armé. Le 13 mai suivant, le Gouverneur militaire de Paris, le général Dubail, prononce la suspension de peine. Mis en liberté de la prison de la Santé le 16 mai, il est dirigé sous escorte vers le dépôt du 84^e régiment d'infanterie à Hautefort en Dordogne. Guérout redevient donc fantassin. Quel peut être son état d'esprit ? Le jugement du 3^e Conseil de guerre a-t-il provoqué chez lui un sursaut moral ? Est-il disposé à honorer les circonstances atténuantes qu'on lui a reconnues ?

Le 27 mai 1916, Guérout embarque avec le 84^e vers le front d'Orient. Pour quatre mois seulement, puisqu'il rentre de Salonique le 25 septembre et obtient un congé de convalescence d'un mois jusqu'au 6 novembre 1916 pour en jouir à la Bazoque. À peine rentré au dépôt du 84^e, il obtient une permission agricole de quinze jours sur son exploitation agricole qu'il réussit à renouveler. Son retour au dépôt de Hautefort est prévu pour le 6 décembre 1916. Certains concitoyens de la Bazoque trouvent ces allers et retours à l'arrière du front bien curieux et révoltants. On est loin du rachat. Une habitante de Balleroy qui a perdu son fils à la guerre, alerte le général Dubail. Elle a eu tout le loisir d'observer Guérout : il est « comme le plus heureux des mortels » et « il ne se fait pas de bile avec son congé renouvelable⁴¹ ». Elle se montre sceptique à l'égard de la fermeté de la justice : « Pensez dans nos campagnes le scandale que cela fait, condamné à deux ans de prison et être là bien tranquille chez lui. » Un autre habitant du village, Monsieur Drieux, confirme au général Dubail la colère de la population locale : « Nous sommes tous montés contre lui dans nos campagnes⁴². » Ce témoin ne comprend pas par exemple les deux permissions agricoles accordées à Guérout, actuellement « bien tranquille » à son dépôt en Dordogne. Les innombrables passe-droits dont le soldat Guérout semble profiter, ces habitants courroucés les expliquent par son aisance pécuniaire. « Il est riche, c'est peut-être pour cela qu'il est privilégié⁴³ », avance madame Lambert, tout comme madame Gougeon qui déclare : « Il est riche ça se voit⁴⁴. » Monsieur Drieux interroge également ses souvenirs pour ajouter une autre cause : « Je l'ai connu moi tout gamin, il a toujours été fainéant, aujourd'hui encore plus que jamais. » Cet habitant met aussi en doute le patriotisme du soldat : « Puisqu'il dit si bien que ça ne lui ferait rien d'être allemand, envoyez-le donc en première ligne, allez mon général, la boue des tranchées n'a pas encore sali ses souliers et lui il mérite d'y aller, il a des propriétés à défendre. »

Sont-ce ces mauvais renseignements qui motivent son passage au 73^e régiment d'infanterie le 12 janvier 1917 ? Parti en renfort immédiatement, Léon Guérout est de nouveau évacué le 5 février 1917 pour maladie. Il rentre au dépôt du 73^e, lui aussi situé en Dordogne le 30 avril et réussit à obtenir une permission agricole de vingt-cinq jours à partir du 21 mai 1917. Les accusations ne faiblissent pas dans son village normand. Madame Gougeon écrit au général Dubail au sujet du « condamné Guérout pour deux ans [...], venu en permission de vingt jours, bien heureux dit-il d'avoir trouvé de nouveau le filon soit à l'hôpital soit au dépôt ». Cette femme précise : « Pour l'instant, il est dans la Dordogne [sic] à se faire vivre au soleil et d'autres se font tuer pour garder les biens de ce fainéant. » Cette infraction répétée et au grand jour de l'égalité devant l'impôt du sang est l'objet de tous les commentaires : « Dans nos campagnes, cela fait tapage et tous crient à l'injustice. »

À partir du 28 septembre 1917, Léon Guérout passe au 327^e régiment d'infanterie. Nous perdons alors sa trace... jusqu'à sa mort provoquée par des blessures de guerre et constatée, le 7 avril 1918, à l'hôpital d'évacuation n° 13 de Soissons. Le 16 mai 1918, il est, à titre posthume, l'objet d'une citation à l'ordre du régiment relativement élogieuse,

consignée dans son registre militaire :

« Observateur consciencieux et très dévoué, a assuré son service sous de violents bombardements à obus toxiques servant ainsi l'exemple à tous dans l'accomplissement de son devoir. »

Cette citation clôt d'une façon inattendue et glorieuse un itinéraire de guerre peu exemplaire et bien mal engagé selon les dires de ses contemporains. Léon Guéroult est-il un embusqué obstiné ou, au contraire, une victime de l'aveugle « embuscomanie » des populations de l'arrière ? Les multiples congés de convalescence ou permissions agricoles dont il a profité, sa présence justifiée au regard de la loi dans le procès des affaires scandaleuses, incitent à penser que ce soldat n'a pas consenti au conflit jusqu'au sacrifice de sa personne ou de ses intérêts, puisqu'on sait qu'il dirige une exploitation agricole assez vaste d'une quinzaine d'hectares. Son attitude désinvolte, revendiquant ouvertement sa volonté de ne pas combattre au front, plaide aussi en faveur de cette hypothèse. Le verdict patriotique du 3^e Conseil de guerre n'a provoqué chez lui aucun électrochoc patriotique, aucun sursaut moral. Néanmoins, gardons-nous d'une conclusion aussi hâtive que déplacée en l'absence de sources supplémentaires. C'est d'ailleurs face à ce genre d'interrogations qu'on ressent le manque cruel de témoignages, correspondances ou carnets de guerre, seuls capables d'exprimer les états psychologiques, les tourments, les hésitations et les choix de ces soldats impliqués dans la Grande Guerre. En tout cas, il ne revient pas à l'historien de juger Léon Guéroult, cet « embusqué » « mort pour la France », comme il est marqué sur son registre matricule. Un « embusqué » dont le nom figure bien, parmi vingt-deux autres, sur le monument aux morts du petit village de La Bazoque. Cette présence de Léon Guéroult sur le monument funéraire a-t-elle fait taire les rumeurs ou, au contraire, les a-t-elle exacerbées ? Dans quelles conditions se déroulèrent les cérémonies aux morts après-guerre ? Des questions malheureusement sans réponse.

Le rachat au front ?

Comme le soldat Guéroult, plusieurs inculpés écrivent au Gouverneur militaire de Paris, quelques jours après le jugement du 3^e Conseil de guerre, pour obtenir la suspension de l'exécution de la peine et racheter leur faute aux yeux de la collectivité. Ils souhaitent leur renvoi ou leur départ au front. Cette volonté de rachat était déjà apparue lors des premiers interrogatoires de Bouchardon. Comme dans le cas du fantassin Marix qui, le 14 octobre 1915, au lendemain de son arrestation, déclarait au capitaine rapporteur : « Je demande à aller au front pour racheter ma faute. »

Nous disposons de douze demandes d'envoi au front (au moins 40 % des inculpés, ce qui n'est pas négligeable) adressées le plus souvent au Gouverneur militaire de Paris, le général Dubail, ou au commandant Marcet. Tous souhaitent effectivement une sorte de rédemption patriotique par un envoi au « front ». Ces demandes se font dans des styles assez variés. Généralement, le style est sobre. Dans sa lettre du 26 avril, le fantassin Delmart réclame son départ pour les premières lignes afin de se « réhabiliter aux yeux de la société ». Braun, qui déjà dans l'interrogatoire du 14 octobre 1915, affirmait « préférer même la mort que le déshonneur » souhaite encore, à l'issue du procès, son « envoi sur le front, afin de racheter la faute que j'ai commise ». Heudier désire accélérer son passage devant la commission de réforme prescrit par le docteur Socquet et « remplir [son] devoir dans n'importe quel service ». Parfois les inculpés forcent un peu le trait. Coumoul, pour qui le procès a sonné l'heure des bonnes résolutions, fait une promesse d'allégeance à l'autorité et la discipline militaire : « Je puis vous assurer que je ferai tout mon devoir, je serai tout dévoué pour mes chefs et je ferai tout pour leur être agréable. » La tonalité est un peu la même pour René Pierron, le secrétaire du bureau des Invalides et l'auteur des fausses signatures, lorsqu'il écrit au général Dubail :

« L'honneur de servir enfin mon pays et de racheter la faute que j'ai commise. J'espère que là-bas je vais pouvoir trouver l'oubli et retrouver l'honneur que j'ai perdu. »

Charvoz, dans sa lettre adressée au commandant Marcet, donne un accent germanophobe et belliqueux à sa demande : « Je partirai plein de haine pour ceux qui font la guerre à la France et je ferai mon possible pour bien faire mon devoir et leur faire payer le plus cher que je pourrai ce que je souffre actuellement en ce moment et ce que l'on souffre chez moi », pour demander son intégration dans l'aviation afin de rendre des « services immédiats ». La haine ou la honte de soi doit être vengée par la destruction de l'ennemi. Ces inculpés réintègrent donc la culture de guerre avec laquelle ils avaient pris leurs distances quelque temps auparavant. Parfois les demandes d'envois au front se font à certaines conditions ou avec confusion. Lereboug, afin de racheter sa défaillance, sollicite son « départ immédiat pour le front » et réclame qu'on lui donne au moins « un fusil et un sac ». Il réclame même une affectation dans les « plus périlleux services ». En réalité, son rachat, Lerebourg le voit très bien dans le service automobile auquel il fera don de sa personne et de son automobile : « Je désire offrir à mon pays ma belle auto, en parfait état, pour les services du front. » La mission qu'il imagine est dès plus curieuses : « Un poste en première ligne pour la conduite des autos de guerre transportant les officiers sur le champ de bataille. »

La rédemption a-t-elle eu lieu et d'ailleurs sur quels critères la proclamer ? Des principes d'affectation draconiens s'appliquaient-ils à ces hommes dont la peine était seulement suspendue ? Heudier qui, en avril 1916, demandait à remplir son devoir dans « n'importe quel service » ne reçoit pas de réponse favorable au recours en grâce qu'il a demandé le 18 novembre 1918, une semaine après l'armistice. En effet, le 19 avril 1919, le sous-secrétaire d'État de la justice militaire donne un avis défavorable à cette mesure gracieuse considérant qu'il « appartenait à Heudier de se réhabiliter en obtenant une citation ». Au contraire, rachat il y a eu pour le soldat Braun, puisque le 4 avril 1918 le sous-secrétaire d'État de la justice militaire délivre un avis favorable pour une remise du restant de la peine « en raison de sa belle conduite aux armées ». La remise de peine est effective le 18 juillet 1918. Le soldat Braun obtient même sa réhabilitation le 24 janvier 1919. Lerebourg aussi reçoit un avis favorable à sa demande de grâce le 1^{er} avril 1919. Deux des soldats qui ont obtenu la suspension de l'exécution de la peine du 3^e Conseil sont morts au front. Il s'agit des soldats des plus jeunes classes. Le chasseur à pied Leblanc, de la classe 1913, est renvoyé au 149^e régiment d'infanterie et meurt au front, près d'Harbonnières dans la Somme, le 13 septembre 1916. Leblanc est réhabilité par l'arrêt de la cour d'appel de Paris le 5 mars 1920. Le fantassin Guéroult, dont on a étudié le complexe parcours de guerre, décède le 7 avril 1918.

Le pourvoi en révision

Douze inculpés, dont Lombard, Laborde, Garfunkel et Saint-Maurice, ont en effet choisi le pourvoi en révision le 26 avril 1916. Pour tous, le résultat est négatif puisque le jugement du 3^e Conseil de guerre est confirmé le 13 juillet 1916 et le pourvoi en cassation refusé le 24 juillet suivant. Certains feront un recours en grâce également refusé en octobre 1916. Lombard effectuera presque l'intégralité de sa peine de dix ans de travaux forcés dans les colonies. Un décret du 13 janvier 1925 lui accorde une remise de peine de huit mois. Musseau se voit refuser sa libération conditionnelle en février 1917 ; il est toujours interné à la prison de la Santé et son recours en grâce est rejeté en mai 1917. Comme on pouvait l'imaginer, la contestation du jugement du 3^e Conseil de guerre de Paris n'a donc pas été payante. Le soldat Roux regrette d'ailleurs son obstination en prétendant que son appel en révision avait été fait sur « l'insistance de mon défenseur. »

Le procès des « réformes scandaleuses » nous apprend beaucoup : premièrement, sur les candidats-embusqués, et deuxièmement sur la société qui les juge.

Il faut d'abord remarquer que les enseignements de l'instruction et du procès permettent de confirmer ou de corriger quelques « vérités » sur un phénomène abondamment décrit par les sources imprimées de la période. En somme, quelle est la part d'exactitude des représentations de « l'embusqué » et de l'embusquage véhiculées par la

culture de Guerre ? L'axiome souvent lu, et notamment dans *Le cri de Paris* : « pas d'embusqueur, pas d'embusqué », trouve toute sa justesse dans l'affaire présente. Un souhait d'embusquage ne peut être exaucé qu'avec la complicité active d'une autorité, petite ou grande, civile ou militaire. Pour échapper au maillage réglementaire très étroit de la Place de Paris, pour éviter un renvoi ou un retour au corps, ces permissionnaires, ces hommes en congés de convalescence ou ces réformés ne pouvaient se passer du concours actif d'hommes, en l'occurrence des médecins et des secrétaires installés dans les rouages de l'institution militaire. Pourtant, il y a quelques anomalies par rapport aux discours dominants. En effet, ceux-ci présentaient souvent l'embusqué comme un homme jeune, guère préoccupé par la défense des siens et de la Patrie pour la simple raison qu'il était célibataire. Ce n'est pas la physionomie offerte par ces trente soldats jugés par le 3^e Conseil de guerre. Leur moyenne d'âge est assez élevée - 34/35 ans -, la plupart sont mariés et pères. Bref, il s'agit d'hommes bien installés dans la vie. Aucun d'entre eux n'est gradé, officier. L'autre surprise apportée par cette affaire concerne l'appartenance sociale de nos « candidats-embusqués ». La tendance dans l'opinion était souvent de considérer l'embusquage comme un privilège de classe : celui d'une haute bourgeoisie composée des élites économiques et intellectuelles qui savent faire travailler leurs relations, mais aussi celui de la classe ouvrière profitant – et abusant – des opportunités offertes par le développement de l'industrie de guerre. Quant aux paysans et aux « classes moyennes », ils n'avaient d'autre horizon que les tranchées. Or, c'est l'originalité de notre corpus « d'embusqués » de se recruter justement parmi les classes moyennes, celles du petit commerce de détail ou de l'artisanat.

Surtout, l'affaire des réformes scandaleuses a l'insigne mérite d'isoler et de comprendre une pratique d'embusquage et d'essayer d'atteindre les mobiles de ceux qui y ont recouru. En effet, ce procès permet de replacer une trentaine de soldats dans le réseau des contraintes morales, administratives et sociales de la Grande Guerre à partir desquelles ils définissent leurs stratégies et déterminent le « champ de leurs possibles » comme, l'évoque Antoine Prost. Cette rationalité du comportement et du choix des inculpés, le commissaire Dhubert en est parfaitement conscient dans son rapport du 27 décembre 1915. Celui-ci remarque :

« J'ai pu constater en effet et plus particulièrement depuis l'ouverture des hostilités que certains militaires dans le cerveau desquels avait pu germer quelques instants l'idée de désertir, se refusaient définitivement, à la réflexion de commettre un acte pareil, d'abord par la révolte de leurs sentiments patriotiques et ensuite à la pensée de pouvoir remettre le pied sur le territoire français. Il n'en était pas de même lorsqu'une réforme, même frauduleuse, donnait les apparences d'une situation régulière permettant de revenir à la vie civile et de reprendre ses occupations sans avoir à redouter la surveillance de l'autorité militaire⁴⁵. »

La désertion est trop coûteuse car elle correspond à un bannissement moral insupportable et à un exil géographique. Elle est risquée ensuite puisqu'on s'expose à la surveillance et à répression de l'autorité militaire. C'est pourquoi, il y a toutes les raisons de lui préférer la réforme, même acquise frauduleusement. Qu'en est-il de la thèse de la « faiblesse passagère », souvent évoquée lors de l'instruction et qui joue sans doute un rôle dans les circonstances atténuantes reconnues aux inculpés par le 3^e Conseil de guerre ? En effet, bien des prévenus ont décrit leur comportement comme une « folie », une « faiblesse passagère » aussi soudaine qu'imprévue, et subie dans les dernières heures de la permission ou du congé de convalescence. « Folie » qui renvoie sans doute à la peur du départ, de la séparation familiale, à la peur de la mort peut-être ? Emmanuelle Cronier fait justement état de cette confusion, de cette « forte tension psychologique » des permissionnaires lors de leur retour à l'arrière. Cette thèse, les interrogatoires très factuels de l'instruction menée par Bouchardon et les déficiences des archives du procès ne nous permettent pas de la discuter à sa juste valeur. Même les carnets de guerre ou les correspondances de combattants ne retranscrivent que très rarement ces périodes de retour à l'arrière en permission ou convalescence. On peut dire toutefois que la présence de certains prévenus devant le 3^e Conseil de guerre relève assez souvent de « l'accident de parcours ». En fait, ce choix, cette opportunité ou cette folie d'entrer dans la combinaison Lombard résultent de multiples variables dont il faut pondérer l'influence respective pour chaque individu (mobiles familiaux et

économiques, facteurs psychologiques et médicaux). Toutefois une typologie rigide n'est guère envisageable, tant ces trente parcours de guerre semblent singuliers et complexes à la fois.

Ce procès est enfin révélateur de l'état de tension et du degré de mobilisation de la société française en guerre et coïncide d'ailleurs avec le début de la bataille de Verdun. L'exceptionnelle couverture médiatique qu'on donne à cette affaire et son indéniable écho dans l'opinion en sont un indice. En butte aux rumeurs et aux campagnes de presse les plus déstabilisantes qui, depuis le début du conflit, présentent l'embusquage comme un mal endémique, le pouvoir trouve là une occasion inespérée de circonscrire dans l'espace d'une salle de justice et de sanctionner lourdement une menace jusque-là considérée comme insaisissable. Certes, en débusquant une trentaine d'hommes dont treize appartiennent à l'armée territoriale et sa réserve, le jugement du 3^e Conseil de guerre de Paris ne modifie pas la donne sur le champ de bataille de Verdun. Il faut surtout y voir une victoire politique dont la portée attendue est de trois ordres. En premier lieu, que le pouvoir ait déjoué et jugé cette « conspiration » est une preuve manifeste de sa fermeté à vouloir faire respecter l'égalité des charges militaires. Les autorités républicaines, par le jugement exemplaire de leur justice militaire, font ainsi taire les nombreuses accusations d'impuissance et de passivité dont on les couvre, notamment dans les colonnes de *L'Homme enchaîné*. C'est sans doute ce qui explique l'insistance de Bouchardon à décrire « l'agence Lombard » comme une « combinaison » parfaitement organisée et quasiment imparable, et ce malgré le petit nombre d'inculpés. Après l'incurie des premiers mois, le pouvoir s'affiche désormais intransigeant. Une inflexion qu'il faut sans doute relier à l'arrivée du général Gallieni, dont la présence au ministère de la Guerre (octobre 1915-mars 1916) coïncide globalement au temps de l'instruction. En second lieu, l'exemplarité des peines a sans doute vocation à rasséréner et à apaiser « l'embuscomanie » de l'opinion publique très prompte à la dénonciation et à l'amalgame en la matière. Enfin, il faut revenir sur un élément important du verdict, la reconnaissance ou non de circonstances atténuantes. Celles-ci sont refusées au « embusqueurs » mais accordés aux soldats embusqués. Les premiers, même à l'abri du danger, ont manqué aux devoirs de leur charge pour de déplorables motifs pécuniaires. Ils ont délibérément organisé la violation du principe de l'égalité de l'impôt du sang tout en exploitant cyniquement la lassitude ou la peur du front de ces militaires. En revanche, pénalement responsables, les « embusqués » qui ont sollicité les services de « l'agence Lombard » ont droit aux circonstances atténuantes. Le caractère implacable de cette organisation, volontiers comparée à un « engrenage » par Bouchardon, explique probablement cette modération de la peine. Les circonstances atténuantes sont d'autant plus légitimes que ces soldats attirés par une hospitalisation ou une réforme frauduleuse se présentent au cours de l'instruction (et sans doute, au cours du procès) comme des victimes repentantes d'une « faiblesse passagère », dévorées par le remords et dans l'attente impatiente d'une rédemption au front. À dire vrai, cette thèse de la « faiblesse passagère », recevable dans certains cas seulement, car beaucoup de soldats ont prémédité leur embusquage, sauve la morale patriotique et réassure la légitimité du combat dans lequel la communauté nationale est engagée.

1 « Résultats de l'enquête permanente dans les divers arrondissements de la capitale pour le mois d'octobre 1915 », 10^e arrondissement, Archives Nationales, F⁷ 12 936.

2 Rapport Bouchardon, 6 mars 1916, p. 163, SHAT. Une source souvent citée sans être forcément référencée en note de bas de page.

3 Marie-Pierre Bouchardon est né en 1870 à Guéret dans la Creuse. Issu d'une famille de juristes, lui-même conseiller à la Cour d'appel de Paris, il est mobilisé du 7 août 1914 au 31 juillet 1919 en qualité de capitaine rapporteur au 3^e Conseil de guerre permanent du Gouvernement militaire de Paris. Durant la guerre, il a conduit l'instruction des grandes affaires d'espionnage ou de trahison en 1917 (affaires Mata-Hari, Bolo, Duval, etc.).

4 Rapport de l'inspecteur Simon, 14 septembre 1915, Archives Nationales, F⁷ 13967.

- 5 Rapport Bouchardon, 6 mars 1916, p. 6, SHAT
- 6 Les offres de particuliers pour la création d'établissements hospitaliers sont adressées au directeur du service de santé de la Région. Ce dernier accepte ou non la création et fixe le délai de l'ouverture. Du moment que les fonds réunis garantissent le fonctionnement de l'établissement pendant 3 mois, ce dernier est alors considéré comme une annexe des hôpitaux organisés par le service de santé militaire. « Instruction relative au fonctionnement des hôpitaux organisés par des particuliers ou par des groupements non affiliés aux sociétés d'assistance et rattachés directement au service de santé », 21 août 1914, *Bulletin Officiel du ministère de la Guerre*, 1914, volume II, p. 1452.
- 7 Rapport du commissaire de police Dhubert, 17 décembre 1915, Archives nationales, F⁷ 13 967
- 8 Rapport de l'inspecteur Simon, 21 septembre 1915, Archives Nationales, F⁷ 13967
- 9 Le 1^{er} bureau est celui de la Chapelle-Saint-Denis, le 2^e de la porte de Passy, le 3^e bureau est celui de la porte de Châtillon, le 4^e de la porte de Charenton, le 5^e de la rue Saint-Dominique, le 6^e de la porte de Champeret. Mais à partir de mai 1913, le 5^e bureau central a autorité sur les autres bureaux.
- 10 Rapport du commissaire Dhubert, 25 décembre 1914, SHAT.
- 11 Note du commissaire de police Dhubert, 17 octobre 1915, Archives Nationales, F⁷ 13967.
- 12 Lettre anonyme adressée au président Favart, sans date (probablement 1^{er} trimestre 1916), SHAT.
- 13 L'engagement conditionnel est prévu par l'art. 54 de la loi de 1872 : cet engagement conditionnel d'un an est réservé aux jeunes bacheliers et diplômés. Contre le versement de 1 500 francs, ils n'effectuent qu'une année de service au lieu de cinq ans. Cet article était souvent considéré comme un privilège réservé aux classes dirigeantes et aisées. Il y avait là une entorse flagrante au principe d'égalité devant « l'impôt du temps ».
- 14 Cronier (Emmanuelle), « Permissions et permissionnaires », *Encyclopédie de la Grande Guerre.1914-1918*, Audoin-Rouzeau (Stéphane) et Becker (Jean-Jacques) s.d., Paris, Bayard, 2004, p. 591.
- 15 Interrogatoire du 12 novembre 1915, Archives Nationales, F⁷ 13 968.
- 16 Cité par Bouchardon, Rapport Bouchardon, 6 mars 1916, p. 41, SHAT.
- 17 Interrogatoire de Rocagel, 14 octobre 1915, Archives Nationales, F⁷ 13 968.
- 18 « Rapport Marin », *JORF*, mars 1920.
- 19 Enquête de police, 3 janvier 1916, Archives nationales, F⁷ 13 968.
- 20 Enquête de police, 18 mars 1916, SHAT.
- 21 Enquête de police, 3 janvier 1916, Archives nationales, F⁷ 13 968
- 22 Interrogatoire du 26 novembre 1915, SHAT.
- 23 Interrogatoire du 27 octobre 1915, SHAT.
- 24 Lettre du lieutenant commandant la section TM 335, 18 octobre 1915, SHAT.
- 25 Enquête de police, janvier 1916, Archives Nationales, F⁷ 13968. Ce fantassin est né en 1882 à Varsovie et a acquis la nationalité française en mars 1914.
- 26 Rapport du commandant du dépôt du 149^e RI, 29 octobre 1915, SHAT.
- 27 Rapport du chef de bataillon Rossignol des 69^e et 269^e RI, 26 octobre 1915, SHAT.
- 28 Les recherches contre les insoumis ou les déserteurs ont souvent été infructueuses, malgré les contrôles dans les lieux publics et les accords bilatéraux avec les pays limitrophes. Y en avait-il un d'ailleurs entre la France et l'Argentine ? Au final, Philippe Boulanger juge « insignifiants » les résultats de ces recherches. Boulanger (Philippe), *La France devant la conscription. Géographie d'une institution républicaine 1914-1922*, Paris, Economica, 2001, p. 176.
- 29 Rapport médico-légal du docteur Socquet, 3 novembre 1915, SHAT.
- 30 Interrogatoire, 14 octobre 1915, Archives Nationales, F⁷ 13 968.
- 31 Voir l'ouvrage du ministère de la Guerre, *Les Armées françaises dans la Grande Guerre, tome X : Ordres de batailles des grandes unités, vol.2 : divisions d'infanterie, divisions de cavalerie*, Paris, Imprimerie nationale, 1024, 1092 p.
- 32 Deperchin (Annie), « Histoire du droit et Grande Guerre », *Choc traumatique et histoire culturelle. 14-18 Aujourd'hui. Today. Heute*, Noesis, 2000, p. 152.
- 33 Rapport du commissaire Dhubert, 27 décembre 1915, Archives Nationales, F⁷ 13 967.
- 34 La préfète de Police de Paris aurait-elle voulu protéger Garfunkel lors de l'instruction du capitaine Bouchardon ? L'hypothèse n'est pas totalement absurde comme en témoigne cette lettre de la préfecture de Police adressée le 19 octobre 1915 au général Gallieni, Gouverneur militaire de Paris : les services de police de la Préfecture ne voient pas la nécessité de sanctions contre Garfunkel et tiennent à souligner le « caractère impondérable des accusations portées contre Garfunkel, accusations provenant toutes d'ailleurs d'anciens employés de Garfunkel aujourd'hui brouillés avec lui ». Lettre de la préfecture de Police, 19 octobre 1915, Archives Nationales, F⁷

- 13 967. Dans une note du 18 novembre 1915, le commissaire Dhubert de la Sûreté Générale laisse planer le doute sur la lenteur des investigations de la préfecture de police de Paris et sur les conditions de la fuite de Garfunkel en Suisse.
- 35 Rapport du commissaire Dhubert, 27 décembre 1915, Archives Nationales, F7 13 967.
- 36 Audition du 26 novembre 1915, SHAT.
- 37 Soldat Léon Guérault, Registre matricule de Caen de 1909, cote R. 7058, *folio* 191, Archives Départementales du Calvados.
- 38 Lettre de M. A Noelle au commandant du dépôt de Lisieux, fin 1915 probablement, SHAT.
- 39 Enquête de gendarmerie de Balleroy, 20 septembre 1915, SHAT. Voir aussi, Lettre de M. A Noelle au commandant du dépôt de Lisieux, fin 1915 probablement, SHAT.
- 40 L'un des deux est probablement le major que Guérault avait connu à Lisieux.
- 41 Lettre de madame Lambert au général Dubail, 1^{er} novembre 1916, SHAT.
- 42 Lettre de M. Louis Drieux au général Dubail, probablement fin 1916, SHAT.
- 43 Lettre de madame Lambert au général Dubail, 1^{er} novembre 1916, SHAT.
- 44 Lettre de madame Gougeon au général Dubail, probablement milieu de l'année 1917, SHAT.
- 45 Rapport du commissaire Dhubert, 27 décembre 1915, Archives Nationales, F7 13967.

CHAPITRE 6

Fernand Léger ou les vicissitudes de l'embusquage (1914-1918)

SE SATISFAIRE DU PARCOURS DE GUERRE de Fernand Léger pour mieux comprendre un problème qui a maintenu en haleine l'ensemble de la société française, peut sembler paradoxal tant ce cas ne semble pas représentatif de la question des embusqués. D'ailleurs, on se demande bien quelle pourrait être la dimension du corpus d'individus suffisamment exemplaire des expériences de guerre d'un conflit qui a mobilisé des effectifs par millions. On peut également regretter l'appartenance sociale de l'individu sélectionné : Fernand Léger est issu de la bourgeoisie provinciale et appartient à une élite artistique et intellectuelle. N'aurait-il pas été tout aussi intéressant, voire plus, de suivre la trajectoire d'un paysan ou celle d'un ouvrier mobilisé en 1914 et rappelé à l'arrière dans les usines de guerre ? L'extraction « bourgeoise » de Fernand Léger ne risque-t-elle pas de conforter les discours de l'époque très prompts, on l'a vu, à stigmatiser l'embusquage des « gros » ? Néanmoins, l'occasion nous est offerte de faire un sort à cette tenace rumeur et de savoir si effectivement les intérêts de classe surdéterminent et facilitent les pratiques d'embusquage.

La construction de ce parcours de guerre repose principalement sur un type d'écrit combattant : la correspondance. L'utilisation de cette catégorie d'écrit invite à quelques précautions d'usage. Si riche soit-elle, une correspondance de guerre comporte d'inévitables lacunes d'information. En outre, elle est souvent orpheline de sa moitié, ce qui nous condamne à ignorer l'interaction qui existe entre les épistoliers. À cet égard, il eut été souhaitable de disposer de la correspondance de Léger avec sa mère ou avec sa marraine et future épouse Jeanne Lohy. D'autre part, une correspondance de guerre contient des effets de source. On sait que la crainte de la censure et les mécanismes de l'autocensure peuvent brouiller l'échange épistolaire¹ : le soldat est souvent enclin à adoucir les dures réalités de la guerre et à en livrer une vision déréalisée ou idéalisée conforme d'ailleurs aux attentes et aux représentations de l'arrière. L'originalité de la correspondance de Fernand Léger avec son ami Louis Poughon tient au fait qu'elle n'est guère brouillée par ce genre de stratégies discursives. Bien au contraire, l'échange est très largement - 37 lettres sur un total de 50 - motivé et rythmé par les soucis d'affectation du peintre impatient de rejoindre l'arrière. Toutefois, pour bien cerner ces parcours de guerre, il est souhaitable de disposer d'autres sources, tel le registre matricule de Léger².

Or, la confrontation du registre matricule de Fernand Léger et de sa correspondance de guerre offre un contraste saisissant et très instructif. Le « détail de [sa] campagne » qui figure dans son registre matricule est particulièrement bref. Jugeons-en : « Intérieur : du 11 août 1914 au 12 septembre 1914. Armées : du 13 septembre 1914 au 10 août 1917. Intérieur (cs) [(convalescence)] : du 11 août 1917 au 27 mai 1918. » Les rubriques se remplissent un peu plus ensuite pour décrire les étapes qui le conduisent jusqu'à la réforme accordée le 27 mai 1918 par la 1^{re} Commission de réforme de la Seine. Dans cette source pourtant fort utile et qui comporte des données objectives, pertinentes et mesurables, on peine à saisir la dimension du vécu, les pratiques et les stratégies de Fernand Léger. Ce décalage est particulièrement évident pour la période du 13 septembre 1914 au 10 août 1917 au cours de laquelle Léger est aux « Armées » selon l'archive militaire, alors que son unique préoccupation est, d'après sa correspondance de guerre, d'en sortir. La façon dont il commente rétrospectivement, en décembre 1917, ses efforts ininterrompus pour atteindre cet objectif est très révélatrice :

« C'est un travail excessivement délicat, mon cher. Jamais dans ma vie il ne m'a fallu autant d'énergie, d'adresse et de patience. Mener deux affaires de cette envergure, ma situation militaire et mes affaires personnelles... »

La singularité de ce parcours de guerre est bien là. Sapeur au 1^{er} régiment du Génie, présent dans la zone des Armées de septembre 1914 à août 1917, Fernand Léger n'a cessé de multiplier les tentatives pour rejoindre l'arrière. Et longtemps sans le moindre succès. Les démarches entreprises, les stratégies échafaudées durant ces quatre années de guerre ouvrent une fenêtre passionnante sur les dynamiques sociales, institutionnelles et individuelles de la recommandation et sur leurs résultats aléatoires. L'autre intérêt de cet itinéraire est de comprendre les justifications d'une posture fermement tenue par Léger durant l'intégralité du conflit.

S'embusquer : « un travail excessivement délicat »

Trouver « n'importe quel emploi » à Paris (août 1914)

Quinze jours après la mobilisation, Fernand Léger est toujours au dépôt du 1^{er} régiment du Génie à Versailles, dans une « compagnie de dépôt ». Léger précise qu'il s'agit d'une section où « l'on puise des hommes lorsqu'il en faut pour n'importe quel emploi ». Est-ce la Compagnie Hors Rang qui rassemble tout le personnel hétéroclite et administratif nécessaire à la vie du dépôt ? Toujours est-il qu'à la date du 17 août 1914, Léger n'occupe encore aucun poste militaire précis et n'a toujours pas revêtu l'uniforme. Convaincu qu'« il faut profiter de cet état », il contacte Louis Poughon³, son ami d'enfance, afin de trouver un emploi militaire à Paris ou dans sa banlieue. Sachant que « le génie a [des] branchements divers », Fernand Léger songe surtout à une place de dessinateur, mais il se propose aussi pour un emploi d'écriture ou de cycliste et même dans une garnison de Paris.

Le renforcement du cercle de ses appuis l'incite d'autant plus dans ses démarches. En effet, Louis Poughon travaillait avant guerre dans le cabinet d'un célèbre avocat, Félix Decori. Or ce dernier, confrère et ami de Raymond Poincaré, vient d'être nommé secrétaire général civil de la présidence de la République. Un soutien de premier ordre apparaît donc au cœur du pouvoir exécutif et de là il peut atteindre – c'est du moins l'espoir de Léger - différents cabinets ministériels. L'assurance de Léger grandit un peu plus lorsque Poughon évoque l'éventualité du concours du secrétaire du ministre de l'Intérieur Malvy. En outre, l'arrivée prochaine à Paris de Louis Poughon et d'Henri Luca, également ancien collaborateur de Decori, accroît encore un peu l'espérance d'une affectation dans un poste sédentaire de la capitale. Léger n'étant pas entièrement libre de ses mouvements (le dépôt du 1^{er} régiment de Génie est à Versailles et à partir du 19 août Léger est de garde aux Grands Docks d'artillerie de Satory), ses relations pourront donc entreprendre directement les démarches à sa place et le rencontrer éventuellement à proximité du dépôt. En tout cas, la présence de tous ces proches à Paris permet d'accélérer singulièrement la circulation du courrier et des informations.

Malgré de prestigieuses relations, cette première tentative d'embusquage échoue. Comment l'expliquer ? Fernand Léger ne revient pas sur les raisons de cet échec. La combinaison d'embusquage fait intervenir de trop nombreux contacts indirects, ce qui complique et ralentit la circulation de l'information. En outre, ces intermédiaires avaient-ils l'influence et l'entregent que Léger leur prête ? On peut en douter car les contacts effectués sont plutôt limités et dessinent un « champ des possibles » très restreint. Ensuite, les protections à atteindre sont trop haut placées. À peine installé dans ses fonctions, Félix Decori pouvait-il raisonnablement s'impliquer dans une recommandation et solliciter le président Poincaré au risque de se discréditer à ses yeux, ou contacter les cabinets ministériels ou les services militaires compétents pour trouver à Léger une affectation définitive dans la capitale ? D'autant plus que le plan d'embusquage de Léger est assez sommaire : ce dernier ne propose pas à ceux qui doivent l'appuyer de stratégie bien précise. Il se contente d'indiquer assez vaguement quelques postes qui l'intéressent. Pour le reste, c'est à Poughon de le recommander « très chaleureusement à [son] patron » ou de « [voir] par là s'il y a quelque chose à faire ». À Poughon donc de s'enquérir des places disponibles et des démarches administratives

correspondantes.

Enfin, pour obtenir une affectation, il fallait réagir avec la promptitude nécessaire. Léger en est bien conscient lorsqu'il écrit le 21 août 1914 :

« Je pense que moi étant ici du service armé, il ne faut pas perdre de temps, car d'un jour à l'autre je puis être formé en compagnie et cela serait plus difficile de m'extraire. »

Non incorporé dans une compagnie régulière, il est menacé d'un envoi imminent pour la zone des armées. C'est d'ailleurs ce qui se produit. Fin août, Léger intègre une compagnie régulière du 1^{er} régiment du Génie. Après un passage par Montpellier, à la mi-septembre il rejoint le front en Argonne.

Pendant plusieurs mois, Léger semble s'accommoder de sa vie sur le front dans un secteur de l'Argonne (à quelques dizaines de kilomètres de Verdun) qu'il ne quittera pas avant août 1916. Il faut dire que le sapeur Léger semble avoir trouvé un « filon » dès ses premiers jours dans les lignes, comme il l'avoue lui-même à Poughon :

« Je suis très mal fichu depuis quelque temps. Heureusement que j'ai un jeune major tout à fait charmant qui a des relations dans mon milieu artistique. Tu ne te doutes pas quelle chance c'est d'être en sympathie avec son major, c'est une grande consolation et avec lui, je puis oublier ce chien de métier que nous menons. »

La position n'est pas bien déterminée. En tout cas, il remplit régulièrement des fonctions moins éprouvantes et dangereuses que celles de sapeur. Il est tour à tour infirmier ou chargé de rédiger les rapports du major, secrétaire en quelque sorte. Léger est-il l'un de ces « embusqués du front », disposant de répit d'autant plus appréciés qu'ils sont rares et brefs ? Toutefois, en écrivant que ce major lui « sauve la mise tant qu'il peut », Léger est bien conscient que la protection de ce dernier n'est pas illimitée. D'ailleurs, fréquemment encore, il lui arrive de brancarder, donc d'approcher le danger. Il faut attendre le mois de mai 1915 pour que Léger sollicite de nouveau ouvertement Louis Poughon. Comme beaucoup d'autres soldats, Léger entend parler de permissions que l'état-major serait prêt à accorder aux soldats de la zone des armées. En mai 1915, il en réclame une.

En juin 1915, le rappel massif et urgent d'ouvriers dans les industries de guerre constitue une autre opportunité à saisir. On a vu en effet que les circulaires ministérielles se succèdent au cours du premier semestre 1915 pour organiser le retour des ouvriers dans les établissements d'armement. Léger doit disposer d'informations précises à ce sujet en déclarant à Poughon le 14 juin 1915 :

On rappelle des tas de types pour l'industrie. Je suis inscrit comme dessinateur. Examine tout cela. Je suis, de plus, infirmier. Prends ton temps mais mets-y de la persévérance. »

L'envie d'un retour à l'arrière ne pousse pas Léger jusqu'à tricher sur ses compétences puisqu'il s'inscrit comme dessinateur. Mais force est de reconnaître que cette « spécialité » n'est pas encore considérée comme utile pour la Défense nationale. En juin 1915, les usines de guerre ont surtout besoin d'ouvriers métallurgistes, de fraiseurs, de tourneurs.

Le grand projet de camouflage (septembre 1915-décembre 1917)

Ces velléités d'affectation du printemps 1915 ne sont en quelque sorte que le prologue du grand projet d'embusquement de Fernand Léger : entrer dans la section de camouflage. Ardemment souhaité pendant près de deux ans, de septembre 1915 à décembre 1917, ce projet de mutation fut sans doute aussi le mieux préparé. Jamais Léger ne mobilisa autant de relations.

Les modalités et les contraintes spécifiques de la guerre de position ont rapidement convaincu l'état-major de l'intérêt du camouflage (dissimulation des pièces d'artillerie, installation d'observatoires, etc.). Cette consécration militaire du camouflage doit beaucoup à l'initiative de Lucien Guirand de Scevola (1871-1950) : artiste peintre avant

la guerre, celui-ci a compris tout l'intérêt du camouflage à son poste de téléphoniste dans une unité d'artillerie sur le front, près de Pont-À-Mousson, comme l'explique D. Delouche. Le 12 février 1915, le ministère de la Guerre autorise la formation de la première équipe de camoufleurs. Le 14 août 1915, le camouflage devient une unité rattachée au GQG. Chaque armée française a désormais son atelier de camouflage. À chaque division des Armées françaises est affecté un chef d'équipe camoufleur qui recense les besoins des unités, passe les commandes à l'atelier et supervise l'installation des équipements. Cette section connaît donc à partir de 1915 une croissance considérable de ses effectifs et compte, à la fin du conflit, près de 3 000 camoufleurs (peintres, sculpteurs) et 80 000 ouvriers (peintres, décorateurs, menuisiers, ouvriers du textile, etc.). Le recrutement du personnel est placé sous la responsabilité de Guirand de Scevola qui soumet régulièrement des listes de rappel de spécialistes du front au nouveau sous-secrétaire d'État à la Guerre, Albert Thomas.

La création officielle de la section du camouflage, le 14 août 1915, coïncide justement avec la première permission de Léger à Paris, du 19 au 26 août 1915, lors de laquelle il rencontre beaucoup d'artistes parisiens. Il ne semble d'ailleurs pas le seul à nourrir l'ambition d'intégrer ce nouveau service de l'armée française. À plusieurs reprises, Léger rappelle à Poughon que Roger de la Fresnaye ou André Mare (1885-1932), son ami d'enfance, poursuivent le même objectif : « Mare pense, lui aussi, faire des demandes pour être rappelé », écrit-il en septembre 1915. Il faut dire que cette avant-garde cubiste répond parfaitement aux aspirations tactiques de la nouvelle section du camouflage et de l'état-major français. En effet, les objectifs et les procédés picturaux du cubisme, notamment l'abstraction et la décomposition des formes par le jeu des couleurs, participent pleinement de cet art de la dissimulation. Ajoutons que cette démarche est parfaitement légale : le 14 septembre 1915, Léger apprend à Poughon que le bureau de sa compagnie vient de recevoir une circulaire de l'état-major de la 3^e armée demandant les qualités et nom des hommes artistes peintres qui se trouvaient dans les compagnies sur le front, afin justement d'être rappelés dans les Sections du camouflage. Léger qui n'ignore pas les scrupules de Poughon, peut donc le rassurer : « Ça tombe à pic comme tu le vois. Tu peux donc agir en toute franchise, c'est on ne peut plus régulier. » Du reste, Léger a trouvé un appui supplémentaire en la personne d'Edgar Varèse (1883-1965), le compositeur affecté à l'École militaire puis réformé. Ce dernier en effet « remue ciel et terre » pour lui. La tournure est d'autant plus favorable que Léger, soldat de la classe 1901, passe dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1915. À juste titre, il est convaincu que les autorités militaires seront plus enclines à laisser un territorial quitter une unité du front plutôt qu'un soldat de la réserve de l'active. Bref, en septembre-octobre 1915, artiste cubiste et soldat territorial, Léger est bien persuadé d'être le candidat idéal pour une section du camouflage.

Pour être strictement légale, cette procédure de rappel n'en est pas moins complexe et risquée. Peu à peu, Fernand Léger en découvre les contraintes et les règles spécifiques, bien conscient qu'un « faux pas » est toujours possible. En fait, il faut activer, coordonner et surtout suivre la circulation parallèle de deux dossiers jusqu'au sous-secrétariat de la Guerre de Thomas. Il s'y emploie deux années durant.

D'une part, Léger doit faire une demande officielle de mutation dans une section de camouflage auprès des autorités militaires. Il s'agit du parcours militaire de son dossier. Cette demande doit remonter toute la voie hiérarchique, de l'état-major du 1^{er} régiment du Génie jusqu'au 1^{er} bureau du GQG qui gère le personnel militaire. Léger est le seul dans sa compagnie qui remplit les conditions de rappel dans une section du camouflage : il s'est inscrit en tant qu'« ancien élève des Arts décoratifs et des Beaux-Arts ». Cette référence académique semble indispensable pour la constitution d'un dossier de candidature. La remontée de cette demande doit être attentivement surveillée. Léger redoute en particulier les blocages qui pourraient survenir dans les différents états-majors. C'est sans doute la raison pour laquelle il communique à Poughon l'identité du général de la 9^e Division (le général Arlabosse) et celle du général de la 3^e Armée (le général Humbert). Cette demande par voie hiérarchique militaire doit en toute logique s'arrêter sur le bureau d'Albert Thomas qui arbitre le choix.

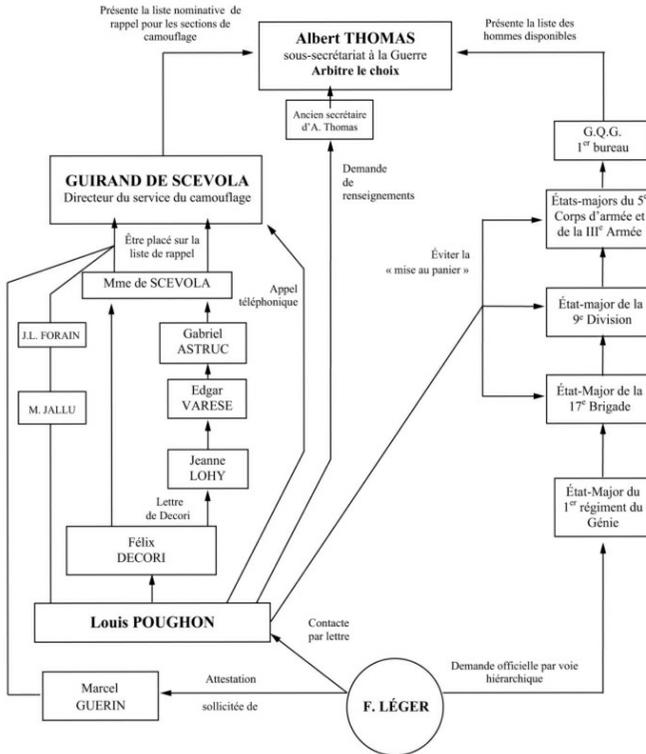
D'autre part, pour garantir le succès de cette demande officielle, Léger veut absolument l'appui de Lucien Guirand

de Scevola, le directeur du service du camouflage, afin d'être placé en tête des listes de rappel présentées à Albert Thomas. Il s'agit du parcours civil de son dossier. C'est l'aspect le plus délicat de sa démarche : la recherche du piston. En effet, cette procédure informelle n'obéit à aucune règle bien définie, d'où l'embaras de Léger face à la diversité des solutions qui s'offrent à lui. D'emblée, il pense à une lettre de recommandation de Decori. Mais faut-il l'envoyer directement ou non à Guirand de Scevola ? Léger hésite et opte finalement pour le plan suivant. Poughon doit remettre le mot de recommandation de Decori à Jeanne Lohy⁴, qui à son tour le donne à Vârèse, puis à Astruc (1864-1938). Le rôle dévolu à Gabriel Astruc s'explique : administrateur des ballets russes avant la guerre, il connaît vraisemblablement Marie-Thérèse Piérat, une actrice en vue, qui n'est autre que l'épouse de Guirand de Scevola et la marraine des camoufleurs. Afin d'appuyer cette sollicitation écrite, Léger estime aussi nécessaire que Poughon joigne Guirand de Scevola par téléphone.

La principale difficulté de ce plan d'affectation consiste à coordonner et à synchroniser la circulation de ces deux dossiers afin qu'ils arrivent au même moment au sous-secrétariat d'État d'Albert Thomas. Ainsi dans sa lettre du 14 septembre 1915, Léger presse-t-il Louis Poughon d'accélérer ses démarches : « Fais le plus vite possible, déclare-t-il, car les demandes [auprès des autorités militaires] seront demain à l'armée et il ne faut pas perdre de temps. » Cette crainte le pousse d'ailleurs à s'interroger sur l'utilité de Vârèse et d'Astruc dont l'entremise risquerait au contraire de ralentir l'action du piston.

Toutefois, Léger ne cache pas son optimisme sur ses chances de réussite, en particulier dans sa lettre du 1^{er} octobre. Un peintre de sa compagnie vient d'être rappelé dans une section du camouflage alors qu'il n'en avait pas fait la demande, un indice favorable et révélateur des besoins sans cesse croissants du camouflage. En outre, ce même jour, Léger est versé dans l'armée territoriale. De surcroît, il dispose d'un nouvel appui pour influencer Guirand de Scevola. Il s'agit d'un certain Marcel Guérin, peintre décorateur, qui est prêt à lui remettre une attestation professionnelle et qui connaît personnellement le chef ouvrier qui est chez Scevola. Certes, Léger se garde bien de tout triomphalisme, mais il est sûr de sa combinaison : « Donc c'est assez simple. La route est toute tracée. Je ne pense pas que tu puisses avoir mieux comme difficultés aplanies », déclare-t-il à Poughon. Toutefois, le ton est moins à l'optimisme le 15 octobre. « L'affaire suit son cours », déclare-t-il sans plus de précision. Il suggère malgré tout d'autres investigations à Poughon : « L'ancien secrétaire de Thomas peut peut-être te donner des renseignements sérieux. » Fin 1915, Léger doit bien se rendre à l'évidence : alors que Roger de la Frênaie et André Mare ont intégré le camouflage (André Mare est rappelé dans le camouflage le 17 décembre 1915), il doit se résoudre à rester brancardier sur le front de l'Argonne.

La construction d'un réseau d'appuis pour entrer dans une section de camouflage (1915-1917) : l'exemple de Fernand Léger



Après trois mois de silence épistolaire, Léger reprend contact avec Louis Poughon en janvier 1916 pour une deuxième tentative d'affectation dans une section du camouflage. C'est sur les indications d'André Dunoyer de Segonzac que Léger postule de nouveau. Peintre (1884-1974) publiant de nombreux dessins du front dans des revues de l'arrière et directeur de l'atelier de camouflage de Noyon, Dunoyer de Segonzac vient en effet de lui révéler qu'une demande de rappel est imminente à son sujet. Luc-Albert Moreau (1882-1948), peintre et graveur bien connu de Léger, est lui-même candidat. Le moment est de nouveau favorable. Léger met alors en action la même combinaison qu'en septembre-octobre 1915, tout en essayant de multiplier les nouveaux appuis. D'abord, il cherche à obtenir de nouvelles garanties en ce qui concerne le parcours de son dossier par la voie hiérarchique militaire :

« Que l'on sache si elle [la demande] est arrêtée au Corps comme le font pas mal de bureaux de corps d'armée. Tu sais que c'est important. Il faut faire quelques fois trois demandes de suite pour obtenir un homme »,

insiste-t-il auprès de Louis Poughon en janvier 1916. Au demeurant, Léger est sûr de disposer sur place en Argonne de « quelques moyens d'action ». Il peut notamment solliciter le général de la 17^e Brigade de la 9^e Division,

le général Fêru, qui semble tenir Léger en estime et dont l'abri de secteur est orné de l'un de ses tableaux. Signalons qu'en offrant ainsi tableaux et dessins à son supérieur hiérarchique, l'intention de Léger n'est pas de le soudoyer, mais de se construire un réseau social au front. Sans être un intime du général Fêru, tous deux parlent fréquemment du cubisme autour d'une coupe de champagne. Cette stratégie du don du peintre qui espère un contre-don du militaire, cette fragile connivence artistique et sociale capable de transcender les liens hiérarchiques autorisent en tout cas Léger à se prévaloir du soutien du général de brigade dans cette demande de mutation vers une section du camouflage :

« Il est certain, déclare-t-il, que par lui je puis, je crois, arrêter une mise au panier. Si j'étais sûr d'avoir été ou d'être demandé, je n'hésiterais pas à lui demander. »

Au sujet de la recommandation civile, toujours aussi indispensable pour être rappelé, Léger a perdu un appui important en la personne d'Edgar Vârèse parti à New York en décembre 1915. C'est pour cette raison que Léger souhaite cette fois intervenir auprès de madame de Scevola par l'intermédiaire de Decori et de Gabriel Astruc. Il se lance alors dans une véritable course aux adresses : celle des ateliers de camouflage de Paris (à Montmartre, à l'emplacement des Buttes-Folles près du Lapin-Agile), celle de monsieur et madame Scevola, qu'il n'a pas. André Mare promet de les lui communiquer. On le voit, c'est encore et toujours Guirand de Scevola qu'il faut atteindre. Léger déclare à ce sujet en janvier 1916 : « C'est la ligne de démarcation entre le civil et le militaire qu'il faut franchir. C'est là la grosse affaire, la dernière et la plus difficile. » La perspective d'une nouvelle permission à Paris début février doit faciliter ses démarches et justifie de nouveaux espoirs.

Mais les chances de mutation se réduisent encore une fois en peau de chagrin : en mai 1916 Léger « n'espère plus que vaguement. Oh ! Très vaguement ! [...] sans [se] faire aucune illusion ». Pourtant, il propose – en désespoir de cause – de nouveaux appuis à Poughon, comme Jean-Louis Forain : « N'oublie pas que Forain est un Monsieur, je crois, très influent dans le camouflage. Si tu peux là donner un coup d'épaule, fais-le. » Le schéma d'embusquage devient très complexe. En décembre 1917, Léger fait encore acte de candidature. En vain : « Pas de nouvelles, écrit-il le 31 décembre 1917, je suis encore une fois resté en carafe. »

Les solutions alternatives (1915-1917)

Parallèlement à son grand projet de mutation dans une section du camouflage, Léger n'a jamais cessé d'être à l'affût d'autres opportunités d'affectations. Celles-ci semblent plus nombreuses qu'on ne croit. Les besoins sont tels qu'un éloignement des premières lignes est toujours possible, mais encore faut-il réunir quelques conditions comme Léger le rappelle à son ami dans une lettre d'octobre 1915 :

« Pense qu'aujourd'hui le Sergent-Major de la Compagnie qui est un ami me demande si j'ai un permis de conduire auto. Si je l'avais eu, je partais à l'arrière dans les 24 heures (une circulaire de division demande les hommes des classes territoriales 1900 et 1901 sachant conduire et c'était simple mais il fallait l'avoir). Il y a des choses comme cela tout à fait simples, mais il faut au moment voulu agir. »

Ces projets alternatifs d'embusquage ne sont pas toujours bien définis. C'est encore à Louis Poughon de les concrétiser. En fait, Léger adapte peu à peu ses exigences à ses possibilités et aux occasions qui se présentent.

Léger a songé par deux fois à une place de dessinateur dans « une section géographique ou topographique » de Paris en octobre 1915, ou dans l'aéronautique en octobre 1916. Jusqu'en février 1917, il caresse également l'espoir d'être admis, par l'intermédiaire de Louis Dangel (1881-1963), un ami d'Argentan, dans une usine automobile de Dijon. C'est avec plus de persévérance que Léger envisage une mutation vers un poste moins contraignant du service de santé. Léger cherche d'abord une place convoitée dans les trains sanitaires, chargés d'évacuer les blessés vers la zone de l'intérieur. En octobre 1915, il apprend qu'une relève a lieu au sujet des infirmiers et brancardiers territoriaux qui sont sur le front depuis le début et sollicite Poughon à ce propos : « Parle donc de cela à ton major-chef de ton

hôpital [le chef-major de l'hôpital des Deux-Sèvres]. » En février 1917, les démarches continuent de suivre leur cours, sans résultat toutefois. Brancardier régimentaire, Léger vise également une place de brancardier de corps, espoir accessible puisqu'une permutation est programmée entre les brancardiers de corps non territoriaux et les brancardiers régimentaires territoriaux. Cette position de brancardier de corps n'est pas dénuée d'avantages :

« Brancardier de corps, c'est très bien à l'arrière et une vie possible. Mes ambitions n'iraient pas plus loin mais il faut serrer l'affaire et faire vite. »

Lorsque Poughon commence ses démarches en février 1917, Léger veut éviter toute affectation hasardeuse, comme dans les brancardiers divisionnaires par exemple : « Surtout, comme je te l'avais dit, pas de permutation pour une formation de Brancardier divisionnaire. Ça, c'est tout ce qu'il y a à éviter. C'est beaucoup plus dur que ce que je fais. Brancardier de Corps, oui », précise-t-il à son ami en février 1917. Ce jugement de Léger sur les GBD (Groupes de Brancardiers Divisionnaires) peut étonner dans la mesure où leur service est nettement moins dangereux que celui des brancardiers régimentaires. De son côté, Léger s'emploie dans la mesure de ses moyens à convaincre ses supérieurs hiérarchiques directs : il est persuadé qu'il n'y aura pas d'opposition à cette permutation à l'échelon de sa compagnie puisqu'il a l'aval du Major et celui du capitaine Blanc, le commandant de la Compagnie 5/4 du 1^{er} régiment du Génie, homme qui « est très influent à la division ». En ce qui concerne le général du 1^{er} régiment de Génie de la 5^e Armée, Léger s'en remet aux appuis de Poughon. Il compte même sur le soutien de Diaghilev, des Ballets Russes. En avril 1917, l'échec est encore au rendez-vous. Léger s'y résigne d'ailleurs en déclarant à son ami :

« Je ne mets pas en doute une minute ton effort. J'attendrai donc encore avec le plus de résignation possible. J'y suis habitué. »

Le retour à l'arrière (août 1917 - mai 1918)

Au terme de sa 5^e permission en juin ou juillet 1917, Léger obtient un congé de convalescence. Il n'en précise pas les motifs dans sa correspondance. Le registre matricule est un peu plus précis : « tuberculose pulmonaire et rhumatismes ». Tout juste apprend-on dans les lettres que sa violente crise de rhumatisme s'est déclenchée à la fin de sa permission, justifiant son entrée à l'hôpital Saint-Joseph, un établissement tenu par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul et sis 7 rue Pierre Larousse. La durée du congé de convalescence est de deux mois, une période que Léger veut mettre à profit pour « quitter [son] collier de misère », comme il l'affirme dans une lettre du septembre 1917. Présent à Paris, Léger entreprend personnellement des démarches qu'il est possible de reconstituer malgré les zones d'ombre de sa correspondance.

Le séjour de Léger à l'hôpital Saint-Joseph renvoie aux célèbres propos de Gabriel Chevallier :

« L'hôpital est devenu une terre promise. Il représente pour des millions d'hommes le suprême espoir, et ses misères et ses douleurs, et les navrants spectacles qu'il présente sont pourtant le plus grand bonheur qu'un soldat puisse entrevoir. »

En quête d'un « filon sérieux », Léger adopte immédiatement cette « habitude d'hôpital », un comportement selon lequel « il s'agit de ne pas être un actif » et dont l'objectif est de retarder le rétablissement physique. Après trois ans de front, cette veulerie est parfaitement légitime à ses yeux. Il ne semble d'ailleurs pas le seul à la pratiquer car il y a « là-dedans, note-t-il en septembre 1917, quelques piliers d'hôpitaux très curieux à suivre, de vrais renards difficiles à démasquer. C'est très amusant ». Toujours est-il que l'état de santé de Léger ne s'améliore pas et se dégrade même, à en juger par les détails qu'il donne à Poughon entre septembre et octobre 1917 : les « reins en compote », affaibli par une gastrite nerveuse et proche de la neurasthénie, Léger prétend avoir perdu 15 kg. Il lui est impossible d'être « [rebalancé] au Front dans cet état ».

L'objectif de Léger est bien d'obtenir une position définitive à l'intérieur. Mais il lui faut tout d'abord prolonger

son congé de convalescence qui touche à sa fin. La chose est acquise en octobre 1917 grâce à l'entremise d'une connaissance de Poughon, Olivier Jallu, avocat de formation et secrétaire de Justin Godart, l'inamovible sous-secrétaire d'État au service de la Santé⁵. Ensuite Léger intègre une annexe de l'hôpital italien à Paris à la tête duquel on trouve Félix Fournery, le beau-frère de Poughon. De là, Léger gagne l'Hôpital du Val de Grâce le 8 décembre 1917 où il semble disposer d'un traitement de faveur et d'une grande liberté de mouvement. Il y est « en pays de connaissance. Le médecin-chef et ses majors sont de mes relations et je pense qu'on va essayer de m'arracher à la guerre ». Il peut donc se consacrer entièrement à sa situation militaire, rencontrer régulièrement ses appuis et approcher quelques lieux décisionnels. Ainsi Léger prétend-il avoir ses entrées au sous-secrétariat du Service de Santé militaire par l'intermédiaire de Jallu qui lui donne quantité de « laissez-passer en blanc », ce qui en fait « un habitué du ministère ». En fait, Léger prépare activement son passage devant la Commission spéciale de réforme dans l'espoir d'être versé dans le service auxiliaire, ce « Purgatoire du Poilu », ou mieux, d'être réformé temporaire n° 1 - le « Ciel de la Réforme ». Or l'opération semble très délicate car les commissions spéciales de réforme redoublent de sévérité depuis l'arrivée de Clemenceau au pouvoir, comme le constate Léger lui-même. Dans une lettre du 31 décembre 1917, il se désespère :

« Toujours à l'hôpital d'où j'attends des directions intéressantes, mais, avec ce sacré Georges, c'est terrible ce qu'il faut être mal foutu pour sortir de ses griffes. Les commissions de réforme ou auxiliaire sont féroces. »

Début 1918, l'intransigeance de Clemenceau à l'égard des « embusqués » semble toujours de mise puisque Léger maugrée contre cet « excellent Georges le Tigre [à cause duquel] nous en sommes-là. Je ne suis sûr de rien du tout. C'est véritablement infernal ! » Léger entame néanmoins une « ronde des spécialistes » tout en mobilisant de nombreuses relations dans le monde médical. Il mentionne un examen à la Salpêtrière auprès du docteur Chatelin. Son but est d'influencer l'expertise médicale civile le proposant pour la réforme. Ce rapport médical sera ensuite examiné par les membres de la Commission spéciale de réforme. Quant à Poughon, il doit trouver des appuis militaires au sein ou autour de ladite commission. C'est sans nul doute la partie la plus délicate de son entreprise. Les questions dont il assaille Poughon dans sa dernière lettre de 1917, datée du 31 décembre, en sont une preuve éloquentes :

« Fournery a-t-il des relations côté Médecin militaire ? Si je suis présenté pour l'auxiliaire, peut-il prévenir un 4 ou 5 galons qui me présiderait ? Écris-lui toi-même à ce point de vue-là. Le médecin de l'hôpital italien le connaît très bien, les deux hôpitaux sont frères. Donc il serait prévenu du jour où je serais présenté. Écris-lui donc un mot très chaleureux à mon égard à ce point de vue-là. Il faut si peu quelque fois pour faire glisser une affaire. Demander cela à Jallu, c'est trop et je ne suis pas assez intime avec lui pour cela [...]. Le frère [de Fournery] n'a-t-il pas un moyen d'action au GQG ? Le général dont tu m'avais parlé a-t-il acointance au GQG (1^{er} bureau) ? »

La correspondance avec Poughon reprend au cours du premier semestre 1918, lorsque Léger se trouve à l'hôpital n° 40 de Villepinte (depuis le 14 mars 1918). Il s'agit d'un centre spécial de réforme chargé de préparer le passage des candidats devant la Commission de réforme. Léger n'est encore qu'au tout début de la procédure. On complète son dossier médical et administratif. On procède aussi à des examens. La partie est loin d'être gagnée puisque ces centres ont surtout vocation à remobiliser physiquement et psychologiquement leurs pensionnaires. Léger évoque la présence dans les couloirs de l'hôpital d'affiches invitant les mobilisés au rétablissement. Comment échapper à cette pression ?

« C'est devenu une telle complexité ces histoires de réforme que je me demande si j'arriverai jamais à m'en sortir. C'est formidable, ces obstacles et les ruses que l'on nous fourre dans les jambes. Ici où je suis, j'appelle cela le piège. Il s'agit de nous remonter en douce, de nous "doper" pour être encore utilisés au front s'il y a moyen ou éviter la pension au malade que l'on ne peut faire autrement que réformer. »

Cependant, Léger a bon espoir, car le professeur Sergent, médecin civil expert auprès des commissions de réforme, a l'intention de le proposer. Avis que le médecin-chef de Villepinte, le docteur Bigard, est prêt à confirmer. Persuadé que le diagnostic de Sergent saura faire autorité auprès de la Commission spéciale de réforme, Léger veut tout de même disposer d'un appui auprès de l'un de ses membres. Il demande donc à Poughon de « toucher le colonel présidant la commission » ou un « Médecin principal à 4 ou 5 galons ». En raison du départ de Godart du sous-secrétariat d'État au service de Santé en février 1918, Léger suggère à Poughon de sonder « Monsieur le nouveau sous-secrétaire de la Santé [Louis Mourier] », l'auteur, faut-il le rappeler, de la seconde loi contre les embusqués en 1917. Le 27 mai 1918, la 1^{re} Commission de réforme de la Seine prononce la réforme temporaire n° 1 de Fernand Léger, apparemment à partir du seul dossier médical établi par le docteur Sergent : « induration des deux sommets, pas de bacilles de Koch, état général médiocre », précise son registre matricule. Poughon ne semble pas avoir œuvré particulièrement dans cette affaire. Léger le sollicite cependant pour préparer sa contre-visite devant la Commission spéciale de réforme, prévue au mois d'août. Devant logiquement être inspecté par la Commission d'Argentan, Léger souhaite en fait être contre-visité par une Commission spéciale de réforme du département des Deux-Sèvres afin que Poughon puisse y exercer efficacement sa recommandation. Dans la dernière lettre de sa correspondance de guerre à Louis Poughon, Léger communique la composition précise de cette Commission en affirmant que Poughon est « bien placé pour connaître ce monde-là ». C'est finalement la Commission Spéciale de réforme d'Évreux qui renouveau par deux fois cette réforme temporaire, le 28 août et le 2 décembre 1918.

Ces indications permettent de mieux comprendre le succès de ses démarches : présent sur place, Léger a pu peser directement sur ses intermédiaires, mais aussi adapter quasiment instantanément sa stratégie aux informations qu'on lui communiquait ou aux contraintes qu'il rencontrait.

Les limites de la recommandation

Les correspondants de Barrès, à l'image d'une grande partie de la presse d'opinion ou d'information, n'ont eu de cesse durant les années de guerre de dénoncer la déplorable pratique du piston. À les en croire, le seul et unique viatique pour un embusquage à l'arrière, c'est la recommandation dont l'efficacité est proportionnelle au rang social ou politique des soutiens. Les tribulations de Léger montrent que tel n'est pas forcément le cas. Autant l'échec de sa première tentative d'embusquage en août 1914 se comprend, autant ses échecs ultérieurs, et notamment ses trois revers successifs aux portes du camouflage, peuvent surprendre. En effet, jamais la démarche ne fut tant préméditée, corrigée et affinée ; jamais les appuis ne furent plus nombreux et prestigieux. Entre les lignes de cette correspondance, il est toutefois possible de sonder les raisons de cet insuccès. Une recommandation donne en fait des résultats bien plus aléatoires qu'on ne croit. Le soldat solliciteur doit d'abord affronter de nombreuses difficultés matérielles et s'assurer ensuite de la coopération active de ses soutiens.

Les difficultés matérielles

« Écris ! Écris ! Écris ! [...] De grâce, tiens-moi au courant de tes démarches » ; « Ici, c'est extrêmement difficile à se renseigner. »

Ces propos, fréquents sous la plume de Léger, rappellent que ce sont d'abord des difficultés d'ordre matériel qui ont contrarié ses projets d'affectation. Il est en effet fort compliqué pour Léger de suivre, sur le front de l'Argonne, donc à distance respectable de Paris, la bonne marche de ses « affaires ». En fait, tout dépend de la rapidité d'acheminement du courrier, aléatoire en ces temps de guerre et surtout lors des offensives. C'est pourquoi Léger confie souvent ses lettres à des permissionnaires pour pallier les aléas de la correspondance et contourner sans doute le contrôle postal. En outre, il rédige fréquemment deux fois la même lettre pour être sûr qu'une au moins parvienne

à son destinataire. Compréhensible, cette précaution peut s'avérer contre-productive. Léger a-t-il seulement imaginé l'effet que pouvait produire auprès de son destinataire la réception de deux lettres identiques ? L'étonnement ou l'agacement ? En tout cas, à Paris, Jeanne Lohy, sa marraine, semble aussi recevoir les lettres en double et écrire à Louis Poughon, plus présent dans sa préfecture des Deux-Sèvres que dans la capitale. Reste que cet éloignement empêche Léger de suivre la bonne marche de son dossier d'affectation car, déclare-t-il, « dans ces affaires, le tout est de les suivre et d'insister et de trouver le joint et de ne pas le perdre de vue ». Léger a vraisemblablement compris la cause de son échec lorsqu'il affirme à Poughon, lors de sa première tentative d'affectation au camouflage : « Comme c'est dommage que nous n'ayons pas su le jour où le mot est parvenu à Guirand de Scevola. » C'est à ce moment précis qu'il fallait activer le « piston ».

En tout cas, l'indisponibilité du soldat de la zone des armées explique tout l'intérêt d'une permission. Toujours trop courte, elle offre néanmoins un temps précieux pour peser personnellement sur les intermédiaires, les appuis et peut-être les décideurs. Entre 1915 et 1917, Léger bénéficie de quatre permissions : la première du 19 au 26 août 1915, précède de peu, on l'a vu, sa demande d'affectation dans le camouflage. La deuxième intervient six mois plus tard, en février 1916. Les deux suivantes surviennent dans un délai assez rapproché, en août et décembre 1916. Cette périodicité élevée des permissions est sans doute un privilège de la classe territoriale à laquelle appartient Léger depuis octobre 1915. Les informations sont lacunaires quant à la durée précise de ces retours à l'arrière. Pour Léger, cette courte parenthèse à l'arrière paraît s'organiser comme un triptyque : d'abord « l'irrésistible désir⁶ » de vivre « en civil » à Paris ; ensuite reprendre contact avec « tout [son] monde artistique » ; enfin s'occuper de sa situation militaire. Peu à peu, ce sont ces deux derniers impératifs qui l'emportent et le poussent à rentabiliser au mieux ses permissions. Ainsi, à l'approche de sa deuxième permission, Léger demande à Louis Poughon de lui épargner des invitations superflues, d'autant qu'il doit passer une journée à Argentan pour visiter sa mère. À la veille de son troisième retour dans la capitale, en août 1916, il récrimine encore contre cette contrainte temporelle, surtout lorsque son énergie a été dépensée en vain :

« Tu penses ce que c'est que 7 jours ! Et comment je veux éviter des promenades ou des démarches inutiles. La dernière, je me suis encombré de démarches pour le camouflage qui n'ont pas abouti. »

Las de ces obstacles, Léger se résout pour la première fois à une démarche illégale en mai 1916 après deux ans de guerre : demander une permission agricole pour la passer à Paris et défendre son dossier d'affectation dans le camouflage. Sur ce point, on peut souligner la réactivité de Léger : les deux lettres qu'il adresse à Poughon à ce sujet datent du 26 mai et du 4 juin 1916, quelques semaines seulement après la mise en place officielle de ces permissions agricoles⁷. Les démarches sont plus simples et nécessitent des relations moins haut placées que dans le cas d'une affectation définitive au camouflage.

Là encore, deux demandes doivent être formulées. Une demande militaire de Léger à sa hiérarchie (de son capitaine de compagnie jusqu'à l'état-major du 1^{er} régiment du génie). Une autre, civile cette fois, qui émane du maire de sa commune certifiant la qualité d'agriculteur du soldat réclamé pour effectuer des travaux agricoles indispensables dans sa commune. Léger l'avoue sans détours à Poughon : « Étant inscrit comme métier "artiste-peintre" [cette démarche] crée une difficulté. » Le « piston » et la recommandation doivent permettre de surmonter cet inconvénient. La combinaison élaborée est la suivante. D'abord, la mère de Léger doit contacter le maire de Lisores, une petite commune rurale proche d'Argentan où les Léger ont une ferme. L'intervention maternelle est fort efficace puisque que le 4 juin, Léger certifie à Poughon que le maire de Lisores est prêt à faire la demande de rappel. Ensuite il ne lui reste plus qu'à convaincre sa hiérarchie militaire d'accepter et de signer sa permission agricole. Le brancardier Léger veut croire en la complaisance du capitaine de compagnie, son supérieur direct : « Mon capitaine certainement ne s'opposerait pas. Il mettrait avis favorable », déclare-t-il. En revanche, la signature du colonel du régiment, le « manitou » comme il le surnomme, est plus délicate à obtenir. Pour circonvenir le colonel, Léger prétend disposer d'un levier fort puissant et, avouons-le, fort surprenant : Georges Clemenceau. Léger évoque une fois son nom,

précisément de la manière suivante : « Clemenceau, lui, agirait sur le colonel du génie qui signe la permission. » Cette unique indication, en l'absence du prénom du rédacteur en chef de *L'homme enchaîné*, est sujette à caution. C'est Louis Dangel qui servirait d'intermédiaire auprès de Clemenceau. Enfin, pour parfaire l'opération et permettre à Léger de passer quinze jours en toute quiétude à Paris et non sur l'exploitation familiale, Poughon, attaché à la préfecture des Deux-Sèvres, doit intervenir auprès de la préfecture de l'Orne pour que les gendarmes ne viennent pas vérifier la présence de Léger à Lisores : « Il faut que tu arrêtes les gendarmes », lui écrit Léger le 4 juin 1916. Les démarches ont dû probablement commencer en juin 1916, mais on ne sait avec quel résultat. S'agit-il de la permission que Léger vient passer à Paris en août ?

La question des soutiens

Puisque la plupart du temps, Léger n'est pas à Paris pour réactiver directement son réseau social d'avant-guerre, le succès de ses projets d'affectation repose donc sur l'intéressé et l'activité de ses appuis. Or Léger ne tarde pas, peut-être sous le coup de la déception, à déplorer l'inefficacité de ses « pauvres moyens d'action », incapables d'infléchir les décisions des hommes de pouvoir. Muni de si faibles recommandations, Léger est bien conscient « qu'on ne manœuvre pas un monsieur comme Decori comme le premier venu » et qu'il est présomptueux « d'intéresser monsieur Scevola particulièrement à [son] humble personne ».

Privés de sources variées et croisées, il nous est difficile d'évaluer la nature et l'intensité des démarches accomplies par les soutiens de Léger. Sur Varèse, Léger est enthousiaste : « Ce Varèse est extraordinaire d'initiative et d'action. » Toutefois, ce dernier quitte la France pour New York en décembre 1915. Sur Astruc, chargé de le recommander directement auprès de Scevola ou de son épouse, l'appréciation est plus partagée : « Il rend ce gros bonhomme-là ; naturellement ses moyens sont assez courts et il n'y a pas à s'illusionner sur les résultats. » À propos de Louis Dangel, qui intervient dans l'affaire de la permission, Léger ne cache pas ses doutes dans sa lettre du 1^{er} août 1916 :

« Cette fois, je vais te demander très franchement d'écrire à Dangel et de lui demander s'il y a des possibilités dans son affaire agricole [Dangel propose aussi d'affecter Léger dans un atelier d'automobiles], des possibilités sérieuses. À toi il te le dira peut-être. À moi naturellement il ne le fera pas et je perdrai encore des heures très précieuses. [...] Je connais Dangel qui s'emballa souvent très sincèrement d'ailleurs sur des choses qu'il ne peut réaliser. »

Autre appui au sujet duquel Léger formule des réserves : André Dunoyer de Segonzac. Ce dernier a soufflé en effet le chaud et le froid sur l'opportunité d'un rappel dans le camouflage. C'est pourtant bien lui qui incite Léger à faire une seconde demande, début janvier 1916, en révélant qu'il est parmi les premiers sur les listes de rappel. Or, fin janvier, Dunoyer de Segonzac est devenu bien évasif. Léger ne comprend pas cette attitude : « Il n'a pu malgré mon insistance m'en donner davantage [des renseignements]. » La recommandation de Segonzac est-elle purement gratuite ? André Derain, à qui pareille mésaventure survient près d'un an après Léger, en doute dans une lettre à Vlamincq :

« Je reçois une lettre du Segonzac qui me dit de t'en faire part. Il propose de rentrer au camouflage, en faisant moi-même la demande au capitaine Guirand de Scevola, et en se recommandant de lui. Je crois que cette politique est tout intéressée. »

Ce que sous-entend Derain, c'est que Segonzac, peintre débutant et mineur avant la guerre, espérait augmenter son prestige artistique en s'attachant la reconnaissance d'artistes plus réputés. Il est probable aussi que Segonzac a présumé de son influence au sein du camouflage, ce qui expliquerait son soudain mutisme.

Mais il y a plus décevant encore pour Léger : ses proches ne semblent pas s'être employés de leur mieux. En premier lieu André Mare, son ami d'enfance, natif d'Argentan, avec lequel il a partagé ses premières émotions

artistiques en créant « l'école d'Argentan », Mare avec lequel il partagea en 1904 le même atelier près de la gare Montparnasse, rue Saint-Placide. En effet, c'est presque avec un sentiment de trahison que Léger considère l'attitude de son camarade. D'ailleurs, depuis le début du conflit, Léger ne cesse de le considérer comme un embusqué. En mai 1915, alors que Mare est affecté en tant qu'artilleur dans un fort de Paris, il déclare à son propos de Mare : « Lui à le bonheur d'être aux environs de Paris et (...) en est très heureux. Il voit sa femme et il va à Paris. » Lorsqu'il apprend le départ de Mare au front en juillet 1915 alors que lui le fréquente depuis septembre 1914, il écrit :

« C'est bien à son tour à ce canonnier fantaisiste qui gardait Paris depuis des mois et qui m'écrivait des lettres féroces où il décrit les modes et le charme des Parisiennes en temps de guerre ! Quel salaud ! »

En outre, Léger attendait beaucoup de l'entrée de Mare au camouflage en décembre 1915. Sa présence dans le service est une formidable aubaine. Mais Léger déchantait rapidement, persuadé que Mare « prend souvent dans sa vie les désirs pour des réalités ». D'ailleurs, le brancardier de l'Argonne comprend de moins en moins cette différence de destin avec un homme dont le parcours avant et au début de la guerre était en tout point semblable au sien. L'incompréhension se colore même de jalousie. Après l'échec de sa seconde tentative, Léger déclare :

« Mare, lui, a une situation, où c'est chic, pense donc, je reçois une lettre ces jours-ci, il est à la direction du camouflage sur le Front d'une des armées anglaises ! Félicitations du général en chef ! Hein ! Notre André ! »

En octobre 1916, les deux amis sont tout simplement fâchés.

L'autre déception vient de Louis Poughon lui-même. Léger en est persuadé, la fonction administrative de Poughon peut lui permettre d'exaucer tous ses vœux de mutations : « Tu es mieux placé que n'importe qui pour m'aider efficacement », lui écrit-il en septembre 1914. Alors que Poughon est à la préfecture des Deux-Sèvres depuis décembre 1914, Léger insiste de nouveau :

« C'est peu de choses pour toi, et pour moi c'est beaucoup. [...] Ça ne doit pas être difficile pour toi et je crois ne pas te demander trop ni t'engager d'une manière gênante. »

En fait, il ne reste qu'à motiver Poughon afin qu'il fasse « pour le mieux » ou qu'il donne le « coup d'épaule » ou « le petit coup du petit doigt au moment voulu. »

Force est de constater en effet que Léger n'a pas ménagé ses exhortations auprès de son ami, dans le cadre d'une véritable stratégie discursive de la persuasion. En premier lieu, Léger fait fréquemment appel aux liens d'amitié qui l'unissent à Poughon au moyen de formules récurrentes (« pense un peu à ton vieil ami », etc.) ou en évoquant certains souvenirs d'enfance. En second lieu, pour renforcer les démarches de Poughon, Léger cherche aussi à l'émouvoir et à l'impressionner. Il n'est pas avare de détails sur les horreurs du combat, sur les multiples « petits assassinats » de ce conflit de masse que sa fonction de brancardier lui permet d'appréhender de temps à autre. Il ne lui épargne même pas les anecdotes triviales, multipliant les leçons de choses sur la guerre des tranchées, par exemple « faire ses besoins » en pleine nuit. Des récits sans doute destinés à concrétiser le contraste entre les deux amis épistoliers. Dès lors, « placé en amateur dans toute cette histoire », « veinard » ou encore « heureux homme qui ne connaît pas [son] bonheur », Poughon ne peut que se préoccuper du sort de son ami d'enfance mobilisé sur le front et en accepter les légitimes sollicitations. Poughon, un embusqué ? Ce sous-entendu survient à quelques rares moments de l'échange épistolaire, comme dans cette lettre d'avril 1915 :

« Mais, mon vieux, tu ne connais pas ton bonheur [...] Le sais-tu toi ? Non, tu ne peux pas savoir cela, tu n'as pas fait la guerre. Toi, tu vas rester un homme "d'avant la guerre" et ce sera ta punition, Louis, mon vieil ami [...] Je suis tout de même encore assez jeune, assez vivant pour être, moi aussi, si Dieu de ma mère me le permet, pour être, tu entends, pour être de la grande génération d'après la guerre ! »

On imagine bien l'efficacité attendue de cette discrète entreprise de culpabilisation. Toutefois, abuser de ce seul procédé auprès de Poughon pouvait avoir des effets inverses à ceux recherchés. Plus souvent la dialectique de Léger consiste à dédramatiser ou banaliser la nature des services qu'il demande à son ami. À l'en croire, ce dernier peut intervenir sans scrupule, car l'embusquage est devenu une pratique générale :

« Pense qu'il va y avoir bientôt un an que je suis là. C'est pas mal et une campagne comme celle-là compte plus que double. Toi, tu ne risques rien à agir. Pour toi la guerre est faite, alors, mon vieux Poughon, pense un peu à moi. Dis-toi bien que l'embusquage est partout et souvent beaucoup moins légitime que celui pour lequel tu as à t'occuper. »

Ultime procédé rhétorique pour Léger, la supplication : « Dis-toi qu'il faut que tu le fasses, mon gars Louis, et ça ira. Sois persévérant et tenace. Je suis dans la boue jusqu'au ventre et je te tends la main ! Tire fort et ça va venir », écrit-il en octobre 1915.

Malgré tous ces encouragements, l'appui de Poughon s'avère inefficace pour une affectation dans le camouflage. Léger met souvent en cause l'excès de probité et le légalisme de son ami. De surcroît, ce dernier, fort affairé dans sa préfecture des Deux-Sèvres, n'est pas plus souvent à Paris que Léger. Le scepticisme de Léger sur l'habileté et la détermination de Poughon à manier le « piston » date du milieu de l'année 1915. Dans un courrier qu'il adresse à Mare le 22 juillet 1915, Léger livre en effet cette confiance : « J'ai écrit à Poughon s'il n'y avait pas moyen de me sortir de là. Je suis persuadé qu'il ne s'en occupera pas. » Et lorsqu'en janvier 1916 Léger définit l'intermédiaire idéal pour une affectation dans le camouflage, on sent bien qu'il ne songe pas vraiment à Poughon : « Ces affaires-là, mon vieux, ne peuvent réussir qu'à condition que quelqu'un de placé s'occupe très attentivement et tienne toujours l'affaire en main. » En fait, il y a tout lieu de croire que Léger surestime l'influence de son ami, modeste fonctionnaire de l'administration préfectorale. Il est fort probable que le versement de Poughon (exempté au début du conflit) dans le service auxiliaire, en décembre 1914, a conforté Léger dans cette certitude. Échapper au service armé à l'issue d'un examen devant une commission spéciale de réforme, n'est-ce pas la preuve de l'efficacité des appuis dont il est censé bénéficier ? À l'inverse, Léger semble sous-estimer les cloisonnements administratifs et politiques qui sont autant d'obstacles à l'action et au « piston » de son ami. Il faut dire aussi que Léger le sollicite à tout propos, exigeant parfois de lui une implication très poussée, notamment auprès de ses supérieurs hiérarchiques. Dans l'affaire de la permission agricole, Léger impose à Poughon rien moins qu'une compromission risquée (neutraliser les gendarmes de l'Orne). Toujours est-il que leur correspondance est de plus en plus consacrée à ces problèmes d'affectation, rythmée en quelque sorte par les espoirs et les déceptions de Léger : sur les 50 lettres qu'il lui adresse au cours de la guerre, 13 d'entre elles seulement ne contiennent aucune mention à une démarche d'affectation. Poughon tarde souvent à répondre. Peu à peu, cette correspondance laisse place à une sorte de désenchantement. Léger en est lui-même conscient qui déclare le 1^{er} août 1916 :

« Je ne sais plus où nous en sommes de notre correspondance ! Elle devient très irrégulière. Elle n'est plus qu'intéressée, je crois bien, depuis pas mal de temps. »

Dans cette conjuration des petites défections, seul un personnage trouve grâce aux yeux de Léger : il s'agit de Jeanne Lohy, sa marraine de guerre et future épouse, un soutien affectif de première valeur, mais aussi un relais d'une grande utilité pour la reprise des activités professionnelles de Léger. En dépit de ces déceptions, Poughon reste bien jusqu'en 1918 la principale cheville ouvrière de ses projets d'affectation. Léger ne cesse d'ailleurs de le lui répéter : « Je n'ai personne d'autre pour le faire » ; « Je n'ai pas à attendre d'autres que toi. » Involontairement, Léger pointe peut-être l'une des véritables raisons de ses nombreux échecs : ses difficultés d'insertion dans la société des artistes et dans le Paris mondain d'avant-guerre. Lui qui avait été refusé à l'entrée de l'École des Beaux-Arts, lui qui avait encore son atelier rive gauche alors que le centre de gravité artistique de la capitale était rive droite, appartenait en surcroît au cubisme, une avant-garde critiquée et minoritaire, encore qu'on ne puisse le réduire totalement à cette dernière « école ». On le découvre réellement au Salon des Indépendants de 1910 où il doit souffrir la critique de

Louis Vauxcelles qui le qualifie de « tubiste » comme le relate P. Assouline. Cette tardive découverte du talent et de l'originalité de l'artiste normand s'observe d'ailleurs dans les *Chroniques d'art* de Guillaume Apollinaire qui jusqu'en 1912 se méprend encore sur son prénom en l'appelant Firmin. La reconnaissance officielle et la sécurité matérielle, Léger ne les obtient véritablement qu'en octobre 1913 en signant un contrat d'exclusivité avec le marchand de tableaux de la rue Vignon, Daniel-Henri Kahnweiler⁸. Sans doute cette association commerciale et artistique avec un ressortissant de la puissance ennemie (exilé à Berne depuis août 1914) ajoute-t-elle à l'ostracisme dont il est l'objet de la part de ses confrères et des autorités militaires durant la Grande Guerre. Privé du « bon » réseau social, Léger en est donc réduit à mobiliser ses relations d'Argentan éparpillées par la mobilisation ou à solliciter le réseau social de Louis Poughon.

Les raisons d'une posture

Comment expliquer chez Fernand Léger cette volonté obstinée de rejoindre l'arrière ? Comme de nombreux mobilisés de la zone des armées ou du front, sa lassitude est proportionnelle à la durée d'un conflit qui défie toutes les prévisions. Ces mois de front qui s'égrainent, son service de sapeur ou de brancardier le convainquent finalement qu'il s'est acquitté de son devoir et qu'il mérite de revenir à l'intérieur. Cette valorisation du devoir accompli revient souvent dans ses lettres, comme celle du 30 mai 1915 où il déclare à son ami : « Je t'assure que ça serait bien mon tour de me reposer. Beaucoup n'en ont pas autant que moi à leur actif. » À ces mobiles classiques, s'ajoutent d'autres raisons plus déterminantes.

La guerre, une cassure morale et esthétique

Avant d'être évacué sur Paris en août 1917, Fernand Léger n'a fréquenté principalement que trois secteurs du front : l'Argonne de septembre 1914 à octobre 1916 (à Neufour-en-Argonne et à Maison-Forestière, respectivement à 30 et 10 km de Verdun) ; Verdun d'octobre à décembre 1916 ; enfin la Champagne de décembre 1916 à août 1917. Tout au long de ces trois années de guerre, ses occupations au sein du 1^{er} régiment du Génie sont fort variées : sapeur évidemment (coupe des arbres, creusement de tranchées, d'abris et de sapes), mais aussi brancardier, secrétaire, aide-cuisinier, escorte de prisonniers. Toutes ces fonctions ainsi que son appartenance à l'armée territoriale (à partir d'octobre 1915) rappellent que Léger n'eut la plupart du temps qu'une prise de contact indirecte avec la guerre. D'autant plus qu'il connaît aussi de longues périodes d'inactivité dans son cantonnement. Une lettre d'octobre 1914, alors que Léger servait comme brancardier, résume en fait ce que fut l'expérience de guerre et du front du peintre :

« Quoique risquant le minimum de danger [...], nous assistons à tout l'horrible de la situation par le fait que nous sommes souvent appelés à travailler sur des terrains où la bataille a donné. Nous sommes les spectateurs de ce formidable drame ».

À Verdun, Léger participe avec « ses modestes moyens » à la reprise de Douaumont en octobre 1916 : il assiste au tir cadencé de l'artillerie lourde dans les faubourgs de la ville. La guerre de Léger, c'est donc avant tout le spectacle différé et non l'expérience directe de l'horreur. Par sa position, il ne peut en effet échapper à la vision des soldats commotionnés, des masques mortuaires grimaçants, des corps mutilés ni même au « goût du sang ». Alors brancardier, il écrit en janvier 1915 :

« Je crois que j'aurai toujours le goût âcre et fade du sang tiède. J'en étais plein. J'en ai porté un [un blessé] sur mon dos que je croyais légèrement atteint. Il est mort sur mon dos. Le sang me coulait dans le cou, le long du bras. J'en ai encore dans les ongles. »

Toutefois, il lui arrive occasionnellement d'éprouver physiquement et directement la peur du danger : parfois présent en premières lignes, il a subi quelques marmitages ; le souffle des obus l'a déjà fait tomber à plusieurs reprises ; il a même été marqué dans sa chair par une balle de shrapnel en juillet 1915.

Ses sensations de guerre ont-elles été suffisamment traumatisantes pour déterminer à elles seules le sapeur Léger à vouloir quitter le front ? Sans doute, même si Léger n'est pas toujours très précis sur ce point comme en témoigne cette démonstration de cafard auprès de son ami Poughon :

« Je te jure que le jour où on me dira : c'est fini, va t'en. Je ne me ferai pas prier. Non que j'ai extrêmement souffert de la guerre. [...] Je trouve franchement que j'en ai assez vu, je crois, comme cela. »

Toujours est-il que le poids des mois qui passent ternit considérablement son moral et le conduit à répéter la même antienne : « C'est tout de même long », écrit-il en février 1915 ; « C'est long ! Ah ! Dieu que c'est long ! [...] Ça devient irrespirable », se lamente-t-il en mai 1915 ; « Il ne s'agit plus ici d'un quart d'heure, mais de mois avec une durée impossible à supposer », en mai 1916.

Pour bien comprendre l'attitude de Léger, il faut probablement davantage chercher en direction de la représentation morale et esthétique du conflit construite par son expérience du front. Or, celle-ci est ambivalente.

L'impression qui domine longtemps à la lecture de ses lettres est bien l'abrutissement ou « l'engourdissement » dans lequel cette guerre brutale jette le sapeur Léger qui craint moins pour son intégrité physique que son intégrité morale et artistique. Philippe Dagen a bien montré les difficultés des peintres engagés dans le conflit à relever le défi de la représentation picturale d'un conflit inédit par sa modernité et sa violence. Dans le cas de Fernand Léger, la guerre semble dans un premier temps tarir son inspiration. Léger ne reprend crayons et pinceaux qu'en septembre 1915. Il le dit bien à son ami dans une lettre d'avril 1915 : « Cette tragédie a cassé en deux » sa vie et son œuvre. Cassure d'abord morale : l'artiste n'est pas long en effet à observer l'anomie provoquée par cette guerre qui « est certainement la plus cruelle, la plus terrible, surtout au moral, qu'il n'y ait jamais eu ». Une guerre de tranchées où la mort est quotidienne, une guerre où l'on doit parfois entendre l'agonie d'un homme appelant au beau milieu du *no man's land*, mère, femme et enfant pendant vingt minutes ; une guerre où l'on vole les cadavres sans que lui-même s'en offusque ; une guerre où l'on exécute froidement un prisonnier allemand. Léger est convaincu qu'il ne sortira pas indemne de cette « brutalisation » de son environnement : « J'en reviendrai avec des idées bizarres », prophétise-t-il en octobre 1914, après quelques semaines de présence au front. Voudrait-il appréhender par le dessin ou la peinture son expérience, il n'y parvient pas, car au front son existence est « presque inanalysable ». En définitive Léger se sent contraint au silence et reprend avec peine ses crayons qu'en septembre 1915 :

« Comme je m'ennuie tout seul dans ce monde ratatiné et avec personne à qui causer des choses de la vie ! 14 mois là-dedans, c'est tout de même trop long, mon vieux, et toute la nouveauté en est disparue. Ce sont des mêmes gestes aux mêmes endroits, c'est une mécanisation, dont toute émotion est exclue et cela sans voir la fin, sans voir la moindre lumière prometteuse. »

On remarque au passage l'allusion à la déréliction de l'artiste peu préparé à l'esprit - certains diront la médiocrité intellectuelle - de la vie des tranchées. Il n'est pas le seul, car Roger Martin du Gard en souffre également dans des circonstances quasiment identiques. Écrivant à Man Ray en mars 1915, Roger Martin du Gard, mobilisé dans un convoi de ravitaillement automobile, écrit en effet : « Tu me rends service en m'écrivant ainsi, car je vis dans un milieu aussi peu spéculatif que possible. » Certes, en de rares circonstances, Léger reconnaît que l'expérience de guerre et le sentiment du danger peuvent procurer des sensations salutaires ou exceptionnelles. Dans sa lettre du 8 novembre 1914, il avoue par exemple :

« On n'a jamais de ces contrastes dans l'autre vie. C'est vraiment là qu'agissent les plus grands contrastes et par conséquent la vie la plus intensive. »

Il reste qu'ainsi impliqué dans une guerre « tout à fait grise et incolore et toujours la même et sans nouveauté », Léger n'est pas, on en convient, dans les meilleures dispositions psychologiques et matérielles pour laisser libre cours à son énergie créatrice. Les sources de la création sont à l'arrière.

On observe pourtant un renversement – momentané - de cette représentation du conflit provoqué par ses deux mois de présence à Verdun. Le spectacle de la bataille entraîne chez lui une véritable révélation esthétique au point que ses problèmes d'affectation, la matière principale de sa correspondance avec Poughon, sont réduits au rang de considérations annexes. Le détail vaut d'être noté et il est, à lui seul, un indice de cette fascination exercée par le spectacle de la bataille : sur les cinq lettres qu'il envoie de Verdun, seule la première du 25 octobre 1916 aborde un vœu de mutation, comme si Léger était magnétisé par le cœur de la guerre qu'il pénètre. Ces cinq lettres ne permettent pas de connaître avec précision les positions successives qu'il occupe. Néanmoins, lui qui a tout de même deux années de front semble toujours aller de découverte en découverte, de sidération en sidération. Le tir cadencé de l'artillerie lourde le propulse dans « la griserie du bruit ». Il peut dire alors :

« Cette journée pour moi est une des plus fortes émotions de cette guerre. Je suis content de te l'envoyer. J'en sors. J'en ai encore plein la tête. »

Son excursion matinale à Fleury (Lieu-dit repris 16 fois entre le 2 juin et le 17 juillet 1916), le lendemain de l'attaque qui a permis de reprendre plusieurs lignes aux Allemands, lui fait franchir un nouveau seuil dans la stupéfaction : devant lui le spectacle silencieux des « débris humains », des bottes avec leurs restes de jambes, des « têtes d'homme momifiées émergeant de la boue ». Ce « chaos absolu », ce « spectacle vraiment fantastique » lui procure des sensations paradoxales : l'envie de « goûter la vie intensément » succède à « l'angoisse morale ». Léger le dit, il est « pris des pieds à la tête » et « redressé » par l'intensité et la nouveauté de cette expérience. Au point d'y trouver une nouvelle source d'inspiration. Dès les premiers jours dans ce secteur, ces « choses neuves à observer ici et à creuser » lui donnent la force de faire quelques « dessins curieux ». Peu à peu une frénésie créatrice le saisit au point qu'il projette d'organiser une exposition de ses dessins du front. Plus qu'une refondation esthétique, Verdun valide les choix picturaux du cubisme comme il l'affirme dans une lettre de novembre 1916 :

« Moi j'ai passé mes six jours de repos à produire des dessins de Verdun. J'adore Verdun. [...] Cette vieille ville toute en ruine avec son calme impressionnant. [...] Il y a dans ce Verdun des sujets tout à fait inattendus et bien faits pour réjouir mon âme de cubiste. Par exemple, tu trouves un arbre avec une chaise perchée dessus. Les gens dits sensés te traiteront de fou si tu leur présentes un tableau composé de cette façon. Pourtant, il n'y a qu'à copier. Verdun autorise toutes les fantaisies picturales. [...] Verdun académie du cubisme. »

Loïn du patriotisme de guerre

« Ce que tu me dis, je l'ai observé : l'enthousiasme est général. J'ai vu toute l'artillerie lourde partir de Versailles. Les canons couverts de fleurs, les gars garnis de bouquets et sur un caisson un pointeur, Ténor professionnel, chanter la *Marseillaise* d'une voix admirable. Il faut avoir vu cela. Paris, d'ailleurs, a été splendide pendant la mobilisation. J'ai vu de sales gueules de voyous transfigurées par l'émotion et gueulant le chant du départ, les bourgeois dans les cafés dont tous les orchestres jouaient la *Marseillaise*, écoutaient debout tête nue, et reprenaient le refrain très gravement. »

Voilà une description somme toute fort classique de l'atmosphère électrique et grave des premières heures de la mobilisation où le patriotisme apparaît comme le moteur et le vecteur de la résolution générale. Néanmoins, on a le sentiment que Léger est plus spectateur de la scène qu'acteur. C'est d'ailleurs l'unique allusion au patriotisme que l'on trouve dans ses cinquante lettres. Nombreux sont les indices qui révèlent la faiblesse du patriotisme de guerre chez Fernand Léger : la précocité de son projet d'embusquage qui se manifeste dès les premiers jours d'août 1914 ; l'absence de propos haineux ou même désobligeants à l'égard de l'ennemi (il utilise le substantif ou l'adjectif

« boche » mais sans malveillance particulière). En outre, on ne relève pas la moindre mention d'un événement stratégique qui pourrait hâter la fin des opérations militaires, encore moins une tentative de justification du conflit au demeurant jamais décrit comme une guerre de civilisation. Déroutante dans ses méthodes, cette guerre lui semble aussi étrangère dans ses fins.

Comment expliquer la fragilité du patriotisme de Fernand Léger ? On peut interroger ses relations avec l'institution militaire avant la guerre. Fernand Léger, fils unique d'une veuve, a en effet été dispensé du service actif de trois ans tel qu'il était prescrit par la loi de mobilisation du 15 juillet 1889. Toutefois cette dispense n'est pas intégrale : il est tout de même incorporé en novembre 1902 au 1^{er} régiment du Génie de Versailles, mais pour onze mois à peine : il s'agit en fait d'un « dispensé » en sa qualité de « fils unique de veuve » comme l'indique son registre matricule. Il en sort avec « un certificat de bonne conduite » et se plie en 1909 et 1911 à l'obligation des deux périodes manœuvres. Si l'on ne connaît pas précisément la réalité de son expérience de la caserne, une chose est sûre en tout cas : Léger a été soumis moins longuement que ses concitoyens au processus d'inculcation et d'intériorisation du devoir et aux contraintes de la vie en groupe. Des années qui précèdent la guerre, on peut extraire une autre donnée, plus déterminante encore, pour comprendre cette indifférence de Léger au patriotisme de guerre de 1914-1918 : appartenant à une avant-garde artistique, il évoluait dans un milieu très cosmopolite, côtoyant - certes, de loin - de nombreux artistes français (André Derain, Maurice Vlaminck, Georges Braque pour les plus célèbres) mais également étrangers (Pablo Picasso, Juan Gris.) Le débat artistique entre le cubisme français, le vorticisme britannique, le futurisme italien ou l'expressionnisme allemand, ignore alors les frontières et les clivages diplomatiques. Le marché de la peinture d'avant-garde s'internationalise plus que toute autre activité intellectuelle ou artistique. Preuve de cette absence de cloisonnement, la réussite à Paris du marchand de tableaux Daniel-Henri Kahnweiler, de nationalité allemande, avec lequel Léger est lié par contrat depuis 1913. Il faut signaler aussi que Léger est peut-être d'autant moins prédisposé à verser dans le patriotisme guerrier que le cubisme a été victime au début des années 1910 d'une attaque aussi systématique qu'injuste de la part de la critique qui le ravalait en effet à un « art boche ».

Médiocrement intégré dans la nation en guerre, Léger éprouve également de sérieuses difficultés à s'incorporer durablement à son « groupe primaire », à savoir « l'escouade, la petite famille de dix bonhommes qui est l'armature de toute la machine ». Non qu'il ne perçoive pas le rôle essentiel de cet « esprit de sociabilité », mais à l'évidence Léger s'en sent exclu. Il dit bien connaître les « dix types » de son escouade, mais seulement deux ou trois noms propres, si l'on excepte évidemment toutes les connaissances d'Argentan qu'il a en commun avec Louis Poughon, apparaissent au début de sa correspondance tels Chouya le Marocain et Rougier le carrier. Du reste, les membres de l'escouade le lui rendent bien : « Ils ont très peu d'estime pour moi, je suis inutile, je ne suis pas dans le rail », constate-t-il en octobre 1914. Malhabile dans les travaux de tranchées, Léger est un fardeau pour l'escouade. Il déclare d'ailleurs : « Je n'ose me mêler de rien. » Et il y a fort à parier que le régime de semi-faveur qu'il obtient rapidement au front, en étant tour à tour infirmier, secrétaire du major, et pas seulement sapeur, ait creusé un peu plus le fossé.

Au surplus, cette inadaptation du peintre à la vie des tranchées n'est pas seulement d'ordre manuel ou physique mais repose plus profondément sur un clivage social. La vie des tranchées ne réalise en l'occurrence aucun brassage, car le cercle des affinités électives de Fernand Léger obéit à un critère social : bien incapable de trouver compagnie parmi des hommes qui « voient beaucoup plus simple que [lui] », il forme un « trio » amical et social avec son major protecteur, le docteur Brousseau, et le caporal Bienvenu-Martin, fils du ministre du Travail. Il les initie à la peinture cubiste, une spécialité qui le distingue du commun des soldats du front et qui lui vaut parfois des entrevues directes avec les gradés les plus élevés de son unité. Il n'en reste pas moins que c'est dans ce déracinement et cet isolement social que Léger trouve l'un des principaux arguments à son retour à l'arrière. Il appartient à une élite qu'il faut préserver :

« Tous les types à relations ont réussi à peu près, après un certain temps au front, à se "caser". Le principe

“sauvez l’argenterie” est toujours en honneur. Je crois faire un peu partie de cette catégorie de luxe et quand je vois les embusquages de jeunes nullités comme l’on en voit, n’aie aucun scrupule ni retenue. »

Alors que ce sentiment d’incompréhension et de décalage vis-à-vis de la troupe est réel, Léger n’en éprouve pas moins une admiration et une curiosité profondes pour les fantassins auxquels il ne peut pas et ne pourra jamais ressembler. Lorsqu’il visite le secteur de Fleury en octobre 1916, c’est autant l’attitude des fantassins que la désolation du lieu qui l’étonnent :

« Eh ! Bien, mon vieux, dans tout cela, dans ce mélange de viande pourrie et de boue, des fantassins commençaient un peu au-dessus à creuser de nouvelles tranchées ! Ils recommençaient. Ce recommencement au même endroit par ces hommes-là, tu ne trouves pas cela formidable ! Eux, ils ne trouvent pas, eux. Ils faisaient leur boulot tranquillement. Il y en avait un qui sifflait. »

Notons seulement que l’étonnement de Léger qui culmine au moment de Verdun, est sous-tendu par une interrogation majeure, obsédante :

« Ce que je voudrais, c’est pouvoir débrouiller les ressorts qui maintiennent tous ces hommes dans un métier dont ils ont par-dessus la tête. Si tu entendais tous ces boniments que l’on entend en passant dans une tranchée de fantassins. Les officiers mêmes n’y font plus attention. Ils savent qu’ils marchent quand même. Mais pourquoi marchent-ils ? C’est bougrement compliqué. Je veux espérer pour eux qu’il y a là-dessous une conscience très obscure, quelque chose d’instinctif, pas réfléchi du tout, qui les fait rester là et obéir par devoir. Je pense qu’il y a de cela, qu’il n’y a pas que la crainte. La crainte n’est pas suffisante. Il y a aussi de l’amour-propre, beaucoup. Et puis finalement, c’est des “Prussiens” qu’ils ont devant eux. Ces Prussiens de toute l’histoire de France. Il y a sûrement cela, autrement c’est inexplicable. »

Cette admiration ne va pas jusqu’à susciter chez Léger un quelconque « courage par imitation », mais renforce, tout au contraire, sa conviction que sa place est à bien à l’arrière. Du contact plus ou moins régulier avec ces étonnants combattants des tranchées, Léger tire un double enseignement. D’abord, une leçon de vie : « Il faut un cataclysme comme celui-là pour juger pleinement les valeurs, la valeur “homme” est prodigieuse. » Ensuite, une découverte sur lui-même. Ce peintre prend conscience qu’il n’est « nullement un homme d’action » et que ni son amour-propre, ni son patriotisme ne sont les mêmes que ceux des fantassins : cette guerre inédite par sa violence « demande au soldat moderne des qualités héroïques, le mot n’est pas trop fort, qui ne sont pas à la portée de tous ». En tout cas pas à la sienne.

La spirale des affaires

Au sentiment du devoir accompli, à la déréliction, au déficit d’intégration dans son unité, s’ajoute, aux yeux de Léger, une motivation puissante pour céder à la tentation d’un retour à l’arrière : la reprise des affaires. Et ne croyons pas qu’en désirant entrer dans une section du camouflage, Léger veuille seulement se mettre, comme bon nombre de ses confrères, « au service de la nation » selon l’expression de C. Prochasson et A. Rasmussen. Cette place de camoufleur, non dénuée de risques, est convoitée dans la mesure où elle sollicite non seulement ces véritables aptitudes de peintre, mais lui donne en même temps une grande mobilité pour rencontrer à Paris des clients potentiels. Car Paris est bien resté un grand centre artistique. L’année 1916 a le même niveau d’activité artistique que 1914, et 1917 est une année exceptionnelle qui voit rouvrir les galeries et le Salon d’Automne.

Être ainsi tenu à l’écart de la capitale est un double handicap pour Léger. Premièrement, il est coupé d’un milieu artistique stimulant et privé des sources d’inspiration et des conditions matérielles nécessaires à la pratique de son art. Le peintre André Derain, qui reste jusqu’à la fin du conflit dans la zone des armées, est en proie à la même anxiété. En mars 1915, il écrit à Vlaminck : « Cette bon Dieu de peinture, j’y pense tout le temps. Il y a beaucoup à faire, plus que jamais. ». Trois ans plus tard, en décembre 1917, le ton est le même : « Je n’ai presque rien à faire, ce

qui m'enrage car j'aurais tant de travail à Paris. ». Deuxièmement, Fernand Léger risque d'être marginalisé sur un marché de la peinture qu'il avait eu grand-peine à occuper après plusieurs années d'anonymat. La guerre a créé de grandes différences de destin entre les jeunes peintres d'avant-guerre : plusieurs sont exemptés par leur nationalité (Picasso, Gris), alors que certains se sont eux-mêmes exemptés en désertant (Robert Delaunay, Francis Picabia). D'autres parviennent à concilier mobilisation, création et production. Contre ces derniers, la frustration de Léger ne cesse de grandir. Les difficultés d'affectation au camouflage le font récriminer contre ceux qui y sont déjà entrés : André Mare, mais surtout Albert Gleizes, peu apprécié de Léger⁹.

En janvier 1916, le ton est envieux et acrimonieux face à cette compétition déloyale :

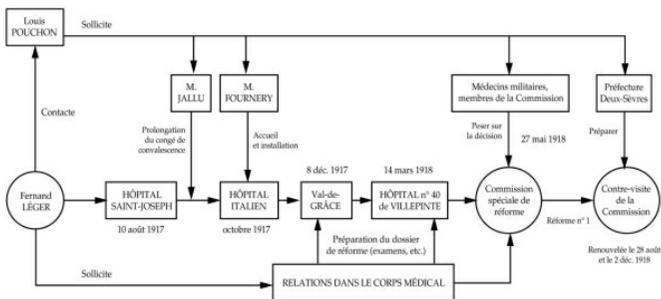
« J'ai pleinement conscience du magnifique temps que je perds, que je ne rattraperai jamais. [...] Et je sais que derrière moi la vie artistique, toute ma vie artistique reprend. Ils se sont tous débrouillés. Tous, ils ont eu le doigt qu'il fallait pour pousser la machine au moment voulu. Tous, je te dis. On peint, on travaille, on vend à Paris plus qu'avant la guerre. [...] Tout marche, mon vieux, tout, même les industries d'extra-luxe comme la mienne. Et tu crois que ce n'est pas pénible d'assister à tout cela d'ici quand on vaut ces quatre sous, et que tant de jeunes, Cognacq et autres, font la loi derrière nous. Mais dans notre sacré pays, il n'y aura jamais, il n'y a jamais eu de place ni de compréhension pour ceux qui sont hors la marge, hors le goût commun et catalogués. »

Éloigné géographiquement, Léger a perdu un relais et un soutien de marque en la personne de Daniel-Henri Kahnweiler, exilé en Suisse. Pis, le contrat d'exclusivité signé avec ce dernier en octobre 1913, court jusqu'en octobre 1916. Il ne peut donc vendre aucune des œuvres de sa – maigre – production pendant cette période¹⁰ (sans compter ses nombreuses toiles du stock Kahnweiler, séquestré dès les premiers mois du conflit au titre de biens ennemis). On comprend mieux en tout cas les efforts déployés par Léger lorsqu'il est en permission à Paris pour renouer les contacts avec le monde artistique. Dans l'immédiat, c'est Jeanne Lohy qui gère sur place ses affaires, vendant quelques tableaux d'avant 1913 à des collectionneurs suédois. Après octobre 1916 - la fin de son contrat -, sa situation s'améliore : Fernand Léger travaille pour Diaghilev, un « gros collectionneur ». Surtout son hospitalisation à Paris en août 1917 lui permet de prendre directement en main ses affaires. Il trouve un nouveau marchand de tableaux en la personne de Léonce Rosenberg qui appartient à une grande famille de marchands de tableaux parisiens : « une belle affaire et, cette fois, un Français » se rassure-t-il. En novembre-décembre 1917, Paul Rosenberg lui achète une toile, *La partie de cartes*. Tous deux s'accordent sur la signature d'un contrat qui lui garantirait des revenus annuels de 20 à 25 000 francs, tout en gardant la main sur des toiles de grand format. Une promesse d'insertion dans la société des artistes et en même temps de sécurité matérielle et professionnelle. Au-delà, c'est une véritable boulimie d'affaires qui saisit Léger dès son évacuation à Paris : il rencontre un responsable du *Printemps* afin de commercialiser des poupées fabriquées par Marie Vassilieff. En juin 1918, une fois réformé n° 1, ses sollicitations concernent moins ses affaires militaires que professionnelles. Il contacte Louis Dangel dans le but d'intéresser le monde industriel à ses tableaux, caressant en cela le rêve de bien des peintres de ce début de siècle : pouvoir « agir sans les marchands » et « me faire des amateurs à moi ».

Quelques données sur les soldats sélectionnés

	LES CITOYENS			LES SOLDATS
	Date de naissance	Profession	Situation familiale	Affectations successives
Robert HERTZ	1881 33 ans en 1914	Universitaire, ethnologue	Marié, un enfant (1909)	Fantassin au 44 ^e RTI (août 1914-octobre 1914) Fantassin au 330 ^e RI (octobre 1914-avril 1915)
Lucien LABY	1892 22 ans en 1914	Étudiant en médecine	Célibataire	Brancardier divisionnaire, 56 ^e DI (août 1914-juillet 1915) Médecin de bataillon au 294 ^e RI (juillet 1915-octobre 1917) Affecté à une ambulance chirurgicale de Belfort (octobre 1917-mai 1918) Anesthésiste à l'hôpital de Belfort ; malade et en convalescence (mai -novembre 1918)
Fernand LÉGER	1881 33 ans en 1914	Artiste peintre	Célibataire	Sapeur à la 5/4 C ^{ie} du 1 ^{er} régiment du Génie (octobre 1914-août 1917) Convalescence (août 1917-juin 1918) Réforme n°1 (27 mai 1918)
Raymond STERN	1877 37 ans en 1914	Ingénieur automobile	Marié, un enfant (1908)	Chef d'un convoi RVF du 16 ^e Corps d'Armée (août 1914-nov. 1915) Chef du Service Automobile du 20 ^e Corps d'Armée (nov. 1915-nov. 1917) Attaché à la DSA de la 8 ^e Armée et chef de divers parcs de réparation (nov. 1917-nov. 1918)

De la convalescence à la réforme (août 1917 – mai 1918) : l'exemple de Fernand Léger.



-
- 1 Les correspondances de guerre n'échappent pas au pacte épistolaire décrit par Roger Chartier dans *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991.
 - 2 Fernand Léger. Registre matricule d'Argentan de 1901, cote R. 1137, *folio* 891, Archives Départementales de l'Orne.
 - 3 Louis Poughon (1882-1959) est né à Argentan. Licencié en droit, auteur d'une thèse en 1907 sur *De la séduction envisagée au double point de vue civil et pénal*, il entre la même année dans un cabinet d'avocats dirigé par Félix Decori. Fils unique d'une veuve et de santé fragile, Louis Poughon est exempté au début du conflit.
 - 4 Jeanne Lohy (1895-1950), née aux Andelys, divorcée en 1913, marraine de guerre de Léger, sert de plus en plus d'intermédiaire dans les démarches militaires et professionnelles du peintre. Ils se marient d'ailleurs en décembre 1919.
 - 5 Avocat de formation, Justin Godart est nommé sous-secrétaire d'État au Service de Santé militaire le 29 octobre 1915. Titulaire de cette charge sous les ministères Briand, Ribot et Painlevé, il procède à une réorganisation du service de santé saluée par tous. Le 5 février 1918 Clemenceau remplace Godart par Louis Mourier.
 - 6 Lors de sa première permission, ce désir est si fort que Léger refuse d'aller à Argentan retrouver sa mère. Il déclare à Poughon : « Tu as l'air étonné que je n'aie point à Argentan. [...] 5 jours à Paris, peut-être 6. N'oublie pas que je l'ai quitté le 12 août, c'est-à-dire il y a juste un an, et ne t'étonne pas que j'aie l'irrésistible désir de le revoir et de le regarder. Il faut être ici pour l'apprécier et je te jure, je te l'ai déjà dit, qu'il y a des choses que je sais désormais apprécier. » Lettre du 12 août 1915, *ibid.*, p. 41.
 - 7 Les permissions agricoles sont mises en place par les circulaires du 2 avril 1916 et du 22 mai 1916. SHAT, 16 N 436.
 - 8 Assouline (Pierre), *cf.* bibliographie.
 - 9 Albert Gleizes (1881-1953). Marié avec Juliette Roche dont le père, ancien ministre, obtint le départ pour New York. Albert Gleizes, Jean Metzinger ou Roger de la Fresnaye appartiennent au « groupe de Puteaux » qui exposa en 1911 au Salon d'Automne (dans la même salle que Léger) et au Salon de la Section d'or, galerie la Boétie. Daniel-Henry Kahnweiler, gardien du Temple cubiste, les tenait tous pour des sous-cubistes, sauf Fernand Léger évidemment. Voir Assouline (Pierre).
 - 10 Léger n'a recommencé à dessiner qu'à partir de septembre 1915. Avec quelques dessins ou tableaux comme *La preuve que l'homme descend du singe ou la Vache enragée*, il réalise vingt-quatre dessins au front qui ne seront publiés qu'après la mort de sa femme en 1950. On compte aussi quelques collages de Léger : *Les chevaux dans un cantonnement* en 1915 ; *Le Fumeur* en 1916 et *La partie de cartes* en 1917.

Conclusion

De prime abord, le problème des embusqués ressemble bien à un épiphénomène de la Grande Guerre. En effet, les accusations d'embusquage qui accablent régulièrement les élites économiques, sociales, politiques et militaires sont souvent sans le moindre fondement. Ces dernières ont aussi payé un lourd tribut : le général de Castelnau n'a-t-il pas perdu trois fils à la guerre et Paul Doumer cinq¹ ? Eugène Schneider, industriel et « vendeur de canons », doit aussi faire le deuil d'un fils (il s'agit d'Henri-Paul) tué au cours d'un combat aérien en février 1918. Ensuite, les statistiques recueillies ici et là sont plutôt modestes : la Maison de la Presse, lieu emblématique de l'embusquage, réunit à peine 400 membres (estimation la plus haute) ; le procès des réformes frauduleuses ne fait comparaître que 30 « candidats-embusqués » devant le 3^e Conseil de guerre de Paris ; les députés en infraction avec leur devoir militaire sont environ 300 et la plupart d'entre eux, s'ils avaient été mobilisés, auraient intégré l'armée territoriale. Qu'aurait donc changé le « débusquage » de ces effectifs dérisoires dans un conflit opposant des millions d'individus ? Louis Marin, dans son célèbre rapport parlementaire de 1920, confirme la modestie statistique de ce problème qui n'en a pas moins – curieux paradoxe – capté l'attention de toute une société : « Leur chiffre ne jouait qu'un rôle minime dans les recherches statistiques² », affirme-t-il. En définitive, toute société en guerre a eu son « Miles gloriosus », et la Première Guerre mondiale n'échappe pas à cette vérité élémentaire. Portée par des esprits médiocres, bornés et jaloux, cette rumeur semble donc plus proche du « faux » que du « vrai » reprenant l'expression de C. Prochasson et A. Rasmussen. Que répondre à ces préventions légitimes ?

Analysée dans ses dimensions culturelle et sociale, politique et juridique, instruite à l'échelle macro-historique et micro-historique, la question des embusqués détient une place spécifique dans le premier conflit mondial en France.

Force est d'abord de constater que la figure de « l'embusqué » s'intègre pleinement dans la culture de guerre du premier conflit mondial et rend compte de l'exceptionnel investissement psychologique de la population française. Personnage abhorré, « l'embusqué » contribue en effet à la construction d'un cadre explicatif et mobilisateur de la Grande Guerre en donnant sens et cohérence à l'engagement des nombreux acteurs du conflit. Évidemment, on pense d'abord aux combattants pour lesquels « l'embusqué » est le faire-valoir de l'endurance et de la vaillance qu'ils déploient anonymement en première ligne. Mais c'est toute la société de l'arrière, les hommes non mobilisés et non combattants, mais aussi les femmes, qui subit la prégnance des représentations combattantes sur « l'embusqué ». Au total, une énorme pression s'exerce à l'endroit des non-combattants ou des non-mobilisés en âge de l'être. Cette pression permanente se mesure à la variété des supports sur lesquels nous l'avons rencontrée (périodiques de l'arrière, cartes postales, lettres de délation, contrôle postal aux armées). À certains égards, elle déborde la presse qui tente de la canaliser et s'institutionnalise même dans la *Ligue Nationale contre les Embusqués* en novembre 1915. En novembre 2002, l'un des derniers survivants de la Grande Guerre se souvient encore, dans *L'Alsace*, de cette contrainte collective du sacrifice, palpable partout :

« À cette époque-là, un homme de mon âge, s'il n'était pas soldat, et bien on le regardait de travers, on disait : "Oh là la c'est un embusqué." »

Preuve, comme l'ont suggéré Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, que « la propagande fut moins un processus vertical d'endoctrinement des sociétés belligérantes par les cercles dirigeants qu'un processus horizontal, décentralisé, et relativement spontané d'automobilisation des "fronts intérieurs" ».

La question des embusqués s'est longtemps trouvée investie d'une dimension politique cristallisée autour du principe de l'égalité de « l'impôt du sang ». Un intense débat politique s'engage, animé essentiellement par les forces de gauche. L'égalité du devoir des armes s'impose comme l'un des chevaux de bataille de la Ligue des Droits de l'Homme ou de *L'Homme enchaîné*. L'Union sacrée se fragmente et l'on doute de la capacité du régime républicain à garantir l'égalité des charges militaires entre les citoyens. La question de l'impact politique de ces divisions est assez difficile à trancher : nombre d'éditorialistes de gauche, et tout particulièrement l'influent Georges Clemenceau, y ont

vu un facteur d'instabilité pour le régime en place. Les analyses de l'état-major intègrent également cette haine des embusqués dans la trame explicative des mutineries du printemps 1917. Toutefois, la nature démocratique des récriminations et l'impossible addition des clivages en deux camps distincts et opposés ne menacent pas fondamentalement la République en guerre. Ne faut-il pas suivre l'analyse d'un contrôleur postal qui indique dans un rapport de décembre 1916 : « Le moral de l'homme [du citoyen ? Du père de famille ?] souffre, celui du soldat [du Français ?] reste ferme³ » ? Pour bien résumer le nœud de cette crise politique, une large majorité des Français ainsi que leurs responsables politiques et militaires sont pris au piège d'une représentation politique et militaire de la guerre qui correspond de moins en moins aux exigences industrielles et matérielles du conflit de 1914-1918. Cet impératif égalitaire des Français fut jusqu'au terme du conflit une contrainte permanente dans la gestion des effectifs mobilisés et de l'organisation de l'effort productif, parfois au risque de compromettre l'efficacité de l'outil militaire et la victoire même (il en sera d'ailleurs de même lors de la démobilisation⁴).

En tout cas, cette exigence égalitaire a posé de sérieuses difficultés au pouvoir politique qui porte au demeurant une part de « responsabilité » dans le développement de cette rumeur. La validation des choix stratégiques de l'état-major (une guerre nécessairement courte gagnée par le choc de gros bataillons d'infanterie) a eu pour corollaire une mobilisation de masse sans précédent. Une « erreur de jugement » qui va multiplier les malentendus. Dans ces conditions, tout maintien ou tout retour à l'arrière d'un homme en âge de combattre est longtemps perçu comme un non-sens et une faveur, ce qui explique les rumeurs qui accompagnent le retour des ouvriers soldats dans les usines de guerre. Il faut aussi remarquer à la marge la tentation du pouvoir d'utiliser le ressentiment à l'égard des embusqués comme l'aiguillon d'une récupération drastique d'effectifs. On se demande aussi dans quelle mesure cette volonté affichée de poursuivre les embusqués n'est pas un effet de diversion ou un dérivatif à la guerre de position désespérément immobile, bref un moyen de maintenir une pression hiérarchique sur les troupes comme sur les services militaires de l'arrière avant la reprise hypothétique de la guerre de mouvement ? En outre, dans leur lutte d'influence pour le contrôle de la conduite de la guerre, parlementaires et membres du Gouvernement utilisent parfois la question des embusqués pour multiplier les soupçons réciproques d'inefficacité et d'incurie.

Loin d'avoir négligé la question des embusqués, le pouvoir n'a pas la tâche aisée. Dans un contexte de crise des effectifs, le ministère de la Guerre doit satisfaire et arbitrer les besoins sans cesse croissants et concurrents de l'avant et de l'arrière et résister aux pressions contradictoires de la population, des industriels et de l'état-major. Alors que chaque jour la guerre moderne révèle des exigences nouvelles, il faut souvent improviser et recruter au plus pressé. Certes, appliquer strictement l'égalité de l'impôt du sang en affectant tous les hommes aptes au combat et ce qu'elles que soient leurs aptitudes professionnelles, c'est sans doute conforter le moral des soldats et mettre fin aux récriminations de leurs proches, mais c'est menacer en même temps la production industrielle indispensable à la poursuite d'une guerre longue. Quel compromis possible entre l'impôt du sang et le principe pragmatique « chacun à sa place » ? Pour satisfaire le premier, les circulaires ministérielles suppriment les postes militaires superfétatoires, rationalisent l'outil militaire, encadrent par des procédures complexes les retours à l'arrière. De leur côté, La loi Dalbiez de 1915 et la loi Mourier de 1917 essaient aussi en théorie de concilier l'application des deux principes, même si à chaque fois la clause de « l'indispensabilité » permet de s'opposer à tout envoi intempestif au front d'un fonctionnaire, d'un militaire ou d'un ouvrier jugé plus utile à l'arrière. En fait, c'est le principe de réalisme qui a prévalu, à l'image de l'article deux de la loi Mourier qui exempte *ipso facto* certaines catégories de mobilisés. Il n'en reste pas moins qu'un énorme effort d'inspection doit assurer la bonne application de tous ces règlements : inspecteurs des effectifs, députés ou sénateurs des commissions parlementaires de l'Armée et bien d'autres agents de l'autorité publique arpentent l'hexagone et les régions militaires, vérifient les registres des établissements, petits et grands, travaillant pour la Défense nationale, décortiquent les archives des dépôts communs d'infanterie, multiplient « les coups de sonde », les entretiens informels et les visites inopinées parfois jusqu'au cœur des ministères.

Il n'en reste pas moins que 1916 marque bien un tournant dans les représentations collectives et les discours politiques. À son acmé durant les deux premières années du conflit, « l'embuscomanie » fléchit après 1916. À partir

de cette année, la caricature de « l'embusqué » se fendille, la réprobation générale laissant place à des visions plus nuancées et même valorisantes. Cette chronologie admet certes des décalages puisqu'il semble que les mutineries du printemps 1917 aient quelque peu prolongé « l'embusquomanie » instinctive des combattants. Le rôle de la bataille de Verdun est essentiel dans ce retournement des représentations. Une large portion de l'opinion combattante et civile prend conscience de la nécessité de l'effort de guerre de l'arrière et du poids de plus en plus insupportable des pertes humaines. Le retour de Clemenceau au pouvoir en novembre 1917, qui a également en charge l'application de la loi Mourier, achève de convaincre les plus sceptiques que la détermination du pouvoir est désormais sans faille à l'égard de ceux qui échappent à l'impôt du sang. Si l'accusation d'embusqué survit encore, elle est moins systématique et plus incantatoire et c'est souvent pour mettre en cause la faiblesse de l'engagement des Alliés.

En somme, ce déclin de « l'embusquomanie » est le résultat d'une réaction en chaîne qui montre l'intérêt d'une combinaison des approches culturelle, politique, juridique et militaire du premier conflit mondial. Les transformations du combat ont multiplié les postes non combattants en retrait du front. Le rôle primordial de l'économie de guerre ainsi que le ratio plus équilibré entre combattants et non-combattants ont peu à peu neutralisé le principe politique de l'égalité de l'impôt du sang et, par la même occasion, ont en partie vidé de leur sens les récriminations au sujet des embusqués. D'où également les transformations qui affectent la figure culturelle de « l'embusqué ».

Confrontés à une figure de « l'embusqué » aussi protéiforme et des discours aussi évolutifs, munis de séries statistiques aussi imposantes qu'incertaines, comment isoler les pratiques d'embusquage et répondre ainsi à notre problématique initiale ? Il n'y avait pas, nous semble-t-il, d'autre démarche que l'analyse micro-historique pour percer les représentations et atteindre les stratégies d'embusquage des acteurs sociaux engagés dans le conflit.

La typologie des procédures d'« embusquage » au cours du conflit est d'une grande complexité. Il y a en fait autant de stratégies d'embusquage qu'il y a de motifs et de ressources qui les soutiennent. Il peut s'agir d'une stratégie purement individuelle reposant entièrement sur la débrouillardise et le « culot » du soldat désireux de s'embusquer. Mais l'entregent individuel ne peut pas tout, surtout lorsqu'un mobilisé désire gagner de manière durable l'arrière : il faut l'appui d'un réseau social. L'embusquage s'apparente alors à une pratique sociale qui consiste à mobiliser un capital ou un réseau social pour circonvenir ou influencer les responsables ou les institutions qui peuvent changer l'affectation d'un homme mobilisé au front. C'est ce à quoi s'emploie Fernand Léger pendant près de quatre ans, et avec les difficultés que l'on sait. Individuel et/ou social, l'embusquage est aussi légal et/ou frauduleux. L'embusquage légal s'explique par l'excroissance à l'arrière des activités liées à l'effort de guerre. Pour un soldat du front qui dispose des compétences requises, il s'agit donc de saisir ces opportunités de mutation vers l'intérieur. Mais lorsque l'impétrant n'a pas les compétences requises ou le bon réseau social, la tentation est grande de recourir à la fraude, au faux, à la subversion des règlements, comme dans le cas des inculpés du procès des réformes frauduleuses. Informés par leurs relations professionnelles du petit commerce parisien, ces hommes ont profité d'une occasion rare : l'organisation à Paris d'un réseau parfaitement coordonné de complicités médicale, militaire et administrative. Le réseau n'a sévi que 7 mois jusqu'à sa dénonciation par un soldat, ce qui montre au passage que les failles de système répressif et réglementaire sont parfois comblées par l'indignation patriotique d'un citoyen.

L'impression de variété est la même lorsqu'on interroge les motivations d'embusquage. Profitant de la même combinaison, les « candidats-embusqués » qui siègent devant le 3^e Conseil de guerre de Paris ont par exemple des antécédents, des parcours de guerre et des motivations pour le moins hétérogènes. Individus interlopes et citoyens irréprochables, hommes mariés et célibataires, mobilisés et non-mobilisés, tel est l'échantillon bigarré qu'il nous a été donné d'étudier. Certes, pour chacun les mobiles économiques et familiaux sont aisés à comprendre et rendent compte de la rationalité de ses hommes qui espèrent aussi la clémence de la justice. Pour d'autres inculpés, de tels motifs n'entrent pas en ligne de compte : ils évoquent au contraire une « faiblesse passagère », un mouvement aussi irrationnel que soudain qui les aurait poussés à enfreindre les règlements. Mais malheureusement, les sources

judiciaires ne permettent pas de discuter à juste titre ce facteur. En tout cas, cette thèse de la « faiblesse passagère », cette variété des mobiles dont la structure et la hiérarchie dépendent souvent de chaque individu, conduisent aux « zones grises » de « l'ambiguïté humaine⁵ ». Car c'est bien là aussi que l'historien doit chercher en dernier ressort lorsqu'il veut comprendre les motivations et les pratiques d'embusquage. Dans une telle approche, il faut donc récusier tout simplisme interprétatif. Pour qualifier le mécanisme décisionnel évolutif et complexe qui a pu pousser certains soldats à choisir à la voie de l'embusquage, on retiendra l'expression de Robert Hertz : ce choix ou non de l'embusquage résulte d'une « délibération intime⁶ » ou d'une négociation intime permanente entre les « dimensions collectives⁷ » et les « dimensions singulières » de l'acteur social en guerre (patriotisme, devoir envers soi mais aussi envers les autres, l'instinct de conservation, les responsabilités familiales, l'avenir professionnel, etc.) D'autres recherches, d'autres exemples sont nécessaires pour déterminer le nombre et le poids respectif de ces différentes variables. Une chose est sûre en tout cas : rarement un épisode comme celui de la Grande Guerre n'aura mis ces deux dimensions « collectives » et « singulières » de l'homme dans un tel état de tension et de contradiction.

Toutefois, ces récents progrès s'accompagnent d'une bipolarisation historiographique sur laquelle l'honnêteté intellectuelle du chercheur exige de revenir. À la question lancinante : « Pourquoi ont-ils tenu ? », deux grilles de lecture ou d'interprétation s'affrontent en tentant depuis une dizaine d'années d'apporter une réponse. D'un côté, les partisans de la thèse de la contrainte estiment sur les soldats français n'ont pu tenir que par la seule coercition de l'appareil militaire (code de juste militaire, conseils de guerre, fusillés pour l'exemple) et d'un État « proto-totalitaire » selon les mots de R. Cazals et F. Rousseau. La pression verticale du pouvoir sur les citoyens était telle qu'il était impossible de ne pas combattre. Tout au contraire, la thèse du consentement établie par S. Audoin-Rouzeau et A. Becker accorde une place centrale à la notion de « culture de guerre », à savoir un système de représentations et de discours qui ont légitimé le conflit. La cohérence de cette « culture de guerre » s'explique par une profonde intériorisation du sentiment patriotique, doublé parfois d'une haine de l'ennemi, en tout cas de la conviction de mener un conflit de civilisation. La « culture de guerre » traduit donc un processus d'adhésion horizontal, général et spontané à la guerre, sa fin – mais pas toujours les moyens – étant globalement partagée par le pouvoir et les Français. Indiscutablement, étudier le phénomène de l'embusquage, c'est se placer au carrefour des deux approches, des deux paradigmes.

Neutralisme opportuniste ou relativisme de bon aloi ? Quelques convictions intimes, il est difficile d'enfermer dans une grille explication rigide les comportements de millions d'hommes livrés à une guerre dont la brutalité fut sans précédent et la durée défia toutes les prévisions. Les débats parfois houleux, s'ils ont l'inconvénient majeur de durcir et simplifier les paradigmes concurrents, ont néanmoins stimulé les recherches et imposé aux historiens un retour critique sur leurs propres méthodes.

Anachronisme, repentance, transfert d'attente, de sentiments, de préoccupations. Tension permanente entre le sentiment du devoir et la tentation de l'embusquage. Que le lecteur se forge lui-même son opinion.

François Cochet a d'ailleurs récemment placé les poilus « entre contrainte et consentement ».

Toutefois ce paradigme du consentement à la guerre n'est ni fermé, ni monolithique. Il a pu connaître des formes diverses. Il ne faut pas, au demeurant, confondre consentement et enthousiasme, détermination au combat et envie du combat. Cette adhésion des Français au conflit comporte une grande part de résignation. Afin de bien souligner la complexité des ressorts de ce « grand consentement », Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker utilisent souvent le terme consentement au pluriel. Qu'un tel conflit, qui a maintenu durant quatre ans les populations dans une tension et un effort extrêmes, n'ait pas créé de brèches et de ruptures dans ce consentement les auteurs n'oseraient non plus l'affirmer : ils déclarent en effet que « les refus [...] ont été nombreux et variés ; en effet, ils permettront aujourd'hui dans leur marginalité même, de proposer une chronologie et une cartographie plus fines du consentement au conflit ».

-
- 1 Paul Doumer (1857-1932) : plusieurs fois député radical de l'Aisne et de l'Yonne, il fut ministre des Finances en 1895 et Président de la Chambre en 1905-1906. Il est ministre d'État dans le gouvernement Painlevé (septembre-novembre 1917).
 - 2 Marin (Louis), *JORF. Documents parlementaires*, annexe n° 633, séance du 29 mars 1920, p. 64.
 - 3 Rapport sur l'état moral de l'armée établi par le service du moral, 15 décembre 1916, SHAT, 16 N 1485.
 - 4 Bruno Cabanes le souligne lorsqu'il étudie la démobilisation des soldats de la Grande Guerre. Il affirme que la « tradition d'égalité des citoyens devant l'« impôt du sang », inscrite dans la conscription obligatoire [est] transposée fidèlement lors de la démobilisation. » Cabanes (Bruno), *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004, p. 288.
 - 5 Levi (Primo), *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989 (1986), p. 60.
 - 6 Lettre du 3 novembre 1914, Hertz (Robert), *Un ethnologue dans les tranchées, août 1914-avril 1915. Lettres de Robert Hertz à sa femme Alice*, présentées par A. Riley et Ph. Besnard, CNRS Éditions, Paris, 2002, p. 81.
 - 7 Veyne (Paul), *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1971.

Annexes

Annexe n° 1

« L'artilleur » selon le lieutenant Charles de Gaulle (juin 1915)

« L'artilleur est un malin.

L'artilleur est un taupin. Il en a gardé l'esprit. Il pose volontiers au type qui ne fiche rien. Seulement en taupe on disait : je ne fiche rien, et en turbinant tout de même comme un nègre, car il fallait être reçu. À la guerre, il n'y a pas d'examen, alors.

L'existence de l'artilleur est confortable. Combien rarement il change de place ! Il a des cagnas magnifiques, à l'épreuve de tous les obus. Tout ce que l'arrière envoie à l'avant comme tôles, rondins, planches, etc. passe au travers des lignes de l'artillerie qui y puise d'abord ce qui lui convient et tolère que le reste pousse jusqu'à l'infanterie.

L'artilleur ne porte rien sur son dos. Il a pour lui force chevaux et voitures. Aussi peut-il y installer bien des choses : mobilier, vaisselle, bibliothèque. Ainsi l'artilleur ne s'ennuie pas, bien qu'il n'ait que si peu de choses à faire ! Il dit volontiers : "Cette guerre est une guerre d'usure", et comme il ne faut pas s'user, l'artilleur s'occupe avant tout de manger, boire et dormir. Sortant de table et bien disposé, il va faire un tour de ses pièces. Il envoie quelques rafales sur les fantassins ennemis, rend compte qu'il a bombardé des tranchées et détruit un blockhaus. Puis, il va faire un bridge. Car l'artilleur ne perd pas son temps. Il n'est pas comme ces sauvages de fantassins qui dorment dès qu'ils ont une minute. Non. Non ! Les loisirs sont bien remplis. Il lit beaucoup, rédige ses observations et fait de la photographie.

La photographie est le triomphe de l'artilleur. Il a plusieurs appareils et tout l'attirail voulu pour développer ses épreuves. Quand il reçoit chez lui un paquet il y a toujours dedans des plaques et du virage-fixage. Il est à l'affût des photos impressionnantes. Au créneau de son observatoire à l'épreuve, il a toujours un appareil braqué. Il attend impatiemment que par erreur l'artilleur ennemi lui envoie un obus. Ce qui arrive quelquefois, pas souvent. Mais l'artilleur est patient. Il sait attendre huit ou quinze jours. Enfin, il entend venir un obus. Vite l'artilleur quitte son journal et bondit au créneau. C'est un beau 105. Le dé clic pressé juste au moment où il éclate. Et voilà ! On envoie l'épreuve à la famille, aux amis, aux journaux, à l'*Illustration* ou au *Miroir* et tout le monde dit "Quel type cet artilleur ! Il prend des photos sous la mitraille !"

Quand il fait le beau et que tout est calme, l'artilleur vient parfois en première ligne. Il a dans ces circonstances l'air d'une belle dame qui va voir les pauvres et s'efforce de ne pas paraître dégoûté par politesse. Ce jour-là il met sa plus sale vareuse et son pantalon le plus usé. Il prend un air amusant. Les fantassins l'entourent et lui font fête, car les fantassins sont humbles et presque honteux qu'on pense à eux et qu'on vienne les voir, ils s'efforcent de ne pas être trop sales, trop bêtes, trop tristes.

L'artilleur du reste est bon garçon et même crâne dans la tranchée. Il plaisante sur les Boches qui de fait ne lui ont jamais fait grand mal. Il regarde par un créneau et s'étonne de ne rien voir. Parfois, il accepte de dîner à une popote de fantassins. Il fait la critique des opérations. Enfin, il s'en va tout doucement, plein de miséricorde, d'indulgence et de fierté.

Il remonte à ses batteries, là-bas, très loin.

Il trouve son courrier venu par automobile.

Il écrit chez lui une lettre pleine d'enthousiasme, et de confiance. «Allez ! Ce n'est pas l'artilleur français qui se lassera le premier». »

Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets (1905-1918)*, tome I, Paris, Plon, 1980, p. 185-186.

L'embusquage de Gaston Gallimard selon Louis Guilloux

Nous nous autorisons à reproduire les propos de Louis Guilloux dans la mesure où ils sont largement corroborés par ceux de Jacques Copeau¹.

« Il se [Gaston Gallimard] mit tout à coup à me parler de la guerre, de la stupidité de la guerre, et de tout ce qu'il avait fait pour y échapper dès la mobilisation du 2 août 1914. Il s'arrangea, je ne sais comment, pour faire inscrire dans le registre de l'état civil, la mention "décédé" en face de sa déclaration de naissance, opération qui fut exécutée contre la somme de deux mille francs. Tout viendrait s'anéantir contre cette mention. Ensuite, il se coucha et cessa de boire et de manger. Il se trouvait en Bretagne, à Quimper, je crois. Son fils Claude venait de naître. "Vous voyez la situation !" Et il s'agissait de rentrer à Paris. Après deux ou trois jours de cette grève de la faim dont il n'avait dit la raison à personne pas même à son entourage, il avait déjà un peu maigri et pris la mine d'un vrai malade. Il avait laissé pousser sa barbe. Quand il se trouva bien en état de le recevoir, il ordonna qu'on fit venir un médecin. Notre malade qui prétendait grelotter sans cesse se faisait apporter des bouillottes. C'était en vue de tromper le médecin sur la fièvre qu'il prétendait avoir. Le médecin appelé ne comprit rien au mal dont pouvait souffrir cet homme, mais il ordonna les plus grandes précautions. Notre malade, ayant confié au médecin qu'il n'était pas sans inquiétude au sujet de sa situation militaire, celui-ci fit venir à son chevet le médecin-chef de la place, lequel devant l'état pitoyable de Gaston, n'hésita pas à prononcer sa réforme. Ainsi, mort d'un côté, et réformé de l'autre, il semblait bien que toutes les précautions fussent prises. Il pouvait regagner Paris. Mais pas comme ça. Comme un grand malade. Un grand malade se transporte sur une civière, caché jusqu'au menton sous une couverture. On le hisse avec mille précautions dans une voiture spéciale, une infirmière l'accompagne. Toutes choses qui s'accomplirent le plus sérieusement du monde. Entré chez lui il ne fit qu'un bond jusque chez Maxim's après s'être rasé, bien entendu. [...] Il fut bientôt sur pied, replumé, et aux affaires.

Mais la guerre, qu'on avait cru ne devoir durer que quelques semaines, n'en finissait pas. De nouvelles appréhensions survinrent. On en vint un jour à parler du rappel des réformés qui subiraient de nouveaux examens. Gaston ne se fiait plus qu'à moitié à la mention "décédé" portée sur le registre de l'état civil. Et on ne pouvait pas jouer les grands malades à tout bout de champ. Mais n'est-il pas possible à un grand homme d'affaires de se déclarer surmené ? Un séjour dans une maison de repos ne devient-il pas nécessaire dans ce cas-là ? La maison de repos ne fut pas choisie au hasard. Le médecin était un ami. On fit venir là un médecin militaire qui examina très soigneusement le malade et conclut qu'il souffrait d'"anxiété". "On aura peine à croire, mais croyez-moi sur parole, me dit Gaston, qu'il qualifia cette anxiété de militaire". Et tout fut dit. Ce difficile passage heureusement franchi, une certaine période d'accalmie suivit, puis, après quelque temps, il fallut trouver de nouveaux moyens. Léon-Paul Fargue, qui s'employait à sauver ceux qu'il aimait, avait dans un hôpital quelqu'un qui, contre argent, dirigeait sur un certain médecin les nouveaux appelés qui se voyaient tous confirmés dans leur situation d'inaptes. »

Guilloux (Louis), *Carnets. 1944-1974*, Paris, Gallimard, NRF, 1982, p. 332-333.

¹ En avril 1915 Jacques Copeau note dans son *Journal* lorsqu'il voit Gaston Gallimard, effectivement amaigri : « Le point de départ de son mal, c'est l'horreur de la guerre, c'est la crainte, malgré son état physique lamentable, d'être pris. Cette crainte, c'est son idée fixe, c'est sa folie. ». En mai 1915, la remise en cause de sa réforme provoque chez Gallimard « une véritable crise de désespoir, avec larmes. » Ce comportement de l'éditeur pousse Copeau à écrire « la haine, le dégoût que [lui] inspire Gaston ». Copeau (Jacques), *Journal 1915-1948*, tome II, Paris, Éditions Seghers, 1991, p. 666, 673 et 678.

Annexe n° 3

Quelques demandes de recommandation à des hommes du pouvoir

Il s'agit d'un échantillon de huit lettres, auxquelles nous avons conservé l'orthographe originale, adressées à des personnalités placées au sommet de la hiérarchie militaire ou politique : le général Joffre, Commandant en chef des armées, le ministre de la Guerre, Paul Painlevé et Albert Thomas, ministre des Armements. Une lettre est adressée au préfet de la Loire. Ces femmes ou ces parents de soldats emploient souvent le même argumentaire et les mêmes stratégies discursives que les correspondants de Barrès. Encore une fois, on mesure l'attrait des usines et de certains services militaires moins exposés, comme le service automobile, sur les soldats de la zone des armées.

Lettre n° 1

Madame Gagneau au général Joffre, 26 oct. 1915 (16 N 447, SHAT)

« Excusé moi la liberté que je prend pour vous écrire et donc le manque d'éducation m'empêche de me esprimer. Je suis mère de deux petits garçons léné a 11 ans et le 2^e a 4 ans ; leur père et partie défendre notre chère Patrie depuis le 2 août 1914 et moi mon général ne je défent pas notre patrie mais je lutte pour élevée mes cher petits gars mais c'est terrible guerre et si longue quel va duré encore et moi je peu plus luté. Car les force ma trahisse, j'ai une maladie de cœur et à par les privations je vois que je vais tomber malade. Que vont devenir mes petits gars l'assistance des bon soin oui mais pas les caresses d'une mère, car une mère se remplace jamais, comme si notre Chère France serait perdu elle ne serait jamais remplacé mon générale. Leur père et partie courageusement défendre notre Chère France avec un œil en moins il a fait 8 mois de tranché, il a passé l'hiver les tranché l'hiver terrible en première ligne de feu par erreur il a partie en première ligne de feu il a jamais rien réclamé il marche comme un brave quand je lui et dit de réclamé il m'a répondu non pour la liberté de ces enfants et pour vengé sont frère mort qui voulait rien demandé il était cité deux fois à l'ordre du jour. Mais quant il est revenu me voire en permission il a vu ses petits bien portants car moi je me prive pour leur donné le nésaïsère il a vue que sa présence à l'intérieur serait utile mais trop tar pour réclamé mon générale. Je nez que l'allocation. J'ose vous demandé pour faire mobilisé mon mari dans une usine pour le travail de l'armé. »

Lettre n° 2

Jean-François Grasset au général Joffre du 8 mars 1916 (16 N447, SHAT)

La démarche de cet instituteur à Cerdon dans l'Ain concerne son fils Claudius-Eugène, soldat de la classe 1897, sous-lieutenant au 56^e RIT et père de 3 enfants en bas âge, au surplus ancien élève de l'école des Arts et Métiers d'Aix. Ce dernier aurait été demandé à plusieurs reprises par des industriels travaillant pour la Défense nationale. Des refus systématiques ont contrarié cette affectation. L'argumentaire paternel se déploie ainsi :

« L'on rencontre encore parmi les soldats mobilisés dans les ateliers pour la Défense Nationale, beaucoup de sujets plus jeunes que mon fils, célibataires ou mariés sans enfants ; que, d'autre part, bon nombre de ceux-là n'étaient pas du tout des professionnels du travail à exécuter, ce qui n'a pas dû contribuer à augmenter le rendement des ateliers qui les occupent et n'était pas de nature à éviter les malheurs pour le moins regrettables ; qu'il est indiscutable que mon fils susnommé rendrait de plus grands services à la Défense Nationale en utilisant ses connaissances techniques et son expérience professionnelle dans une usine travaillant pour l'armée qu'ou il est, où il exécute un travail pour lequel il n'a subi aucune préparation. [...] Je suis guidé simplement par le vrai patriotisme, le sentiment de l'équité et la règle de la meilleure utilisation... et sollicite la décision la plus conforme aux circonstances du moment tragique que nous traversons. »

Lettre n° 3

Madame Catherien Thizy au Préfet de la Loire, 24 juin 1917 (16 N 1538, SHAT)

« Je sais que je ne vous apprendrai rien de nouveau, vous êtes plus instruit et mieux renseigné que moi, mais je ne puis m'empêcher de vous rappeler que j'ai eu trois fils de sacrifiés pour la France [cette femme est mère de sept enfants] et que le quatrième de la classe 18 a été rappelé au 38^e à Saint-Étienne ; lorsque nous avons demandé un sursis d'appel vous avez répondu que c'était contre la loi. Je viens vous demander (ce qui ne sera contre aucune loi) d'autoriser notre fils à obtenir une permission agricole pour nous aider à récolter et à rentrer les foins. Je sais parfaitement, Monsieur le Préfet, que personne ne mange du foin, pourtant quand il y a des réquisitions si on n'en a pas on est bien obligé d'en trouver ainsi que les bêtes et les grains, etc. mais ce dont je pense nous avons fourni bien notre part ce sont des vies humaines, ce qui est bien plus précieux que tout le reste pour une mère [...] ce sont des bras qu'il nous faut, tous les articles de journaux, toutes les belles affiches ne nous avancent à rien. On a bien trouvé le moyen de remplir les usines et la ville de Saint-Étienne de monde et d'embusqués de toute sorte [...] tandis qu'à la campagne on prend les hommes à la mesure qu'il en pousse, il faudrait que les femmes de la campagne puissent se multiplier à volonté pour remplacer ceux que l'on nous a pris. Je parie qu'après la guerre lorsqu'on aura fait tuer tous les paysans on leur demandera de repeupler la France.

En attendant, Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous saluer. »

Lettre n° 4

Madame Berry au ministre de la Guerre, Paul Painlevé, 3 juillet 1917 (16 N305, SHAT)

« Mon mari étant sur le front depuis le 30 mai [1917 ?], 4 fois blessé, de la classe 1901, donc territorial, plus réformé d'avant la guerre, et toujours dangereusement exposé et voyant combien de classes plus fermes que lui revenir dans les autos, même n'ayant jamais été sur le front ; cela m'as donner la hardiesse de vous adresser cette petite demande qui serait beaucoup pour moi si elle était agréée. Je crois qu'il pourrait y avoir droit ayant son permis de conduire. [...] Remerciements anticipés ».

Lettre n° 5

Eugène Pageot au ministre de la Guerre Paul Painlevé, 23 juillet 1917 (16 N305, SHAT)

« Mon mari PAGEOT, Alphonse Prudent, né le deux avril 1882, à Rouffy (Marne), est mobilisé depuis le début de la guerre, au 19^e Chasseurs à pied, 3^e Cie, secteur 210. Dans la vie civile, il était au service du docteur Gobert d'Avize, également mobilisé, comme conducteur d'automobile, et possède le certificat n° 2227 l'autorisant à conduire les automobiles, selon le décret du 10 mars 1899, délivré par M. le Préfet de la marne le 7 octobre 1910.

Il est père de trois enfants dont l'aînée à 10 ans et la dernière 5 ans. Moi-même j'ai deux frères morts au champ d'honneur, mon mari a un frère également mort tué au front. À différentes reprises dans les tranchées mon mari a signé des pièces concernant son incorporation dans le service des automobiles suivant les instructions émanant des décrets ministériels, parus dans sa compagnie et lus au rapport, mais sans aucun résultat pour sa situation. Il a vu beaucoup de soldats plus jeunes que lui quitter les tranchées pour entrer dans le service des automobiles. Pourquoi cette inégalité ? Il paraît qu'il ne faut pas chercher à comprendre. Mais voyant ces préférences et cette injustice (pardonnez-moi ce mot, mon mari las de réclamer, m'a confié tout cela.), je viens, en mère de famille, solliciter de votre bienveillance et de votre haute justice, non pas un privilège pour mon mari, mais un peu d'adoucissement, en le faisant entrer dans le service des automobiles, comme conducteur, puisque c'est réellement son métier, pendant que tant d'autres soldats actuellement au front, font un stage pour entrer ensuite dans les automobiles à un âge bien inférieur à mon mari.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'excuser mon style et me pardonner certaines comparaisons ; il ne m'appartient pas en effet, de juger les actes des autorités supérieures, et je viens humblement, solliciter pour mon mari père de famille son entrée comme réel conducteur, dans le service des automobiles.

Confiant dans votre décision et attendant avec patience... »

Lettre n° 6

Émile Petitjean au ministre de la Guerre Paul Painlevé, 14 août 1917 (16 N305, SHAT)

« Je soumets à votre haute bienveillance le cas que je me permets de vous exposer ayant vu sur les journaux que les hommes de la classe 1903 et ayant plus d'un an de front seront versés dans l'armée territoriale. J'ai mon fils cadet PETITJEAN Charles au 21^e génie, Compagnie 22, secteur postal n° 13 et ayant depuis le début toujours été sur le front dans une armée combattante, je solliciterais auprès de vous si cela est possible de le faire passer dans le service automobile vu que cela l'intéresse, ayant ses brevets de conduire en date du 26 nov. 1910.

J'espère Monsieur le Ministre que vous prendrez ma demande en considération ayant perdu mon fils aîné à Verdun, la consolation que j'ai c'est qu'il soit tombé en brave car il était décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire et mon jeune fils a été blessé et fait prisonnier à l'hôpital de Mézières. »

Lettre n°7

de Madame Riotte à Albert Thomas, 31 août 1917 (16 N305, SHAT)

« J'ai l'honneur de demander si d'après la note du GQG sous le numéro 3220 qui a paru le 3 août, vous ne pourriez pas faire droit à la demande que j'ai faite pour mon mari le sergent RIOTTE Gilbert classe 1894, n° de

matricule 1282, du 298^e territorial d'Infanterie à la date du 26 juin 1917 pour être affecter dans le service automobile. Son régiment en ayant fait partir 25 la plupart n'ayant point de permis je suis très surprise que lui avec son permis de conduire il ne puisse pas y être affecter. »

Lettre n° 8

Madame X à Albert Thomas, 7 septembre 1917 (16 N305, SHAT)

« Je viens auprès de vous, pour venir à mon aide, j'ai 4 petits enfants et je suis complètement d'écourager. Mon mari est au front depuis 3 ans, j'ai toujours été courageuse mais j'avais une mère, qui était près de moi, pour m'aider, à soigné mes enfants, mais aujourd'hui Monsieur le Ministre, j'ai ma mère perdue par une affreuse maladie, je n'ai plus de courage, mais enfants sont si petits, prenez pitié de moi. Renvoyez moi mon mari, avec lui je combattrai ma peine autrement je suis perdue, je ne peut supporter seule cette peine, prenez pitié de moi, je vous en supplie, je ne sais que devenir car avec mon mari qui rentrera le soir me soulagerait beaucoup. Il était jusqu'à maintenant au 344^e RI et maintenant comme j'ai 4 enfants on me l'a mis au 342^e régiment conducteur au petit état major, mais malheureusement pour moi, je l'ai trop loin et je ne peut supporter cette horrible peine prenez pitié monsieur le Ministre de mes petits enfants de 3 mois, 3, 6 et 8 ans... »

Annexe n° 4

La campagne de G. Clemenceau contre les embusqués

*Les types d'embusquages dénoncés dans le « Carnet des Embusqués »
de L'Homme enchaîné (26 avril 1915-11 août 1916)*

TYPES D'EMBUSQUAGE	Nombre de lettres	%
Les services militaires de l'arrière (état-major, plantons, ordonnances, automobilistes, C.O.A., etc.)	91	24
Les embusqués des dépôts	73	19
Les usines, les ateliers de la Défense nationale	41	10
Les services de santé (Hôpitaux et ambulances)	38	10
Les « embusqués malgré eux »	23	6
Les embusqués des administrations civiles	18	5
Les embusqués des chemins de fer	11	3
Les ecclésiastiques embusqués	10	3
Divers	12	4
Lettres totalement censurées	62	16
Total	379	100

Éditoriaux de Georges Clemenceau sur les embusqués (1914-1918)

	1914	1915	1916	1917	1918	Total
Nombre	7	25	3	11	0	46

*Avril 1915 : un mois de campagne contre les embusqués dans
L'Homme enchaîné*

Année 1915	Titre de l'éditorial
5 avril	« Les Embusqués »
6 avril	« En vue de désebusquer »
7 avril	« La Mare aux embuscades »
8 avril	« Circulaire au Pays des Embusqués »
9 avril	« L'Exécution »
10 avril	« D'un Foyer d'embuscade »
11 avril	« Dans l'Administration militaire »
12 avril	« Porte ouverte ou fermée »
14 avril	« La Recommandation »
15 avril	« Dans les Administrations civiles »
16 avril	« Encore dans les services civils »
17 avril	« Pour en finir avec les administrations civiles »
18 avril	« Dans l'ordre des fournitures militaires »
20 avril	« Dans le service de santé »
21 avril	« La Grande Embuscade »
22 avril	« Embusqués et surembusqués »
23 avril	« Le mauvais exemple »
24 avril	« Vertige d'arbitraire »
28 avril	« Avertissement »

Annexe n° 5

Les ministres de la Guerre (1914 – 1918)

Ministres	Durée de l'exercice
Adolphe Messimy	(13 juin 1914 – 26 août 1914)
Alexandre Millerand	(26 août 1914 – 29 octobre 1915)
Général Joseph Gallieni	(29 octobre 1915 – 7 mars 1916)
Général Roques	(7 mars 1916 – 12 décembre 1916)
Général Louis Lyautey	(12 décembre 1916 – 20 mars 1917)
Paul Painlevé	(20 mars 1917 – 13 novembre 1917)
Georges Clemenceau	(17 novembre 1917 – 18 janvier 1920)

Mesures de récupération des ajournés, réformés et exemptés

Mesures de récupération	Catégories visées	L'organe de la visite	Dispenses
Décret du 9 sept. 1914	« Tous les réformés, les ajournés et les exemptés dont la classe de recrutement est encore soumise aux obligations militaires » (jusqu'à la classe 1914 incluse)	Conseil de Révision de la classe 1915 (sept. 1914)	Les hommes qui ont contracté un engagement pour la durée de la guerre Les hommes réformés après la date de la mobilisation (voir loi 6 avril 1915)
Loi du 6 avril 1915	Ajournés des classes 1914, et 1915 (Art. 4) Réformés n° 2 et réformés temporaires entre le 2 août 1914 et le 31 déc. 1914. (Art. 5) soit les réformés qui étaient dispensés par le décret du 9 septembre 1914	Conseil de révision de la classe 1917 ou Commission de réforme (pour les réformés seulement)	Les catégories visées par le décret du 9 septembre 1914 (les réformés d'avant-guerre maintenus dans leur position par le conseil de révision de la classe 1915 et les anciens réformés engagés volontaires) Les réformés d'avant-guerre qui reconnus bons par le Conseil de révision de la classe 1915 ont été incorporés, puis de nouveau réformés
Loi du 17 août 1915 (Loi Dalbiez)	Tous les hommes placés dans la position de réforme temporaire ou de réforme n° 2 à partir de la présente loi (Art. 3).	Commission spéciale de réforme	Aucune
Loi du 13 avril 1916	Ajournés des classes 1913 à 1917 Exemptés des classes 1915 à 1917	Conseil de révision	Les exemptés qui auront contracté un engagement pour la durée de la guerre ou l'engagement spécial prévu à l'article 4 de la loi du 17 août 1915
Loi du 20 février 1917	Exemptés et réformés d'avant-guerre (classes 1896 à 1914)	Commission spéciale de réforme	Les engagés spéciaux dont l'engagement a été par la suite résilié pour inaptitude physique Les pères d'au moins 4 enfants vivants et les veufs pères de trois enfants Les fils de familles nombreuses ayant 5 frères au service armé sous les drapeaux ou deux frères tués au champ d'honneur Les prisonniers civils ou militaires évadés, échangés ou rapatriés d'Allemagne
Loi du 2 janvier 1918	Ajournés des classes 1913 à 1918 Exemptés de la classe 1918	Conseil de révision de la classe 1919	Aucune
Loi du 2 août 1918	Ajournés des classes 1918 et 1919 Exemptés de la classe 1919	Conseil de révision de la classe 1920	Aucune

Mesures de récupération des hommes du service auxiliaire

Mesures de récupération	Catégories visées	L'organe de la visite	Dispenses
Décret du 26 septembre 1914	Hommes du service auxiliaire qui ne sont pas actuellement sous les drapeaux (de la réserve de l'active, de la territoriale ou de sa réserve) Éventuellement les hommes du service auxiliaire sous les drapeaux, sur proposition de leur chef de corps	Commission spéciale de réforme	Les hommes classés dans le service auxiliaire depuis le premier jour de la mobilisation
Décret du 14 novembre 1914	Hommes du service auxiliaire dans les dépôts et les services de l'intérieur	Commission dite des trois médecins	Aucune
Décret du 15 mai 1915	Les hommes du service armé qui ont été versés dans le service auxiliaire entre le 2 août et le 31 décembre 1914	Commission dite des trois médecins	Ceux qui ont déjà subi la visite prescrite par le décret du 26 septembre 1914 Ceux qui ont subi la visite prévue par la circulaire du 14 novembre 1914.
Loi du 17 août 1915 (Art. 3, loi Dalbiez)	« Tous les hommes des classes mobilisées ou mobilisables, classés ou versés dans le service auxiliaire » (après la promulgation de la loi)	Commission spéciale de réforme	Tous ceux versés dans le service auxiliaire avant cette loi.
Loi du 10 avril 1917	Visite périodique pour les hommes du service auxiliaire temporairement inaptes	Commission spéciale de réforme	
Loi du 10 août 1917	les auxiliaires des classes 1914 et plus jeunes	Commission spéciale de réforme	

Les organes de contrôle des effectifs mobilisés ou mobilisables

Organes	Création	Compétences
Conseil de révision	Avant-guerre	Révision et appel des classes, des ajournés ou exemptés (voir lexique)
Commission spéciale de réforme	Avant-guerre	Révision des ajournés, exemptés, des hommes du service auxiliaire (voir lexique)
Commission des Trois médecins	Novembre 1914	Inspecter tous les deux mois les hommes du service armé déclarés inaptes et les hommes du service auxiliaire des dépôts. Elle est supprimée par l'article 3 de la loi Dalbiez et remplacée par la Commission Spéciale de Réforme.

Les organes de contrôle des effectifs mobilisés ou mobilisables (suite)

Commission spéciale	Septembre 1915	Contrôler les militaires détachés dans le service sanitaire et dans les services militaires de l'intérieur. (art. 9 loi Dalbiez)
Commission mixte	Septembre 1915	Examiner l'emploi et l'utilité des soldats affectés dans les usines pour donner à leur maintien un avis favorable ou non (art. 6 loi Dalbiez)
Inspection régionale des sursis	Octobre 1915	Examiner la concession et le renouvellement de sursis ; inspecter les militaires en sursis d'appel
Contrôle régional de la main-d'œuvre des usines	Fin 1915	Inspecter les militaires affectés dans les usines et ateliers travaillant pour la Défense Nationale

Affectations et dispenses réservées aux pères de familles nombreuses

Textes	Les bénéficiaires	Affectations, avantages
Circulaire du 11 février 1915	Pères de 6 enfants vivants appartenant aux plus jeunes classes de la mobilisation	Renvoi temporaire dans leurs foyers ; rattachement aux hommes de la classe 1887 (ne peuvent être mobilisés qu'avec l'appel de cette classe qui n'aura pas lieu)
Circulaire du 4 août 1915	Pères d'au moins quatre enfants vivants	Position plus favorable sur les listes de départ au front dans les dépôts
Loi Dalbiez 17 août 1915 (art. 5)	« Les territoriaux, en commençant par les pères des familles les plus nombreuses et des classes les plus anciennes » (Art. 5).	Désignés pour remplacer les hommes du service armé placés dans les emplois sédentaires de la zone des armées ou de la zone de l'intérieur, ou dans les services automobiles de l'intérieur (art. 5) Priorité d'affectation comme manoeuvres dans les usines et ateliers de la Défense nationale (art. 6)
Circulaire du 11 octobre 1915	Veufs pères de 5 enfants vivants	Renvoi provisoire dans leurs foyers ; rappel en même temps que les pères de six enfants eux-mêmes rattachés à la classe 1887
Proposition de résolution Connevot 21 octobre 1915	Les hommes mobilisés pères d'au moins 4 enfants vivants, ou veufs pères d'au moins 3 enfants vivants.	Affectation aux services de l'arrière et de l'Intérieur, en commençant par ceux qui ont le plus grand nombre d'enfants
Circulaire du 7 novembre 1915	Pères de cinq enfants vivants, et veufs pères de quatre enfants	Application de la résolution Connevot dans l'armée
Loi du 20 février 1917 (art. 5)	Les pères d'au moins quatre enfants vivants et les veufs pères de trois enfants	Sont dispensés de la visite prescrite par l'article 1 à l'égard de tous les exemptés ou réformés n° 2

Affectations et dispenses réservées aux pères de familles nombreuses

<p>Loi Mourier 10 août 1917</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les pères de cinq enfants, et veufs pères de quatre enfants de l'armée territoriale (art. 2) - Les pères de quatre enfants et les veufs pères de trois enfants encore dans les unités combattantes (art. 2) - Les spécialistes « pères de familles les plus nombreuses et des classes les plus anciennes » encore dans les unités combattantes (art. 3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation dans la zone de l'intérieur (art. 2) - Affectation à des unités territoriales dans des emplois non combattants (s'ils appartiennent aux classes 1903 et plus jeunes) ou à des formations de l'arrière (classes 1902 ou plus anciennes) (art. 2) - Les premiers remplaçants des spécialistes de mêmes catégories travaillant dans les usines ou emplois technique (art. 3)
--------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les formations et services « réservés » aux militaires du service armé, pères de 5 enfants vivants, ou veufs pères de quatre enfants vivants¹

Arme	Formations et services réservés
<p>Infanterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compagnies de garde des Q.G. d'armée, de groupe d'armée, du GQG - Bataillons d'étapes - Bataillons des gares régulatrices - Bataillons de travailleurs - Compagnies agricoles
<p>Cavalerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Escadrons à pied d'étapes - Dépôts des chevaux malades
<p>Artillerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grands parcs d'armée - Batterie de construction de voie ferrée de l'ALGP - Batteries de travailleurs
<p>Génie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcs du génie d'armée - Bataillons d'étapes - Compagnies de cantonniers

Affectations réservées aux soldats ayant perdu des frères au combat

Textes	Les soldats ayant perdu plusieurs	Affectations, avantages
<p>Circulaire du 30 juillet 1916</p>	<p>Les militaires ayant eu trois frères tués à l'ennemi</p>	<p>Affectation de préférence aux postes les moins exposés des unités</p>
<p>Loi du 20 février 1917</p>	<p>Les fils de familles nombreuses ayant 5 frères au service armé sous les drapeaux ou deux frères tués au champ d'honneur</p>	<p>Sont dispensés de la visite prescrite par l'article 1 à l'égard de tous les exemptés ou réformés n° 2</p>

Affectations réservées aux soldats ayant perdu des frères au combat

Circulaire du 7 mai 1917	Les militaires ayant eu trois frères tués à l'ennemi ou disparus depuis plus de six mois (présumés tués non prisonniers) Au fur et à mesure, les militaires ayant eu deux frères tués à l'ennemi ou disparus depuis plus de six mois, mais à condition que l'intéressé soit le dernier enfant vivant de la famille	Affectation de préférence aux postes les moins exposés des unités
Loi Mourier 10 août 1917	Les hommes de troupe ayant eu trois frères ou deux fils tués au champ d'honneur ou décédés des suites de blessures ou de maladies contractées en service ou encore disparus depuis plus de six mois	Affectation à des unités territoriales dans des emplois non combattants (s'ils appartiennent aux classes 1903 et plus jeunes) ou à des formations de l'arrière (classes 1902 ou plus anciennes) (art. 2) Affectation aux emplois les moins exposés des unités auxquelles ils appartiennent (art. 2)
Circulaire du 1^{er} septembre 1917	Les militaires orphelins de père et de mère qui ont effectivement à leur charge au moins huit frères et sœurs	Affectation à des emplois proches de leur domicile
Note de service du 31 octobre 1917	Les militaires ayant eu trois frères ou deux fils tués au champ d'honneur ou morts des suites de leurs blessures ou maladies contractées en service ou disparus depuis plus de 6 mois	Désignation des formations et services des Armées désignés pour les recevoir

Lettres Barrés Chapitres 1, 2 et 3

- Carton n° 1, Soldats, lettre du, 24, 26 septembre, 14, 25, 20 et 26 octobre, de novembre et du 20 décembre 1914.
- Carton n° 2, Soldats, lettre du 13 janvier, 5 et 15 mars, 30 avril, 2, 8 et 13 mai 1915.
- Carton n° 3, Soldats, lettre du 19 et 24 juillet, du 5 août 1915.
- Carton n° 4, Soldats, lettre du 8 février, 1^{er} mars, 7 mars, 8 et 10 juin, 14 août 1916
- Carton n° 5, Soldats, lettre du 16 juillet, 7 août, 18 octobre, 24 novembre, 8 août 1916.
- Carton n° 6, Soldats, lettre du 13, 28, 29 mai, 11, 12, 26, 28, 30 juin, 23 juillet, 30 novembre 1917.
- Carton n° 7, Soldats, lettre du 1^{er} et 18 juillet, du 4 et 21 octobre 1917.
- Carton n° 8, Soldats, lettre du 14 mars, 25 juin 1918.
- Carton n° 11, Civils, lettre du 27 août, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27 septembre 1914.
- Carton n° 12, Civils, lettre du 26, 27 septembre, 1^{er}, 2, 3, 6, 7, 8, 12, 15 octobre 1914.
- Carton n° 13, Civils, lettre du 16, 17, 21, 26, 27, 28, 30 octobre 1914.
- Carton n° 14, Civils, lettre du 18 novembre, du 8, 10, 15, 16, 18 décembre 1914.
- Carton n° 15, Civils, lettre du 16, 24, 28, 29 décembre 1914.
- Carton n° 16, Civils, lettre du 4, 14, 17, 21, 27 janvier 1915.
- Carton n° 17, Civils, lettre du 16 février, 17 mars 1915.

Carton n° 18, Civils, lettre du 13, 14, 17, 20, 26, 28 avril, 1^{er}, 4, 14 mai, du 9 et du 15 juin 1915.

Carton n° 19, Civils, lettre du 23 juillet, 5 août, 29 septembre 1915.

Carton n° 20, Civils, lettre du 19 octobre, 23 novembre 1915.

Carton n° 21, Civils, lettre du 1^{er}, 2, 4, 5, 8, 9, 23, 27 février 1916.

Carton n° 22, Civils, lettre du 29 avril 1916.

Carton n° 23, Civils, lettre du 30 juin, 5 mai, 5, 6 et 16 juillet 1916

Carton n° 24, Civils, lettre du 6, 7, 9 août 1916.

Carton n° 25, Civils, lettre du 2 octobre, 16 novembre 1916.

¹ Circulaire du 19 septembre 1916. Cette circulaire s'inspire étroitement de celle du 7 novembre 1915. Circulaire n° 14.960-1/11 du 16 septembre 1916, ministère de la Guerre, SHAT, 7 N 423.

Annexe n° 6

Les organes d'inspection dépendant du Ministère de la Guerre (1915-1918)

Date création	Nom de l'Inspection	Composition	Missions	Délégation de pouvoir, compétences
15 nov. 1915	« Inspections générales d'arrondissement »	Six « Inspecteurs Généraux » à la tête d'arrondissements d'inspection regroupant en moyenne trois ou quatre régions militaires	Application de tous les circulaires, décrets et lois concernant l'envoi aux Armées des « embusqués » C'est-à-dire : l'application de la loi Dalbiez, la révision des sursis	« Les inspecteurs doivent avoir les pleins pouvoirs pour prendre les décisions en toute indépendance sans se croire enchaînés par des règles trop étroites. » Inspections, rapports, demande de sanctions
2 fév. 1917	« Inspection générale des effectifs »	Un Inspecteur Général, quatre Officiers Généraux, deux Contrôleurs Généraux de l'Administration de l'Armée, des Inspecteurs Généraux-Adjoints	Rendre disponible pour les Armées le nombre maximum d'hommes, tant du service armé que du service auxiliaire Veiller à l'application du plan de remplacement du 8 février 1917	L'inspecteur général a tous les « pouvoirs nécessaires pour régler surplace toutes les questions rentrant dans ses attributions » : inspections ; décision exécutoire en cas d'urgence seulement
10 mars 1917	« Commission de Contrôle des Effectifs »	Quatre parlementaires : Henry Paté, Victor Dalbiez, Jules Jeanneney et Gervais	Coordonner l'action de l'Inspection Générale des Effectifs Veiller à l'application des textes contre les embusqués	Avis consultatif sur les projets ou propositions de loi relatifs aux questions d'effectifs ; droit d'inspection en particulier dans les administrations centrales, droit de proposer des motions pour l'application des lois et circulaires ; arbitre en cas de litige entre les inspecteurs Généraux et un service incriminé
19 mai 1917	« Inspection générale des Effectifs mobilisés ou mobilisables »	Voir Inspection Générale des Effectifs	Voir Inspection Générale des Effectifs	Inspection qui n'est plus seulement à la disposition du Ministère de la Guerre : les départements ministériels de l'Armement, des Travaux publics et de l'Agriculture peuvent y avoir recours
13 nov. 1917	« Trois Inspections Générales des Effectifs »	Voir Inspection Générale des Effectifs	Voir Inspection Générale des Effectifs	« Inspection générale des Effectifs aux Armées », une « Inspection Générale des Effectifs du Territoire », une « Inspection Générale des Effectifs mis à la disposition des départements autres que celui de la guerre »
12 déc. 1917	« Commissariat aux Effectifs »	Six commissaires parlementaires, deux représentants de la Cour de cassation et du Conseil d'État, trois inspecteurs généraux issus du sous-secrétariat des Effectifs, un officier général représentant l'état-major.	« Assurer dans tous les départements ministériels, aux Armées, comme à l'intérieur, la stricte observation des lois, règlements et instructions concernant l'affectation et l'emploi des mobilisés et mobilisables de l'armée de terre »	Inspections inopinées ouvrant sur des procès-verbaux ; exiger des mesures de la part de ministères compétents ; ses décisions sont exécutoires de plein droit après un délai d'un mois, droit de plainte auprès de la justice, droit d'auto-saisine

Lexique

Affectés spéciaux

À partir de la loi Dalbiez du 17 août 1915, les « affectés spéciaux » désignent les soldats mobilisés dans les établissements industriels privés travaillant pour la Défense nationale. Les « affectés spéciaux » jouissent d'un statut hybride, civil et militaire, avantageux et contraignant. Ils bénéficient, d'un point de vue civil, de l'ensemble de la législation sociale et ouvrière (salaires, retraites ouvrières, accidents du travail). En revanche, ils ne peuvent profiter des avantages réservés aux militaires (permissions, franchise postale, tarifs réduits dans les transports ferroviaires, allocation de la loi du 5 août 1914). D'un point de vue militaire, ils sont astreints, en dehors du travail industriel, aux règlements de police applicables aux militaires mobilisés (fréquentation des débits de boissons) et soumis à la juridiction des conseils de guerre. Mais la contrainte principale est bien de les laisser à la disposition du ministre de la Guerre qui peut « les employer dans la situation où ils seraient susceptibles d'être le mieux employés » (circulaire du 15 octobre 1915). À tout moment donc, leur retour au front est possible.

Ajourné

L'ajourné est un jeune homme pourvu « d'une constitution physique trop faible » pour être incorporé immédiatement (article 18 de la loi de mobilisation de 1905). En revanche, l'ajourné n'échappe que difficilement à ses obligations militaires puisqu'en vertu de la loi de mobilisation de 1913, il est soumis un an après son premier passage devant le conseil de révision à un nouvel examen qui, soit le reconnaît bon pour le service armé, soit le verse dans le service auxiliaire pour une année. S'il est versé dans le service auxiliaire, au bout d'un an encore, il est examiné par la commission spéciale de réforme qui, soit le reconnaît bon pour le service armé, soit l'exempte. C'est donc au terme de ce long et aléatoire processus de trois ans que l'ajourné devient « exempté ».

Apte

Un homme du service armé apte au combat est dans un état physique lui permettant de participer aux opérations dans lesquelles son unité est engagée.

Brisques

Les brisques ont été créées en avril 1916. Il s'agit d'insignes permettant de distinguer à la fois le temps de présence sur le front (chevron en forme de V renversé sur le bras gauche : un chevron pour la première année et un chevron supplémentaire tous les six mois) et le nombre de blessures (une brisque par blessure, accrochée sur du bras droit). Conçues à l'origine comme de véritables signes de reconnaissance du monde combattant, leur port a pourtant revêtu un caractère systématique à l'arrière, ce qui en a déprécié la valeur aux yeux des soldats.

Bureau de recrutement

Le territoire est divisé en vingt et une régions militaires, elles-mêmes composées de huit subdivisions militaires. Chaque subdivision militaire est administrée par un bureau de recrutement dont dépendent tous les hommes mobilisables domiciliés dans la subdivision. Composé de cinq officiers et de quatre sous-officiers, le bureau de recrutement a quatre tâches essentielles selon l'instruction du 10 juin 1910 : assurer le recrutement proprement dit ; organiser la mobilisation et tenir à jour les registres matricules ; gérer administrativement l'Armée Territoriale ; enfin, réquisitionner les automobiles et les chevaux en cas de mobilisation.

Le bureau de recrutement est aussi le siège d'une commission spéciale de réforme.

Classes de recrutement

Une classe de recrutement comprend tous les citoyens français inscrits au même moment sur les tableaux de recrutement. Le contingent mobilisable ou mobilisé se répartit donc en différentes classes d'âge qui constituent :

– l'armée active : tous les jeunes gens incorporés pendant trois ans (20 à 23 ans). En temps de paix, il s'agit du « service militaire ». Les engagés ou les rengagés, et ce quel que soit leur âge, intègrent aussi l'armée active ;

– la réserve de l'armée d'active : au bout de trois ans de service actif, les hommes deviennent donc des réservistes pour onze ans (23-34 ans), astreints à deux périodes d'exercice de 23 et 17 jours ;

– l'armée territoriale : anciens réservistes de l'armée active ou père de quatre enfants vivants, ces hommes deviennent des « territoriaux » pour sept ans (34 ans-41 ans) et doivent effectuer une période d'exercice de 9 jours ;

– la réserve de l'armée territoriale : d'une durée de sept ans (41 ans-48 ans). À 48 ans révolus, l'individu est en théorie libéré de toute obligation militaire.

Les obligations militaires des citoyens français durent donc 28 ans. Le passage d'une classe à l'autre a lieu chaque 1^{er} octobre. Durant la guerre de 1914-1918, l'emploi de ces troupes opère une nette distinction entre, d'un côté, les hommes de l'armée active et de sa réserve dont la vocation est de participer aux combats, et de l'autre, les territoriaux généralement placés à la périphérie des combats ou plus en retrait encore dans des emplois militaires de la zone de l'intérieur.

Commission dite « des trois médecins »

Créée par la circulaire du 14 novembre 1914, cette commission doit inspecter tous les deux mois les hommes du service armé déclarés inaptes et les hommes du service auxiliaire des dépôts. Elle est composée de trois médecins étrangers aux garnisons où ils doivent opérer et choisis de préférence parmi des médecins militaires en retraite ou revenus du front pour cause de blessure. Cette commission est supprimée par la loi Dalbiez. Ses attributions sont prises en charge par la Commission spéciale de réforme.

Commission spéciale de réforme

Il s'agit d'une commission d'examen siégeant au chef-lieu de chaque subdivision devant laquelle passent certains mobilisés blessés ou physiquement diminués susceptibles d'être changés d'arme, versés dans le service auxiliaire ou réformés. Elle comporte quatre membres (le général commandant la subdivision, un fonctionnaire de l'intendance, le commandant de recrutement et l'officier de gendarmerie de l'arrondissement).

Évidemment, la commission spéciale de réforme peut prononcer leur maintien dans le service armé. Sa décision est définitive en ce qui concerne le prononcé d'une réforme n° 2, d'une réforme temporaire et le passage d'un homme du service auxiliaire au service armé. Sa décision doit être confirmée par le ministre de la Guerre ou le général commandant la Région lorsqu'elle prononce la réforme n° 1 ou classe un homme du service armé dans le service auxiliaire. Elle comporte quatre membres (le général commandant la subdivision, un fonctionnaire de l'intendance, le commandant de recrutement et l'officier de gendarmerie de l'arrondissement). Le rôle de cet organe d'inspection est considérablement renforcé par les lois Dalbiez (1 915) et Mourier (1 917).

Commission mixte

Mise en place dans le cadre de la loi Dalbiez (article 6) et définie par l'instruction du 19 septembre 1915, la commission mixte est chargée d'examiner l'emploi et l'utilité des soldats affectés dans les usines pour donner à leur maintien un avis favorable ou non. Son rôle est renforcé par l'article 3 de la loi Mourier du 10 août 1917. Elle est composée de représentants du patronat et du monde ouvrier et présidée par un délégué du ministre de la Guerre.

Conseil de révision

Le conseil de révision est chargé de procéder à la sélection et à l'incorporation des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement. Le préfet, un conseiller de préfecture, un membre du conseil général, un membre du conseil d'arrondissement, un officier général, un sous-intendant militaire, un médecin militaire le composent. Le conseil ne peut statuer qu'après avoir entendu l'avis du médecin.

Dépôt

Un dépôt a pour fonction principale d'assurer aux corps de troupes qui s'usent au front, les moyens de compléter leurs effectifs en hommes instruits et équipés. Le siège du dépôt est la caserne où stationnaient les régiments avant guerre. Le dépôt dispose souvent d'un camp d'instruction situé en proche périphérie de la ville où l'on forme les nouvelles recrues ou les anciens blessés aptes à regagner le front. En fait, il y a des dépôts pour chaque arme et quasiment chaque unité ou service militaire de l'armée. On compte donc des dépôts d'artillerie, de cavalerie, du génie, mais aussi des dépôts, en nombre évidemment plus réduit, du train des équipages, des sections de COA, de groupes cyclistes. Au total, on en dénombre plusieurs centaines. Toutes armes confondues, l'effectif global des hommes présents dans les dépôts est de 1 210 689 en février 1915. Souvent considérés comme l'asile des embusqués de l'arrière, les dépôts ont été l'objet d'une intense surveillance par le pouvoir dès les premiers mois du conflit.

Exempté

L'exempté est dispensé de toute obligation militaire en raison d'une « constitution générale mauvaise ou d'infirmités déterminant une impotence partielle ou totale » (article 18 de la loi de mobilisation de 1905). Toutefois, l'article 9 de la loi de mobilisation de 1913 astreint les exemptés à plusieurs visites : à la date de leur passage dans la réserve (à 24 ans) ; cinq ans après cette première visite (29 ans) et à leur passage dans l'armée territoriale (35 ans). Ceux qui, à l'occasion de ces visites, sont reconnus aptes au service armé, sont immédiatement soumis aux obligations de leur classe.

Impôt du sang

Consubstantiel au processus de démocratisation du service militaire en France depuis la guerre de 1870, ce principe exprime et prescrit l'égalité des charges militaires entre tous les citoyens français mobilisables ou mobilisés. En temps de paix, il s'agit davantage « d'impôt du temps ». En temps de guerre, le terme prend évidemment toute son acception. Intériorisé autant par la classe politique que par l'opinion publique, ce postulat politique est au cœur du dénigrement qui vise les embusqués. Toutefois, avec les mutations d'une guerre qui multiplie les postes non combattants et en raison de la saignée démographique provoquée par ce conflit, la pertinence idéologique de « l'impôt du sang » va décroissant.

Inapte

On appelle « inapte » au service de campagne, un homme du service armé dans l'incapacité physique momentanée de rejoindre son corps au front. Concrètement l'inapte est cantonné au dépôt et souvent considéré comme un « embusqué » entretenant sagement son inaptitude physique. Toutefois, l'alinéa 10 de la loi Dalbiez du 17 août 1915 précise qu'un homme du service armé ne peut rester dans cette position plus de deux mois sans être visité par la commission spéciale de réforme.

Insoumis

L'insoumis est un jeune soldat appelé (donc reconnu bon pour le service armé par le conseil de révision) qui refuse de répondre à l'ordre de convocation à son corps après un certain délai. En temps de paix, le délai est fixé à trente jours pour celui résidant en France, deux mois s'il réside en Algérie et Tunisie et six mois s'il est hors d'Europe. L'entrée en guerre raccourcit ces délais respectivement à deux jours, un mois et trois mois. L'article 83 de la loi de mobilisation de 1905 précise qu'une fois l'insoumission constatée, « les noms des insoumis sont affichés, pendant toute la durée de la mobilisation ou des opérations, dans toutes les communes du canton de leur domicile ; les insoumis qui sont condamnés sont, à l'expiration de leur peine, envoyés dans une compagnie de discipline ».

Permissions

Au début du conflit, les permissions ne bénéficient qu'aux militaires de la zone de l'intérieur. C'est sur décision exceptionnelle du général commandant en chef qu'un militaire de la zone des armées peut avoir une permission. Cependant, en juillet 1915, le général commandant en chef institutionnalise les permissions pour les militaires de la zone des armées.

Place militaire

La « Place » désigne l'organisation militaire d'une ville d'importance. Les services de la Place gèrent au mieux les ressources des garnisons de la ville, en organisant des avant-postes, des points d'appui ou des fortifications dans la perspective d'une attaque ennemie. Les services de la Place ont aussi pour tâche de veiller à l'ordre public dans la ville en s'assurant de la bonne conduite des soldats et des permissionnaires.

Réforme n° 1

Cette réforme est imputable au service en campagne et donne droit à une indemnisation. D'une part, l'instruction d'un dossier de réforme n° 1 est lourde et longue car il faut la preuve formelle que l'invalidité est bien imputable au service (témoignages, pièces officielles tels que les billets d'évacuation ou les dossiers d'hôpital). D'autre part, les pensions de la réforme n° 1 grèvent les finances de l'État.

Réforme n° 2

En cas de gêne fonctionnelle imputable au service de campagne mais pas assez grave pour donner droit à pension, le mobilisé peut être réformé n° 2. Le réformé n° 2 peut cependant toucher une gratification renouvelable de deux ans. Ce nouveau statut a été créé pour accélérer la procédure de réforme, éviter les encombrements dans les hôpitaux et alléger le budget de l'État. On a aussi une réforme temporaire.

Régions militaires

À la veille du premier conflit mondial, le territoire métropolitain (avec son extension algérienne) est découpé en 21 régions militaires composées chacune de huit subdivisions militaires. Ce découpage permet de coordonner à la fois le recrutement et le commandement des effectifs armés de la nation. En effet, dans chaque subdivision, un bureau de recrutement, institution permanente, assure l'utilisation des effectifs en temps de paix comme en temps de guerre. Une région militaire est sous l'autorité d'un général commandant de Région et rassemble en théorie les effectifs et les unités d'un corps d'armée.

Service armé

Par opposition au service auxiliaire, un soldat du service armé ne souffre d'aucun handicap physique et peut participer, directement ou indirectement, à toute opération militaire l'impliquant l'arme (infanterie, artillerie, marine et aviation) dans laquelle il a été incorporé.

Service auxiliaire

Créé en 1872, le service auxiliaire comprend des hommes « atteints d'une infirmité relative sans que leur constitution générale soit douteuse » (loi du 21 mars 1905). Impropre au service des armes, ils n'en sont pas moins, en cas de mobilisation générale, utilisés en fonction de leurs compétences professionnelles dans des services sédentaires, militaires ou civils, de la zone de l'intérieur. En temps de guerre, leur mode d'incorporation est spécifique. L'incorporation n'est pas générale mais elle a lieu au niveau de chaque région militaire : on ne convoque que les auxiliaires nécessaires aux besoins de l'institution militaire, en commençant par les classes les plus jeunes. Parfois considérés comme des « embusqués » en raison de leur éloignement des combats et des avantages offerts par ce statut militaire (ils sont en général affectés à des services proches de leur domicile où ils peuvent coucher, et autorisés, sur leur temps libre, à continuer leur activité professionnelle d'avant-guerre), les hommes du service auxiliaire ont joué un rôle non négligeable au cours du conflit. D'abord, dans leurs emplois sédentaires de l'intérieur. Ensuite, à l'aide de nombreuses visites obligatoires, les autorités militaires récupèrent quantité d'hommes du service auxiliaire pour le service armé. Enfin, ils ont constitué un vivier de remplaçants pour les mobilisés du service armé encore présents dans la zone de l'intérieur ou dans les formations non combattantes de la zone des armées.

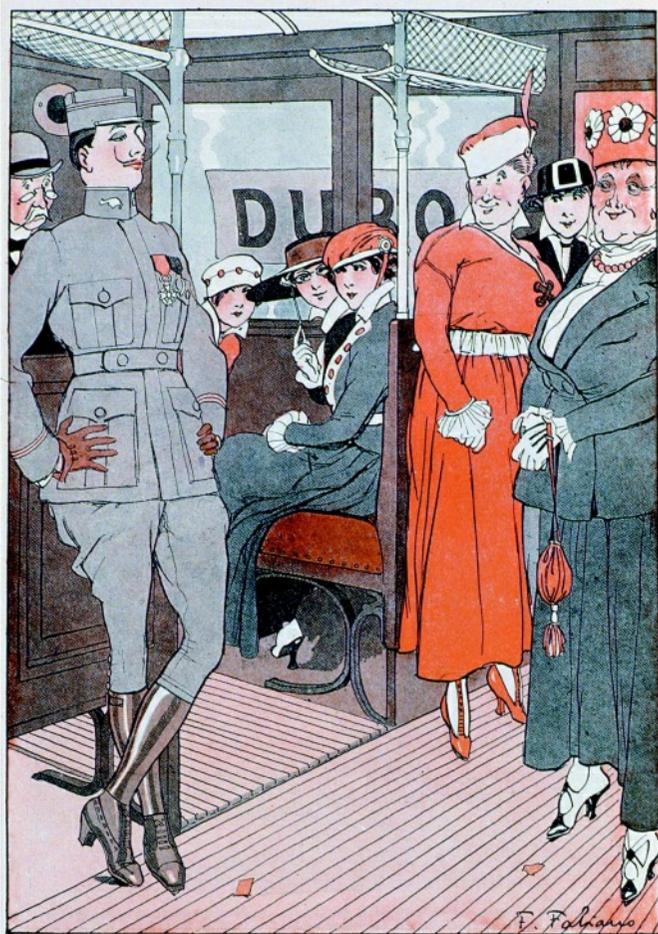
Sursis

Deux types de sursis existaient avant la guerre. Il y a d'abord le sursis d'incorporation : il s'agit d'un délai d'incorporation accordé à un jeune conscrit sur sa demande. Cette incorporation différée est accordée pour des motifs variés, énumérés dans l'article 21 de la loi de 1905 (soutien de famille, poursuite des études, résidence à l'étranger, un frère déjà incorporé). En cas de guerre, les sursis d'incorporation sont annulés. Il y a ensuite les sursis d'appel. Il s'agit d'un délai accordé à un mobilisé pour rejoindre son corps d'affectation. Ainsi considère-t-on comme sursitaires, les fonctionnaires et agents de l'État, titulaires d'emplois aux tableaux A, B et C (article 42 de la loi de 1905). Toutefois, les besoins et la durée de la guerre vont obliger le pouvoir à solliciter particulièrement la procédure de la « mise en sursis d'appel ». Ce sursis d'appel désigne alors la position de tout homme mobilisable dont la profession est nécessaire à la Défense nationale ou au maintien de l'activité économique du pays, qui n'a pas été mobilisé ou a été rendu à ses occupations civiles. En raison du caractère total du conflit, le principe a reçu une application assez large. Il concerne tous les emplois utiles à la Défense nationale, hormis la fabrication du matériel de guerre (voir affectés spéciaux) : emplois agricoles, emplois industriels (usines textiles par exemple), métiers de

l'alimentation, du bâtiment, du commerce, de la banque, etc. Les sursis, temporaires et renouvelables, constituent donc une exception à l'égalité de l'impôt du sang. Pendant le conflit, leur nombre oscilla entre 100 000 et 150 000, parmi lesquels, pensait-on, de nombreux embusqués. Un soupçon mâtiné de jalousie car les sursitaires avaient l'insigne privilège de vivre comme des civils. À partir d'octobre 1915 et la mise en place d'inspections régionales des militaires en sursis d'appel, le pouvoir surveille avec un soin particulier l'octroi et le renouvellement des sursis.

Zone des armées

Pour favoriser la défense du sol et le déploiement de l'effort militaire, le territoire a été découpé en trois zones principales : la zone de l'intérieur, la zone de l'arrière et la zone des armées. La zone des armées elle-même est constituée de trois zones : la zone de l'avant, la zone des étapes et la zone en deçà des étapes, ces deux dernières zones rassemblant les services militaires non-combattants assurant le ravitaillement des troupes combattantes présentes dans la zone de l'avant. Les limites de ces zones varieront fréquemment au cours du conflit. Paris appartient à la zone des Armées au début du conflit. En juin 1918, au plus fort de la progression des troupes allemandes, la capitale est de nouveau placée en zone des Armées. Cependant, et c'est le grief principal des combattants, tous les mobilisés présents dans la zone des armées bénéficient du même régime notamment pour les permissions et les décorations.



Brillant guerrier, brillant surtout de cosmétique
(Il en met tant qu'il en met trop),
Il exerce un prestige étrange et despotique
Parmi les dames du Métro :

Car son ruban lui vaut mille faveurs encore...
Aussi ce héros bénit-il
Le bon favoritisme indulgent qui décore
Les médiocres dans le civil...

© Bibliothèque nationale de France

Une représentation archétypale de « l'embusqué » tant dans la posture que l'apparence physique. Usurpant les décorations réservées aux véritables combattants, l'individu n'en réalise pas moins un véritable « abus de confiance »

à l'égard de l'arrière et de la gente féminine en particulier. Même issue d'un périodique de l'arrière, cette scène révèle, en creux, l'angoisse du monde combattant au sujet de l'attitude des femmes : sauront-elles repousser les assauts de ces militaires de fantaisie et attendre le retour des véritables héros ?



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 85

MÉDAILLE D'EMBUSQUÉ



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
TOULOUSE *

En souvenir d'une bravoure extraordinaire il vous est décerné la médaille commémorative de La Colique.

Vous êtes cité à l'ordre du jour pour votre ténacité et votre sang-froid exemplaires, ainsi que pour le poste que vous occupez, loin du front, aux risques et périls de votre vie.

En foi de quoi, le Comité des Gens bien Casés vous félicite et certifie que vous vous débrouillez !

Le Président,

TIRE-LA-CAROTTE.

Le Secrétaire,

LOIN-DU-FEU.

Le Trésorier,

LA-GRATTE.

© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 85



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 85

À l'aide de jeux de mots faciles, ces cartes postales tournent en dérision la prétendue fascination des embusqués pour les insignes combattants. L'usage de ces cartes postales reste cependant une énigme. Les envoyait-on ? Étaient-elles dûment remplies et dans quel but ? Pour incriminer ou plaisanter ?

« Types de la guerre », *Fantasio*, n° 197, 1er avril 1915, p. 89.

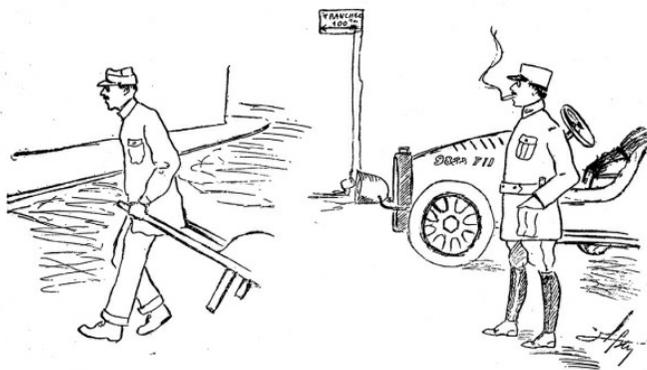


© Bibliothèque nationale de France

S'il n'y a rien de bien de surprenant dans cette représentation d'un embusqué de la 222^e section plastronnant en charmante compagnie, il s'agit surtout de contourner sommairement la censure pour critiquer un service militaire de

l'arrière installé au cœur de Paris. Derrière cette énigmatique 222^e section se cache en réalité la 22^e section de COA (Commis et Ouvriers militaires d'Administration) dont la fonction est de pourvoir en scribes et secrétaires certains services militaires non combattants (intendance, services de la Place, etc.). La rumeur en faisait l'asile d'une bourgeoisie désireuse d'échapper à l'égalité de « l'impôt du sang ».

La guerre joviale, n° 4, novembre 1915.



M. X... était embusqué au Dépôt...

On l'a envoyé au front.

© *Bibliothèque de Documentation Internationale
Contemporaine (BDIC)*

« Le départ de l'Ambusqué », René Vincent, 1915.



© *Historial de la Grande Guerre de Péronne*, cote : 5 FI 14

Le service automobile de l'armée fut sans doute l'un des plus décriés par la rumeur. Jugés peu utiles à l'effort de guerre, les automobilistes n'interviennent qu'à une distance très respectable du front ignorant tout des terribles réalités du front, comme l'indique cette couverture de *La guerre Joviale*. Mais ces reproches se doublent d'une critique sociale, au cœur de la gravure de René Vincent, « Le départ de l'Ambusqué ». Dans une ambiance très mondaine, l'automobiliste « ambusqué » fait un bai-semain à des élégantes alors que la domesticité charge des objets de luxe qui rappellent le confort dont l'automobiliste ne veut pas se départir, même en période de guerre. On mesure bien le caractère factice de cet engagement avec l'ordonnance qui porte deux fusils dont on imagine mal quel usage en fera le maître automobiliste.

L'EMBUSQUÉ



L'EMBUSQUÉ ET L'INNOCENT

Tiens, pauvre blessé, voilà cent sous pour t'acheter un autre œil !

© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 74



— Eh ! va donc ! Embusqué !

© Bibliothèque de Documentation Internationale
Contemporaine (BDIC)



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 79



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 79

Pleinement intégrés au conflit, les enfants apparaissent surtout comme des « adultes miniatures » porteurs des préoccupations de leurs aînés. À l'aide de ces documents, il s'agit certes de culpabiliser les enfants et de stigmatiser ceux qui ignoreraient par trop les nécessités du moment. « Embusqué » donc l'enfant automobiliste qui file dans sa voiture à pédales alors que ses semblables ont fait le choix des armes. Sans doute s'agit-il également de culpabiliser les adultes, les principaux utilisateurs de ces cartes, en leur montrant que la majorité des enfants voient clairement les véritables enjeux du conflit et savent distinguer les soldats valeureux des militaires de pacotille. N'est-ce pas le

message de cette carte qui représente un embusqué d'un bureau de l'état-major démasqué par la candeur et la générosité d'un enfant prenant son monocle pour un cache œil masquant une blessure de guerre ? L'assistance adulte est visiblement ravie par cette remarque enfantine qui confond « l'embusqué » décontenancé. Qu'il soit clairvoyant ou naïf, l'enfant reconnaît et culpabilise « l'embusqué ».

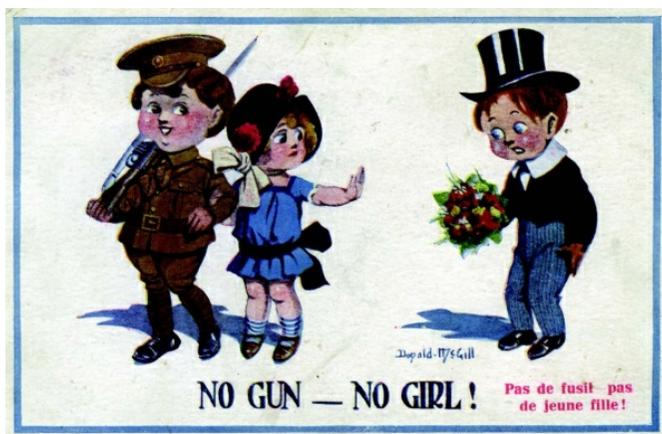


Collection privée



L'embusqué délaissé.
The slacker slighted.

© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 79



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides, cartes postales, boîte n° 79



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides, cartes postales, boîte n° 17

La Vie Parisienne, 13 mars 1915, p. 185.



© *Bibliothèque nationale de France*

Défiance, mépris et répartie cinglante : trois postures féminines face aux embusqués qui sont censées contenir d'aise les soldats tourmentés par l'isolement affectif et sexuel des tranchées.

« L'embusqué a toujours tort », *La Vie Parisienne*, 8 juillet 1916,
p. 514.



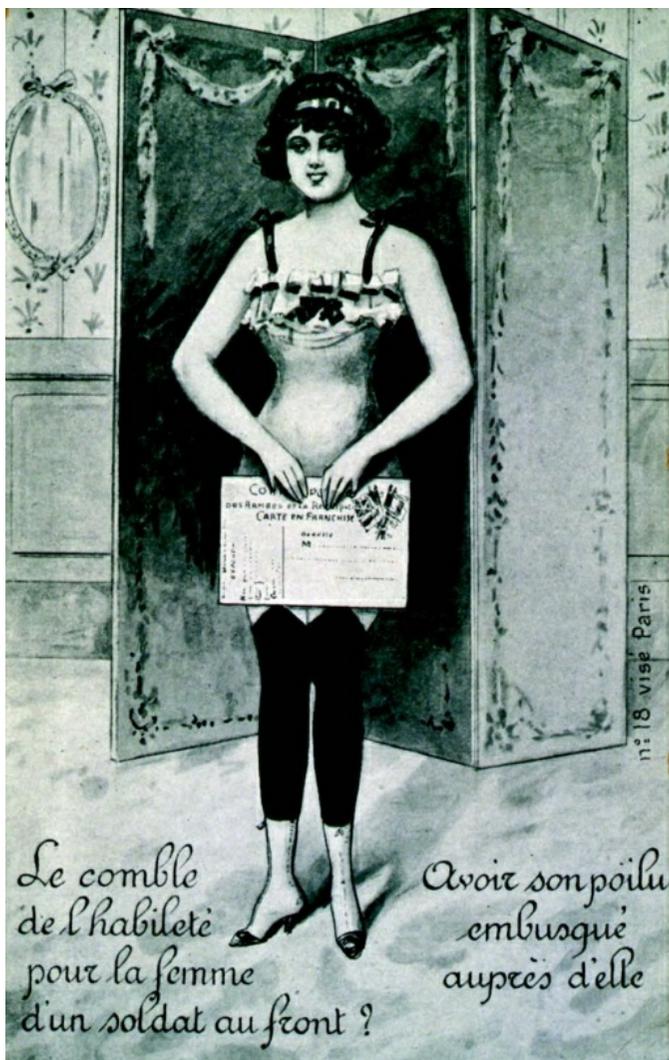
© *Bibliothèque nationale de France*

« – Nous pourrions peut-être, madame, faire route ensemble... – C'est cela, vous allez me montrer le chemin : je vais justement dans une ambulance du côté de Verdun... ».

Le Diable au Cor, n° 18, 19 septembre 1915.



© Bibliothèque de Documentation Internationale
Contemporaine (BDIC)



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 77

Malgré sa charge érotique, ce document est intéressant dans la mesure où il prend le contre-pied des précédents : méprisant publiquement les embusqués, le secret espoir de chaque femme ne serait-il pas en fait d'extraire l'être cher

de ce conflit meurtrier ?

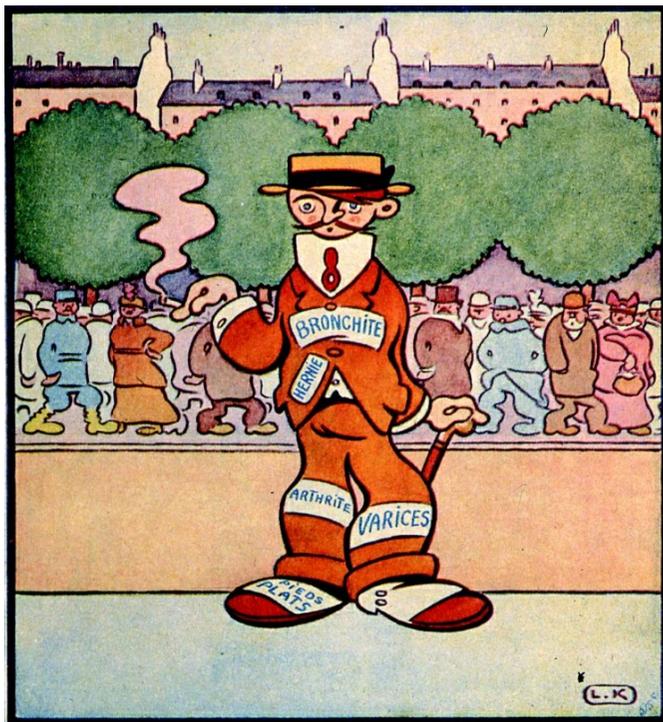
« Les embusqués : figurants de la Grande Guerre »



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 85

Sur la scène tragique de la Grande Guerre, le rôle principal revient sans conteste aux poilus. Témoins lointains et passifs, les « embusqués » ne sont que les figurants du conflit, promis à un oubli rapide.

« Comment éviter de passer pour un embusqué », *Le Pêle-Mêle*, n° 45,
7 novembre 1915.



© Bibliothèque nationale de France



— Pas la plus petite blessure depuis trois ans !... tu m'feras tout de même point croire qu' t'es point embusqué ?...
(Desta de Bour)

© *Bibliothèque nationale de France*

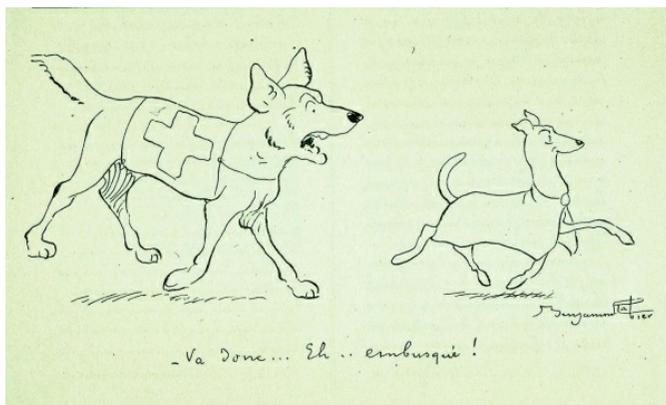
Deux images qui permettent de mesurer la pression sociale sur les « embusqués » durant le conflit. En 1915, c'est au civil incriminé de justifier aux yeux d'une opinion suspicieuse les handicaps qui le tiennent éloigné du front. En 1917, la rumeur contre les embusqués s'apparente davantage à un odieux soupçon puisque même un soldat miraculeusement épargné par deux années de front, se voit injustement reprocher par un homme de l'arrière sa qualité d'embusqué. La simplicité du trait confère à la scène des accents de vérité.



© Bibliothèque nationale de France

Embusqués aussi, chiens, lapins et bien d'autres animaux encore. Des témoignages saisissants de l'obsession et de la contagion de « l'embuscomanie ».

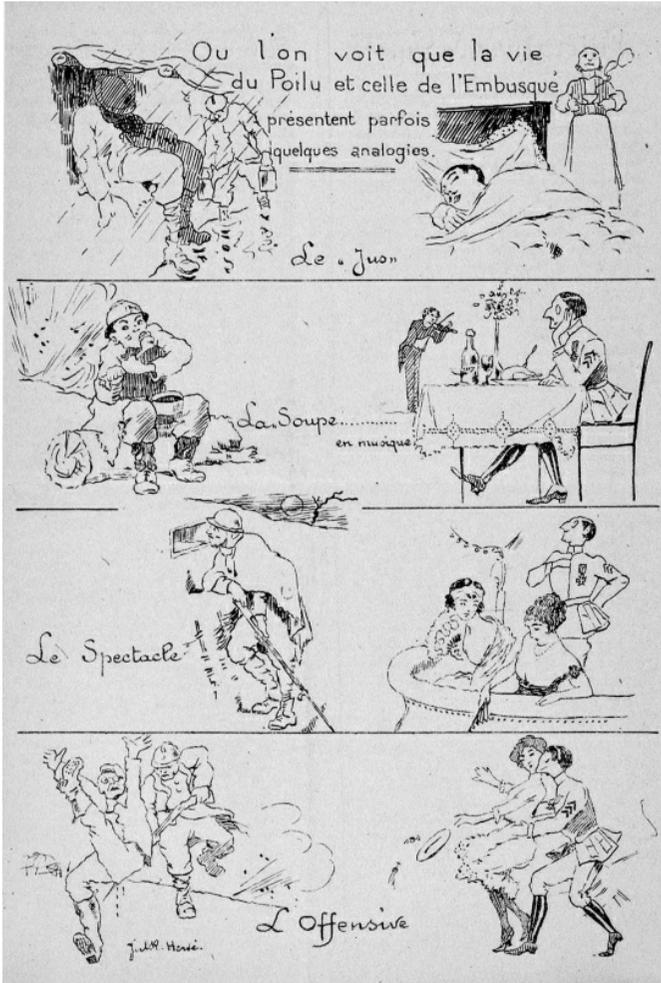
L'Écho des Marmites, n° 10, 25 avril 1916, p. 3.



© Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC)



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides, cartes postales, boîte n° 15



© Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC)

L'antonymie Poilu/Embusqué est généralement implicite. Tel n'est pas le parti pris de ce dessin extrait d'un journal du front : didactique et ironique, il rappelle qu'il est en tous points incongru de vouloir comparer la vie d'un embusqué à celle d'un authentique et modeste poilu du front.



© Musée d'histoire contemporaine de l'Hôtel des Invalides,
cartes postales, boîte n° 17

Charlie Chaplin fut sans doute le « shirker » ou « Slacker » le plus décrié outre-Manche et outre-Atlantique. Alors qu'il réside aux États-Unis depuis 1914, de nombreuses lettres lui sont envoyées de son pays d'origine pour qu'il

s'engage aux côtés de ses compatriotes. En Angleterre, quelques théâtres vont même jusqu'à boycotter ses pièces ou ses films. La rumeur s'installe ensuite aux États-Unis, avec l'entrée de ce pays dans le conflit en 1917. Déclaré inapte par le bureau de recrutement de Los Angeles devant lequel il s'est présenté en juin 1917, Chaplin affirme par voie de presse être plus utile à la réalisation de films soutenant l'effort de propagande des nations alliées. À cet égard, il contribue activement, par ses discours ou le tournage d'un court-métrage (*The Bond*), au financement de l'effort de guerre des États-Unis.

Bibliographie

Ouvrages généraux

Histoire du premier conflit mondial

AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane) et BECKER (Annette), *14-18. Retrouver la guerre*, Gallimard, N.R.F., Paris, 2000, 272 pages.

AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane) et BECKER (Jean-Jacques) sd, *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Bayard, Paris, 2004, 1 342 pages.

AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), *Cinq deuils de guerre 1914-1918*, Éditions Noesis, Paris, 2001, 260 pages.

– *L'enfant de l'ennemi 1914-1918*, Aubier, Paris, 1995, 222 pages.

– *La guerre des enfants 1914-1918. Essai d'histoire culturelle*, Armand Colin, Paris, 2^e éd., 2004, 256 pages.

BECKER (Jean-Jacques), *L'année 14*, Armand Colin, Paris, 2004, 318 pages.

– *Le Carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Klincksieck, 1973.

– *Les Français dans la Grande Guerre*, Laffont, Paris, 1980.

– *La Première Guerre mondiale*, M-A Éditions, Paris, 1985.

– *La France en guerre 1914-1918. La grande mutation*, Éditions Complexe, Paris, 1988, 221 pages.

– *L'Europe dans la Grande Guerre*, Éditions Belin, Paris, 1996, 319 pages.

– *1914. Comment les Français sont entrés dans la guerre. Contribution à l'étude de l'opinion publique*, Presses de la FNISP, Paris, 1977, 637 pages.

CRONIER (Emmanuelle), « Permissions et permissionnaires », *Encyclopédie de la Grande Guerre. 1914-1918*, Audoin-Rouzeau (Stéphane) et Becker (Jean-Jacques) s.d., Paris, Bayard, 2004.

DAGEN (Philippe), *Le silence des peintres. Les artistes face à la Grande Guerre*, Fayard, Paris, 1996, 338 pages.

DROZ (Jacques), *Les causes de la Première Guerre mondiale. Essai d'historiographie*, 1997 (réédition), 207 pages.

DUROSELLE (Jean-Baptiste), *La Grande Guerre des Français 1914-1918*, Perrin, Paris, 1994, 515 pages.

FERRO (Marc), *La Grande Guerre 1914-1918*, Gallimard, Paris, 1969, 384 pages.

GOYA (Michel), *La chair et l'acier. L'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Tallandier, Paris, 2004, 479 pages.

LEJEUNE (Dominique), *Les causes de la Première Guerre mondiale*, Armand Colin, Paris, 1992, 126 pages.

MICHEL (Marc), *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989, 363 pages.

MIQUEL (Pierre), *La Grande Guerre*, Fayard, Paris, 1983.

– *Le Chemin des Dames*, Perrin, Paris, 1997, 269 pages.

– *1914-1918 : mourir pour la patrie*, Éditions du Seuil, Paris, 1992, 331 pages.

PROCHASSON (Christophe) et RASMUSSEN (Anne), s.d, *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Éditions La Découverte, Paris, 2004, 360 pages.

– « Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation », *Annales HSS*, juilletaoût 2003, n° 4, p. 893.

MASSON (Philippe), *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Perrin, Paris, 2002, 507 pages.

MOSSE (George Lachmann), *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, préface de S. Audoin-Rouzeau, Hachette, Paris, 1999, 291 pages.

– *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Éditions Abbeville, Paris, 1 997.

LE NAOUR (Jean-Yves), *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des Français 1914-1918*, Aubier, Paris, 2002, 411 pages

– La faute aux « Midis » : la légende de la lâcheté des méridionaux », *Annales du Midi*, oct.-déc. 2000, tome 112, n

°232, p. 499-515.

PROST (Antoine) et WINTER (Jay), *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Éditions du Seuil, Paris, 2004, 340 pages.

ROUSSEAU (Frédéric), *La Grande Guerre en tant qu'expériences sociales*, Paris, Ellipses Éditions, 2006, 175 p.

SELLIER (Henri) et BRUGGEMAN (A.), *Paris pendant la guerre*, Paris, Publications de la Dotation Carnegie pour la paix internationale-Série française, PUF, 1926, 105 pages.

WINTER (Jay), *The Great War and the British People*, Harvard University Press Cambridge, Massachusetts, 1986, 360 pages.

Les Français et l'ordre militaire (1871-1918)

AUVRAY (Michel), *L'âge des casernes. Histoire et mythes du service militaire*, Éditions de l'Aube, Paris, 1998, 326 pages.

BECKER (Jean-Jacques) et AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), *La France, la nation, la Guerre, 1850-1920*, Éditions SEDES, Paris, 1995.

BOULANGER (Philippe), *La France devant la conscription. Géographie historique d'une institution républicaine. 1914-1922*, Economica, Paris, 2001, 391 pages.

– *La géographie militaire française (1871-1939)*, Economica, Paris, 2002, 619 pages.

CAPDEVILA (Luc), ROUQUET (Françoise), VIRGILI (Fabrice), VOLDMAN (Danièle), *Hommes et femmes dans la France en Guerre (1914-1945)*, Payot, Paris, 2003, 362 pages.

CORVISIER (André), s.d., *Histoire militaire de la France*, Presses Universitaires, Paris, 1997 (nouvelle édition mise à jour), vol.3 : de 1871 à 1940, 518 pages.

GIRARDET (Raoul), *La société militaire de 1815 à nos jours*, Perrin, Paris, 1998 (réédition), 341 pages.

HORNE (John), « L'impôt du sang : republican rhetoric and industrial warfare in France, 1914-1918 », *History Workshop*, n° 23, 1989, p. 201-223.

JAUFFRET (Jean-Charles), *Parlement, gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la Troisième République. 1871-1914*, Thèse de doctorat, Paris, 1987.

MAURIN (Jules), *Armée, guerre, société. Soldats languedociens (1889-1919)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1982, 750 pages.

– « Le service de santé d'après les notes d'un officier d'administration et de quelques soldats », *Les fronts invisibles. Nourrir-Fournir-Soigner*, PUN, 1984, p. 54-68.

ROYNETTE (Odile), *Bons pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Belin, Paris, 2000, 458 pages.

Histoire politique

AGULHON (Maurice), *La République*, tome 1 : 1880-1932, Histoire de France, Hachette, Paris, 1990, 468 pages.

AZÉMA (Jean-Pierre), « La guerre », *Pour une histoire politique*, R. Rémond (dir.), Paris, Éditions du Seuil, 1996 (1988).

BILLARD (Thierry), *Paul Deschanel*, Belfond, Paris, 1991.

BONNEFOUS (Georges), *Histoire politique de la Troisième République, t. 2 : La Grand Guerre*, PUF, Paris, 1957, 474 pages.

DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Clemenceau*, Fayard, Paris, 1988, 1 077 pages.

MAYEUR (Jean-Marie), *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Seuil, Paris, 1984, 445 pages.

PAPY (Michel) (dir.), *Louis Barthou, un homme, une époque*, 1986.

PERSIL (Raoul), *Alexandre Millerand*, 1949.

REMOND (René), *Les Droites en France*, Aubier, Paris, 1982.

SIRINELLI (Jean-François) (dir.), *Histoire des droites en France*, 3 vol., 1992.

- STERNHELL (Zeev), *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Éditions Complexe, Paris, 1985, 395 pages.
 – *La droite révolutionnaire. Les origines françaises du fascisme 1885-1914*, Seuil, Paris, 1978, 441 pages.
 WEBER (Eugen), *L'Action Française*, Fayard, Paris, 1985 (réédition), 665 pages.
 WINOCK (Michel), *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Le Seuil, Paris, 1990, 444 pages.
 – *La fièvre hexagonale*, Le Seuil, Paris, 2001 (1996), 474 pages.

Étudier l'opinion

- BECKER (Jean-Jacques), « L'opinion », dans René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, Éditions du Seuil, Paris, 1988, 1996, p. 161-183.
 – « L'opinion publique : un populisme ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire.*, n° 56, octobre-décembre 1997, p. 92-98.
 – *1914 Comment les Français sont entrés dans la guerre. Contribution à l'étude de l'opinion publique, printemps-été 1914*, Presse F.N.S.P., Paris, 1977, 637 pages.
 LABORIE (Pierre), « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième siècle. Revue d'histoire.*, n° 18, avril-juin 1988, p. 101-117.
 OZOUF (Jacques), « Études de presse et analyse de contenu », *Le mouvement social*, n° 53, oct.-déc. 1965, p. 39-49.
 – « Mesure et démesure : l'étude de l'opinion », *Annales E.S.C.*, n° 2, mars-avril 1966, p. 324-325.
 – « L'opinion publique : apologie pour les sondages », dans Jacques Le Goff et Pierre Nora, *Faire de l'histoire*, Gallimard, Paris, p. 294-314.
 PROST (Antoine), « Les mots », dans René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, Éditions du Seuil, Paris, 1988, 1996, p. 255-285.
 – « Les acteurs dans l'histoire », *L'histoire aujourd'hui*, Éditions Sciences Humaines, 1999.
 JEANNENEY (Jean-Noël), « Les archives des commissions de contrôle postal aux armées (1916-1918). Une source précieuse pour l'histoire contemporaines de l'opinion et des mentalités », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XV, janvier-mars 1968, p. 209-233.
 RENOUVIN (Pierre), « L'opinion publique et la guerre en 1917 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XV, janvier-mars 1968, p. 4-23.
 REULOS (Michel), « L'intérêt des décisions judiciaires civiles pour la connaissance de l'opinion publique... », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XV, janvier-mars 1968, p. 103-105.

Histoire de la culture de guerre et des intellectuels

- ASSOULINE (Pierre), *L'homme de l'art. Daniel-Henri Kahnweiler. 1884-1979*, Paris, Gallimard, 1988.
 AUGÉE (Jean), *L'image du combattant dans le roman de guerre français et allemand (1914-1918)*, Thèse de Doctorat d'Université ronéographiée, Sorbonne, 1955, 374 pages.
 BECKER (Annette), *La guerre et la foi. De la mort à la foi 1914-1930*, Armand Colin, Paris, 1994, 141 pages.
 – *Maurice Halbwachs. Un intellectuel en guerres mondiales 1914-1945*, Paris, Agnès Viénot Éditions, 2003,
 DELOUCHE (Danielle), « Cubisme et camouflage », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 171, juillet 1993, p. 123-137.
 PROCHASSON (Christophe) et RASMUSSEN (Anne), *Au nom de la patrie. Les intellectuels et la Première Guerre mondiale (1910-1919)*, Éditions La Découverte, Paris, 1996, 302 pages.
 SRINELLI (Jean-François), *Génération intellectuelle. Effets d'âge et phénomène de génération*, Cahiers de l'IHTP, CNRS, cahier n° 6, novembre 1987.
 WINTER (Jay), « Bernhard Bardach et ses images de guerre à l'Est, 1914-1919 », *14-18 Aujourd'hui*, 2001, p. 14-44.

Le monde combattant

Ouvrages généraux

AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), *À travers leurs journaux 1914-1918. Les combattants des tranchées*, Armand Colin, Paris, 1986, 223 pages.

– *Les soldats français pendant la guerre de 1914-1918 d'après les journaux de tranchées : une étude des mentalités*, Thèse Doctorat 3^e cycle, Université de Clermont-Ferrand II, 1984, 385 pages.

– « Les combattants de la Grande Guerre. Nouvelles explorations historiographiques », *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la Défense*, 2, 1997, p. 45-52.

CABANES (Bruno), *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918/1920)*, Paris, Seuil, 549 pages.

CHARPENTIER (André), *Le Livre d'or des journaux du front. Feuilles bleu horizon 1914/1918. Souvenirs, récits et documents recueillis et commentés par A. Charpentier*, Les Éditions des journaux du front, Paris, 1935, 399 pages.

COCHET (Annick), *L'opinion et le moral des soldats en 1916 d'après les archives du contrôle postal*, 2 tomes, Thèse de Doctorat, Jean-Jacques Becker (dir.), Paris X Nanterre, 1986, 542 pages.

– « Les soldats français », dans J.-J. Becker et S. Audoin-Rouzeau, *Les Sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Publications de l'université de Nanterre, Nanterre, 1990, p. 357-366.

COCHET (François), *Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, 14-18 Éditions, 2005, 263 p.

CROCCQ (Louis), *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999, 422 pages.

DELAPORTE (Sophie), *Les gueules cassées. Les blessés de la face de la Grande Guerre*, Éditions Noësis, Paris, 1996, 230 pages.

– « Les réponses thérapeutiques », *Choc traumatique et histoire culturelle. 14-18 Aujourd'hui. Today. Heute.*, Noesis, 2000, p. 37-55.

DUMENIL (Anne), *Le Soldat allemand de la Grande Guerre : institution militaire et expérience du combat*, Thèse de Doctorat d'État sous la direction de S. Audoin-Rouzeau, Amiens, 2000, 2 vol., 568 pages.

JACOBZONE (Alain), *Sang d'encre*, Vauchrétien, Ivan Davy Éditeur, 1998, 198 pages. NICOT (Jean), *Les poilus ont la parole. Lettres du front*, Éditions Complexe, Paris, 1998, 592 pages.

PROST (Antoine), *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, 2 vol., Presses FNSP, Paris, 1977, 277 et 261 pages.

MEYER (Jacques), *Les soldats de la Grande Guerre*, Hachette, Paris, 1966, 1996 (réédition), 373 pages.

TUBERGUE (Jean-Pierre), *Les journaux de tranchées. La Grande Guerre écrite par les Poilus*, Éditions Italiques, Paris, 1999, 159 pages.

Études sur la parole, le souvenir et le témoignage des combattants

BECKER (Jean-Jacques), « Récits de la guerre de 1914 », *L'Histoire*, n° 172, décembre 1993, p. 72-74.

BERRENDONNER (Marie-Françoise), « Le témoignage à partir de Ceux de 1914 de Maurice Genevoix », in *Mémoire de la Grande Guerre, témoins et témoignages*, Presses universitaires de Nancy, 1989.

BRACONNIER (Gérard), MINET (André), SOLER (Louis), « Quarante millions de témoins », in *Mémoire de la Grande Guerre, témoins et témoignages*, PUN, 1989.

BRANCA-ROSOFF (Sonia), « Conventions d'écriture dans la correspondance des soldats », *Mots. Les langages du politique*, n° 24, septembre 1990, p. 21-35.

DAUZAT (Albert), *L'argot de la guerre d'après une enquête auprès des Officiers et Soldats*, Armand Colin, Paris, 1918, 295 pages.

COCHET (Annick), *L'opinion et le moral des soldats en 1916 d'après les archives du contrôle postal*, 2 tomes, Thèse de Doctorat, Jean-Jacques Becker (dir.), Paris X Nanterre, 1986, 542 pages.

DESBOIS (Evelyne), « Paroles de soldats, entre images et récits », *Mots. Les langages du politique*, n° 24, septembre 1990, p. 37-54.

Dictionnaire des termes militaires et de l'argot poilu, Paris, Librairie Larousse, 1916.

ESNAULT (Gaston), *Le Poilu tel qu'il se parle. Dictionnaire des termes populaires récents et neufs employés aux armées en 1914-1918 étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage*, Slatkine Reprints, Genève, 1971, 603 pages.

– « Le français de la tranchée. Étude grammaticale », *Mercur de France*, 1^{er} avril 1918, p. 421-448.

LOEZ (André), « Mots et cultures de l'indiscipline. Les graffitis des mutins de 1917 », *Genèses*, n° 69, 2005, p. 25-46.

NORTON CRU (Jean), *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Les Étincelles, Paris, 1929, 732 pages.

– *Du témoignage*, Éditions Allia, Paris, 1997 (réédition), 153 pages.

SAINÉAN (Lazare), *L'argot des tranchées d'après les lettres des poilus et les journaux du front*, E. de Boccard, Paris, 1915, 168 pages.

Sur les formes de refus de la guerre

BROWN (Malcolm) et SEATON (Shirley), *Christmas Truce. The Western Front. December 1914*, Londres, Pan Macmillan, 2001 (1984).

ARON (Raymond), « De l'objection de conscience », *Revue de Métaphysique et de morale*, 41^e année, janvier 1934, p. 133-145.

ASHWORTH (Tony), *Trench Warfare 1914-1918 : The Live and Let Live System*, Holmes and Meir, New York, 1980, 266 pages.

AUVRAY (Michel), *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire des réfractaires en France*, Éditions Stock, Paris, 1983, 439 pages.

BACH (général André), *Fusillés pour l'exemple. 1914-1915*, Tallandier Éditions, Paris, 2003, 617 pages.

BERTAUD (Jean-Paul), *La Révolution armée. Les soldats citoyens et la Révolution française*, Robert Laffont, Paris, 1979, 379 pages.

– *La vie quotidienne des soldats de la Révolution : 1789 - 1799*, Hachette, Paris, 1985, 326 pages.

BOULANGER (Philippe), « Les embusqués de la première guerre mondiale », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 192, décembre 1998, p. 87-100.

– « Le refus de l'impôt du sang. Géographie de l'insoumission en France de 1914 à 1922 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 188, décembre 1997, p. 3-25.

JAHR (Christoph), « Désertion et déserteur dans la Grande Guerre. Phénomènes et groupes marginaux », *14-18 Aujourd'hui*, Éditions Noësis, n° 4, 2001.

LABORIE (Pierre), « 1940-1944. Les Français du penser-double », dans *Les Français pendant les années troubles*, Desclée de Brouwer, Paris, 2001.

CAZALS (Rémy) et Rousseau (Frédéric), *14-18, le cri d'une génération*, Éditions Privat, Toulouse, 2001, 160 pages.

OFFENSTADT (Nicolas), *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective, 1914-1999*, Odile Jacob, Paris, 1999, 285 pages.

– *14-18 Aujourd'hui*. « Marginaux, marginalité, marginalisation en Grande Guerre », Éditions Noësis, mars 2001, 254 pages.

PECH (Rémy) et MAURIN (Jules), *1907. Les mutins de la République. La révolte du Mide viticole*, Éditions Privat, 2007, 329 pages.

PEDRONCINI (Guy), *1917. Les mutineries de l'armée française*, Julliard, coll. Archives, Paris, 1968, 293 pages.

– *Les mutineries de 1917*, P.U.F., Paris, 1967, 328 pages.

- RABAUT (Jean), *L'antimilitarisme en France 1810-1975*, Hachette, Paris, 1975, 253 pages.
- ROUSSEAU (Frédéric), *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Éditions du Seuil, Paris, 1999, 412 pages.
- SIPRIOT (Pierre), *Guerre et paix autour de Romain Rolland. Le désastre de l'Europe, 1914-1918*, Éditions Bartillat, 1997, 430 pages.
- SMITH (Leonard V.), *Between Mutiny and Obedience, The Case of the French Fifth Infantry Division during world War I*, Princeton University Press, Princeton, 1994, 274 pages.
- WEINTRAUB (Stanley), *Silent Night. The Remarkable Christmas Truce of 1914*, Simon and Schuster, Londres, 2001 (1987).

Les autres fronts

L'arrière, les civils

- BEAUQUIER (J.-P.), « Un aspect de la lutte anticléricale conduite par le socialiste Sixte-Quenin : ses polémiques durant la Grande Guerre », *Le Mouvement Social*, n°73, oct.-déc. 1970, p. 21-37.
- BELLANGER (Cl.), GODECHOT (J.), GUIRAL (P.), TERROU (F.), *Histoire générale de la presse française*, t. 3 : *De 1871 à 1940*, PUF, Paris, 1972, 688 pages.
- BECKER (Jean-Jacques), *Les Français dans la Grande Guerre*, Robert Laffont, Paris, 1980, 317 pages.
– *1914. Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Presses de la FNSP, Paris, 1977, 635 pages.
- BECKER (Jean-Jacques) et Colin (Geneviève), « Les écrivains, la guerre de 1914 et l'opinion publique », *Relations internationales*, n° 24, 1980, p. 425-442.
- BOUYOUX (Pierre), *L'opinion publique à Toulouse pendant la Première Guerre mondiale 1914-1918*, Thèse Doctorat 3^e cycle, Toulouse, 2 tomes, 1970, 528 pages.
- DARMON (Pierre), *Vivre à Paris pendant la Grande Guerre*, Fayard, Paris, 2002, 448 pages.
- DUCASSE (André), MEYER (Jean), PERREUX (Gabriel), *Vie et mort des Français. Simple histoire de la Grande Guerre*, Hachette, Paris, 1959, 512 pages.
- JACOBZONE (Alain), *En Anjou loin du front*, Éditions Ivan Davy, 1988, 316 pages.
- LIENS (Georges), « L'opinion à Marseille en 1917 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XV, janvier-mars 1968, p. 54-78.
- LIVOIS (René de), *Histoire de la presse française*, Société française du Livre, Paris, 1965, 2 vol., 664 pages.
- PERREUX (Gabriel), *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Hachette, Paris, 1966, 351 pages.
- RUFIN (Georges), « L'opinion publique en 1917 dans l'arrondissement de Tournon », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XV, janvier-mars 1968, p. 79-96.
- THEBAUD (Françoise), *La femme au temps de la guerre de 14*, Stock, Paris, 1994, 314 pages.

Mobilisation industrielle et usines de guerre

- BARZMAN (John), *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et cultures de guerre militantes au Havre 1912-1923*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Rouen, 1997, 423 pages.
- FRIDENSON (Patrick), *Histoire des usines Renault, I, Naissance de la Grande Entreprise, 1898-1939*, Éditions du Seuil, Paris, 1972.
- HARDACH (Gerd), « La mobilisation industrielle en 1914-1918 : production, planification et idéologie », *1914-1918. L'autre front, Cahier du mouvement social*, n° 2, 1977, p. 81-109.
- HENNEBICQUE (Alain), « Albert Thomas et le régime des usines de guerre, 1915-1917 », *1914-1918. L'autre front, Cahier du mouvement social*, n° 2, 1977, p. 111-144.
- HORNE (John), *Labour at War : France and Britain. 1914-1918*, Clarendon Press, 1991.

- DUBESSET (Mathilde), Thebaud (Françoise), Vincent (Catherine), « Les munitionnettes de la Seine », 1914-1918. *L'autre front, Cahier du mouvement social*, n° 2, 1977, p. 189-219.
- HATRY (Gilbert), « Les délégués d'atelier aux usines Renault », 1914-1918. *L'autre front, Cahier du mouvement social*, n° 2, 1977, p. 221-235.
- « Les rapports gouvernement, armée, industrie privée, pendant la Première Guerre mondiale : le cas des usines Renault », *Les fronts invisibles. Nourrir-Fournir-Soigner. La logistique des armées au combat pendant la Première Guerre mondiale*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1984, p. 171-188.
- *Renault Usine de guerre : 1914-1918*, Éditions Lafourcade, 1978, 213 pages.
- MOULIN-BOURRET (Annie), *Guerre et Industrie. Clermont-Ferrand 1912-1922 : la victoire du pneu*, 2 tomes, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Moulins, 1997, 769 pages.
- PORTE (Rémy), *La mobilisation industrielle, « premier front » de la Grande Guerre*, Éditions 14-18, 2005, 365 p.
- ROBERT (Jean-Louis), *Ouvriers et Mouvement ouvrier parisiens pendant la Grande Guerre et l'immédiat après-guerre. Histoire et anthropologie*, Thèse, Paris I, 9 vol.
- *Les ouvriers, la patrie et la Révolution. Paris 1914 1919*, Les Annales Littéraires, Besançon, 1995, 484 pages.

Les services militaires de l'arrière (dépôts, santé, etc.)

- DELAPORTE (Sophie), *Discours médical sur les blessures et les maladies pendant la Grande Guerre*, Thèse de l'Université de Picardie Jules Verne, 1998, 3 volumes dactylographiés.
- DELAPORTE (Sophie), *Les médecins dans la Grande Guerre. 1914-1918*, Paris, Bayard, 2003, 223 p.
- DEVOS (J.-C.), GUINARD (J.-P.) et NICOT (J.), *Inventaire sommaire des archives de la guerre*, Troyes, Imprimerie La Renaissance, 1975, 513 pages. Un ouvrage très utile, une mine de renseignements sur la composition et l'évolution des armes, des services et des effectifs mobilisés de l'armée française durant la Grande Guerre.
- Les fronts invisibles. Nourrir-Fournir-Soigner. La logistique des armées au combat pendant la Première Guerre mondiale*, Presse universitaires de Nancy, Nancy, 1984, 383 p.
- Parmi les nombreuses contributions sur la logistique militaire du premier conflit mondial, on lira :
- MIGNON (A.), *Le Service de santé pendant la guerre 1914-1918*, Masson, Paris, 1927, 4 volumes.

L'État et les structures administratives dans la guerre

- ATTAL (Robert) et ROLLAND (Denis), « La justice militaire en 1914 et 1915 : le cas de la 6^e armée », *Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, mémoires*, tome XLI, 1996, p. 133-158.
- BARUCH (Marc-Olivier) et DUCLERT (Vincent), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration en France 1875-1945*, La Découverte, Paris, 2000, 587 pages.
- BASQUIAT (Paul), « Héros ou embusqués ? Les parlementaires de la Seine mobilisés ou engagés volontaires de la Première Guerre mondiale », dans Jean Mayeur, *Les parlementaires de la Seine sous la III^e République*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2001, p. 203-215.
- BECKER Jean-Jacques et KRIEGLER Annie, 1914. *La guerre et le mouvement ouvrier français*, Armand Colin, Paris, 1964, 243 pages.
- BOCK (Fabienne), *Un parlementarisme de guerre : recherches sur le fonctionnement de la Troisième République pendant la Grande Guerre*, Thèse de doctorat d'État sous la direction de Jean-Noël Jeanneney, IEP de Paris, 1998, 3 volumes, 1 147 pages.
- « L'exubérance de l'État en France de 1914 à 1918 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 3, juillet 1984, p. 41-51.
- FORCADE (Olivier), *La censure politique en France pendant la Grande Guerre*, Thèse de Doctorat d'histoire, Université de Paris X, 5 vol., 1998.
- FOUBERT (Régis), *La police municipale parisienne et ses missions pendant la Grande Guerre (1913-1920)*,

mémoire de maîtrise sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau, Université de Picardie-Jules Verne, 1994, 219 pages.

MONTANT (Jean-Claude), « L'organisation centrale des services d'informations et de propagande du Quai d'Orsay pendant la Grande Guerre », *Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Colloque, J.-J. Becker et S. Audoin-Rouzeau (dir.), Université de Paris X-Nanterre, 1990, p. 135-143.

– « Propagande et guerre psychologique : la Maison de la Presse », *Les Affaires Étrangères et le corps diplomatique français*, t. II, Paris, 1984, p. 334-345.

PEDRONCINI (Guy), « Les cours martiales pendant la Grande Guerre », *Revue historique*, n° 512, octobre-décembre 1974, p. 393-408.

RENOUVIN (Pierre), *Les formes du gouvernement de guerre*, PUF, Paris, 1925.

SUARD (Vincent), « La justice militaire française et la peine de mort au début de la première guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 41-1, janviermars 1994, p. 136-153.

Sources et bibliographie

Fonds d'archives

Archives Nationales

F⁷ 13967 et 13968 : « affaire des réformes frauduleuses » ou affaire Lombard-LabordeGarfunkel, 1915-1916.

Dossiers Lombard et Garfunkel (rapports d'investigations, interrogatoires, rapports de la préfecture de police de Paris, coupures de presse et reproductions photographiques).

Dossiers individuels concernant les inculpés de l'affaire (avis de condamnation, notices individuelles et procès-verbaux des interrogatoires).

F⁷ 12936 : quelques rapports de préfets et de commissaires spéciaux sur l'état d'esprit des populations (1914-1915)

F⁷ 12986 : quelques rapports de préfets et de commissaires spéciaux sur l'état d'esprit des populations, notamment dans les usines de guerre (1915-1917).

Archives privées Jules Jeanneney

Un carton d'archives comprenant :

- les procès verbaux des séances de la *Commission de Contrôle des Effectifs* entre mars et juin 1917 ;
- les 38 motions votées par cette Commission et soumises au ministre de la Guerre ;
- un volumineux dossier sur la Maison de la Presse (fiches individuelles d'inspection auprès du personnel militaire de la Maison de la Presse, 1916-1917) ;
- une brève correspondance de Jules Jeanneney avec quelques poilus, le ministre de la Guerre Lyautey et Georges Clemenceau.

Bibliothèque Nationale (Département des Manuscrits)

Fonds Barrès, correspondance de guerre, 36 cartons contenant 15 362 lettres d'août 1914 à novembre 1918.

Cartons 1 à 10 : lettres de soldats (n° 1 : 1914, n° 2-3 : 1915, n° 4-5 : 1916, n° 6-7 : 1917, n° 8-9 : 1918, n° 10 : 1919).

Cartons 11 à 36 : lettres de civils (n° 11-15 : 1914, n° 16-20 : 1915, n° 21-25 : 1916, n° 26-30 : 1917, n° 31-34 : 1918, n° 35-36 : 1919).

Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT)

Dépôts

7 N 164 : dépôts de l'Intérieur. (liste incomplète des dépôts communs d'infanterie et déplacements des dépôts).

7 N 423 : tours de départ dans les dépôts. Circulaires, dépêches ministérielles et réclamations.

16 N 416-434 : inspection des dépôts dans la zone des Armées ou la zone de l'Intérieur. Rapports des inspecteurs des effectifs. (Septembre 1914-novembre 1918).

16 N 435 : inspection des dépôts par le Général Inspecteur des dépôts (zone des Armées, septembre 1914-mars 1916). Visites des dépôts par les chefs de corps (zone des Armées et de l'Intérieur, janvier 1915-août 1919).

16 N 436-437 : dépêches ministérielles relatives aux dépôts. Tableaux sur les villes sièges des dépôts. (août 1914-novembre 1918).

16 N 499-500 : liste des dépôts. Révision et réduction du personnel.

16 N 501 : rapports d'inspecteurs généraux des dépôts.

Application de la loi Dalbiez et de la loi Mourier

5 N 134 : application des différents articles de la loi Dalbiez en octobre-décembre 1915.

7 N 494 : rapport de Henri Chéron au nom de la commission de l'Armée du Sénat sur une meilleure utilisation des hommes soumis à l'obligation militaire ; application de la loi Dalbiez en octobre 1915 et en septembre 1916 ; rapport daté du 3 septembre 1916 sur l'application de la loi Dalbiez dans la 7^e Région.

7 N 430-431 : relevés statistiques généraux des résultats de l'application de la loi Mourier depuis le 10 août 1917 jusqu'au 1^{er} février 1918.

Moral des soldats et des civils

6 N 146-147 : fonds Clemenceau. Renseignements 1917-1919. Rapports de mission sur les mutineries de 1917. Bulletins confidentiels résumant la situation morale à l'Intérieur (civils et soldats) d'août 1917 à avril 1919, établis d'après les rapports mensuels des Commandant de Région.

16 N 1388-1390 : rapports des commissions de contrôle postal de la 1^{re} armée (mars 1916-janvier 1919).

16 N 1485-1486 : rapports généraux de quinzaine puis mensuels sur l'état moral de l'armée, établis par le service du moral. (1916-1918).

16 N 1538 : rapports des préfets sur « L'état moral des populations » établis à partir de la circulaire télégraphique du ministère de l'Intérieur datée du 10 juin 1917 (83 rapports).

Sursis d'appel

7 N 151 : instructions et circulaires sur les sursis d'appel (1915-1918). Résumés périodiques à l'usage des Inspecteurs Régionaux des sursis en vue de l'instruction des demandes de sursis d'appel. (65 numéros de déc. 1915 à nov. 1918).

7 N 491 : états numériques, établis par professions, des hommes mis en sursis d'appel (janvier 1917-octobre 1918).

16 N 447-448 : principes ; demandes de sursis par des établissements travaillant pour la Défense nationale ; correspondance entre le Général commandant en Chef et le Soussecrétaire d'État de l'Artillerie au sujet de mise en sursis ou de détachements de militaires dans les usines de guerre (1915-1918).

16 N 449 : quelques tableaux sur les effectifs des sursitaires (juin 1915-novembre 1918).

Sources imprimées

Publications officielles

Ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, *Bulletin des usines de guerre*, mai 1916-novembre 1918.

Bulletin Officiel de la République Française, 1914-1918.

Bulletin officiel du ministère de la Guerre, Paris, Éditions Charles Lavauzelle, 20 volumes, 1914-1918.

– J.-B. DUVERGIER, *Collection complète des Lois, décrets, ordonnances et règlements*, Paris, Librairie Sirey, 5 vol., 1914-1918.

Journal Officiel de la République Française (JORF)

Loi Dalbiez

Documents parlementaires, Chambre des députés, séance du 1^{er} avril 1915, Annexe n° 835, p. 335-337.

Documents parlementaires, Chambre des députés, séance du 20 mai 1915, Annexe n° 936, p. 417-432.

Documents parlementaires, Chambre des députés, séances des 18 juin et 12 août 1915, Annexes n° 1026 et 1210, p. 655-659 et 857-858.

Débats parlementaires, Chambre des députés, séances des 4 juin, 10 juin, 17 juin, 24 juin 1915, et 26 juin, respectivement p. 813-834, p. 863-878, pp. 902-914, p. 943-950, p. 993-1 010.

Débats parlementaires, Sénat, séances du 10 et du 11 août 1915, respectivement p. 464469 p. 474-489.

Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 13 août 1915, p. 1348-1354.

Loi Mourier

Documents parlementaires, Sénat, séance du 17 janvier 1917, Annexes n° 1 026 et 1 210, p. 20-22.

Documents parlementaires, Chambre des députés, séances des 2 mars, 12 juillet et 27 juillet 1917, Annexes n° 3 082, n° 3546, et n° 3 660, p. 220-223, p. 992-997 et p. 1 140.

Documents parlementaires, Sénat, séances des 31 mai et 2 août 1917, Annexes n° 185 et n° 290, p. 279-286 et p. 408-413.

Débats parlementaires, Chambre des députés, séances des 15 et 16 mars 1917, p. 722739 et p. 748-767.

Débats parlementaires, Sénat, séances des 26 juin, 28 juin 1917, p. 634-646 et p. 650-658.

Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 24, 25, 26 et 27 juillet 1917, p. 1 980-1 986, p. 1996-2022, p. 2 032-2 056 et p. 2 064-2 066.

Débats parlementaires, Sénat, séance du 3 août 1917, p. 878-883.

Recensement, révision et incorporation des classes 1916 à 1920

- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 12 mars 1915, p. 367-368.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 1^{er} avril 1915, p. 515-522.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 30 novembre 1915, p. 1 9271947.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 21 novembre 1916, p. 34483 455.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 27 mars 1917, p. 868-889.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 28 décembre 1917, p. 3 6593 675.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 29 mars 1918, p. 1 185-1 191.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 31 juillet 1918, p. 2 226-2 241.

Interpellations, résolutions, propositions et projets de loi

- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 4 février 1915, p. 88-92.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 26 février 1916, p. 401-409.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 29 février 1916, p. 426-433.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 23 mai 1916, p. 1195-1201.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 6 octobre 1916, p. 2 048-2 058.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 13 octobre 1916, p. 3 016-3 027.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 20 octobre 1916, p. 3 088-3 102.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 27 octobre 1916, p. 3 188-3 203.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 9 novembre 1916, p. 3 2633 264.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 17 novembre 1916, p. 3 4293 441.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 19 janvier 1917, p. 114-123.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 23, 31 janvier, 1^{er}, 2 et 3 février 1917, p. 132-133, p. 213-225, p. 235-246, p. 254-263, p. 283-297.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 23 février 1917, p. 472-484.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 6 mars 1917, p. 571-572.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 1^{er} août 1917, p. 2 195-2 211.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séances du 1^{er} août et 2 août 1917, respectivement p. 2 195-2 211. et p. 2 245-2 261.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 1^{er} février 1918, p. 275-289.

Incidents

- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 13 octobre 1915, p. 1 595- 1 609.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 13 février 1917, p. 373-377.
- Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 13 novembre 1917, p. 2 9502 951.

Divers documents parlementaires

Documents parlementaires, Sénat, séance du 3 août 1917, Annexe n° 314, p. 591-630.

Documents parlementaires, Chambre des députés, séance du 29 mars 1920, annexe n° 633, p. 32-78.

Quotidiens nationaux

L'Action Française, 1914-1918.

La Liberté, 1914-1918.

La Bataille syndicaliste, 1914-1918.

La Croix, 1914-1918.

La Libre Parole, 1914-1918.

L'Écho de Paris, 1914-1918.

L'Homme Libre/L'Homme enchaîné, 1914-1918.

L'Humanité, 1914-1918.

Le Matin, 1914-1918.

L'Œuvre, 1915-1918.

Le Temps, 1914-1918.

Grandes chroniques de presse

BARRES (Maurice), *Chronique de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Plon, 1931, 14 vol.

DE MUN (Albert), *La guerre de 1914. Derniers articles d'Albert de Mun (28 juillet-5 octobre 1914)*, Paris, Éditions de l'Écho de Paris, 1914, 274 pages.

Hervé Gustave, *La Grande Guerre au jour le jour. Recueil in extenso des articles publiés dans la « Guerre Sociale » et la « Victoire » depuis juillet 1914*, Paris, Paul Ollendorf, 1917, 4 vol.

REINACH Joseph, *La guerre de 1914. Les commentaires de Polybe*, Paris, Eugène Fasquelle éditeur, 17 vol, 1915-1919.

Publications périodiques (illustrées, satiriques, humoristiques, de guerre ou politique)

Le Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme, 1915-1918.

Le Canard Enchaîné. (Journal humoristique), 134 N°, 1915-1918.

Le Carnet de la Semaine (Gazette illustrée, littéraire, politique, économique et satirique), 1915-1918.

Le Charivari (Illustré, Satirique, Politique, Financier), novembre 1914-novembre 1918.

Le Cri de Paris (hebdomadaire illustré), 1914-1918.

Fantasio (Magazine gai), bi-mensuel, 1915-1918.

Lectures pour tous, bi-mensuel, octobre 1914-décembre 1918.

Les Hommes du jour (Annales politiques, Sociales, Littéraires et Artistiques), hebdomadaire, 1915-1918.
Les Trois Couleurs, (Episodes, contes et récits de la grande Guerre), 1914-1918.
La Baïonnette, hebdomadaire, 1915-1918. *La Vie Parisienne*, hebdomadaire, décembre 1914-décembre 1918.
Pêle-Mêle (Journal Humoristique Hebdomadaire), 1915-1918.

Journaux de tranchées

L'Argonnote, 41 N°, collection complète, janvier 1916-décembre 1917.
Le Bochofage, 25 N°, collection complète, juillet 1916-décembre 1918.
Brise d'entonnoirs, 21 N°, collection complète, juillet 1916-mai 1918.
Le Camouflet, 10 N°, collection complète, juillet 1915-mars 1917.
Le Canard Dieppois, 62 N°, collection complète (sauf le n° 35), 1916-mars 1919.
Le Canard du boyau, 18 N°, collection complète, août 1915-décembre 1918.
Le Canard poilu, 61 N°, collection complète, février 1915-avril 1916.
Le 120 court, 46 N°, collection complète, juillet 1915-décembre 1918.
Le Crapouillot, collection incomplète, juillet 1915-décembre 1918.
Le Diable au cor, 53 N°, collection complète, mai 1915-décembre 1918.
L'Écho des guitounes, 38 N°, collection complète (sauf les n^{os} 1, 2, 3 et 5), janvier 1915-novembre 1918.
L'Écho des marmîtes, 26 N°, collection complète, décembre 1914-mai 1918.
L'Écho des tranchées, 89 N°, collection complète (sauf les n^{os} 1, 8, 9 et 10), mars 1915-août 1917.
L'Écho de tranchées-ville, 38 N°, collection complète, juillet 1915-novembre 1916.
L'Écho du boqueteau, collection incomplète, 1 915-décembre 1918.
L'Écho du boyau, 27 N°, collection complète, juin 1915-mai 1918.
Face aux Boches, 24 N°, collection complète, août 1915-octobre 1918.
Le FILON, 32 N°, collection complète (sauf le n° 20), mars 1917-décembre 1918.
La Fusée, 23 N°, collection complète, mars 1916-avril 1918.
La Guerre joviale, collection incomplète, 1915-1917.
L'Horizon, 21 N°, collection complète, juillet 1917-mars 1919.
L'Indiscret des poilus, collection incomplète, août 1915-octobre 1917.
Marmite, 30 N°, collection complète, janvier 1915-juillet 1918.
La Mitraille, 29 N°, collection complète, février 1916-août 1918.
Le Pèpère, 24 N°, collection complète, février 1916-février 1918.
Le Petit écho du 18^e RIT, collection incomplète (40 N° manquants sur 165), 1914-1918.
Le Plus que torial, 26 N°, collection complète, janvier 1916-décembre 1917.
Le Poilu déchaîné, collection incomplète, 1915. *Le Poilu du 6-9*, collection incomplète, 1916-1918.
Le Poilu marmité, collection incomplète, 1915-1918.

Rigolboche, 106 n°, collection complète, février 1915-mars 1918.
Le Rire aux éclats, 24 n°, collection complète, juin 1916-mars 1919.
Télé-mail, 17 N°, collection complète, février 1915-juillet 1916.
Le Tord-boyau, collection incomplète, 1916-1919.
La Vie Poilusienne, collection incomplète, 1915-1916.

Livres et articles contemporains du conflit

CHARPENTIER (André), *La création de l'embusqué*, Paris, Gondet, 1916, 2 pages.
HUOT (Louis) et VOIVENEL (Paul), *Le Cafard*, Paris, Grasset, 1918, 287 pages.
- *Le Courage*, Paris, Alcan, 1917, 358 pages.
- *La psychologie du soldat*, Paris, La Renaissance du Livre, 1918, XVI-167 pages.
LAVALLEY (Paul), *L'embusqué. Pièce en un acte*, Caen, 1917.
MARGUERITTE (Paul), *L'embusqué*, Paris, Flammarion, 1916, 332 pages.

Témoignages

Correspondances, carnets et journaux de guerre : la guerre écrite au quotidien

Témoins militaires

ALAIN (CHARTIER Émile), *Correspondance avec Élie et Florence Halévy*, Paris, N.R.F., Gallimard, 1958, 467 pages.
APOLLINAIRE (Guillaume), *Lettres à Lou*, Paris, Gallimard, 1990, 526 pages.
- *Chroniques d'art. 1902-1918*, Paris, Gallimard, 1960, p. 211-212.
BARBUSSE (Henri), *Lettres à sa femme (1914-1917)*, Paris, Flammarion, 1937, XIII-261 pages.
BOUCHET (Raoul), *Lettres de guerre d'un artilleur de 1914 à 1916*, Paris, L'Harmattan, 2002, 342 pages.
BLOCH (Jean-Richard), « Lettres à sa femme, 1914-1918 », *Europe*, n° 135 à 143 (1957), n° 347 à 368 (1958-1959).
COPEAU (Jacques), *Journal*, t. I (1905-1915) et t. II (1916-1948), Paris, Éditions Seghers, 1991, 761 pages et 792 pages.
DERAIN (André), *Lettres à Vlainck suivies de la correspondance de guerre*, Paris, Flain, 1994.
DORGELES (Roland), *Correspondance de guerre 1914-1917. Je t'écris de la tranchée*, Paris, Albin Michel, 2003, 343 pages.
DE GAULLE (Charles), *Lettres, notes et carnets (1905-1918)*, tome 1, Paris, Plon.
GRAPPE (Étienne), *Carnets de guerre 1914-1919. 52 mois sur le front*, Paris, L'Harmattan, 2002, 197 pages.
HALEVY (Daniel), *Journal de guerre 1914-1918. L'Europe brisée*, Paris, Éditions de Fallois, 1998, 392 pages.
HERTZ (Robert), *Lettres de Robert Hertz à sa femme. Un ethnologue dans les tranchées, août 1914-avril 1915*, Paris, CNRS Éditions, 2002, 265 pages.
ISAAC (Jules), *Un historien dans la Grande Guerre. Lettres et carnets 1914-1917*, Paris, Armand Colin, 2004, 306 pages.
LABY (Lucien), *Les carnets de l'aspirant Laby; 28 juillet 1914-14 juillet 1919. Médecin dans les tranchées*, Bayard Éditions, Paris, 2001, 345 pages.

LAPORTE (Henri), *Journal d'un poilu*, Paris, Éditions des Mille et uns nuits, 1998, 131 pages.

LEGER (Fernand), *Une correspondance de guerre à Louis Poughon, 1914-1918*, Paris, Les Cahiers du musée national d'Art moderne, Hors-série/Archives, 1990, 107 pages.

LEYMONNERIE (Jean), *Journal d'un poilu sur le front d'Orient*, Paris, Éditions Pygmalion, 2003, 361 pages.

LOTI (Pierre), *Journal intime 1914-1918. Soldats bleus*, Paris, Éditions La Table Ronde, 1998, 309 pages.

MARE (André), *Carnets de guerre 1914-1918*, Paris, Éditions Herscher, 1996, p. 22.

MARTIN du GARD (Roger), *Correspondance générale, t. 2 : 1914-1918*, Paris, N.R.F., Gallimard, 1980, 301 pages.

STERN (Raymond), *Petite Chronique d'une Grande Guerre. Journal d'un capitaine du service automobile de l'armée, 1914-1918*, Paris, L'Harmattan, 2003, 529 pages.

TANTY (Étienne), *Les violettes de tranchées. Lettres d'un poilu qui n'aimait pas la guerre*, Préface d'Annette Becker, Paris, Éditions Italiques, 2002, 606 pages.

TUFFRAU (Paul), *Carnets d'un combattant. 1914-1918 Quatre années sur le front*, Paris, Éditions Imago, 1998, 244 pages.

Témoins civils

BAINVILLE (Jacques), *La guerre démocratique. Journal 1914 -1915*, Paris, Éditions Bartillat, 2000, 396 pages.

BAUDRILLARD (Alfred, Cardinal), *Carnets 1914-1918*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1994, 1 047 pages.

COPEAU (Jacques) et GIDE (André), *Correspondance (1913-1949)*, Cahiers André Gide, n°13, Paris, NRF, Gallimard, 1988, 638 pages.

DE BONEVALLET (Jules), *Quelques réflexions sur la manière de faire la guerre en 1914*, Paris, Éditions Christian, 2003, 125 pages.

DURKHEIM (Émile), *Lettres à Marcel Mauss*, (présentées par Ph. Besnard et Marcel Fournier), Paris, PUF, 1998, 593 pages.

HALEVY (Élie), *Correspondance 1891-1937*, Préf. de François Furet, Paris, Éditions de Fallois, 1996, 803 pages.

MORAND (Paul), *Journal d'un attaché d'ambassade 1916-1917*, Paris, Gallimard, 1996, p. 85.

POINCARÉ Raymond, *Au service de la France. Neuf années de souvenirs*, tome V : *L'invasion 1914*, Librairie Plon, Paris, 1928.

Souvenirs, mémoires et romans : la guerre vue « d'en haut » ou de loin

Récits et romans de guerre : les soldats

ALAIN (CHARTIER Émile-Auguste), *Mars ou la guerre jugée*, Paris, N.R.F., 1921, 199 pages.

– *Souvenirs de guerre*, Paris, Hartmann, 1937, 246 pages.

BARBUSSE (Henri), *Le Feu. Journal d'une escouade*, Paris, Flammarion, 1965, 475 pages.

BARTHAS (Louis), *Carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier; 1914-1918*, Paris, La Découverte, 1997, 564 pages.

Bloch (Marc), *Souvenirs de guerre 1914-1915*, Cahiers des Annales, n°26, Paris, Armand Colin, 1969, 57 pages.

– *Écrits de guerre 1914-1918*, Textes réunis et présentés par Étienne Bloch. Introduction de Stéphane Audoin-Rouzeau, Paris, Armand Colin, 1997.

CHEVALIER (Gabriel), *La Peur*, Paris, Le Passeur, 2002 (1930), 314 pages.

CENDRARS (Blaise), *La main coupée*, Paris, Denoël, 1946, 433 pages.

CRU (Jean-Norton), *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs combattants édités en France de 1915 à 1928*, Les Étoiles, Paris, 1929, 727 pages.

DORGELES (Roland), *Les Croix de bois*, Paris, Albin Michel, 1919, 283 pages.

– *Le cabaret de la belle femme*, Paris, Édition Française illustrée 1919, édition augmentée, Albin Michel, 1922.

DUCASSE (André), *La guerre racontée par les combattants. Anthologie des écrivains du front*, Paris, Flammarion, 1932, 2 vol., 297 et 250 pages.

GALTIER-BOISSIERE (Jean), *Loin de la riflette*, Paris, Éditions Baudinier, 1935, 215 pages.

GENEVOIX (Maurice), *Ceux de 14*, Paris, Flammarion, 1950, 780 pages.

– *H. O. E.*, Paris, Les Étoiles, 1931, 84 pages.

PREVOST (Alain) et GRENADOU (Ephraïm), *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1966, 216 pages.

RABIER (Benjamin), *Flambeau Chien de guerre*, avec une postface d'Annette Becker, Paris, Éditions Tallandier, 2003 (1916), 70 pages.

La guerre vue d'en haut et de loin : les militaires

FERRY (Abel), *La guerre vue d'en bas et d'en haut (Lettres, notes, discours et rapports)*, Paris, B. Grasset, 1920, 328 pages.

– *Les carnets secrets d'Abel Ferry (1914-1918)*, Paris, Bernard Grasset, 1957, 257 pages.

GALLIENI (général Joseph), *Carnets* (publié par son fils Gaëtan Galliëni), Paris, Albin Michel, 1932, 316 pages.

– *Mémoires. Défense de Paris (25 août-11 septembre 1914)*, Paris, Payot, 1920, 269 pages.

JOFFRE (maréchal), *Mémoires (1910-1917)*, Paris, Plon, 1932, 2 tomes, 955 pages.

MORDACQ (général), *Journal d'un témoin (novembre 1917-janvier 1920)*, Paris, Plon, 4 tomes, 1930-1931.

PIERREFEU (de) Jean, *G. Q. G. Secteur 1. Trois ans au Grand Quartier Général par le rédacteur du communiqué*, Paris, l'Édition française illustrée, 1920, 2 tomes, 280 et 249 pages.

Table des Matières

Page de Titre	2
Page de copyright	4
Remerciements	5
Préface	6
Introduction	8
De l'oubli à la résurgence historiographique	9
La question des sources	12
PREMIÈRE PARTIE - Apogée et déclin d'une rumeur : « l'embuscomanie » (1914-1918)	16
CHAPITRE 1 - Une figure de guerre obsessionnelle	18
L'embusqué, caricature du mauvais soldat	18
Un lâche et un inutile	19
Un imposteur	20
Un coquet et un efféminé	23
Typologie et topographie du monde des embusqués	25
Les trois critères de différenciation du monde combattant	26
Les embusqués du front	27
Les embusqués de l'arrière et de l'intérieur	30
« On est toujours l'embusqué de quelqu'un »	34
Les fonctions cathartiques de « l'embusqué »	35
Héroïser : « l'embusqué », faire-valoir du « poilu »	35
Culpabiliser : « l'embusqué », repoussoir patriotique d'une nation	36

Exorciser : derrière l'opprobre, la tentation de l'embusquage	43
CHAPITRE 2 - Un défi pour la République en guerre	50
Les divisions de l'Union sacrée	50
La « grande colère » de l'opinion	50
Au cœur des récriminations, « l'égalité de l'impôt du sang »	56
La loi Dalbiez contre les embusqués au cœur du débat parlementaire de l'année 1915	59
Attiser ou apaiser : le dilemme de la presse	61
La campagne de Georges Clemenceau contre les embusqués	61
Parler des embusqués : réticence à droite, évidence à gauche	67
Le clivage gauche droite autour des embusqués	70
Résister à la pression populaire	72
Les errements et les responsabilités du pouvoir	73
Le spectre de « la République des camarades »	74
Le ministère de la Guerre entre d'inertie et impulsion	77
Les malentendus de la guerre imaginaire et les enjeux de la guerre réelle	78
DEUXIÈME PARTIE - De la rumeur aux pratiques : « parcours d'embusqués »	85
CHAPITRE 3 - Le déclin d'une dispute nationale	86
Le tournant de Verdun en 1916	87
Priorité à la guerre économique et industrielle	87
« L'impôt du sang » face au poids du deuil	90
L'embusqué ou l'usure d'une caricature	93

Le ressac de l'année 1917	96
Les mutineries de 1917 ou le dernier sursaut de « l'embuscomanie » ?	96
Les enseignements de la loi Mourier de 1917	99
Les Alliés, de nouveaux embusqués ?	100
L'intensité et la diversion événementielles de l'année 1917	103
L'action du gouvernement Clemenceau contre les embusqués	104
CHAPITRE 4 - La « chasse » aux embusqués	108
L'arsenal contre les embusqués	109
La surveillance des mobilisés de l'intérieur	109
Les ajournés, exemptés, réformés et hommes du service auxiliaire	113
Les lois Dalbiez (1915) et Mourier (1917) : la quadrature du cercle	115
De l'égalité à l'équité de l'impôt du sang	118
La ronde des inspections	119
Les organes d'inspection	120
L'échec de la Commission de Contrôle des effectifs (mars-juillet 1917)	121
Les inspections de la Maison de la Presse (1916- 1917)	125
Les inspections des dépôts d'infanterie	129
Les résultats statistiques du débusquage	134
La récupération des ajournés, exemptés et réformés	135
Les résultats de la loi Dalbiez	136
Les résultats de la loi Mourier	138
CHAPITRE 5 - Le procès des réformes frauduleuses (1915-	145

1916)	145
Une agence d'embusquage « à guichets ouverts » au cœur de Paris	145
La découverte du réseau	146
Une « agence admirablement organisée »	149
Embusqueurs, bras droit et rabatteurs	149
Contourner les obstacles	151
La tarification des services	156
« Les candidats-embusqués »	156
Les profils	157
Des soldats d'âge mûr	158
Des commerçants parisiens	159
Être régulièrement présent à Paris, une condition sine qua non de la fraude	160
Le temps d'un congé ou d'une permission	160
Sur place, l'efficacité éprouvée du « bouche à oreille »	161
Les mobiles	162
Les mobiles économiques	163
Les mobiles familiaux	164
Mauvais citoyens, mauvais soldats ?	165
Des soldats épuisés et traumatisés	167
Le verdict patriotique du 3e Conseil de guerre	170
Intransigeance pour les embusqueurs	171
Les têtes du réseau : des prévaricateurs et des exploiters cyniques	171
Les comparses sous influence	172
Un parti pris d'indulgence pour les « candidats-	

embusqués »	
Coupables...	173
...et victimes	175
L'après-procès incertain	176
L'exemple du soldat Guérault	176
Le rachat au front ?	179
Le pourvoi en révision	180
CHAPITRE 6 - Fernand Léger ou les vicissitudes de l'embusquage (1914-1918)	185
S'embusquer : « un travail excessivement délicat »	186
Trouver « n'importe quel emploi » à Paris (août 1914)	186
Le grand projet de camouflage (septembre 1915- décembre 1917)	187
Les solutions alternatives (1915-1917)	191
Le retour à l'arrière (août 1917 - mai 1918)	192
Les limites de la recommandation	194
Les difficultés matérielles	195
La question des soutiens	196
Les raisons d'une posture	199
La guerre, une cassure morale et esthétique	199
Loin du patriotisme de guerre	201
La spirale des affaires	203
Conclusion	207
Annexes	213
Annexe n° 1	214
« L'artilleur » selon le lieutenant Charles de Gaulle (juin 1915)	214
Annexe n° 2	216

L'embusquage de Gaston Gallimard selon Louis Guilloux	216
Annexe n° 3	218
Quelques demandes de recommandation à des hommes du pouvoir	218
Lettre n° 1 - Madame Gagneau au général Joffre, 26 oct. 1915 (16 N 447, SHAT)	218
Lettre n° 2 - Jean-François Grasset au général Joffre du 8 mars 1916 (16 N447, SHAT)	218
Lettre n° 3 - Madame Catherien Thizy au Préfet de la Loire, 24 juin 1917 (16 N 1538, SHAT)	219
Lettre n° 4 - Madame Berry au ministre de la Guerre, Paul Painlevé, 3 juillet 1917 (16 N305, SHAT)	219
Lettre n° 5 - Eugénie Pageot au ministre de la Guerre Paul Painlevé, 23 juillet 1917 (16 N305, SHAT)	220
Lettre n° 6 - Émile Petitjean au ministre de la Guerre Paul Painlevé, 14 août 1917 (16 N305, SHAT)	220
Lettre n°7 - de Madame Riotte à Albert Thomas, 31 août 1917 (16 N305, SHAT)	220
Lettre n° 8 - Madame X à Albert Thomas, 7 septembre 1917 (16 N305, SHAT)	221
Annexe n° 4	222
La campagne de G. Clemenceau contre les embusqués	222
Annexe n° 5	224
Les ministres de la Guerre (1914 – 1918)	224
Lettres Barrès Chapitres 1, 2 et 3	229
Annexe n° 6	231
Lexique	233
Illustrations	240

Bibliographie	265
Ouvrages généraux	265
Le monde combattant	268
Les autres fronts	270
Sources et bibliographie	273
Fonds d'archives	273
Sources imprimées	275
Témoignages	279